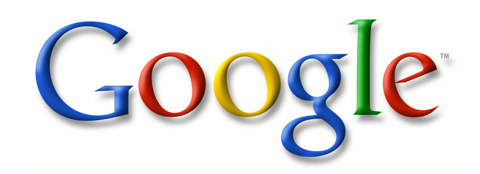






BULLETIN MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

3e. Série, Tome 3e., 23e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1857.

BULLETIN

MONUMENTAL.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

3ᵉ. Série, Tome 3ᵉ., 23ᵉ. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.



PARIS,
DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.
CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.
ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1857.

CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE RODEZ

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE,

SUR

LE SOIN DES ÉGLISES.

Nous sommes heureux de commencer le XXIIIe. volume du *Bulletin monumental* par la remarquable circulaire adressée par Mg^r^. l'Évêque de Rodez au clergé de son diocèse. Il est bien flatteur pour la Société française d'archéologie de voir ses efforts appréciés et secondés par les membres les plus éminents de l'épiscopat français : de tels encouragements ne peuvent qu'accroître son zèle et son dévouement pour l'œuvre qu'elle a entreprise.

Il serait superflu, Messieurs et chers Coopérateurs, de vous rappeler ce qui a été fait dans tous les siècles par le clergé séculier et régulier, aussi bien que par le peuple chrétien, pour construire tant de milliers de monuments, de tous les styles et de toutes les grandeurs, depuis l'humble église du village jusqu'aux basiliques des monastères et aux cathédrales des évêchés. Vous savez comme nous avec quelle splendeur le génie chrétien s'est développé dans cette direction, à des époques que des esprits superficiels ont osé appeler ignorantes et barbares. Vous savez combien l'archi-

tecture, la sculpture, la peinture, ont rivalisé d'efforts, et combien cette trilogie artistique a légué de chefs-d'œuvre aux hommes dédaigneux des âges suivants. Le moyen-âge s'est peint dans ces monuments, et ce qui nous en reste suffit pour prouver que nos pères étaient des hommes d'une foi vive et d'une haute intelligence. L'inspiration religieuse, circulant comme une sève divine dans toutes les veines du corps social, centuplait l'énergie des populations, et c'était en chantant les pieux cantiques de l'Église qu'on élevait et qu'on décorait les temples du Très-Haut, sous la conduite des *Maîtres-Maçons*, artistes sublimes et modestes, dont souvent le nom n'a pas même été transmis à la postérité.

D'autres temps sont venus, à partir du XVIe. siècle, temps de révolte contre l'Église, de purisme gréco-latin et de décadence morale, où l'influence de l'hérésie protestante, combibinée plus tard avec l'impiété, changea toutes les notions du vrai, du beau et du bon, fit prendre en dégoût les chefs-d'œuvre de nos pères, et prépara le vandalisme révolutionnaire qui joncha de débris le sol français.

Sortie de cette dernière crise par un miracle de la Providence, l'Église rentra dans ceux de ses temples qui avaient échappé à la destruction, et provoqua la construction de nouveaux sanctuaires là où les anciens avaient disparu. Mais hélas ! les édifices d'autrefois, défigurés d'abord par les entreprises de la Renaissance, du style grec ou du style Pompadour, avaient été horriblement mutilés sous le règne de l'anarchie. Les ressources manquaient également pour les dégager des oripeaux dont le mauvais goût les avait affublés, et pour cicatriser leurs plaies récentes. D'un autre côté, lorsqu'il fallait élever de nouvelles constructions, la même pénurie se faisait sentir, et l'on était pressé de fournir un asile quelconque à la piété des fidèles, après les jours d'épreuve qu'ils avaient traversés.

Enfin, disons-le aussi, à cette époque, les esprits sérieux ne s'étaient pas encore livrés, comme ils l'ont fait depuis, à l'étude comparative des époques monumentales, étude connue maintenant sous le nom d'*archéologie*. La grande question de l'art religieux dans les différents siècles ne pouvait donc présider aux restaurations et aux constructions nouvelles; à cet égard, on en était encore aux idées des trois derniers siècles, qui avaient envahi et faussé les intelligences même les plus éclairées. On suivait les mêmes errements, soit dans le clergé, soit dans le monde, soit dans les hautes régions du pouvoir. On laissait vendre, acheter et démolir une foule d'édifices précieux qu'il eût été facile de conserver et de rendre à leur destination primitive. Sous le prétexte de restaurer et d'embellir, on mutilait, on greffait un style sur un autre, on conservait ce qu'il aurait fallu détruire, on détruisait ce qu'il aurait fallu conserver, on couvrait de badigeon et de marbrures d'un mauvais goût les murailles et les colonnes, les autels et les sanctuaires des églises antiques, tandis qu'on élevait des églises nouvelles en forme de temples païens, de granges ou de boudoirs. Il serait difficile de dire combien on a dépensé d'argent pour faire les choses à contre-sens, et pour détruire des œuvres précieuses, durant cette période qui suivit le rétablissement du culte catholique en France, et cela, avec la meilleure volonté de procurer la gloire de Dieu et l'édification des peuples.

Vers l'époque de 1830, on vit commencer une heureuse réaction contre le goût dépravé des uns et l'insouciance des autres sur les différents objets de l'art religieux, architecture, sculpture, peinture, églises, autels, rétables, tableaux, statues, reliquaires, vitraux, vases sacrés, ornements, etc... Sous le nom d'archéologie, l'étude de l'antiquité, entreprise par des hommes d'intelligence et de cœur, apprit à la géné-

ration contemporaine ce que valaient les précieuses reliques d'un autre âge que la frivolité de l'esprit moderne lui avait appris à mépriser sous le nom de style gothique et de barbarie. Rendons hommage à l'homme distingué qui inaugura cette révolution pacifique dans les esprits; ce fut M. de Caumont, fondateur des Congrès scientifiques de France, directeur de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. Son *Cours d'antiquités*, dont la publication commença en 1830, fut un point de départ pour les hommes sérieux, qui s'étonnèrent de n'avoir pas compris auparavant ce que le savant démonstrateur rendait si intelligible. Dès-lors, l'idée fit son chemin à travers le monde, malgré l'opposition de l'école moderne et toutes les influences dont elle pouvait disposer. Une foule d'écrivains, laïques et ecclésiastiques, s'élancèrent dans la voie si heureusement ouverte. L'archéologie se répandit et se popularisa par les livres, par les journaux et les recueils scientifiques, par les congrès et les sociétés savantes, par les cours publics et par l'enseignement des écoles ecclésiastiques. Mais elle ne s'est pas contentée de parler et d'écrire, elle a agi puissamment pour la conservation des monuments ou de leurs précieux débris ; elle a ramassé, collectionné, déchiffré, dessiné, avec un respect religieux, ce qu'elle a trouvé de richesses gisant sur le sol, et, soutenue enfin par le concours de l'État, elle s'est efforcée d'enchaîner le génie de la destruction. Que d'églises sauvées de la ruine ou de l'oubli, depuis le modeste sanctuaire de campagne jusqu'à la Sainte-Chapelle de Paris! Que d'objets précieux recueillis à l'hôtel de Cluny et dans divers musées des provinces! Que de monuments de l'époque romane ou ogivale auxquels une restauration intelligente a rendu leur physionomie primitive! Que d'édifices construits à neuf, dans l'un ou l'autre de ces styles, rivalisent de beauté et d'imposante harmonie avec

ceux que nous ont légués les temps anciens! Ce mouvement dans les idées et dans les faits est une véritable renaissance de l'art chrétien, dont la prétendue renaissance du XVI°. siècle ne fut qu'une déviation malheureuse.

De ce que nous venons de dire, Messieurs et chers Coopérateurs, il suit que l'étude théorique et pratique de l'archéologie a rendu un service immense à l'Église, soit pour le passé, en le vengeant des outrages que ses ennemis prodigaient à ses œuvres merveilleuses; soit pour l'avenir, en montrant aux hommes de bonne volonté la voie qu'ils doivent suivre pour renouer et perpétuer la chaîne des véritables traditions en matière d'esthétique religieuse.

Il s'ensuit aussi que le corps ecclésiastique ne doit pas rester étranger ou indifférent à cette étude. Après celle de la théologie et des saintes lettres, elle est assurément la plus attrayante et la plus utile pour le prêtre. Il est là dans son propre domaine, et, au milieu des populations étrangères aux connaissances spéciales qui se réfèrent à la construction, à la restauration et à l'ornementation des églises, il doit être un sage conseiller et un régulateur du bon goût.

Nous avons eu la consolation de rencontrer dans notre clergé un grand nombre d'hommes au courant de la science actuelle, pleins de zèle pour la maison de Dieu, et s'efforçant de recueillir les débris de l'art ancien pour les soustraire à la destruction (1). Nous avons vu aussi beaucoup d'églises où l'on a procédé, dans ces derniers temps, à des réparations sagement conçues, et d'autres que l'on se propose de restaurer dans des conditions convenables. Nous sommes heureux de constater que ce diocèse, distingué

(1) On pourrait faire à ces restes précieux l'application de ces paroles de Notre-Seigneur après la multiplication des pains : *Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.* Joan., VI, 12.

sous tant de rapports, est au niveau de beaucoup d'autres en ce qui concerne le soin de ses monuments et la bonne entente de leur ornementation. Mais nous désirons vivement que ce zèle et cette intelligence du bien se propagent de plus en plus. Pour cela, quelles que soient vos occupations pastorales, réservez quelques heures à l'étude de l'archéologie dans quelques-uns des auteurs les plus accrédités, et notamment dans l'*Abécédaire ou Rudiment d'archéologie*, par M. de Caumont, livre où cet homme distingué a mis en abrégé les principes et les faits développés dans ses autres ouvrages.

A mesure que vous avancerez dans cette étude, Messieurs et chers Coopérateurs, vous en verrez sortir quelques maximes fondamentales qui devront vous diriger dans la pratique.

1°. L'art chrétien par excellence est l'art antique, et les édifices modernes sont, toutes choses égales d'ailleurs, inférieurs aux monuments du style roman ou du style ogival.

2°. Le style ogival le plus pur et le plus parfait est celui de la première période, qui est celle du XIIIe. siècle et de la première partie du XIVe.

3°. Quand on possède un édifice de ce genre, s'il a besoin de réparations ou d'agrandissement, il faut bien se garder de le détruire pour en élever un autre. Il faut, au contraire faire étudier par un homme de l'art un plan de restauration ou d'agrandissement qui s'adapte avec l'œuvre ancienne, en lui faisant subir le moins de modifications possible.

4°. Dans tout ce qui concerne la réparation, l'agrandissement et l'ornementation des églises, la grande règle à suivre est celle de l'unité, en sorte qu'on n'accole pas un style à un autre, le gothique au roman, la renaissance ou le style grec au gothique. Autels, rétables, chaires à prê-

cher, stalles, confessionnaux, appui de communion, fonts baptismaux, tout doit, avec le temps, et au fur et à mesure des ressources dont on dispose, se coordonner à cette grande loi de l'unité.

Cette règle a été singulièrement violée dans les temps antérieurs. C'est pourquoi nous ne voyons guère d'églises anciennes que l'on n'ait plus ou moins dénaturées en y construisant tantôt des chapelles, tantôt des portails, tantôt des autels ou des rétables, tantôt des chaires à prêcher d'un genre tout différent et quelquefois détestable, selon le goût de l'époque. On souffre cet état de choses quand on ne peut y remédier; mais lorsqu'il est possible de faire reprendre à une église monumentale sa physionomie primitive, de la dégager de ses ornements étrangers, de rouvrir ses belles fenêtres qui ont été bouchées en maçonnerie, de lui rendre les vitraux peints dont elle était ornée, etc.; c'est alors qu'elle reparaît dans tout son éclat, et qu'elle ravit les regards du public.

Nous ne nous dissimulons pas qu'il faut du temps et des ressources considérables pour faire ainsi disparaître l'alluvion des derniers siècles. Mais nous croyons qu'un principe posé et bien reconnu exerce une grande influence sur l'avenir. Il empêche d'abord le mal de se perpétuer, en attendant que le bien puisse se faire. Quand on connaît le but qu'il faut atteindre; on ne perd ni son temps ni son argent à des entreprises mal conçues, et qui ne feraient que créer de nouvelles difficultés à ceux qui viendront après nous.

5°. La peinture et la marbrure, dont on a fait malheureusement un si grand usage, ainsi que le badigeon, doivent être généralement écartés des murailles, des colonnes, des autels et des boiseries. Il est reconnu que tout ce bariolage de mauvais goût ne peut que nuire à la beauté des édifices anciens et modernes. Quand l'humidité a produit à l'intérieur

d'une église des taches verdâtres ou noirâtres, et qu'on veut rendre à l'édifice sa propreté primitive, il faut brosser fortement ou gratter les surfaces endommagées pour les ramener à la teinte générale, après quoi, si l'aspect du monument blesse la vue par un air de malpropreté, on pourra lui donner une nuance analogue à celle dont le temps a imprégné la pierre de taille de l'édifice.

Quant aux boiseries, la seule couleur qui leur convienne est celle que les années donnent au vieux chêne.

Du reste, nous n'entendons pas condamner ici les peintures murales exécutées par d'habiles artistes, dans le genre des fresques anciennes qui ornent encore un certain nombre d'églises et qu'on ne saurait conserver avec trop de soin. Ce n'est pas l'art que nous proscrivons, mais c'est le métier ; ce n'est pas le pinceau, c'est la brosse du peintre en bâtiments.

Tels sont, Messieurs et chers Coopérateurs, les principes généraux d'après lesquels doivent se former la théorie et se diriger la pratique relativement aux travaux à exécuter dans les églises. En vous y conformant, vous ne courez pas risque de vous égarer et d'employer en pure perte les ressources remises à votre disposition.

Mais vous n'êtes pas seuls préposés à la conservation et à la bonne tenue des églises. Vous avez pour auxiliaires vos Conseils de Fabrique, auxiliaires très-utiles quand ils remplissent leur mandat avec zèle et intelligence. C'est donc avec eux que vous devez concerter toutes les entreprises de ce genre ; c'est pourquoi nous désirons qu'ils se pénètrent bien, eux aussi, des règles à suivre pour obtenir des résultats avantageux et faire bénir leur administration.

Enfin, dans le but de multiplier les garanties et de vous diriger efficacement dans vos pieux desseins, nous avons établi près de nous un Conseil des édifices religieux pour le diocèse de Rodez. Ce Conseil, composé d'hommes éclairés, aura

pour mission d'examiner, au point de vue de l'art, tous les projets qui lui seront soumis, et de nous en donner son avis, avant que ces projets ne reçoivent notre approbation. Vous devrez donc désormais nous consulter sur les travaux de restauration, d'agrandissement et d'ornementation qui devront être exécutés au compte des Fabriques.

D'ailleurs, d'après les circulaires ministérielles adressées aux évêques et aux préfets, le 15 novembre 1850, le concours de l'Episcopat est réclamé pour l'instruction des demandes de secours adressées à l'Etat par les communes en faveur des presbytères et des églises à acquérir, à construire ou à réparer. La Commission que nous avons établie nous sera donc en toute manière d'un grand secours, puisqu'elle nous dirigera dans l'accomplissement de cette tâche délicate dont il était bien juste que l'Épiscopat fût investi, puisqu'il s'agit d'objets qui rentrent essentiellement dans ses attributions.

Ainsi, Messieurs et chers Coopérateurs, votre zèle éclairé par la science, le dévouement de vos Conseils de Fabrique, l'intelligence des hommes de l'art, le concours de notre Commission, tout se réunira pour assurer de plus en plus parmi nous le progrès véritable de l'art religieux, et améliorer l'état des sanctuaires dédiés au Dieu trois fois saint.

Mais il ne suffit pas d'avoir bien construit et convenablement réparé, il faut encore exercer une vigilance continuelle pour la conservation de nos édifices religieux. Le temps, cet infatigable destructeur, déploie incessamment son action contre les œuvres de l'homme, enrôlant à son service, non-seulement les causes exceptionnelles et heureusement rares de destruction qu'on appelle catastrophes ou sinistres, mais encore une foule d'autres forces visibles ou latentes qui minent sourdement ce qu'il y a de plus solide. Il faut donc étudier soigneusement ces forces malfaisantes, et leur opposer des

moyens de préservation, sans attendre que le mal soit devenu grand et peut-être irrémédiable. C'est un excellent principe d'économie que de faire de petites réparations sitôt que le besoin en est constaté. A mesure que l'on diffère, on est obligé de doubler, de tripler et même de décupler la dépense. Il faut suivre sur ce point, comme sur nos maladies physiques et morales, le vieil adage qui suit :

« Combattez le mal dès sa première invasion. Lorsqu'un long délai lui a permis de prévaloir, il est trop tard pour aviser au remède (1). »

C'est donc un devoir pour MM. les Curés et les Conseils de Fabrique de veiller attentivement à ce que toutes choses restent dans leur état normal, et de faire de temps en temps un parcours exact des édifices confiés à leur garde. C'est principalement avant l'hiver et au retour du printemps qu'ils doivent exercer cette sollicitude. S'ils découvraient une gouttière, qu'ils se hâtent de la faire réparer, sans quoi la filtration de l'eau pluviale attaquerait la charpente et la voûte de l'édifice, et l'on aurait plus tard à faire trois réparations pour une. Que de constructions ont péri ou ont été notablement endommagées par suite des dégradations de leurs toitures !

Quand l'action successive de l'humidité et de la sécheresse a détaché le ciment qui lient entre elles à l'extérieur les pierres de taille ou le crépit qui protége la muraille, on doit procéder le plus tôt possible à l'opération du rejointoiement et du recrépiment, sans quoi, les mêmes causes continuant d'agir, l'intérieur des murailles serait bien vite atteint par l'effet de la capillarité, la maçonnerie se dissoudrait, et l'on verrait se produire au-dedans de l'édifice ces taches noirâtres ou verdâtres, signes non équivoques de la maladie que nous signalons.

(1) Principiis obsta. Sero medicina paratur
Cum mala per longas invaluere moras.

Quelquefois aussi des plantes parasites prennent racine dans les jointures de la pierre, et si on leur laisse le temps de s'y développer, elles déploient une force étonnante de déplacement.

Nous vous recommandons de soigner avec une attention particulière les contreforts extérieurs destinés à supporter la pression latérale des voûtes sur les murailles des églises. Si ces masses viennent à disparaître ou à fléchir, le poids des voûtes pousse au vide, des lézardes se déclarent, et après un certain temps, le mal devient incurable.

Une des causes les plus actives d'humidité, de dégradations et de destruction pour les édifices, est l'exhaussement du sol adjacent. Nous avons remarqué que cet inconvénient se produit assez souvent dans notre diocèse, à cause de l'inégalité du terrain sur lequel s'élève un grand nombre de paroisses. Quand une église se trouve dans ces conditions, on ne doit rien négliger pour la dégager de la masse du terrain qui l'environne et la domine, ou, du moins, pour faire pratiquer autour de l'édifice un fossé aussi large que possible, et offrant assez de pente pour l'écoulement rapide des eaux. Une telle opération a pour résultat d'assainir l'église et de pourvoir à sa conservation.

Il serait bien à désirer aussi que l'extrémité inférieure des toitures fût garnie de chêneaux destinés à recevoir les eaux du ciel et à les verser dans des tuyaux de descente qui les jettent dans le fossé d'enceinte, ou à une certaine distance des murailles, de manière à ce qu'elles puissent facilement s'écouler, au lieu de s'infiltrer dans le sol et de détériorer les fondations.

En parcourant le diocèse, nous avons remarqué, dans un grand nombre de paroisses, que les ouvertures ou baies des clochers ne sont pas pourvues d'abat-vent, et que ces constructions restent ainsi exposées à l'invasion des pluies et des

neiges, ce qui est une cause permanente de dégradation. Il nous paraît urgent d'appeler sur ce point votre attention, afin qu'au moyen d'une dépense assez légère, il soit porté remède à cet inconvénient majeur et que les clochers puissent être tenus en bon état de conservation. Ce serait une grande erreur de croire que l'appareil dont nous parlons intercepte le son des cloches. Un abat-vent n'est pas une fermeture hermétique, mais un système de planches superposées en plan incliné et distantes les unes des autres, de manière à laisser toute liberté à la lumière et au son.

Tout ce que nous venons de dire, Messieurs et chers Coopérateurs, n'est pas nouveau pour vous; mais notre sollicitude épiscopale nous fait un devoir de vous le rappeler, afin que votre zèle, déjà si bien inspiré, puise un nouveau motif et trouve un nouvel appui vis-à-vis de vos paroissiens dans nos pressantes recommandations.

† LOUIS, Evêque de Rodez.



ESNANDES

ET

BEAUMONT-DU-PÉRIGORD,

ANALYSE COMPARATIVE

DE DEUX ÉGLISES FORTIFIÉES DU XIVe. SIÈCLE ;

Par M. Ch. DES MOULINS,

Sous-Directeur de l'Institut des provinces, Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Bordeaux, etc.

(NOVEMBRE 1856.)

Le lendemain de la clôture du Congrès, 11 septembre 1856, une calèche de louage déposait six voyageurs à la porte de l'auberge d'Esnandes, village situé au bord de la mer, à 10 kilomètres N.-N.-E. de la Rochelle. M. de Caumont avait voulu visiter cette localité remarquable à plus d'un titre, et MM. l'abbé Blatairou, de l'Institut des Provinces, doyen de la Faculté de Théologie de Bordeaux ; Marionneau (de Nantes) ; Pâquerée (de Castillon-sur-Dordogne) ; Arnault-Mesnardière (de Poitiers), membres de la Société française, avaient été heureux comme moi de faire avec lui ce court et agréable voyage. Nos bagages se composaient du bréviaire de M. Blatairou, — du calepin dont la robuste mémoire de M. de Caumont fait le plus souvent un *sinécuriste*, — du marteau géologique de M. Pâquerée, — de la gaîté expansive et spirituelle de M. Mesnardière, — de l'album et des crayons de M. Marionneau, — et enfin de mon carton de botaniste.

2

Il fallut partager notre matinée en deux temps, car nous avions à étudier deux choses bien différentes et situées précisément aux deux bouts opposés de la commune, savoir: les *bouchots* ou parcs-à-moules, qui font la richesse et la réputation gastronomique d'Esnandes, et son église fortifiée, célèbre par la parfaite conservation qu'elle doit aux admirables matériaux dont son couronnement militaire est bâti.

Deux causes, deux plaids, cela va sans dire : il fallut donc aussi se partager la besogne. Nous étions bien tous plus ou moins naturalistes et plus ou moins archéologues, mais tous aussi nous voulions tout voir : on trouva moyen de s'arranger à la satisfaction générale.

La section d'histoire naturelle s'en fut aux *bouchots*, et le récit de son intéressante excursion, confié aux soins de M. Pâquerée, va être publié dans le vingt-unième volume des *Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux*, après avoir été lu, le 5 novembre, dans la séance publique de cette Compagnie.

La section d'archéologie fit une petite visite à la mer, puis se replia sur l'église dont elle commença l'étude.

Les deux sections réunies, on attaqua le déjeûner, qui donna lieu au spirituel rapporteur-naturaliste de faire entendre à la Société Linnéenne une brûlante philippique contre l'inclémence du Bacchus esnandais.

Puis on se rendit en masse à l'église dont on acheva la curieuse étude ; et comme je ne pouvais me lasser de faire remarquer les traits d'étroite ressemblance qui l'unissent à une autre église fortifiée de la même époque et pourtant éloignée d'une soixantaine de lieues (Beaumont-du-Périgord), M. de Caumont me fit l'honneur de me charger d'offrir aux lecteurs du *Bulletin monumental* l'*anatomie comparée* de ces deux édifices.

M. Marionneau avait bien voulu mettre ses crayons au

service de l'une et de l'autre section. Pour la seconde, il fit les dessins de l'église, qui ornent et font comprendre mon rapport; notre ami commun et collègue Léo Drouyn, de son côté, a la bonté de l'enrichir de deux vues de l'église de Beaumont. Enfin, pour la première section, M. Marionneau conserva l'image des *boucholeurs* qui nous conduisirent d'une façon si singulière, dans leurs *acons* ou *poussepieds*, à la visite du parc-à-moules. Ce dernier croquis n'est pas, il faut le dire, du ressort exclusif de la section d'histoire naturelle. A tout aussi juste titre, M. de Caumont a dû le conserver comme ornement du rapport archéologique, et il faudra bien qu'avant de finir, je dise à nos lecteurs, qui pour la plupart ne s'en doutent guère, ce que c'est que *bouchots*, *boucholage* et *boucholeurs*, *acons* et *poussepieds*, car tout cela date du XIe. siècle, rien de moins!

FAITS HISTORIQUES.

Beaumont-du-Périgord.

En novembre 1298, Édouard Ier. d'Angleterre écrivait à la commune de Londres de lui envoyer « quatre prudeshommes, « des plius sachantz et plius suffisantz, qui mieux sachent « deviser, ordonner et arayer une novele vile, au plius de « profit de nous et de marchannz..... pretz et appareille « d'aler outre por cele besoigne, la ou nous leur enjoyndrons (*Archives de la Mairie de Londres*, reg. C., fol. 3, 23). Mon ami et collègue M. Jules Delpit, de l'Académie de Bordeaux, à qui j'emprunte ce texte important (*Documents français*, t. Ier., Introd. p. CCXXI), le fait suivre d'une réflexion pleine de justesse et que je veux aussi transcrire : « Ce renseignement sur la manière dont on s'y prenait pour « bâtir une ville, à cette époque qui vit naître et fonder

« tant de villes nouvelles sur un modèle uniforme, m'a paru, « dit-il, » un monument excessivement curieux de l'esprit « de civilisation qui préoccupait alors toutes les pensées. »

Cette sollicitude du monarque anglais que le divorce de Louis-le-Jeune avait rendu possesseur d'un des plus riches fleurons de la couronne de France, ne semblerait-elle pas indiquer qu'il en était encore aux tâtonnements, aux essais, à la recherche des meilleurs moyens d'accroître la gloire de son règne et la prospérité de ses peuples? Et pourtant il n'était plus question, alors, que de progrès et de perfectionnements entrevus comme en rêve, et qu'il ne fut pas donné à ce roi de réaliser. La période de fondation des *bastides*, qui avait produit tant de résultats utiles en peu de temps, était arrivée à sa fin, et, maîtrisé par les préoccupations graves que lui apporta le commencement du XIVe. siècle, tout le bon vouloir d'Édouard fut impuissant à la prolonger. Notre ami M. Félix de Verneilh, dans son magnifique travail sur l'*Architecture civile du Périgord et du Limousin* (*Annal. archéol.* 1847, t. VI, p. 73, 74), a expliqué si bien et en si peu de mots la cause de ce changement de direction dans les pensées du maître de l'Aquitaine, que citer ces lignes est le mieux que je puisse faire : « Dans « les premières années du XIVe. siècle, le roi d'Angleterre « ne fondait plus de nouvelles bastides; mais il réunissait à « sa couronne la plupart de celles de l'Agenais et du Péri- « gord ; .. .. au milieu du même siècle, il les donnait au « contraire aux seigneurs gascons *de son parti*. La politique « anglaise était changée; *elle ne comptait plus que sur les* « *armes* pour conserver l'héritage des anciens ducs d'Aqui- « taine, et renonçait à tous les moyens pacifiques. Dès-lors « plus de nouvelles bastides..... »

Laissons couver sous la cendre et se fortifier peu à peu ce noble instinct national, qui mit un siècle et demi à restituer

à la France l'intégrité de son territoire, et bornons-nous à ce qui est de notre sujet, en énumérant, après M. de Verneilh, quelques-uns des fruits de cette période de fondation des villes nouvelles; elle ne dura guère, en Guienne du moins, que pendant les cinquante années de paix qui formèrent la seconde moitié du XIIIe. siècle. La maison de France accrut alors ses domaines comme on a dit depuis que l'Autriche multiplie les siens, *tu, felix Austria, nube.* Alphonse de Poitiers, devenu possesseur de l'héritage des comtes de Toulouse, inaugura la série des bastides à date aujourd'hui connue, en fondant Villeneuve-sur-Lot, en 1253, et Villefranche-de-Rouergue, en 1256. Puis vinrent Castillonés, en 1259, et, vers la même époque, Villefranche-de-Périgord. Saint Louis avait fait reconstruire la ville basse de Carcassonne, et fonda celle qui a pris le nom de *St.-Louis*, près Monpont en Périgord, dans l'année qui précéda sa mort (1269). Philippe-le-Hardy fit bâtir Domme en 1280.

Dans le Bas-Périgord, au moment où finissait le long règne d'Henri III (1271), le maréchal de Gascogne, Jean de la Linde, fonda la bastide qui porte son nom tout en ayant l'air de l'emprunter à la mansion romaine qu'elle remplaçait (*Diolindum*); et, l'année d'après (1272), Édouard Ier. fit édifier BEAUMONT, la première de ses *Bastides royales.* Douze ans plus tard, en 1284, Montpazier, la plus parfaite de toutes, ou du moins la plus intégralement conservée jusqu'à nos jours, fut fondée par les soins du sénéchal de Périgord, Jean de Grailly. Molières existait déjà, et peut-être aussi Sainte-Foy-la-Grande, dont la date n'est pas aussi sûrement fixée. Montauban était peut-être plus ancien, suivant M. de Verneilh.

En mettant sous les yeux du lecteur cette sorte de résumé de la période des bastides, j'ai eu un triple but :

Premièrement, faire pressentir que, dans celles de fon-

dation directement royale, comme Beaumont, on pouvait s'attendre à rencontrer des édifices religieux d'une grandeur et d'une beauté remarquables, quoique ce fussent de simples églises paroissiales, construites en-dehors du patronage des abbayes, dont l'influence favorable à l'importance des édifices se fait habituellement reconnaître dans les petites localités. C'est à M. de Caumont que nous devons cette judicieuse observation : « Les églises rurales fondées ou patronées par les « abbayes, dit-il (*Statist. monum. du Calvados*, t. I., « p. 270), sont toujours plus remarquables que les autres. » Or, à Beaumont, l'influence des grands monastères voisins fut loin d'être favorable à l'église qu'il fallait y élever. Le maréchal de Gascogne, Lucas de Terny, avait bien obtenu de l'abbé de Cadouin et du prieur de Saint-Avit-Sénieur, comme du seigneur de Biron, la concession du terrain nécessaire à la construction de la bastide royale ; le plan en était tracé et les premiers fondements jetés ; mais l'église n'était pas bâtie, et il s'agissait de fixer les limites de la future paroisse. L'abbé de Cadouin prétendit que la nouvelle bastide dépendait de sa juridiction, parce qu'elle s'élevait dans le territoire de l'église de Saint-Laurent-de-Belpech, et qu'il était propriétaire *de ecclesiâ, vineis, pratis, molendinis sancti Laurentii.* De son côté, le prieur de Saint-Avit affirmait, en s'appuyant sur la première de ces raisons, qu'elle appartenait à son chapitre. Il fallut une transaction, et elle eut pour résultat qu'on donna à la nouvelle bastide le nom de *Beaumont*, synonyme exact de celui de *Belpech.* Le texte latin est assez curieux pour trouver place ici ; il est tiré des manuscrits de Lespine et de Prunis, à la Bibliothèque impériale : « *Anno tamen 1272, 8. Id. novembris, facta fuit* « *transactio inter abb. de Caduino et prior. Et capitulum* « *Sancti Aviti super bastidam de Bellomonte quam sibi* « *pertinere dicebat utraque pars. Abbas de Caduino, quia*

« *infrà metas ecclesiæ de Bello Podio (quæ erat oratorium « Caduini), et prior Sancti Aviti quia infra metas Sancti « Aviti asserebat ædificatum fuisse.* » Les deux prétendants pouvaient avoir également raison : Belpech n'est qu'un mamelon détaché de la longue croupe qu'occupe la ville de Beaumont, et les deux monastères pouvaient avoir des terres dans l'étendue de cette croupe.

En second lieu, j'ai voulu faire voir une fois de plus POURQUOI, dans notre Sud-Ouest, les églises dont les fortifications ne présentent pas les caractères évidents du XVIe. siècle, ont été nécessairement fortifiés au XIVe., ainsi que j'ai essayé de le prouver ailleurs (*Compte-rendu du Congrès de Toulouse* en 1852) pour la célèbre basilique de St.-Sernin de Toulouse, au sujet de laquelle je me suis appuyé précisément sur les exemples offerts par Biron, Montpazier et Beaumont.

Le but de ces fortifications n'était pas toujours *directement* et *purement militaire.* Il dérivait bien des malheurs de la guerre ; mais on n'avait pas partout les moyens de changer l'église en une forteresse formidable, et alors on se rabattait sur un autre genre d'utilité qu'elle pouvait présenter dans ces temps calamiteux. Soit qu'en dépit de la faiblesse des moyens de défense dont on pouvait la munir, on la considérât comme un peu plus à l'abri des dangers d'une surprise, ou, comme nous disons aujourd'hui, d'une *razzia* ; — soit qu'on vît en elle un lieu de refuge qui commanderait probablement plus de respect et de commisération à des ennemis *catholiques* comme les habitants eux-mêmes, on y rassembla les vivres, les vêtements et autres objets meubles de première nécessité pour leurs familles. Ce nouveau bienfait de la maison de Dieu à l'égard des pauvres de la paroisse nous est attesté par un document infiniment curieux, que M. de Verneilh a publié dans son beau mé-

moire cité plus haut (*Annal. archéol.*, t. VI, p. 81), et dont il a bien senti la haute importance dans la question.

« De 1243 à 1340, dit d'abord M. de Verneilh, on « peut certainement dire que la France était en paix, mais « cette paix ne ressemblait point à celle dont nous jouissons « aujourd'hui.... Lorsque tant de seigneurs, lorsque tant de « villes avaient le droit de venger leurs injures par les armes, la « tranquillité n'était jamais complète, et sans avoir les ravages « de la guerre, on en avait souvent les inquiétudes. Cela posé, « il fallait bien, même dans la paix, que chaque communauté « eût un asile, un refuge; à défaut de remparts, on fortifiait « les églises. » Et c'est à ce propos que notre savant ami emprunte à *l'Histoire du Rouergue* de M. le baron de Gaujal, l'extrait d'un rapport adressé à Alphonse de Poitiers par un de ses sénéchaux, sur l'état social des provinces de la Guienne à cette époque. A mon tour j'en extrais ceci: « Sire, sachez que, quoique dans l'évêché de Rodez, il y ait « plusieurs villes et châteaux, la plupart des habitants *n'ont* « *d'autres forts que les églises;* et qu'en temps de guerre les « bonnes gens du pays mettent dans les dites églises leurs « *arches* dans lesquelles ils serrent leur blé et leurs habits... « ... Les bonnes gens qui n'ont que de très-petites maisons, « ne sachant où serrer leurs denrées, sont forcés de s'adresser « à l'évêque peur obtenir de lui la permission de les laisser « dans les églises. »

J'espère qu'on me pardonnera d'avoir introduit tant de lignes *guillemetées* dans mon travail: j'aime à puiser mes armes dans des arsenaux recommandables. Et maintenant, si l'on joint aux arguments que je viens de faire valoir, ceux que j'ai appelés à la défense de ma thèse de 1852, ne me sera-t-il pas permis de croire qu'on ne peut guère pousser plus loin la démonstration d'une proposition historique? C'est donc au XIVe. siècle que doivent être rappor-

tées, en général, les fortifications de nos églises du midi, parce qu'il était alors utile qu'elles fussent fortifiées, — parce que leurs fortifications répondaient, du mieux qu'il était possible, au but qu'on se proposait en les élevant, — parce qu'enfin les témoignages contemporains prouvent, de concert avec les caractères tirés des monuments eux-mêmes, que cela a été fait à l'époque indiquée.

Ne me sera-t-il pas permis aussi de faire remarquer combien certains faits négatifs s'ajustent exactement à cette proposition théorique?

1°. On ne voit guère, que je sache, d'églises fortifiées dans les grandes villes, qui étaient murées en général, et pourvues d'un système de défense plus rassurant que les petites localités rurales. Saint-Sernin de Toulouse ne fait pas exception à cette règle, puisqu'il était situé dans un faubourg (le Bourg) que défendait d'abord un simple mur en *pisé*, et qu'il se trouva demeurer bien près du mur en maçonnerie dont la construction fut jugée nécessaire au XIVe. siècle (Du Mège, *Instit. Toulous.*, t. Ier., p. 70). La cathédrale de Tarbes ne fait pas exception non plus, par une raison analogue et en supposant que ses fortifications datent du XIVe. siècle, ce que je ne puis affirmer, car je ne l'ai vue que sous son manteau de badigeon et sans l'avoir étudiée jusque dans ses combles. Si l'on voulait parler de Beaumont lui-même, je dirais que la muraille fortifiée de son église, à l'Est, domine immédiatement la campagne. Je dirais aussi que cette bastide était bien peu considérable; je m'autoriserais enfin de M. de Verneilh qui pense que « lorsque l'église fut fortifiée, le bourg n'avait pas « encore de murailles » (p. 82). Il cite à ce sujet Villefranche-de-Rouergue qui, bâtie en 1256, n'avait pas encore son enceinte murale quatre-vingt-quatre ans plus tard, en 1340.

2°. On ne voit guère, du moins je n'en connais pas, d'églises neuves ou plus anciennes, qui aient manifestement été mises

en état de défense au XVI[e]. siècle seulement; et il n'est pas difficile d'en donner une bonne raison, surtout s'il s'agit d'églises rurales, car on ne pouvait généralement ni en faire après coup des forteresses capables de résister à des attaques très-sérieuses de la part des *Huguenots*, ni espérer qu'elles seraient respectées par eux comme lieux saints ou comme lieux de refuge et d'entrepôt des objets nécessaires à la vie des pauvres habitants.

Quand elles étaient fortifiées, on se battait vigoureusement jusque dans leurs combles, comme à la cathédrale de Tarbes en 1574 (1); quand elles ne l'étaient pas, on cherchait souvent un poste de refuge et de défense dans les tours de leurs clochers, ainsi que cela eut lieu pour la collégiale de Saint-Astier près Périgueux, pendant les guerres de la minorité de Louis XIV. Mais pour cela il fallait que l'édifice eût une dimension un peu considérable; quelques hommes peuvent bien se barricader dans un simple clocher ou dans une petite église de campagne, comme ils le feraient dans une maison; mais ce n'est pas là un système de défense prémédité et préparé de longue main.

Troisièmement enfin, j'ai eu pour but de faire voir, à l'aide des faits et des considérations exposés ci-dessus, que le système des fortifications au XIV[e]. siècle, tel que je le conçois, explique de lui-même pourquoi on le rencontra parfois appliqué à de très-petits et très-faibles édifices, ou bien réduit à un très-petit compartiment sur-ajouté à la bâtisse. Il pouvait servir alors de magasin d'effets et de vivres, suffisamment mis à l'abri d'un simple coup de main et gardé par un petit nombre d'hommes. D'ailleurs, en l'absence des armes à feu, une défense suffisante s'obtenait à moins de frais.

(1) « Iceux habitants assiégés et tenus en grande misère sur le haut « de ladite église; auxquels avaient donné les ennemis l'escalade et as- « saillis par feu, » dit Montluc.

Je reviens à Beaumont : j'ai fait connaître l'époque et quelques circonstances de sa fondation ; il me reste à faire voir quand elle a été achevée.

En 1288, dit le chanoine Tarde dans son *Histoire du Périgord* (mss. extraits par l'abbé de Lespine), *la ville de Beaumont estant avancée de bastir, et desia habitée,* Edouard Ier. souscrivit ses premiers privilèges. L'église alors bien certainement n'était pas encore achevée, et c'est pourquoi les caractères du XIVe. siècle s'y rencontrent unis à ceux du XIIIe. et les dominent même complètement dans l'ornementation. M. de Verneilh arrive à la même conclusion lorsqu'il dit (*lot. cit.* p. 81), après avoir sommairement décrit l'église et ses fortifications : « Elle avait pris cette physionomie « guerrière au moment même de sa construction ou de son « achèvement, dans la première moitié du XIVe. siècle, au « plus tard. » Il dit bien, à la vérité, que les deux tours du chœur « n'appartenaient pas tout-à-fait à la première « construction » (p. 80) ; mais il est évident qu'il les comprend en définitive dans la période qu'il fixe à la page suivante. Il raconte aussi qu'au XVIe. siècle, les habitants furent obligés de suppléer à l'insuffisance des fortifications de la ville (p. 80) ; mais il n'a point vu, non plus que moi, qu'ils aient rien ajouté à celles de l'église ; nous n'y avons donc affaire qu'à un monument authentiquement daté de la première moitié du XIVe.

Esnandes.

D. Massiou (*Hist. de la Saintonge et de l'Aunis,* t. Ier [1838]) assigne, sans aucune hésitation, le XIVe. siècle pour date aux fortifications de l'église d'Esnandes (p. 186). R. P. Lesson (*Fastes historiques, etc., de la Charente-Inférieure,* t. Ier. [1842] se borne à copier la date et à

abréger la description donnée par son beau-frère (p. 8, 9). Cependant, dans son *Histoire des Marches de la Saintonge* (1846), il parle des « églises défensives du XIIIe. siècle, » et dit que, très-rares dans l'intérieur des terres, elles sont au contraire très-communes dans l'Aunis et surtout sur les bords de la mer. « Élevées, dit-il (p. 123) dans les doubles prévi- « sions de sauvegarde pour l'âme et de moyen de protection « pour la vie et la fortune des familles, ces églises-forteresses « semblent avoir pris naissance à l'époque guerroyante où « les seigneurs se livraient à des hostilités permanentes con- « tre les rois de France. » — Et comme, dans le même alinéa, il nomme *ces vieilles murailles* des *témoins* des *descentes des écumeurs de mer* (Normands), des *expéditions de Duguesclin* contre les Anglais, et du temps malheureux des guerres de la Réforme, je pense que le XIIIe. siècle, donné par lui comme époque de la construction des fortifications, n'est dans sa pensée qu'une sorte de moyenne assez vague et qui ne doit pas influer sérieusement sur l'ensemble de mes conclusions. J'ajoute que j'ai cherché dans les articles du même ouvrage consacrés aux Nouillers et à Pérignac, les raisons pour lesquelles il attribue nommément au XIIIe. siècle la fortification de ces deux églises, et je n'en ai point trouvé d'explicites.

M. l'abbé Lacurie (*Excursion archéologique de Saintes à Luçon*, dans le *Bulletin monumental* [1853], p. 53-55 du tirage à part) et M. de Quatrefages, qui a pourtant eu le soin de recourir fréquemment aux sources (*Souvenirs d'un naturaliste*, t. II [1854]), ne fixent aucune date pour la mise en état de défense de l'édifice qui nous occupe.

Esnenda, *Esnempda*, *Esnanda*, *ecclesia parochialis sancti Martini de Esnandâ* ; tels sont les noms donnés à cette localité dans le moyen-âge et recueillis par Massiou, Lesson et M. Lacurie ; et comme Esnandes est placé à la

naissance de la basse falaise qui borne au midi le *Lacus duorum corvorum* restitué avec tant de savoir et d'évidence par M. Lacurie dans sa *Notice* et sa *Carte du pays des Santones* (1844 et 1851), il n'est pas improbable que son histoire remonte au-delà des dates que je trouve citées par les auteurs que j'ai sous les yeux. Mais, sans parler du nom de la localité qui dérive « évidemment, » selon Lesson, d'*Es* ou *Esus*, le Mars des Gaulois, la première date que je rencontre est de 1035 suivant les uns, de 1046 suivant les autres, époque de l'établissement des *Bouchots* par l'Irlandais Walton. En 1105, Esnandes était un prieuré et une seigneurie dépendante de la maison de Taillebourg (Lesson). En 1137, Guillaume X, duc d'Aquitaine, donna le prieuré à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély (Lacurie, *Excurs.*), dont le cartulaire mentionne la présence des flots de la mer devant le village : *quod jam dudum esterium apud Esnandam fuerat, quod dicitur conca* (Lacurie, *Notic.*). En 1470, la terre fut érigée en comté et appartenait au duc de Penthièvre. Elle passa ensuite à la maison de Monbrun qui la possédait encore en 1775 (*Lacurie*).

L'église était du XIIe. siècle (Massiou, Lacurie), et, vu la précocité de l'introduction de l'ogive en Saintonge, je la rapporterais plus volontiers aux années qui suivirent de plus ou moins près la donation de Guillaume X, qu'à la date de 1200 qui lui est assignée par Lesson; car cet auteur confond la période *romane de transition* avec la période *ogivale primitive.* De cette construction première il ne reste que la façade occidentale, et pas même dans toute sa hauteur.

Lesson et M. Lacurie disent qu'au XIIIe. siècle il y eut quelques réparations faites sur les côtés; que le chœur, à filets primastiques, est du XVe. et que l'abside paraît avoir été remplacée au XVIe. par un chevet droit.

Je ne pense point que les choses se soient passées ainsi.

Je n'ai rien vu qui fasse soupçonner un travail du XIIIe. siècle sur les côtés, et moins encore du XVIe., au chevet. Le vaisseau de l'église est tout d'une pièce. L'absence de chapiteaux, les colonnettes relevées d'une baguette plate, les moulures prismatiques maigres de la voûte et leurs clés pendantes avec peu de saillie et d'ornements, fixent, pour notre Sud-Ouest, la date de toute la construction à la 2e. moitié du XIVe. siècle, et son ornementation intérieure au commencement du XVe. Ainsi, elle est d'un demi-siècle au moins, d'un siècle au plus postérieure à Beaumont. Les restaurations du mur Nord sont datées, sur le monument même, des XVIIIe. et XIXe. siècles. L'oculus du mur Sud et la petite fenêtre du clocher peuvent avoir été ouverts au XVIe.; mais ce n'est point à cette dernière époque qu'on a remplacé par un chevet droit l'ancienne abside qui devait exister comme dans presque tous les plans romans, puisque le chevet ne porte pas de traces de remaniements, — puisque sa forme et ses accessoires sont ceux des chevets *militaires* du XIVe. siècle, — puisqu'enfin la présence de l'abside romane aurait porté un préjudice notable à la force défensive d'un édifice qu'on mit alors tant de soins à fortifier. C'est donc au XIVe. siècle que l'abside primitive doit avoir disparu, pour mettre l'ensemble dans l'état où nous le voyons aujourd'hui.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES ÉGLISES.

Ce n'est point ici le lieu de présenter les descriptions *monographiques* des deux édifices que je suis appelé à comparer sous un point de vue unique, celui de leurs fortifications. Je dois donc me borner à extraire des longues rédactions que mes notes de voyage m'ont mis à même de dresser, les simples esquisses nécessaires pour l'intelligence des constructions



militaires que je dois faire connaître avec plus de détails à nos lecteurs. Cependant, pour l'église d'Esnandes qui fut le but de notre excursion, je décrirai en outre quelques particularités qui nous ont semblé dignes d'intérêt.

St.-Front de Beaumont-du-Périgord.

(Fin du XIIIe. siècle et commencement du XIVe.)

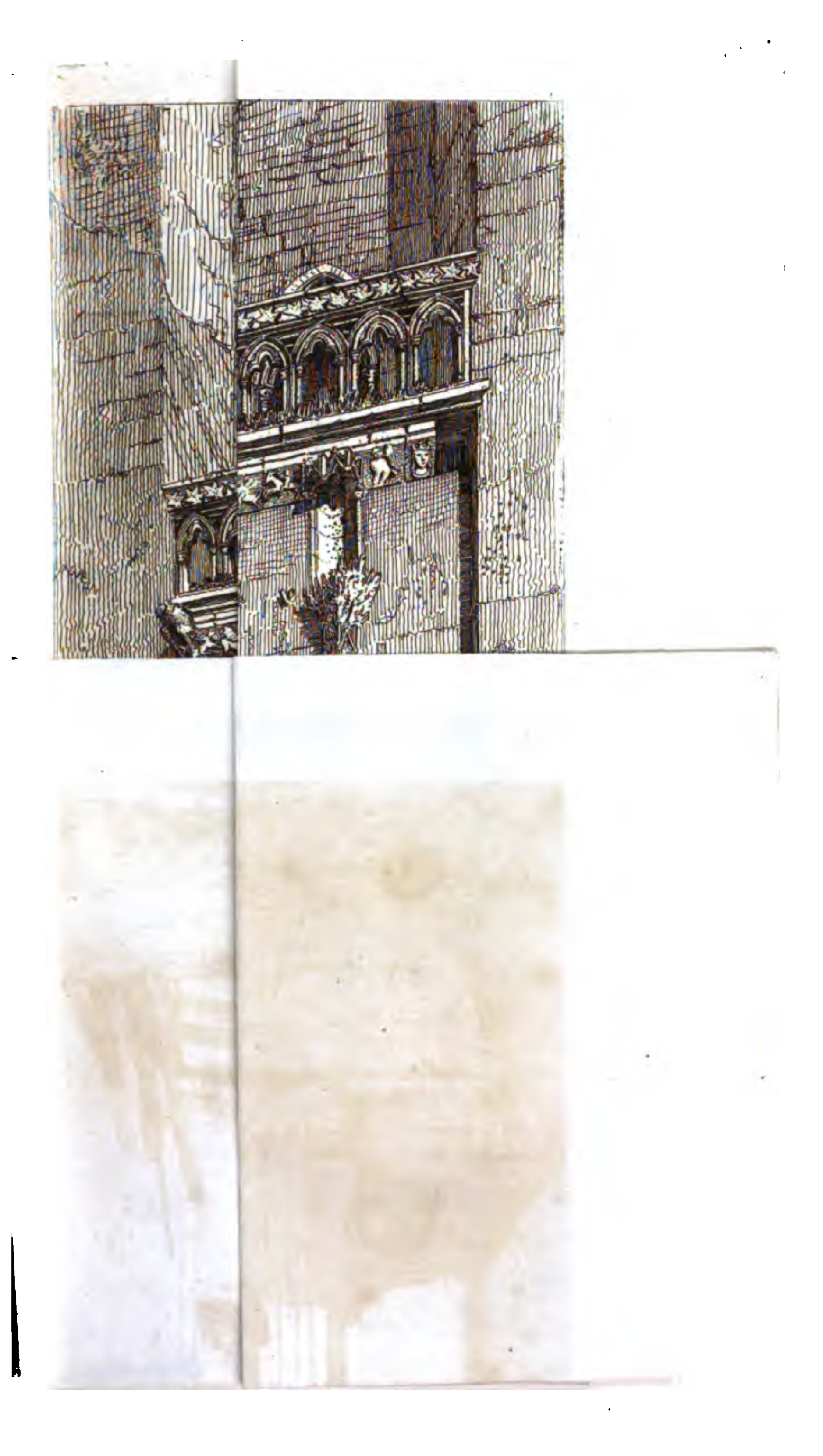
Extérieur. — Église rectangulaire (de 47^m. sur 12, dans œuvre) à chevet droit et transepts carrés et saillants de 6^m., cantonnée de quatre tours carrées, les deux occidentales un peu inégales, les deux orientales égales et beaucoup plus petites. Elle n'a reçu d'autre addition qu'une chapelle latérale au XVe. siècle. Appareil moyen, très-beau et de forte dimension (calcaire-jaunâtre, de l'étage supérieur de la craie du Sud-Ouest).

Une courtine découverte unit les tours au-dessus du portail, et se déploie entre une belle rose *rayonnante* à douze compartiments, et une élégante balustrade formée de vingt arcades trilobées. Sous l'appui de ce balcon court une guirlande de lierre en haut-relief, entremêlée d'étoiles à quatre rais. Deux lions en gargouilles assèchent la courtine qui repose sur une corniche richement sculptée (harpie, sirène d'une grâce exquise, quadrupèdes monstrueux, têtes grotesques, animaux divers, chasse burlesque, anges agenouillés). Trois dais excessivement ornés surmontent ou accompagnent le portail à cinq voussures en retrait, retombant sur autant de faisceaux de colonnettes relevées de la baguette plate du XIVe. et soutenues par un stylobate à hauteur d'appui. Chapiteaux à double rang de bouquets (feuilles de lierre et de vigne). Moulures toriques, parfois à filet tranchant (forme spéciale à la deuxième moitié du XIIIe. et au XIVe.). Linteau de la porte *surbaissé* (Montpazier et Mo-

lières en offrent chacun un, également du XIVe.) et surmonté d'un autre linteau ou encadrement *droit* (dont le Périgord, à cette époque, offre encore d'autres exemples). Ce portail, le plus beau du département de la Dordogne et le plus élégant peut-être du Sud-Ouest à cette époque, n'offre pas la plus légère tendance aux choux frisés et aux chardons du siècle suivant. Notre ami Léo Drouyn en a fait une eau-forte magnifique.

La nef devrait avoir, de chaque côté, quatre fenêtres ogivales de grandeur médiocre, à un seul meneau, s'amortissant en rosace à 4, 5 et 6 lobes, placées très-haut, comme il convient dans une église-forteresse; mais le mur du Nord est complètement aveugle et rien, au-dehors, ne laisse soupçonner l'existence des fenêtres : il est probable qu'elles n'ont jamais été que figurées à l'intérieur par des moulures. Les contreforts sont vigoureux et très-saillants, à trois retraits. Sous l'une des fenêtres du Midi et sous la protection d'un moucharaby qui fait saillie du haut des combles, s'ouvre une charmante petite porte en ogive trilobée. La présence de cet assommoir et le style des moulures prouvent qu'elle est bien contemporaine de l'édifice, et l'ouverture d'une porte surnuméraire qu'on jugerait imprudente dans la rase campagne d'Esnandes, se trouve ici justifiée par la position de l'église dans une ville fortifiée ou destinée à l'être.

Chevet droit avec pignon triangulaire très-bas entre les deux tours qui dépassent elles-mêmes de très-peu la hauteur de l'église. Ces tours, destinées à soutenir l'édifice sur une pente assez rapide, ne sont, à vrai dire et malgré leur forme, que de gigantesques contreforts, et c'est le nom que M. de Verneilh leur donne. En effet, elles sont pleines en-dedans à l'exception du petit réduit crénelé qui les couronne. De son côté, M. de Verneilh donne le nom de *tours* (en considération des logements militaires que contiennent leurs étages supé-



rieurs) à ce que j'ai cru devoir nommer *transepts* à raison des chapelles qui en forment le rez-de-chaussée; cette explication une fois donnée, nos deux déscriptions ne doivent plus présenter d'obscurité.

La fenêtre *rayonnante* unique du chevet est fort belle et ogivale en mître (forme éminemment anglaise, ainsi que l'emploi du cordon en larmier qui se prolonge autour de tout l'édifice et *se brise pour embrasser la base des fenêtres*). Elle est fort large et à trois meneaux, s'amortissant en quatre ogives tréflées, quatre 3-foils, deux 5-foils et un 8-foil. Ses moulures sont fort remarquables, en ce qu'au lieu d'être cylindriques elles sont *pentagonales* (forme qui se montre souvent aux XIIIe. et XIVe. siècles), sans être *prismatiques*, c'est-à-dire maigres et décharnées comme aux siècles suivants. Le sanctuaire est éclairé au Nord et au Sud par deux fenêtres à deux meneaux.

Les tours-contreforts du chevet ont 74 assises qui, estimées à 25 centimètres, donnent une élévation de 20 mètres.

La toiture de l'édifice est moins haute qu'elle ne l'était primitivement. En effet, la nef dépourvue de bas-côtés était jadis couverte d'une voûte ogivale à riches nervures. Sa toiture démantelée pendant la première Révolution, l'avait exposée à de graves dommages que la grande largeur du vaisseau rendait plus difficiles à réparer et plus dangereux par leurs suites inévitables. Vers 1810, cette belle voûte s'écroula, à la réserve d'une ou deux travées vers l'Ouest. J'ai encore vu, en 1833, l'effrayante ruine suspendue à vingt mètres du pavé, et le reste de l'église avait un plafond provisoire. Depuis lors, on a dépensé 18,000 francs pour démolir ce reste de voûte et couvrir l'église entière d'un berceau *à plein cintre* en plâtre. Il fallut, pour accomplir cette malencontreuse réparation, baisser la charpente du toît, car la charpente ancienne partait, ou à peu près, du couronnement des murs,

et ses entraits, selon M. de Verneilh, étaient de 1 m. 70 c. plus élevés que l'extrados des voûtes, afin de laisser la circulation libre pour la garnison destinée à manœuvrer sur les combles. Il résulte de là que les fenêtres simulées du mur Nord de la nef, placées, je ne sais pourquoi, plus haut que celles du Sud, sont maintenant entièrement cachées pour l'église ; et quand on circule sur le couronnement des murs, on voit au-dessous de soi le sommet des ogives presque mitrées de ces fenêtres, surgir au-dessus des reins de la voûte de plâtre.

Intérieur. Les caractères généraux de la nef appartiennent plutôt, comme on pouvait le prévoir, au XIIIe. qu'au XIVe. siècle. Un stylobate règne autour du sanctuaire et des travées supérieures. Quatorze piliers engagés (dont quatre monocylindriques et sans baguette plate, cantonnent les angles), limitent les six travées dont une appartient au chœur, une au transept et quatre à la nef. Les autres piliers sont à trois colonnettes dont la centrale, plus grosse, n'a pas de baguette plate, tandis que les latérales en ont une (disposition plus rare que l'inverse). Chapiteaux polygonaux (ainsi que les bases) et ornés d'un ou de deux rangs de feuillages ou de crochets très-courts.

Un degré de quatre marches s'élève de la nef au porche formé par l'intervalle que laissent entre elles, à l'intérieur, les deux tours occidentales, et ce porche représente une septième travée.

St.-Martin d'Esnandes.

(2e. moitié du XIIe. siècle et 2e. moitié du XIVe.)

Extérieur. — L'église d'Esnandes est moins riche et plus sévère que celle de Beaumont. Elle n'a ni contreforts primitifs, ni transept, ni tours d'angles ; mais en revanche on



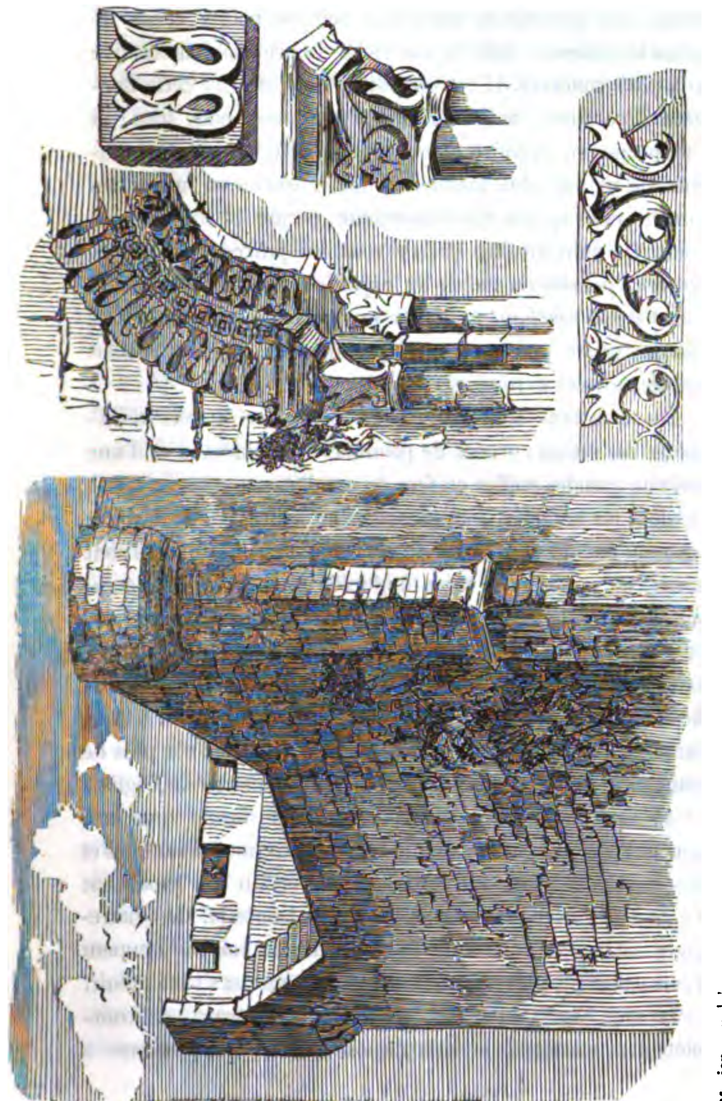
VUE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE D'ESNANDES.

verra qu'elle est proportionnellement plus forte, comme il convenait à sa position isolée et découverte. Elle est construite en bel appareil moyen (de calcaire jurassique) et moins allongée que celle de Beaumont; elle se rapproche conséquemment davantage de la forme d'un cube.

La partie inférieure de la façade occidentale, purement romane *de transition* (ogive naissante), est couronnée d'un cordon en corniche sculptée d'animaux et rinceaux très-variés, mais fort endommagés. C'était un zodiaque *en bande*, disposition fort rare et que M. Lacurie n'a point observée ailleurs (les autres zodiaques romans du département, à Chermignac et à Aunay, encadrent les portails). Je n'ai pas eu le loisir de chercher à reconnaître les figures d'Esnandes; mais Massiou, Lesson et M. Lacurie disent qu'on y distingue encore deux signes (Sagittaire et Scorpion). Il subsiste aussi quelque chose de la façade au-dessus du cordon, car on y voit les restes d'une grande arcade romane bouchée; je crois qu'elle correspond au premier étage de la tour, lequel, dans cette hypothèse, aurait été conservé sans remaniement important lorsqu'on a bâti l'église du XIVe. siècle.

On voit bien un contrefort qui empâte l'angle Nord-Ouest de la façade; mais malgré cette position insolite au XIVe., il se lie trop bien aux fortifications du couronnement pour qu'on puisse attribuer sa construction au XVe., et M. Drouyn a déjà observé, dans l'architecture militaire de la Gironde, quelques contreforts *empâtants* que d'autres caractères le forcent de rapporter à la fin du XIVe. siècle.

L'addition de ce contrefort a fait disparaître un des quatre faisceaux de hautes colonnettes, sur lesquels reposait le cordon zodiacal, et qui encadraient le portail et les deux arceaux aveugles dont il est flanqué. Ces derniers n'ont jamais été ouverts, car un stylobate à hauteur de siége en a toujours fermé la gueule, et le nu du mur qui forme leur fond est chargé des



DÉTAILS DU PORTAIL D'ESNANDES.

Marionneau del.

PARAPETS ET PLATES-FORMES DE L'ÉGLISE D'ESNANDES.

mêmes ornements sculpturaux que les intervalles des colonnettes. Ces ornements consistent soit en points creux de forme losangique, soit en une riche imbrication alternative de *4-foils* concaves. Il est fort difficile de décrire cette dernière décoration, entièrement nouvelle pour nous tous; et n'ayant pu en prendre qu'un croquis informe et sans ombres, je ne sais plus maintenant me retrouver au milieu des complications qu'un relief énergique permet à son agencement. On pourrait dire que ce sont des *paires d'écailles de poisson, pétales ou valves de coquille de forme arrondie et concave, se touchant par leurs sommets et posées en croix, chaque paire passant symétriquement et alternativement soit dessus soit dessous ses voisines.*

Les trois arcs sont ogivaux. Le portail est à trois archivoltes en retrait, ornées de palmettes, de rinceaux et d'une série de grandes anilles ou fers de moulin, sculptées en creux et dont les branches sont arrondies au bout. Les archivoltes reposent sur un seul ordre de six colonnettes. Les bases sont ornées de pattes et de tores multiples et plus ou moins écrasés. Les arcs latéraux n'ont que deux voussures en retrait, et reposent sur deux ordres superposés de quatre colonnettes. Dans la niche de droite, une statue d'évêque en habits pontificaux (chasuble pointue, dalmatique, étole et aube), du XIVe., est posée sur un socle soutenu par le stylobate et n'a plus de tête; c'est sans doute celle de saint Martin, patron de l'église.

Autour de l'édifice s'étend une plate-forme gazonnée qui servait de cimetière et que limitent des murs modernes et des coupures dans les élévations de terrain qui avoisinent l'église. J'imagine que c'est là ce que Lesson et M. de Quatrefages ont regardé comme des fossés; mais je ne vois pas comment l'eau aurait pu y arriver en quantité suffisante et s'y maintenir.

Le mur Nord de l'église, plusieurs fois réparé, est complètement aveugle : je suis disposé à croire que, comme à

Beaumont, il l'a toujours été. Ses deux principales réparations sont datées sur le monument même, de 1740 et de 1828.

Les ouvertures du flanc Sud se bornent à deux, très-profondément ébrasées, car le mur de ce côté n'a guère moins de huit pieds d'épaisseur (Massiou). Aussi ces ouvertures manquent totalement de grâce; elles sont sans aucun ornement et fort élevées au-dessus du sol. La première en partant de l'Ouest est une grande fenêtre ogivale, placée entre la moitié et les deux tiers de la longueur de la nef. Un peu plus loin, et destiné à jeter du jour sur les trois autels du chevet, s'ouvre l'oculus que je crois postérieur à la construction de l'édifice, cart il n'est point surmonté d'un moucharaby. On doit, selon moi, l'avoir percé lorsque les chances de guerre eurent disparu.

Quatre belles gargouilles, en forme de bêtes féroces, décorent le mur méridional d'où elles chassent les eaux de tout le couronnement militaire de l'édifice, car il n'en existe ni au Nord ni au chevet. Celui-ci est droit et percé de trois grandes fenêtres ogivales, larges, courtes, placées très-haut, profondément ébrasées comme au mur du Sud, et celle du milieu est plus élevée que les autres.

Massiou dit que les murs du Nord et de l'Est sont *modernes.* Lesson et M. l'abbé Lacurie disent que le chœur est du XVe. siècle et que l'abside romane a été supprimée au XVIe. Il m'est impossible, je l'ai déjà dit, de me ranger à cet avis;

1°. Parce que les églises-forteresses du XIIIe. et du XIVe. siècle ont le chevet droit (Beaumont, St.-Avit-Sénieur et Molières en Périgord);

2°. Parce que les fenêtres du chevet d'Esnandes sont placées comme à Beaumont et à Molières;

3°. Parce que les moucharabys et les latrines d'Esnandes sont placés comme ceux de St.-Avit-Sénieur et de Beaumont, et évidemment contemporains de l'ensemble du système de défense.

La tour, dont je décrirai les parties inférieures en parlant des fortifications, est placée au-dessus du portail, et sa partie supérieure, percée de quatre fenêtres ogivales, est moderne, postérieure même aux guerres de religion, car les moulures de ces fenêtres sont identiquement répétées sur un cartouche sculpté dans la face méridionale et portant cette inscription : *André Regeauld*, *fabriqueur*, 1633.

Il peut paraître singulier de voir *faire de l'ogive*, et de l'ogive qui rappelle assez bien le XVe. siècle, cinq ans seulement avant la naissance de Louis XIV ; mais ce fait n'est pas sans exemple en Saintonge. A Saujon en effet (sur la Seudre, entre Royan et Rochefort), l'église fut détruite pendant les guerres de religion, puis entièrement réédifiée au XVIIIe. siècle, dans les dernières années du règne de ce même prince. Or, le Congrès archéologique de 1844 a vu ses fenêtres : elles sont toutes *ogivales* (forme du XVIe., à biseau en gorge très-élargie).

La tour d'Esnandes se termine par une attique sans ornements et par une toiture basse à quatre égoûts. On y a replacé, au Midi, deux belles gargouilles (panthères accroupies) provenant de sa construction du XIVe. siècle.

Intérieur. — Nef séparée des bas-côtés par quatre gros piliers de chaque côté, formant six travées, y compris celle du sanctuaire. Celui-ci, peu profond, a son autel plaqué contre le mur du chevet : il en est de même des autels des bas-côtés.

Gros piliers sans chapiteaux; ils sont relevés de colonnettes saillantes dont chacune est ornée d'une baguette plate.

Fenêtres du Nord complètement murées et marquées seulement par leurs moulures, en ogives, à amortissement formé de triangles curvilignes et à moulures *cylindriques ;* combinaison de caractères qui indique bien la seconde moitié du XIVe. siècle.

Voûtes ogivales à nervures maigres *avec filet tranchant*, ce qui exclut toute attribution au XVe. siècle avancé. Clefs de voûte pendantes, mais peu volumineuses et très-peu ornées.

Quelques tableaux, leurs cadres et les boiseries sont de la fin du XVIe. et du XVIIe. siècles.

FORTIFICATIONS.

Ici, pour faire ressortir l'étroite ressemblance et la presque contemporanéité des deux édifices que je compare entr'eux, je suis contraint de changer de marche et de ne plus leur consacrer de descriptions séparées. Je suivrai le système de fortifications, pièce à pièce, depuis son entrée jusqu'à son complément, en faisant remarquer à la fois les analogies et les dissemblances des deux monuments.

Dans l'un comme dans l'autre, une petite porte ouverte au bas-côté droit de la nef, conduit à un escalier de pierre en hélice, bien plus large à Esnandes qu'à Beaumont. Celui d'Esnandes s'élève dans l'énorme épaisseur du mur méridional, celui de Beaumont dans la tour d'angle du Sud-Ouest; positions complètement identiques.

A Esnandes, une fenêtre placée au rez-de-chaussée éclaire l'escalier et prend son jour sur le mur méridional. Lesson l'a figurée dans ses *Fastes* et je n'en ai pas fait mention dans ma description, parce que je la crois postérieure aux chances de guerres contre lesquelles on avait voulu prémunir l'église. Avant cette époque, il eût été bien imprudent, ce semble, de faire une ouverture si facilement accessible; je dois pourtant avouer qu'elle pouvait être un peu protégée par le retour méridional des machicoulis de la façade. La décoration de cette petite fenêtre consiste uniquement en un demi-cintre de claveaux; je crois que c'était une porte latérale *romane*, bouchée au XIVe. siècle et rouverte postérieurement en forme de fenêtre, pour faciliter l'ascension de

l'escalier. Le reste de celui-ci n'est éclairé, à Esnandes, que par trois meurtrières linéaires superposées à diverses hauteurs; à Beaumont, ce sont deux meurtrières cruciformes qui donnent le jour.

Dans les deux églises, l'escalier conduit à un petit cabinet carré et voûté, dont l'usage, à Beaumont, n'est pas douteux, puisque c'est de là qu'on sonne les cloches placées dans la partie supérieure de la tour. A Esnandes, où la tour est centrale, on peut se demander si ce réduit servait de logement au sonneur, ou bien au commandant de la garnison, ou bien encore s'il n'aurait pas servi de prison. Dans ce dernier cas, il serait l'analogue du cachot qui existe à Beaumont, au rez-de-chaussée de la tour d'angle du Nord-Ouest. Je n'ai pas encore parlé de ce cachot, parce qu'il appartient exclusivement au système militaire de l'église. Il sert encore aujourd'hui de prison municipale, et sa position, à ce titre, est assez peu convenante, puisqu'on n'y peut entrer que par la porte même de l'église où sa porte particulière s'ouvre au haut du degré qui conduit de la nef au porche.—Il faut noter une petite différence entre les deux cabinets voûtés qui font l'objet de cet article. Celui d'Esnandes est à l'entresol, c'est-à-dire plus bas que le cordon de la façade et que l'entrée des combles. Celui de Beaumont est au-dessus du 1er. étage, c'est-à-dire au-dessus de la courtine qui surmonte le portail et au niveau de l'entrée des combles.

Cette légère dissemblance se répète, mais en sens inverse, pour la position relative du couloir qui, dans les deux églises, sert à la communication entre les combles du côté droit et ceux du côté gauche de la nef, en passant sur l'à-plomb du portail. A Esnandes, ce passage se trouve au-dessus des voûtes des bas-côtés de l'église et de niveau avec l'entrée de la galerie qui en parcourt toute l'étendue, comme avec la grande chambre du premier étage de la tour. A Beaumont, il est de niveau avec l'analogue de cette grande chambre, c'est-à-dire avec la vaste

tribune du premier étage, qui surmonte le porche et sépare les saillies intérieures des deux tours ; mais il y est placé plus bas que l'entrée des combles. Ceci s'explique tout naturellement par cette réflexion, qu'à Esnandes il y a des bas-côtés séparés de la voûte de la nef centrale, et un exhaussement considérable des deux extrémités Est et Ouest de la plate-forme militaire par rapport à sa partie médiane, tandis qu'à Beaumont où il n'existe pas de bas-côtés, tout l'espace consacré aux manœuvres de la garnison est de plain-pied et au même niveau que le couronnement des gros murs de l'église.

Je reprends les détails relatifs à chacune des trois parties (grande chambre, couloir de la façade, entrée des combles) dont je viens de déterminer la position.

1° *La grande chambre* du premier étage de la tour d'Esnandes est placée sous les cloches : sa destination est donc connue. Elle est sans aucun jour direct et cantonnée de quatre colonnes au-dessus desquelles elle est ramenée à la forme *octogone* par quatre pans coupés en creux, ou *trompes* (comme à la coupole de Notre-Dame de Poitiers), sortes de pendentifs dont la présence prouve que l'ancienne tour n'était pas lourde et carrée comme celle de 1633 qui couronne aujourd'hui l'édifice. Mais cette chambre carrée par en bas, octogone par sa voûte, est-elle romane comme la façade de l'église, ou date-t-elle seulement du XIVe siècle comme les fortifications et le corps des nefs ? Je suis disposé à adopter la première hypothèse (construction *romane*), bien que l'obscurité ne m'ait pas permis de distinguer les détails de forme des colonnes. J'y suis disposé parce que je connais des colonnes *cantonnales*, en situation pareille, dès le XIe siècle (2e étage du magnifique clocher de Brantôme en Périgord), et aussi parce que les petits, mais charmants clochers de la Saintonge et de l'Angoumois, partant toujours d'une base carrée, changent volontiers de forme en s'élevant, pour passer à l'octogone ou au cylindre. Je

dois pourtant avouer que les clochers romans qui surmontent les portails sont ordinairement placés sur l'à-plomb des murs, tandis qu'à Esnandes il y a, comme à Beaumont qui est du XIVe, un *couloir* ou courtine entre l'à-plomb de la chambre du premier étage et l'à-plomb du portail, ce qui conduirait à adopter la seconde hypothèse, d'autant que l'élévation primitive se continuait certainement sur l'à-plomb du portail, ainsi qu'il conste de l'arceau *roman* qu'on voit encore engagé dans le mur au-dessus du cordon de la façade. — On me permettra de laisser indécise une question qu'un examen plus minutieux suffirait peut-être à résoudre.

La grande chambre du premier étage de la tour d'Esnandes a son analogue, à Beaumont, dans une vaste tribune qui domine le porche entre les saillies intérieures des deux tours, et qu'éclairent, à l'Ouest, la grande rose de la façade, à l'Est trois arcs trilobés d'ou l'on domine la nef comme l'orgue domine nos nefs actuelles.

2°. *Le couloir de la façade* est placé exactement de la même manière dans les deux églises, mais avec un aspect et dans des conditions bien dissemblables. A Beaumont, où il fait face à l'intérieur de la ville et se trouve ainsi plus à l'abri des attaques, il est formé (je l'ai déjà dit) par la courtine à ciel ouvert qui, reliant les deux tours, a pour fond la grande rose et pour parapet la riche balustrade à trilobes dont le portail est couronné. A Esnandes au contraire, où l'isolement de l'édifice forçait à en défendre également toutes les faces, ce *couloir* est un étroit passage absolument obscur, couvert en dalles, et qui s'étend tout le long de la façade. Sa paroi Est est formée par le mur de la grande chambre du premier étage de la tour, et sa paroi Ouest par le mur de façade où se voit encore le reste d'un arceau roman. Nous avons parcouru à tâtons toute la longueur de cet étroit passage, et nous avons ainsi tourné l'angle N.-O. de l'édifice, où nous avons reconnu

l'entrée des combles du bas-côté Nord, mais sans pouvoir nous y engager, à cause de l'obscurité complète et des déblais que les réparations faites au mur Nord en 1740 et en 1828 y ont amoncelés.

3°. *L'entrée des combles.* C'est, à Esnandes, une vaste et large galerie qui court sur le dos des voûtes du bas-côté, entre la voûte de la grande nef et la muraille extérieure de l'église. Cette galerie n'est pas nivelée, mais a pu l'être par des planchers mobiles, des amas de déblais ou de foin: c'étaient là, ce me semble, les logements et magasins de la garnison, véritables casemates dont je ne trouve pas les analogues à Beaumont et qui me font dire qu'Esnandes était plus puissamment organisé pour la défense. La galerie dont je parle est magnifiquement *dallée* en-dessus, et interrompue par plusieurs étranglements qui répondent aux soutiens des divers niveaux de la plate-forme et du chemin de ronde supérieurs. Elle se prolonge jusqu'au mur du chevet. Le grand comble de l'église en fait autant, de telle sorte qu'il n'existe pas de communication, de ce côté, entre les combles des deux bas-côtés; on ne peut passer de l'un à l'autre qu'au moyen de l'étroit couloir de la façade.

A Beaumont, l'escalier en hélice se termine à l'ébrasement d'une meurtrière, un peu au-dessus de la chambre d'où l'on sonne les cloches. A Esnandes, il finit sur la plate-forme terminale, au pied de la tour.

Ici encore se dessinent de la manière la plus curieuse, les ressemblances *capitales*, et les dissemblances *de valeur bien moindre* qui m'ont amené à comparer les deux édifices et leur système de fortifications.

Réduit à sa plus simple expression et à part toutes dimensions comparées, ce système se compose d'une plate-forme et d'un chemin de ronde *dallés*, munis d'un parapet, diversement fortifiés de tours d'angles, guérites, créneaux, machi-

coulis, moucharabys et meurtrières; lesdits chemin de ronde et plate-forme permettant, à Esnandes, de circuler librement le long du périmètre entier de l'édifice, et ne le permettant, à Beaumont, que sur les faces Nord, Est et Sud, mais non à l'Ouest où se dressent les deux grandes tours; — lesdits chemin de ronde et plate-forme ayant été primitivement, à Beaumont, couverts, comme ils le sont encore aujourd'hui, d'une toiture commune à tout l'ensemble de l'édifice, — primitivement decouverts au contraire, comme ils le sont encore, à Esnandes.

Venons au détail :

A Beaumont, dit M. de Verneilh, « après avoir forcé les « portes ou escaladé les fenêtres, les assiégeants n'étaient point « maîtres de l'église. On pouvait continuer à se défendre sur « les voûtes dont l'extrados, dallé et presque nivelé, était par- « faitement disposé pour cela; les entraits de la charpente « étaient plus élevés de 1^{m}. 70^{c}., de sorte qu'ils n'inter- « rompaient point la circulation. » Cette description plus que concise nous donne une idée de l'ancien état des lieux. Je vais les décrire tels qu'ils sont actuellement.

On peut faire le tour de l'édifice (moins son côté occidental), en marchant sur le couronnement des murs de l'église, dont un surhaussement plus mince porte la toiture et forme le parapet, car la destruction de la voûte a remplacé par un abîme l'espace où se mouvaient librement les défenseurs de la forteresse; mais cet espace devait être nécessairement bien plus resserré qu'à Esnandes où il occupe toute la largeur des bas-côtés., puisque ceux-ci manquent à Beaumont où le pignon oriental démontre que le dos de la voûte s'élevait indubitablement jusque tout près de l'arête de la toiture.

Aux deux tiers de la distance des tours au chevet de Beaumont, se trouve ce que j'ai appelé le transept, à cause de sa forte saillie et de la chapelle qui en forme le rez-de-chaussée. On a élevé cette chapelle, un peu après la construction

primitive, en s'aidant des deux contreforts qui l'enserrent, jusqu'à la hauteur du couronnement, et il en est résulté ce que M. de Verneilh appelle les « tours qu'on trouve vers l'entrée du chœur. » Ces constructions, dont les étages supérieurs contiennent des logements militaires, se terminent par un petit réduit ou guérite, orné de créneaux et de machicoulis mieux conservés au côté Sud qu'au côté Nord.

Enfin, quand on arrive au chevet de Beaumont, on le trouve occupé en entier par une immense plate-forme *dallée* qui recouvre tout le chœur et qui s'étend même dans le massif des tours-contreforts du Nord-Est et du Sud-Est. C'était là la salle d'armes de la garnison, flanquée de ses deux guérites d'observation. Je regrette de n'avoir pas relevé la mesure de sa superficie ; mais, en partant du métrage de la nef, dans œuvre (47 mètres sur 12), prenant le sixième (7 mètres 66 cent.) pour la travée du chœur, et l'augmentant d'un mètre (et c'est bien le moins) pour l'épaisseur du mur oriental sur lequel s'étend le dallage, j'obtiens pour longueur de l'Ouest à l'Est 8 mètres 66 cent. — Par la même raison, je trouve pour la longueur Nord-Sud, 14 mètres, et pour la superficie totale de la salle d'armes, 107 mètres 24 cent. carrés.

On voit par là qu'à Beaumont, la voûte de la nef était plus haute que celle du sanctuaire et dominait la salle d'armes et le chemin de ronde.

A Esnandes au contraire, édifice moins important comme église, mais plus important comme forteresse, la voûte de la grande nef, recouverte de sa toiture en tuiles, est en contre-bas du chemin de ronde du Nord et du Sud, et plus encore en contre-bas des deux plate-formes qui le terminent à l'Est et à l'Ouest. Ces deux dernières sont au même niveau, l'une enveloppant la base de la tour, l'autre couvrant en entier (comme à Beaumont) la travée que forment le sanctuaire et ses bas-côtés ; d'où il résulte encore qu'à Esnandes, la

voûte du sanctuaire est plus élevée que celle de la nef et à plus forte raison que celle de ses bas-côtés.

La différence du niveau dont je viens de parler entre la partie médiane et les deux extrémités du magnifique dallage qui constitue le chemin de ronde et les plate-formes d'Esnandes, nécessite des moyens de communication qui existent en effet et qui sont d'un luxe étonnant pour un édifice rural tel que celui-ci. Ce sont, de chaque côté, deux beaux degrés à plusieurs marches que trois ou quatre hommes peuvent gravir de front, et c'est là la largeur uniforme du chemin de ronde. Il résulte de cette disposition que, vu de côté, le couronnement de l'édifice est plus bas en son milieu qu'à ses extrémités. L'exhaussement de l'Est est de moitié moins long que celui de l'Ouest.

Le chemin de ronde et les plate-formes sont bordés en tout sens, à l'extérieur comme du côté intérieur qui domine la toiture de la grande nef, de beaux parapets en pierre de taille soigneusement appareillée. Des bancs de pierre sont placés au pied de la tour, à l'entour de l'orifice de l'escalier en hélice, et tout l'ensemble du dallage est asséché par des cheneaux admirablement soignés, larges, peu profondément creusés dans les dalles et aboutissant aux gargouilles.

Voyons maintenant les caractères particuliers du parapet extérieur dans les deux forteresses, c'est-à-dire les agencements militaires qui interrompent son uniformité. Là encore, nous trouverons des différences de détail, et de très-étroites ressemblances dans les traits principaux.

A Beaumont, la tour du Nord-Ouest, plus massive que l'autre, mais un peu moins haute, a été munie de larges créneaux sans encorbellement, maintenant bouchés, et ne conserve plus qu'un signe militaire (meurtrière cruciforme). Celle du Sud, couverte de même d'une toiture basse à quatre égouts, en tuiles, est encore ornée de ses créneaux et de

ses machicoulis, à trois retraits, et de deux meurtrières cruciformes; ce sont là avec la faible courtine qui domine le portail, tous les moyens de défense de la façade occidentale.

A Esnandes, nous ne pouvons plus savoir ce qu'était la tour, puisqu'à partir d'un rang de corbeaux qui répond aux *trompes* intérieures de la grande chambre, elle a été reconstruite entièrement en 1633; mais un système de défense formidable entoure sa base. Trente-trois consoles à trois retraits supportent un machicoulis qui règne sur toute la façade et sur le retour Sud de la plate-forme qui supporte la tour. Deux tourelles basses, larges, cylindriques, en poivrière, à encorbellement à trois retraits et sans toiture, occupent les angles Nord et Sud; celle du Nord est assise sur la tête du contrefort qui empâte cet angle. Le parapet de ce machicoulis n'a qu'un créneau, au Sud. Les cloisons verticales du machicoulis sont en parpaing d'une taille extrêmement soignée et s'élèvent un peu au-dessus de la hauteur du genou.

A Beaumont, les flancs de l'église ne sont actuellement crénelés et ne l'ont peut-être jamais été qu'autour du petit réduit que forme la saillie des quatre tours du transept et du chevet; celui du transept Nord a une petite fenêtre rectangulaire; elle est trilobée dans celui du Sud. De plus, au-dessus de la troisième travée, il existe, au Sud, un assommoir ou moucharaby à trois consoles, destiné à protéger la petite porte latérale dont j'ai parlé. Au chevet, il n'y a que trois petites fenêtres rectangulaires pour éclairer la salle d'armes, sans assommoir pour protéger la fenêtre absidale; leur linteau, comme il était d'usage dès le XIII[e] siècle, est soutenu de chaque côté par un petit corbeau. Enfin, tout près de l'angle rentrant de la tour-contrefort du Nord-Est, et en saillie sur le mur Nord, sont les latrines en forme de guérite couverte, carrée, soutenue par un semblant de moucharaby à deux consoles, avec tablette et lunette en pierre; elles sont contiguës à la salle d'armes.

A Esnandes, les parapets latéraux n'ont ni créneaux ni machicoulis. Le mur Sud, parfaitement conservé, montre quelques meurtrières linéaires dans son parapet dont la hauteur est bien suffisante, de même qu'au côté Nord, pour abriter les hommes qui circulaient d'une plate-forme à l'autre. Ce mur Sud a en outre une guérite carrée en saillie, couverte, pourvue d'une lucarne et soutenue par trois consoles à triple retrait, pour protéger la fenêtre ogivale qu'on voit de ce côté. Enfin, les latrines, placées comme à Beaumont tout près de l'angle et au niveau de la plate-forme, sont également en forme de guérite carrée, couverte et saillante, à trois consoles, avec meurtrières cruciformes, sans tablette ni lunette en pierre, de sorte qu'elles pouvaient servir également d'assommoirs. Il est à remarquer qu'ici elles sont au nombre de deux, une au Nord, une au Sud, tandis qu'il n'en existe qu'une à Beaumont.

Le chevet d'Esnandes est crénelé, et non en pignon comme celui de Beaumont. Les créneaux sont larges, carrés et renforcés de trois moucharabys placés au-dessus des fenêtres du chevet; celui du milieu est à sept et les deux autres à trois consoles supportant les trois guérites carrées et saillantes, mais sans toiture. On comprend facilement pourquoi les moyens de défense sont accumulés au côté oriental de l'église, puisque ce côté fait face à la terre d'où devaient venir les attaques les plus probables et qu'il fallait voir venir de loin. A l'Ouest, la mer, bien plus rapprochée alors de l'édifice, lui servait de défense plus ou moins éloignée : aussi les fortifications y sont-elles calculées en vue de la protection immédiate de la façade et du portail.

Au résumé, je ne crois pas qu'à part les dissemblances commandées par les formes différentes des deux églises, il soit possible d'imaginer une identité plus parfaite entre les moyens employés pour leur défense, et c'est ce que M. de Caumont a jugé intéressant de faire connaître aux archéologues.

La mission dont il m'a chargé se terminerait ici, s'il ne me restait à faire ressortir un dernier trait de ressemblance — et le plus inattendu de tous, je pense — entre les deux forteresses. J'étais si frappé de cette identité de procédés généraux dirigés vers le même but, et de ces détails d'exécution qui se côtoient de si près, qu'une idée se présenta tout-à coup à moi. Me tournant vers le respectable pasteur de la paroisse qui avait bien voulu nous accompagner jusques dans les combles : « Monsieur le Curé, lui dis-je, n'auriez- « vous pas un puits dans l'église? — Oui, Monsieur. » !!!!!!

A Beaumont, le puits fermé par une trappe carrée en bois, s'ouvre à fleur de sol dans le porche et vers son milieu, entre les bases des deux tours de l'Ouest et par conséquent à la hauteur de quatre marches d'escalier au-dessus du sol de la nef. Ce puits est grand et de forme ronde. L'eau s'y maintient bien peu au-dessous du pavé de la nef, à 2 mètres de l'orifice à peu près. Je n'ai pas vu l'intérieur de celui d'Esnandes; M. le Curé et le sacristain disent qu'il est rond et que l'eau n'est pas loin. Il n'est pas placé (et cette différence s'explique d'elle-même) au même endroit que celui de Beaumont, mais dans le bas-côté du Sud, à peu près au-dessous de la fenêtre ogivale, et je ne l'avais pas aperçu pendant ma première inspection de l'église, parce qu'il est caché sous les bancs. Une dalle carrée, de petite dimension, recouvre cet accessoire indispensable de toute enceinte utilement fortifiée, et ces mots, que j'ai copiés bien exactement, sont gravés sur la dalle :

ICY
EST
LE PUI
DE
LEGLISE
P B 1773

APPENDICE.

Les Parcs à Moules.

Il me faut demander encore à nos lecteurs quelques instants d'attention ; ou plutôt ils me demanderont eux-mêmes ce que signifie cet homme accroupi sur une sorte de nacelle ou de traîneau, et faisant faire à sa jambe péniblement roidie, le service d'une gaffe dans un océan de boue.

Le dessin de M. Marionneau leur montre tout cela à merveille, j'en conviens ; mais ils n'en seraient guère plus avancés, si je ne leur donnais les explications promises, au commencement de mon rapport, sur tous ces appareils de pêche aux moules que M. de Caumont a classés dans les résultats *archéologiques* de notre excursion. Force vous est donc, chers lecteurs, de me laisser parler quelques moments de plus. Je n'ai pas l'intention de vous présenter de longs détails : vous les trouveriez complets et exacts dans une brochure peu répandue, de M. d'Orbigny père (*Histoire des parcs ou bouchots à moules des côtes de l'arrondissement de la Rochelle*, 1847). C'est là qu'ont puisé les voyageurs qui désiraient faire connaître cette curieuse industrie, entr'autres notre savant rapporteur-naturaliste et un membre de l'Institut de France, M. de Quatrefages, aussi célèbre par ses belles découvertes en histoire naturelle que par le charme inimitable dont il sait en parer les récits (*Souvenirs d'un naturaliste*, t. II, 1854). Je me bornerai donc, pour vous, au strict nécessaire, dates et définitions.

En l'an 1035 (1046 suivant Lesson), un naufragé fut recueilli sur la côte d'Esnandes ; c'était un patron irlandais nommé Walton. Il s'établit dans le pays, où ses descendants, héritiers fidèles de la profession que leur légua sa laborieuse

intelligence, vivent encore entourés d'une considération générale. Walton inventa les *filets d'allouret* pour capturer des vols entiers d'oiseaux de rivage. Puis il observa que les longues rangées de pieux qui soutiennent ces filets se couvraient de jeunes moules qui, « venues ainsi en pleine eau et à l'abri « du contact immédiat de la vase, gagnaient à la fois en taille « et en qualité » (M. de Quatrefages, loc. cit. p. 364). Il inventa alors, pour l'*élève* de ces coquillages, les clayonnages sur piquets, qui portent le nom de *bouchots* (*bouchaux* suivant Massiou), d'où vinrent le nom de la profession (*boucholage*) et celui des hommes qui l'exercent (*boucholeurs*).

Les piquets sont plantés dans l'immense amas vaseux qui forme le fond de la baie d'Esnandes et qui découvre, à chaque marée, jusqu'à deux kilomètres du rivage. C'est là qu'il fallait arriver, à mer basse, pour opérer la plantation, et nul homme ne peut se soutenir sur cette vase liquide, à moins d'un renouvellement du miracle que Notre-Seigneur accorda à la docilité de saint Pierre. Mais la bonté divine, qui donne la pâture aux petits des oiseaux, n'emploie les miracles que pour suppléer à l'insuffisance momentanée des moyens naturels. Elle avait donné l'intelligence à Walton, et Walton en usa pour organiser les procédés comme il en avait usé pour choisir le but de ses efforts. Il inventa le *poussepied* ou *acon*, dont M. Marionneau vous présente l'image et dont j'emprunte presque textuellement la description à M. de Quatrefages (loc. cit. p. 364) : « L'acon est une espèce de nacelle assez « semblable par sa forme à la *toue* qui figure sur les rébus. « Une planche de bois dur (noyer), appelée la *sole*, en con- « stitue le fond. Cette planche se recourbe en avant de ma- « nière à former une sorte de proue plate. Trois planches « légères, clouées sur les côtés et à l'arrière, complètent cette « espèce d'embarcation, qui n'a que 2 à 3 mètres de long « sur 50 à 60 centimètres de large. Une courte perche et



UN ACON, BARQUE EMPLOYÉE A LA PÊCHE DES MOULES.

« une pelle de bois complètent tout l'équipement. Pour se « servir de l'acon (où un seul passager suffit à remplir la « place habituellement occupée par la cargaison de moules), « le boucholeur s'agenouille sur une jambe en laissant en de- « hors l'autre, qui est recouverte d'une longue botte et qui « doit servir à la fois de rame (ou de gaffe) et de gouvernail. « Il se tient en équilibre sur la sole et, serrant fortement les « deux bordages, enfonce son pied libre dans la vase, atteint « une couche un peu plus ferme, et pousse en avant : l'acon « glisse sur la vase fluide. »

La manœuvre est, certes, pénible et entraînerait, chez les jeunes sujets surtout, un inconvénient grave — celui de l'inégalité de force et de développement dans les deux jambes — si les boucholeurs, qui poussent au large de la jambe droite, n'avaient le soin de revenir à terre à l'aide de la gauche. La peine, au reste, n'exclut pas le plaisir et semble même lui donner un attrait de plus aux yeux de la jeunesse esnandaise, car M. Pâquerée raconte que, peu de jours avant notre voyage, des régates en acon avaient eu lieu sur la vasière d'où nous rapportâmes sans doute moins de gloire, mais autant de plaisir.... et d'éclaboussures. Ces dernières, qui nous faisaient ressembler à des constellations de planisphère, ne disparaissent qu'à grand'peine et sembleraient devoir éloigner des bouchots toute toilette féminine. Il n'en est rien pourtant, et, la veille même de notre excursion, *huit* dames touristes les avaient honorés de leur visite.

Le mot *acon*, selon Massiou, trouve son analogue dans le nom d'*achkio* que les Lapons donnent à leurs traineaux, et j'ai déjà laissé entrevoir que les acons sont bien autant traîneaux que batelets. Massiou cite aussi ces mots d'Ausone (*Epistola XXII*) : « *acatis, phaselis, lintribus Tarnim et Garumnam permeat.* » On trouve en effet ἄκατος, navire marchand; ἀκάτιον, petit vaisseau; *acatium* (Plin.), esquif, bâtiment

léger; *acatus* (Tert.), petit navire. Cette étymologie devrait suffire, plus probablement comme latine, à la rigueur comme grecque, en nous faisant retrouver, de la langue d'Homère, un mot de plus à ajouter à ceux que possède déjà le vocabulaire de nos pêcheurs (*créac*, esturgeon, *poisson-viande*, de κρέας, chair); mais les *Celtomanes* ne se contentent pas de si peu, et voici le bon et regrettable Lesson qui intervient (*Fastes*, t. I, p. 9) armé de ces mots solennels: « *acon*, nom primitif Celte, de *ac*, aigu, parce que ces nacelles sont pointues. » Or, il arrive, par malheur pour la science étymologique, qu'elles ne sont pas pointues du tout, puisqu'elles sont coupées carrément aux deux bouts, et ne peuvent sembler pointues que si on les regarde de côté, en profil rigoureusement géométral. Je ne sais que dire de la seconde étymologie donnée par Lesson, *ascum*, mot employé dans la loi salique, t. XXIV, et dont je ne suis pas à même d'étudier la condition philologique, ni la signification précise en français. Se rattache-t-il à une déformation du grec ἄκατος? Ce n'est guère probable, non plus que le recours au mot ἀσκὸς qui veut dire *outre*, et n'a pas passé dans le latin littéraire, mais seulement dans le latin des naturalistes; ceux-ci l'ont parfaitement appliqué aux utricules ou petites boîtes qui renferment les fines semences de certaines plantes cryptogames.

NOTA. Des deux eaux-fortes que l'amitié de M. Léo Drouyn a données pour ornement à mon Rapport, l'une présente la vue d'ensemble de l'église de Beaumont (flanc Nord, laissant voir en particulier la tour-contrefort de l'angle Nord-Est, et les latrines qui lui sont adjacentes), — le plan de l'église — et un détail des dais et chapiteaux du portail.

L'autre gravure montre l'ensemble du portail de la même église.

L'IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE

PROCLAMÉE PAR LES ICONOGRAPHES DU MOYEN-AGE,

Par M. l'abbé CROSNIER,

Vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

On l'a répété souvent : partout où le Sauveur a eu des temples, Marie a eu des autels. Il entrait dans les desseins de la Providence d'établir le culte de la mère, en même temps que celui du fils. Dès le commencement du monde, l'homme déchu sent l'espérance renaître dans son cœur, en pensant à Celui qui devait un jour réparer sa faute ; mais, en même temps, il salue de loin Celle qui devait procurer au monde ce libérateur, et écraser *elle-même* la tête du serpent, *ipsa conteret.* Depuis ce moment, tous les siècles anciens l'ont appelée de leurs vœux.

Jésus-Christ, pendant sa vie mortelle, en environnant de respect et d'amour sa tendre mère, se chargea d'unir les hommages de l'ancien monde à ceux du monde nouveau ; il était comme l'anneau qui reliait les générations passées aux générations futures, ne formant toutes qu'une seule voix, pour proclamer les admirables priviléges de Marie.

Les chrétiens, dans les catacombes, se prosternaient devant son image vénérée, puis volaient au martyre. Et quand les premiers pontifes fondèrent les premières églises, ils les

placèrent sous le puissant patronage de Marie, c'était en son honneur qu'ils célébraient leur dédicace, et son nom était invoqué, alors comme maintenant, avant même celui du Saint titulaire.

Le diocèse de Nevers ne fut fondé qu'au commencement du VI[e]. siècle, et, dans le cours du même siècle, nous y voyons déjà des églises élevées sous le patronage de la Reine des cieux. Saint Aré, en parcourant son diocèse, trouve à Decize, sur les bords de la Loire, une chapelle que les saints Euphraise et Auxille avaient construite en l'honneur de la bienheureuse Vierge. Au commencement du VII[e]. siècle, l'église de Saint-Étienne de Nevers est dédiée, avant tout, à la Vierge Marie, et, vers le même temps, le monastère de Notre-Dame s'élève au pied des remparts de la ville.

A mesure que la religion se répand dans cette contrée et que les paroisses se constituent, on voit se bâtir sur différents points des oratoires et des églises sous le vocable de la mère du Sauveur. C'est Notre-Dame-de-Galles, à Cosne; Notre-Dame-de-Montot, près Saint-Eloi: Notre-Dame-de-Lorette, sur les bords de l'Allier, près de Livry; Notre-Dame-de-l'Epeau et Notre-Dame-du Pré, près Donzy: Notre-Dame-de-Perroy, de Bellary, d'Imphy, de Frasnay, de Breugnon, d'Asnan, de Limon, de Mouron, de Metz-le-Comte, de Neuffontaines, de Ruage, de Lanty, d'Onlay, de Pomay, près de Magny-Cours, de Montaron, de Montenoison, de Champlin, de Crote à Decize, de Bethléem, de Bouhy, de Luzy (1), du Reconfort, de la Machine; la collégiale de la *Benoite-Vierge-Marie*, à Moulins-Engilbert; Sainte-Marie-de-la-Bretonnière; Sainte-Marie-lès-Clamecy: Notre-Dame-de-La-Charité-sur-Loire, etc, etc.

(1) Il y avait anciennement dans ces deux dernières paroisses deux oratoires dédiés à la Sainte Vierge.

C'était surtout dans cet antique monastère de La Charité que les fêtes de Marie se célébraient avec pompe et magnificence ; aussi voyait-on, dès la veille des *Bonne-Dame*, les évêques voisins quitter leur ville épiscopale, et se donner rendez-vous à Notre-Dame-de-la-Charité ; on y a vu plusieurs fois réunis, dans ces circonstances, l'Archevêque de Bourges, les évêques de Nevers, d'Auxerre et de Bethléem ; comme aussi les comtes de Nevers et de Sancerre, les barons de Donzy et d'autres seigneurs. Or, ces seigneurs ne marchaient pas seuls, ils traînaient souvent après eux une suite nombreuse, et les vastes bâtiments, destinés aux hôtelleries, étaient entièrement occupés. Il fallait un surcroît de vivres, pour nourrir ces hôtes pendant plusieurs jours ; aussi on voyait arriver de toutes parts les *hommes* du monastère, apportant les provisions, et les colons du voisinage, conduisant leurs denrées, dont ils tiraient bon profit. Les foires de la ville de La Charité, qui se tiennent la veille de toutes les fêtes de la Sainte Vierge, perpétuent le souvenir de ces pompeuses solennités.

Outre les églises et les oratoires dont nous avons parlé plus haut, dans la plupart des autres églises, on trouvait des chapelles spéciales dédiées à Marie ; il y avait trois autels sous son nom dans la cathédrale de Nevers, sans compter celui qui était dans la crypte.

Non contents d'élever des temples à la Reine des cieux et de lui dresser des autels, nos bons aïeux, dans leur foi naïve, voulaient que son image fût toujours présente à leurs yeux. On la voyait au-dessus des portes des maisons et à l'angle des rues, comme la protectrice de cette cité ; et les réjouissances publiques eussent été incomplètes, ou plutôt eussent cessé d'être des réjouissances, si on n'y eût retrouvé des scènes qui rappelaient quelques traits de la vie de cette divine mère ; c'était le mariage de Marie, son annonciation, sa maternité divine, son bonheur en voyant les rois de l'Orient offrant à son

fils leurs présents et leurs hommages; puis les histoires des personnages de l'Ancien Testament, qui figuraient la seconde Eve; Judith, Esther, etc.; puis les emblêmes des livres saints que l'Église applique à Marie. Des sources d'eau jaillissaient pour arroser de délicieux jardins, que leurs mains avaient formés sur nos places publiques, ou bien coulaient du sommet d'une montagne factice, pour rappeler ce passage de nos livres saints que l'Église applique à Marie : c'est la fontaine qui arrose les jardins, c'est la source d'eau vive qui se précipite du sommet du Liban. C'était un besoin pour nos pères de penser à Marie, disons le mot, de vivre avec Marie. Ces pieuses représentations les comblaient d'un véritable bonheur et remplaçaient pour eux les spectacles qui, de nos jours, laissent l'esprit et le cœur vides, quand ils ne les remplissent pas de notions fausses et perfides, de sentiments vils et coupables.

Lorsque Philippe de Bourgogne fit son entrée solennelle à Nevers, en 1405, on représenta plusieurs histoires pieuses, aux principaux endroits par lesquels il devait passer : dans la rue de la Tannerie, c'était l'Annonciation de Notre-Dame; devant l'église de Saint-Pierre, c'était la naissance du Sauveur, et l'adoration des Mages sur la place de la Revenderie.

A l'entrée de Marie d'Albret, en 1458, on avait dressé, sur son passage, l'arbre de Jessé; c'était sans doute un spectacle bien agréable pour cette princesse, qui avait une tendre dévotion pour sa glorieuse patronne. Une autre princesse du même nom avait fait graver sur ses jetons, pour exergue, une prière à Marie : *O mater Dei, memento mei.* « O mère de Dieu, ne m'oubliez pas. »

Quand Jacqueline Dailly, première femme de Jean de Bourgogne, entra à Nevers, en 1464, *fut faites bien au long l'hystoire de Judith.* Et plus loin *une annonciation de Notre-Dame, Dieu le Père en personnage, et une fontaine jetant eau en un jardin bien proprement et richement fait.*

A l'arrivée de Paule de Brosse, seconde femme de Jean de Bourgogne, *les mystères* de l'annonciation, du mariage de Notre-Dame et des trois rois furent exécutés sur la place de Nevers; c'était ainsi que nos pères fêtaient la joyeuse entrée de leurs seigneurs.

Enfants bien nés, ils environnaient de leurs respectueux hommages Celle qu'ils se plaisaient à appeler leur mère; c'eût été les blesser profondément que d'attaquer une de ses glorieuses prérogatives.

Un jour, c'était en 1388, Adam de Soissons, prieur des Jacobins de Nevers, laissa échapper, en prêchant dans la cathédrale, des propositions qui blessaient la pieuse croyance des fidèles, au sujet de l'IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE; Maurice de Coulanges, évêque de Nevers, le suspendit immédiatement de ses fonctions, et lui défendit de remonter dans la chaire de St.-Cyr. Mais le peuple de Nevers, froissé dans ses plus chères affections, n'était pas satisfait; Adam de Soissons fut banni de la Cité, et ne put y rentrer qu'après avoir expié son erreur pendant un an dans les prisons de Paris. Il lui fallut se rétracter publiquement, en présence des députés de l'Université, et demander pardon à l'évêque qu'il avait contristé et aux fidèles qu'il avait scandalisés.

L'Université ne s'était pas encore engagée par serment à défendre la croyance de l'*Immaculée Conception*; ce ne fut qu'en 1497 qu'elle contracta cet engagement solennel, et cependant nous la voyons, en 1389, assister, par ses députés, à la rétractation d'Adam de Soissons.

En 1716, le 8 décembre, un des successeurs de Maurice de Coulanges, Édouard Bargedé, originaire de Corbigny, consacrait, sous le titre de l'*Immaculée-Conception*, la modeste chapelle élevée en la ville de Saint-Saulge, berceau des *sœurs de la charité et instruction chrétienne de Nevers.*

TÉMOIGNAGES ICONOGRAPHIQUES.

Au milieu du concours si nombreux des témoignages de tous les siècles, pour proclamer la Vierge immaculée, nous nous étonnions que l'*iconographie*, qui pendant si long-temps avait été comme l'institutrice des peuples, ne nous eût rien conservé de précis sur cette vérité, si chère cependant aux enfants de Marie. Nous avions bien retrouvé çà et là des indices qui constataient la croyance des iconographes à ce sujet, mais comme il leur était difficile de rendre, par la sculpture et par la peinture, leur pensée dans toute son étendue, elle demeurait enveloppée d'un nuage.

Ils connaissaient, à n'en point douter, le décret du second concile de Nicée sur les icones, et savaient que les pères, en proclamant la foi de l'Église touchant le culte des saintes images, avaient en particulier en vue celle de « notre immaculée Souveraine, la sainte mère de Dieu: *Imaginem... intemeratæ dominæ nostræ, sanctæ Dei Genitricis.* » Mais il leur était comme impossible d'exprimer avec le pinceau ou le ciseau, cette glorieuse prérogative. Aussi tous ceux qui se sont occupés d'iconographie, parmi les auteurs modernes, se sont-ils contentés de parler de la *Conception* seulement, et non de l'*Immaculée-Conception.* Plusieurs ont proclamé, il est vrai, l'*Immaculée-Conception*, mais dans un sens autre que celui qui est l'objet du dogme récemment défini; ils comprenaient, par cette expression, le privilége par lequel Marie, réunissant en elle le double titre de mère et de vierge, conçut dans ses chastes flancs le fils de l'Éternel, par l'opération de l'Esprit saint. C'est ainsi que M. Guenebault, dans son *Dictionnaire iconographique*, au mot *Conception Immaculée*, cite un émail du XVIe. siècle, publié par M. l'abbé Texier, « représentant la Sainte Vierge debout, les mains jointes et

« ayant au milieu de son corps comme une ouverture où se « voit l'enfant Jésus debout dans une gloire. »

On comprend qu'il y a ici confusion dans les termes; il ne s'agit pas de Marie concevant le Sauveur des hommes par l'opération du Saint-Esprit. Ce dogme, aussi ancien que l'Église, et objet de sa foi dans tous les temps, est basé sur les passages les plus clairs et les plus précis de nos saintes Écritures. Isaïe avait proclamé dans une prophétique extase qu'*une Vierge concevrait et enfanterait un fils* (1) long-temps avant que saint Matthieu (2) et saint Jean (3) eussent annoncé au monde l'accomplissement de cette prophétie.

Sous le titre de l'*Immaculée-Conception*, l'Église a toujours eu en vue la Conception de Marie dans le sein de sa mère.

Un de nos honorables collègues de l'*Institut des provinces*, M. Hucher, du Mans, a fait paraître, dans le *Bulletin monumental*, un article intitulé : *l'Immaculée Conception figurée sur les monuments du moyen-âge et de la renaissance* (4).

« On se trompe généralement, dit M. Hucher, sur le « sens réel des mots *Immaculée Conception*. Je ne cher- « cherai pas si leur véritable acception réside dans cette for- « mule : *Marie a été conçue sans péché*. Je ne viens pas faire « ici un cours de théologie; mais je tiens à établir tout « d'abord que, par *Immaculée Conception*, on doit en- « tendre un fait mystérieux relatif à la conception de sainte « Anne, et non le dogme qui nous enseigne que J.-C. a été « conçu dans le sein d'une Vierge. »

Sans prolonger davantage cette citation, nous nous contenterons de dire à notre honorable collègue que, de notre

(1) Chapitre VII-XIV.

(2) Chap. Ier, v. 20 et suivants.

(3) Chap. Ier., v. 35 et suivants.

(4) Vol. XXI, n° 2, p. 145.

côté, nous tenons à établir, avec Pie IX et avec l'Église tout entière, que par l'*Immaculée Conception*, on doit entendre le privilége par lequel Marie, dès le premier instant de sa conception, objet des complaisances de son Dieu, a été préservée de toute tache originelle. Nous le prierons en même temps de nous pardonner cette critique, qui nous a paru nécessaire pour sauvegarder les principes.

Nous devons lui savoir gré d'avoir reproduit la curieuse médaille de saint Séverin, dont nous aurons occasion de parler plus bas, en faisant observer des détails dont M. Hucher n'a rien dit, et qui sont pour nous du plus haut intérêt.

On se demande s'il était possible aux iconographes du moyen-âge, si ingénieux d'ailleurs à rendre leurs pensées, d'exprimer d'une manière précise la croyance de l'*Immaculée-Conception*, telle que nous l'entendons; on ne pouvait entrevoir cette vérité que sous le voile des figures et des symboles. En effet, l'iconographie grecque, aussi bien que l'iconographie latine, se contentèrent pendant long-temps de représenter Joachim priant sur la montagne, et Anne dans un jardin ou dans l'intérieur de sa maison, recevant, l'un et l'autre, la bénédiction d'un ange. Commençons par cette légende, nous tâcherons, dans notre récit, de ne rien lui faire perdre de sa naïveté.

« Un certain nombre d'années s'étaient écoulées, depuis que Joachim et Anne s'étaient unis ensemble par les liens du mariage, et Dieu, malgré leur ardent désir, n'avait pas encore béni leur union; Anne était stérile. C'était chez les Juifs une sorte de déshonneur; aussi un jour que Joachim se présentait au temple pour y offrir son présent, il éprouva à cette occasion une humiliation de la part du prêtre; quoiqu'il l'acceptât avec patience, il n'en ressentit pas moins une peine profonde.

« Il résolut de recourir à Dieu avec plus d'ardeur et de

le conjurer de mettre enfin un terme à l'opprobre de sa maison. « Il se soumit, nous dit saint Epiphane (1), à un jeûne ri« goureux de quarante jours, qu'il passa sur le sommet d'un « rocher, gardant ses moutons. » Cependant Anne, renfermée dans l'intérieur de sa maison, adressait de son côté au ciel de ferventes prières. Tout à coup, un ange apparut à Joachim et le bénit, en lui disant que ses supplications avaient trouvé grâce devant Dieu ; en même temps Anne recevait la même faveur, et l'ange en la bénissant lui annonçait la fin de sa stérilité, lui assurant qu'elle donnerait au monde une fille qui apporterait la paix à la terre, et qui remplirait le ciel de joie.

« Joachim, après que l'ange eut disparu, fit retentir l'air de ses chants d'allégresse et de reconnaissance ; et aussitôt il se mit en mesure de regagner sa demeure, pour faire part à son épouse de l'heureuse nouvelle : elle, de son côté, était déjà en route pour le rejoindre. Les deux époux se rencontrèrent à la porte dorée, et se firent mutuellement part de ce qui leur était arrivé ; ils s'embrassèrent dans l'excès de leur bonheur. »

Cette légende gracieuse forme le premier tableau de la vie de Marie, qui orne un des cinq portails de la cathédrale de Bourges, sous la tour élevée à la fin du XV[e]. siècle. On y remarque la rencontre de Joachim et d'Anne, auprès de la porte dorée, et le baiser qu'ils se donnent mutuellement.

Pendant le cours du moyen-âge, on avait pour Marie une telle vénération, une si haute idée de sa pureté, qu'on prétendait qu'elle avait été conçue en dehors des lois de la nature, on voulait sans doute exprimer ainsi l'exemption de la tache originelle. Certains passages des saints pères semblaient favoriser cette pieuse croyance : *La Conception de Marie*, dit

(1) *In panor. hæres.* 9. *et orat. de laud. sanctæ Mariæ.*

saint Jean Damascène, *devait être l'ouvrage de la grâce plutôt que de la nature* (1). On croyait donc, d'après un livre apocryphe, attribué à saint Jacques, que Marie avait été conçue par l'effet du simple baiser dont nous avons parlé plus haut; il paraît même que cette légende était déjà connue du temps de saint Epiphane, puisqu'il pensait devoir prémunir les peuples contre une croyance qui n'était appuyée sur aucun fondement solide (2). Jean de Molan raconte avoir lu, dans Robert de Licius, une sortie des plus énergiques, contre la représentation de la rencontre de Joachim et d'Anne, vers la porte dorée, avec cette inscription: *Taliter concepta est B. Maria* (3). Ces auteurs combattaient un fait dont l'authenticité était contestable, mais ils se gardaient bien de blâmer la croyance que ce fait appuyait.

Quelle heureuse idée, dit Jean de Molan, en parlant de la Conception de la très-sainte-Vierge, quelle heureuse idée de la représenter ayant autour d'elle le soleil, une étoile, la lune, la porte du ciel, un lys au milieu des épines, un miroir sans tache, un jardin clos, une fontaine scellée, une ville représentant la cité de Dieu, et d'autres symboles semblables, avec ces inscriptions: *Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée!* etc. (4). Ne dirait-on pas que Jean de Molan écrivait ces lignes, après avoir visité les magnifiques fresques, de la fin du XVe. siècle, de la chapelle de la Sainte Vierge à Saint-Révérien (5)?

Frédéric Boromée, parent et successeur de saint Charles sur le siége de Milan, prélat qui s'est beaucoup occupé d'iconographie, se pose à lui-même cette question: Comment doit-

(1) *De tribus orat. de Genitric.*
(2) *Hæres* LXXI, *contra collyridianos.*
(3) *De hist. SS. imaginum*, lib. III, cap. LV.
(4) *Ibid.*
(5) Diocèse de Nevers.



Bas-Relief de la Cathédrale de Bourges

Rencontre de Joachim et d'Anne à la Porte Dorée.

on peindre la Conception de la bienheureuse Marie? et il répond : « Il nous semble qu'on pourrait la peindre sous les « traits d'une jeune vierge voilée, environnée de grands et « de petits anges volant autour d'elle; nous voudrions que ses « traits et ceux des anges fussent légèrement tracés, de manière « à laisser deviner le reflet de la lumière qui du haut du ciel « viendrait les illuminer de ses rayons, et au milieu des splen- « deurs célestes, on apercevrait les trois personnes divines, « à peine indiquées par des traits vaporeux (1). »

Nous avons vu dans l'église d'Alluy (2) une statue représentant la Vierge-Mère, ayant la lune sous les pieds, vêtue du soleil; car c'est ainsi qu'il faut comprendre l'auréole qui l'environne, projetant des rayons droits et flamboyants, régulièrement alternés; elle porte sur le bras gauche le divin enfant, et de la main droite elle tient une palme. Cette Vierge est de la fin du XVe. siècle ou du commencement du XVIe. Un ancien sceau de la chartreuse de Bellary (3) reproduit la même image, avec les mêmes détails. Il est évident qu'on a voulu représenter ici la femme de l'Apocalypse qui a été, ainsi que son enfant, à l'abri des poursuites du dragon, et que n'a pu atteindre le fleuve empesté qu'il lança de sa gueule, dans son impuissante fureur. Aussi l'artiste, au lieu d'un lys, a mis dans la main de Marie une palme, symbole de la victoire. C'est en effet la vierge *toujours victorieuse* et par conséquent *immaculée* dès les premiers moments de sa *conception*.

C'est ici le lieu de rappeler la médaille dont nous avons parlé plus haut, que M. Hucher a reproduite dans le *Bulletin monumental ;* cette médaille porte, d'un côté, la date 1565, avec cette inscription : ✝ POVR · LA · CONCEPTION · NRE · DAME · PREMIERE, inscription qui continue sur l'autre

(1) *De pictura sacrá*. lib. II, cap v.

(2) Diocèse de Nevers.

(3) *Ibid.*

côté : ✝ FONDEE · A · PARIS · EN · LEGLISE · S^t · SEVERIN. Cette seconde partie de l'inscription encadre la rencontre de Joachim et d'Anne à la porte dorée. Mais que signifient ces mots : *Conception Notre-Dame première ?* Il est évident que le mot *première* doit se rapporter, non pas à Notre-Dame, mais bien à *conception*. Le sens serait donc: *Pour la conception première de Notre-Dame*. C'est la proclamation de Marie immaculée dès le *premier* instant de sa *conception*.

Le XVIIe. siècle ajouta un nouvel anneau à la chaîne iconographique de *l'Immaculée Conception*.

Nous lisons dans *l'Univers*, à la date du 13 mars 1855 :

« Ferdinand III voulut aussi payer son tribut à la Reine des cieux, en prenant *Marie immaculée* pour patronne de l'Archiduché d'Autriche, et en en faisant célébrer la fête dans cette province. Il fit ériger, en 1647, une splendide colonne en marbre, couverte d'emblêmes et de figures, qui sont autant de symboles des victoires de Marie sur le péché ; il fit surmonter la statue de la Vierge immaculée de cette inscription :

D. O. M.

« SUPREMO CŒLI TERRÆQUE IMPERATORI, PER QUEM REGES REGNANT, VIRGINI DEIPARÆ IMMACULATE CONCEPTÆ PER QUEM PRINCIPES IMPERANT, IN PECULIAREM DOMINAM AUSTRIE PATRONAM SINGULARI PIETATI SUSCEPTE. SE. LIBEROS. POPULOS. EXERCITUS. PROVINCIAS. OMNIA DENIQUE CONFIDIT. DONAT. CONSECRAT. ET IN PERPETUAM MEMORIAM STATUAM HANC. EX VOTO PONIT FERDINANDUS TERTIUS AUGUSTUS. »

Au commencement du XVIIIe. siècle, Antoine Coypel adopta un nouveau type, qui depuis a été bien des fois reproduit ; il représenta la Vierge foulant aux pieds le serpent, qui enveloppe la terre de ses immenses replis, et fait de vains efforts pour mordre Celle qui lui écrase la tête ; au-dessus,

il avait placé Dieu le Père, sortant d'un nuage, et posant la main sur Marie, en signe de protection. Quant à Marie, les mains jointes et la tête modestement baissée, elle paraissait recevoir et goûter les divines influences de la grâce.

Jusqu'ici cependant rien n'est encore bien précis, la croyance à l'*Immaculée Conception* de Marie se devine. On voit bien que cette croyance est celle des iconographes, mais ils n'ont pas encore trouvé, sous leur burin ni sous leur pinceau, ces images saisissantes, qui ne laissent aucun doute dans l'esprit, et qui frappent au premier coup-d'œil. Du moins personne jusqu'à présent ne les a signalées.

Et cependant les *Heures* de *Simon Vostre* avaient déjà été éditées; la dernière édition, celle que nous possédons, est de 1518. Elle est sur parchemin, et présente, par ses nombreuses vignettes, un véritable atlas iconographique, renfermant tous les sujets en vogue au commencement du XVIe. siècle. C'est au milieu de ces tableaux variés que nous avons découvert la gravure de *l'Immaculée Conception*, avec des caractères inconnus jusque-là, et ne permettant aucun doute.

Sainte Anne, malgré son âge avancé, a conçu comme l'ange le lui avait prédit; mais le fruit qu'elle porte dans son sein n'est pas un fruit de malédiction. Au-dessus d'elle, le Père céleste, costumé en pape, couvert de la chape et ayant la tiare en tête, bénit l'enfant privilégiée qu'Anne vient de concevoir, en prononçant ces paroles du Prophète, inscrites dans un phylactère qui voltige de chaque côté de la tête d'Anne : *Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te.* L'heureuse mère voudrait pouvoir à l'avance annoncer au genre humain tout entier qu'elle porte en elle Celle qui déjà a écrasé la tête du serpent, et qui bientôt donnera au monde un libérateur. Debout, au-dessous du Tout-Puissant, porté sur les nuages, elle entr'ouvre son manteau et on aperçoit Marie, à peine conçue, portant autour de la tête le nimbe de la sainteté.

Mais déjà tout est saint en elle, *tota pulchra es.* Ce n'est pas assez du nimbe, aussi l'artiste n'a pas laissé son œuvre incomplète; il a environné Marie d'une auréole de gloire. Enfin il semble avoir voulu propager, à l'aide de son burin, la pensée de l'Église, pensée que l'illustre Pie IX s'est plu à rappeler dans ses lettres apostoliques sur la définition dogmatique de l'*Immaculée Conception* de la Vierge mère de Dieu.

L'artiste rappelle qu'aux yeux de Celui pour qui tout est présent, Marie a été, de toute éternité, considérée comme mère du Verbe fait chair, et que, dès le *premier instant* de sa conception, elle fut un vase d'élection que l'auteur de toute grâce devait remplir. C'est pourquoi, non content d'environner d'un nimbe la tête de la petite Marie, et son corps d'une radieuse auréole, ce qui pouvant être admis par ceux qui soutiennent la *sanctification au second instant de la conception*, ne tranchait pas la difficulté, il a placé sur les genoux de Marie, encore dans le sein de sa mère, le Verbe fait chair, dont la tête porte trois gerbes lumineuses disposées en croix.

Ne semble-t-il pas dire que, de toute éternité, Marie a été considérée comme mère de Dieu, et n'a pu être un seul instant soumise au péché? Ne croit-on pas voir ici une traduction fidèle des paroles de Pie IX dans la définition de ce dogme? « La bienheureuse Vierge Marie, dès le premier « instant de sa conception, a été, par privilége et singulière « grâce de Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-« Christ, sauveur du genre humain, exempte et préservée « de toute tache du péché originel. »

Outre l'inscription dont nous avons parlé, on voit flotter, autour de la vénérable mère de Marie, des banderolles portant d'autres passages de nos saintes Écritures, relatifs aux différents symboles qui l'environnent, et qui tous rappellent le glorieux privilége dont jouit la *Vierge immaculée.*



Chenot del. & Lithographe.

Impr. Lith. P. Bégat, à Nevers.

C'est l'image éclatante du soleil; c'est la lune dans toute sa splendeur; c'est l'étoile qui brille au milieu des tempêtes, et que les flots irrités ne sauraient atteindre; c'est la tour de David dans laquelle l'ennemi n'a jamais pénétré; c'est la cité de Dieu, qui n'admet rien d'immonde; c'est la porte du ciel, à l'abri de toute souillure; c'est le cèdre, bois incorruptible, dont la tête se balance dans les cieux; c'est l'olivier, toujours verdoyant, même pendant l'hiver, et qui contient la liqueur onctueuse que l'olive doit produire; c'est la source des eaux vives, où ne sauraient vivre les reptiles immondes; c'est le jardin clos de toutes parts, dans lequel les bêtes sauvages ne peuvent entrer; c'est le miroir sans tache, qui reproduit la plus parfaite image de la divinité; c'est la fontaine des jardins dont les eaux reflètent l'éclat du firmament; c'est la tige de Jessé et sa fleur épanouie, pour servir de trône à l'Esprit-Saint; c'est le lys s'élevant au milieu des épines; c'est un plan de rosiers, dont les boutons, avant même de s'ouvrir, répandent déjà la plus suave odeur. Avec ces inscriptions : *Electa ut sol, pulchra ut luna, stella maris, porta cœli, turris David, civitas Dei, hortus conclusus, lilium inter spinas, virga Jesse, cedrus exaltata, oliva speciosa, plantatio rosarum, fons hortorum, puteus aquarum viventium, speculum sine macula.*

Les prières qu'accompagne cette gravure viennent aider à l'expliquer. On y lit :

Celici cives reges terræ colunt,
Sterilis parit miratur natura,
Stupet infernus videns sine labe
Virginem nasci.

« Les habitants du ciel révèrent les rois de la terre, Celle qui était « stérile enfante; la nature est dans l'étonnement; l'enfer est dans la « stupeur, en voyant la Vierge naître exempte de toute souillure. »

Puis, empruntant les paroles de l'Écriture pour les appliquer à Marie : *Nec dum erant abyssi et ego jam concepta eram,* « les abîmes n'existaient pas encore et déjà « j'étais conçue, » l'auteur dévoilait toute sa pensée ; l'anathème ne pouvait avoir un effet rétrograde, et atteindre Celle dont la conception précédait les temps.

Enfin viennent de nombreuses légendes proclamant les bienfaits de Marie, avec l'explication sous chaque vignette ; on a eu soin surtout de choisir les légendes qui ont rapport à la fête de la *Conception.*



CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France. — Le Congrès archéologique de la Société française s'ouvrira à Mende (Lozère), le 24 août 1857, et à Valence (Drôme), le 29 du même mois. Ces réunions ont été combinées de manière que les archéologues puissent y assister avant l'ouverture de la session du Congrès scientifique de France, à Grenoble, qui est fixée au 3 septembre; les lettres et mémoires destinés au Congrès archéologique pourront être adressés, à Mende, à M. de Moré, et, à Valence, à M. l'abbé Jouve, chanoine.

Séance générale administrative de l'Institut des Provinces, le 12 février 1857. — L'Institut des provinces a tenu, le 12 février, sa première séance administrative pour 1857. M. Renault, conseiller à la Cour impériale de Caen, a été proclamé secrétaire pour la classe des lettres.

M. de Caumont a fait le résumé des travaux de l'Institut pendant l'année 1856 et rappelé les principaux titres académiques de M. le comte de Mérode, de M. l'abbé A. Martin, de MM. Couturat et Schwilgué, de Strasbourg, et de M. Chavin de Mallan, que l'Institut a perdus.

Le scrutin a ensuite été ouvert; huit nouveaux membres titulaires et trois membres étrangers ont été élus.

La Compagnie a approuvé le projet qui lui a été présenté pour la tenue des *assises scientifiques* en 1857, sur divers points de la France.

M. l'abbé Noget a fait une communication importante.

MM. Le Grand, de Saint-Pierre-sur-Dives; comte de Vi-

gneral, de l'Orne; vicomte de Guiton, d'Avranches, et plusieurs autres membres étrangers à la ville de Caen, étaient venus pour faire des communications : M. le Maire de Caen y assistait également. La prochaine réunion administrative de l'Institut des provinces est fixée au 18 avril; elle aura lieu à Paris, rue Bonaparte, 44, au palais de la Société d'encouragement.

Une troisième réunion générale administrative se tiendra à Grenoble, le 10 septembre prochain.

Séance générale de l'Association normande, à Alençon, le 15 juillet 1857. — L'Association normande tiendra cette année son congrès à Alençon, le 15 juillet et jours suivants jusqu'au 19 inclusivement.

La Société française d'archéologie tiendra deux séances à Alençon à la même époque. La division du Maine et de l'Anjou y sera convoquée. MM. Hucher, de Caumont et Bouet auront à présenter des observations nouvelles sur les monuments du Maine, de l'Anjou et de la Touraine.

Voici quelques-unes des questions archéologiques locales, qui seront mises à l'ordre du jour :

« Quelle était la destination de l'aqueduc observé à Colom-
« biers et dans la campagne de Lonray? où commençait-il?
« où tendait-il? quel établissement gallo-romain avait motivé
« ce travail? »

« La forêt d'Écouves est-elle traversée par une voie romaine
« partant de Séez et se dirigeant sur la ville du Mans? »

« Connaît-on la direction de la voie romaine qui reliait
« Jublains à la ville de Séez? »

« Quels sont les points du département de l'Orne où des
« vestiges d'antiquités romaines ont été observés? »

« Quels sont les monuments du moyen-âge disparus depuis
« 15 ans dans le département? »

« Quels sont ceux qui ont été le mieux restaurés? »

« Quelles sont les tendances artistiques dans le département « de l'Orne et particulièrement à Alençon? »

« L'architecture et la sculpture y sont-elles en progrès? »

« Quelles ont été depuis 10 ans les constructions les plus « remarquables dans les villes et dans les campagnes du dé- « partement de l'Orne? »

Tombeau découvert à Angers — On a découvert à Angers, dans le chœur de l'église de l'antique abbaye de St.-Serges, le tombeau présumé de *François d'Orignai*, abbé dudit lieu à la fin du XV[e]. siècle. Ce tombeau se compose d'une dalle de pierre (calcaire de Lésigné), longue de 2 mètres 74 cent. et large de 1 mètre 45 cent., sur laquelle on remarque des traces de scellement et de bitume. Ces traces, selon M. Joly, architecte, indiquent suffisamment qu'une grande lame de métal s'y trouvait incrustée; c'est d'ailleurs ce qui résulte de l'examen d'un manuscrit que nous possédons, et dans lequel on lit ce passage : « Franciscus « d'Orignai, abbas sepultus sub laminâ *cupreâ*, in superiore « parte chori » (1).

Cette lame de cuivre aura été sans doute enlevée lors de la Révolution, ou durant les troubles du XVI[e]. siècle.

Sous cette pierre tombale, on a découvert une petite crypte voûtée en plein-cintre, avec des tuffeaux réunis à la hâte et mal joints.

A la droite du défunt, dont la tête est à *l'Ouest* et les pieds à *l'Est*, on voit dans la muraille un trou de boulin qui renfermait un calice d'argent avec sa patène; le gobelet de ce calice est sans évasement à ses bords. Ce vase sacré mesure 14 cent. de haut et la patène 12 cent. de diamètre.

(1) § 9. Sepulturæ insigniores ; manuscrit de Fournereau.

L'abbé était renfermé dans un cercueil formé de planches de sapin et porté sur deux pierres.

Au flanc gauche de ce cercueil, nous aperçûmes un vase à feu dont la panse ovoïde présentait de petits trous. Il est d'argile et contient des charbons. Tout à côté gisaient les fragments d'un autre vase. On sait que ces pots servaient à brûler l'encens: *Prunæ cum thure* (1).

A main droite du mort qui était revêtu d'une robe de bure noire, se trouvait une crosse qui n'allait qu'à la hauteur de l'épaule. Cette crosse, haute (volute et hampe comprises) de 1 mètre 40 cent., nous parut être en bois de tilleul autrefois verni, tandis que sa hampe est en bois de chêne. La volute, haute de 30 cent., est très-élégante; de petits fleurons, sculptés dans le style de ceux de la fin du XV[e]. siècle, l'ornent à son portour. Cette volute se termine par un joli trèfle.

L'abbé avait, à chacun de ses poignets, une sorte de petit bracelet en soie d'où pendait une chaînette également en soie. La chaînette du bras droit est à quatre nœuds, et celle du bras gauche, à trois.

Les chaussures du défunt sont en cuir, mais très-médiocrement conservées. A propos de chaussures, nous nous rappelâmes que François d'Orignai avait en chapitre général, le 2 mai 1468, établi que le camérier du lieu serait tenu de fournir à l'abbé, à ses officiers, et aux chapelains réguliers résidant au monastère, à la fête dite *Cœna Domini*, des bottines, ou 15 sous, à leur choix. Ces chaussures, pour l'abbé et ses officiers, devaient dépasser de trois doigts en hauteur le milieu de la jambe; elles étaient plus courtes pour les chapelains. Du reste, voici le texte que nous avons rencontré dans le manuscrit d'Alexandre Fournereau, bénédictin de St.-Serges, au XVII[e]. siècle:

(1) Voir l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, et le *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI.

« Franciscus d'Orignai..... capitulum generale celebravit « die 2 mai an. 1468, in quo inter cætera statutum est ut « abbati officiariis atque regularibus capellanis in monasterio « residentibus, *ocreas* camerarius offerret, quotannis feria « quinta in cœnâ Domini, vel 15 asses persolveret ad eorum « arbitrium. Quæ quidam ocreæ pro abbate et officiariis me- « dium crus debebant tribus digitis excedere, pro capellanis « autem medium crus duntaxat attingere. »

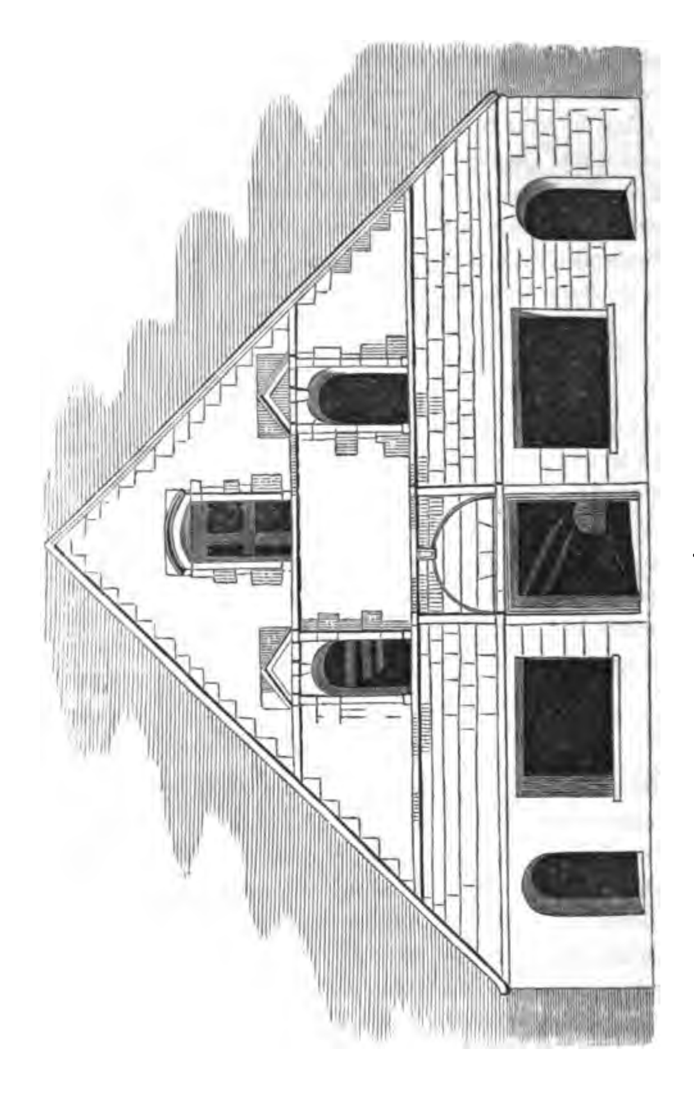
François d'Orignai succéda, comme abbé de St.-Serges, à Jean de *Borneio*, le 6 octobre 1466 et mourut le 2 septembre 1483. Il fut un des principaux bienfaiteurs du couvent. On lui doit la construction, en 1480, de la tour du clocher actuel. L'abbaye lui doit encore l'achèvement des belles tapisseries qui, commencées sous son prédécesseur, servirent à orner les murailles du chœur : « *Franciscus d'Orignai peris- « tromata chori absolvi curavit.* »

Ces tapisseries représentaient la vie de saint Serges.

Tous les objets contenus dans le susdit tombeau, sauf le corps lui-même laissé en place, ont été recueillis avec soin et serrés dans un coffre provisoire, en attendant qu'une vitrine spéciale soit préparée.

GODARD-FAULTRIER,
Inspecteur des Monuments de Maine-et-Loire.

Destruction de l'ancienne Boucherie de Caen, en 1856.— L'année 1856 a vu tomber l'ancienne boucherie de Caen, qui devait remonter en partie au commencement du XVIIe. siècle, et dont nous reproduisons une des façades, d'après un dessin fait à la hâte, à notre demande, par M. Bouet, au moment où la démolition marchait avec rapidité. Nous avons cru devoir conserver le souvenir de la vieille boucherie, parce que cet édifice montrait encore la disposition des marchés couverts du moyen-âge.



Pouet del.

UN DES PIGNONS DE L'ANCIENNE BOUCHERIE DE CAEN.

Ainsi trois entrées principales dans la façade et deux entrées latérales : ainsi trois galeries parallèles divisées par des poteaux portant la charpente ; un vaste toit couronnait la nef principale et les deux nefs latérales.

Cette disposition générale existe, dès le XIIe. siècle, dans les halles, les granges dîmières et les marchés couverts ; nous la trouvons dans les halles de St.-Pierre-sur-Dives.

On voyait dans la halle aux viandes de Caen deux grandes fenêtres carrées entre la porte centrale et les deux portes latérales : j'ignore si elles existaient dès l'origine, je le supposerais, parce que j'en ai remarqué de pareilles dans une halle des bords de la Loire qui paraît du même temps que celle de Caen.

Trois fenêtres, disposées 2 et 1, remplissaient le triangle du pignon ; les deux premières étaient couronnées d'un fronton, la troisième, en arc surbaissé, portait une inscription qui est déposée dans le musée de la Société des Antiquaires et que voici :

CE GABLE A ESTÉ FAICT FAIRE PAR LES PROPRIÉTAIRES DES ESTAULX DE CESTE BOUCHERIE L'AN ...

Malheureusement cette pierre a été brisée dans la démolition et la date n'y est plus.

DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le comte Félix de Mérode, membre de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.* — L'illustre comte de Mérode vient de mourir, et jamais perte n'a été plus douloureuse pour nous et pour la Société française d'archéologie dont il était un des membres les plus dévoués. Aussi est-ce avec une douleur profonde et qui ne s'effacera jamais que nous annonçons la perte irréparable que nous avons faite.

Tout le monde connaît le rôle éminent qu'avait joué en Belgique le comte Félix de Mérode dans les événements politiques de 1830. Cet illustre rejeton d'une des plus anciennes familles de ce pays, montra un dévouement, une énergie et un désintéressement qu'on ne rencontre plus dans les âmes de notre siècle. On sait qu'il ne voulut pas de la royauté que lui offraient ses compatriotes.

Mais ce que tout le monde ne connaissait pas, c'était sa bonté, sa simplicité, sa franchise, son goût décidé pour l'étude de l'histoire de l'art.

Il vint, il y a 15 ou 16 ans, dans le Calvados, guidé par M. de Caumont, visiter les principaux édifices de nos villes et de nos campagnes. Depuis cette époque, il a souvent assisté aux réunions générales de la Société française d'archéologie et à plusieurs sessions du Congrès scientifique de France. A Nismes, en 1844, il fut élu vice-président général du Congrès scientifique. Il fut encore appelé à cette fonction, l'année suivante, à Reims; la même année, à Lille, il avait présidé plusieurs séances du Congrès archéologique. En septembre 1846, il accompagnait M. de Caumont à Autun et à Châlons, où se tenaient des séances générales de la Société française. Enfin, il présidait à Laon le Congrès archéologique en 1851.

M. le comte de Mérode correspondait fréquemment avec la Société, et cette année encore il l'entretenait des observations qu'il avait faites dans ses dernières excursions en France et en Allemagne.

Nous publierons une notice sur M. le comte de Mérode; nous avons seulement voulu aujourd'hui exprimer notre douleur et notre profonde gratitude pour le sympathique concours qu'avait accordé à notre Société l'homme illustre que nous pleurons. L. M. S.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR

L'HISTOIRE DU SYMBOLISME CHRÉTIEN,

SES CAUSES, SES DÉVELOPPEMENTS ET SA DÉCADENCE,

Par M. l'abbé AUBER,

Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse, membre de l'Institut des provinces, etc., etc., etc. (1).

Après l'étude des causes premières, rien n'intéresse dans la science comme la marche et les progrès successifs des connaissances acquises. S'il faut le plus souvent de laborieuses recherches pour suivre, au milieu de la lumière qu'on lui a faite, un phénomène si attachant, ne trouve-t-on pas à jouir de ces découvertes un charme réel qui dédommage de beaucoup de veilles? En cela il ne s'agit pas toujours de la source, long-temps ignorée, d'un fleuve fameux, ni des premières lueurs d'un astre nouveau qui semble, chaque soir, s'élever d'un degré de plus au-dessus des lointaines limites de l'horizon. C'est aussi dans les méditations silen-

(1) Ces considérations forment un chapitre d'introduction au second volume du travail de l'auteur sur l'histoire générale du symbolisme religieux, depuis long-temps attendue et à laquelle il met la dernière main.

cieuses de la philosophie, au milieu de quelques livres, ou dans une simple réunion de souvenirs même récents, que peuvent s'accomplir quelques-uns de ces mystérieux travaux de la pensée. Qu'était l'archéologie il y a trente ans? Qu'était le symbolisme surtout? L'une n'était même pas à l'état rudimentaire, l'autre était à peine soupçonné; et voilà que tous deux, à force d'investigations et de découvertes, se sont élevés à la hauteur d'une science et préoccupent, à eux seuls, bien plus d'esprits distingués que n'ont jamais fait les plus importantes questions de géographie ou d'astronomie pratique. C'est qu'au fond de ces théories, nouvellement ravivées, vit un principe de spiritualisme que les autres n'ont point, et que, là où le spiritualisme existe, il attire à lui les préférences populaires; il range de son côté cet instinct des masses qui s'attache plus ardemment aux choses pourvues d'un caractère de durée ou d'immortalité. Et telle est la cause de l'universalité des images symboliques, et de la faveur qu'elles ont constamment obtenue chez tous les peuples et dans tous les temps. Nous l'avons vu: il n'est pas une peuplade sauvage de l'ancien monde, comme de la nouvelle civilisation, qui n'ait connu ce langage des signes; pas une science, une langue, dans laquelle on ne l'ait employé. Il est vrai également que, de nos jours, s'il revit, mieux compris et plus apprécié, c'est au sentiment religieux qu'il doit cette résurrection, ménagée par des études plus sérieuses des devoirs et des destinées de l'âme humaine; et par là nous voyons encore quels étroits liens l'attachent à la religion révélée, comme jadis il avait alimenté de ses ingénieuses chimères les croyances confuses nées sur les ruines de l'altière Babel. C'est la merveilleuse histoire de ce symbolisme nouveau qu'il nous faut tracer par un rapide aperçu, avant de passer au développement des principes qu'il adopta et des théories qui l'animèrent. Re-

montons donc, en peu de mots, aux causes du symbolisme chrétien; parcourons ses phases consécutives; voyons quelles lois il a suivies dans son application à l'art catholique, depuis ses premières manifestations jusqu'à nous.

Ce triple exposé sera comme l'abrégé de ce qui nous reste à dire, et l'introduction de cette seconde partie de notre ouvrage.

Tout culte a une propagande à exercer, dont l'activité et la persistance se proportionnent à l'ardeur des convictions qu'il inspire. S'il est une invention humaine, née du cerveau de quelques sectaires, prétendus réformateurs comme on en voit tant, poussés par la bile de l'orgueil ou le ressort de l'intérêt vers des nouveautés lucratives, il n'épargnera rien d'abord pour multiplier ses conquêtes et en étendre le champ; son zèle, nourri par l'esprit de révolte, immolera, au nom même du bonheur de l'humanité, tout ce que l'homme avait noblement adoré, aimé, choyé avant lui; et ces emportements fanatiques iront jusqu'à la ruine des arts, jusqu'au mépris affecté de toutes les sciences, sous prétexte de ne laisser régner que le principe criminel de leur détestable régénération. Mais un jour vient tôt ou tard où, de ces excès même naissent des conséquences de mort: les nouveautés n'ont gagné, en vieillissant un peu, que de s'ennuyer d'elles-mêmes; cette foi, qui n'avait d'appui et et de sanction que dans des passions à satisfaire, s'éclipse devant le mépris ou l'indifférence; elle finit, selon ses infaillibles destinées, par disparaître sans avoir rien créé pour compenser sa défaite.

La Vérité adopte, dès son apparition, un tout autre système d'économie humanitaire: calme et douce, aimant les hommes pour eux-mêmes, apportant aux sociétés les éléments de prospérité vitale et les joies intimes de la conscience, elle appelle, protège et encourage tout ce qui peut

embellir, dans notre passage sur la terre, les quelques jours que le ciel nous y a marqués. Comme elle a en vue avec les générations présentes, toutes celles de l'avenir, jusqu'à la dernière aurore du monde, elle ne se fatigue pas de sa tâche; les dogmes qu'elle enseigne, la morale prêchée par elle au berceau du premier homme, sont encore les mêmes: ils n'auront pas changé quand viendra le suprême instant de la destruction de toutes choses. Le vrai, le beau et le bon, que la philosophie matérialiste a cherchés, sans les trouver, dans les utopies d'une imagination de sophiste, sont donc en elle; et cette possession que personne n'a le droit de lui disputer, ce trésor divin qu'elle seule peut communiquer à ses disciples, elle tend sans cesse à nous l'assimiler par ses entretiens ineffables. Comme il est dans son essence de propager sa doctrine, elle enseigne par vocation et, riche de toutes les sciences qui lui doivent leur éclat, de tous les arts dont elle se couronne, elle puise de toutes parts, dans la nature qu'elle anime par eux, les poétiques matériaux de ses divines leçons.

On ne refusera pas au catholicisme ces caractères qui n'appartiennent qu'à lui. Protecteur, à son origine, de tout ce qui est grand et élevé, il doit s'approprier tous les prodiges de l'intelligence, et emprunter aux moindres manifestations de la science des moyens de jeter partout la connaissance de Dieu et de ses attributs, du Verbe et des merveilles de son incarnation, de l'Église et de son action providentielle sur la terre. Il partit de ce principe posé par l'Apôtre des nations: que les vérités cachées qui se rapportent à la connaissance de Dieu émanent, comme autant de rayons lumineux, de la contemplation des choses créées (1). Et dès-lors marchant sur les traces de l'ancienne

(1) Invisibilia enim ipsius a creatura mundi, per ea quæ facta sunt intellecta, conspiciuntur (Rom., I, 20).

loi, dont les révélations nous avaient montré la Trinité divine conversant avec les hommes : le Père bénissant de sa main protectrice les œuvres qu'elle avait façonnées (1) ; le Fils préconisé sous les images les plus sensibles, depuis celle des patriarches jusqu'à la pierre du désert (2) ; l'Esprit enfin planant sur les eaux primitives qu'il fécondait, remplissant ensuite l'univers échappé du cahos, et comparé pour son influence sur les âmes à des fleuves d'eaux vives, qui en jaillissent pour tout rafraîchir et purifier (3) ; sur ces traces, disons-nous, et à l'imitation de ceux qui nous les indiquèrent, le christianisme s'efforça de vivifier son enseignement par la multiplicité de ses symboles, hiéroglyphes sanctifiés qui ne diffèrent de ceux de l'Égypte que par leur popularité largement calculée, et dont l'expression, si mystérieuse à présent pour le grand nombre, fut d'une intelligence tellement facile aux siècles de foi, qu'ils en firent leur langue hiératique (4).

Le but du symbolisme chrétien fut donc continuellement

(1) Aperis tu manum tuam, et imples omne animal benedictione.

(2) Hæc autem in figura contingebant illis (Cor., I, x, 11). — Petra autem erat Christus (*Ibid.*, x, 4).

(3) Spiritus Dei ferebatur super aquas (*Gen.*, I, 2). — Spiritus Domini replevit orbem terrarum (*Sap.*, I, 7). — Effundam Spiritum meum super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri (Joel, II, 28). — Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ (Joan., vij, 38).

(4) Ce rapprochement entre un certain nombre de symboles chrétiens et les hiéroglyphes de l'Égypte n'a pas échappé aux archéologues expérimentés. M. Godard, d'Angers, l'a signalé, en 1841, avec beaucoup de justesse, quoique avec le simple caractère d'une conjecture, au Congrès archéologique de cette ville (Voir *Bulletin monumental*, t. V, p. 513. — Nous verrons bien d'autres emprunts de ce genre faits aux principes mêmes des hérésies, en dépit des dénégations un peu trop hâtives de quelques-uns des princes de la science.

de *rattacher* l'homme à Dieu par la reproduction artistique des dogmes et des pratiques de la *religion*. Nous verrons que cette pensée génératrice se fit jour dès que notre culte succéda aux cérémonies de la synagogue ; nous la verrons dans l'Évangile même où le Sauveur daigne s'en servir, en ses immortelles paraboles que saint Jérôme signale comme un des plus utiles ressorts de sa divine prédication (1). C'est aussi de quoi ne douta jamais le moyen-âge : un poète, que nous avons quelques raisons d'attribuer au XII°. siècle, et dont nous parlerons comme étant l'un des plus curieux symbolistes de ce temps-là, n'a pas eu d'autre intention en écrivant, dit son éditeur, que de nous apprendre à aimer les vertus, à détester les vices, à nous appliquer aux bonnes mœurs (2). Ce serait déjà la plus complète apologie et de la doctrine révélée, et de ce moyen de démonstration qu'elle ne cesse d'employer. Ce moyen est sa poésie propre, qui vit de figures et qui se joue agréablement au milieu des fictions et des images, pour arriver à l'esprit et au cœur ; c'est sa haute et surnaturelle mythologie (qu'on nous passe ce mot) mêlant une douce voix aux accents de la vérité (3),

(1) Ut quod per simplex præceptum ab auditoribus teneri non potest per similitudinem exemplaque teneatur (S. Hyeron., *In Matthæum*, c. xviij, lib. III).

(2) Est utilitas libri, ut perlecto... discamus virtutes amare, vitia fugere, et bonis moribus inhærere. — Intentio autoris est christianos in hoc libro à vitiis retrahere ad virtutes (*Physiologus Theobaldi episcopi, de naturis* XII *animalium*, in Præfat.).

(3) . . . . Auguste Vérité...
Viens, parle et s'il est vrai que la fable autrefois
Sut à tes fiers accents mêler sa douce voix,
Si sa main délicate arma ta tête altière,
Si son ombre embellit les traits de ta lumière...

(*Henriade.*)

comme une mère attentive couvre d'un miel séducteur le bord du vase, quelque peu amer, où son enfant malade doit boire la santé et la vie (1).

En sorte que, pour faire goûter les sévères exigences de ses principes moraux, la religion du monde, restaurée en Jésus-Christ, s'aida des séductions de la vue: elle donna aux formes plastiques les charmes attrayants de la vertu et les repoussantes horreurs du vice; pour exposer ses mystères à l'esprit scrutateur de l'homme qu'elle voulait persuader, elle confia son prosélytisme aux arts du dessin; elle s'adjugea jusqu'aux mensonges de la fable antique; elle les dissémina, mais avec prudence, depuis les Catacombes jusqu'aux églises construites aux époques les plus florissantes de la foi catholique, afin de mieux faire sentir l'attractive douceur du Fils de Dieu, qui devint un Orphée; et la force toute-puissante de la vertu chrétienne, qui fut personnifiée dans Hercule, comme elle l'avait été dans le fils de Manné. Et dans cette attribution qu'elle osa se faire des dépouilles de ses ennemis; dans cette juste et noble usurpation du royaume des âmes conquis à force de sanglantes victoires, qui pourrait lui reprocher une hardiesse habile, et lui contester un droit légitime? Quel vainqueur a dédaigné la bonne épée de son adversaire tué sur le champ de bataille? Quel ennemi triomphant s'est jamais cru interdits l'usage et la disposition des splendides palais d'un roi vaincu? L'Église n'hésita point à suivre une marche si naturelle: des temples consacrés aux dieux de marbre et de bronze, elle fit les temples du Dieu vivant; du Panthéon d'Agrippa, Notre-

(1) Cosi all'egro fancial porgiamo aspersi
Di soave licor gli orli del vaso;
Succhi amari ingannato in tanto ei beve,
E dall' inganno suo vita riceve.
(Tasso, *Jerusal. liberata*, canto 1.)

Dame-de-la-Rotonde; la Basilique des Apôtres fut bâtie par Elle sur la prison Mamertine, comme Elle donna à ses papes, rois de la Rome nouvelle, ce palais de Latran qu'habitait un sénateur romain. Ce symbolisme-là, pour avoir été moins médité, ne perdait rien de son éloquence; car au fond il indiquait une tendance à laquelle devrait céder plus d'une fois l'esprit radicalement modifié du paganisme; et comme celui-ci n'avait trouvé que dans les symboles mythologiques la beauté spiritualiste de ses œuvres d'art, de même la beauté chrétienne dominant toutes les autres de la sublime hauteur de son origine, usa de la forme en faveur des conceptions de l'esprit, l'étendit, la divisa, l'appliqua à tous les objets de son enseignement, et ne laissa rien dans son *iconographie*, ou son architecture, qui pût être considéré comme une matière inerte, comme une ornementation sans valeur. En travaillant ainsi pour l'instruction ou l'édification des fidèles, le prêtre, architecte, peintre, ou dirigeant ceux qui tenaient le ciseau ou la palette, pouvait écrire au-dessus de ses œuvres, comme le pape Sixte III au V[e]. siècle: *Sixtus episcopus plebi Dei*; ou, comme un curé de St.-Nizier de Troyes au XV[e].: *Sanctæ plebi Dei.* Ces deux époques touchent également aux deux extrémités de la chaîne des temps chrétiens, et l'on voit par elles de quelle façon, en cela comme en ses dogmes et sa morale, l'Église a conservé les mêmes principes de zèle et les mêmes éléments de conviction (1). Comment le christianisme, doué de telles inspirations et d'une si fertile persistance, eût-il manqué à l'intelligence des peuples? C'est réellement lui qui donna au monde extérieur une signification religieuse. Par lui ce monde a changé sa substance: de lourd et grossier qu'il était devenu en perdant l'empreinte de la main divine,

(1) V. M. Didron, *Iconographie chrétienne*, Introduction, p. II.

nous le voyons s'élancer à une vie nouvelle et plus parfaite, la seule qui convienne, en effet, à des âmes immortelles pour lesquelles seules il fut créé.

On voit combien nous sommes loin des théories hasardées il y a vingt ans sur les causes efficientes ou finales du symbolisme. On s'imaginait alors qu'il nous était venu des régions long-temps mystérieuses de la Germanie. Expliquant sa nature d'abord si austère et si brute par les sombres inspirations d'un climat nuageux, on n'y voulait lire que les traditions et les fables de la Scandinavie, de la Saxonie et de la Norwège; on tâtonnait encore en s'égarant de plus en plus dans ce labyrinthe obscur, où bientôt les sentiers allaient se redresser et le jour se faire. Mais ce qui préoccupait le moins était ce qu'on doit regarder à présent comme plus incontestable : au lieu de chercher l'idée mère de cette création prétendue allemande dans les histoires nationales des peuples septentrionaux, toujours altérées par les détails d'une portée historique assez équivoque, il aurait fallu soutenir les transmissions religieuses, fouiller les livres indigènes et surtout reconnaître dans cette iconographie, si bizarre en apparence, des symboles, des dogmes fondamentaux de toutes les religions, le bien et le mal, la vie humaine et la vie d'outre-tombe; les châtiments éternels du crime et les impérissables récompenses de la vertu. C'était toujours le christianisme couvant chez ces hordes à demi sauvages les grands principes conservateurs de toute société, et quoique inconnu encore, perpétuant, pour les révéler à l'avenir, les vérités inscrites au Décalogue de Moïse, avec les promesses et les menaces qui en font l'indispensable ratification.

Instruire, prêcher, commander l'Évangile, en laisser la trace plus profonde dans les âmes, le faire arriver à la mémoire et au cœur pour les yeux, ce fut donc le but de notre symbolisme, à nous chrétiens, mais avec ce caractère de plus

que n'eut jamais assez le symbolisme antique, d'une intention bien arrêtée de séparer l'homme de la terre, de spiritualiser la partie matérielle de son être, et de l'élever par de continuels désirs vers le Ciel où sont toutes ses espérances. Telle fut la cause de sa naissance, de sa vie, de ses progrès ; c'est l'explication de toutes nos images sacrées dans lesquelles il faut bien se garder, — nous nous hâtons de le dire et nous comptons bien le prouver : — de voir en rien le caprice des imaginations artistiques, la fantaisie des travailleurs satyriques ou facétieux, non plus que l'inintelligente profusion d'éléments inutiles ou muets, joints au hasard et accolés sans discernement aux façades et aux corniches intérieures de nos églises. Quelque ardents qu'aient pu se montrer les champions (devenus plus froids), de cet étrange système, il faut bien reconnaître, avec tous les égards dus à ces erreurs professées de bonne foi, qu'une pareille thèse n'est plus soutenable ; et quelques-uns doivent s'étonner, après des études qu'un quart de siècle a pu améliorer, d'avoir laissé dans les livres de tels écrits et à l'écho d'aussi légères paroles.

Cette cause une fois assignée au symbolisme, on aperçoit son origine, ses phases diverses, son extension, sa décadence se liant entièrement à l'influence plus ou moins active de l'esprit religieux ; et il reste d'autant plus pur de toute pensée matérialiste que la foi est plus respectée, le culte plus aimé, son but mieux apprécié des sociétés qui doivent à l'un et à l'autre le sentiment de la vie spirituelle.

Admettant donc, comme il est vrai, qu'il date des premiers jours du monde et qu'il se trouve mêlé dès-lors à tous les faits religieux qui unissent l'homme au Créateur, si nous le voyons en étudiant les annales Génésiaques, dans les noms significatifs donnés par Adam, avec l'approbation de Dieu lui-même, aux choses et aux animaux dont il est constitué le maître ; si nous le découvrons dans la colombe pacifique du

déluge dont l'olivier présage la fin, dans l'arc-en-ciel pris à témoin d'une nouvelle alliance entre les descendants de Noë et le Tout-Puissant qu'ils adorent, il n'est pas moins dans toute la suite des faits historiques de la Bible; et l'indissoluble liaison formée entre les deux Testaments, entre la loi dont la synagogue resta dépositaire et celle plus parfaite que promulgua le Sauveur, explique du reste comment le symbolisme dut passer du cérémonial aboli dans celui de l'Église naissante. L'ancien Testament n'étant, de l'aveu de tous ceux qui ont étudié les Saintes-Ecritures, que la figure et l'annonce du nouveau, nous lisons dans celui-ci la réalisation des promesses de l'autre, et jamais le symbole et la figure significative ne furent autant prodigués que dans ces livres où le Sauveur se représente complaisamment sous les traits du bon Pasteur, de l'ami qui frappe et attend à la porte, de l'éclair qui paraît en même temps aux deux pôles du monde, de la vigne dont ses disciples sont les branches, et de tant d'autres similitudes pleines de force et d'un sens toujours facile à saisir, pour qui sait lui ouvrir un cœur simple et droit.

Là le divin Maître vient remplacer les patriarches, vérifier en lui les prédictions des Prophètes; il s'y revêt les caractères des anciens chefs de son peuple primitif; il s'annonce comme le Docteur qu'ils ont désiré d'entendre; il est l'Agneau mystique des anciens sacrifices, le Bouc émissaire qui porte les péchés de sa nation. Et quand ses apôtres, continuant sa mission réparatrice, auront multiplié dans leurs discours et leurs écrits ces mêmes rapprochements d'où rejaillissent sur Lui les splendeurs de tant de caractères divins, ce sera Lui encore, centre commun de tous les mystères, qui se fera dans l'Apocalypse l'objet principal des plus énergiques images. C'est de là que partira bientôt pour agir, dans les écrits des théologiens et des Pères, dans l'histoire et dans la légende, dans les arts convoqués surtout à ce festin des intelligences

chrétiennes, idée — principe qui porte avec elle la vie spirituelle, et répand sur la terre la connaissance de Dieu par Jésus-Christ, énonciation la plus sensible comme la plus excellente de la nature et de la substance de Dieu. Tout symbole, chez nous, se range donc autour de l'Incarnation d'où tout dérive. Il en est la prédication permanente et par là l'auxiliaire obligé du théologien, de l'orateur, du catéchiste, de l'architecte, du peintre, du sculpteur. La liturgie en est pleine et le verse sur les moindres détails de la prière, des cérémonies et du sacrifice. Elle consacre, elle bénit tout par des symboles dont le plus grand nombre renferme d'ingénieuses réminiscences, d'attachantes allégories. C'est le plus souvent par des emprunts faits aux rites tombés à ses pieds que le christianisme professa son symbolisme, et à mesure que son action civilisatrice se développe et grandit, il développe cette puissance des signes, il en imbibe la vie de ses enfants, il en marque ses édifices, il en fait un instinct irrésistible à ceux qui l'étudient ou l'enseignent, tellement qu'il est partout avec lui, par le seul esprit de ses adeptes, et avant qu'aucun livre officiel en ait fait une prescription formelle. Dès le principe ses églises sont orientées, les catacombes s'ornent de fresques et de sculptures où la croix paraît sous toutes formes, où les colombes innocentes boivent le sang de l'agneau à la coupe eucharistique, où la vigne et l'épi s'entrelacent, où les instruments des divers états se reproduisent comme plus tard dans nos cimetières, en manière de signes, d'écriture populaire, constatant là ou là les restes d'un personnage à qui ces instruments furent familiers.

Quand les persécutions, qui retardèrent l'essor des artistes eurent cessé, l'architecture prit son magnifique élan. La basilique, d'abord romaine, se transforme, se plie par distribution intérieure aux besoins des grandes affluences; elle affecte des détails qui leur rappellent des mystères accomplis,

elle s'ornemente, se fait un style à part, devient romane, et traduit par l'ensemble de ses allures fortes et imposantes les graves pensées subies par l'univers subjugué. Au XII[e]. siècle un mouvement de transition se manifeste. La société européenne se repose de longues fatigues imposées par les cruelles attaques des hordes du Nord enfin dispersées et soumises; la féodalité déroule et fixe ses chevaleresques institutions, les peuples commencent à survivre, et l'art qui réfléchit toujours les impressions de la société qui l'anime, se dégage de ses mornes inspirations, et tend, par des essais qui respirent déjà quelque grâce, à cette magnifique période de sa vie morale qu'on appelle le XIII[e]. siècle. C'est alors que le symbole catholique peut se mirer dans toute l'abondance de ses fécondes pensées, dans toute la beauté de son expression esthétique. On accuse les archéologues modernes de se donner trop à cette époque immortelle, de l'admirer d'un amour trop exclusif, de faire sa part trop grande dans les éloges qu'il prodigue au moyen-âge. — Ce reproche pourrait s'adresser peut-être à quelques théories de détail; mais qu'on nous montre donc une période aussi remarquable pour le sentiment du beau religieux, pour l'exécution spiritualiste des grandes pensées, pour le nombre des monuments chrétiens qui nous suffisent encore, pour les hommes qui traitèrent de la science théologique, pour l'éclosion de tant de chefs-d'œuvre en tous genres qui lui durent leurs mâles et suaves merveilles!... Avant lui l'art manque des charmes extérieures qu'il reçoit sous son influence; après lui il abandonne la majestueuse simplicité des formes qui commencent à se tourmenter dès le siècle suivant, à sortir des règles savantes et pures, à donner dans la recherche des beautés douteuses par le superflu et l'afféterie des ornements. Avant lui le symbolisme avait sans doute poursuivi sa route ascendante, et il l'avait abordé riche déjà d'une fertile moisson; mais avec lui il arrive à son apogée : il touche à son

but, il couronne sa course par l'expression de sa plus haute poétique de l'art. Jusqu'alors le symbole avait été sévère de formes, souvent austère, parfois rebutant, non pas tant peut-être par l'inhabileté des mains qui le traitèrent que par une raison mystique patronée en certaines écoles; il devient tout autre, et dans le gracieux de ses dessins, dans le svelte de ses sculptures, dans l'air de vie qui perce à travers ses physionomies et ses costumes, dans la souplesse des feuillages et de sa statuaire, on voit l'esprit régénérateur souffler aux sociétés contemporaines une âme nouvelle pourvue au plus haut degré du sentiment de la beauté chrétienne. Si cette magnifique floraison doit passer, si des orages prochains, en rapprochant la pensée humaine de la terre, en livrant aux flammes ces glorieux produits de notre foi, refroidissent cette ardeur des *maîtres de l'œuvre*, du moins la grande ère de saint Thomas d'Aquin et de saint Louis légueront à l'avenir de sublimes modèles, dans ces temples où le symbolisme a placé son trône à côté de Dieu même et pour sa gloire. Là, on le voit partout vivifier la pierre muette et féconder, par sa pieuse éloquence, la grâce mystérieuse de la chaire et de l'autel. Répandu sur la vaste surface des façades et des tympans, attaché aux voûtes, aux architraves et jusqu'aux plus secrètes encoignures de l'édifice, il varie à l'infini les ressources de son étonnante flexibilité dans une infinité de modillons, images naïves de toutes nos pensées; il végète dans les chapiteaux des colonnes touffues; il s'agite sous l'apparence du quadrupède et de l'oiseau; et pour jeter à ce merveilleux spectacle un jour qui fut encore du mystère, les vitraux font rayonner dans l'enceinte, avec l'histoire de nos pères, des couleurs choisies qui y parlent un langage de foi par leur harmonie ou leur opposition.

C'est principalement dans l'église que le but du symbolisme est sensible. Si toutes ces choses, dont le sens a

diminué avec l'amour des vérités saintes, n'y avaient été comme autant de paroles, à quoi y eussent-elles servi? Comment les y aurait-on introduites et souffertes? Et si l'on veut bien observer que la doctrine ainsi traduite était comprise de tous; que ceux qui ne savaient pas lire, mais à qui les instructions orales des pasteurs avaient communiqué la science sacrée, y lisaient en action ce que les livres ne pouvaient leur dire, pourra-t-on nier une intention explicite de donner en ces pages peintes ou sculptées une nourriture spirituelle aux grands et aux petits, dont elles aidaient la mémoire et soutenaient l'attention?

Mais il est dans la destinée des choses humaines de voir s'affaiblir tôt ou tard les plus beaux caractères, et quand le bien a repris ses droits usurpés par le mal ou seulement par le médiocre, la faiblesse de notre origine se fait sentir par de malheureuses concessions que le mal réclame encore; et s'il arrive qu'on les lui fasse, c'est d'abord peut-être le médiocre qui revient, mais certainement bientôt le mal lui succède. Ainsi en fut-il de la science et de la pratique du symbole religieux après ce beau triomphe du XIIIe. siècle. Quelque temps encore se conservèrent, dans l'architecture et les autres arts du dessin, les traditions sacrées: on se fit un devoir de les y maintenir; mais plusieurs causes que nous dirons bientôt contribuèrent à lancer peu à peu dans les aberrations qui amenèrent l'oubli et la ruine totale des études traditionnelles. Ce fut lorsque l'anxiété des esprits, toujours très-peu profitable aux calmes études des choses liturgiques, vit les détourner du silence, de la prière et de la méditation qui l'entretenaient si bien dans les monastères. Alors le froid positivisme de ces raisonneurs incroyants qui ne voulurent plus de l'*esprit qui vivifie*, s'attacha exclusivement à la *lettre qui tue*. Cet indigne et déplorable système arrêta les dernières pulsations du spiritualisme; et l'art remontant, par

la sécheresse de ses idées, à l'antique matérialisme de son expression, jusqu'au paganisme d'Auguste et de Périclès, osa répudier le symbolisme et se détourna en ricanant des basiliques de Chartres, de Reims et de Bourges, pour n'admirer plus que les frontons et les péristyles du Capitole et du Parthénon. Sur ce point, qui a si justement soulevé l'animadversion des intelligences d'élite dont les efforts ont amené et entretenu le mouvement actuel, quelques autres semblent vouloir revenir; ils motivent par le grandiose de certains beaux édifices de la renaissance une prédilection ou du moins une indulgence de mauvais aloi. Nous n'admettrons pas ce retour à des égarements si justement condamnés. Pour nous, comme pour beaucoup d'autres, St.-Pierre de Rome, en dépit de ses dimensions imposantes et de ses richesses d'emprunt, ne vaudra jamais, quant à l'esthétique du genre, la moindre de nos cathédrales gothiques avec son plan, ses portails et ses clochers, racontant par tous leurs détails quelque chose des mystères catholiques. C'est là seulement qu'est restée la vénérable empreinte du souffle divin. Partout ailleurs c'est l'art classique peut-être, aux façons compassées, aux lignes irréprochables et froides: ce n'est pas l'art chrétien, resté national pendant les douze siècles des plus beaux triomphes du christianisme; car alors il n'y avait, au point de vue religieux, qu'une seule nation en Europe: c'était l'Europe elle-même dont les peuples se tenaient enlacés dans les intérêts communs, dont les rois reconnaissaient, comme tous leurs sujets ensemble, le roi-pontife pour chef suprême: chef auguste que des passions mauvaises purent faire méconnaître parfois, mais vers lequel revenaient toujours enfin ces fières ambitions qu'une conscience de prêtre ne pouvait ni subir, ni flatter.

Nous venons d'esquisser la marche du symbolisme à travers les phases principales de son existence. Or, un phé-

nomène curieux doit y être remarqué : pendant cette vie si pleine, soumise aux influences contradictoires de tant d'événements politiques ou religieux, c'est à peine si l'on aperçoit une législation écrite lui imposant des règles précises, et la restreignant dans quelque mesure d'un cercle limité. La tradition, presque seule, a maintenant accrédité la pratique ; quant à la théorie, on ne la trouve nulle part, et nos plus riches dépôts de livres, quels que soient les trésors encore cachés qu'on en espère, ne semblent pas devoir nous divulguer jamais d'autres renseignements que ceux dont nous jouissons. C'est donc moins les livres spéciaux qu'il faut chercher que les Pères et les théologiens qu'il faut lire pour s'éclairer à cet égard ; nous savons déjà de quel secours nous peuvent être les commentateurs de l'Écriture ; nous avons fait connaissance avec quelques-uns d'entre eux qui, depuis le temps des Apôtres jusqu'au moyen-âge, ont levé si souvent dans leurs écrits le voile des allégories bibliques. Pour eux, comme pour ceux qui les suivirent jusqu'aux XI°. et XII°. siècles, c'est l'exposition des idées morales qui domine l'exégèse catholique ; ce sont les applications attentives des faits et de la doctrine évangélique à la conduite de la vie chrétienne ; mais rien n'énonce, sinon en quelques traces imperceptibles et d'une portée assez équivoque, la moindre intention de ramener à ce grand but la marche déjà rapide du christianisme. Dès son berceau, l'Église nous parle, dans les écrits de ses plus célèbres interprètes, de certaines coutumes acceptées telles que la forme des temples, leur orientation, le genre d'ornement qu'on y adoptait. Les canons apostoliques, saint Paulin de Nole, Prudence et Eusèbe de Césarée, saint Grégoire de Tours, notre saint Fortunat de Poitiers, et beaucoup d'autres nous ont laissé d'intéressantes descriptions des premiers monuments ouverts à notre culte. Mais ils s'y occupent bien plus de l'ensemble et

des ornements que d'un sens mystique attaché à quelques détails spéciaux. Ce sens existe néanmoins: on voit bien, dès-lors, se dessiner la nef sous la figure symbolique d'un vaisseau, barque de Pierre, guidée par Jésus-Christ au milieu des tempêtes qui éprouvent son inébranlable solidité; on lui voit prendre, sous la forme de croix latine ou grecque, l'empreinte des souvenirs du Calvaire; les fonts sacrés par où le néophyte s'introduit à la vie spirituelle, précèdent le parvis destiné à la pénitence publique; et ainsi de beaucoup d'autres parties de ces beaux et religieux édifices favorisés par Constantin et ses successeurs, à Rome, à Byzance, à Jérusalem. Mais rien n'indique une règle précise d'après laquelle on doive s'attacher à ces observances, pourtant si généralement admises; il en est de même des enjolivements, du mobilier, des tentures, des vases sacrés, où l'œil de l'observateur saisit, après tant de siècles, une intention symbolique et que rien ne semble imposer, quoique de toutes parts elle apparaisse. Tertullien parle clairement du Bon-Pasteur ramenant sur ses épaules la brebis égarée, qu'on représentait de son temps sur les calices (1); il établit, dans les termes les plus évidents, la relation conservée long-temps avant lui entre Jésus-Christ et le poisson dont la dénomination grecque se compose de monogrammes mystiques; il fait valoir une ressemblance connue et acceptée entre ce petit être, dont la vie ne s'entretient que dans l'eau, et le chrétien dont l'âme n'est sauvée qu'en se tenant avec fidélité dans l'eau mystérieuse de son baptême (2). A la même époque,

(1) Ovis perdita à Domino requisita et humeris ejus revecta, picturæ calicum vestrorum (*De pudicitiâ*, c. vij, initio). Patrocinabitur Pastor quem in calice depingis (*Id.*, c. x, circà med. part.).

(2) Nos pisciculi secundum ΙΧΘΥΝ nostrum Jesum Christum in aquâ nascimur, nec aliter quàm in aquâ permanendo salvi sumus (Id., *De Baptismo*, c. I, édit. Migne, t. I, col. 1198).

nous voyons saint Méliton, évêque de Sardes, dont nous parlerons bientôt plus au long, recueillir les passages du *Pentateuque* et des *Prophètes* qui s'appliquent à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ces exemples dénoncent certainement une suite d'études déjà admises sur le symbolisme, et le résultat de principes adoptés. Qu'on nomme Tertullien ou tout autre celui qui les préconise et les propage, toujours est-il qu'on leur suppose dès-lors une signification incontestable: l'art est trouvé; peu importe la théorie : si cachée qu'elle soit, elle existe puisqu'on en voit l'application.

Chercherons-nous la cause de ce silence, que gardent systématiquement les premiers écrivains du christianisme, sur ce point d'un intérêt pourtant si légitime? On peut la voir dans le soin qu'avaient les premiers fidèles de dérober aux païens les mystères de la religion et tout ce qui tenait à l'expansion de la doctrine. D'ailleurs, les symboles devaient être encore en fort petit nombre, le dogme et la morale ne recourant qu'à ceux dont le secours paraissait indispensable, alors surtout qu'on était fort peu préoccupé de l'extérieur d'un culte interdit et des règles d'une discipline à peine naissante. Les monuments eux-mêmes n'appelaient que très-peu l'attention des artistes, ceux-ci se bornant aux cellules des catacombes où les mêmes sujets se retrouvent fréquemment répétés, et fort souvent encore empruntés par une ingénieuse hardiesse aux idées religieuses des persécuteurs.

Telles furent sans doute les raisons qui imposèrent aux premiers chrétiens l'obligation de se taire sur l'admission des allégories qui leur étaient néanmoins très-familières. A cet égard donc, point d'enseignement public. Il n'en faut point conclure que dans les leçons de la famille la même réserve ait été gardée; c'était au contraire dans l'intérêt d'un secret précieux que les termes sacramentels durent se cacher aux profanes sous le voile de mots à double sens, et les réalités dog-

matiques sous des images comprises des seuls initiés. Après trois siècles cependant, et aussi dans les intervalles laissés aux persécutions, on vit poindre le symbolisme, sinon à l'égard de tel ou tel dogme, au moins en faveur du principe chrétien, dans les écrits des apologistes. Saint Justin, Athénagore, Tertullien, Lactance et autres qui illustrèrent les deux ou trois premiers siècles, laissent volontiers percer dans leurs langage l'art d'élever les choses naturelles à la hauteur de véritables symboles. Pour eux le dimanche est le jour des réunions saintes et de la prière, parce qu'il rappelle la création du monde et la résurrection du Sauveur (1). Le baptême est une lumière autant qu'une purification (2). On arrive enfin à travers les rangs pressés des écrivains ecclésiastiques, de siècle en siècle jusqu'à ceux où, après les obscurités qui suivirent les passagères lueurs du règne de Charlemagne, une renaissance se fait dans les lettres et dans les arts, sous les merveilleux auspices de saint Bernard et de Philippe-Auguste, de saint Thomas d'Aquin et de saint Louis. Alors l'idée chrétienne verse de toutes parts son doux et majestueux éclat. Les croisades ont relié l'Asie à l'Europe; l'Orient nous envoie, avec des pensées nouvelles pour l'art monumental, le langage figuré des armoiries, le blason ajoute un fleuron de plus à la couronne déjà si riche du symbolisme; la France voit éclore ses troubadours, l'Allemagne ses minnesingers; partout l'intelligence s'émeut et saisit sa part de la sphère plus vaste où va s'ébattre l'esprit humain.

(1) Die solis omnes simul convenimus tum quia prima hæc dies est quâ Deus, cum tenebras et materiam vertisset, mundum creavit; tum quia Jesus Christus Salvator noster eadem die ex mortuis resurrexit. (S. Justini martyris *apologia prima* ad Antoninum pium imperat.), nº. 67, 68.

(2) Eo ducuntur a nobis ubi aqua est.... communes preces et pro nobismetipsis, et pro eo qui illuminatus est... intento animo facturi (*Ibid.* nº. 65).

C'est à ce mouvement général qu'il faut attribuer l'apparition des ouvrages qu'on pourrait appeler didactiques sur la matière du symbolisme chrétien. Ce qu'avaient fait au VIIe. siècle Bede et Isidore de Séville, plus généralement connus que beaucoup d'autres écrivains de la même époque, fut réduit en science spéculative par Hugues de St.-Victor dans ses commentaires de la Bible et son abrégé d'histoire naturelle; par Jean Beleth dans ses *offices* et autres traités en grand nombre; par Vincent de Beauvais, dans ses œuvres encyclopédiques; par Jacques de Voragine, dans sa *Légende d'or*; et surtout par Guillaume Durand dans son *rational des offices divins*. A ces noms redevenus justement célèbres, après un long oubli de leurs services, nous pouvons ajouter Dante et sa *Divine Comédie*; Tauler et ses ouvrages soit oratoires, soit mystiques; Gerson avec ses pieux et savants traités ascétiques; puis les *Bestiaires*, les *Physiologues* et autres écrits spéciaux qui, au XIIIe. siècle surtout, et depuis jusqu'au XVIIe., suivirent cet élan de vie artistique dont Luther et Calvin étouffèrent les gracieuses manifestations.

Le XIe. siècle, et probablement les cinq ou six précédents dont il ne nous reste qu'un très-petit nombre d'édifices catholiques, avaient traduit dans la sculpture et dans la peinture murale les idées liturgiques tirées des livres des Docteurs. Quelques lambeaux coloriés demeurés, grâce à des couches multipliées de badigeons séculaires, sur les surfaces intérieures de vieilles églises; des rondes bosses plus nombreuses et d'assez grossière expression, appendues encore aux pourtours extérieurs des façades, des latéraux ou des absides, indiquent assez clairement une intention long-temps déniée, mais qui s'élucide enfin et ne permet plus d'hésiter sur le sens général qui convient à tant d'inutilités prétendues. Ces expressions, pour nous inintelligibles peut-être, ne l'étaient pas apparemment pour ceux qui les créaient. Elles parlaient certainement

une langue qu'on a voulu en vain leur contester. A mesure que l'art du tailleur d'images se perfectionna sous l'influence de modèles plus purs et d'une idée moins assombrie, on les vit changer leur laideur en beauté ; leur faire anguleux s'effaça sous des contours séduisants ; les sujets se multiplièrent, variés à l'infini, et de longs poëmes de pierre envahirent les frontons et les nefs de nos cathédrales.

Etudier la raison de cette imagerie mystérieuse, interpréter ces poses singulières, ces physionomies hideuses tour-à-tour et si placides ; dire pourquoi tant de postures équivoques et parfois scabreuses en apparence ; classer des milliers d'animaux, de fleurs, d'objets inconnus, de formes étranges, d'après une méthode qu'avouent sans restriction la bible et l'histoire, le dogme et la liturgie ; discerner au milieu de ces contrastes ce qui est du mensonge ou de la vérité, de l'orthodoxie ou de l'erreur, expliquer les rôles des personnages par leurs costumes ou leurs attributs ; s'éclairer dans cette marche lente et tâtonneuse des lueurs, parfois assez problématiques, de monogrammes ou d'inscriptions destinées jadis à en dissiper les ténèbres, c'était la tâche de la science symbolique : ce sera la nôtre, s'il plaît à Dieu.

Mais avant d'arriver à lire ces curieuses allégories, à se former une manière d'interprétation qu'appuient évidemment les données de la Foi, combien de combats ont été livrés, de positions enlevées et reprises dans le champ clos des discussions archéologiques ! Tout d'abord il fallut distinguer parmi les combattants deux sortes d'hommes d'une compétence bien différente. D'un côté ceux que des études spéciales éclairaient nettement sur le fond et les détails et qui, familiers avec l'Écriture sainte, les Pères et les autres sources de la pensée chrétienne, devinaient au premier aperçu la leçon répandue sur les pages ouvertes de ce livre monumental. De l'autre une foule d'antagonistes embrouillés dans la matière, s'obstinant à répudier un spiritualisme incompris, oubliant, dans l'igno-

rance bien pardonnable des premières bases d'un bon jugement, qu'ils devaient chercher sous ces ombres encore trop épaisses pour leurs regards inexpérimentés, quelque analogie au moins supposable entre l'objet de leurs investigations et le lien vénérable auquel il se trouvait appliqué. Aussi que de fois nous vîmes ces rêveurs à imaginations ardentes poser leurs prétendues découvertes à la place de la simple et froide raison ! Les uns invoquaient le caprice d'artistes laissés à eux-mêmes et se faisant d'indécentes distractions des rires fous et des grimaces horribles attachées à la pierre par un ciseau prévaricateur ; les autres attestaient avec complaisance l'esprit satyrique du pauvre peuple (car on croyait alors que le peuple du moyen-âge était bien plus à plaindre que celui de notre temps), se vengeant par la main du prolétaire persécuté des vexations du clergé persécuteur; c'était la caricature, la *presse du temps*, disait-on, poursuivant le *parti prêtre* de ses sarcasmes auxquels sans doute ce parti, alors le plus intelligent de tous, sans contredit, n'entendait rien ou fermait volontairement ses yeux... C'était, en un mot, la honte ou les divisions de l'Église, contrairement à toutes les histoires, à l'esprit si religieux des populations, et aux droits que le clergé exerçait alors sur l'édification et l'ameublement du lieu saint. Confondant une époque moins orthodoxe de l'art religieux avec celle où tout fut conforme dans ses fécondes révélations à la foi la plus irréprochable, on vit les combattants pousser le paradoxe jusqu'à refuser une expression symbolique à cette zoologie extrà-naturelle qui vivait aux cloîtres des monastères, aux galeries des combles et des tours, aux modillons des latéraux et aux rond-points de nos plus vastes églises. Saint Bernard mal compris dans un passage de ses écrits, lu beaucoup trop rapidement, fut rangé parmi nos antagonistes. On nous opposa Aristote faisant le quadrupède sur un chapiteau, sur un autre Virgile hissé dans un panier, puis l'âne qui flûte, celui qui

pince de la harpe, la truie qui file, le renard qui prêche les poules; enfin des faits légendaires qu'on ne savait pas encore apprécier, et des monstres hybrides sous lesquels on ne voyait, pour bonne cause, ni les péchés capitaux, ni le rictus infernal de Satan et de ses anges suppliciés. On méconnaissait donc à la fois et le sens de cette surprenante iconographie et les phases si diverses du symbolisme. Pour s'extasier un peu moins sur ces fameux scandales, causes innocentes de si honorables scrupules et de si chaleureuses dissertations, on aurait dû observer un peu plus, ou attendre encore quelques années. On eût dès lors aisément distingué les nuances qui séparent, sur la mappemonde archéologique, les régions méridionales de celles du Nord, les races germaniques au ciel sombre et froid, de celles de nos contrées au soleil chaud et brillant. On se fût aperçu qu'après le XIIIe. siècle, où l'art se montra si jaloux de la noble austérité de ses principes religieux, vinrent deux autres non moins remarquables par le grand nombre de leurs monuments, qui se fourvoyèrent dans une route beaucoup moins heureuse. Les XIVe. et XVe., en effet, virent surgir et se développer les germes de la décadence architecturale dans les troubles publics qui de toutes parts enlacèrent l'Europe. Les guerres de peuple à peuple succédèrent sur le sol occidental à celles dont les croisades les avaient préservés pendant deux cents ans; les disputes de la France avec l'Angleterre, l'émancipation des petits états de la Confédération helvétique et d'autres événements d'aussi grande importance en Allemagne, en Espagne et en Italie, tout en couvrant de sang ces beaux territoires, préoccupaient les esprits d'intérêts qui n'étaient plus ceux du spiritualisme chrétien. Sous cette influence malheureuse naissaient les poétiques exagérations et les déclamations ardentes de Pétrarque contre le Saint-Siége, les impardonnables obscénités de Boccace, les audacieuses révoltes de Wiclef. Vers ce temps aussi, la peinture à l'huile,

inventée ou retrouvée de 1400 à 1410 par les frères Van Heyck, dégoûta des vastes pages de peinture murale, où le symbolisme trouvait un champ que la plus large toile ne lui donna plus qu'avec parcimonie. Puis le schisme d'Avignon, les disputes sur les droits de l'Église et la valeur de ses chefs. De toutes ces causes se formèrent les fatales émotions de l'esprit public, de cet esprit qui s'engage si aisément dans les erreurs sur la foi, aussitôt qu'il commence à secouer le joug de la discipline; et enfin comme indispensable conséquence de cette révolution dans les idées religieuses, arriva la révolution artistique dont le principal caractère fut de transmettre aux mains des laïques ce que les clercs avaient seuls jusqu'alors élaboré ou conduit.

On sait combien les évêques, les prêtres et les moines eurent de succès dans l'art des constructions monumentales, de quel zèle les populations secondèrent le leur, et quelles preuves fournit l'histoire des immenses travaux opérés sous cette direction par des mains fidèles, depuis le VIIe. siècle jusqu'au commencement du XVe. (1). De pieuses associations formées d'abord sous les murs des monastères et des évêchés, se multiplièrent dans tous les grands centres, se transportèrent partout où les appelaient la gloire de Dieu, intéressée à la création de nos glorieuses basiliques. L'art se propagea ainsi et devint populaire; son symbolisme compris de tous se vulgarisa jusqu'à l'intelligence des plus petits détails, et par lui les mystères de la foi chrétienne n'apparurent plus à la mémoire et au cœur qu'escortés de cet entourage si divers d'innombrables signes devenus les auxiliaires obligés de la science religieuse.

Voilà des variantes que l'histoire constate dans la marche

(1) Conférences de M. de Caumont : *Histoire sommaire de l'architecture au moyen-âge*, page 60, et de 175 à 180, in-8°, 1837.

de l'architecture catholique, mais s'il arriva que cette science doctrinale, troublée dans sa limpidité par les hérésies dogmatiques ou sociales, se changea en esprit d'opposition dans une foule d'âmes malheureusement séduites; si par une de ces ingratitudes dont l'Église plus que personne eut toujours à gémir, ces enfants trompés tournèrent contre la réputation de leur mère des talents littéraires qu'elle ne leur avait donnés que pour la défendre et la servir; si enfin la négation de quelques dogmes fondamentaux par les Hussites, et les autres prédécesseurs de Luther, ébranlèrent dans les pauvres victimes de ces détestables sectaires la foi aux croyances communes, et affaiblirent d'autant la science religieuse, qui s'exprimait par des symboles et des allégories; nous ne pouvons admettre avec quelques autorités suspectes d'irréflexion, et peut-être d'une certaine ignorance dans l'espèce, que l'irruption des idées profanes dans l'architecture religieuse ait été assez puissante pour y remplacer par la caricature et la critique amère des mœurs et des usages de l'Église, le respect filial, les pensées sérieuses qui de tout temps y avaient revêtu à son profit et à sa gloire les formes consacrées d'un symbolisme aussi savant que respectueux. En temps et lieu, nous dirons comment trop d'erreurs se sont faites, de graves autorités se sont égarées, et au risque de déplaire à quelques-uns de nos maîtres, il faudra bien signaler en faveur de la vérité méconnue d'étranges assertions plutôt dictées par des préventions personnelles ou des idées préconçues que par une suffisante méditation du sujet. Qu'il nous suffise ici d'indiquer comme se rattachant au plan que nous suivons dans ce chapitre, la source innocente de ces doctes et regrettables mécomptes.

Les fausses idées que se sont faites assez souvent les adversaires du symbolisme, et la ténacité qu'ils ont mise à trouver des intentions hostiles dans certaines images historiées, ne viennent fort souvent que du peu de connaissance qu'ils s'étaient faite des

légendes racontées par les auteurs du moyen-age, et qu'on n'a bien comprises qu'après en avoir mieux lu les romances et les fabliaux. L'essor donné à la littérature et surtout à la poésie par les Académies et Universités fondées en Italie, en Allemagne, en France et en Angleterre, depuis celle d'Oxford, en 1300, jusqu'à la renaissance de la littérature ancienne, vers 1470, avait imprimé un mouvement nouveau à la pensée. L'art dut nécessairement s'en ressentir, et les mœurs laïques, plus mêlées que jamais aux œuvres d'architecture religieuse, durent chosir les sujets de leurs sculptures dans ces *moralités* nombreuses qui, écrites et chantées naguère pour les seigneurs et les châtelains, dans les cours et les tournois, avaient aussi, bien certainement, leur côté symbolique et leur leçon transparente beaucoup moins satyrique parfois qu'on ne veut la faire, surtout lorsqu'il y était question de l'Église, de ses dogmes, de ses habitudes. Qui croirait, par exemple, que le meûnier se sauvant sur un âne et chargé d'une bourse, dans une des stalles de Mortain, sculptées vers la fin du XVe. siècle, ne fût plutôt une application du septième précepte du Décalogue qu'un « trait satyrique contre les moines et le clergé qui ruinaient en dîmes et en exactions le pauvre laboureur » ? Quelques concessions que les moines et le clergé eussent faites de leur œuvre à un maître huchier de ce temps-là, ils n'étaient probablement pas imbéciles jusqu'à se laisser de la sorte moriginer par un menuisier insolent. Et puis qu'est-ce donc, de bonne foi, que *ces dîmes et ces exactions des moines contre le pauvre laboureur?* L'histoire mieux connue ne consacre plus ni cet état de victime, ni cette tyrannie, sujet de tant de larmes perdues. La plume, ordinairement spirituelle, qui écrivait cela en 1839, ne le répéterait pas aujourd'hui ; nous l'aimons trop pour la désigner plus clairement ; et d'ailleurs, en finissant les étranges descriptions qui l'occupèrent avec trop de complaisance, elle semble revenir à des pensées plus

dignes, en adoptant celles que nous avions émises depuis longtemps déjà à cet égard (1).

Avouons-donc, en présence de si frappants exemples, qu'on traitait alors avec une inconcevable légèreté, sous les auspices d'une idée dont on ne voulait pas démordre, les faits qu'un tant soit peu d'examen eût forcé d'apprécier plus justement.

Mais plus récemment d'autres se sont trompés encore.

Le peuple d'Angles, petite ville du Poitou (Vienne), attribue à « une des victimes des courses nocturnes de Gallery, » une gargouille placée sur un des pignons de l'église. Cette tradition, recueillie par un homme de goût, peut avoir quelque crédit dans l'esprit des petites gens de la contrée; mais, si répandue que soit la légende de la *chasse Gallery*, cette course fantastique, racontée dans toutes les langues de l'Europe, et dont nos paysans parlent encore sans trop la définir, cette sculpture ainsi interprétée ne nous semble pas une réelle application du conte ingénieux de nos pères. A ne la considérer qu'en elle-même, on voit bien qu'elle peut avoir, au sommet de l'édifice sacré, la simple destination de tant d'autres qui y représentent Satan attaché par sa condamnation éternelle à ces dehors du royaume de Dieu d'où il est exilé. L'époque seule de l'église qui est du XIIe. ou XIIIe. siècle, celle, par conséquent, où la légende s'immisçait encore fort rarement en Poitou dans l'ornementation architecturale, nous paraîtrait appuyer ce sentiment. Mais fût-ce là un épisode de la fameuse tradition, nous dirions que c'est encore un symbole du démon ou de l'âme qui s'est laissé prendre à ses piéges; car toutes ces inventions des fabliaux et des histoires merveilleuses n'étaient jamais que des allégories cachant une leçon de morale et que le sculpteur religieux pouvait très-convenablement s'attri-

(1) V. le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. I, p. 100.

buer. Il ne faut pas oublier que l'homme rencontré par l'esprit malin pendant la chasse nocturne et forcé d'enfourcher le fatal coursier qui le précipitait bientôt après dans une mare, n'y pouvait être noyé s'il avait pris de l'eau bénite à son réveil (1).

C'est de la sorte que fort souvent nous observons, dans ce vaste champ ouvert au symbolisme, des types dont le sens paraîtra obscur, même introuvable, parce qu'on n'en verra pas aussitôt la véritable origine. Au lieu de contredire et de dénier, il vaudra mieux s'abstenir alors et attendre; des recherches plus suivies, des études plus patientes feront trouver des analogues qu'entoureront certains détails dont un esprit exercé se fera d'utiles commentaires. Et en partant du principe fondamental que tout a un sens sérieux et sacré dans l'ornementation d'un église, on arrivera infailliblement à une solution de l'énigme, digne de la pensée chrétienne et de ceux qui s'ingénièrent à l'exprimer.

Mais finissons-en avec ces considérations générales. Nous pouvons maintenant revenir sur chacune des observations qui précèdent, en les développant dans leurs curieuses conséquences, en y rattachant les riches détails dont notre sujet est plein. De sérieuses études, une attention soutenue, une complète abstention de tout esprit de système, un examen sévère des textes et des autorités que nous avons choisis, tels sont les moyens que nous espérons mettre en œuvre pour démontrer des vérités incontestables, sur mille points importants, peut-être encore obscurs ou inaperçus.

(1) Voir l'*Histoire de Guillery*, rééditée et annotée par M. B. Fillon, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, p. 31 et suiv., in-8°., Fontenay-le-Comte, 1848.

RAPPORT VERBAL

SUR

QUELQUES MONUMENTS DU CALVADOS,

FAIT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LA SÉANCE DU 1er. NOVEMBRE 1856 ;

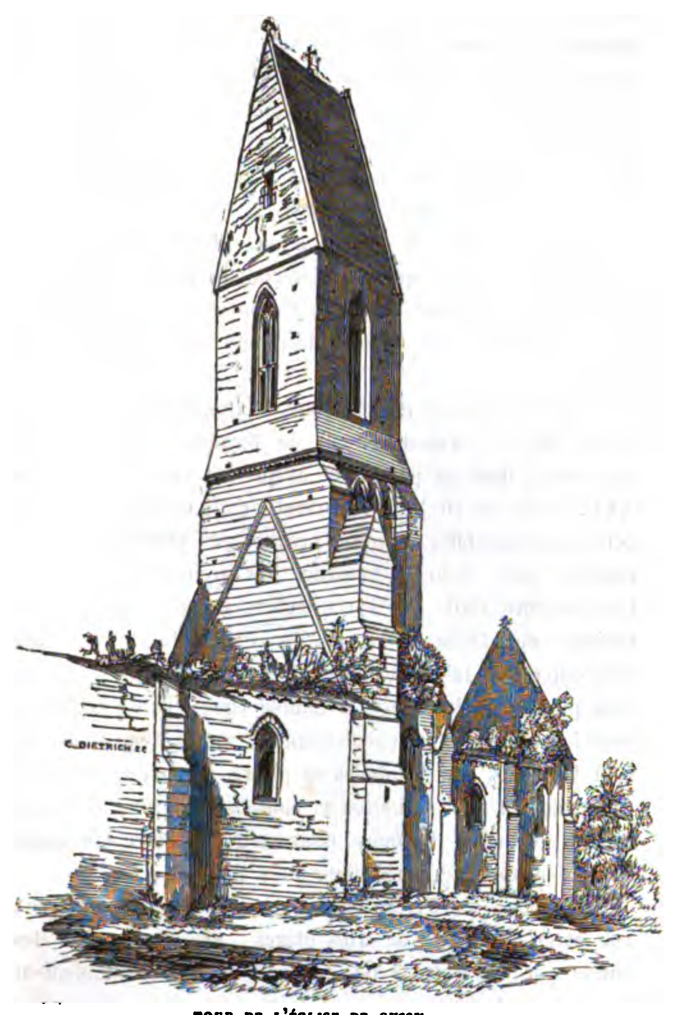
Par M. DE CAUMONT.

MESSIEURS,

Je disais, en finissant mon dernier Rapport, que j'aurais à continuer cette communication au sujet des monuments du Calvados, par l'inspection desquels j'ai terminé mes courses archéologiques de 1856 : je vais le faire en quelques mots, persuadé que ce complément ne sera pas sans intérêt pour ceux d'entre vous qui se livrent à l'étude comparée des édifices dans les diverses régions de la France, ou même dans des cantons peu éloignés les uns des autres et dans lesquels pourtant la diversité des matériaux ou des traditions locales produisent des modifications intéressantes à étudier.

Quand on parcourt le Calvados, la partie occidentale, surtout, on est frappé du nombre considérable de tours carrées terminées, comme celle de Cussy que je présente, par un toit en pierre à double égout : j'avais toujours pensé que ces toits ne remontaient pas extrêmement loin, et

l'examen plus attentif que j'en ai fait depuis quelque temps



TOUR DE L'ÉGLISE DE CUSSY.

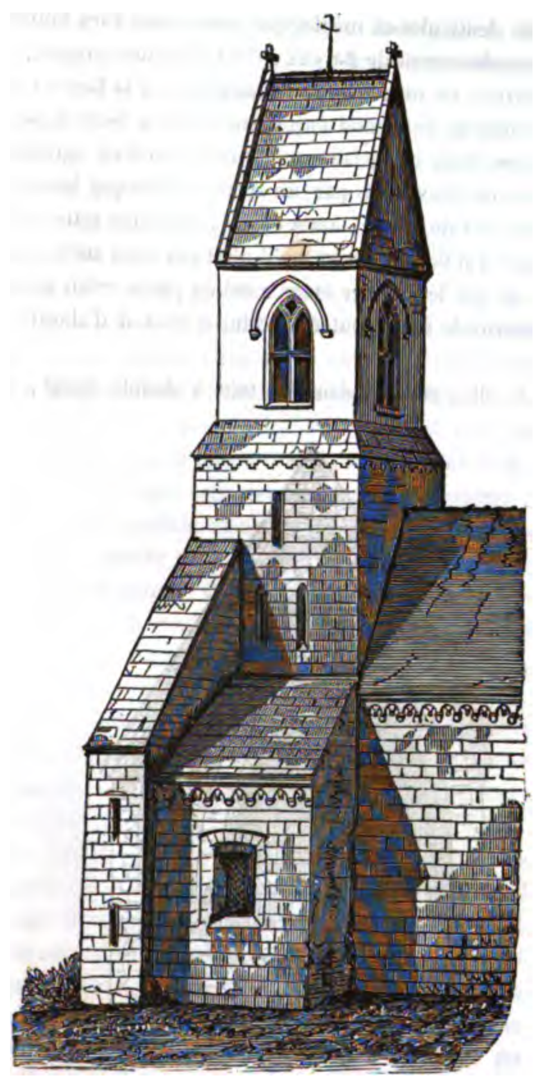
a confirmé ce premier aperçu, car j'ai trouvé des in-

scriptions prouvant que ces terminaisons remontent, pour la plupart, au XVIe. siècle et au XVIIe. Alors, vraisemblablement, les tours étaient couronnées par une toiture de bois et d'ardoise; et, pour éviter les réparations qui devaient être souvent nécessaires par suite de l'enlèvement des tuiles par le vent, on se mit partout, vers la même époque, à faire en pierre un toit semblable à peu près à ceux des maisons qui alors étaient très-élevés.

L'art devait être, à cette époque, plutôt porté vers les constructions civiles que vers les constructions religieuses, puisqu'on abandonnait la forme gracieuse et d'ailleurs consacrée des pyramides, pour la forme du toit des habitations privées.

Le grand nombre de châteaux à grands toits que renferme encore l'arrondissement de Bayeux vient expliquer comment, dans ce pays riche et qui dut être, à la fin du XVIe. siècle et au XVIIe. surtout, dans un état de prospérité très-notable; ce grand nombre des manoirs, dis-je, explique assez bien la tendance des architectes à greffer l'architecture civile sur l'architecture religieuse, car il est toujours plus facile de reproduire ce que l'on a l'habitude d'exécuter : ils faisaient des tourelles de manoirs avec des toits plus ou moins élevés à double égout, ils en coiffèrent aussi les tours d'église; seulement ils remplaçaient très-souvent les tuiles par des dalles en pierre. Or, on se demande comment ces toits si lourds se soutenaient : rien n'est plus facile à expliquer. Prenons, pour exemple, entre cinquante autres, la tour de Barbeville, près Bayeux.

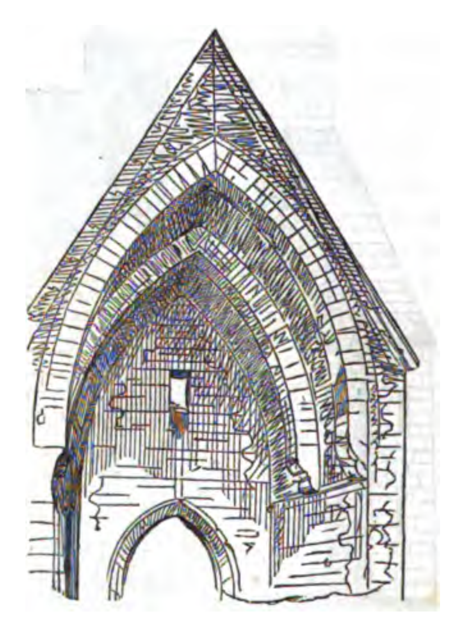
Cette tour, qui s'élève entre chœur et nef, se compose, vue extérieurement, de trois étages, séparés les uns des autres par des retraits ou talus de pierre. L'entablement du premier étage est orné de la même manière que celui de la nef; l'entablement du second étage est garni de ces



TOUR DE L'ÉGLISE DE BARBEVILLE.

espèces de denticules en méplat que nous avons vues souvent dans l'arrondissement de Bayeux ; deux lancettes étroites, et une ouverture en meurtrière, rectangulaire à la base et au sommet, existent au second étage, sur les faces Nord et Sud ; le troisième étage est éclairé par quatre fenêtres ogivales, subdivisées en deux baies par un meneau bifurqué barré au centre ; un toit de pierre, assez élancé, couronne cette pyramide, mais j'ai lieu de croire qu'il n'est pas aussi ancien que le reste, et que le premier étage a été en partie refait quand on a construit le toit ; peut-être celui-ci était-il d'abord en charpente.

A Barbeville, comme dans les toits à double égout, en



INTÉRIEUR D'UNE TOUR A TOIT DE PIERRE.

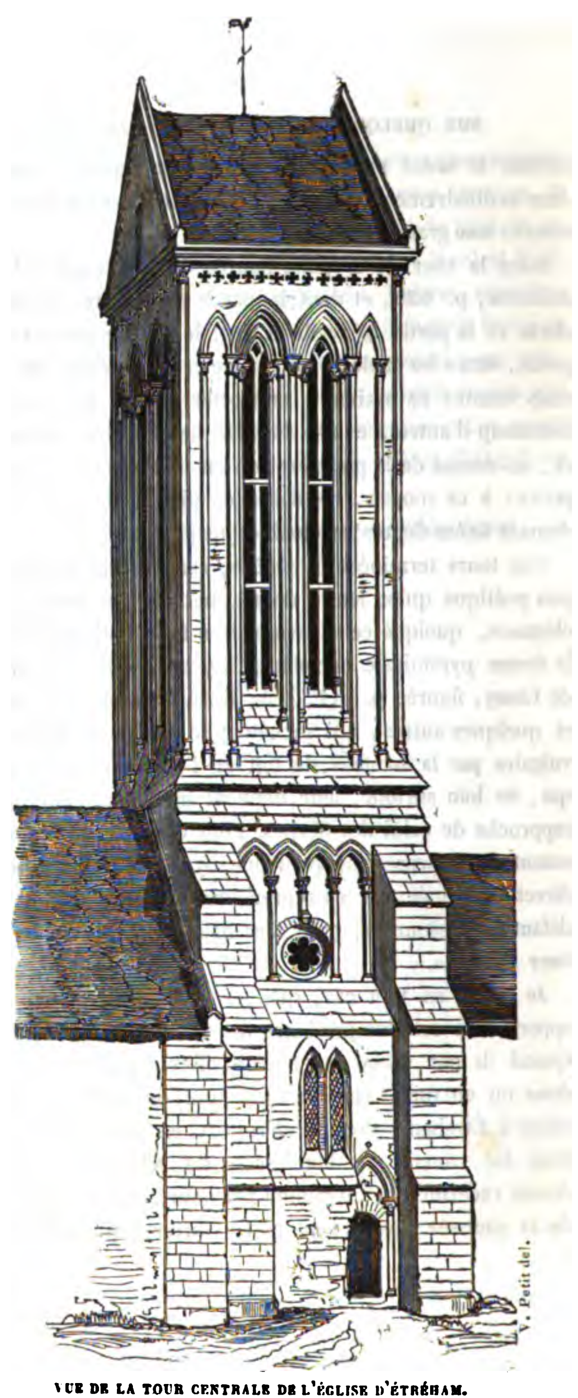
pierre, des arceaux très-saillants, en pierre de taille, sup-

portent la voûte parallèlement aux deux gables; il y en a deux ordinairement; à ce moyen, ces toitures en pierre présentent une grande solidité.

Dans la tour de Crépon, figurée dans le tome XXII du *Bulletin*, p. 629, et dont la partie supérieure est du XVe. siècle et la partie basse du XIIe., le toit de pierre est supporté, entre les gables, par quatre arcs-boutants intérieurs, mais comme ils avaient à supporter un toit plus élevé que beaucoup d'autres, ces arcs forment deux ogives superposées, et, au-dessus de la première, on en trouve une seconde plus petite: à ce moyen, les dalles en pierre ont pu être solidement fixées depuis les combles jusqu'au faîte.

Ces tours terminées en bâtière, car c'est là le nom assez peu poétique qu'on leur a donné, ne sont pas toujours sans élégance, quoique cette terminaison fasse toujours regretter la forme pyramidale ancienne; il y en a qui, comme celle de Cussy, figurée p. 111, celle de Monceaux, près Bayeux, et quelques autres, qui rachètent ce que cette forme a de vulgaire par la hauteur du toit et l'exagération des pentes qui, de loin surtout, leur donnent un élancement qui les rapproche de celui des flèches. Pour celles-là on a dû faire autant de dépense que pour une pyramide: c'est donc à la direction donnée aux entrepreneurs du temps, plutôt qu'au défaut de ressources, qu'il faut dans bien des cas en attribuer l'origine.

Je crois, en tout cas, que les architectes du temps ont apporté une certaine prudence dans l'établissement des toits. Quand ils ont craint la poussée, ils ont fait le toit en ardoise ou en tuile. Ainsi la belle tour du XIIIe. siècle qui existe à Étreham, dont le clérestory est très-allongé et qui avait été conçue par l'architecte du XIIIe. siècle comme devant recevoir une pyramide octogone, aurait pu souffrir de la poussée latérale; on ne l'a couverte qu'avec de l'ar-



VUE DE LA TOUR CENTRALE DE L'ÉGLISE D'ÉTRÉHAM.

doise ; tandis que celle de Barbeville, moins élégante, plus trappue, et d'ailleurs maintenue par des contreforts robustes, a reçu sans inconvénient son toit de pierre.

Tous ces faits me paraissent à noter; il est assez remarquable d'ailleurs que les toits en pierre à double égout n'aient pas, dans les tours où je les ai remarqués, produit d'écartements dans les murs latéraux.

Ceci terminé, je dois dire que la position des tours entre chœur et nef, est très-fréquente dans l'arrondissement de Bayeux au XIIIe. siècle. Une foule nombreuse d'églises de ce siècle offrent cette disposition : elles ont toutes de l'intérêt; je vais seulement en citer quelques-unes :

Vaucelles. — L'église de Vaucelles présente, dans sa disposition, une telle analogie avec celle de Barbeville, qu'il n'est pas permis de douter que ces églises très-rapprochées n'aient été copiées l'une sur l'autre.

Le chœur est également composé de deux travées voûtées en pierre avec arceaux croisés. La tour (entre chœur et nef) également voûtée à une plus grande hauteur que le chœur, présente à peu près la même ordonnance et se termine aussi par un toit en pierre; deux portes latérales accèdent également, l'une au chœur, l'autre à la nef; seulement au lieu d'être placées au Midi comme à Barbeville, elles se trouvent au Nord, du côté de la grande voie qui longe le cimetière.

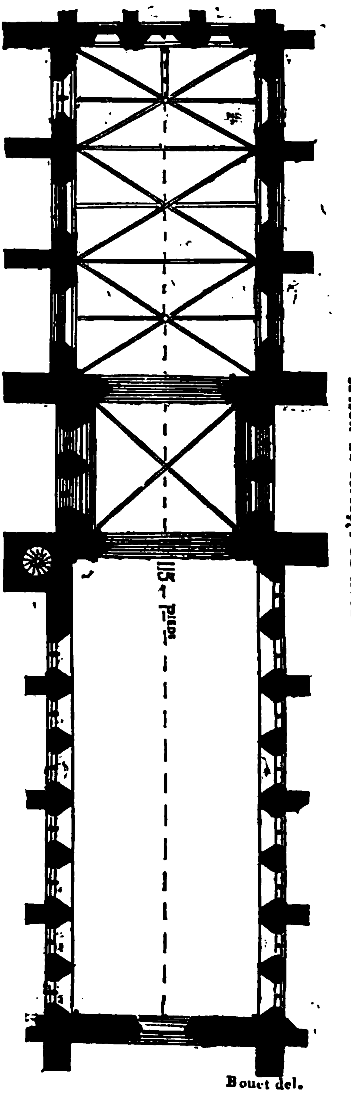
Les fenêtres de la nef sont des lancettes très-étroites. Tout présente d'ailleurs, comme à Barbeville, le caractère du XIIIe. siècle, et les chapiteaux des colonnes qui supportent les arceaux des voûtes sont très-caractéristiques. On remarque dans le pourtour du sanctuaire une frise ornée de billettes.

La tour, un peu moins élégante que celle de Barbeville, offre au-dessus du premier étage trois arcades ogivales, dont

celle du milieu, garnie d'une rose (ou oculus) quadrilobée qui, en raison de la hauteur de la voûte, éclaire l'intérieur de la tour comme à Étréham (V. la page 116). Le deuxième étage est absolument semblable à celui de la tour précédente.

Mosles. — La tour de Mosles comme celles de Vaucelles, de Cussy, de Barbeville et d'Étréham, est placée entre la nef et le chœur ; elle offre, à l'intérieur, la même disposition que ces dernières, c'est-à-dire qu'elle forme, entre chœur et nef, une travée plus élevée, éclairée par deux lancettes géminées, et, plus haut, par un oculus à huit lobes.

La nef se compose de quatre travées divisées par des contreforts ; le dessous de la tour en forme une cinquième.

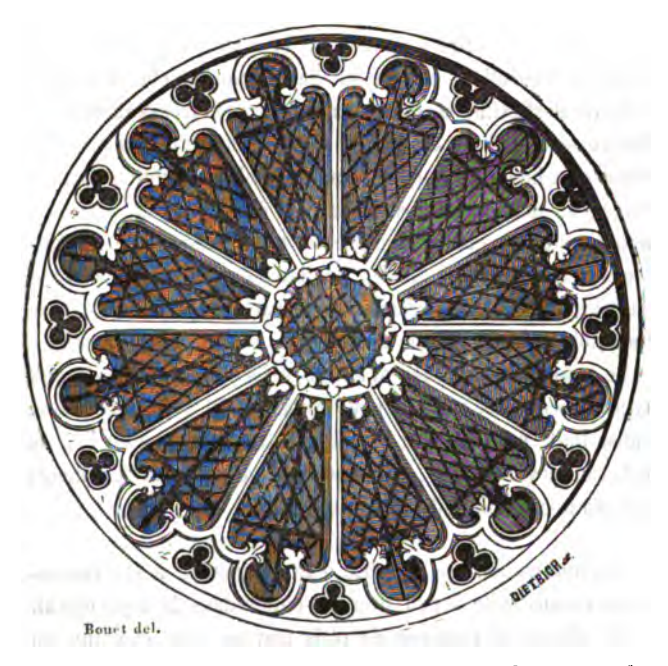


PLAN DE L'ÉGLISE DE MOSLES.

Chacune de ces travées est éclairée par deux lancettes très-élancées, sans colonnes, subdivisées en deux baies par un meneau bifurqué au sommet. Ces fenêtres ressemblent beaucoup à celles de plusieurs monuments anglais de la fin du XIIIe. siècle : je les crois du commencement du XIVe. siècle.

La porte occidentale présente une ogive garnie de tores portés de chaque côté sur deux colonnes. Le tympan est trilobé; le lobe central encadre un fleuron bien fouillé, et les triangles qui existent entre le lobe supérieur et les deux autres est garni de fleurons dont la forme se modèle sur le vide que l'on voulait remplir.

Une rose à douze compartiments surmonte le portail.



La nef s'accédait encore par une porte latérale ouverte du côté du Sud ; au milieu de la deuxième travée, moins impor-

tante que la porte occidentale; elle avait aussi son tympan orné d'un fleuron.

Le chœur se compose de trois travées; les voûtes ogivales sont garnies d'arcatures, mais elles offrent une particularité qui mérite d'être notée : c'est qu'indépendamment des tores qui se croisent, il en existe un autre se dirigeant du Nord au Sud, au sommet des arcs de chaque travée. Cette dispotition, assez fréquente en Anjou et en Poitou, dans le style ogival du XIII°. siècle, s'observe aussi en Angleterre; mais elle n'est pas ordinaire en Normandie.

Une porte s'ouvrait, au Sud, dans la première travée du chœur, et faisait le pendant de celle que j'ai indiquée dans la deuxième travée de la nef, du même côté.

La tour, qui offre à l'extérieur la même ordonnance que celle de Vaucelles, et qui est garnie comme elle et comme celle de Barbeville par des contreforts étagés très-saillants, en diffère seulement en ce quel es fenêtres-lancettes du premier étage sont bien plus importantes, et aussi parce que le dernier étage, au-dessus des arcatures, est éclairé par un oculus et non par une ouverture en ogive; le toit, en bâtière, est d'ailleurs en charpente, à Mosles, au lieu d'être en pierre : comme dans les deux églises précédentes, la partie supérieure de cette tour doit aussi être d'une époque plus récente que le reste.

Je pourrais citer bien d'autres églises se rapportant aux types précédents, mais ce peu de mots suffit et je passe à une église toute nouvelle et à laquelle on travaille encore, l'église d'Écrammeville, puis je donnerai quelques renseignements sur d'autres édifices du même quartier.

Ecrammeville. — L'église d'Écrammeville a été récemment reconstruite à peu près en entier dans le style ogival.

Le chœur se compose de trois travées dont chacune est éclairée (au Nord et au Sud), par des fenêtres à deux baies, trilobées, surmontées d'un trèfle et comprises dans un enca-

drement ogival (style de la deuxième moitié du XIII[e]. siècle) ; les voûtes sont en briques, garnies d'arceaux en pierre ; mais comme on n'a pu donner à cette voûte la hauteur qu'eût exigé la forme ogivale, on l'a comprimée ; elle se compose de deux segments de cercle qui produisent l'effet désagréable d'un accent circonflexe.

La nef se compose de quatre travées ; les voûtes sont simplement en plâtre et les arceaux reposent, comme dans le chœur, sur des colonnettes en pierre en encorbellement, le long du mur (style du XIII[e]. siècle), soutenues par des têtes grimaçantes.

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est la jolie tour, construite tout récemment par M. Pelfrêne, à l'Ouest de la nef ; elle s'élève au-dessus d'un portail couronné d'un fronton garni de crosses.

La tour se compose d'un premier massif sans ouvertures, puis d'une galerie d'arcatures portées sur des colonnettes détachées représentant le *triforium*, et enfin d'un *clerestory* (étage des cloches), offrant sur chaque face deux fenêtres-lancettes centrales entre deux arcatures de même forme. Une garniture de quatrefeuilles orne l'entablement sur lequel vient s'asseoir la pyramide terminale.

Cette pyramide est d'une élégance infiniment remarquable, imitée de la tour de St.-Pierre de Caen pour les clochetons, les lucarnes et les crosses. Elle produit un très-bel effet dans le paysage, et c'est une des tours *gothiques modernes* les mieux réussies que j'aie vues ; nous aurions bien quelques observations à faire sur la disposition de la façade de l'église qui sert de base à la tour et sur la terminaison de certains contreforts par un toit de pierre à double égout ; mais l'effet général est trop satisfaisant pour que nous voulions nous arrêter à ces détails (1).

(1) La dépense, lorsque le clocher sera complètement terminé, y

M. Pelfrêne a fait exécuter, dans le chœur, des stalles dans le style du XV°. siècle qui méritent d'être observées, aussi bien que le Christ qui occupe l'arc triomphal et qui est placé au milieu d'un cadre gothique (1).

Agnerville. — L'église d'Agnerville se compose d'une nef, refaite à peu près en entier, et d'un chœur à chevet droit, sur la première travée duquel s'applique, au Sud, une tour quadrangulaire avec toit de pierre à double égout.

Le premier étage de la tour appartient au style roman ; elle communiquait dans l'origine, par une arcade à plein-ceintre, avec une chapelle de même style, dirigé vers l'Est parallèlement au chœur actuel. La partie moyenne de cette tour, éclairée sur chaque face par une ogive à meneau bifurqué au sommet, est d'une époque incertaine, peut-être du XIV°. siècle; le dernier étage et le toit de pierre peuvent dater de la fin du XVI°. siècle.

Le chœur appartient au premier style ogival, ainsi que l'indiquent les modillons à arcatures ogivales et l'arc triomphal, parties les plus caractérisées ; mais des fenêtres modernes arrondies ont été percées dans les murs latéraux. Une de ces fenêtres porte la date 1763.

Ancien château. — Ce château se trouve tout près de l'église, au Sud; c'était une place assez considérable, sur le bord de la vallée et entourée de fossés. On y entre encore par deux portes à cintre surbaissé : l'une pour les charrettes,

compris la statue et le tympan, sera d'environ 29,000 fr. Le clocher a été commencé par le sieur Closmenil, entrepreneur de Bayeux, et terminé par le sieur François, de Ver ; les sculptures sont de M. Hottin, de Bayeux.

(1) Les stalles ont été faites par M. Renouf, menuisier à Bayeux ; les sculptures sont de M. Niart ; le Christ a été sculpté par Suc, de Nantes. Les dépenses pour les boiseries se sont élevées à 11,800 fr.

l'autre pour les piétons. Une vaste cour était entourée de constructions diverses dont une partie vient d'être démolie ; mais les bâtiments les plus intéressants sont conservés et servent d'habitation. Ils occupent l'angle Sud-Ouest de la cour et s'étendent au Nord et à l'Est. Des fenêtres avec moulures de la renaissance, des écussons, etc., annoncent le milieu du XVIe. siècle : à l'extérieur, ces diverses constructions sont assez pittoresques et garnies de deux tours cylindriques. On voit aussi, à quelque distance, un beau colombier cylindrique avec son toit conique. M. de La Mache se propose de conserver toute cette partie dans les dispositions nouvelles qu'il compte faire, et nous l'y avons beaucoup engagé.

Second château. — Le second château d'Agnerville, dont la belle avenue borde la route de Bayeux à Cherbourg, annonce par ses toits élevés et ses deux pavillons l'époque de Louis XIII, au moins : les murs en sont très-épais, et le domaine qui l'entoure très-vaste : il appartient à M. Albert, d'Angoulême, ancien député.

Blay. — L'église de Blay se compose d'une nef assez longue, à laquelle on a accolé, du côté du Sud, une grande chapelle communiquant avec elle par quatre arcades ogivales portées sur des colonnes monocylindriques, et d'un chœur plus élevé éclairé par des fenêtres divisées en deux parties par un meneau bifurqué au sommet. Une tour carrée, couronnée par un toit à double égout en ardoise, est accolée au côté Sud de ce chœur.

La nef a été exhaussée dans toutes ses parties et l'on en a reconstruit d'autres. Des fenêtres modernes, semi-circulaires, y ont été pratiquées ; mais en considérant l'appareil en arête de poisson qui existe dans la partie basse, elle devait appartenir au style roman.

C'est vraisemblablement au XIIIe. siècle qu'il convient

d'attribuer la grande chapelle latérale ; elle est éclairée par trois fenêtres ogivales. On y entrait du dehors par une porte placée à l'Ouest et surmontée d'un *oculus* trilobé.

La tour appartient à deux époques. La partie basse, décorée d'arcatures à pilastres dont les pierres sont séparées par un ciment très-épais, qui est coloré et imite la brique entre les claveaux, peut dater du XIe. siècle et être rangé parmi les plus anciennes constructions romanes ; les étages moyen et supérieur sont moins anciens, du moins la forme des ouvertures qu'on y voit doit le faire supposer, car elles appartiennent au système ogival.

Manoir de Cléronde. — A 2 kilomètres au Nord de l'église de Blay se trouve le manoir de Cléronde, remarquable par la conservation de son architecture : les hautes cheminées couronnées de frontons, les denticules des corniches, les toits élevés des pavillons, la crête du toit, les épis, annoncent un château du temps de Louis XIV. On lit effectivement au-dessus de la porte qui accède au pavillon angulaire la date 1659, gravée en très-beaux chiffres. Ce château est dans le même style que celui de Douville, à Tessy, figuré dans le tome XV du *Bulletin*.

Saonnet. — L'église de Saonnet, qui appartenait primitivement tout entière au style roman, présente encore un chœur assez bien conservé de cette époque ; la corniche est garnie de modillons. Le chœur est voûté, et les arceaux qui viennent reposer sur des colonnes romanes, se ramifient au chevet, à peu près comme dans l'église de Littry, dont le plan a été donné dans mon Rapport verbal de l'année dernière. La tour, établie sur la première travée du chœur, comme celle de Trévières, conserve également des voûtes du XIIe. siècle ; la partie élevée au-dessus du toit de la nef est beaucoup moins ancienne et probablement de la fin du XVIe.

siècle; elle se terminait par un toit de pierre à double égout qui a été reconstruit en 1834.

Saon. — L'église de Saon appartient, en grande partie, à l'époque romane, ainsi que le montrent des pierres disposées en arête de poisson, une porte à plein-cintre par laquelle on entre dans la nef du côté du Sud et trois petites fenêtres primitives qui existent encore dans le mur septentrional.

Le chœur a été allongé et n'appartient au style roman que pour les deux tiers. Je suppose qu'une inscription en caractères gothiques qui avait été tracée sur une bande de mortier que l'on voit sous la corniche indiquait cet allongement; or, cette inscription, dont une partie seulement subsiste, attendu que le placage sur lequel elle fut tracée s'est détaché de place en place, indique le XVe. siècle, puisqu'elle commence ainsi:

lan mil iiii^{xx} lx . . . . .

. . . .

. . . .

elle finit par ces mots:

tressoriers de cete hootel.

Des oiseaux figurés au trait séparent les mots les uns des autres.

On a ouvert, dans la façade occidentale de l'église, une porte surbaissée moderne. M. le Curé vient de faire construire une tour carrée terminée par un toit en bâtière et accolée au côté Nord du chœur.

Du même côté existe une chapelle seigneuriale du XVIIe. siècle qui renferme un tableau remarquable que j'ai publié dans le *Bulletin monumental* et l'*Abécédaire d'archéologie.*

Mandeville. — L'église de Mandeville a été retouchée récemment, et des fenêtres dans le style ogival ont été établies

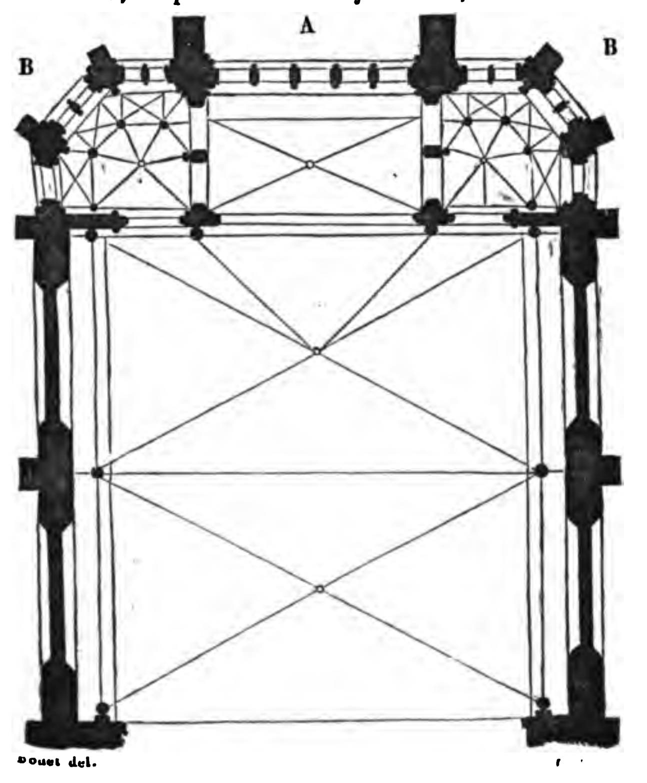
dans la nef. Ces divers travaux ont donné à l'édifice une certaine apparence, mais il n'a pas en réalité beaucoup d'importance. Les voûtes du chœur offrent pourtant une particularité qui mérite d'être notée; non-seulement elles sont complètement garnies d'arceaux croisés, mais elles ont encore un arceau longitudinal, comme on en trouve dans beaucoup d'églises anglaises des XIVe. et XVe. siècles. Cette espèce de clef de voûte continue est garnie de petits fleurons précisément comme on les trouve aussi en Angleterre. Il est probable qu'une partie de la voûte de Mandeville a été refaite au XVe. siècle, peut-être pendant l'occupation anglaise; plusieurs arceaux paraissent, en effet, d'un style évidemment moins ancien que les autres, et ces derniers seraient de l'époque de l'arceau longitudinal.

La nef, qui n'est pas voûtée et qui est bien moins caractérisée que le chœur, renferme, du côté du Sud, une inscription que M. le curé actuel de la paroisse, homme de goût, a fait dégager du badigeon qui la recouvrait. On peut à présent y lire ce qui suit :

CATHERINE QUI FUT LE BOURGEOIS SURNOMMÉE
AU CENTRE DU CAHOS SOMMEILLE ICI DESSOUBZ
AU REGRET DUN CHACUN MAIS PLUS DE SON EPOUZ
QUI LA POUR SES VALEURS UNIQUEMENT AIMÉE
LE CORPS GIST EN L'OBSCUR NON PAS LA RENOMMÉE
QUI CLAIR AU MONDE LUIT MAIS LE CIEL TROP JALOUS
DE VOIR TELLE SPLENDEUR RAYONNER ENTRE NOUS
EN ANGE LUMINEUX SON AME A TRANSFORMÉE
FRÈRE APAISE TON DEUIL CONTRE UN PLEUR INUTILE
LA PARQUE EST INFLEXIBLE ET TOUJOURS CONVIENT IL
PRENDRE EN GRÉ BEAU ET MAL COMME DIEU NOUS LENVOIE
SI POUR QUINZE OU VINGT ANS IL VOUS TIENT SÉPARÉS
REJOINTZ POUR VIVRE EN GLOIRE AU SEIGNEUR VOUS SEREZ
QUELLE SENVA DEVANT POUR TAPPRÊTER LA VOYE
EN ANAGRAMMES CY A SON HONNEUR ET GLOIRE.

Tour. — L'église de Tour est une des plus importantes de nos paroisses rurales par son élévation, son étendue et les décorations du chœur. On se demande quelle cause a pu déterminer à construire un édifice aussi splendide dans une paroisse dont la population est inférieure à celle de beaucoup d'autres.

Privé de documents qui puissent expliquer ce fait assez extraordinaire, l'observateur cherche, dans la disposition même de l'édifice, l'explication de ce mystère. Or, nous avons été



PLAN DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE TOUR.

frappés il y a long-temps, M. Bouet et moi, de la disposition

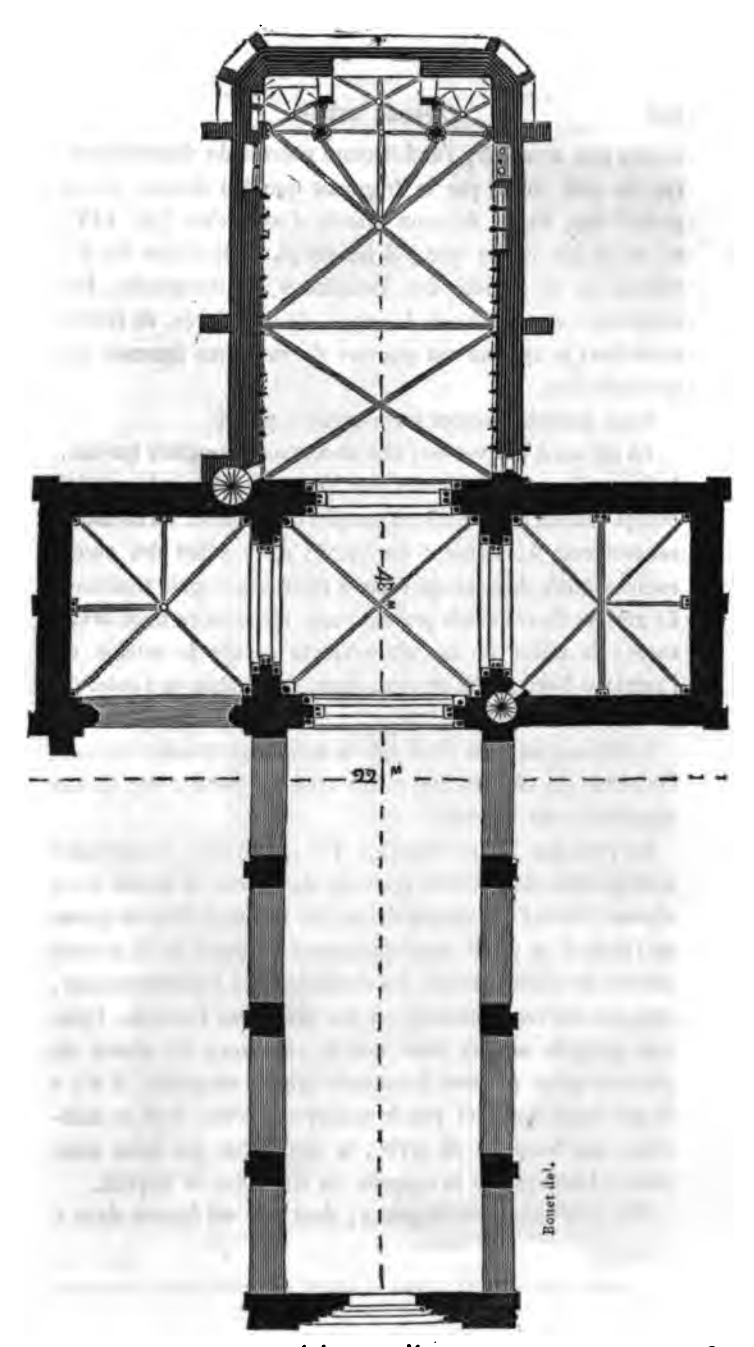
du sanctuaire : la partie centrale A, entre les deux absidioles B B, est disposée pour recevoir une exposition de reliques et rappelle même la tribune qui existait dans le sanctuaire de la Ste.-Chapelle de Paris; nous nous sommes donc demandé si quelque relique célèbre n'avait pas déterminé à construire le chœur de l'église que nous allons décrire, avec la recherche qui le distingue. En attendant que des documents se découvrent, nous pensons que cette supposition ne doit pas être rejetée.

Le plan général de l'église, levé avec soin par M. Bouet, montre par la différence observée dans les teintes que l'édifice appartient à trois styles : ainsi la nef est romane, sauf les murs modernes élevés pour remplir les arcades qui communiquaient avec les bas-côtés qui n'existent plus; les chapelles du transept sont également romanes. Le chœur, dont je viens de présenter un plan séparé, paraît du XVe. siècle ou de la fin du XIVe.

La tour construite au milieu du transept appartient à la première époque de la période ogivale, c'est-à-dire à la première moitié du XIIIe. siècle ou aux dernières années du XIIe. Je l'ai figurée dans le Ier. volume de la Société des Antiquaires de Normandie (année 1824) et citée plus tard dans mon *Cours d'antiquités*.

Elle n'a pas encore l'élégance de nos tours de la belle époque du XIIIe. siècle; mais elle en montre déjà l'ordonnance. Ainsi, deux longues lancettes forment, sur chaque côté du carré, les ouïes ou fenêtres de la tour; une colonnette engagée garnit chacun des angles; la corniche est encore portée sur des modillons; enfin la pyramide octogone, en pierre, offre sur chaque face une lucarne en saillie, et à chaque angle un clocheton à huit pans et à huit ouvertures étroites au-dessous du toit conique, à peu près comme les tours de la cathédrale de Bayeux (V. la p. 135).

La porte cintrée de la nef est une des plus richement



PLAN GÉNÉRAL DE L'ÉGLISE DE TOUR.

9

ornées que nous offre l'architecture romane du département. On en peut juger par le fragment que j'ai donné de ce portail dans l'atlas de mon *Cours d'antiquités* (pl. LIV, n°. 3) et par la vue que j'ai figurée pl. I de l'atlas du Ier. volume de la Société des Antiquaires de Normandie. Les archivoltes sont ornées de losanges, de dentelures, de frettes crénelées; le tympan est couvert de moulures figurant des quatrefeuilles.

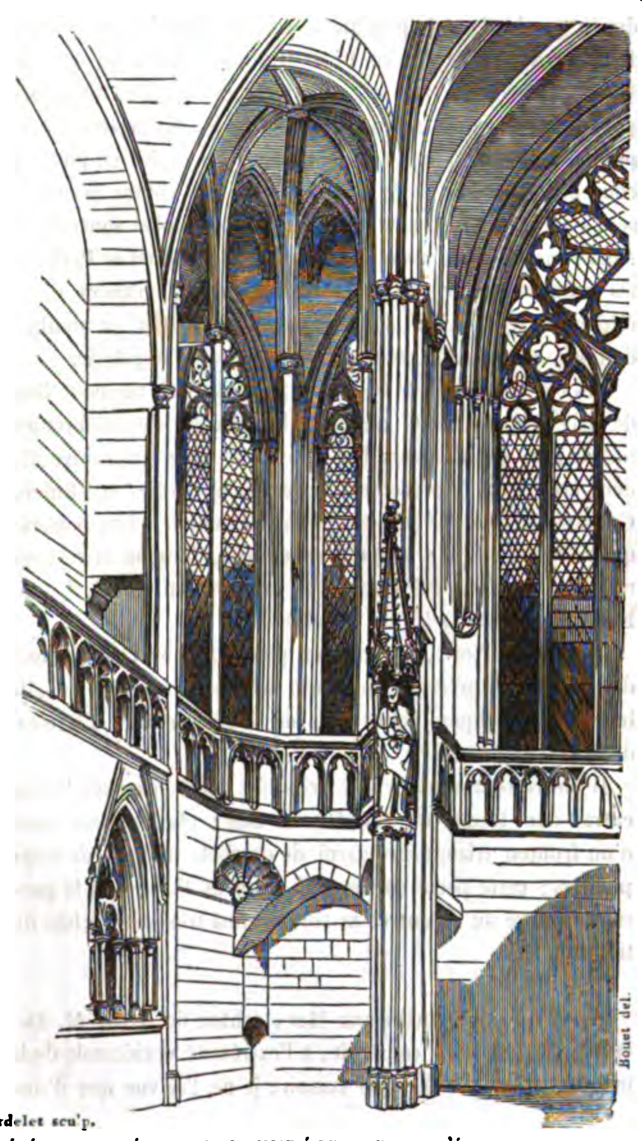
Deux fenêtres cintrées surmontent le portail.

La nef n'est pas voûtée; elle se compose de quatre travées, les remplissages des arcades des bas-côtés supprimés ont été percés chacun d'un *oculus* d'un effet désagréable. La corniche est moderne. Le transept est voûté; on y a fait des autels romans imités de celui qui existe à St.-Germer, près Gournay. Le rétable de ces autels présente une niche entre deux arcatures; la statue de la Sainte-Vierge occupe le rétable de l'autel du Nord; celle de saint Jean, le rétable de l'autel du Sud.

Le chœur est plus élevé que la nef. Deux grandes fenêtres l'éclairent du côté du Sud et du côté du Nord; une de ces dernières a été bouchée.

Le plan que j'ai présenté (p. 127) a dû faire comprendre la disposition de la partie orientale du chœur et de ses deux absides. Voici l'élévation intérieure de la moitié de cette partie de l'église : on y voit conséquemment la moitié de la grande fenêtre du chevet et une des absidioles qui l'accompagnent, avec ses légères colonnettes et ses gracieuses fenêtres. Cette vue partielle montre aussi que le *clérestory* est séparé du premier ordre par une balustrade trilobée en pierre. Il n'y a là que deux étages et pas de *triforium*; c'est, sauf la différence des temps et de style, la disposition que nous trouvons à Longues et à la chapelle du séminaire de Bayeux.

Des crédences très-élégantes, dont une est figurée dans le



Dardelet sculp.

ÉLÉVATION INTÉRIEURE DE LA MOITIÉ DU CHEVET DE L'ÉGLISE DE TOUR.

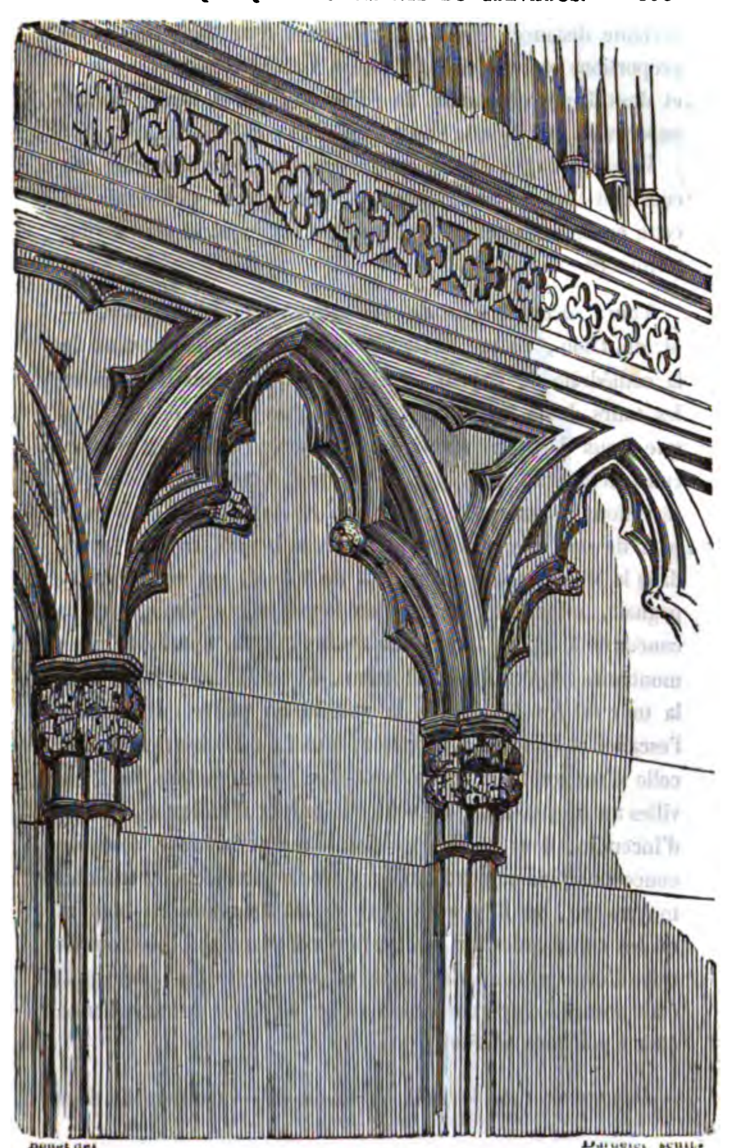
dessin que je viens de produire, existent dans le sanctuaire; l'une au Nord, l'autre au Midi. Il y a de plus, du côté de l'épître (au Sud), trois siéges établis à des niveaux différents pour le célébrant et ses deux acolytes, de telle sorte que le plus élevé est le plus près de l'autel. Ces stalles en pierre, couronnées de dais et de pinacles appliqués contre le mur, sont très-rares en France; on les rencontre plus souvent en Angleterre, d'après les observations de MM. Bouet et Parker, les murs du chœur sont ornés d'arcatures subtrilobées très-élégantes, se détachant sur des arcades polylobées, au nombre de douze sur chaque côté, et surmontées d'une galerie.

Des bas-reliefs placés entre ces arcatures qui tiennent lieu de stalles représentent, au Sud, les travaux des différentes saisons; au Nord, deux bas-reliefs incrustés au centre de deux arcatures, représentent le Jugement dernier et l'Enfer. Ces arcatures ont été long-temps cachées derrière une boiserie qui a été enlevée il y a quelques années, lorsque la restauration de l'église a été faite, sous la direction de M. l'abbé Eudelin, par M. Delauney, architecte.

Du côté du Nord, la rampe en pierre qui court au-dessous du *clérestory*, présente un dessin flamboyant que j'ai vu ailleurs dans quelques balustrades de la fin du XVe. siècle ou du XVIe.

Il me reste à signaler une très-jolie porte par laquelle on entrait dans le chœur, du côté du Sud; elle est couronnée d'un fronton triangulaire garni de crochets, accosté de deux pinacles; cette porte correspond, suivant l'usage, à la première travée du chœur et se trouve ainsi très-rapprochée du transept.

Asnelles. — A Asnelles-sur-Mer, canton de Ryes, M. Delauney, architecte, construit, à l'extrémité occidentale de la nef, une tour dans le style roman; je ne l'ai vue que d'une



SPÉCIMEN DES ARCATURES DU CHŒUR A TOUR.

certaine distance, mais elle m'a paru d'un bon effet et de proportions convenables. L'église d'Asnelles, qui est romane, et dont l'appareil à arête de poisson est assez beau, n'avait auparavant que ce que l'on a appelé un porte-cloche.

Vous savez que, dans le même quartier, à Arromanches, on construit une nouvelle église. J'aurai à vous entretenir de cette construction et de quelques autres, quand elles seront terminées.

Tours occidentales de la cathédrale de Bayeux. — M. de Dion, chargé de la direction des grands travaux de la cathédrale de Bayeux, avait bien voulu nous faire visiter les tours de la cathédrale, et quelques parties des combles que nous désirions revoir et qui, comme toutes les grandes constructions de cette époque, peuvent donner lieu à des observations curieuses : ce n'est pas ici le lieu de vous faire part de ces observations qui devront bientôt trouver place dans la Monographie que M. G. de Villers, qui nous accompagnait, prépare depuis long-temps sur la cathédrale, avec le concours de M. de Dion et les conseils de M. Lambert; nous montâmes, MM. Bouet, de Dion, G. de Villers et moi, dans la tour du Nord, jusqu'à la guérite en pierre qui termine l'escalier et que l'on a supposée, à tort ou à raison, avoir été celle d'un guetteur chargé peut-être, comme dans bien des villes au moyen-âge, de veiller la nuit et d'indiquer, en cas d'incendie, dans quelle direction le feu avait éclaté. Nous ne concevons plus aujourd'hui ce genre de surveillance, mais au moyen-âge, où il y avait tant de constructions en bois et où les compagnies de pompiers n'existaient pas, on trouvait utile d'être prévenu des sinistres par les cloches, dès qu'il était possible d'apercevoir le feu, et ce genre de surveillance était à peu près général.

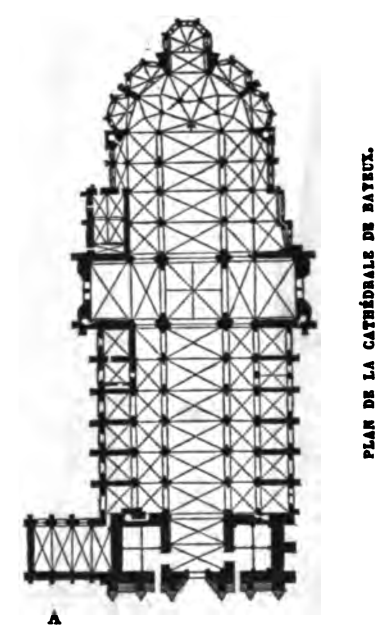
Dégagement de la salle capitulaire. — On démolit dans



Dardelet sculp. V. Petit del.

FAÇADE ET TOURS OCCIDENTALES DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

la rue Bienvenue, près du portail de la cathédrale, une maison qui était appliquée sur la salle du chapitre. (Voir le point A sur le plan ci-joint). Cet édifice intéressant, démasqué par suite de la démolition, présente de ce côté des

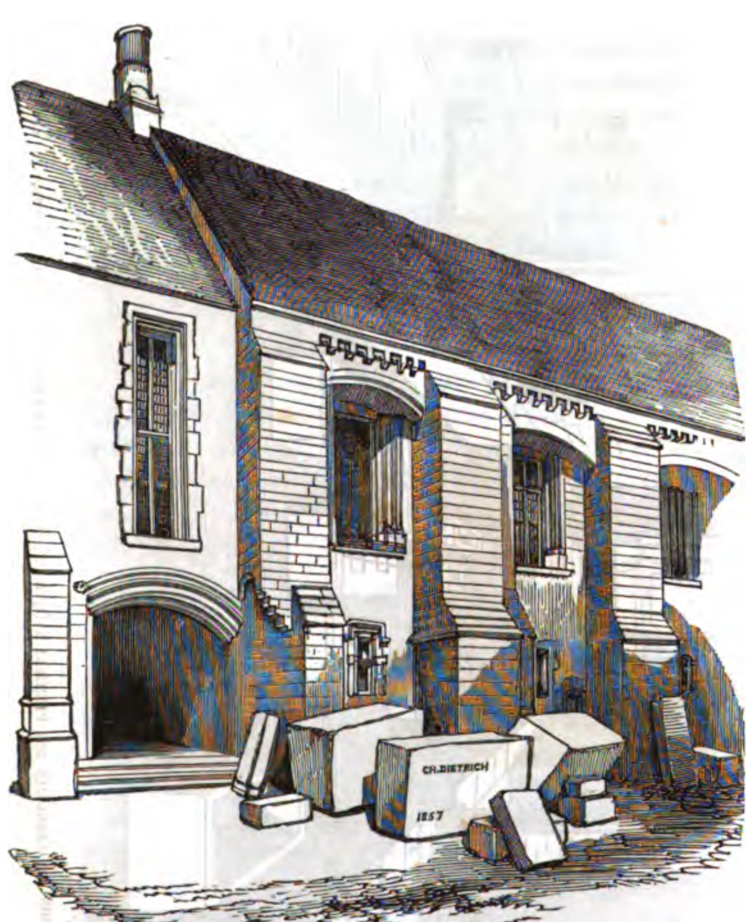


PLAN DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

murs très-endommagés et qui nécessiteraient une restauration importante.

Après notre ascension au sommet des tours et notre visite à l'ancienne salle capitulaire, nous traversâmes la cour de l'ancien évêché pour visiter les fragments de sculptures réunis par M. de Dion dans son cabinet de travail, et chemin faisant M. Bouet prit pour moi une esquisse de la partie ancienne de l'évêché. Les grandes fenêtres carrées qui s'ouvrent sous une voûte surbaissée, m'ont paru se rapporter au XIVe. ou à la fin du XIIIe. siècle. Les restes de corniches qui existent encore

au-dessus ne démentent pas cette date; j'en avais trouvé de

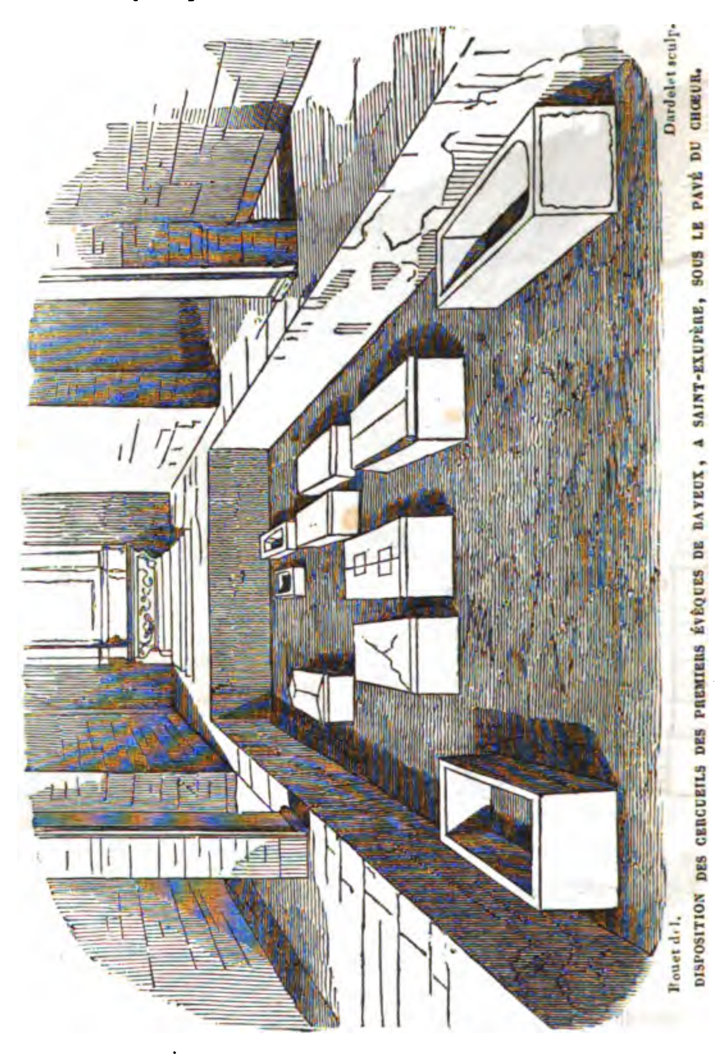


Bouet del.

PARTIE DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BAYEUX.

pareilles absolument dans un des bâtiments anciens de l'abbaye de Longues.

Je ne puis quitter Bayeux sans vous annoncer que la crypte



DISPOSITION DES CERCUEILS DES PREMIERS ÉVÊQUES DE BAYEUX, A SAINT-EXUPÈRE, SOUS LE PAVÉ DU CHŒUR.

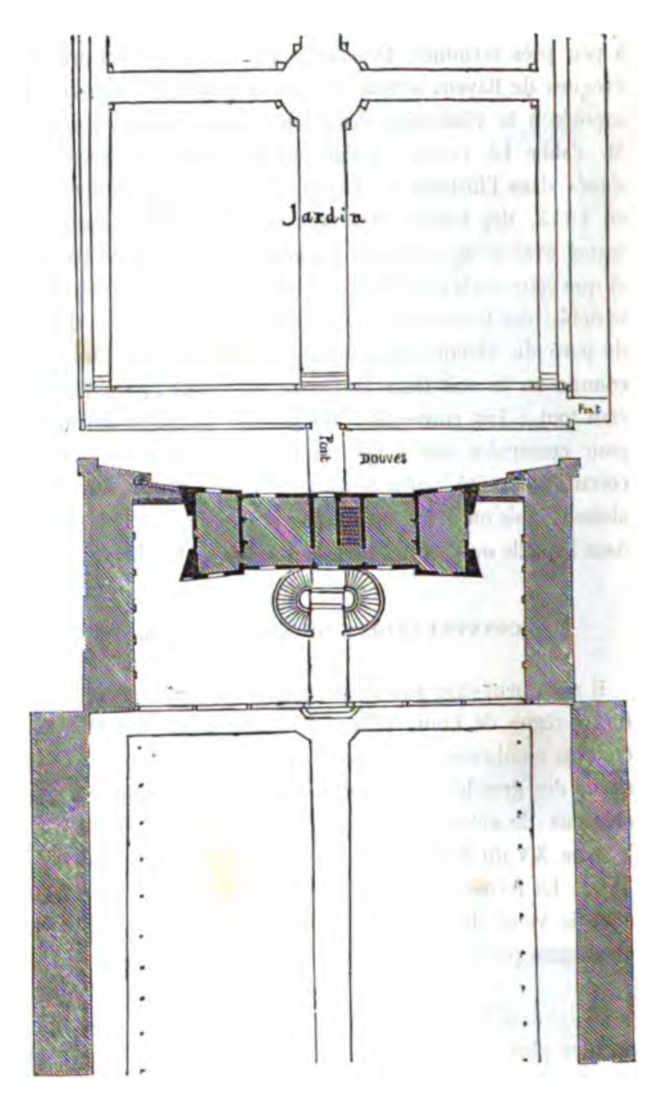
construite à St.-Exupère sous la direction de M. le Curé, et

pour laquelle vous avez accordé une petite subvention, est à peu près terminée. Désormais les tombeaux des premiers évêques de Bayeux seront visibles et pourront toujours être exposés à la vénération des fidèles : vous vous rappelez que M. l'abbé Le Comte, guidé par les renseignements consignés dans l'histoire de Bayeux de M. l'abbé Béziers, fit, en 1853, des fouilles pour retrouver l'ancien caveau dans lequel avaient été inhumés les premiers évêques de Bayeux, et que cette recherche fut couronnée d'un plein succès. Après le déblai des terres qui recouvraient les cercueils en-dessous du pavé du chœur, ces tombeaux s'offrirent à la vue rangés comme on le voit dans le dessin précédent (page 138). Il était tout-à-fait convenable de profiter de cette découverte pour construire une crypte : on a donc abaissé le sol : les cercueils ont été replacés dans le même ordre sur le sol abaissé, puis on a fait une voûte au-dessus de cette crypte, dans laquelle on descend de la nef par deux escaliers.

CONSTRUCTIONS DU XVIIe. SIÈCLE.

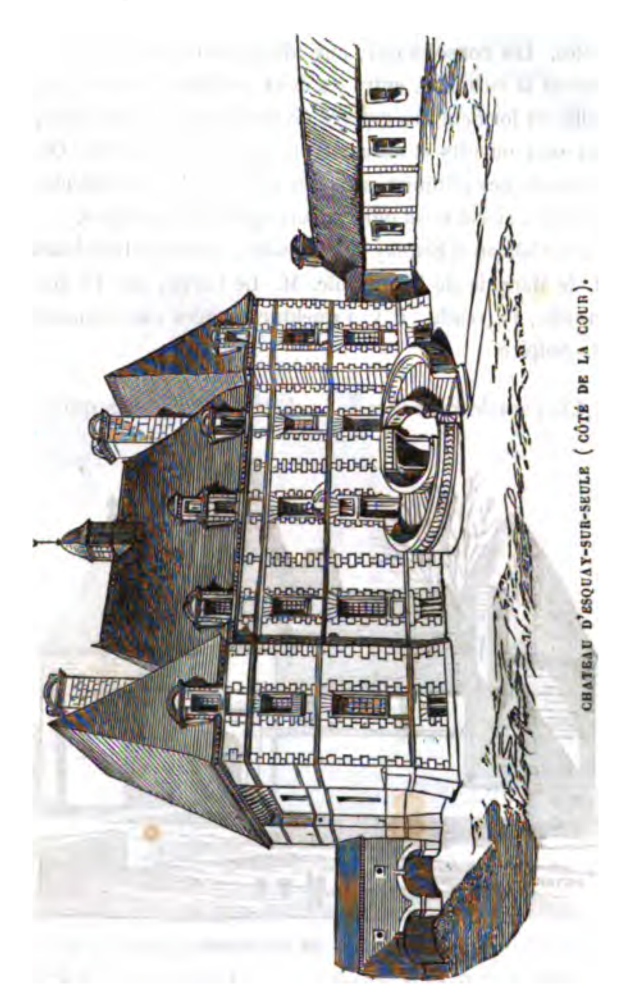
Il n'est peut-être pas de pays où les constructions de la fin du règne de Louis XIII et du règne de Louis XIV, aient été plus nombreuses que dans les environs de Bayeux. Plusieurs des grandes fermes qu'on y rencontre sont d'anciens châteaux de cette époque. J'ai antérieurement figuré dans le tome XV du *Bulletin*, l'ancienne baronnie de Douville à Tessy. La ferme de Cléronde, à Blay, dans la même région, dont je viens de parler (page 124), est un ancien château plus remarquable encore, et qui porte la date 1659.

Château d'Esquay. — Le château d'Esquay-sur-Seule est un des plus complets et des mieux conservés de ce style que je connaisse dans le Calvados, aussi a-t-il été gravé



PLAN DU CHATEAU D'ESQUAY-SUR-SEULE.

sur bois d'après le dessin qu'en a fait pour moi M. Bouet;



CHATEAU D'ESQUAY-SUR-SEULE (CÔTÉ DE LA COUR).

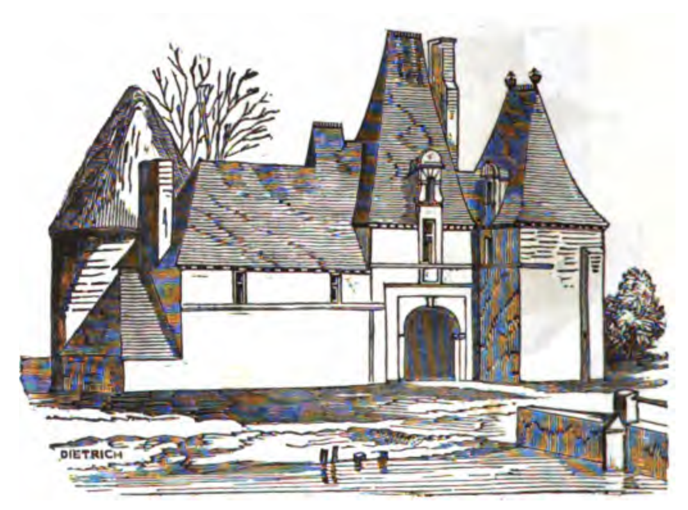
il doit dater du XVIIe. siècle, probablement de la première moitié du règne de Louis XIV.

Le perron, qui existe encore, du côté de la cour, est magnifique et mériterait d'être étudié et dessiné par les architectes. Les consoles qui, aux deux bouts du château, supportent la corniche, entre les deux pavillons, ont une grande saillie et forment des espèces de machicoulis dont quelques-uns sont ouverts et auraient pu servir à la défense. On voit là une de ces réminiscences des deux siècles précédents dont le XVIIe. siècle nous offre encore quelques exemples.

Le château d'Esquay appartenait, avant la Révolution, à M. le Marquis de Briqueville. M. Le Creps, qui l'a possédé ensuite, l'a vendu, il y a quelques années, au séminaire de St.-Sulpice.



Château de Vaucelles.—Le château de Vaucelles, qui existait



CHATEAU DE VAUCELLES.

dès le XIVe. siècle, était défendu par la Drôme qui en baignait l'enceinte extérieure. Le château actuel, qui porte la date 1624, présente encore un certain caractère dans ses pavillons à toits

élevés, couronnés d'épis, dans les corbeaux de la corniche et les belles lucarnes qui annoncent la fin du règne de Louis XIII. Cette partie est celle dans laquelle se trouve la grande porte d'entrée : on la distingue facilement de la grande route.

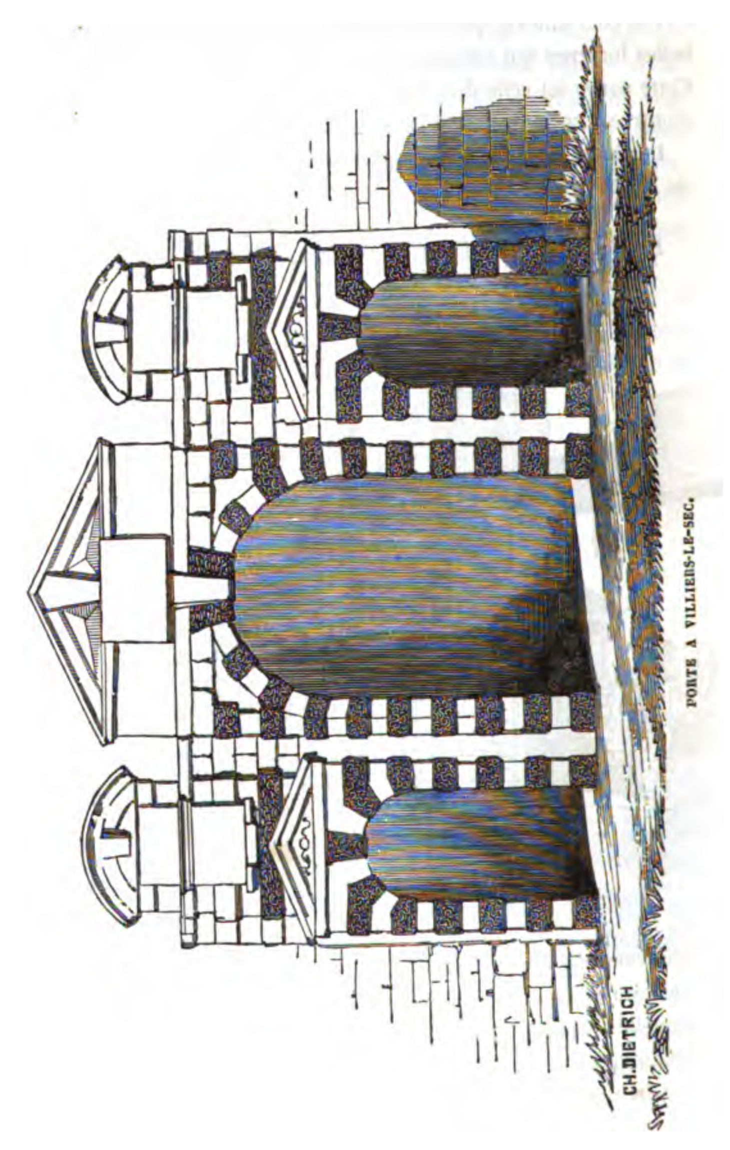
Le château de Vaucelles appartient à présent à M. le comte de La Rivière.

La Caillerie. — A l'extrémité occidentale de la longue rue



MANOIR DE LA CAILLERIE, A BAYEUX.

qui traverse toute la ville de l'Est à l'Ouest, on remarque un hôtel ou un grand manoir appelé *la Caillerie*, de la famille à laquelle il appartenait autrefois. La porte de cette maison est monumentale ; et la date de 1644, qui se trouve sur le cartouche de l'extrados, correspond au style qui domine dans



PORTE A VILLIERS-LE-SEC.

l'édifice. La famille de La Caillerie n'existe plus ; cet ancien hôtel appartient à présent à M. Douesnel, ancien député, membre du Conseil général du Calvados.

Porte à Villiers-le-Sec. — A Villiers-le-Sec, dans le même canton, nous trouvons une magnifique porte que je crois du temps de Louis XIII et par laquelle on entre dans le manoir de M. Du Merle. Le dessin ci-joint montre l'ordonnance de cette porte à trois arcades comme les arcs-de-triomphe antiques, couronnés de leurs frontons, et dont les bossages sont vermiculés (V. la page 144).

Je m'arrête, car j'aurais une multitude de fragments de la même époque à décrire et à signaler. Il faut nécessairement se borner à quelques types.

Dans un prochain rapport, j'aurai à vous conduire dans les arrondissements de Pont-l'Evêque et de Lisieux.



RÉPONSE DE M. PARKER

A

L'IMPROVISATION DE M. DE VERNEILH

SUR LA DATE DE L'ÉGLISE St.-FRONT DE PÉRIGUEUX,

Imprimée dans le tome XXII du *Bulletin*.

Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.

Je regrette beaucoup d'ennuyer encore mes confrères de mon nom. Je suis vraiment honteux de voir combien de fois il se trouve dans votre *Bulletin*.

Je suis fâché d'avoir blessé si vivement M. de Verneilh dans son amour filial pour son église de St.-Front. J'ai une grande estime pour lui ; c'est un archéologue distingué et soigneux ; son ouvrage sur l'architecture byzantine en France est un livre admirable et rempli de faits intéressants. Nous sommes tout-à-fait d'accord, j'en suis certain, en ne cherchant que la vérité et en ne permettant pas aux considérations personnelles de nous tromper. Ce me sera un grand plaisir de visiter St.-Front de nouveau et d'accepter son invitation, ainsi que celle de Mgr. l'Evêque d'Angoulême, quand j'en pourrai trouver l'occasion. Mais il me semble que l'excellent ouvrage de M. de Verneilh lui-même nous fournit tout ce qui est nécessaire pour soutenir cette discussion.

Il est vrai qu'au premier abord j'ai suivi M. de Verneilh trop pas à pas, ce n'a été qu'après la comparaison de cette église avec d'autres monuments de la première moitié du XIe. siècle, et, après avoir examiné, avec le plus grand soin, les raisons que M. de Verneilh a produites, que je suis arrivé à une conclusion opposée à la sienne. Je lui ai écrit plusieurs lettres sur ce sujet; mais, voyant que nous avions tous deux conservé notre première opinion, que cette correspondance était interminable et prenait plus de temps que je ne pouvais lui en consacrer, j'ai cessé d'écrire, et M. de Verneilh a cru que j'étais convaincu.

M. de Verneilh nous a démontré, dans son premier chapitre, que l'église de St.-Front est une copie de St.-Marc de Venise, excepté que ses arcades, étant en ogive, rendent probable qu'une reconstruction a eu lieu quelques années plus tard. Il nous dit, dans une note, page 122, « que la dédicace de St.-Marc aurait eu lieu en 1085 selon Janetti; en 1074 selon Carli; en 1111 selon l'anonyme. » Ces trois dates sont probablement celles de la dédicace de trois autels, quand les diverses parties de l'église ont été terminées; les portiques ont été ajoutés dans le XIIe. siècle. Il a publié, page 123, une inscription qui donne la date de la pose de la première pierre de l'église en 1071, ce qui est bien probable.

Il est vrai qu'Orsolo avait fondé *une* église en 977; mais, dès l'année suivante, en 978, il était obligé de fuir, et rien ne prouve que l'église existant aujourd'hui soit celle qu'il a commencée.

De même, pour St.-Front, il est parfaitement prouvé qu'*une* église était commencée en 991 et dédiée en 1047; mais il me semble clair qu'il s'agit là de l'église latine dont nous avons les ruines à côté de la grande église byzantine, et qui présente précisément les mêmes caractères et le même plan que beaucoup d'autres églises de la première moitié du

XIe. siècle. La nef était couverte d'une toiture de bois, et ses bas-côtés étaient voûtés. Le clocher, qui appartient évidemment à cette église, a beaucoup souffert d'un grand incendie et en porte des marques évidentes. Il a ensuite été réparé avec soin et son ancienne toiture de bois remplacée par une coupole. Ce clocher offre les mêmes caractères qu'une foule d'autres clochers du Midi de la France, sauf sa coupole qui est du même style et de la même époque que les grandes coupoles et la grande église byzantine qui, elle, ne porte aucune trace d'incendie, et dont la maçonnerie est tout-à-fait différente de celle de l'église latine ruinée par le feu.

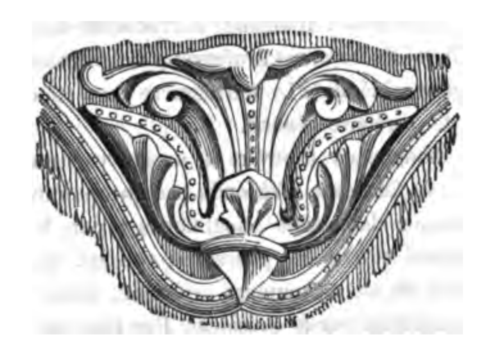
Cette église byzantine est beaucoup trop vaste, ses fenêtres sont trop grandes et trop longues, la sculpture des chapiteaux est trop bonne et trop creusée pour la première moitié du XIe. siècle. Il eût été presque impossible de la construire à cette époque où il n'y avait pas de maçons assez hardis, ni de sculpteurs assez habiles pour faire un pareil travail.

Il existe, il est vrai, quelques fragments de l'église romane primitive que M. de Verneilh a découverts et fait graver avec soin dans sa 5e. planche, mais ces fragments prouvent que l'église latine, dont nous avons les ruines, n'est pas l'église du VIe. siècle, mais celle du XIe. En racontant l'incendie qui eut lieu au commencement du XIIe. siècle, le chroniqueur, que M. de Verneilh cite, p. 55, dit : « Atque signa in clocario igne soluta sunt. Erat *tunc temporis* monasterium ligneis tabulis coopertum » ce qui veut dire qu'au temps de l'écrivain, l'église (*monasterium*) n'était plus couverte de bois, mais de pierre. M. de Verneilh nous dit p. 117 : « sans doute on pourrait, pour peu que le style de l'église St.-Front y autorisât, supposer qu'elle a été reconstruite depuis. *Rien de plus ordinaire, en effet, que de voir les chroniques passer complètement sous silence les grands travaux de ce genre.* »

Il est vrai que, quand j'ai commencé à examiner les églises

de cette partie de la France, j'ai suivi M. de Verneilh comme une autorité suprême, en considérant St.-Front comme le premier type des églises byzantines en France; mais quand je suis venu à un examen plus approfondi, je n'en ai pas trouvé la moindre preuve. C'est la plus grande et la plus importante, et elle a servi probablement de modèle à plusieurs autres églises du voisinage; mais il ne s'en suit pas qu'elle soit la plus ancienne de France. On voit que, rebâtie après un incendie, on l'a construite de manière à éviter un nouveau malheur.

Les inscriptions, quand elles sont restées en place, sont les meilleures preuves des dates; mais il arrive bien souvent qu'une inscription conservée d'une église ancienne est replacée lors de la reconstruction de cette église. Pour Angoulême, comme il n'y a en question que quelques années de la première ou de la seconde moitié du XIIe. siècle, je ne contesterai pas l'opinion de Mg^{r}. l'Évêque, sans avoir eu l'occasion d'examiner le monument lui-même. Ordinairement, on peut prendre à la lettre cette expression d'un chroniqueur, quand il dit qu'on a bâti une église dès ses premiers fondements.



CHRONIQUE.

Assises scientifiques de l'Institut des provinces en Poitou (session de 1857). — Les assises scientifiques de l'Institut des provinces ont commencé cette année par le Poitou. M. de Longuemar, membre de la savante Compagnie, avait été chargé de les présider par arrêté du 12 février, et dès le 23 mars ces assises ont pu s'ouvrir à Poitiers sous sa présidence, avec une solennité presque égale à celle d'une session du Congrès scientifique. Cent cinquante personnes se pressaient dans la salle. Le Directeur de l'Institut des provinces s'y était rendu, et avec lui on voyait : MM. l'abbé Auber et Bouet, membres de l'Institut des provinces ; Segrestain, architecte des Deux-Sèvres ; Joly le Terme, architecte diocésain, membre du Conseil de la Société française d'archéologie.

Au premier rang on distinguait : MM. de Sèze, premier président de la Cour impériale ; Paulze-d'Ivoy, préfet de la Vienne ; le Recteur de l'Académie ; le Procureur-Général ; tous les Conseillers ; les Doyens et Professeurs de toutes les Facultés.

M. l'avocat-général de La Marsonnière avait été chargé des fonctions de secrétaire-général.

M. de Longuemar a ouvert la session par un discours auquel M. de Caumont a répondu par quelques mots sur le but et l'avenir des assises scientifiques : puis les travaux ont commencé et ont été poursuivis pendant quatre jours entiers avec un intérêt toujours croissant, grâce à l'habile direction imprimée par le Président. Une foule de mémoires ont été présentés.

— La Société française a tenu pendant cette session deux

séances dont nous rendrons compte : l'une d'elles a été présidée par M. l'abbé Auber, inspecteur divisionnaire.

Antiquités romaines. — Une découverte intéressante vient d'être faite au village de la Princerie, près Lisieux, situé à peu de distance de l'ancienne voie romaine de Noviomagus à Juliobona (Lillebonne), et dépendant de la commune d'Hermival-les-Vaux, dont l'étymologie grecque, *le Val d'Hermès* (nom donné au dieu Mercure), indique une origine toute païenne.

Des ouvriers terrassiers, en comblant une marnière creusée au pied d'un coteau escarpé qui regarde le couchant, ont mis à découvert une douzaine de squelettes dont les ossements, parfaitement conservés, paraissaient appartenir à des individus de différents âges. Ces squelettes, enterrés à peu de profondeur, reposaient sur la marne et étaient recouverts d'une couche peu épaisse de terre végétale. Six d'entre eux, placés côte à côte, avaient la tête à l'Orient et les pieds tournés vers le couchant. Les autres squelettes, enterrés isolément, étaient placés dans différentes directions et sans ordre. L'un d'eux, qui sans doute était un guerrier, avait la tête du côté de l'Occident et les pieds tournés vers l'Orient, contrairement à l'usage adopté pour les sépultures romaines. on a trouvé près de ce squelette un sabre dont la lame très-oxidée est privée de sa poignée, qui probablement était d'un métal précieux. Sur l'une des épaules était placée une très-belle fibule ou agrafe qui servait à attacher la chlamyde, espèce de manteau court que portaient les Romains en temps de guerre. Cette fibule, en cuivre argenté, est artistement ciselée et ornée d'entrelacs perlés. On a trouvé au même endroit une longue épingle en cuivre rouge offrant vers le milieu un renflement semblable à celui que l'on remarque sur les bagues, et dont les extrémités se terminent en pointe.

Le défaut d'ordre qu'on a observé dans ces sépultures, nous fait supposer que ces squelettes appartenaient à plusieurs familles romaines, attaquées à l'improviste par l'ennemi au moment de l'invasion des barbares, vers le IVe. siècle, et enterrés à la hâte. L'endroit où a eu lieu cette découverte était, avant la Révolution, un bois, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant la carte de Cassini. Au pied de ce côteau coule un petit ruisseau appelé le *Doigt-du-Croc (Ductus-Curvus)*, dont l'étymologie est toute latine. Près de la source de ce ruisseau, et sur le penchant du même côteau, s'élevait autrefois une ancienne chapelle dédiée à saint Laurent.

On a trouvé, l'année dernière, à peu de distance de la marnière dont nous avons parlé, cinq autres squelettes et un mortier en fer.

P.

(*Le Normand*, journal de Lisieux.)

Déplacement de la croix romane de Grisy. — Tout le monde connaît la curieuse croix romane de Grisy, arrondissement de Falaise, figurée dans mon *Abécédaire d'archéologie* et dans ma *Statistique monumentale du Calvados;* laquelle a été décrite également, dans la *Statistique de l'arrondissement de Falaise*, par M. Galeron. Le tracé du chemin de fer de Mézidon au Mans et à Tours, passe précisément sur le terrain où cette jolie croix est assise depuis le XIIe. siècle. Il était donc important de veiller à ce qu'elle fût replantée dans le voisinage et déplacée avec précaution quand les ouvriers du chemin de fer feront les terrassements sur le point qui se trouve sur la limite de Grisy et de Vandœuvre. M. le vicomte Anatole de Vandœuvre, dont le château est situé dans le voisinage, a bien voulu se charger de ce soin, et nous nous sommes entendus pour conserver au département un monument d'autant plus intéressant qu'il n'en existe nulle part de

pareil. Les croix de carrefours les plus anciennes, ne remontent guère au-delà du XVIe. siècle. Celles qui remontent à une époque antérieure ont été détruites et ont disparu depuis long-temps pour la plupart. La croix de Grisy est donc un monument unique. Puissions-nous, M. le vicomte de Vandœuvre et moi, en assurer à tout jamais la conservation.

DE CAUMONT.

Destruction du pont à herse de fer des murs de Troyes (Aube). — Nous apprenons avec peine que la ville de Troyes persiste dans le système contre lequel la Société française d'archéologie avait protesté dans une de ses précédentes sessions. Il ne restait plus que quelques débris des remparts et un pont à herse très-curieux en ce qu'il montrait comment au moyen-âge on fermait les arches des ponts avec des herses de fer pour empêcher les barques d'entrer dans les villes traversées par des rivières. Troyes possédait un monument intact de ce genre.

Il y avait donc un grand intérêt de curiosité à le conserver d'autant plus qu'il ne nuisait à rien. La Société française insista pour qu'il ne fût pas démoli; mais les promesses, faites alors, ont été bientôt oubliées, et l'un de nos correspondants nous annonce la démolition de ce pont.

Nous protestons une fois de plus contre l'esprit destructeur des villes de province. Celle de Troyes, en particulier, ne paraît porter d'intérêt qu'à une chose : la *restauration de son Hôtel-de-Ville.* Sans doute, l'Hôtel-de-Ville a de l'intérêt, mais il ne résume pas tout ce que la ville offre de curieux. En laissant détruire le pont dont nous venons de parler, et les puits que nous avons décrits, il y a quelques années, l'administration municipale assume une responsabilité bien grande; les amis de l'art pourront lui demander compte de son indifférence : ils seront dans leur droit.

L. X.



VUE DU PONT A HERSES DE TROYES (AUBE).

Mortainais historique et monumental. — M. Sauvage, avocat à Mortain, se livre avec zèle et ardeur à l'étude des annales de l'ancien comté de Mortain qui, au moyen-âge, a joué un rôle important dans l'histoire de la Normandie. Il a publié déjà plusieurs ouvrages pleins d'intérêt et qui sont : *Chroniques de Mortain*, in-8°. ; *Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*, 1 vol. in-8°. de 400 pages ; ouvrage mentionné honorablement par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au Concours de 1852.

M. Sauvage a commencé, et il continue, la publication d'un autre ouvrage intitulé *Mortainais historique et monumental.* Dans cet ouvrage, qu'il publie par notices séparées, il indique les faits historiques qui se rattachent à chaque localité et les noms des seigneurs et barons qui ont joué un rôle important dans le comté de Mortain. Les dernières localités dont il s'est occupé sont *Coulouvray-Boisbenâtre*, *Isigny-les-Bois* et *Juvigny-le-Tertre.* Chaque monographie est pleine de faits et de renseignements que devront connaître ceux qui entreprendront d'écrire l'histoire du comté de Mortain. Nous soumettrons à l'auteur une observation dans l'intérêt même de sa publication. Si, au lieu de prendre les localités dont il s'occupe, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, il avait publié tout ce qui se rattache à chaque canton, son ouvrage aurait offert plus d'ensemble et présenté un tout plus complet.

RENAULT,
De l'Institut des provinces.

Bibliographie normande. — Sous ce titre, M. Sauvage se livre à l'examen critique des *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches*, par M. l'abbé Desroches, curé-doyen d'Isigny. Après avoir rappelé les titres de l'abbé Desroches à l'estime des archéologues et des historiens Normands, M. Sauvage critique, avec un louable esprit de modération,

quelques origines, quelques étymologies données par M. l'abbé Desroches, et ses justes critiques prouvent avec quelle réserve un écrivain doit se livrer à l'étude des étymologies et des origines.

R.-T.

Destruction de la cathédrale de Marseille. — Nous lisons dans les journaux que les derniers vestiges de l'antique cathédrale de Marseille vont disparaître sous le marteau démolisseur. Aucun recueil archéologique n'a publié de dessins de cette curieuse église qui était du style roman le plus austère et le plus religieux. On sait qu'une construction en gothique à la mode est édifiée, par l'architecte Vaudoyer, sur le terrain naguères occupé par la *Major.* Il n'existait aucune description de cette vénérable basilique, contre la démolition de laquelle le *Bulletin monumental* publia, il y a deux ans, une protestation de M. Paul Durand. Un habitant de Marseille, M. Bouquet, va enfin mettre au jour son *Histoire de la Major*, renfermant, dit-on, les plus curieux détails et des documents entièrement inédits. Plusieurs fragments de cet ouvrage ont été publiés, l'année dernière, dans les feuilletons de la *Gazette du Midi.*

Raymond BORDEAUX.

Odoranne, de Sens, écrivain et artiste du XIe. siècle, par M. CHALLE, avocat, membre de plusieurs Sociétés savantes. —M. Challe décrit, dans quelques pages, l'état de misère, d'ignorance et d'abrutissement où était tombée la France vers la fin du Xe. siècle. Ces temps de désolation où le cours de la nature semblait interverti firent présager une prochaine destruction, et inspirèrent, aux populations, la crainte de voir arriver la fin du monde. Mais, suivant l'auteur, de l'excès du mal sortit une réaction salutaire. Grâce aux efforts des conciles, à l'influence du clergé, on vit la paix se rétablir;

des abbayes furent fondées dont les religieux redevinrent d'austères cénobites, de laborieux cultivateurs et d'infatigables copistes de manuscrits.

Dans l'un de ces monastères, fondé à Sens, et appelé d'abord *Saint-Pierre-du-Bourg*, et ensuite par corruption *Saint-Pierre-le-Vif*, maison aussi célèbre par son ancienneté que par l'éclat de son origine et l'étendue de ses possessions, fut élevé un novice nommé Odoranne ou Odoramne.

L'auteur le montre d'un esprit vif et subtil, et d'une merveilleuse aptitude pour l'étude et la pratique des arts. Odoranne, en effet, étudia avec ardeur l'art du statuaire, et il exécuta plusieurs productions qui excitèrent une admiration que mentionnent les chroniques contemporaines. Le jeune religieux perdit l'abbé Rainard, son protecteur, dont la mort coïncida d'ailleurs avec une guerre à laquelle prirent part la Bourgogne entière et les Comtés d'Auxerre et de Sens. Odoranne vit briser ses statues de pierre et fondre ses reliquaires d'argent. Ne pouvant vivre de l'existence vulgaire et monotone du cloître, il chercha à occuper son esprit en se livrant avec ardeur à l'étude de la philosophie. Mais, bientôt, ses talents, et surtout les prédilections dont il avait été l'objet de la part de l'abbé Rainard lui suscitèrent de nombreux ennemis, et, pour échapper à leur haine, et peut-être à la mort, il fut obligé de s'enfuir. Il trouva l'hospitalité dans l'abbaye de St.-Denis dont l'abbé, admirateur de son talent et de sa science, l'accueillit à bras ouverts, remerciant le ciel de lui envoyer un artiste si habile et si renommé.

Le bruit de ses succès et de la haute estime dont il était entouré étant venu à Sens, on eut honte de l'exil d'un homme qui honorait son pays et on le rappela à St.-Pierre-le-Vif. Son retour au berceau de son enfance fut suivi d'un éclatant hommage, rendu à son talent d'artiste. Le roi Robert et la reine Constance le chargèrent d'exécuter une châsse, des-

tinée à renfermer les restes de Savinien, premier apôtre du Senonais, et qui reposaient dans le monastère de St.-Pierre-le-Vif. Odoranne exécuta une châsse d'or et d'argent, ornée de pierreries et de statuettes. L'art et l'industrie du moine excitèrent une admiration si universelle que, du dehors, il reçut de nombreuses commandes dont l'abbaye retira de grands avantages.

Les dernières années d'Odoranne furent principalement consacrées à des travaux historiques ; on voit par ses écrits, qu'il avait étudié l'histoire, la théologie, le droit, la médecine et les sciences naturelles.

M. Challe a su, dans son opuscule, esquisser à grands traits la figure de l'humble moine Odoranne, et raconter sa biographie en le montrant artiste éminent, homme de science, sculpteur, historien, poëte, musicien, jurisconsulte, théologien, naturaliste, embrassant tout ce qui constituait alors le cercle des connaissances humaines. Tous les hommes qui s'occupent d'histoire et de biographie, mais les Senonais surtout doivent à M. Challe des remercîments pour leur avoir signalé la plus ancienne illustration artistique, littéraire et scientifique de leur pays.

RENAULT,
De l'Institut des provinces.

NÉCROLOGIE. *Mort de M. le baron d'Hombres-Firmas, membre de l'Institut des Provinces.* — Le 7 mars 1857 ont eu lieu, à Alais (Gard) les obsèques de M. le baron d'Hombres-Firmas, membre de l'Institut des Provinces, correspondant de l'Institut de France. Les travaux météorologiques, paléontologiques et agricoles de M. le baron d'Hombres-Firmas sont connus dans tous les pays, et l'Académie des sciences l'avait, il y a long-temps, élu membre correspondant dans la section d'économie rurale.

M. le baron d'Hombres-Firmas avait, pendant plusieurs années, fréquenté les Congrès scientifiques de la France, de l'Italie et de l'Allemagne. Nous avions, en 1840, établi des rapports intimes avec lui dans une de ces réunions et depuis lors nous avons pu le compter au nombre de nos amis les plus dévoués. Sans parler des diverses réunions, auxquelles il prit part avec nous, il rendit en 1844 un grand service à l'institution des Congrès scientifiques. M. Lallemand, correspondant de l'Institut de France à Montpellier, avait effectivement demandé et obtenu pour cette ville la XII°. session du Congrès scientifique de France : mais quelques mois avant l'ouverture de cette session il m'envoya sa démission, déclarant que tout son temps allait être absorbé par les soins qu'il voulait donner à l'amélioration de l'établissement thermal du Vernay dans les Pyrénées, devenu sa propriété. M. Lallemand ajoutait qu'il ne connaissait personne à Montpellier qui pût accepter la mission de le remplacer dans les préparatifs du Congrès.

L'embarras était grand, je pensai immédiatement à M. le baron d'Hombres-Firmas et à transférer la session à Nîmes : la proposition que je lui fis fut acceptée et quelques jours après M. d'Hombres-Firmas venait à Paris, recevoir de l'Institut des Provinces, convoqué extraordinairement chez moi, rue Richelieu, 63, sa nomination de secrétaire-général de la XII°. session qui devait se tenir à Nîmes. Cette session, convoquée par M. d'Hombres-Firmas avec la coopération de M. de La Beaume, fut très-satisfaisante malgré le peu de temps qui restait pour la préparer; elle fut présidée par M. le comte de Gasparin, ancien ministre, membre de l'Institut.

Deux ans après (1846) M. d'Hombres-Firmas siégeait avec nous au Congrès scientifique de France, à Marseille, et au Congrès scientifique Italien, à Gênes.

Quand M. Dumas, ministre de l'agriculture, du commerce

et des travaux publics reconstitua le Conseil-général de l'agriculture en 1849, il y appela pour représenter le département du Gard, son vieil ami le baron d'Hombres-Firmas, et nous partageâmes avec lui, pendant un mois, les travaux de cette session qui s'ouvrit sous la présidence Sa Majesté Napoléon III, alors président de la République.

A partir de 1850, M. d'Hombres-Firmas parut rarement aux grandes réunions scientifiques, au sein desquelles il aimait tant à se trouver parce que la surdité dont il était précédemment affecté fit des progrès qui ne lui permettaient plus d'entendre les discussions, mais il n'en fut que plus laborieux dans son cabinet; il continua de correspondre activement avec ses amis et les Sociétés savantes dont il faisait partie; malgré son âge avancé, il a pu étudier et travailler jusqu'au dernier moment. M. d'Hombres avait été maire d'Alais et membre du Conseil-général du Gard; il était depuis plus de 30 ans chevalier de la Légion-d'Honneur.

DE CAUMONT.

Mort de M. Guérard, conseiller à la Cour impériale d'Amiens. — M. Guérard, conseiller à la Cour impériale d'Amiens, qui avait pris part au Congrès de la Société française d'archéologie, en 1839, vient de mourir à l'âge de 62 ans. — M. Guérard a écrit plusieurs mémoires qui ont été imprimés dans les volumes de la Société des Antiquaires de Picardie.

D. C.

LE CLOITRE

DE LA VILLE D'ELNE

(PYRÉNÉES-ORIENTALES) (1);

Par M. Édouard DE BARTHÉLEMY,

Membre de la Société française d'archéologie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Le cloître d'Elne, peu connu encore à cause de sa situation dans une des provinces les moins visitées de la France, mérite cependant d'occuper une des premières places parmi les monuments de ce genre et d'être cité après ceux de Moissac et de St.-Trophime d'Arles. Il appartient presqu'entièrement au XIIe. siècle, et est dans un état de conservation parfait.

Ce cloître était celui du chapitre diocésain à l'époque où le chef-lieu de l'évêché se trouvait à Elne. Cette ville elle-même, par son origine, offre un grand intérêt, et je crois

(1) Il paraîtra peut-être assez hardi à moi de revenir parler aux érudits lecteurs du « Bulletin » d'un monument du Roussillon, après l'article peu bienveillant que mon premier travail a soulevé. Je me risque cependant, parce que, du moins, j'aurai le mérite de parler à peu près le premier de monuments intéressants et bien peu connus jusqu'à ce jour. D'ailleurs, je ne veux ni ne dois accepter toutes les observations qui m'ont été adressées et auxquelles je n'ai pas répondu pour ne pas soulever une inutile discussion dans un recueil exclusivement d'érudition.

pouvoir rappeler ici sommairement son passé sans craindre de fatiguer l'attention des lecteurs du *Bulletin*. D'après la majorité des historiens qui se sont occupés du Roussillon, les Phéniciens, ayant souvent pris terre sur les côtes du Roussillon, y auraient fondé une ville nommée *Illiberis* qui, après avoir joui d'une assez grande importance, aurait été détruite par une invasion de Volskes-Tectosages, et réduite aux proportions d'un pauvre village près duquel Annibal campa après avoir franchi les Pyrénées. Constantin chercha le premier à rendre à cette localité son ancienne grandeur, et l'ayant en quelque sorte refondée, il lui imposa le nom de *Castrum Helenæ* ou plus simplement *Helena*, Elne, en souvenir de sa mère, la sainte impératrice Hélène. On croit qu'en même-temps Constantin établit à Elne le siége d'un évêché, et il est très-vraisemblable de supposer que cet empereur n'ait voulu ressusciter cette ville que pour donner un centre, un point d'appui à la religion à laquelle il devait sa propre grandeur.

Les rois Visigoths ne négligèrent pas Elne, mais bientôt les Maures (719-759), et ensuite les Normands (859), vinrent rappeler les mauvais jours d'*Illiberis* et laissèrent dans tout le Roussillon de déplorables traces de leur passage. L'église cathédrale de la ville épiscopale avait été détruite dans l'un des incendies allumés par ces barbares, et ne fut relevée que grâces aux générosités du roi Charles-le-Simple et de l'évêque Riculfe, qui employa toute sa fortune à cette œuvre réparatrice; en 917, la consécration solennelle en fut célébrée par l'évêque Helmérade, assisté des prélats de Carcassonne, de Carpentras et de Girone. Au siècle suivant, le chapitre fut reconstitué après d'assez longs désordres; les chanoines ayant confié l'administration de leurs biens à leur archidiacre, Uzalgar de Castelnou, ce dernier s'empara de ces domaines et s'y maintint par la force (1019); des membres de sa puissante famille continuèrent la lutte, les armes à la

main ; excommuniés, repoussés de toutes les églises, pourchassés par le comte d'Ampurias, ces malheureux se décidèrent à demander leur pardon. L'évêque Raymond, frère du comte, rendit les biens volés aux chanoines dont le nombre fut fixé à vingt-quatre, et y ajouta d'autres domaines assez considérables.

Dans la suite, Elne déclina à mesure que Perpignan, fondé vers le X°. siècle, acquérait une plus grande importance; dès le XIV°. siècle l'on s'occupa du transfèrement de l'évêché ; les prélats et les chanoines désormais résidèrent plutôt à Perpignan que dans la vieille ville de Constantin : cet état de choses fut régularisé par les bulles de l'année 1602 qui décidèrent officiellement la translation du siége. Dès-lors, Elne redevint une simple bourgade, et ce n'est pas sans un réel sentiment de tristesse qu'on parcourt aujourd'hui cette ville déshéritée, encore entourée de remparts, fermée par des portes en marbre blanc, et qui se débat vainement pour ne pas mourir (1).

Quatre siéges fameux donnent place, dans l'histoire de France, à la ville d'Elne. Le premier eut lieu en 1285, quand Philippe-le-Hardi tenta de conquérir les États de Pierre III, roi d'Aragon, dont le pape avait disposé en faveur du comte de Valois. Elne ferma ses portes à nos troupes, et ses habitants, quoique divisés entre eux, résistèrent vaillamment; ils durent se rendre cependant et subir toutes les violences d'une prise d'assaut. Un demi-siècle après, en juillet 1349, Pierre IV, roi d'Aragon, ayant proclamé la déchéance du faible roi de Majorque, son cousin, envahit le Roussillon et vit ses sol-

(1) Les bulles n'ont ordonné que la translation du siége, mais ont conservé à Elne la dignité de ville épiscopale. Aussi, de nos jours encore, les bulles des évêques les reconnaissent évêques d'Elne, et non de Perpignan, titre qui n'existe pas.

dats reçus à bras ouverts par les gens d'Elne ; le château se défendit deux jours : c'est alors que, comprenant son abandon complet, le malheureux Jacques vint de Perpignan à la tente de Pierre se mettre à ses pieds et se rendre à discrétion.

On sait que, dans une des nombreuses guerres soulevées entre les rois d'Aragon et de Castille, Jean d'Aragon se décida à appeler Louis XI à son aide, et que ce prince ne lui accorda son concours que moyennant l'engagement du Roussillon et de la Cerdagne qui devaient lui demeurer en toute propriété, à défaut du remboursement de fortes sommes d'argent à effectuer dans un assez court délai. Des démêlés sérieux s'élevèrent à ce sujet. Louis XI fit marcher une armée en Roussillon, et Elne eut à soutenir un siége qui dura cinq mois et demi et que termina une honorable capitulation. Enfin, tandis que Louis XIII assiégeait Perpignan, en 1641, on reconnut promptement la nécessité de prendre Elne qui servait à protéger les convois envoyés de Collioure à la ville attaquée. Le vicomte d'Arpajon se chargea de l'expédition avec neuf mille hommes, et ne réussit qu'après un investissement qui se prolongea tout le mois de juin, et au prix d'une capitulation.

Le cloître d'Elne, construit contre l'église cathédrale, forme un parallélogramme ayant 16 mètres sur ses plus grands côtés et 15 sur les plus petits, dans la partie intérieure; la galerie voûtée qui l'entoure mesure environ 3 mètres 50 centimètres de largeur. Chaque face se compose de trois grandes arcades ogivales s'appuyant sur deux piliers massifs, et divisées en trois petites arcades (voir la page 165), supportées chacune aussi, par deux sveltes colonnettes accolées, mais dégagées l'une de l'autre; les angles sont formés par des piliers doublés qui se prolongent dans chaque galerie. Trois de ces côtés datent des XIIe. et XIIIe. siècles (commencement de ce dernier). Le côté Est n'a été fait qu'au XIVe.

Nous allons parcourir le somptueux promenoir des cha-



UNE PARTIE DU CLOITRE D'ELNE.

noines d'Elne en commençant par la galerie septentrionale qui fut évidemment élevée la première. Les notes que je donne s'appliquent toutes aux chapiteaux ; les colonnettes varient à l'infini : elles sont cannelées, chargées de fleurs de différentes espèces, festonnées, rubannées, etc. ; l'abaque est pareillement couvert d'ornements variés avec soin, comme encore les tores de la base ; enfin, des roses sont espacées sur les arcs des arcades secondaires, romanes pour toutes les galeries sans exception. Je crois devoir répéter ici que toute cette partie du cloître d'Elne est en marbre blanc.

Ier. *pilier carré :* Fleurons. — Première accolade : Deux griffons affrontés sur chaque face. — Seconde colonnette : Rinceaux. — Seconde accolade : Lions dans diverses attitudes avec des têtes humaines. — Rinceaux avec des têtes de lions.

IIe. *pilier* : Fleurons. — Première accolade : Deux dragons affrontés sur chaque face. — Rinceaux. — Seconde accolade : Deux béliers affrontés sur chaque face. — Rinceaux avec des têtes humaines.

IIIe. *pilier :* Une porte de ville au-dessus de laquelle on voit deux soldats : l'un armé d'une lance, l'autre tenant une trompe ; en-dehors, un saint personnage très-barbu, à genoux, saisit la main d'un prêtre qui le bénit ; près de lui, un soldat avec lance et bouclier, et un autre dont un autre personnage barbu, et pareillement agenouillé, prend le bras. Vient ensuite un soldat qui a jeté à terre son bouclier et sa massue et se tient les bras croisés, tandis qu'un dernier soldat brandit son épée au-dessus de sa tête : suivent deux soldats. — Seconde porte de ville au-dessus de laquelle sont un garde et une femme qui paraît sourire : une main colossale est dessinée dans le haut de la seconde partie de cette légende qui occupe les trois côtés sculptés du chapiteau.

Première accolade : A chaque angle un oiseau à face hu-

maine et les ailes déployées. — A chaque angle une syrène qui de sa main relève sa queue.

Seconde accolade : Dieu avec un nimbe cruciforme, tire Adam du néant ; Dieu montre Ève étendue comme endormie ; Adam qui paraît très-surpris ; Adam et Ève séparés par l'arbre sur lequel on distingue le serpent ; aigles aux angles. — Rinceaux.

IVe. *pilier :* Dans des rinceaux perlés et très-élégants, un lion ailé, un lion, deux aigles becquetant à un fruit ; sur la face orientale, un roi assis sur son trône repousse de la main deux officiers que suivent quatre guerriers montés sur de petits chevaux. Sur l'abaque on lit : ECCE QVAM SALVTARE PARITER FRATRES HABITARE.

Première accolade : rinceaux ; — rinceaux.

Seconde accolade, aux angles, oiseaux les ailes éployées ; au-dessus des têtes humaines ; — rinceaux.

Ve. *pilier :* Rinceaux, fleurs.

Côté occidental, construit au XIVe. siècle : l'ogive paraît dans tous les détails des chapiteaux de ce côté.

Ve. bis (1), *pilier :* fleurons. Première accolade : Évêque bénissant, communiant ; prêtre quêtant. —Dragons et feuillages.

Seconde accolade : Une femme étendant les bras et tenant un annelet à chaque main ; deux groupes chacun de deux hommes s'étreignant. — Dragons affrontés et à chaque angle.

VIe. *pilier :* L'annonciation : l'Ange touche d'un lis Marie qui lève le bras. Marie embrassant Elizabeth. Naissance de Notre-Seigneur ; Marie tient l'Enfant divin ; Joseph est assis un bâton à la main ; au fond, deux bœufs et un râtelier d'étable. L'ange convertissant les trois bergers. Les trois Mages viennent prévenir un roi assis, les jambes croisées, dans une attitude très-bizarre : un valet tient leurs chevaux.

(1) *Bis*, parce qu'il se double à angle droit pour former la croix.

Première accolade : Quatre géants soutenant les angles du tailloir avec effort. — Dragons.

Seconde accolade. Les scènes d'Adam et d'Ève rapportées plus haut ; en outre, l'expulsion de nos premiers parents par l'ange hors du Paradis. — Quatre lions passant.

VIIe. *pilier :* Les trois Mages galopant, guidés par l'étoile ; derrière eux, le valet qui tenait leurs chevaux. Ils se présentent devant Marie assise sur un trône et tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux. Ils sont couchés tous les trois ensemble. Hérode ordonne le massacre des enfants.

Première accolade : Hérode dormant dans un lit somptueux ; près de lui, des diables chassent un ange, symbole de la bonne pensée, vaincue par la mauvaise. Il dîne avec sa femme ; des chiens dévorent un homme ; deux anges apportent un enfant à un malheureux endormi sur des pierres. — Quatre cerfs passant.

Seconde accolade : Quatre centaures, leurs queues enlacées. — Huit aigles tenant, deux par deux, une fleur avec leurs becs.

VIIIe. *pilier :* La Fuite en Egypte ; l'âne succombe à la fatigue et s'abat. Marie et Joseph tenant Jésus s'éloignent rapidement d'une porte de ville. La Circoncision. Jésus dans le temple s'adressant aux docteurs de la loi. Marie et sainte Anne entourées de personnages pleurant.

Première accolade : Huit béliers affrontés. — Quatre oiseaux aux ailes éployées.

Seconde accolade : Les quatre géants supportant le chapiteau. — Les syrènes.

IXe. *pilier :* Fleurons.

Côté méridional.

IXe. bis, *pilier :* Fleurons.

Première accolade : Quatre lions passant. — Huit dragons affrontés.

Seconde accolade : crochets. — Feuillages.

X^{e}. *pilier :* Dans des rinceaux perlés, deux dragons et deux paons becquetant une fleur, trois guerriers à cheval et trois à pied.

Première accolade : Crochets fleuronnés. — *Idem.*

Seconde accolade : Crochets fleuronnés. — Quatre anges de proportion colossale avec quatre et six ailes.

XIe. *pilier :* Un homme en prière. Deux soldats saisissent sainte Eulalie ; elle est mise à genoux et flagellée par deux bourreaux : un prince semble donner ces ordres, près de lui un homme se caressant la barbe. Sainte Julie est descendue de la croix.

Première accolade : Crochets fleuronnés. — *Idem.*

Seconde accolade : Feuillages avec des têtes de bœuf. — *Id.*

XIIe. *pilier :* Têtes humaines et fleurs diverses.

Première accolade : Les lions passant. — Les géants supportant le tailloir.

Seconde accolade : Quatre dragons affrontés. — Fleurs et feuillages.

XIIIe. *pilier :* Fleurs et feuillages.

Côté oriental.

XIIIe. bis, *pilier :* Fleurons.

Première accolade : Dragons affrontés. — Rinceaux.

Seconde accolade : Lions passant. — Rinceaux.

XIVe. *pilier :* Fleurons.

Première accolade : Huit dragons se mordant les ailes. — Feuillages.

Seconde accolade : Les béliers. — Rinceaux.

XVe. *pilier* : Même scène qu'au pilier n°. III.

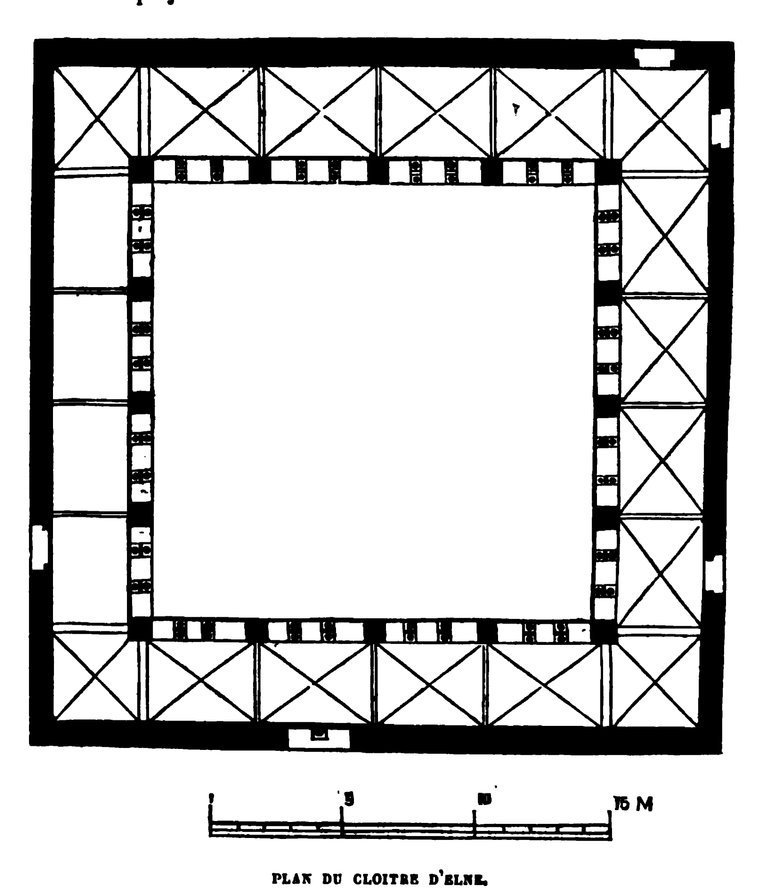
Première accolade : Les oiseaux à faces humaines. — Les syrènes.

Seconde accolade : Les scènes d'Adam et d'Ève moins l'expulsion. — Fleurons et têtes humaines.

XVI°. *pilier :* Même ornementation qu'au pilier n°. X.

Première accolade : Feuillages et têtes humaines. — Têtes de bœuf.

Seconde accolade : Têtes humaines. — Les oiseaux aux ailes éployées.



PLAN DU CLOITRE D'ELNE.

Les galeries claustrales sont voûtées avec soin, en formes

ogivales, et les voûtes sont soutenues aux angles par de courtes colonnes terminées en cul-de-lampe. Sur les faces latérales sont de nombreux morceaux de sculptures en bas-relief, des inscriptions, des dalles tumulaires relevées à différentes époques. Quelques-uns de ces bas-reliefs sont d'une bonne exécution et datent évidemment de l'époque où a été construite la partie occidentale du cloître; ils sont tous entourés de bordures fleuronnées, surmontés par une arcade trilobée richement ornée et représentant la résurrection de Lazare, la flagellation, Jésus-Christ portant sa croix, Jésus-Christ crucifié, le soldat présentant l'éponge à Notre Seigneur, la descente de la croix, l'ensevelissement, Notre Seigneur arrachant quelques personnages de la gueule d'un monstre colossal et les menant au paradis fermé par des murailles crénelées et gardé par des anges, l'Ascension, la Pentecôte: des rayons s'échappent du Saint-Esprit pour aller se fixer sur la tête de chacun des Apôtres.

Parmi les tombes, je dois citer en première ligne un fragment de peu d'importance matérielle, mais dans lequel la tradition voit un débris du tombeau de Constant, troisième fils du grand Constantin, assassiné dans la plaine d'Elne par des émissaires de Maxence au moment où il cherchait à s'embarquer.

Dans la galerie du Nord, on lit cette inscription en très-beau caractère :

ELNA VIRES CODAM MARCIDA FLORE ..N DVCO
DEBILIS AMISSO LVMINE CECA JACET
FLEBILIS ERGO DOLET DE MORTE IACENTIS ALVMNI
NON HABITURA PAREM NEC VIDVATA PARI
FAMA DECOR PROBITAS QVE SECULA NRATVLERVNT
MORTE RAIMVNDE TVA PRECIPITATA RVVNT
IDIIS OBIS QUINTO JVNII XPI QUE SUB ANNI
VNDECIES CENTVI QVATVOR VNDECIES.

Un évêque en relief, mitré et en costume avec la crosse, est couché la tête sur un riche coussin et encensé par un ange. (an 1186) :

GVILLELMVS ⁝ JACET ⁝ HIC .⁝ IORDANVS ⁝ PASTOR ⁝ OVIL
ELNE ⁝ QVEM ⁝ IVVENTV ⁝ PLEBS ⁝ PLE(?)IGIT ⁝ ET ⁝ ORDO ⁝ SENIL
VRBIS ⁝ ET ⁝ ORBIS ⁝ HONOR ⁝ SI ⁝ NVNC ⁝ DOLOR ⁝ VRBIS ⁝ ET ⁝ ORB
PRO ⁝ QVO ⁝ TOTA ⁝ FLET ⁝ VRBS ⁝ CVI ⁝ TOTVS ⁝ CONDOLET ⁝ ORB } IS
CRASTINA ⁝ LVX ⁝ RAPIT ⁝ HIC ⁝ ASSVTA ⁝ MATRE ⁝ POTERIT
BIS ⁝ VU ⁝ DEMPTIS ⁝ ANNIS ⁝ D. C. MILLE ⁝ DVCENT

Autre :

A° M°
† ANNO . XPI . M . CC . VII . ID . APRIL . OBIT . GVILLELMVS.
DE . ORTAFANO . EPS . ELN . METROPOLE . ECCLESIE.

Près de la porte est un évêque sculpté en relief sur marbre blanc, debout, les bras croisés; de sa mitre ouverte par-devant sort une main qui bénit de deux doigts; de chaque côté un enfant qui encense, et cette légende, R. F. H. O. + ⊼ d°. B. I. ⊼, que l'on a l'habitude, je ne sais pourquoi, de vouloir lire : *Redde fratri hoperam debitam.* On remarque encore les tombes de l'évêque Artald (1201); d'Arnold Reinier, chanoine, et d'un chantre, représenté sur son lit, entouré de ses confrères (1309); de Jacques Marti, official (1311) ; de Bernard de Codalet, sous-chantre, sur un lit soutenu par deux lions (1318); d'Arnald de Peramola, précenteur, et de Gaucerand de Peramola, prêtre (1316).

La façade du portail, du XIII[e]. siècle, qui communique de l'église dans le cloître est excessivement élégante ; elle est en marbre blanc et rose, formée par trois archivoltes ogivales se reposant, de chaque côté, sur autant de colonnes engagées à chapiteaux représentant des feuillages, des têtes humaines et des animaux fantastiques. Les vantaux de la porte sont aussi très-curieux et sont garnis de ferrures analogues à celles

sculptées sur les portes de villes figurées dans les chapiteaux des galeries. Ces ferrures, du reste, sont assez communes en Roussillon.

Il me reste maintenant à ajouter quelques mots sur l'église, l'ancienne cathédrale du diocèse. J'ai dit que l'évêque Helmerade l'avait consacrée en 917; mais j'ai tout lieu de croire que celle qui subsiste aujourd'hui a dû être reconstruite en même temps que le cloître ou du moins quelques années auparavant. C'est un vaste et haut édifice, à trois nefs à cinq arcades romanes chacune; le chœur, les transepts et la grande nef sont voûtés en cul-de-four; trois ouvertures romanes éclairent le chœur, tandis que des oculi seulement sont percés à l'extrémité orientale des basses-nefs. L'ornementation est très-simple et ne paraît que dans les chapiteaux et les frises qui courent dans les parties hautes; elle est entièrement du XIIe. siècle.

Au XIIIe. siècle, cette église paraît avoir été insuffisante ou ne parut pas digne d'une cathédrale aux évêques d'Elne, car on commença, à cette époque, une reconstruction sur des plans beaucoup plus vastes et qui auraient produit un rond-point de cinq chapelles rayonnantes sur un déambulatoire avec prolongement des nefs. Ce projet ne fut pas soutenu, et cette bâtisse n'a pas été élevée à plus de 2 mètres du sol. A plusieurs reprises on tenta l'exécution de nouveaux travaux; en 1380, l'évêque promit des indulgences pour ceux qui s'intéresseraient *pro opere Elnensis ecclesie construendo;* en 1404, l'évêque Barthélemy loua à l'abbé de St.-Genys, dans le même but, les carrières de marbre et de pierre de Rocavella; mais aucuns de ces essais n'eurent de suite. C'est à cette époque qu'il faut reporter l'affreux remaniement opéré à l'intérieur du grand portail, où se trouve une espèce de vestibule dévasté aujourd'hui. Cette façade, surmontée de créneaux, est toute en briques noires et rouges, et flanquée de deux

tours crénelées et garnies de cinq étages d'ouvertures et d'arcatures sur chaque face. Deux tours semblables accompagnent l'abside autour de laquelle court une arcature romane assez élégante, les arcades étant reliées par des lignes à têtes de clous (1).

On ne peut guère citer dans l'église que le beau bénitier de marbre du XIIIe. siècle, et la chapelle St.-Michel, ornée d'un rétable peint, du XVe. En 1069, l'évêque Raymond, le comte de Roussillon et les fidèles, firent placer à leurs frais, dans le chœur de l'église, un autel dont le rétable, haut de 9 pieds 3 pouces et large de 7 pieds 7 pouces, était revêtu d'une plaque d'argent fin, rehaussée de nombreuses figures et de bas-reliefs représentant des scènes de l'Ancien Testament. Il était tellement détérioré, au siècle dernier, qu'on le vendit, en 1724, au poids, pour une somme de 10,347 livres 15 sous; il fut alors remplacé par celui qui se voit aujourd'hui.

(1) M. Albert Lenoir, dans ses *Instructions sur l'architecture monastique*, reproduit un très-bon dessin de la façade de cette église et son plan, comme église *abbatiale;* c'est une légère erreur, que je crois cependant devoir relever.



LETTRE

ADRESSÉE A M. DE CAUMONT

SUR LA

DÉCOUVERTE D'ÉTABLISSEMENTS GALLO-ROMAINS

A MANÉ-BOURGEREL ET AU LODO,

COMMUNE D'ARRADON (MORBIHAN);

Par M. H. JAQUEMET,

Membre de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Vannes.

MONSIEUR,

Je m'empresse, au nom de la Société archéologique du Morbihan, que j'ai l'honneur de présider, de vous rendre compte du résultat intéressant de fouilles entreprises par les soins et aux frais de cette Société, dans la commune d'Arradon, département du Morbihan.

Cette commune, située sur le rivage occidental de la petite mer qui a donné son nom à ce département, a été depuis bien long-temps signalée pour le grand nombre de substructions et de débris dépendant de l'époque gallo-romaine qu'elle renferme.

Nous avons entrepris quelques fouilles sur deux points très-voisins où apparaissaient ces substructions. Elles nous ont donné des résultats assez importants pour que je croie devoir vous en rendre compte et vous prier de nous aider, pour les

continuer, de vos conseils, et s'il se peut, d'une légère subvention empruntée aux fonds dont dispose la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

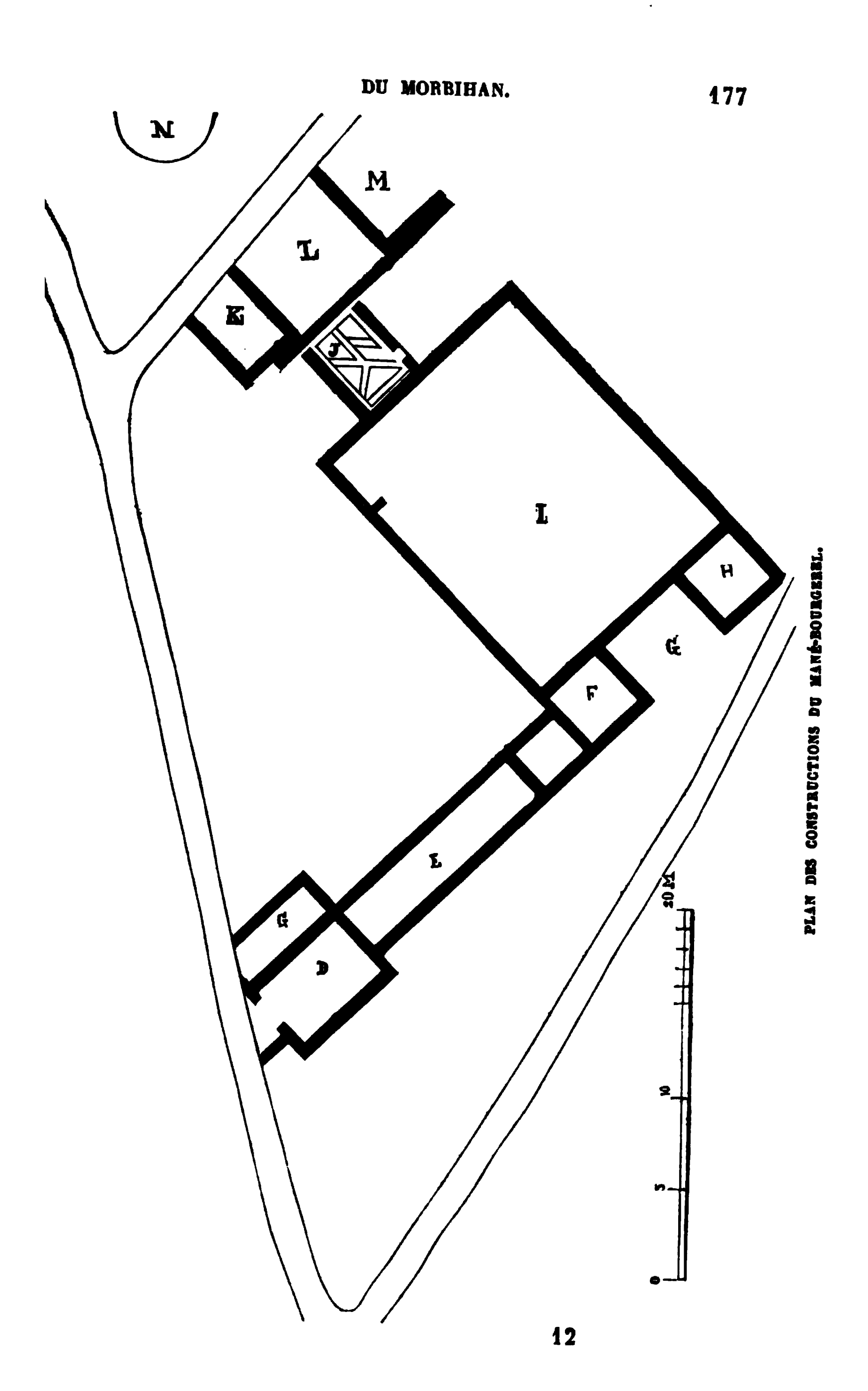
Deux calques vous feront connaître l'état actuel de nos fouilles : 1°. à Mané-Bourgerel ; 2°. au Lodo.

Je vais ajouter à ces deux dessins quelques détails nécessairement sommaires, ces substructions nous paraissant avoir plus d'un rapport avec ceux de l'établissement gallo-romain de Perennou (Finistère), que vous avez décrit dans votre *Cours d'antiquités monumentales.*

1°. FOUILLES DE MANÉ-BOURGEREL.

Le jardin de la ferme de ce nom était autrefois occupé tout entier par une *area* d'une extrême épaisseur, que la pioche et la bêche ont presque détruite en totalité. Mais presque toutes les pâtures avoisinantes présentent un sol mouvementé qui accuse de vastes décombres, et les clôtures qui les enceignent sont en grande partie formées de pierres de petit appareil, dit appareil romain.

C'est l'une de ces pâtures que, moyennant indemnité au propriétaire, nous avons été autorisés à déblayer. Le plan ci-joint, relevé par MM. de Fréminville et Grégoire, ingénieurs ordinaires des ponts-et-chaussées, sous mes ordres, et membres tous deux de la Société archéologique du Morbihan, vous fera connaître la disposition des chambres et des cours découvertes, des cotes noires font ressortir le relief des différents points du sol. Quatre chambres seulement gardent encore des aires en béton. Vous remarquerez en F une pièce creusée dans le rocher à une profondeur assez considérable, et en J une autre pièce remarquable par un hypocauste d'une forme particulière ; le dessin figure la direction des conduits qui amenaient la chaleur sous le sol.



PLAN DES CONSTRUCTIONS DU MANÉ-BOURGEREL.

Les objets rencontrés jusqu'à présent dans les déblais sont principalement des débris de poterie rouge d'une grande finesse : l'un porte une inscription qui paraît être un nom propre, l'autre représente une tête d'homme remarquable, son caractère se rapproche de celui des têtes chevelues figurées sur les monnaies de l'époque dite celtique.

On n'a trouvé dans ces premières fouilles que peu de monnaies. La plus intéressante est une monnaie en argent de bas aloi; elle est frappée au type de Volusien, avec l'inscription:

VIB. VOLVSIANO. AVG. Au revers, la Concorde avec sa corne d'abondance et les mots : CONCORDIA. AVGG.

Au-delà de la pâture en N, on aperçoit dans un petit champ le commencement d'une construction circulaire, et dans toutes les pâtures voisines, des moëllons et des briques de l'époque romaine.

2°. FOUILLES DU LODO.

Ces fouilles étant beaucoup plus considérables que celles de Mané-Bourgerel, le dessin a dû être fait sur une échelle beaucoup plus petite pour ne pas atteindre des dimensions trop considérables, soit 2 millimètres pour 1 mètre. Par la même raison la légende a dû être exclusivement consacrée à l'indication des 29 chambres trouvées et de leurs dépendances.

Le dessinateur n'a donc pu indiquer dans un cadre aussi restreint, ni les cotes de nivellement qui établissent le relief relatif de toutes les constructions, ni les emplacements où ont été trouvées les médailles, les poteries, les verreries, etc.

Je dois seulement faire connaître qu'au Lodo, comme à Mané-Bourgerel, MM. les ingénieurs de Fréminville et Grégoire qui, avec quelques autres membres de notre Société,

ont été chargés par elle de diriger ces travaux, ont tout relevé avec un soin et une exactitude scrupuleuse, de manière à pouvoir faire dessiner un album volumineux, donnant tous les détails des constrctions et des objets trouvés. La précision mathématique des ces observations ajoute, si je ne me trompe, un grand intérêt aux fouilles dont je ne puis présenter ici que des plans d'ensemble.

L'établissement gallo-romain du Lodo, dans l'état actuel d'avancement de nos fouilles, renferme, ainsi que le présente le dessin ci-joint (p. 180), trois massifs de construction, savoir : le massif Central, le massif à l'Est, le massif à l'Ouest. — Je viens de les citer dans l'ordre où ils ont été découverts.

Massif central. — Ce massif se compose de deux corps de bâtiment qui, sans être symétriques, se correspondent, ont leurs murs de façade le long de la mer dans le prolongement l'un de l'autre, et sont réunis par une galerie de 3 mètres de largeur dans œuvre, et de 60 mètres de longueur.

Le bâtiment de gauche A paraît plus particulièrement destiné à des bains. Le præfurnium, n°. 1, communique par deux voûtes en briques avec le dessous d'une baignoire en béton et avec trois pièces à hypocaustes 3, 4 et 7, dans le style de celles décrites dans votre *Cours d'antiquités monumentales*, avec leurs piliers en briques, leur *area*, leur dallages, leurs tuyaux en poterie, engagés dans les murs verticalement et horizontalement pour conduire la chaleur et la fumée. L'extrême petitesse des autres pièces, rapprochées de l'intensité des moyens de chauffage des pièces principales, et surtout la présence de la baignoire, trouvée en place, ne permettent guère de douter de la destination. La cour, qui enveloppe cette construction vers le couchant, est percée de deux portes, l'une grande, l'autre petite, celle-ci avec amorce d'escalier ; ces dépendances paraissent surtout se rapporter au service du præfurnium.



PLAN DES CONSTRUCTIONS DU LODO, COMMUNE D'ARRADON.

1. Cour intérieure renfermant les foyers (*Præfurnium*).

2. Chambre sans aucune trace d'ornementation ; on y a trouvé beaucoup de charbon.

3. Chambre avec hypocaute intact. Le plancher était dallé ; on a trouvé en place les restes d'un placage en pierre calcaire qui décorait les parements intérieurs des murs.

4. Chambre à hypocause partagée en deux parties par deux petits murs distants l'un de l'autre de 0^{m} 10.

5, 8, 9, 10, 11, 12. Chambres avec planchers en béton.

6. Restes d'une chambre avec double plancher en béton.

7. Chambre avec hypocauste, tuyaux de chaleur et conduits de fumée débouchant à l'extérieur des murs.

13. Galerie dallée en béton. Le mur dossier était revêtu de stuc dont une partie est encore en place.

14, 15, 16, 17, 18, 22. Chambres avec planchers en béton.

19. Chambre avec plancher en béton couvert d'un dallage en ardoises et en pierres calcaires formant un dessin régulier disposé en damier avec bordures blanches et noires.

20. Chambre avec hypocauste, conduits de chaleur et conduits de fumée.

21. *Præfurnium*. La flamme du foyer se rendait aux conduits de la chambre n°. 20 par une ouverture voûtée en brique.

23, 24, 25. Chambres.

26. Partie d'une grande pièce dallée en pierres calcaires, une plinthe composée de plaques en pierre calcaire régnait le long des murs à la rencontre du plancher. Une partie de ce revêtement a été trouvé en place.

27, 28, 29. Chambres avec planchers en béton ; les murs de la chambre 29 offrent des restes de stuc encore en place.

B. Grande cour où les fouilles sont continuées.

Le bâtiment de droite ne renferme qu'une seule pièce à hypocauste, N° 20; mais les conduits qui le composent ne peuvent donner qu'une chaleur modérée pour le chauffage d'un appartement. Le præfurnium était au N°. 21; K indique la voûte en brique construite au travers du mur pour établir la communication avec les fourneaux. On remarque surtout dans cette habitation la pièce demi-circulaire, N° 22, et surtout celle N° 19 à cause de ses dimensions et de son dallage en ardoises et pierres calcaires formant un dessin régulier en damier avec bordures noires et blanches.

Le stuc qui décorait l'intérieur de plusieurs appartements est diversement coloré, et présente des dessins variés en blanc, rouge, vert, etc. Ailleurs les parements étaient garnis d'un placage en pierres calcaires formant compartiments.

Je dois encore signaler à l'attention les amorces des substructions curvilignes existant au N°. 6, dont la mer a dévoré le reste, en même temps que les rochers granitiques sur lesquels reposaient ces substructions.

Massif à l'Est. — Cette construction, qui n'a présenté nulle part ce luxe d'ornementation signalée dans le massif central, n'a été remarquable que par l'abondance des petites poteries qu'elle a données : ce sont des débris de vases de même grandeur, à peu près en tronc de pyramide extrêmement minces. Les amorces de murs tracées sur le plan (n°. 25) sont interrompues par un chemin creux, qui en a fait disparaître la suite : il serait à désirer que les fouilles fussent continuées de l'autre côté de ce chemin.

Massif à l'Ouest. — Ce massif, le dernier découvert, se prolonge évidemment du côté opposé à la mer au-delà de la clôture qui le sépare du champ voisin. Nous n'attendrons donc pour travailler dans ce champ que d'avoir pu réunir quelques ressources financières.

Si, comme tout le fait supposer, il existe des substructions

considérables dans ce champ, la pièce 26 qui est dallée et parementée avec beaucoup de soin, formait une salle d'introduction ou un atrium. Les Nos. 27, 28, 29, constituaient des portiques ou galeries.

Il a été trouvé dans ce massif une plaque épaisse de marbre rouge fort beau, d'une grande surface et taillée suivant deux rampants réunis par un pan coupé. Nous en ignorons la destination, ne l'ayant pas vue en place.

Les fouilles de la cour B ont mis à jour une auge en plomb.

Ainsi que je l'ai dit en commençant, il m'est impossible de donner ici le détail des objets accessoires extraits de ces trois massifs, principalement du massif central et surtout du local des bains.

Les poteries, dans ces trois massifs, n'ont pas été nombreuses, comparativement à ce qui se rencontre ordinairement dans les établissements gallo-romains. Ce sont d'ailleurs en majeure partie des poteries communes, elles n'existent qu'en débris; quelques-unes, les plus grosses, ont pu être reconstituées et former des vases complets. Quelques fragments de verre ornementé ont aussi été rencontrés.

Le nombre des monnaies ou médailles trouvées au Lodo s'élève à cinquante-sept, sauf un double tournois de Louis XII et un blanc d'argent de Henri III, rencontrés à la pointe Est des fouilles; elles sont toutes romaines. Si on en excepte un grand bronze d'Antonin, ces monnaies ou médailles romaines appartiennent toutes à la période d'environ un siècle, comprise entre l'avénement à l'empire de Valérien (253 ans après J.-C.) et la mort de Constance II, arrivée en l'an 361. J'ajoute qu'elles forment une série presque continue de ceux des empereurs de cette époque qui ont régné dans les Gaules. Je citerai un Valérien, un Victorin, plusieurs Tetricus, un Maximien-Hercule, un Constance-Chlore, plusieurs Constantin de diverses époques, des VRBS ROMA et des CONSTAN-

TINOPOLIS, un Crispus, un certain nombre de Constantin II très-remarquables, des Constant en grande quantité, un Magnence et un Constance II.

La plupart de ces médailles sont votives et ont ainsi une date positive correspondant à un certain nombre d'années de règnes; plusieurs sont en même temps commémoratives.

Plusieurs revers et exergues présentent de l'intérêt.

Mais ce que je crois devoir faire remarquer par-dessus tout, c'est l'état de conservation parfaite d'un certain nombre de ces pièces qui paraissent sortir du coin. Je ne puis résister ici au plaisir de décrire un moyen bronze de Constantin-le-Jeune dont les caractères ont toute la fraîcheur du jour de l'émission.

Le recto porte une tête d'enfant, profil droit, couronne radiée, avec l'inscription enveloppée d'une circonférence CONSTANTINUS JVN NOB C (Constantinus Junior, Nobilis, Cæsari).

Le verso représente deux femmes couronnées et ailées entièrement vêtues, portant un cartouche sur lequel l'une indique avec un stylet les mots VOT. PR (votum primum); au-dessous est posé un autel avec la lettre C (Cæsari ou consecratio); autour dans un cercle se lisent les mots :

VICTORIAE LAETAE PRINC PVRP.
(Victoriæ lætæ principi purpurato.)

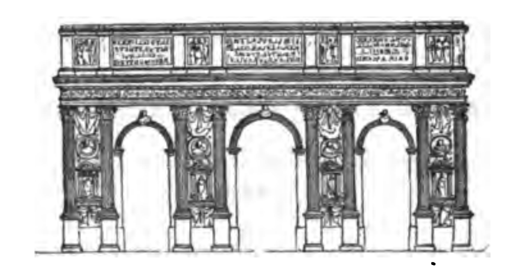
L'exergue a les deux lettres T T.

Je crois difficile de trouver aucune monnaie en bronze de cette époque, mieux dessinée et mieux frappée que cette petite pièce.

Les deux établissements gallo-romains que je viens de décrire, s'étendent chacun, on n'en peut douter, dans les propriétés voisines où l'on a découvert, à différentes époques, diverses monnaies impériales, et où se voient en grand nombre

des matériaux d'appareil romain; de plus ces deux établissements ne sont distants l'un de l'autre, que de quelques hectomètres.

Le sol que nous fouillons est donc tout romain; donc si d'une part il y a un grand intérêt à publier les dessins nombreux relevés sur place par des hommes de l'art, les archéologues ne peuvent que former des vœux pour que les fouilles, si heureusement commencées, soient continuées sans interruption sur les divers points du même territoire.



CONSIDÉRATIONS

SUR

L'IMPORTANCE DES ÉTUDES HISTORIQUES

EN PHILOSOPHIE,

Lues en présence des membres de l'Institut des provinces,

DANS LEUR RÉUNION A CAEN, LE 12 FÉVRIER 1857;

Par M. l'abbé NOGET-LACOUDRE,

Supérieur du séminaire de Sommervieu, membre de l'Institut des provinces.

L'étude de l'histoire est d'une utilité générale; il n'y a point de science à laquelle ses documents ne puissent apporter de précieux secours. Elle est pour le genre humain, ce qu'est la mémoire pour l'individu. Pourquoi la sagesse et la prudence sont-elles deux vertus qui distinguent particulièrement le vieillard? C'est parce que, durant sa longue carrière, il a beaucoup vu, et quiconque a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu, nous dit La-Fontaine. — L'expérience est un grand maître. L'esprit humain, s'il ne la consulte pas, est exposé à s'égarer dans des spéculations séduisantes, que le bon sens pratique n'acceptera jamais. Et puis, pourquoi ne pas tenir compte des efforts tentés dans les âges qui nous ont précédés, et des succès obtenus? Vivons-nous donc au

XIXe. siècle pour reconstruire toutes les sciences dès leurs fondements. L'histoire, en apportant aux temps modernes le contingent du passé, nous fait éviter la perte d'un temps précieux qui serait inutilement consommé en tâtonnements et trop souvent en erreurs, et hâte ainsi le progrès des sciences.

Il n'est personne qui conteste l'évidence de ce que j'avance ici, quand il s'agit de l'étude des sciences naturelles. Il n'est personne qui, répudiant les vérités dont le temps nous a mis en possession, conçoive le projet insensé de ramener, par exemple, l'astronomie aux incertitudes qu'elle eut dans ses commencements, aux opinions hypothétiques de Thalès, d'Hipparque, ou même de Ptolémée; personne non plus qui s'avise aujourd'hui d'écrire l'histoire naturelle, comme le firent Aristote ou Pline-l'Ancien. Mais, profitant des enseignements utiles de ces grands hommes et réformant les erreurs dans lesquels ils durent nécessairement tomber, la science moderne, grossie de toutes les vérités transmises par l'histoire, s'avance de jour en jour et augmente sans cesse le trésor déjà si riche des connaissances humaines.

La philosophie n'a pas toujours suivi cet exemple, et c'est à mes yeux un grave défaut. C'est une science, je l'avoue, où le raisonnement domine : mais les siècles passés ont-ils donc été dépourvus de vérité? Quoi! la Philosophie doit résoudre les questions de la plus haute importance pour l'homme, elle a pour mission de lui indiquer ce qu'il est, d'où il vient, où il va; c'est elle qui lui enseigne les principes de la morale soit individuelle, soit politique, et elle se croirait dispensée d'écouter les leçons de l'expérience et de l'histoire! La providence de Dieu, qui a pourvu l'homme de tous les moyens et de toutes les connaissances nécessaires à la conservation de son être corporel, aurait-elle laissé son intelligence sans la vérité qui est sa vie, sans la connaissance

de la fin vers laquelle il doit tendre sans cesse, sans les règles enfin qu'il doit suivre pour parvenir heureusement à sa destination future ? Il y a donc dans le genre humain, sur tous les points, des connaissances déjà toutes faites, et les plus importantes d'entre elles doivent remonter jusqu'à son origine. J'en conclus que le philosophe vraiment digne du nom dont il s'honore, ne doit point répudier la tradition et qu'il doit écouter les enseignements de l'histoire.

Pour mettre cette vérité en évidence, je laisse de côté plusieurs raisons et je me borne à une seule. Je m'arrête à considérer les inconvénients qui suivent rigoureusement du système de Descartes. On connaît l'importance de ce système célèbre et l'influence qu'il a exercée sur la philosophie moderne. Descartes, dans son discours sur la Méthode, où sont renfermés tous les principes de sa philosophie, rompit avec tous les enseignements de l'histoire, de la tradition, de l'expérience, et même du bon sens vulgaire. Cette proposition que j'avance n'est point un paradoxe, il importe que j'établisse ce fait, avant de pouvoir, sans injustice, en reprocher les conséquences à cet illustre philosophe.

Qu'on me permette quelques observations sur la nature des vérités qui composent l'ensemble des connaissances humaines, afin de mieux apprécier ensuite la méthode enseignée par Descartes pour diriger l'esprit dans la recherche de ces vérités.

Quelque nombreuses, quelque variées que puissent être les connaissances humaines, toutes elles se rapportent à deux ordres généraux : l'ordre des idées, et l'ordre des faits. La géométrie, par exemple, est une science qui appartient au premier de ces deux ordres ; elle est indépendante des faits, elle repose tout entière sur les idées. Quand même aucun triangle ou aucun cercle n'eût jamais existé, les théorèmes relatifs à ces figures n'en demeureraient pas moins essentiel-

lement vrais. Il n'en est pas de même des lois physiques qui régissent le monde, de fait elles existent. Considérez telle autre branche de nos connaissances qu'il vous plaira, et elle viendra se ranger pareillement dans la classe des idées, ou dans celle des faits; en d'autres termes, dans l'ordre du possible ou dans l'ordre du réel. Le possible et le réel, voilà donc le double objet que notre intelligence peut atteindre.

Mais si notre intelligence doit parvenir à la connaissance de deux objets d'une nature tellement diverse, elle a besoin de moyens différents pour les saisir. Nous pouvons en conclure qu'elle est pourvue de deux facultés principales pour y parvenir. L'une nous fait concevoir le possible au moyen des idées, l'autre nous fait connaître le réel par les faits qu'elle met à notre portée. La première a reçu, dans le langage de la Psychologie moderne, le nom de conception, et la seconde, celui de perception.

A ces deux ordres de connaissances et de facultés correspondent aussi deux méthodes. On ne procède pas dans l'étude de la physique ou de la chimie, comme dans celle de la géométrie. Ici, par exemple, partant de l'idée du triangle, exprimée par sa définition, on fera sortir de cettre première donnée, à l'aide du raisonnement, les diverses propriétés du triangle. Mais, dans l'étude de la nature, on ne peut point poser de même des principes *à priori*, des principes basés sur les idées que nous pouvons nous former touchant les lois inconnnes du monde. Une pareille méthode ne serait point rationnelle; nous devons bien plutôt consulter l'expérience, observer les faits, et des faits remonter à leurs causes.

Il ne sera pas inutile de faire encore une autre remarque. Les raisonnements appuyés sur les idées ont une force telle qu'ils ne peuvent être contestés sans que l'on tombe, en les niant, dans une contradiction manifeste avec soi-même: tel est le caractère des preuves géométriques. Avez-vous une

fois admis cette définition : la circonférence du cercle est une ligne courbe dont tous les points sont également éloignés d'un point intérieur appelé centre ? Vous ne pouvez pas, sans vous contredire, refuser ensuite d'admettre l'égalité de tous les rayons, et par voie de conséquence, toutes les autres propriétés du cercle. Aux raisonnements géométriques appartient une évidence que, par ce motif, nous appellerons *évidence de contradiction*. L'évidence attachée aux procédés méthodiques employés dans les sciences des faits est différente. Si j'ose nier les données les plus certaines de l'expérience, on pourra me taxer de faire injure au bon sens ; on ne pourra pas m'accuser de me contredire. Vous faites des expériences sur la chute des corps : mais moi, malgré le témoignage évident de mes yeux, je m'obstine à nier le fait même de la chute de ces corps, où est la contradiction ? Un homme du bon sens le plus vulgaire ne nierait pas ce qu'il voit, ce qu'il sent, ce qu'il touche, c'est vrai : aussi vous accorderai-je volontiers que nier ces faits incontestables, c'est aller contre le bon sens, mais ce n'est pas se contredire. Admettons donc une seconde sorte d'évidence que nous appellerons l'*évidence de bon sens*.

Ces observations qui peuvent paraître une digression hors de propos, étaient cependant utiles, pour l'intelligence de la critique que j'entreprends de faire du système de Descartes. Si j'ai été assez heureux pour obtenir l'assentiment de ceux qui me lisent à l'exposé que je viens de faire, la tâche qui me reste sera facile ; le système de Descartes est déjà jugé. Pour vous en faire apprécier la valeur, il suffira de vous soumettre une courte analyse de sa méthode.

Peu satisfait de la certitude des preuves philosophiques usitées de son temps, Descartes a conçu l'important projet de reconstruire, sur de nouveaux fondements, tout l'édifice de nos connaissances. Il se met hardiment à l'œuvre et prépare

le terrain où s'élèvera sa construction nouvelle, en ruinant l'œuvre du passé. Il a résolu de n'admettre à l'avenir que les vérités appuyées sur des preuves absolument incontestables. N'allez pas lui demander de conserver les opinions antérieurement admises et fondées sur la tradition et sur l'histoire : c'est précisément l'autorité des philosophes, ses prédécesseurs, qui lui inspire de la défiance. Qui nous garantit, en effet, que le maître des écoles, Aristote, ne s'est point trompé ? Devons-nous donc accepter ses opinions sur sa simple parole, comme si elle était infaillible ?

Mais, du moins, Descartes admettra-t-il la réalité des faits qui affectent nos sens ? — Ce monde visible, ces corps que nous touchons existent-ils véritablement ? Descartes en doute : il a si souvent été, pendant le sommeil, trompé par la vaine apparence des songes ! Qui lui garantira que l'état de veille n'est pas une autre espèce d'illusion non moins trompeuse ? Qui lui assurera qu'un génie puissant (il n'ose lui donner le nom de Dieu, mais il lui en accorde presque la puissance), qui lui assurera, disons-nous, qu'un génie puissant et malfaisant, tout à la fois, ne se fait pas un malin plaisir de se jouer de l'intelligence de l'homme, en présentant à son esprit des fantômes qu'une erreur invincible lui fera prendre pour des réalités ?

Assurément cette crainte ne se présente pas d'elle-même à la multitude. Le commun des hommes admet l'existence des corps sans hésitation et sans aucune crainte d'erreur. Ont-ils tort ? Qu'y aura-t-il de certain si l'existence de ce corps, que je vois et que je touche, ne l'est pas ? Les preuves des métaphysiciens sont-elles plus sensibles et plus fortes ? Ne faudrait-il pas faire violence à la droiture de notre esprit pour révoquer sérieusement en doute l'existence de ce monde visible ? Les plus avisés craignent-ils de se tromper, quand, sur la foi de leurs sens, ils admettent l'existence des êtres

physiques qui nous entourent? Quel nom donnerait-on à celui qui craindrait sérieusement, en mettant le pied hors de sa maison, que le ciel ne vînt à lui tomber sur les épaules? Cette crainte mériterait-elle le nom de prudence? Mais serait-il plus sage, celui qui craindrait sérieusement d'être le jouet d'une illusion, lorsqu'il fait servir à son usage les êtres visibles de ce monde, lorsqu'il boit, lorsqu'il mange, lorsqu'il marche, lorsqu'il évite les obstacles qui se rencontrent sur son passage; en un mot, lorsqu'il est obligé de s'asservir aux différentes nécessités du corps? Admettez cette belle théorie que les corps n'existent pas, et voilà que, dès le premier pas que voulez faire pour sortir de votre demeure, vous allez (permettez-moi cette expression), vous allez vous casser le nez contre la porte de votre appartement, et en peu de jours vous périssez d'inanition, si vous refusez de subvenir aux besoins de ce corps, sous prétexte qu'il n'est qu'un fantôme. Ainsi, soit que l'on considère la nature de l'intelligence humaine qui repousse le doute en cette matière, soit que l'on considère l'impossibilité de conformer sa conduite à l'opinion que les corps n'existent pas, on est condamné par le bon sens et on s'expose à tomber dans le ridicule en niant l'existence de la nature matérielle. Mais Descartes qui a déjà rejeté l'autorité de la tradition et de l'histoire, ira plus loin encore, et il doute de l'existence des corps tant qu'elle ne peut invoquer, en faveur de sa certitude, que l'évidence de bon sens.

Où s'arrêtera-t-il donc dans son doute? Car il a pris soin de nous avertir qu'il ne doute pas pour son plaisir, et, loin de vouloir imiter les sceptiques qui ne doutent que pour douter, lui, il ne doute que pour s'efforcer de parvenir enfin à des preuves indubitables. Il a frappé jusqu'ici d'incertitude toutes les vérités admises par la philospohie, ajoutons admises même par tout le genre humain, une seule exceptée. Son doute n'a pas encore porté sur sa propre existence à

lui-même ; cette vérité dernière, il ne l'épargnera pas non plus ; et moi, qui forme ces doutes, se demandera-t-il, suis-je donc quelque chose ? Mais ici son étrange scepticisme s'arrête enfin. Un trait de lumière lui est soudainement apparu. Comment ce qui n'existe pas pourrait-il douter ? Je pense, s'écrie-t-il, donc je suis. Il est enfin en possession d'une vérité qui défie tous les efforts du scepticisme le plus résolu, et pourquoi ? C'est que, pour douter, pour penser, il faut avant tout exister. Ainsi, remarquons-le bien, c'est l'évidence de contradiction qui triomphe seule de ses doutes et sert de base à son système.

Une fois en possession de cette vérité : je pense, donc je suis ; une fois qu'il a découvert le seul principe de toute démonstration philosophique, l'évideuce de contradiction (qu'il désigne, lui, sous le nom de perceptions claires et distinctes), Descartes essaie de rétablir toutes les connaissances humaines ébranlées par son doute méthodique, en leur donnant pour base le principe des perceptions claires et distinctes. Ainsi, toute la philosophie de Descartes repose sur le principe de contradiction. Ce n'est pas que Descartes et ses disciples ne reconnaissent pour certaines beaucoup de vérités qui ne se prouvent légitimement que par le bon sens ; mais ils se persuadent qu'ils ne les admettent qu'en vertu de leur principe unique, et c'est par ce motif, disons par cette heureuse inconséquence, que la plupart des Cartésiens ont échappé aux inconvénients d'une philosophie dont les principes consistent à mettre de côté la tradition, l'histoire, l'expérience et le bon sens.

Je ne suivrai pas Descartes dans le reste de son Discours sur la méthode. Il est inutile de faire remarquer qu'il est et qu'il doit être éminemment spiritualiste. L'âme est un être qui pense ; la matière, tout ce qui est étendu. Il s'attache à établir une distinction profonde entre l'esprit et le corps. Il

démontre, mais seulement par des arguments métaphysiques, l'existence de Dieu et son infinie perfection. Puis, partant de là, il reconnaît enfin qu'au lieu d'être sous la puissance d'un génie malfaisant et trompeur, il est la créature d'un Dieu infiniment véridique qui n'a pu le rendre un jouet perpétuel de la vaine apparence des corps, et de ce principe il conclut la certitude du témoignage de nos sens. Enfin, s'avançant toujours à l'aide du raisonnement, il rétablit toutes les connaissances humaines qu'il avait révoquées en doute, et il y en ajoute de nouvelles. Mais toujours, retenons-le bien, l'argument unique sur lequel toutes ses doctrines s'appuient, consiste dans les *perceptions claires et distinctes*; et nous avons suffisamment montré, je pense, qu'en dernière analyse, les perceptions claires et distinctes ne sont rien autre chose que l'évidence de contradiction, à l'exclusion de l'évidence de bon sens qui convient aux faits, à l'histoire et à la tradition.

Dans le système cartésien, les moyens philosophiques de connaître ne sont donc point multiples, ils se réduisent à un seul, l'évidence de contradiction, ou, si vous l'aimez mieux, aux perceptions claires et distinctes, ou à l'idée. Descartes ne reconnaît donc pas, dans l'intelligence humaine, deux facultés pour saisir la vérité, c'est-à-dire la conception et la perception dont nous avons précédemment établi l'existence; il n'y en a qu'une, la conception; il n'y a qu'une seule espèce de preuves philosophiques, les preuves géométriques, voilà ce qui ressort évidemment de l'exposé qui précède.

La *Méthode* de Descartes est incomplète, puisqu'elle n'admet qu'une sorte d'évidence, l'évidence de contradiction; un seul argument vraiment philosophique, la preuve géométrique. Et, comme nous avons vu que la connaissance humaine embrasse deux ordres de vérités, les idées et les faits, Descartes ne pourra, sans sortir de son système, donner un fondement logique aux vérités du second ordre; et tel est le grand incon-

vénient de sa *Méthode* que nous allons nous efforcer de montrer, en exposant les opinions auxquelles sa philosophie a donné naissance.

La première des ces opinions, et celle qui s'est montrée la plus rigoureusement logique dans les conséquences qu'elle a déduites des principes du cartésianisme, c'est le panthéisme de Spinosa.

Que Spinosa appartienne à l'école cartésienne, c'est un fait que personne ne conteste. *Spinosa,* dit Leibnitz, dans une lettre à l'abbé Nicaise, *n'a fait que cultiver certaines semences de la philosophie de M. Descartes.* Et, en effet, il s'isole, comme lui, de tout le passé de la philosophie; il rejette toute expérience, ou ne lui accorde aucune valeur scientifique. Comme Descartes, il n'admet d'indubitable que les perceptions claires et distinctes et les conséquences rigoureusement déduites de ce principe. La forme dont il aime à revêtir sa pensée, est analogue à celle des géomètres. Il procède par définitions et par théorêmes déduits les uns des autres avec une rigueur de raisonnement qui l'a fait appeler le plus grand logicien des temps modernes. Mais que peuvent les syllogismes, quand le point de départ de tout ce luxe de démonstrations ne repose point sur la vérité? Les définitions que Spinosa pose, contiennent précisément tout le vice de son système, il manque de solidité dès la base.

L'opinion de Spinosa est jugée depuis long-temps, je n'ai pas à la réfuter ici; je rapporterai seulement quelques-unes des appréciations de M. Émile Saisset, traducteur des œuvres de ce philosophe, et sa parole aura d'autant plus de poids, qu'il en est un des plus fervents admirateurs.

J'ai avancé que Spinosa, cartésien plus conséquent que Descartes, rejetait l'expérience sans y revenir par une autre voie; je le confirme maintenant par le témoignage auquel je viens de faire appel. « Spinosa, dit M. Saisset, n'était point

« homme à sacrifier une nécessité logique à un fait d'obser-« vation. C'eût été à ses yeux un dérèglement d'esprit, un « renversement de l'ordre des idées et des choses. L'expé-« rience donne ce qui paraît, ce qui arrive, et, en lui faisant « la part libérale, ce qui est. La logique donne ce qui doit « être. C'est donc à l'expérience à se régler suivant les lois « nécessaires que lui impose cette logique toute-puissante qui « gouverne l'univers et que la science aspire à réfléchir. »

Quelle garantie de certitude pourra donc nous offrir cette logique tant vantée? « On doit comprendre, dit encore le « traducteur déjà cité, qu'il serait inutile d'aller chercher « dans Spinosa les preuves qui établissent, qui démontrent « son système; ce serait peine perdue. Quiconque s'épuise à « courir de théorême en théorême pour chercher l'argument « capital, la preuve décisive sur laquelle repose le spino-« sisme, n'en a pas encore le secret.... C'est que le para-« logisme n'est pas dans tel ou tel endroit de l'*Éthique*, il est « partout.... Le système de Spinosa est une vaste conception « fondée sur un seul principe, qui contient en soi tous les « développements que la logique la plus puissante y décou-« vrira. La forme géométrique ne doit point ici faire illusion. « Spinosa démontre sa doctrine, si l'on veut; mais il la dé-« montre sous la condition de certaines données qui, au fond, « la supposent et la contiennent. C'est un cercle vicieux per-« pétuel; ou, pour mieux dire, au lieu d'une démonstration « de son système, Spinosa s'en donne sans cesse à lui-même « le spectacle, et il ne nous en présente, dans son *Ethique*, « que le régulier développement. Déjà les premières définitions « le contiennent tout entier. »

Mais quelle est la valeur de ces définitions? « Le langage « ici peut faire quelqu'illusion, et ce n'est pas sans ap-« parence de raison qu'on a reproché à Spinosa d'avoir pro-« fité de l'ambiguité de la langue qu'il s'était faite, pour in-

« troduire ses doctrines par des voies détournées. »

A quoi se termine enfin ce pénible labeur syllogistique? « La « science de Dieu, suivant Spinosa, aboutit à ce triple ré- « sultat qui ressemble fort à une triple antinomie : Dieu est « étendu, et toutefois incorporel; Dieu pense, et il n'a pas « d'entendement; Dieu est actif et libre, et il n'a pas de vo- « lonté. » (Introduction.)

Le refus de tenir compte, dans les matières philosophiques, des données de l'histoire et de l'expérience, pouvait-il entraîner plus loin?

Le spinosisme fit peu de conquêtes en France; il fut généralement repoussé par les philosophes de toutes les écoles et par les théologiens de toutes les communions. Mais nous le voyons reparaître, avec quelques modifications, dans les écrits de Schelling et d'Hégel; ces deux panthéistes avaient été précédés par Kant, auteur du scepticisme transcendental, autre conséquence éclose du cartésianisme. Mais je me suis proposé de ne point faire aujourd'hui d'excursion dans les écoles allemandes. Je reviens donc à la philosophie enseignée parmi nous.

Un grand nombre d'écrivains du XVIII°. siècle, appartenant principalement à l'école sensualiste, se rattachent pourtant au cartésianisme par certains côtés, et c'est la considération de cette autre conséquence des doctrines de Descartes, que je veux exposer ici, pour montrer de plus en plus le danger d'exclure de la philosophie, la tradition et l'histoire.

Quoique la philosophie sensualiste du XVIII°. siècle doive être essentiellement une science expérimentale, néanmoins les idées cartésiennes avaient gagné la plupart des esprits, au point de ne faire souvent considérer, comme rigoureusement démonstratives, que les preuves géométriques. Ne serait-ce point à cette disposition généralement répandue, qu'il faudrait attribuer l'infériorité des travaux historiques entrepris pendant le XVIII°. siècle, par rapport à ceux auxquels on se livre au-

jourd'hui de toutes parts, avec autant de zèle que de succès? Quoi qu'il en soit, je ferai remarquer que les principaux écrivains du XVIIIe. siècle adoptèrent le matérialisme et ses conséquences. Plusieurs d'entre eux attaquèrent la certitude de l'histoire, et un plus grand nombre rejetèrent la différence entre le vice et la vertu, la liberté humaine et les autres bases de la morale. Donnez-nous, disaient-ils, des preuves géométriques, et nous admettrons toutes ces choses. Ils parlaient ici comme des cartésiens, et leur objection avait d'autant plus de force, que les apologistes de la religion qui entreprenaient de leur répondre, étaient eux-mêmes imbus, pour la plupart, de la philosophie cartésienne. En effet, s'il est vrai, comme Descartes l'enseigne dans sa *Méthode*, que les perceptions claires et distinctes, ou, ce qui revient au même, que le principe de contradiction soit l'unique criterium de certitude, les faits historiques, aussi bien que les principes de la morale, ne peuvent être démontrés. Si je nie la valeur du témoignage en général si je ne veux pas reconnaître l'existence de la liberté morale dans l'homme, ou que je proclame le parricide une action digne d'éloges, je choque, sans aucun doute, le bon sens; mais où est la contradiction? La preuve géométrique ne peut donc pas trouver sa place dans la solution de ces sortes de questions.

Que répondaient nos apologistes cartésiens? Je ne parlerai que d'un seul, car la réponse des autres n'en différait pas essentiellement. Le cardinal de La Luzerne répond : Les preuves géométriques ne conviennent pas à toute espèce de vérités, les vérités morales se prouvent par le sens moral. A merveille; le savant Cardinal, j'en conviens, a donné la véritable solution; mais c'est abandonner dans cette réponse le système de Descartes; c'est admettre l'évidence de bon sens, à côté de l'évidence de contradiction, car ce sens moral est-il

autre chose que le bon sens? Toutefois, ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'on s'imaginait demeurer encore dans les principes du cartésianisme, en faisant appel à cette seconde espèce d'évidence.

Dans le siècle où nous vivons, les études philosophiques ont commencé à prendre une autre direction, tant dans les écoles séculières que dans les écoles ecclésiastiques; et, de part et d'autre, une heureuse impulsion a été donnée aux recherches historiques, quoique le point de départ fût différent. Suivons, pendant quelques instants, ce nouveau développement de la pensée philosophique.

Une réaction dans le haut enseignement de la philosophie s'opéra au commencement du XIXe. siècle, au sein des écoles de la capitale. Les doctrines sensualistes ou matérialistes du siècle précédent commencèrent à subir quelques modifications, puis elles furent abandonnées, puis enfin combattues par les plus célèbres professeurs de notre époque. M. de La Romiguière, en admettant la transformation des sensations, ouvrit la porte au spiritualisme. M. Royer-Collard continua le mouvement de retour et l'augmenta par les emprunts qu'il fit à la philosophie écossaise, philosophie pleine de bon sens, que M. Jouffroy faisait passer dans notre langue quelques années plus tard. Enfin l'école éclectique, dont M. Cousin a été le fondateur, prenait le titre d'école spiritualiste, et tous les disciples de cette école ont constamment et solidement combattu le sensualisme. Mais ce que je veux surtout faire remarquer, c'est le retour aux études historiques en philosophie, dont nous sommes redevables au système adopté par M. Cousin. L'éclectisme, en effet, quelle que soit d'ailleurs la valeur que l'on doive accorder à cette opinion, consiste essentiellement à rechercher les enseignements du passé et à démêler les vérités éparses, des erreurs nombreuses qui les accompagnent. On a fait de graves objections contre la philosophie éclectique,

dont on a contesté la possibilité et l'autorité. Quoi qu'il en soit, il est évident que, par la nature même de cette philosophie, ceux qui l'adoptaient devaient passer en revue toutes les doctrines anciennes, et par conséquent se livrer à des recherches historiques en philosophie, en morale, en politique, en religion ; et de là une impulsion puissante donnée aux esprits vers les études historiques. Aussi vit-on, pour ne parler que de la philosophie proprement dite, les élèves de l'école normale se livrer à de longs et patients travaux qui ont eu pour résultat d'admirables thèses pour le doctorat, véritables chefs-d'œuvre d'érudition, où les fragments épars de quelques philosophes anciens, dont les ouvrages sont perdus, ont été réunis en assez grand nombre pour rétablir leurs opinions et rendre leurs systèmes intelligibles.

Au sein de l'Église, de vifs débats prolongés pendant plusieurs années et terminés enfin par une décision pontificale, tournèrent aussi les esprits catholiques vers l'étude approfondie de l'histoire. Le système philosophique de l'abbé de La Mennais, condamné par le pape Grégoire XVI, consistait à proclamer le témoignage universel des hommes, écho fidèle, suivant lui, de la révélation primitive, comme l'unique source de nos connaissances et de leur certitude. Quant à la raison individuelle et séparée du témoignage, M. de La Mennais en rejetait absolument l'autorité ; elle était nulle à ses yeux. On voit quelle différence profonde séparait cet enseignement nouveau des opinions de Descartes qui avaient prévalu dans nos écoles. Descartes et ses disciples admettaient la raison comme point de départ. La raison les conduisait à la tradition ; mais, pour arriver jusque-là, ils étaient obligés de prendre une voie détournée, comme nous l'avons fait remarquer plus haut. En effet, l'autorité de l'expérience, du témoignage et de l'histoire se prouve par l'évidence de bon sens : mais on ne peut, sans beaucoup de difficultés et sans une certaine vio-

lence, la rattacher au principe de contradiction, et les cartésiens n'admettaient, ou ne devaient logiquement admettre, que ce dernier principe. L'école Ménaisienne, se jetant dans l'extrémité opposée, anéantissait la raison humaine pour lui substituer un traditionalisme exclusif. L'Église se montra, dans la personne de ses Pontifes suprêmes, également éloignée de ces deux extrémités : car, si le pape Grégoire XVI condamna par son encyclique de 1832, les doctrines de l'abbé de La Mennais, ses prédécesseurs avaient déjà fait inscrire les œuvres de Descartes dans l'*Index* des livres prohibés. La vérité consiste donc dans l'alliance légitime de la philosophie proprement dite et de la tradition, de la raison et de la foi, de l'évidence de contradiction et de l'évidence de bon sens, des démonstrations géométriques et des preuves expérimentales et historiques.

Les discussions amenées par la publication que M. de La Mennais fit de son système, eurent un double résultat : d'une part, de mettre en évidence le vice de la méthode cartésienne; et, d'autre part, en exaltant la tradition et le témoignage des hommes, de porter les esprits à l'étude de l'histoire. Ainsi, des deux côtés, dans l'enseignement ecclésiastique et dans celui de l'école éclectique, les principes d'une philosophie nouvelle de part et d'autre, attiraient vers les recherches historiques.

Pendant que les choses se passaient ainsi, d'autres besoins, d'autres aspirations tournaient aussi les esprits d'élite vers le passé dont on s'était séparé de plus en plus depuis l'époque de la Renaissance. Ce n'était pas seulement la philosophie qui avait rompu avec les antiques traditions ; les arts aussi reniaient les glorieux antécédents du moyen-âge. Nos magnifiques basiliques, les divers objets d'art antique, également dignes de notre admiration tombaient de plus en plus dans le mépris, et la perte en était supportée sans peine, trop sou-

vent même hâtée avec un regrettable empressement. Il s'est heureusement trouvé des hommes d'esprit et de goût qui se sont montrés plus justes appréciateurs de ces merveilles dédaignées. Grâce à leur zèle, à leurs publications savantes, aux sociétés nombreuses qu'ils ont provoquées et fondées, maintenant sur tous les points de la France et de l'Europe, on sait apprécier, conserver et recueillir les objets d'art légués à notre époque par un âge injustement considéré comme un âge d'ignorance et de barbarie. Service immense rendu aux beaux-arts et en particulier aux arts religieux, dont l'Église ne pourra jamais se montrer trop reconnaissante, et pour lequel, en ce qui me concerne personnellement, je saisis cette occasion d'exprimer la gratitude dont je suis pénétré envers l'illustre fondateur de l'*Institut des provinces.*

Après avoir montré dans ce qui précède l'importance des études historiques en philosophie, en mettant à découvert le vice de la *Méthode* cartésienne devenue le point de départ de presque toute la philosophie moderne, j'aurais à exposer, pour compléter mon travail, le rôle et l'autorité qui doivent être accordés à l'histoire, dans l'étude de la philosophie. Mais, pour entreprendre cette tâche, il me faudrait prolonger encore cet écrit, trop long déjà peut-être. Je ne veux pas fatiguer davantage l'attention bienveillante des lecteurs du *Bulletin monumental* et des membres de la Société française d'archéologie.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LE CHATEAU DE JOINVILLE

(HAUTE-MARNE),

SUR LES TOMBEAUX QUE RENFERMAIT SA CHAPELLE COLLÉGIALE

ET

SUR LE MONUMENT QUI RECOUVRE LES RESTES MORTELS DES SIRES, BARONS ET SEIGNEURS DE LA MAISON DE LORRAINE

ET DES PRINCES DE JOINVILLE ;

Par M. PERNOT,

Membre de la Société française d'archéologie, correspondant des Comités historiques.

On s'est trop habitué à croire, pendant long-temps, que les événements intéressants qui se groupent pour faire l'histoire d'une époque ou d'un règne, n'avaient de la grandeur que lorsqu'ils s'étaient passés près des rois qui illustrèrent notre patrie, soit dans le sein même de la capitale, soit dans les châteaux magnifiques, dont ils avaient, pour ainsi dire, semé le sol du Royaume. Il en a été de même pour les monuments, et c'est sans doute ce qui a amené l'indifférence malheureuse qui a privé notre belle France d'une grande partie des châteaux historiques, détruits depuis plus d'un demi-siècle.

Parmi ces derniers, on pourrait compter le beau et célèbre château de Joinville...

Joinville ! à ce nom que de souvenirs viennent saisir

notre imagination.... Joinville, sire de Renel, grand sénéchal de Champagne, historien de saint Louis, nous apparaît escorté de tout le siècle si pieux et si héroïque du saint roi. Son langage naïf et simple nous fait connaître les mœurs, les usages et jusqu'aux vêtements de son époque. Il nous fait reposer sous les ombrages de Vincennes et du palais de la Cité habité par saint Louis et tant d'autres monarques ; comme il nous fait franchir avec les nefs qui portaient l'armée des croisés, ces mers qui nous séparent de l'Orient, où tant de faits héroïques et nouveaux vont s'accomplir.... Enfin, son *Histoire* est de la poésie, elle semble s'épancher d'une âme simple et pure ; il nous fait vivre à l'époque où il vivait et ressuscite, pour ainsi dire, à nos yeux tous ses illustres contemporains. Aussi, son pays natal attend-il avec impatience sa statue. Au moment où, sur tous les points de la France, l'image des grands hommes qui l'ont illustrée, s'élèvent sur les places publiques, on se demande pourquoi ses traits, reproduits déjà pour orner le palais des rois, ouverts *à toutes les gloires de la France*, ne sont pas encore placés au milieu de la ville qui lui a donné son beau nom, et qui les désire depuis si long-temps.

Joinville est une ancienne ville de Champagne, située au pied d'une montagne, sur la rive gauche de la Marne, dans un des plus agréables endroits du bassin formé par cette rivière. C'est la patrie de Jean, l'ami de saint Louis, et le berceau des ducs de Guise, de cette grande maison de Lorraine si célèbre dans l'histoire. Ses premiers seigneurs, ou sires, ne la possédaient qu'à titre de baronnie. Mais, en 1551, Henri II, passant à Joinville, érigea ce domaine en principauté en faveur de François, duc de Guise et d'Aumale, l'un des plus grands capitaines de son siècle.

Un magnifique château couronnait alors la montagne qui domine la ville ; l'église renfermait les tombeaux des sires et

des princes qui l'avaient habité ; et, pendant des siècles, ces monuments furent admirés comme autant de chefs-d'œuvre ! Aujourd'hui tout a disparu.

Qu'ils sont loin ces temps où furent tracées ces lignes, si naïves et si touchantes, par l'historien de saint Louis :

« Le jour que je me parti de Joinville, j'envoié querri « l'abbé de Cheminon.... cet abbé de Cheminon, si me « donna m'escharpe et mon bourdon ; et lors je me parti de « Joinville sanz rentrer au chastel jusques à ma revenue, a « pié deschaus et en langes........ et en dernentières (et « pendant) que je aloie à Blichicourt et à St.-Urbain, je ne « voz (je ne voulus) onques retourner mes yex (yeux) « vers Joinville, pour ce que le cuer (cœur) ne me at- « tendrisist du biau chastel que je lessoie et de mes deux « enfans. »

Le château que le compagnon d'armes du roi saint Louis partant pour la croisade, n'osait saluer d'un dernier regard, fut bâti au XIe. siècle, sous le règne du roi Robert, par Étienne de Vaux, et agrandi successivement par les seigneurs qui l'habitèrent. A l'extrémité du chemin qu'il faut gravir aujourd'hui, et sur les bords duquel on rencontrait naguère une petite chapelle dédiée autrefois à saint Michel, se trouvait la porte d'entrée ; l'église collégiale de St.-Laurent s'offrait ensuite aux regards du visiteur ; à cette église vraiment remarquable, se rattachait une chapelle faisant saillie au-dehors, et communiquant, par une galerie couverte, aux salles du château. Non loin de là et du milieu des bâtiments, s'élançait une tour garnie de meurtrières à son sommet ; elle dominait tout l'édifice et se nommait la *tour de la Roche-Blanche.*

La grande salle du château avait vue sur la ville et dominait sur une large terrasse ornée d'appuis à jours ; en-dehors de cette façade existait un cabinet où (dit-on), fut signée, le 2 janvier 1585, la fameuse Ligue. La *Salle-des-*

Gardes s'avançait à l'angle du bâtiment, et conduisait, par un grand escalier, au *jeu de paume* qui se prolongeait sur le penchant du coteau, près de la tour dite *Boutefeu*.

Derrière le château étaient la cour et les jardins, et au-delà de cette première enceinte, se trouvait une vaste esplanade qui s'allongeait du côté du bois, pour former trois bastions.

Aujourd'hui tout est bien changé : à la place des tours et des salles, à la place d'une vaste cuisine où l'on comptait sept cheminées colossales, croissent maintenant des sapins et des peupliers ; l'esplanade est couverte d'un bois épais où l'œil ne rencontre plus aucuns vestiges de constructions ; le prolongement du jeu de paume se reconnaît à peine ; « et, s'il reste « sur un terrain du voisinage des portions de murailles ou « quelques briques amoncelées, la pioche et le marteau achè- « vent chaque jour de les faire entièrement disparaître (1). »

En 1790, on mit en vente les bâtiments du château dont on négligeait l'entretien depuis de longues années, à la charge de faire tout démolir, et bientôt disparut le vieux manoir d'Étienne de Vaux, du sire de Joinville et des Guises, dont les descriptions les plus minutieuses, les dessins les plus exacts, ne rendront jamais l'aspect imposant et pittoresque.

L'église resta debout jusqu'en 1792 ; mais les objets rares et précieux que renfermait le trésor, les tombeaux des sires et barons de Joinville, celui de Claude de Lorraine, aussi grand et aussi imposant que celui de François Iᵉʳ. à St.-Denis; enfin tous ces monuments si curieux pour l'histoire de l'art, n'échappèrent pas aux dévestations de 1792 à 1793 ; tout fut brisé, anéanti. Il n'existe plus à Joinville qu'une construction assez importante d'assez bon goût, que l'on nomme le *Grand-Jardin*. Ce petit château, bâti par Claude de Lorraine, du vivant de sa femme, Antoinette de Bourbon, est placé au pied

(1) M. Fériel, *Histoire de Joinville*, 1832 à 33.

de la montagne que dominait le grand château, et non loin du cours de la Marne.

On remarque, sur les pilastres, les initiales entrelacées : C. A., puis la devise du premier des Guises : TOUTES POUR UNE ; L'A ET NON PLUS.

. Etienne de Vaux, dont nous avons déjà cité le nom, est le premier des sires de Joinville que l'histoire nous ait fait connaître. Son fils, Geoffroy Ier., lui succéda dans cette seigneurie, qui passa à son troisième fils, Geoffroy II, lequel eut aussi pour successeur son troisième fils, Roger de Joinville.

Celui-ci laissa pour héritier son fils aîné, Geoffroy III, qui partit pour la Palestine avec le roi Louis-le-Jeune, et auquel Henri Ier., comte de Champagne, conféra le titre de sénéchal-héréditaire de cette province. Geoffroy IV, regardé comme un des meilleurs chevaliers de son temps, lui succéda, et mourut en Palestine, en 1197. Geoffroy V, son fils, mourut sans avoir contracté d'alliance, et eut pour successeur Simon, qui défendit vaillamment la ville de Troyes, lors de l'invasion de la Champagne par les barons de France, en 1227. Jean, fils aîné de Simon, si connu sous le nom de sire de Joinville, fut le célèbre historien de saint Louis. La date de sa naissance n'est pas très-certaine ; on croit cependant qu'il vit le jour en 1214 ; il aurait alors vécu plus de cent ans ; d'autres disent quatre-vingt-quinze ans. Il vit les règnes de saint Louis, avec lequel il resta six ans dans la Terre-Sainte, et de Philippe III, Philippe IV, Louis X et Philippe V.

Son fils, Anselme, hérita de la seigneurie, et eut pour successeur Henri, son fils comte de Vaudemont, dernier seigneur de la maison de Joinville, qui mourut sans laisser d'enfants mâles.

Marguerite, sa fille aînée, épousa en troisièmes noces Charles de Lorraine, qui eut pour successeur Henri II de Lorraine, auquel succéda René, duc de Lorraine, vainqueur de Charles-le-Téméraire.

Celui-ci transmit sa succession à son troisième fils, Claude de Lorraine, premier duc de Guise, qui eut pour successeur son fils aîné, François de Guise, en faveur duquel Henri II érigea la baronnie de Joinville en principauté; c'est celui qui fut assassiné près d'Orléans par Poltrot. Henri de Guise, surnommé le *Balafré*, succéda à son père et fut assassiné à Blois. Il eut pour successeur son fils, Charles de Lorraine, dont hérita le fils puîné, qui abandonna ses droits à la duchesse, sa mère, Catherine de Joyeuse, laquelle devint seule maîtresse de la principauté de Joinville qu'elle transmit à son fils, Louis de Lorraine, duc de Guise; puis vint son fils François-Joseph de Lorraine, mort sans postérité, et en qui s'éteignit la famille de Guise. Les biens et la principauté de Joinville passèrent, en 1673, à Marie de Lorraine, sixième enfant de Charles de Lorraine, qui se trouva, par cette succession, une des plus riches héritières de France. Anne-Marie-Louise d'Orléans, connue sous le nom de Mlle. de Montpensier, hérita de Marie de Lorraine et lui succéda dans la principauté de Joinville; elle épousa en secret le comte de Lauzun, et mourut sans postérité, en 1693, laissant tous ses biens à son cousin-germain, Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Le titre de prince de Joinville fut confirmé à Philippe d'Orléans. régent de France sous la minorité de Louis XV; son fils et son petit-fils, Louis-Philippe d'Orléans, père de celui qui fut roi des Français, héritèrent successivement de ce beau nom; ce dernier, après l'avoir porté quelque temps, le transmit à l'un de ses fils.

Les restes mortels de plusieurs de ces hommes illustres reposaient dans les caveaux de l'église collégiale de St-Laurent. Là, se lisaient leurs grands noms, c'étaient :

Jean, sire de Joinville, historien de saint Louis; Anselme, son fils, et ses deux femmes, Laure de Sarrebruck et Marguerite de Vaudemont; Ferri Ier. de Lorraine et Marguerite de Join-

ville ; Ferri II et Yolande d'Anjou, reine de Sicile, de Naples et de Jérusalem ; puis venaient Henri de Lorraine, évêque de Metz ; Claude de Lorraine, premier duc de Guise, mort à Joinville, le 12 avril 1550, et Antoinette de Bourbon, son épouse ; François de Lorraine, duc de Guise, premier prince de Joinville, assassiné, près d'Orléans, par Poltrot ; Charles de Guise, fils de Henri-le-Balafré ; Henri II ; Charles-Louis de Joyeuse ; François, prince de Joinville, tous fils de Charles ; et enfin Louis de Joye et Louis-Joseph de Lorraine, avant-dernier rejeton de cette illustre tige, si féconde en grands hommes.

L'église collégiale de St.-Laurent, située, comme nous l'avons dit, près du château, devait son origine aux premiers seigneurs de Joinville, et remontait au commencement du XIIe. siècle. La richesse des peintures et des sculptures de ce beau monument n'était effacée que par la magnificence de ses tombeaux, où le marbre, l'albâtre et le bronze avaient été prodigués.

Le premier tombeau élevé dans le chœur de l'église était d'une belle simplicité ; il renfermait les restes mortels de l'ami et l'historien d'un de nos plus grands rois, et dont les *Mémoires* sont regardés comme un des monuments écrits les plus curieux de notre histoire. On y voyait, exécutée en pierre grisâtre, l'effigie du Sire de Joinville, vêtu comme à la croisade et reposant sur une tombe en pierre. Les tombeaux d'Anselme et ceux de Laure de Sarrebruck et de Marguerite de Vaudemont, ses deux femmes, étaient aussi en pierre, et les statues de ces personnages, couchées sous une arcade ornée d'une architecture gothique du meilleur goût, donnaient à l'ensemble du monument l'aspect d'une chapelle.

Non loin de ce tombeau était celui de Ferri Ier. de Lorraine et de Marguerite de Joinville ; puis, au milieu du chœur, sur une dalle de marbre noir, haute de 3 pieds environ, décorée de chiffres et d'écussons, étaient placées deux grandes statues

en cuivre, élevant leurs mains jointes dans l'attitude de la prière. L'une d'elles représentait Ferri II de Lorraine, sire de Joinville, et l'autre, sa femme Yolande d'Anjou, reine de Sicile, de Naples et de Jérusalem ; un ange, posé sur une colonne de cuivre, tenait, au-dessus de leurs têtes, un casque ouvert en forme de couronne.

Dans une chapelle de côté se trouvait le tombeau de l'évêque de Metz, frère de Ferri II. La statue de ce prélat, agenouillée près d'un oratoire, était en bronze, ainsi que les ornements gothiques qui décoraient la tombe construite en marbre. Enfin, dans une chapelle près de l'église, se voyait le magnifique mausolée de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, sa femme ; tout était en marbre et en albâtre, et d'une exécution admirable. Quatre statues représentant les vertus cardinales, ornaient la façade du monument et soutenaient l'entablement, sur lequel était agenouillé le duc et, derrière lui, la duchesse dans la même attitude ; la couronne ducale de Claude était en avant sur une espèce de prie-dieu, et l'on voyait au-dessus leurs chiffres entourés d'un emblême de deuil. Dans l'intérieur du mausolée, on remarquait des bas-reliefs représentant les hauts faits et les victoires des premiers ducs de Guise. Au centre, sur une tombe de marbre noir, étaient couchées les deux statues de Claude et d'Antoinette, presque entièrement nues, et dormant du sommeil éternel. Ce fut à Joinville qu'on exécuta ce monument ; trois sculpteurs y furent employés : Dominique Florentin, Jean Picard dit le Roux, et Richiel. Le premier, connu sous le nom de Dominique *del Barbiere*, vint s'établir à Troyes. Sa manière rappelait celle de Jean Goujon. Richiel habitait Pont-à-Mousson ; ils étaient donc devenus nos compatriotes. Des mémoires et des comptes apprennent que les dépenses montèrent à 7,000 ₶, somme considérable pour cette époque.

Au-dessous de ce grand monument, et dans le caveau où

Claude et Antoinette avaient été déposés, se trouvait aussi le cercueil de François de Guise; celui de Charles, héritier du fameux *Balafré*, et de plusieurs princes de cette famille dont le nom fut si illustre.

Leurs statues furent brisées en 1792, leurs tombeaux profanés, et l'on vit même le Directoire du district s'emparer des cercueils de plomb et en arracher les cadavres et les ossements, pour les jeter dans une fosse commune. Ce fut dans la nuit du 18 au 19 novembre qu'eut lieu cette profanation; les registres de la commune conservés à l'Hôtel-de-Ville de Joinville contiennent le procès-verbal suivant, document précieux pour l'histoire :

« Ce jourd'hui 20 novembre 1792, l'an Ier. de la République Française, le Corps municipal étant assemblé, où étoient les citoyens maire et procureurs de la commune, etc....... le citoyen maire a dit, que l'ouverture des caveaux des ci-devant princes avoit considérablement affecté le peuple; que l'exhumation des ossemens faite à huis clos et sans appareil de religion, avoit provoqué le plus grand mécontentement, etc....... que la municipalité avoit tenté de calmer le peuple en décidant le transport, au cimetière de la ville, des ossemens des ci-devant princes avec toute la pompe que la religion mettoit en pareille circonstance; qu'il y auroit un détachement considérable de la garde nationale pour donner à la cérémonie funèbre encore plus d'éclat....... et qu'à l'instant la municipalité requiert le clergé de faire ce convoi, et célébrer une messe solennelle et d'inhumer au cimetière de la ville tous les ossemens exhumés du château.

« Et ont les citoyens présens signé. »

Le bruit de la profanation des caveaux s'était répandu dans la ville dès le point du jour, et le souvenir des princes de Joinville, dont la bienfaisance revit encore dans divers éta-

blissements et surtout dans un hospice destiné aux malheureux, excita les murmures du peuple, qui témoigna son indignation par un soulèvement général. Un simple artisan, interprète du mécontentement public, entre dans la salle où le Conseil municipal est assemblé, et provoque de la part de l'autorité une prompte réparation. On exhume donc de nouveau les restes des Guises qui se sont retrouvés entiers. On les expose, dans l'église St.-Laurent, aux regards des habitants qui s'y portent avec affluence; Claude de Lorraine et son fils, François surtout, sont encore bien remarquables. Dix cercueils vénérables remplis de ces restes, des trois familles de Joinville, de Lorraine et de Guise, sont transportés solennellement jusqu'au cimetière de la ville, où on les place au pied d'une chapelle qui existe encore. Ce convoi improvisé par les autorités révolutionnaires de 1792 ne ressemblait guère, hélas, à celui de Claude de Lorraine, dont le récit exact et détaillé, formant un assez fort volume, existe encore dans quelques bibliothèques de Joinville; il en est de même pour François de Guise, qui eut le sort des hommes de génie qui prennent part aux affaires de leur siècle, qui sont loués par un parti et très-blâmés par l'autre. Quel contraste entre la délibération de la municipalité de Joinville et le récit d'un auteur contemporain de ce grand prince : « Après l'assassinat de « François de Guise par Poltrot, arriva à Paris son corps « que l'on déposa d'abord aux Chartreux, puis aux Jacobins « où se trouva l'évesque de Paris, qui le conduisit de là à « la cathédrale, accompagné de son chapitre et de plusieurs « paroisses......... la ville avoit ordonné qu'il seroit porté, « pour honorer le convoy, cent torches chargées d'écussons « à ses armes, par autant d'archers, et outre cela 24 esten- « darts ou guidons de deuil aux armes de Guise.

« Les capitaines d'arbalestriers marchoient à cheval, suivis « des sergents et de toute la milice de la ville, selon son rang.

« Ce nombreux cortège étoit encore grossi par tous les gen-
« tilshommes de la maison de Guise à cheval, par plus de 400
« bourgeois en deuil, et par un grand nombre de domestiques
« en noir, portant des torches. A l'entrée de la cathédrale le
« prévost des marchands et les échevins portoient le dais de
« velours noir sur le corps jusques dans le chœur. Après la
« messe solennelle à laquelle le parlement et la ville assis-
« tèrent, le corps devant être transporté à Joinville fut recon-
« duit à la porte St.-Antoine dans le même ordre. En un
« mot, la ville de Paris n'oublia rien de tous les honneurs
« qu'elle devoit à un prince, qu'elle regardoit comme son
« libérateur (1). »

Ainsi les restes de ce grand capitaine, de toute sa famille et de ceux qui avaient habité le château de Joinville, placé, en 1792, dans le cimetière de cette ville pendant un demi-siècle, y étaient oubliés, et ce fut au moment où le jeune prince de Joinville ramenait dans la patrie des cendres illustres, qu'en ma double qualité d'artiste archéologue et d'habitant de la contrée où ces grands hommes avaient vécu, j'osai demander au prince une tombe pour ceux qui avaient porté son beau nom. Qu'il me soit permis de tracer ici la lettre que j'adressai à S. A. R., en janvier 1841 :

« Monseigneur, il est sans doute très glorieux pour votre
« Altesse Royale d'avoir ramené dans la patrie des cendres
« illustres. Mais il y a aussi des cendres qui ont porté votre
« nom qui n'ont point de tombeau, pas même une pierre
« pour dire à la postérité le lieu où reposent 17 personnages
« célèbres, enlevés de la chapelle du château de Joinville
« pendant les troubles révolutionnaires.

« La contrée où je suis né verrait, avec plaisir, *qu'un mo-*

(1) Dom Lobineau, *Hist. de Paris*, tom. II, page 1086.

« *nument* élevé sur cette terre vînt soustraire ces restes « vénérables à l'oubli et à la profanation.

« Un tel projet ne peut manquer d'obtenir l'auguste « approbation d'un roi, ami de toutes les gloires de la « France, aussi ai-je osé espérer que l'on excuserait « la liberté que prend un artiste, enfant de cette contrée « et spécialement livré aux recherches des monuments his- « toriques et nationaux, de faire connaître ce vœu des « habitants de Joinville, etc. »

Ma réclamation fut entendue; le roi lui-même voulut faire les frais du monument, et je fus chargé de la restauration d'un des tombeaux dont il est parlé plus haut. Ce tombeau, en marbre noir, a été retrouvé il y a quelques années, et il est venu de nouveau recouvrir les cendres qu'il n'avait pu protéger lors de la profanation de l'église et de la disparition de ses monuments funèbres.

La suite de ces registres conservés dans la mairie, et dont j'ai donné plus haut un extrait, reçut sur ses feuilles 48 ans plus tard, un procès-verbal qui annoncera aux générations futures qu'une grande réparation a été faite.......; qu'il ne faut jamais désespérer du temps; qu'il arrive toujours pour fermer les blessures, les guérir, et changer en bien ce qui a été mal....... Aussi, nous vîmes (et tout le pays l'approuva) la population de Joinville, qui se rappelait aussi les bienfaits qu'avaient reçus ses ancêtres, assister tout entière à l'inauguration du monument dont l'exécution m'avait été confiée. Cette cérémonie eut lieu le 13 septembre 1841, par un temps magnifique; elle montra que les sentiments manifestés, en 1792, par le peuple de Joinville à l'égard de ses bienfaiteurs, avaient encore laissé des racines dans plus d'un cœur. Un grand nombre d'étrangers, attirés en même temps par la fête patronale et par celle de l'inauguration du monument, se rendirent de toutes parts dans la

ville ; ceux d'entre eux qui remplissaient quelques fonctions, furent invités par M. le Maire à se joindre aux autorités locales ; la garde nationale tout entière répondit à l'appel de ses chefs ; on se rendit d'abord à l'église paroissiale, où une messe funèbre fut célébrée ; un catafalque, érigé au milieu du chœur, était orné de tous côtés des armoiries de Joinville, de Lorraine, de Guise et d'Antoinette de Bourbon. Une inscription rappelait le souvenir et les noms des grands personnages pour lesquels, après quarante-huit années d'oubli, l'Église allait prier.

A la fin du service, un discours fut prononcé par M. le Vicaire-général du diocèse de Langres, et de là on se rendit au cimetière ; après les prières d'usage, un des adjoints prit la parole pour faire connaître à ses concitoyens que l'érection du monument était due à la libéralité royale et aux démarches désintéressées d'un artiste du pays, mais que la ville avait aussi, de son côté, participé à cette œuvre pieuse en donnant la magnifique dalle de marbre noir provenant du tombeau de Claude de Lorraine, et qui fait la principale richesse et l'ornement de ce monument funèbre.

Je ne puis mieux terminer mon récit qu'en transcrivant ici les dernières paroles d'un des trois discours prononcés dans cette circonstance. Voici comment s'exprima un jeune magistrat, né à Joinville (1), auteur d'une histoire de cet intéressant pays, et correspondant du *Comité* fondé par S. E. le Ministre de l'instruction publique et des cultes :

« Vieux sires ! nobles barons ! illustres princes, qui rendîtes
« glorieux le nom de Joinville ! un demi-siècle s'est presque
« écoulé depuis que vos ossements reposent silencieusement
« dans la terre, vous, pour qui le marbre et le bronze avaient
« été magnifiquement travaillés ; vous qui sembliez, sur la

(1) M. Fériel, procureur impérial à Chaumont.

« pierre du tombeau où dormaient vos nobles effigies, devoir « vivre autant par la puissance des arts que par l'éclat de « vos exploits; vous, dont nos pères n'ont reçu que des bien- « faits, vous avez donc enfin votre pierre funéraire! Nous « vous restituons aujourd'hui ce débris de vos magnifiques « mausolées, débris que l'éternelle Providence semble avoir « exprès sauvé du naufrage et gardé, pendant nos longues « agitations, pour venir à une époque plus calme protéger « vos cendres glorieuses, au moins dans le champ de l'égalité « où viennent s'anéantir toutes les grandeurs humaines. « Votre triste dépouille, comme celle de tout citoyen, aura « droit désormais au respect des vivants; ceux dont la main « fouilla votre antique sépulture sont, à leur tour, descendus « dans la tombe! Aujourd'hui la Religion a prié pour eux « comme elle a prié pour vous. Dormez votre sommeil! que « la paix soit avec tous!..... qu'elle descende aussi dans nos « cœurs! Songeons, sans amertume, à des temps qui ne sont « plus et n'emportons, de cette pieuse et touchante solennité, « qu'un plus sincère, un plus ardent amour de la patrie. »



NOTE

SUR DES

DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS ROMAINES A LISIEUX;

Par M. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Au mois d'août 1855, dans les travaux de fondation d'une cheminée à vapeur dépendant de l'usine de M. Bordeaux-Fournet, on a trouvé, à 3 ou 4 mètres de profondeur, quatre statuettes en terre cuite de Lucine ou de Cybèle, et un petit buste également en terre cuite, renfermés dans une sorte de boîte formée de quatre briques; une romaine en bronze, dont le contrepoids représente une tête de Janus *bifrons*, ainsi que les vestiges d'un four à poterie. En creusant une cave dans la même propriété, on a recueilli dernièrement de très-beaux fragments de vases en poterie rouge, variés de forme et de grandeur, et couverts de différents ornements. Trois de ces fragments portent la marque du potier qui a fabriqué ces vases. Sur l'un on lit : COSAXTIS, sur un autre CIIXTIS, enfin sur le troisième OF. SEVER (officina sever). Ce dernier nom se trouve sur la liste des potiers gallo-romains, publiée par M. l'abbé Cochet dans le *Bulletin monumental*, année 1855. On a trouvé aussi quelques morceaux de belle poterie d'un gris tirant sur le bleu, et une petite bouteille en terre ayant la forme de poire et à goulot très-étroit.

Ces jours derniers les ouvriers ont mis à découvert quelques vestiges remarquables qui peuvent jeter un grand jour sur l'ancienne topographie de cette ville.

C'est d'abord, traversant le centre de cette excavation, une chaussée d'environ 5 mètres de largeur en cailloux ferrugineux dont la liaison est d'une grande solidité ; cette chaussée se dirige de l'Est à l'Ouest en descendant légèrement vers le Couchant (V. la lettre A, p. 221).

A peu de distance de cette chaussée, vers le Sud, se trouvent quelques assises de grands blocs de pierre dont quelques-uns ont une largeur d'environ 1 mètre.

Au Nord de cette voie, on a découvert la façade d'une construction importante qui, longeant la rue romaine, a été plus fortement entamée par les fouilles et par suite a pu être mieux étudiée.

Envoyé à Lisieux par M. de Caumont, je suis arrivé trop tard pour voir debout la plus grande partie des murs; mais, grâce aux renseignements que nous ont fournis nos amis et confrères, MM. le docteur Billon, Pannier et Vasseur-Bordeaux, grâce aussi à l'obligeance du propriétaire, M. Bordeaux-Fournet, j'ai pu me faire une idée assez nette de ce qui a été trouvé (1).

Cet édifice se composait d'un mur en briques longeant la rue romaine avec un retour à angle droit à ses extrémités et allant se perdre dans le terrain inexploré du côté Nord.

L'aire de l'édifice que nous allons essayer de décrire était placée à 50 cent. au-dessous du sol de la rue romaine, et paraît avoir eu environ 5 mètres dans tous les sens; elle est

(1) M. Pannier a publié, dans le *Normand*, un article auquel nous avons fait de nombreux emprunts. De son côté, M. Vasseur-Bordeaux a eu l'heureuse idée de lever un plan qui, au moyen de points de repère sur les constructions nouvelles, permettra de coordonner avec ces découvertes celles qui, plus tard, pourraient les compléter.

formée de plusieurs lits de ciment offrant des plans inclinés. A l'Est et à l'Ouest apparaissent, sous les murs, des arcs de briques que l'on croit faire partie d'un aqueduc destiné à l'écoulement des eaux de cette aire, au centre de laquelle était une pierre qui paraît la base d'un piédestal. Sur un fragment trouvé auprès, on lit les lettres IR; cette pierre me semble plutôt être un fragment d'une colonne que d'un piédestal, et les caractères, d'une exécution assez médiocre et gravés peu profondément, ne semblent pas l'œuvre d'un sculpteur.

Sur le sol étaient entassés des fûts de colonnes, des bases et quatre chapiteaux ébauchés au moyen du tour (1); quelques fragments d'entablement et d'archivolte ensevelis sous environ 4 pieds de décombres au-dessus desquels se trouvait, dans quelques parties, une couche d'environ 1 pied d'argile jaune, puis une couche légère mais continue d'ossements de chevaux et de bœufs, surmontés d'une nouvelle couche de décombres et, au-dessus de tout cela 3 mètres de terre noire entremêlée de briques et de tuiles. Nous ne chercherons pas à expliquer cette énorme accumulation de remblais, nous ferons seulement remarquer que généralement les antiquités romaines que l'on a trouvées dans la ville, étaient à une bien plus grande profondeur qu'aux Tourettes et que cela a pu contribuer à rendre l'existence de la ville romaine moins évidente dans les parties occupées par la ville moderne que dans la campagne.

Ces murs, qui ont près de 1 mètre d'épaisseur, semblent au premier abord avoir été, à l'extérieur, entièrement formés de briques (l'*opus planum* des anciens); tandis que l'intérieur se

(1) Ils sont percés (ainsi que les fûts des colonnes) d'un trou carré dans lequel s'engageaient des axes en fer que les tourneurs de nos jours appellent mandrins.

compose de briques et moëllon, disposés par assises, ainsi qu'il suit : sept rangs de briques, deux de moëllon, trois de briques, deux de moëllon ; mais cette assise supérieure de moëllon, presque partout détruite, régnait sur toute l'épaisseur du mur. Ces murs étaient enduits, à l'intérieur, d'une couche d'argile d'un 1/2 pouce, d'une couche de mortier d'environ 1 pouce et d'une mince couche d'un enduit blanc et fin sur lequel reposait la peinture, en bon état de conservation (1). On a trouvé, en détruisant l'aire, deux petites pierres, de forme cubique B, avec un rebord carré, qui, selon quelques personnes, faisaient partie du *pavimentum tesselatum* et formaient une espèce de marqueterie. Les trous formés par la smille contiennent encore le mortier qui servait à lier ces pavés.

Nous donnons le dessin de la corniche et celui des chapiteaux C qui appartiennent à l'ordre corinthien ; ces derniers, qui ont deux modules de hauteur et sont égaux au diamètre inférieur de la colonne (50 cent.), nous ont paru remarquables, en ce que, n'étant qu'ébauchés, ils nous indiquent les procédés

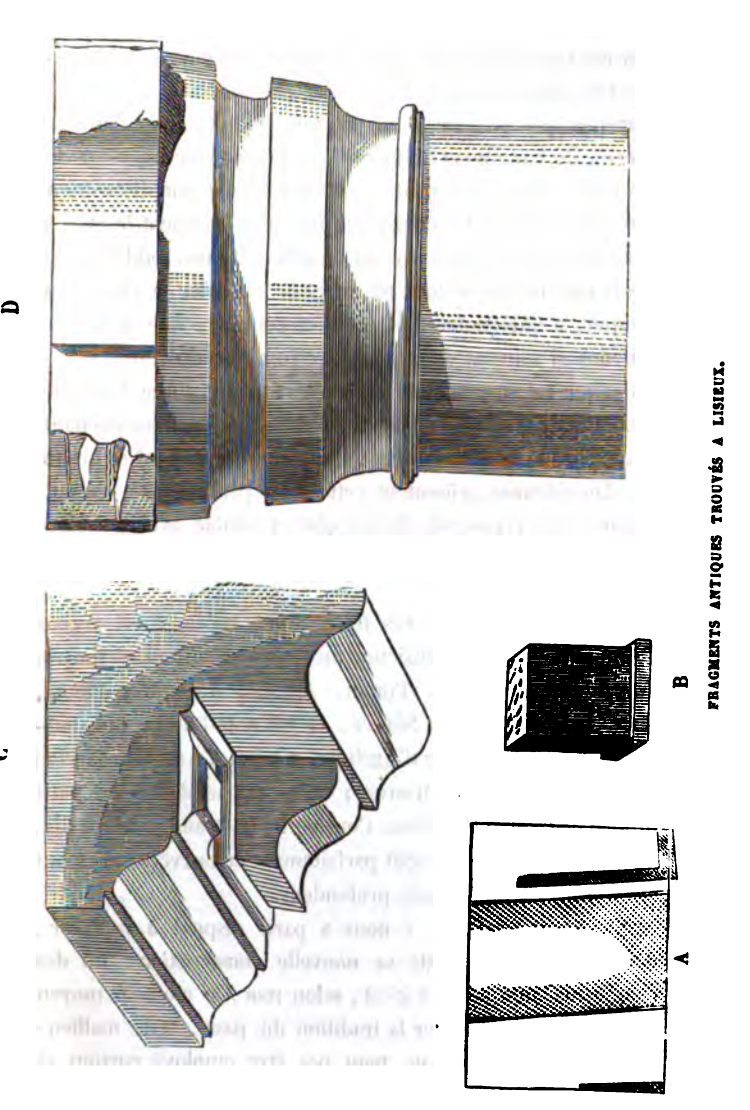
(1) L'enduit qui recouvrait les murs intérieurs de la pièce au centre de laquelle était un bassin ou réservoir destiné à recevoir les eaux pluviales, était revêtu de peintures très-fines et très-solides imitant des carreaux dont voici les principales couleurs :

Fond vert, avec un filet jaune pâle, et une bande rose.
— vert-foncé, avec un filet blanc, et une bande rose vif.
— vert, avec une large bande blanche, et une bande bleue.
— bleu, avec un filet noir, et une bande rouge.
— violet, avec une bande blanche.
— rouge, avec une bande noire, séparée par un filet blanc.

Enfin le fragment que je possède, offre un fond rouge brique avec une petite bande noire et un fond noir avec une bande blanche.

Toutes les couleurs des fragments recueillis par un peintre en bâtiments sont habilement nuancées et parfaitement fondues.

(Note de M. Pannier.)



FRAGMENTS ANTIQUES TROUVÉS A LISIEUX.

de sculpture employés par les Romains. Ainsi pour toutes les parties de la colonne on a employé le tour, dont l'usage paraît avoir été très-commun à cette époque, même pour des pierres d'un très-grand volume, à en juger par les bases venant des Tourettes que possède M. le docteur Billon, lesquelles ont 36 cent. de hauteur et indiquent que le diamètre inférieur de la colonne était de 72 cent. Ces bases offrent une disposition toute particulière. Le congé qui unit ordinairement la base à la colonne est remplacé par une doucine. Il nous semble aussi que la facilité que le tour offrait pour exécuter le chapiteau dorique, a quelquefois fait préférer cet ordre que nous retrouvons si souvent dans nos villes romaines du Nord.

Chaque colonne semble avoir été formée d'une base de 25ᶜ. et d'assises de 75 de haut, l'assise supérieure comprenant le chapiteau ; le fût avait 46ᶜ. de diamètre au haut et 50 au bas. Les colonnes présentent cette autre particularité, qu'une rainure a été creusée de chaque côté et semble avoir été destinée à recevoir une clôture qui aurait été ajoutée à la construction primitive.

On a recueilli dans ces fouilles une médaille en argent d'Antonin-le-Pieux, plusieurs médailles en grand et moyen bronze des empereurs Trajan, Adrien, Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle, Septime Sévère, Gordien-le-Pieux, une médaille en moyen bronze d'Agrippa, général d'Auguste, la plus ancienne qui ait été trouvée ; enfin des médailles en petit bronze de Gallien, Tétricus, Constantin-le-Grand et de ses fils.

Toutes ces médailles sont parfaitement conservées ; elles ont été trouvées à une grande profondeur.

M. Bordeaux-Fournet nous a paru disposé à replacer, dans quelque partie de sa nouvelle construction, un des chapiteaux antiques ; et c'est, selon moi, le meilleur moyen de tous pour perpétuer la tradition du passé. Mais malheureusement ce moyen ne peut pas être employé partout et

toujours ; il en est un autre qui, *maintenu dans de justes limites* (1), peut rendre de grands services à l'archéologie et aux arts : c'est la formation d'un musée d'antiquités; et nous sommes étonné de n'en pas voir dans une ville qui, comme Lisieux, ville romaine et épiscopale, devrait être fière de son passé. Nous avons vu, il y a quelque temps, démolir une maison de la Renaissance pour bâtir un musée de tableaux ; rien de mieux (le musée s'entend, et non la démolition). Nous avons fait un croquis de cette maison, que nous vous donnons aujourd'hui, c'était tout ce que nous pouvions faire; la maison est démolie et l'on rebâtit, à la place, un hangar pour les pompes, et on a pensé trop tardivement à placer le musée dans un de ces magnifiques édifices des siècles passés, que nos administrateurs ont sous la main, sans avoir la peine de les inventer ni même de les acheter ; et il est sérieusement question maintenant d'installer les beaux-arts dans le palais des Évêques : là, du moins, ils ne seront pas déplacés dans cette belle salle dorée des Matignon, si triste maintenant du deuil de ses maîtres et des bariolages dont de malencontreux restaurateurs l'ont affublée.

Nous espérons qu'en même temps un musée archéologique

(1) Qu'il me soit permis d'expliquer ces paroles : très-grand partisan des musées, je ne me fais pas illusion sur les abus qui en résultent. Je n'ignore pas que le zèle des conservateurs les entraîne souvent à transporter dans leurs musées des objets dont le déplacement devrait être regardé comme une profanation, et à acheter des objets sacrés à des prêtres qui n'ont pas le droit de vendre ce qui appartient à leurs églises. Catholiques, nous avons appris des protestants à admirer les œuvres de la foi de nos pères ; il nous faut aujourd'hui présenter comme modèle, à nos sociétés archéologiques françaises, une société anglaise qui possède un magnifique musée de moulages, calques, etc., et qui, la première, a écrit dans son réglement : *La Société ne reçoit aucun objet dont l'enlèvement puisse être regardé comme un acte de spoliation, à quelque degré que ce soit ?*

offrira un asile aux fragments anciens qui, chaque jour, viennent ajouter un renseignement à l'histoire de l'ancien diocèse de Lisieux; au lieu de les voir s'éparpiller dans les musées de Caen et d'Évreux, quand ils n'ont pas été recueillis comme l'ont été ceux dont nous venons de parler.

Au lieu d'un simple musée de tableaux, un musée des beaux-arts ouvrira bientôt, nous l'espérons, ses portes à tous, artistes et ouvriers, qui pourront puiser là des modèles d'architecture, de sculpture et de peinture décorative.

Nous extrayons les quelques lignes suivantes d'un article que M. Pannier a publié dans le *Normand* sur la maison détruite pour la construction du musée:

La façade de cette maison, l'une des mieux conservées de notre ville, était ornée de nombreux pilastres cannelés, d'ordre dorique, ionique et corinthien de fantaisie. Sur l'un des montants qui partageaient en deux baies la fenêtre du premier étage, on remarquait un bas-relief, très-mutilé, représentant, selon les uns, saint Pierre; selon d'autres, saint Jacques. L'extrémité d'une des poutres, à gauche du spectateur, offrait un écusson, presqu'entièrement effacé, sur lequel on a cru voir deux bourdons, en sautoir, accompagnés de deux coquilles. Trois têtes grimaçantes, très-bien sculptées, ornaient l'extrémité des poutres principales placées au-dessus du rez-de-chaussée et soutenant les étages supérieurs. Enfin une charmante lucarne, festonnée avec art, faisait saillie sur le toit.

On a trouvé, dans les substructions de cette maison, les vestiges d'un four romain, dont le pavage avait environ 6 pieds de diamètre; des fragments de tuiles à rebord et de tuiles concaves; une meule romaine (moletrina). Parmi les médailles romaines recueillies à cet endroit, nous citerons: un Tetricus en petit bronze; une très-belle pièce saucée de l'empereur Gordien; une médaille en petit bronze de Cons-

tantin-le-Grand et une médaille de très-petit module d'Arcadius, fils de Théodose-le-Grand, qui ferait supposer que le Noviomagus Lexoviorum n'aurait pas été complètement détruit en 383, par les Saxons sous l'empereur Gratien, ainsi que l'a avancé M. Louis Du Bois, dans son *Histoire de Lisieux.*

On a trouvé au même endroit une monnaie en cuivre, bien conservée, de Henry VI, roi d'Angleterre, frappée à Tours, qui appartenait alors aux Anglais. D'un côté, on lisait : *Henricvs rex;* dans le champ de la pièce est représenté un léopard; le revers offre une croix à branches égales autour de laquelle on lit les mots : *Tvronvs civis.* Au point de départ des quatre branches est un quatrefeuilles qui renferme la lettre H, initiale du mot *Henricvs.*



CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes (Session de 1857). — Le Congrès des délégués des Sociétés savantes est une institution dont la haute utilité est mieux comprise, chaque année ; aussi y a-t-il eu progrès marqué en 1857, et les travaux ont-ils été infiniment remarquables à tous les points de vue. Le nombre des délégations a été plus considérable qu'en 1856, et les rapports écrits, apportés par les délégués sur leurs Sociétés respectives, ont été dans une proportion bien supérieure à ce qu'ils avaient été l'année précédente. Grâce au dévouement et au talent remarquables de M. Sellier, de la Marne, qui dirigeait les travaux de la section, ces rapports ont été parfaitement classés, et les séances dans lesquelles ils ont été entendus, ont été on ne peut mieux dirigées.

Les questions du programme ont été méthodiquement et savamment discutées, pendant les dix jours de la session; nous donnerons prochainement un aperçu de celles qui intéressent particulièrement les lecteurs du *Bulletin*.

Les secrétaires-généraux, MM. Bordeaux, de l'Eure ; Gomart, de St.-Quentin ; de Bouis, de Paris, et Sellier, de la Marne, ont déployé le même zèle, et fait preuve du même talent que les années précédentes. M. Gayot, de Troyes, qui n'a pu se rendre au Congrès, a été suppléé par M. Desvaux, de Montdoubleau, qui déjà avait rempli, l'année dernière, les fonctions de secrétaire suppléant. M. Bertrand, juge au tribunal de la Seine, avait été également désigné pour suppléer M. Gayot.

M. de Caumont a introduit dans l'ordre des travaux une

modification dont on s'est très-bien trouvé. Les séances de section qui siégeaient le matin, et auxquelles peu de personnes pouvaient assister, ont été supprimées ; mais la séance générale où tout le monde assiste, à deux heures, a été partagée en deux parties égales, consacrées aux matières qui se rangent dans les attributions de chaque section. Là, toutes les questions qui étaient précédemment discutées devant quelques membres seulement, ont été portées en séance générale.

Une section spéciale, siégeant chaque jour sous la présidence de M. Sellier, a entendu les rapports des délégués, sur les travaux des Sociétés savantes en 1856. Ces rapports ont été presque tous présentés, par écrit, cette année.

Nous voudrions citer les 160 membres qui ont pris part au Congrès, mais nous sommes forcé de restreindre cette nomenclature, et de la réduire aux quelques noms que voici : MM. le docteur *Bally*, de l'Yonne; *Bordeaux*, de l'Eure; *Bizeul*, de la Loire-Inférieure ; *Sellier*, de Châlons; *Gomart*, de St.-Quentin; le comte *de Straten Ponthoz*, de la Moselle; le comte *de Mellet*, de la Marne; *E. Ramé*, de Rennes; le vicomte *de Genouillac*, d'Ille-et-Vilaine; le marquis *de Vibraye*, de Loir-et-Cher; *de Brives*, de la Haute-Loire; le vicomte *de Cussy*, du Calvados; le vicomte *Du Moncel*, de la Manche; comte *de Vigneral*, de l'Orne; *Gaugain*, du Calvados; le comte *A. d'Héricourt*, du Pas-de-Calais; *Mahul*, de Carcassonne; *Victor Petit*, de Sens; *Challe*, d'Auxerre; *V. Parker*, d'Oxford; *Nicias Gaillard*, président à la Cour de cassation; *Boulatignier*, conseiller d'État; le comte *de Bondy*, ancien pair, délégué de l'Indre; le prince *Albert de Broglies*; le duc *de Maillé*, du Cher; le comte *de Mailly*, ancien pair de France; le vicomte *de Kéridec*, du Morbihan; *d'Ozouville*, de Laval; le vicomte *de Bonœil*, de Seine-et-Marne; le comte *d'Estaintot*, de la

Seine-Inférieure ; le comte *du Manoir*, de Bayeux ; *Varin de Russy*, membre de la Société française d'archéologie ; le comte *de La Ferrière-Percy*, délégué de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen ; *Thiat*, délégué de la Charente ; *Buffet*, des Vosges, ancien ministre de l'agriculture ; *Pasquerée*, délégué des Sociétés savantes de la Gironde ; *Marionneau*, délégué de Bordeaux ; le comte *d'Esterno*, de Saône-et-Loire ; *Maurenq*, de l'Indre ; le vicomte *de Pomereu*, de la Seine-Inférieure ; *Dupuis*, vice-président de la Société archéologique de l'Orléanais ; *Mantellier*, secrétaire de la même Société, conseiller à la Cour impériale d'Orléans ; *Guibal*, délégué de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Castres ; *Carlier*, délégué de Dunkerque ; *de Coussemaker*, correspondant de l'Institut, délégué du Comité flamand ; marquis *de Mesnilglaise*, délégué de St.-Omer ; *Maufras*, membre de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments ; *Thiollet*, membre de la même Société, à Paris ; *Ollivier*, délégué de Vaucluse ; *Bruand d'Uzelles*, délégué du Doubs ; *Huot*, de l'Aube ; *de Soleirol*, de Metz ; *Tailliar*, conseiller à Douai ; *A. de Bures*, secrétaire de la Société académique de Moulins ; *Chaubry de Troncenord*, membre du Conseil général de la Marne.

Le Congrès a terminé sa session le 22 avril, et, le lendemain 23, une expérience a été faite par M. Barrat, dans le parc de Neuilly, de sa *Piocheuse à vapeur*.

Deux jours avant, la Compagnie du *Matériel agricole perfectionné* avait mis toutes ses machines en mouvement pour les membres du Congrès ; deux locomobiles ont suffi pour la mise en train. Le Congrès a été satisfait, et a félicité M. Jourdier de la direction donnée à son entreprise.

Le dimanche 19, M. Geoffroy Saint-Hylaire a reçu les Membres du Congrès au Jardin-des-Plantes et leur a montré tous ses essais d'acclimatation. Le soir, M. de Caumont a

offert une soirée au Congrès dans les salons du restaurant Douix, au Palais-Royal ; cette soirée s'est prolongée jusqu'à minuit.

Plusieurs des questions archéologiques discutées, cette année, dans les séances du Congrès sont neuves et doivent fixer particulièrement l'attention des savants : nous donnerons, dans le prochain numéro du *Bulletin*, un aperçu des faits qui ont été cités à leur sujet. X. Y. Z.

Séances de la Société française à Évreux. — La Société française d'archéologie a tenu deux séances générales, à Évreux, pendant le Concours régional d'agriculture : la première, sous la présidence de M. *R. Bordeaux*, inspecteur du département ; la seconde, sous la présidence de M. *de Glanville* ; MM. *de Caumont*, directeur-général, *d'Alvimare*, inspecteur d'Eure-et-Loir, siégeaient au bureau ; M. le comte *d'Estaintot* remplissait les fonctions de secrétaire. MM. *Le Reffait*, de Pont-Audemer ; *Gadebled*, de l'Eure ; *Bourdin*, de Rouen ; comte *du Mesnil du Bisson*, Mme. *Philippe-Lemaître*, d'Illeville ; MM. *Thiollet*, de Paris ; *Métayer*, de Bernay ; *Loisel*, de la Rivière-Thibouville ; *Gardin*, de Bernay ; le comte *de Brigode* ; le comte *de Barré*, de Verneuil ; le comte de *Pontgibault*, du Puy-de-Dôme ; un grand nombre d'ecclésiastiques et d'étrangers assistaient à ces séances, dont il sera ultérieurement rendu compte dans le *Bulletin*.

Les questions suivantes avaient été posées au programme :

« La géographie du département de l'Eure, sous la domi-
« nation romaine, a-t-elle été complètement étudiée ? Les
« découvertes, faites depuis dix ans, ont-elles apporté de
« nouvelles lumières sous ce rapport ? Quels sont les points
« douteux à éclaircir ? »

« En supposant que le vieil Évreux et *Mediolanum Au-*
« *lercorum* aient existé en même temps, quelle était l'im-
« portance relative de ces deux villes ? »

A-t-on terminé l'étude de l'épigraphie de l'Eure, comme l'avait demandé la Société française d'archéologie, lorsqu'elle tint ses réunions à Évreux, il y a dix ans?

Les croix établies dans les carrefours n'ont-elles pas été souvent ainsi placées pour des raisons d'utilité publique, telles que l'indication des distances et des routes? Plusieurs de ces croix n'indiquent-elles pas des limites de communes?

X.

Séance générale de l'Association normande à Evreux. — L'Association normande a tenu également, à Evreux, pendant la durée du Concours régional, une séance des plus intéressantes à laquelle cinq cents personnes assistaient. M. *de Glanville*, inspecteur de l'Association et président de l'Académie de Rouen, présidait cette réunion. Les questions d'enquête ont été posées par M. *de Caumont*, directeur, et par M. l'Inspecteur-divisionnaire, *Bordeaux*. — MM. *Janvier de La Motte*, préfet de l'Eure; *Deschamps*, maire d'Évreux; *Mabire*, maire de Neufchâtel, siégeaient au bureau. M. le Préfet a pris part aux discussions qui ont été infiniment intéressantes.

Le Concours d'Evreux a été le plus beau de tous ceux qui ont eu lieu dans la région depuis l'établissement de ces concours. Jamais pareille affluence d'étrangers ne s'était vue dans la ville d'Evreux. On assure que 25,000 personnes y sont arrivées le 7 mars; on ne saurait trop louer l'Administration municipale pour la généreuse hospitalité qu'elle a offerte aux étrangers, et pour la splendeur et le bon goût de ses fêtes. Ce mémorable Concours régional de 1857 s'est terminé par un banquet de trois cents couverts, et par une splendide soirée chez M. Janvier de La Motte, préfet du département.

Z.

XXIVᵉ. session du Congrès scientifique de France, à Grenoble. — La XXIVᵉ. session du Congrès scientifique de

France qui, comme on le sait, s'ouvrira à Grenoble, le 3 septembre 1857, sera très-intéressante et très-suivie. Le programme a indiqué toutes les curiosités que le pays offrira aux visiteurs.

Voici quelles seront les questions discutées dans la section d'archéologie :

« Distinguer et déterminer les âges divers des construc-
« tions architecturales de la cathédrale de Grenoble. »

« Étudier, au même point de vue, le Palais-de-Justice
« de Grenoble, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. »

« Sur quelles bases doit être fondé un musée archéolo-
« gique, et quelles peuvent en être l'utilité et l'importance
« dans une ville qui remonte à une haute antiquité ? »

« Le XIXe. siècle aura-t-il un art architectural qui lui
« soit propre ? »

« De l'emploi du fer ou de la fonte dans les ornements
« d'architecture des monuments publics, et surtout des
« églises. »

Parmi les excursions qui auront lieu après la clôture du Congrès, nous devons citer celle de la Grande-Chartreuse.

Assises scientifiques de l'Institut des provinces en 1857. — Dans la séance tenue à Paris, le 22 avril, l'Institut des provinces, sur la désignation de son président, M. de Caumont, a adopté le tableau suivant des assises scientifiques en 1857 :

Les *assises scientifiques de la Basse-Normandie* auront lieu à Alençon, du 15 au 20 juillet, sous la présidence de M. Besnou, membre de l'Institut des provinces, à Cherbourg.

Les *assises scientifiques du Maine* s'ouvriront au Mans, le 21 juillet, sous la présidence de M. le comte de Vigneral.

Les *assises scientifiques de l'Anjou* s'ouvriront du 20 au 25 juillet, à Angers, sous la présidence de M. de Bouis.

Les *assises scientifiques de la Bretagne* auront lieu à Dinan, sous la présidence de M. le vicomte de Genouillac.

Les *assises scientifiques du Bourbonnais* s'ouvriront à Moulins, en août, sous la présidence de M. Challe, d'Auxerre.

Les *assises scientifiques de l'Artois* s'ouvriront à Arras, sous la présidence de Mg[r]. Parisis et de M. le comte d'Héricourt, membres de l'Institut des provinces.

Les *assises scientifiques de la Champagne* se tiendront à Troyes, sous la présidence de M. Sellier.

Les *assises scientifiques du Gévaudan* s'ouvriront, le 24 août, à Mende, sous la présidence de M. de Caumont, en même temps que le Congrès archéologique de France.

Les *assises scientifiques du Sud-Est* s'ouvriront à Draguignan, sous la présidence de M. Roux, sous-directeur de l'Institut des provinces.

Les *assises scientifiques du Dauphiné* s'ouvriront à Valence (Drôme), le 29 août, sous la présidence de M. le chanoine Jouve, membre de l'Institut des provinces.

Les *assises scientifiques de Picardie* s'ouvriront à Amiens, sous la présidence de M. le comte de Vigneral.

Les *assises scientifiques du Nord-Est* s'ouvriront à Metz ou à Strasbourg, sous la présidence de M. Simon.

Un musée d'antiquités obtenu d'un Conseil général de département en échange d'un grenier à fourrage. — La Commission chargée de l'administration du musée lorrain a obtenu du Conseil général de la Meurthe la cession d'une partie du palais des Ducs de Lorraine qu'elle demandait depuis long-temps ; mais cette cession a eu lieu à une singu-

lière condition. Le Conseil général a voulu qu'en échange de la galerie des *Cerfs*, on lui donnât un grenier à foin. Voici le curieux Considérant que nous trouvons dans les procès-verbaux du Conseil général :

« Considérant que le département ne possède pas de gre-
« nier à fourrage pour la caserne de gendarmerie, et que le
« projet soumis à son approbation en fournira un convenable ;

« Vu les plans et devis dressés par M. Chatelin, architecte,
« et portant la dépense à la somme de 18,371 fr. 72 c.;

« Vote la somme de 9,000 fr. pour parfaire avec ces fonds à
« verser par le Musée, celle de 18,371 fr. 72 c. lesdits 9,000 fr.
« à payer en trois annuités consécutives, dont la première
« sera inscrite au sous-chapitre XV, art. 3 du budget de 1857. »

Ainsi, le Comité du musée aura à fournir une somme de 9,000 fr. pour la construction du grenier à foin que désire ardemment le Conseil général ; mais comme il était question d'établir une loterie pour subvenir à la dépense qu'entraînera l'appropriation du musée, le Conseil général de la Meurthe, qui a craint, sans doute, de n'avoir pas fait un marché assez avantageux, a ajouté un dernier article à son arrêté. Le voici :

« *Réserve les droits du département au recouvrement des fonds versés par lui, dans le cas où réussirait le projet de loterie formé par le Comité.* »

Ainsi, le Conseil ne perd pas l'espoir d'obtenir son grenier à foin sans débourser un sou : il faut convenir que les Normands et les Gascons doivent céder le pas aux Lorrains en fait d'habileté à conclure de bons marchés, *ils sont décidément distancés* par ces derniers !! Il est à regretter seulement que l'habileté des Lorrains se manifeste avec tant d'éclat et de succès, quand il s'agit d'un établissement consacré aux arts, et qui après tout enrichira bien moins les antiquaires dévoués et désintéressés de Nancy, que le département lui-même.

DE CAUMONT.

Moulage de la colonne de Souvigny et des vêtements des grandes statues de Chartres. — La Société française d'archéologie avait voté des fonds pour mouler la colonne de Souvigny, monument du XIIe. siècle, extrêmement curieux, que M. de Caumont a décrit dans le t. XXI du *Bulletin monumental.* Ces moulages avaient été faits et envoyés à la Société française par les soins de MM. de Bures, Tudot et Dadolle; mais il fallait assembler les 70 morceaux qui composent l'image de la colonne.

Ce travail difficile vient d'être fait, sous la direction de MM. de Caumont et Thiollet. On peut aujourd'hui voir et étudier ce curieux monument dans le Musée plastique que la Société française d'archéologie forme à Caen. Ce musée vient de s'enrichir d'une curieuse collection de moulages faits à Chartres, sous la direction de M. P. Durand. On y voit un *fac-simile* de tous les genres de tissus, du XIIIe. siècle, dont les grandes statues de la cathédrale de Chartres offrent l'image; ces moulages sont parfaitement réussis.

D. K.

Dernière inspection dans la Touraine et le Poitou. — M. de Caumont, accompagné de M. Bouet, membre de la Société française d'archéologie, vient d'entreprendre une excursion en Touraine et en Poitou. Nous publierons dans le *Bulletin* les notes que M. de Caumont a rédigées sur cette promenade et quelques-uns des dessins de M. Bouet.

Y.

Théâtre romain de Triguères.—Ce théâtre est situé à peu de distance du bourg de Triguères, sur le chemin qui mène à Châteaurenard; il est assis sur un coteau dont la pente est légèrement inclinée du Nord au Sud. Au bas, à 100 mètres environ, est la grande route; un peu plus loin coule la rivière de l'Ouanne.

Cet édifice a la forme d'un arc qui va en se rétrécissant et se recourbant vers la ligne droite qui lui sert de corde. Cette ligne est formée par un mur en dehors duquel, près de chacune de ses extrémités, se trouvait un vaste escalier : les marches conduisaient à un pallier qui menait à un corridor de précinction faisant le tour de l'enceinte et donnant issue aux gradins. Ce mur d'enceinte est beaucoup plus épais dans la moitié de son étendue qui se rapproche de la scène ; il a 2m. 60c. de largeur; dans sa seconde moitié, qui forme le fond du cercle, il n'a que 1m. 30c.

Le mur sur lequel probablement s'appuyait la scène a 0m. 75c. d'épaisseur. Il offre deux baies de 2m. 70c. chacune qui le partagent en trois parties à peu près égales. A celle du milieu est adossée en dehors une sorte de chambre de forme carrée-longue.

Une ligne abaissée de la partie supérieure de ce théâtre jusqu'au mur qui le ferme, donne 57m. de longueur; sa largeur, au point du renflement le plus considérable du cercle, est de 71m.; le mur qui forme la corde de l'arc a 53m.

Tous ces murs, l'an dernier, étaient recouverts de terre accumulée depuis des siècles, et nul n'en soupçonnait l'existence. Aujourd'hui ils sont découverts ou plutôt déchaussés de 1 mètre environ; ils sont revêtus de pierres de petit appareil, carrées et de forme régulière. Le milieu est rempli de mortier mêlé de cailloux et de débris de briques, qui a acquis la dureté de la pierre.

L'intérieur du théâtre est entièrement comblé de terre végétale. Des sondages faits sur divers points et une tranchée ouverte dans toute la longueur, n'ont montré l'existence d'aucune maçonnerie; il est à croire que les gradins avaient été construits en bois. On peut calculer que 5,000 personnes y trouvaient place.

Triguères a donc possédé un établissement romain impor-

tant. Rien, jusqu'à ce jour, n'avait donné lieu de le soupçonner; mais tout aujourd'hui vient le confirmer. Depuis que l'attention est éveillée sur ce point, il est peu de champs aux environs et même assez loin du village où l'on ne trouve des briques à rebords et des fondations de murs et de maisons que la rareté des pierres dans ce pays fait arracher du sol aussitôt qu'on les découvre. Avant peu, il n'en restera pas de trace. Des meules, des médailles, des fragments de statuettes ont été recueillis.

Quelle était cette station? Le champ est ouvert aux conjectures, et rien dans le pays, ni parmi les titres, ni dans la tradition, ne paraît pouvoir aider à le découvrir.

DUPUIS,
Vice-président de la Société archéologique du Loiret.

Un charnier trouvé en démolissant l'église de St.-Vigor, à Rouen. — Les travaux de démolition de cette église ont donné lieu à une découverte des plus singulières, à cause de l'endroit dans lequel elle a été faite. On a trouvé, au-dessus de l'un des planchers en bois qui formaient les plafonds des deux allées latérales de l'église, une assez grande quantité de débris de squelettes humains, parmi lesquels figuraient plusieurs crânes.

On trouve dans *Les églises de l'arrondissement d'Yvetot*, par M. l'abbe Cochet (t. II, p. 67), un fait qui explique parfaitement la découverte. Nous citons ce passage en entier :

« En 1835, la première fois, dit l'*Ecclésiologue normand*, que j'ai visité l'église de Veules, j'avais remarqué sur un porche en bois, au côté du Midi, une masse considérable d'ossements blanchis, provenant du cimetière. C'était un reste de ces anciens reliquaires, autrefois si communs parmi nous, et que l'on retrouve encore dans les églises et dans les cimetières de la Bretagne, du midi de la France et de toute l'Espagne. Il

est fait mention du *charnier* de Veules dans un registre de 1623. Jadis cette coutume était commune parmi nous ; à Harfleur, on montre encore la rue des Os-Rangés ; au Bourg-Dun, dans les archives, nous avons trouvé mention des « lieux où l'on déposait les os. » Sur les combles de l'église St.-Remy de Dieppe, on retrouve encore des fémurs qui proviennent de cet usage. Enfin, à Rouen, lorsque l'on a creusé autour des églises de St.-Lo, de St.-Michel, et de St.-Pierre-l'Honoré, on a rencontré des masses d'ossements provenant d'anciens reliquaires. Les cloîtres de l'aître de St.-Maclou et du cimetière de Montivilliers étaient chargés de ces vénérables restes, que l'on exhumait en creusant les fosses. »

A ces détails tirés de l'ouvrage de M. Cochet et consignés dans le journal de Dieppe, nous pourrions en ajouter d'autres se rapportant à des églises du Calvados. A l'église du Vieux-St.-Étienne de Caen, par exemple, il y avait au-dessus du portail latéral (portail orienté au Nord) une quantité considérable d'ossements rangés sous le toit au-dessus de la voûte. On appelait cet ossuaire le *Grenier de St.-Denys ;* il a existé jusqu'à la Révolution.

D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de Mme. la comtesse de Macheco, membre de la Société française d'archéologie.* — La Société vient de perdre un de ses membres, dans la personne d'une femme d'un grand mérite, d'une famille ancienne et très-distinguée, Mme. la comtesse de Macheco, d'Alleret (Haute-Loire). Mme. de Macheco, qui suivait avec intérêt les progrès des travaux archéologiques et qui avait voyagé avec fruit, avait aussi cultivé les lettres avec succès. Elle a fait de très-jolis vers qui ont obtenu un succès mérité.

En 1855, Mme. de Macheco assistait au Congrès scientifique de France, au Puy ; et toutes les personnes qui ont

eu l'honneur de l'y voir, ont pu apprécier l'étendue de ses connaissances, son esprit et son amabilité.

M. le comte de Macheco, agriculteur célèbre en Auvergne, est mort, il y a plusieurs années, au château d'Alleret où M. le marquis de Ruolz, son gendre, marche sur ses traces et donne l'exemple des bonnes pratiques agricoles.

D. C.

Mort de M. le comte L. d'Osseville, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Malte, ancien maire de Caen. — M. le comte L. d'Osseville doit trouver un souvenir dans tous les recueils des Sociétés savantes de Caen : c'est à lui qu'elles doivent l'hôtel où elles se réunissent, l'*hôtel du Pavillon*. Cet hôtel, après avoir reçu diverses destinations, fut effectivement concédé aux Sociétés savantes de la ville, sous la mairie de M. le comte Louis d'Osseville. M. de Caumont, alors secrétaire de la Société des Antiquaires, et les secrétaires de l'Académie, des Sociétés de Médecine, d'Histoire naturelle, d'Agriculture, furent mis officiellement en possession de ce local par M. d'Osseville, lui-même, il y a trente ans. M. le comte Louis d'Osseville appartenait à toutes ces Sociétés, il protégeait leurs travaux ; il présida même, pendant une année, la Société des Antiquaires de Normandie. M. le comte d'Osseville, dont l'administration paternelle et éclairée n'a laissé que d'heureux souvenirs à Caen, doit être inscrit parmi les protecteurs des lettres dans cette ville : nous sommes heureux de rendre ce témoignage à sa mémoire.

D. C.

Mort de M. le comte Raymond de Bréda. — M. le comte Raymond de Bréda, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société française d'archéologie, lieutenant-colonel d'État-major de la garde nationale de Paris, qui a plusieurs fois assisté aux séances de la Société française et au Congrès des délégués

des Sociétés savantes, a été enlevé à sa famille, ces jours derniers, par une maladie qui ne paraissait pas devoir être dangereuse. M. le comte de Bréda avait signalé à la Société la découverte, faite près de Compiègne, il y a quelques années, d'un monument romain enseveli sous des terres, au milieu de la campagne. Ce fut sur sa demande que M. Thiollet fut chargé, par la Société, de diriger sur ce point des fouilles, dont les importants résultats ont été consignés dans les Mémoires de la Société française d'archéologie. M. le comte de Bréda était jeune (46 ans); il aimait l'étude, et portait un vif intérêt aux travaux de la Société française, à laquelle il appartenait depuis plus de dix ans. D. C.

Mort de M. le marquis de Briges, membre du Conseil administratif de la Société française d'archéologie.—M. le marquis de Briges, un des plus grands propriétaires fonciers de la Basse-Normandie, ami des arts et des études historiques, est mort, en avril 1857, à Caen, où il passait une partie de l'année.

Cette perte sera vivement sentie dans un pays où il employait une grande partie de sa fortune en bonnes œuvres. M. le marquis de Briges était d'une très-ancienne famille du département de la Lozère; il avait épousé la fille unique de M. le marquis de Longaunay, dont les ancêtres ont joué le rôle le plus important dans nos guerres du XVIe. siècle. Nous avons précédemment figuré, dans le *Bulletin* et dans l'*Abécédaire d'archéologie*, le château de Dampierre où l'on conserve des canons donnés par le Roi au marquis de Longaunay.

M. le marquis de Briges était membre du Conseil administratif de la Société française d'archéologie. Il avait fait diverses communications à la Société et contribué, pour des sommes considérables, à la réparation de plusieurs églises du Cal-

vados, de la Manche, de l'Orne et d'autres contrées dans lesquelles il possédait des propriétés. Il portait aussi beaucoup d'intérêt aux progrès de l'agriculture, et faisait partie du Conseil administratif de l'Association normande.

D. C.

Mort de M. le commandeur Bertini, de Turin. — C'est avec un regret bien vif que nous annonçons aux lecteurs du *Bulletin* la mort, toute récente, de M. Bertini, membre de l'Institut des provinces de France, commandeur de l'ordre de St.-Maurice, officier de la Légion-d'Honneur (1), membre de la Chambre des députés de Sardaigne et ancien doyen de la Faculté de Médecine de Turin. M. Bertini, savant auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés, avait, depuis vingt années, assisté constamment aux sessions du Congrès scientifique de France; il en avait été élu vice-président général quatorze fois, et avait présidé une fois la section de Médecine. Chaque année, nous étions sûr de trouver le savant Italien arrivé un des premiers, dans la ville où se tenait le Congrès, et bien des fois nous avons fait avec lui des voyages avant et après la session. L'année dernière encore, nous quittions ensemble La Rochelle, pour nous rendre à Bruxelles, où, trois jours après, il était avec nous élu vice-président général du Congrès de bienfaisance. Quoique M. Bertini fût d'un âge avancé (79 ans), son excellente santé et son activité, qui ne s'était pas ralentie depuis vingt ans, faisaient espérer pour lui une carrière encore longue. Il est mort, le 23 avril, à Borge, sa ville natale, dans la province de Saluces, où il était allé passer quelques jours.

DE CAUMONT.

(1) M. Bertini avait été nommé officier de la Légion-d'Honneur, en 1851, sur la demande que j'avais adressée au Gouvernement, au nom du Congrès scientifique de France.

UN MOT

SUR

QUELQUES QUESTIONS ARCHÉOLOGIQUES

TRAITÉES A PARIS,

AU CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

(SESSION DE 1857).

Plusieurs des questions archéologiques inscrites, cette année, par M. de Caumont, au programme du Congrès des délégués avaient un à-propos et un intérêt incontestables. Pour le prouver, nous citerons d'abord les quatre questions formulées ainsi qu'il suit :

Que doivent faire maintenant les Sociétés archéologiques, pour compléter les notions acquises déjà sur l'état de l'art durant les périodes mérovingienne et carlovingienne ?

Les études archéologiques ne sont-elles pas dirigées un peu trop exclusivement vers l'étude des monuments des XIIIe., XIVe., XVe. et XVIe. siècles; n'aurait-on pas dû étudier, avec le même empressement, l'histoire de l'art du Ve. au XIIe. siècle ?

Quelles sont les études encore à faire pour préciser, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les principes de classification chronologique des sépultures et des tombeaux ?

Quelle a été, durant le moyen-âge, la forme et la

disposition des fontaines publiques dans les villes et dans les campagnes?

Il est certain que ces questions sont neuves, et qu'elles n'ont point encore été sérieusement abordées. Nous croyons donc devoir présenter aux lecteurs du *Bulletin monumental* un aperçu de la discussion qui a eu lieu, à leur sujet, au sein du Congrès des délégués.

Nous commençons par la question relative aux fontaines publiques durant le moyen-âge.

Forme et disposition des fontaines publiques au moyen-âge.

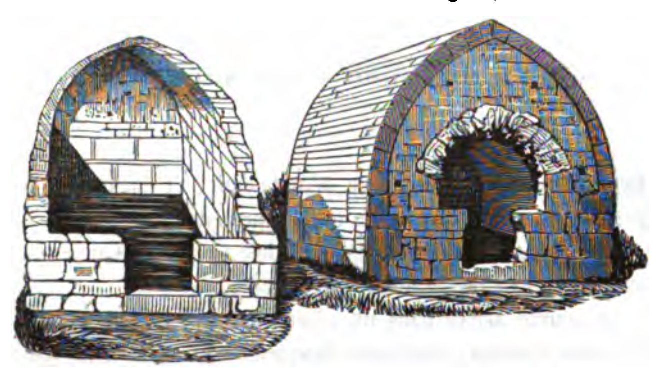
Pour commencer l'énumération des monuments anciens qui ont été destinés à la distribution des eaux dans les villes et dans les campagnes, M. de Caumont cite un certain nombre d'édifices encore existants, puis remontant aux temps les plus reculés du moyen-âge, il se demande si les tuyaux cylindriques en terre cuite émaillée à l'intérieur, tels qu'on en a trouvé une très-grande quantité au Mans, où ils ont été attribués à l'époque de l'évêque saint Aldric; ceux que l'on voit près de Louviers, et quelques autres de diverses localités, ne montrent pas que, durant l'ère mérovingienne et durant l'ère carlovingienne, il y avait un assez grand nombre de fontaines publiques. Il est naturel, en effet, de penser que l'abondance des eaux conduites dans les cités sous la domination romaine, avait créé des besoins, des habitudes que les siècles suivants durent s'efforcer de satisfaire par des travaux nouveaux, quand les aqueducs antiques étaient devenus impraticables, ou que le déplacement des villes ne permettait plus aux sources anciennes d'y arriver. Ce serait alors qu'on aurait réparé les aqueducs ou qu'on aurait amené l'eau dans des tuyaux de terre cuite enchâssés dans un béton épais et

imperméable, tels qu'on les trouve au Mans : quant aux bornes-fontaines ou aux monuments plus considérables qui recevaient l'eau pour la distribuer au-dehors, M. de Caumont n'en a pas signalé; mais il a dit qu'elles devaient offrir des imitations de ce qui existait auparavant. Un des types les plus simples et les plus habituels a été, à toutes les époques, un réservoir muré recevant les eaux de la source, protégé par une espèce de portique ou de galerie voûtée.

L'arc qui donne accès au réservoir de la fontaine dut être à plein-cintre; et, au XII°. siècle, l'archivolte en fut quelquefois ornée de moulures, ainsi qu'il résulte des renseignements qui ont été recueillis; mais M. de Caumont n'a montré que des fontaines appartenant à la période ogivale.

Il a cité notamment les deux fontaines qui existent à 1 kilomètre de l'abbaye de Fontaine-Daniel (Mayenne), et qui dépendent du grand établissement industriel de M. Denys, membre de l'Institut des provinces.

Ces deux fontaines sont voûtées en ogive, les murs sont



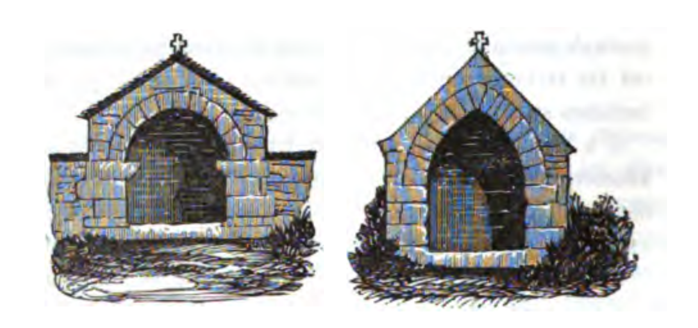
FONTAINES DE L'ABBAYE DE FONTAINE-DANIEL (MAYENNE).

revêtus en pierre de taille; le réservoir est carré, et l'on peut y entrer par une ouverture ou porte.

Une des figures précédentes montre la disposition intérieure d'une de ces fontaines, par suite de la suppression idéale du mur qui entoure et surmonte la porte.

De ces deux réservoirs, situés à quelques pas seulement l'un de l'autre, l'eau se rendait à l'abbaye dans des tuyaux en terre cuite.

M. de Caumont a présenté ensuite l'esquisse de deux fontaines du département de l'Yonne, figurées par M. Victor



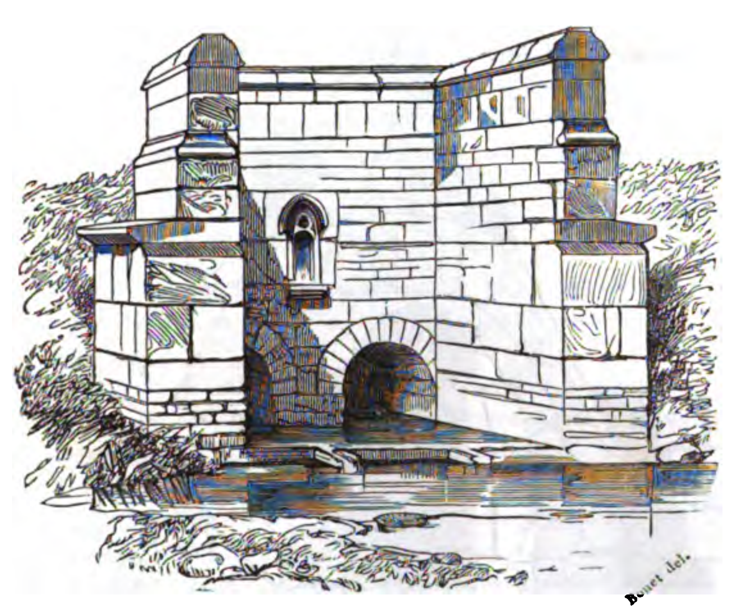
ESQUISSE DE DEUX FONTAINES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Petit dans l'*Annuaire* de ce département, et qui offrent à peu près la même disposition que les précédentes.

Une autre fontaine intéressante, citée par M. de Caumont, existe à Cully, département du Calvados.

La source arrive dans un réservoir carré par deux ouvertures cintrées, au-dessus desquelles on remarque une petite niche tréflée : le réservoir, à ciel ouvert, est encaissé de trois côtés par des murs qui ont conservé leurs tablages primitifs. De ce réservoir, l'eau se déverse à l'extérieur par deux canaux qui correspondent à chacune des

ouvertures cintrées qui paraissent abriter les sources principales fort abondantes et d'une grande limpidité.



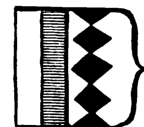
VUE DE LA FONTAINE DE CULLY (CALVADOS).

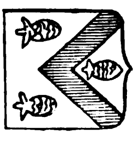
M. de Caumont, après avoir cité plusieurs autres fontaines de la même famille qu'il a visitées dans diverses parties de la France, mentionne celle de Poitiers, connue sous le nom de fontaine Joubert, et présente le dessin qu'en a fait tout récemment M. de Longuemar, membre de l'Institut des provinces. C'est encore une fontaine voûtée ou en forme de grotte.

La source est abritée sous une arcade ogivale, couronnée d'un fronton au milieu duquel on voit l'écusson de Gaucher de Ste.-Marthe, maire de Poitiers en 1579.

Un autre écusson placé au centre du pignon latéral n'a pu

A.T.





De Longuemar del.

FONTAINE DU PONT JOUBERT SUR LE BORD DU CLAIN, A POITIERS.

être restitué ; mais il doit remonter au XVI°. siècle, comme le petit monument élevé sur la fontaine.

L'écusson qu'on voit au fond de l'arcade, sous la voûte, est celui de René Citoys, qui était maire de Poitiers en 1663.

En avant de la voûte se développe, à Poitiers comme à Cully, le réservoir qui reçoit les eaux de la source.

Après cette énumération de ces divers édifices, que l'on peut appeler *fontaines-grottes*, M. de Caumont a passé aux fontaines à grands réservoirs octogones ou ronds isolés sur les places ou dans les carrefours, dont quelques-unes doivent remonter jusqu'au XIII°. siècle.

La plupart de ces réservoirs ont au centre un piédestal ou une vasque d'où l'eau sort pour venir se répandre dans le réservoir.

Au XV°. ou au XVI°. siècle, ces fontaines se sont multipliées ; on les trouve représentées fréquemment dans les vitraux et les peintures murales. Quelques-unes ont été fondues en métal.

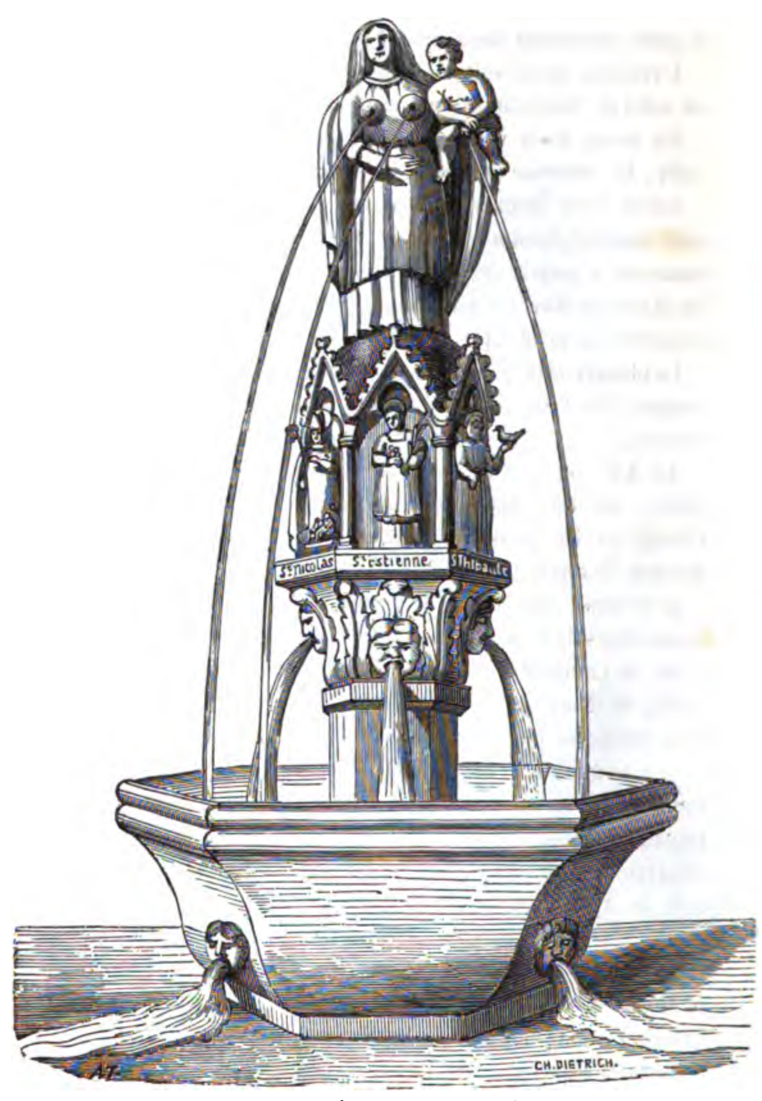
Il faudrait des dessins pour faire connaître les principaux monuments de ce genre qui existent encore.

M. de Caumont s'est borné à citer les fontaines de Brunswick, de Nuremberg, et plusieurs autres du XVI°. siècle, dans lesquelles on trouve des figures mythologiques.

Il a terminé son improvisation en engageant les délégués des Sociétés savantes à recueillir et à dessiner les différentes fontaines monumentales antérieures au XVIII°. siècle qu'ils pourront rencontrer, afin que l'on puisse bientôt connaître tous les types qui méritent d'être observés.

M. Pernot a présenté le dessin d'une fontaine qui existait à Meaux et qui offrait, sur un piédestal, au milieu d'une grande vasque, l'image de la Vierge et de l'Enfant-Jésus.

Dans la séance qui a suivi cette communication, une nouvelle discussion s'est établie, au sujet de cette fontaine,



VUE DE LA FONTAINE PLACÉE DEVANT LA CATHÉDRALE DE MEAUX.
(D'après le dessin de M. Pernot.)

entre MM. Victor Petit et Pernot. Nous allons reproduire textuellement le procès-verbal :

M. Pernot dit qu'il n'a rien absolument à ajouter aux observations qu'il a faites à la séance précédente, observations qui étaient motivées par la vue d'un dessin qu'on a tout lieu de croire exact, malgré le peu d'habileté d'exécution; que ce dessin qui a été montré au Congrès (V. la page 248) est un calque fidèle du dessin original; et, qu'enfin, il est impossible de se méprendre ou de ne pas reconnaître le sujet représenté par l'artiste sculpteur. Celui-ci a surmonté la fontaine d'un groupe de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, accompagnés par divers saints. M. Pernot ajoute que, selon lui, et d'après le dessin, il n'est pas douteux qu'un filet d'eau sortait de chacun des seins de la Vierge, et que l'Enfant-Jésus rappelait l'action du fameux *Manneken-Piss*, de Bruxelles. D'ailleurs, cette fontaine a été décrite par un historien du diocèse de Meaux, dans un grand ouvrage qu'on peut encore consulter, et dans lequel on trouve le nom de l'artiste et aussi la date d'exécution de la fontaine, qui appartenait à l'art de la renaissance.

M. Victor Petit, demandant à répondre brièvement au préopinant, témoigne le regret de n'avoir pas vu le dessin qui a été soumis au Congrès, lequel dessin, d'après l'indication de M. de Caumont, sera copié et gravé pour le *Bulletin monumental* et l'*Annuaire de l'Institut des provinces.* M. Victor Petit se demande si on ne peut pas révoquer en doute l'exactitude de ce dessin; si même il n'est pas entièrement imaginaire ou apocryphe, ou si, du moins, on ne peut pas croire que le dessinateur s'est plu, par une étrange fantaisie, à ajouter les trois filets d'eau suspects.

MM. Pernot et Thiollet s'empressent d'assurer que dans le dessin les trois filets d'eau sortaient bien de la Vierge et de l'Enfant-Jésus; que le doute n'est pas possible.

M. Victor Petit, malgré cette affirmation, repousse comme

imaginaire ce détail du dessin signalé au Congrès, et croit fermement que si l'art de la renaissance, notamment en Italie, s'est montré prodigue de filets d'eau, ces mêmes filets d'eau s'échappent exclusivement du corps des dieux et des déesses de la Fable. Les admirables fontaines monumentales qu'on voit encore dans plusieurs villes d'Italie, témoignent qu'à l'époque de la renaissance les scènes mythologiques étaient seules reproduites ou représentées avec autant de matérialisme. M. Victor Petit termine en réclamant, comme une chose utile aux études d'iconographie chrétienne, une sorte d'enquête archéologique relativement à la fontaine de Meaux, dont il ne recuse pas l'existence, mais dont il repousse énergiquement les filets d'eau qui font seuls l'objet du débat.

M. le comte de Mellet, tout en comprenant et en approuvant la pensée du préopinant, croit cependant que le dessin de la fontaine de Meaux peut être très-exact. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un monument datant du XVIe. siècle, et, qu'à cette époque, les ecclésiastiques eux-mêmes ne se montraient pas bien sévères pour les œuvres d'art.

M. le comte de Bonneuil, qui a examiné avec attention le dessin communiqué par M. Pernot, fait remarquer que la statue de la Vierge est représentée vêtue pudiquement et la robe à peine entr'ouverte vers l'extrémité des seins.

La question suivante avait été posée par M. de Caumont, qui l'a traitée dans deux séances.

Que doivent faire maintenant les Sociétés archéologiques, pour compléter les notions acquises déjà sur l'état de l'art durant les périodes mérovingienne et carlovingienne?

Selon lui, il y a encore beaucoup à faire pour reconnaître et signaler ce qui peut appartenir aux périodes *mérovingienne* et *carlovingienne :* si l'on veut des monuments complets, le nombre en sera sans doute excessivement restreint; mais si

l'on cherche à distinguer, dans les édifices des XIe. et XIIe. siècles, les portions qui peuvent avoir été conservées d'une époque plus ancienne, les sculptures, les chapiteaux surtout qui peuvent avoir été replacés, utilisés dans les constructions postérieures, il y aura un examen très-délicat, très-difficile, mais très-intéressant à entreprendre.

Qui ne sait que, en Italie et dans le midi de la France, on a conservé et utilisé, dans plusieurs reconstructions d'églises, des fûts de marbre et quelquefois des chapiteaux antiques? En supposant qu'une partie de ces fragments, ce qui est certain pour quelques-uns, proviennent de monuments romains et n'aient rien de chrétien, il y en a d'autres incontestablement qui ont été taillés à l'époque mérovingienne; et comme alors on imitait l'architecture antique, autant que le pouvaient les artistes du temps, en copiant ce qu'on avait sous la main, en prenant pour patron tantôt un chapiteau corinthien provenant d'un péristyle, tantôt des chapiteaux et des moulures provenant de la décoration intérieure des maisons antiques, publiques ou privées, il dut en résulter des variétés assez grandes dans les galbes et la composition : il y avait, sous la domination romaine, une assez grande liberté, et, conséquemment, beaucoup de variété dans les ornements ; la fantaisie s'écartait plus ou moins de la règle. Il dut y avoir, dans quelques cas, dans les édifices privés surtout, autant de dissemblance que nous en voyons entre la décoration architectonique de nos cafés et celle des monuments publics, tels que la Bourse et la Madeleine.

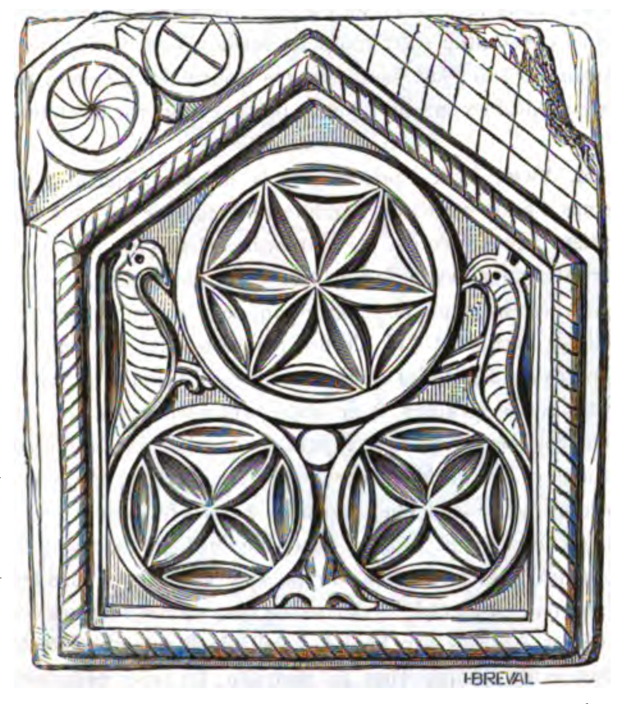
L'école mérovingienne qui, dans ses églises généralement peu spacieuses, utilisait les chapiteaux qu'elle trouvait tout faits et les complétait en en copiant d'autres, est donc, continue M. de Caumont, une époque qui fournira des données très-intéressantes et très-curieuses. Mais il faut, pour se livrer à cette étude un œil exercé; il ne faut pas retomber dans les erreurs de nos devanciers, qui voyaient si souvent des monuments des premiers siècles dans les églises romanes

du XIe. On a donc fait sagement d'attendre que la science archéologique fût avancée, et nous touchons à l'époque où l'on pourra, sans danger, recommander cette étude; mais non pas à tous les antiquaires. Elle devra particulièrement convenir à ceux qui ont beaucoup vu et comparé; ce ne sont pas les hommes sédentaires, et qui n'ont exploré que leur province, qui pourront s'y livrer avec fruit.

M. de Caumont a mentionné rapidement ensuite les églises qu'il a précédemment signalées comme antérieures au XIe. siècle et comme appartenant à diverses époques, à partir du Ve. siècle jusqu'au Xe. Il cite, dans l'Ouest, l'église de Savenières, près d'Angers, figurée pour la première fois, en 1830, dans son *Cours d'antiquités monumentales;* la chapelle de Langon, près de Redon; la Basse-Œuvre, à Beauvais; l'église de Vieux-Pont-en-Auge (Calvados); les églises de Suèvres et de Gennes (en partie). Le plus important des monuments mérovingiens est certainement, dans l'Ouest, ce qui reste du baptistère St.-Jean de Poitiers. Les chapiteaux de cet édifice sont tous en marbre. M. de Caumont, le premier de tous, donna des notions positives sur cet édifice en 1830 (1). On sait qu'il existe extérieurement, entre les fenêtres, des tables de pierre appliquées dans la maçonnerie, et dont la partie supérieure est coupée en forme de fronton. M. de Caumont indique le caractère des moulures en méplat qui ornent ces pièces, et il y trouve le caractère, parfaitement certain, du ciseau de l'époque mérovingienne; il a montré, pour le prouver, un de ces morceaux aujourd'hui dans le Musée de Poitiers.

(1) M. de Caumont combattit, à cette époque, dans un rapport qui fut imprimé, l'opinion qui était répandue généralement, et qui faisait de ce baptistère un tombeau romain, celui de Claudia Varenilla, et établit que cet édifice était chrétien; il le décrivit avec soin plus tard, et le figura dans son *Cours d'antiquités*.

Il est aujourd'hui certain que l'on ne possède plus d'ancien que le transept et le chevet de l'église St.-Jean ; les fondations de la nef primitive, reconnues dans le jardin de l'évêché, ont prouvé que l'édifice était en forme de croix, comme les anciennes basiliques ; on comprend comment quelques pierres semblables, de forme et de style, à celles qui se voient dans la partie subsistante du baptistère, avaient été placées dans des constructions voisines. C'est le dessin d'une de ces pièces, aujourd'hui au Musée de Poitiers que M. de Caumont a présenté ; nous le reproduisons

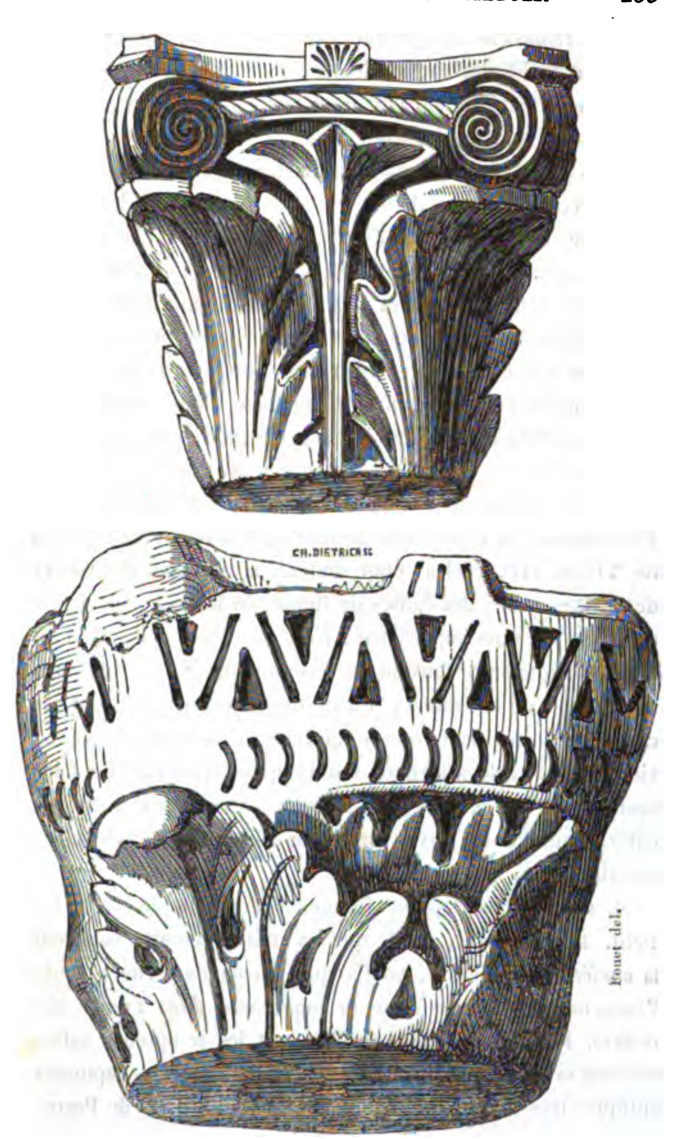


ici ; il montre bien le faire des sculpteurs des premiers siècles du moyen-âge. M. de Caumont fait mouler plusieurs

des chapiteaux du baptistère, ils seront dessinés d'après ces moulages et plus tard reproduits par la gravure. M. de Caumont a présenté au Congrès, en attendant que ces moulages soient faits, les dessins de deux des chapiteaux du baptistère: l'un, encore en place, se compose d'une corbeille garnie d'un rang de feuilles d'acanthe surmontées de volutes, réunies par une torsade composite, que M. de Caumont signale comme ayant dû être très-fréquemment exécuté dans les premiers siècles du moyen-âge.

L'autre, qui provient de la nef supprimée et que l'on a trouvé dans le déblai, sous le pavé, présente au-dessus des feuilles d'acanthe deux rangs de moulures en creux que le dessin, p. 355, fait connaître. On trouve des dessins à peu près semblables sur des poteries présumées mérovingiennes.

M. Victor Petit a pris ensuite la parole : pendant longtemps il avait pensé que l'architecture antique avait été tout entière représentée par les cinq ordres classés par les grands architectes italiens de la renaissance, et notamment Vignole, qui a eu la gloire de laisser son nom à une œuvre fort estimée encore et qui n'a pas cessé de servir de point de départ pour les études architecturales de l'antiquité. M. Victor Petit avoue qu'après avoir copié minutieusement et servilement son « Vignole », il pensait connaître les ordres antiques, et, en quelque sorte, les savoir par cœur et pouvoir en reconnaître les moindres détails. Aussi, fut-il grandement surpris en visitant l'Italie, et la ville de Rome tout particulièrement, de ne reconnaître presque nulle part, dans leur rigoureuse similitude, ces fameux cinq ordres antiques dessinés et mesurés par Vignole, Palladio et autres architectes illustres de l'Italie. Tout au contraire, les types principaux de l'architecture antique présentent une variété infinie, variété qui augmente dans les édifices dont la date de construc-



DEUX DES CHAPITEAUX DE S[t].-JEAN DE POITIERS.

tion se rapproche des premiers temps de l'ère chrétienne, à ce point qu'il devient réellement fort difficile de préciser « l'ordre » auquel appartiennent tels ou tels entablements, chapiteaux, bases, colonnes, etc., qu'on retrouve encore en très-grand nombre dans les églises bâties aux XIe. et XIIe. siècles, avec les débris, ou si l'on veut, avec les matériaux de temples ou d'édifices antiques. Les chapiteaux, notamment, présentent une diversité de forme et d'ornementation qui défie absolument toute classification; toutefois ils offrent dans leur agencement une richesse et une souplesse de ciseau extrêmement remarquables. Ainsi les parties creuses sont fouillées profondément et témoignent d'une entente parfaite des effets pittoresques, vus à distance, des ombres et des lumières. Les reliefs sont ménagés avec un soin extrême et gardent l'empreinte d'une main habile et indépendante. En étudiant les chapiteaux antiques qui furent utilisés, vers les XIe. et XIIe. siècles, pour soutenir la retombée des voûtes de quelques-unes des églises de Rome, on fait cette remarque qui n'est pas sans importance : c'est que des chapiteaux d'un style analogue se retrouvent en certain nombre dans différents monuments de la France ; que, jusqu'à présent, ils ont été classés uniformément comme appartenant à l'époque mérovingienne et carlovingienne ; tandis qu'on pourrait les faire remonter à une époque plus ancienne, en les rattachant aux édifices publics et privés construits durant la période gallo-romaine.

M. de Caumont appuie fortement l'opinion de M. Victor Petit. Il est évident, dit-il, que les artistes romains voulaient la *variété dans l'unité,* tandis que l'école moderne a voulu l'*invariabilité et par suite la monotonie dans l'unité des ordres.* Pour preuve de la variété dont les sculpteurs gallo-romains savaient faire usage, M. de Caumont cite les chapiteaux antiques très-beaux qui ont été utilisés tout près de Paris,

dans l'église de Montmartre, ce sont des chapiteaux corinthiens dont aucun ne ressemble à l'autre, et pourtant tout porte à croire qu'ils ont autrefois appartenu au même édifice.

M. de Caumont croit du reste que, si un très-grand nombre de chapiteaux employés à l'époque mérovingienne proviennent de monuments romains préexistants, comme l'a dit M. Victor Petit, il y en a aussi qui ont dû être sculptés à cette époque ; il croit, par exemple, que les chapiteaux dont il a présenté l'esquisse (ceux de St.-Jean de Poitiers, page 255), ont été faits pour cette église et ne peuvent provenir de monuments préexistants.

Plusieurs membres ont pris la parole. M. de Bouis a expliqué comment Vignole et ses contemporains, réduisant l'architecture antique aux types les plus purs, et composant un code nouveau pour les architectes, ont détruit les variétés dont parlaient MM. de Caumont et Victor Petit : évidemment l'architecture moderne est à l'architecture antique ce que serait la langue de Cicéron, comparée aux idiômes que l'on parlait de son temps dans les provinces et dans les faubourgs de Rome. Reste à savoir si l'art ainsi épuré vaut l'art avec ses inspirations naturelles, que regrettent si vivement MM. de Caumont et Victor Petit.

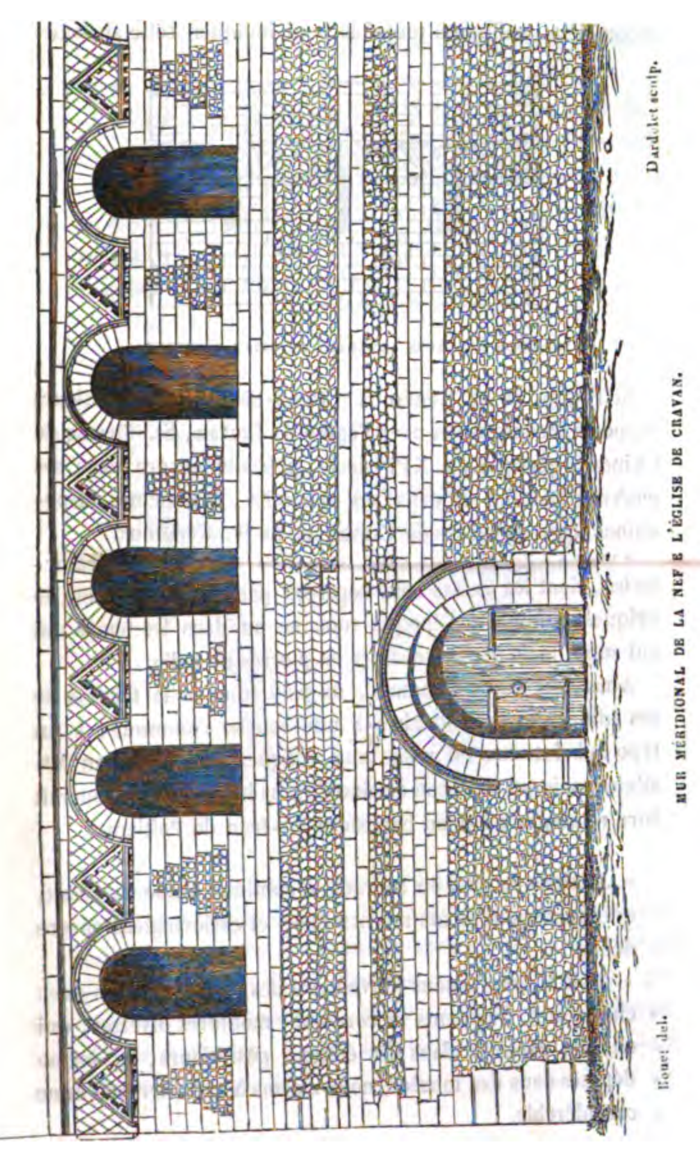
M. le conseiller Tailliar, de Douai, partage le même avis ; il trouve tout naturel que l'art mérovingien ait continué l'art gallo-romain. La conquête franque a mis un terme à la puissance romaine ; mais elle n'a détruit ni l'ancienne organisation, ni le cadre même de l'administration impériale. Le monarque gallo-franc prenait le titre de *vir illustris*, titre que la *Notice de l'Empire* attribue aux premiers personnages romains. Les dignités de patrice, de duc, de comte, sont maintenues. Les institutions restent debout. La Curie ne reçoit que les modifications rendues nécessaires par l'avènement du christianisme, et le changement de gouvernement ; on peut lire, à ce sujet, les *Formules* de Marculfe et

autres. Si les institutions romaines se conservent ainsi à travers les siècles, pourquoi les monuments qui en sont pour ainsi dire la représentation, pourquoi l'art romain qui les érigeait, n'auraient-ils pas conservé leurs principaux caractères ?

Passant à l'époque carlovingienne, ou, pour moins préciser les limites de temps, à une époque un peu moins ancienne que celle des églises précédemment citées, M. de Caumont cite une église très-connue déjà, celle de Germiny-les-Prés, qui a été souvent décrite, à cause de la date à peu près certaine de ses parties primitives, puis il renvoie aux détails qu'il a donnés à la Société française d'archéologie sur l'église de Cravan, près Chinon, dans un rapport qu'il compte imprimer prochainement dans le *Bulletin*.

« Comme on le voit, a dit M. de Caumont, par le dessin « très-exact que je présente, du côté méridional de l'église « de Cravan, les fenêtres sont garnies d'un encadrement « cintré orné de billettes, et alternent avec des frontons dont « les rampants et la base sont garnis du même ornement. « Ces fenêtres et ces frontons se continuent sur la façade oc- « cidentale ; mais le centre de cette façade ayant été recon- « struit, les frontons n'existent plus qu'en partie près des « angles qui joignent le mur occidental aux murs latéraux « du Nord et du Sud, on peut d'ailleurs se convaincre que « l'ordonnance était la même : je crois être sûr qu'il y avait « au-dessus du portail occidental trois fenêtres et quatre « frontons. »

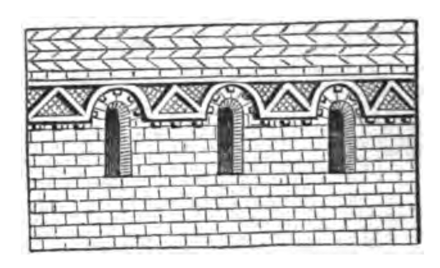
Il sera plus amplement question de cette église dans un travail que prépare M. de Caumont sur les caractères de *l'art carlovingien*. Mais il insiste dès ce moment sur les rapports qu'offre, avec celle de Cravan, l'église de St.-Généroux, dont il avait donné, il y a long-temps, une esquisse



Bouet del. Dardelet sculp.

MUR MÉRIDIONAL DE LA NEF DE L'ÉGLISE DE CRAVAN.

incomplète, suffisante toutefois pour indiquer cette analogie.



PORTION DES MURS LATÉRAUX DE SAINT-GÉNÉROUX.

Si l'église de St.-Généroux (Deux-Sèvres) offre plusieurs rapports incontestables avec l'église de Cravan, St.-Mesme de Chinon, quoique du XIe. siècle, présente encore dans ses fenêtres latérales et dans ses appareils, les mêmes dispositions que les églises de Cravan et de St.-Généroux.

L'église de Cravan offre un petit appareil très-caractérisé, dont les assises sont séparées par des lignes, non de briques, comme à l'époque romaine ou dans les temps qui ont suivi, mais par des chaînes en pierres de taille.

Ainsi, dit M. de Caumont, on peut trouver la filiation de ces édifices et les rattacher à une souche commune, à un type qui dut être en usage aux époques antérieures au Xe. siècle, mais qui tirait son origine de plus haut et qu'on pourrait faire remonter jusqu'au baptistère St.-Jean de Poitiers.

« Je viens de citer en courant, a continué M. de Caumont, « quelques monuments mérovingiens et carlovingiens encore « debout.

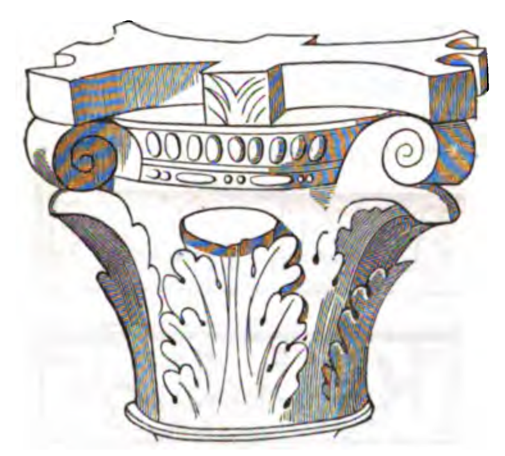
« Mais si nous faisons l'inventaire des fragments, tels que : « chapiteaux, fragments de corniche, moulures diverses, qui « ont été replacés dans des édifices postérieurs, ou même « déposés dans des musées, nous aurons à exploiter une mine « considérable.

« J'ai décrit et figuré dans le *Bulletin monumental* « (t. XXII), quelques-uns de ceux provenant de Vertou, « près de Nantes, déposés dans le musée de cette ville.

« J'ai cité deux chapiteaux anciens dans la crypte de St.-« Brice, faubourg de Chartres, reconnus par M. Paul Durand.

« On connaît, par la description que j'en ai donnée, il y a « 25 ans, les chapiteaux et les colonnes en marbre qui « existent dans la crypte de Jouarre qui renferme des « tombeaux extrêmement curieux.

« J'ai figuré des chapiteaux de même style et de même

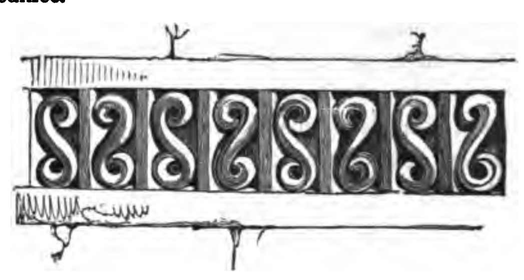


CHAPITEAU MÉROVINGIEN DU MUSÉE D'ARLES.

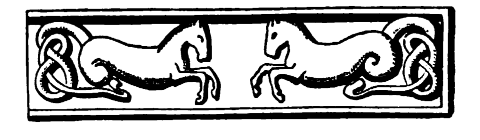
« époque que l'on voit au musée d'Arles.

« Le musée de la Société des Antiquaires de Normandie « possède quelques fragments mérovingiens, provenant de « l'ancienne église de St.-Samson-sur-Risle; d'autres, pro-« venant de la même abbaye, existent dans le musée d'Évreux. « Je les ai figurés, il y a long-temps, dans mon *Cours* « *d'antiquités* (pl. XLVII).

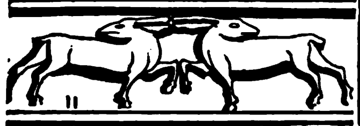
« Je citais dernièrement, dans le XXII°. volume du « *Bulletin monumental*, des moulures existant dans les murs « de la cathédrale du Puy et dans des bâtiments voisins de « cet édifice.



« Peut-être doit-on citer aussi les sculptures incrustées « dans la tour de St.-Germain d'Auxerre et que nous avons « reproduites dans notre *Abécédaire d'archéologie*.







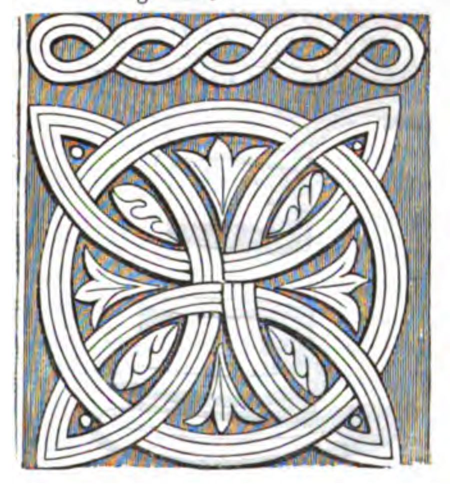


« J'ai fait remarquer il y a long-temps, dans mon *Cours* « *d'antiquités*, que certains entrelacs, dont j'ai donné des « spécimens et qui offrent quelquefois l'image de nattes, « peuvent caractériser une époque ancienne : nous les avons

« signalés aussi sur un des chapiteaux de St.-Samson-sur-



« Risle et sur un très-grand nombre d'agrafes mérovin-
« giennes et carlovingiennes.

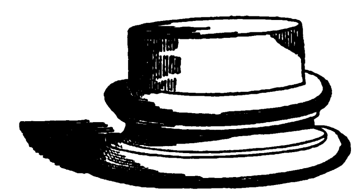


« Le chapiteau de St.-Samson qui vient d'être figuré nous
« offre encore un détail qui paraît aussi caractériser une époque

« fort ancienne : ce sont des espèces de palmes allongées et
« peu fouillées qui garnissent les côtés de la corbeille. Cet
« ornement, facile à sculpter, se voit sur des pierres historiées
« replacées dans les parements de certaines églises des XIe.
« et XIIe. siècles, construites avec des matériaux préexistants.
« Et s'il n'est pas toujours partout un caractère certain, au
« moins annonce-t-il une date ancienne et, en général, an-
« térieure à la seconde moitié du XIe. siècle.

« Je pourrais indiquer bien d'autres fragments précieux,
« notamment ceux qui proviennent du palais de Charlemagne
« à Ingeelhem et qui ont été récemment publiés par M.
« Roach-Smith, de Londres ; ceux de Fulde, signalés par
« M. le baron de Quast, l'année dernière, etc., etc., etc.





COLONNE ET CHAPITEAU DE FULDE.

« Mais il faut se borner à des indications, je prépare un

« mémoire étendu sur ce sujet. Il suffit, et je crois l'avoir fait, « de démontrer que cette étude est opportune, qu'elle peut « être faite avec certitude de succès et que le sujet est encore « neuf. Il résultera de cette discussion qu'il existe des carac- « tères au moyen desquels on peut reconnaître le travail des « époques mérovingienne et carlovingienne, et que les ma- « tériaux ne manquent pas à qui sait les rechercher et les « examiner soigneusement. »

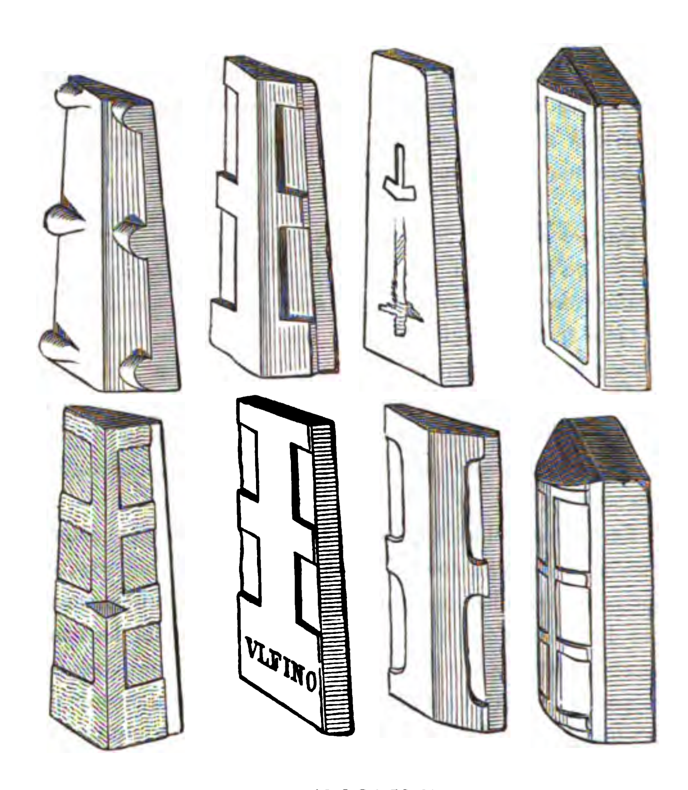
Quelles sont les études encore à faire pour préciser, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les principes de classification chronologique des sépultures et des tombeaux?

Cette question devait amener bon nombre de communications intéressantes : M. de Caumont a déterminé, en quelques mots, l'état de la science au sujet des sépultures ; il a déclaré qu'il ne devait être question que de la forme et des caractères extérieurs qui peuvent guider dans la classification des sépultures.

Restreignant ainsi la question dans des limites bien déterminées, il a jeté un coup-d'œil rapide sur les sarcophages, et sur ceux particulièrement qui remontent à l'ère mérovingienne et à l'ère carlovingienne : rappelant les tombes dont les couvercles existent au musée de Niort et qu'il avait citées dans un rapport (t. XXII du *Bulletin*), il mentionne beaucoup de ces tombes dont les couvercles portent une double croix ; une grande partie de ces sarcophages doivent être anciens : bien que l'on ne puisse affirmer que le type ne s'est pas perpétué jusqu'au XIe. siècle, M. de Caumont affirme qu'ils sont en général antérieurs à cette date, quand d'ailleurs ils présentent à l'extérieur certaines moulures qu'il indique.

M. Thiollet qui avait, il y a long-temps, dessiné la collection des tombes que l'on voit à Civeaux, en Poitou, a présenté ses dessins. M. de Caumont a désigné parmi ces types

ceux qui lui paraissent antérieurs au XIe. siècle. En voici quelques-uns.

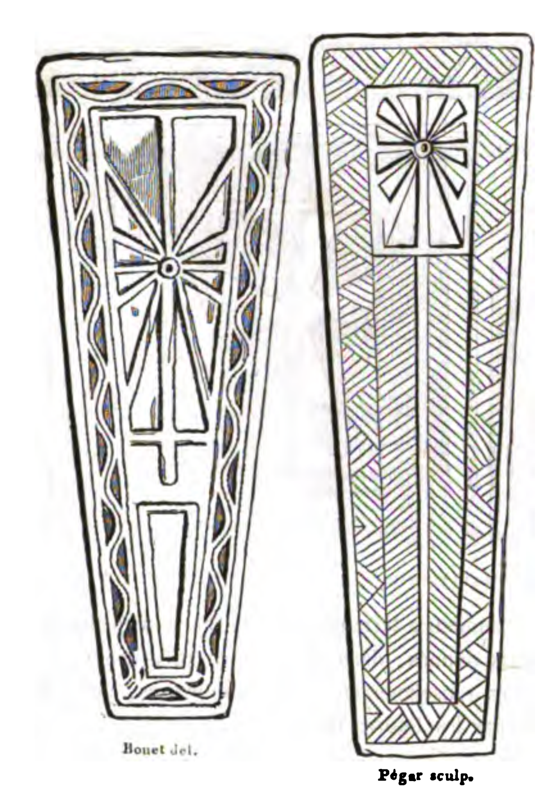


SARCOPHAGES DU POITOU.

(Présumés antérieurs au XIe. siècle.)

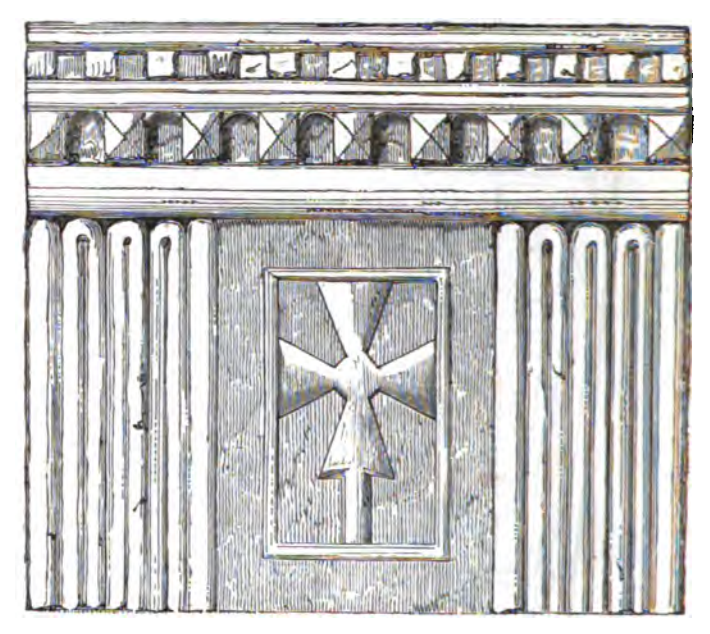
Après quelques observations présentées par MM. Bordeaux, Thiollet et Pernot, M. de Caumont reprend la parole et cite deux couvercles de sarcophages déposés au musée d'antiquités de Poitiers, et qu'il croit pouvoir être rapportés aux

temps carlovingiens ou mérovingiens. En voici l'esquisse.



DEUX COUVERCLES DE SARCOPHAGES CONSERVÉS AU MUSÉE DE POITIERS.

Ils portent l'un et l'autre une croix dont la forme offre des rapports avec celle que M. Gomart a dessinée dans le caveau qui renferme le tombeau de saint Quentin, et dont l'antiquité ne peut être douteuse.



SCULPTURES DANS LE CAVEAU DE SAINT QUENTIN.

M. de Caumont a terminé en rappelant les quelques renseignements donnés, dans une séance précédente, par M. Darcel. Ces renseignements, très-sommaires, peuvent être complétés par les figures de tombeaux placées dans le VIe. volume de son *Cours d'antiquités* et dans son *Abécédaire d'archéologie* auxquels il renvoie, aussi bien qu'aux nombreux mémoires qui en ont traité dans les vingt-deux volumes déjà publiés du *Bulletin monumental.*

L'examen des zodiaques et des travaux correspondant aux mois de l'année, représentés dans les églises des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles, indique-t-il des changements dans l'époque des récoltes, des semailles, etc., etc.? Quelles

données peut-on tirer de ces représentations et de quelques autres pour l'histoire des pratiques agricoles ?

Cette question a été traitée par deux personnes de Poitiers : M. l'abbé Barbier de Montault, et M. de Longuemar. Voici la note substantielle remise par M. de Longuemar :

« Les zodiaques qu'il nous a été donné d'étudier tout particulièrement en Poitou, dit M. de Longuemar, sont ceux des façades des églises de Civray, d'Aunay, de St.-Pompain, et les zodiaques peints à l'intérieur de l'église de St.-Savin, et de la chapelle de Clairvaux, près Châtellerault.

« Ils appartiennent au XIIe. siècle et à la première moitié du XIIIe. Un seul d'entr'eux est complet au point de vue de la question posée dans le programme du Congrès, c'est celui de Civray. Le zodiaque peint de St.-Savin ne contient que les signes habituels des constellations. Les autres sont plus ou moins tronqués, et nous avons en outre une observation générale assez importante à faire sur eux, observation qui trouvera sans doute son application dans d'autres parties de la France ; ils ont été remaniés souvent, à plusieurs reprises ; parfois même les archivoltes à plein-cintre dont ils faisaient partie dans l'origine, ont été transformées par les *réparateurs*, en archivoltes de forme ogivale, ce qui a amené de regrettables mutilations. — De plus, les ouvriers, en remontant les décorations des façades, n'ont pas toujours pris le soin de replacer les signes zodiacaux dans leur ordre naturel ni de leur faire correspondre les scènes des travaux de l'année, affectés à tel ou tel mois.

« Le zodiaque de St.-Pompain, aujourd'hui tout-à-fait détruit, en offrait un exemple frappant, si on s'en rapporte à un dessin fidèle qui m'a été communiqué sur les lieux : le cavalier, placé sur tous les zodiaques contemporains en regard des Gémeaux de mai, y est encadré entre *Aries* et *Taurus* (mars et avril) ;

le faucheur, placé entre *Taurus* et *Gemini* (avril et mai), au lieu de correspondre au *Cancer* de juin, etc.

« Ces bas-reliefs, fouillés dans un calcaire dolomitique, étaient peu distincts et beaucoup avaient tout-à-fait disparu.

« Le zodiaque de Notre-Dame de Paris a également subi une transposition dans l'ordre de ses signes. Ainsi, il montre *Leo* succédant aux *Gemini*, et *Cancer* séparé de *Libra* par la figure d'un tailleur de pierres appartenant aux tableaux voisins. Il est donc clair que l'on doit étudier, avec quelque précaution ces documents, quant aux conclusions à en tirer pour les occupations correspondantes aux différents mois de l'année.

« Sur le calendrier du portail de St.-Denis, la série des tableaux rustiques est complète et même augmentée de deux figures nues et couchées, qui symbolisent les deux mois les plus chauds de l'année; la série des signes zodiacaux, au contraire, est tronquée : il y manque *Cancer*, *Leo*, *Virgo*, supprimés pour donner place à des ornements étrangers. — Il est vrai que ce zodiaque est, je crois, une *restauration* du XVIII[e]. siècle.

« Les zodiaques, en Poitou, sont développés sur le pourtour d'archivoltes ou d'arcs-doubleaux; mais ils ne cheminent pas tous dans le même sens. Ainsi, les zodiaques de Civray, d'Aunay, de St.-Savin procèdent de gauche à droite, par rapport au spectateur faisant face au chœur des églises; tandis que ceux de St.-Pompain et de Clairvaux procèdent inversement. Ceux de Paris, de St.-Denis, de Ste.-Croix, de Bordeaux, cheminent comme les premiers; celui de Vézelay (à ce qu'il paraît), comme les seconds. — Il y a donc incertitude sur ce point et preuve que les décorateurs ne travaillaient pas d'après des règles fixes.

« Au moins devrait-on trouver que l'année commence par le même signe, et sur ce point il y a encore partage. L'immense majorité néanmoins appartient au signe du Verseau :

c'est lui qui ouvre la série des signes zodiacaux à Civray, à Aunay, à Clairvaux, à Vézelay, à Notre-Dame de Paris, à St.-Denis, et l'année commence ainsi à janvier pour finir en décembre; à St.-Pompain, où le zodiaque procède de droite à gauche, l'année débutait par le Capricorne, de telle sorte qu'on serait porté à croire que c'est l'indication du commencement de l'année à Noël, comme sous la deuxième race de nos rois; mais nous avons dit que St.-Pompain offrait beaucoup d'anomalies. Seul, le zodiaque de St.-Savin commence à *Aries*, comme le zodiaque romain, et c'est le seul qui semble rappeler le souvenir que l'année fut comptée, depuis Philippe-Auguste et notamment aux XIIe. et XIIIe. siècles, à partir de Pâques (1). Mais il me semble démontré, par cette unique exception, que les décorateurs romans n'ont jamais entendu indiquer sur leurs zodiaques le point de départ de l'année, tel qu'il était adopté de leur temps, mais simplement l'ancienne année romaine, telle qu'on la comptait depuis Numa, ce qui s'explique tout naturellement puisqu'en France on compta jusque fort avant dans le moyen-âge, par nones, par ides et par kalendes, si bien que les mois étaient divisés en deux parties égales dont la première était désignée par ces mots: *introeunte mense*, et la seconde, par ces autres mots: *mense restante* (Dom Mabillon). J'arrive à l'objet principal de cette notice, la correspondance des signes zodiacaux avec les travaux des divers mois de l'année.

« L'idée d'accoler l'une à l'autre ces diverses représentations nous vient, comme beaucoup d'autres, de la tradition romaine si persistante dans le midi et l'ouest de l'ancienne Gaule. Les calendriers romains portaient souvent, à côté de l'indication

(1) Chacun sait que l'année ne fut régulièrement comptée à dater du 1er. janvier qu'en 1563, par une ordonnance de Charles IX, qui ne fut même enregistrée que l'année suivante.

des mois, celle des travaux à exécuter à chaque époque, et des fêtes qui leur correspondaient, absolument comme nos calendriers actuels (1). Sur le plafond de l'arcade des saisons de l'arc-de-triomphe de Reims, chacun a pu voir sept des douze tableaux, qui l'ornaient autrefois, indiquant les divers travaux de l'année. Seulement, ces travaux ne paraissent pas se succéder dans leur ordre naturel, ce qui prouve que les sujets sculptés étaient plutôt un simple motif de décoration pour les artistes romains, qu'une série instructive pour les spectateurs. C'est ainsi que la série épargnée par les injures du temps, commençant par la saillie des étalons, au printemps, continue par la fauchaison, la moisson et le dépicage des grains; jusque-là tout est bien: c'est avril, mai, juin et juillet, si on veut; mais arrive brusquement une scène de chasse et les semailles qui appartiennent à la fin de l'automne; puis les vendanges, puis la tonte des troupeaux, et nous voilà tout déroutés.

« Sur d'autres monuments, les saisons sont indiquées par les travaux et les fêtes remarquables qui les caractérisent. — C'est donc bien dans la décoration romaine qu'il faut chercher le point de départ de nos zodiaques romans.

« Cela posé, nous mettons en présence les uns des autres les signes et les scènes, tels qu'ils se développent sur nos principaux zodiaques de Civray, d'Aunay, de Clairvaux, même de Vézelay, et nous en formons le tableau ci-contre où les guillemets indiquent les signes et les scènes effacés, et sur lequel les scènes rustiques suivent ou précèdent les signes, comme cela arrive sur les zodiaques circulaires :

(1) Même on peignait, dans les appartements, des calendriers qui mettaient chaque production de l'année en regard du mois ; des canards, des râles d'eau sous le Verseau, du gibier sous le Capricorne, des oiseaux de passage sous le Sagittaire, etc. Véritable almanach des gourmets. (Mazois, *Ruines de Pompéi.*)

		ZODIAQUE DE CIVRAY.	ZODIAQUE D'AUNAY.	ZODIAQUE de CLAIRVAUX.	ZODIAQUE DE VEZELAY.
JANVIER.	*Amphora.*	Un personnage assis.	»	»	Personnage professant.
FÉVRIER.	*Pisces.*	Personnage assis tenant un pain ou nimbe crucifère.	homme assis.	»	*Idem* se chauffant.
MARS.	*Aries.*	Vigneron taillant du ceps.	»	»	Vigneron taillant.
AVRIL.	*Taurus.*	Le Greffeur à l'ouvrage.	»	idem.	Chasseur.
MAI.	*Gemini.*	Cavalier en voyage.	»	»	Femme couronnée de feuillages. (Le Printemps.)
JUIN.	*Cancer.*	Le Faucheur.	idem.	»	Le Faucheur.
JUILLET.	*Leo.*	Masque hideux et cornu.	»	»	Syrène et Satyre.
AOUT.	*Virgo.*	Les Moissonneurs.	idem.	»	Moissonneurs.
SEPTEMBRE.	*Libra.*	Battage de grains.	idem.	»	Battage de grains.
OCTOBRE.	*Scorpius.*	La Vendange.	idem.	idem.	idem.
NOVEMBRE.	*Arcitenens.*	La Chasse.	»	idem.	Les Bûcherons.
DÉCEMBRE.	*Caper.*	Soins au bétail dans l'étable.	idem.	La Glandée.	Homme portant un enfant dans son manteau.
		Personnage à table.	idem.	idem et Salaisôn.	»

« Remarquons d'abord que, dans ces zodiaques développés sur un arc simple, le sommet est occupé par des figures étrangères au système général de la décoration et qui ne sont vraisemblablement là que pour renvoyer aux mois convenables les travaux qui leur correspondent.

« Ainsi la taille des arbres a lieu en mars; la greffe, en avril; la saison des voyages, en mai; la fauchaison, en juin; la moisson, en juillet; le battage des grains, en août; la vendange, en septembre; la chasse, en octobre; les soins du bétail ou la glandée pour engraisser les porcs, en novembre; la salaison et les plaisirs de la table et du coin du feu, en décembre, janvier et février.

« Comme confirmation de ce fait, il suffit de voir la reproduction, sur le tableau, suivant des zodiaques historiés de Notre-Dame de Paris, de St.-Denis et de St.-Ursin de Bourges, où les scènes rustiques correspondent directement aux signes zodiacaux.

	ZODIAQUE DE N.-D. DE PARIS.	ZODIAQUE DE St.-DENIS.	ZODIAQUE DE St-URSIN DE BOURGES (De Caumont.)
JANVIER.	Personnage à table.	Janus.	Le Cuisinier.
FÉVRIER.	Personnage qui se chauffe.	L'enseignement.	Homme qui se chauffe.
MARS.	Vigneron taillant.	Idem.	La taille des arbustes.
AVRIL.	Nettoyage des blés.	Idem ou la greffe.	Les fleurs.
MAI.	Les fleurs et la chasse au vol.	Cavalier en campagne.	Un voyageur armé d'un bâton.
JUIN.	Le Faucheur.	Idem.	Idem.
JUILLET.	Homme portant un fardeau, une gerbe.	Moissonneur.	Idem.
AOUT.	Le Moissonneur.	Le Batteur.	Idem.
SEPTEMBRE.	Le Vendangeur.	Idem.	Idem.
OCTOBRE.	Les semailles.	La glandée.	Soins donnés au vin.
NOVEMBRE.	La glandée.	La salaison.	Idem.
DÉCEMBRE.	La salaison des porcs.	Personnages à table.	Idem.

« Dans le tympan de St.-Ursin de Bourges, l'année commence à février et se termine à janvier, nouvelle preuve du peu de soin des décorateurs.

« En somme, tous ces calendriers attestent qu'aux XIIe. et XIIIe. siècles, comme de nos jours, il faisait bon au coin du feu, à table, et à se livrer soit à l'étude, soit aux soins de l'intérieur, tels que la salaison des porcs pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février ; qu'on prenait le plaisir de la chasse à courre et au poil en novembre, ou au vol et à la plume en avril, quand les fleurs étaient venues et les blés bons à sarcler; que le mois de mai engageait à voyager; qu'on fauchait au mois de juin; qu'en juillet arrivait la moisson; en août, la battue des grains; en septembre, la vendange; en octobre, les semailles, la glandée et les soins à donner au bétail à l'étable avant de faire les salaisons d'hiver; qu'on taillait la vigne et les arbres en mars, et qu'on greffait en avril.

« C'est encore à peu près ce qui se pratique aujourd'hui, du moins quant à la généralité des coutumes encore conservées; toutefois, c'est plutôt à la fin de juin qu'au commencement qu'on fauche, à la fin de juillet qu'on moissonne, à la fin de septembre qu'on vendange. — Mais certains zodiaques, et notamment ceux de Bourges, de St.-Denis et de Notre-Dame de Paris, semblent indiquer qu'il en était déjà ainsi, en consacrant deux mois consécutifs à la moisson et à la récolte du raisin.

« CONCLUSION. — L'historiage des zodiaques romans peut indiquer qu'il s'est inspiré des habitudes rurales du midi et de l'ouest de la France, où l'on bat encore aujourd'hui les grains immédiatement après la moisson, et où les récoltes en tous genres sont encore un peu plus précoces que dans le reste de la France ; mais nous ne pensons pas qu'on puisse en conclure une modification dans les saisons depuis l'époque romane jusqu'à nos jours.

« Si l'étude d'autres zodiaques, que nous ne possédons pas, amenait des conclusions pareilles à la nôtre, il serait assez curieux d'avoir profité de ce mode de contrôle inattendu pour fournir une preuve que la température et les lois moyennes des saisons n'ont pas sensiblement varié depuis huit siècles au moins, et ce serait un nouvel exemple des merveilleuses déductions qu'un esprit intelligent peut tirer des sources en apparence les plus étrangères à la solution de certains problèmes. Tout l'honneur de cette enquête, quels qu'en soient au surplus les résultats dans un sens ou dans l'autre, revient naturellement à celui qui a posé la question 29 du programme, c'est-à-dire au Directeur de l'Institut des provinces. »

Le mémoire de M. de Montault sera plus tard imprimé dans le *Bulletin monumental;* il renferme la description d'un très-grand nombre de zodiaques.

Une des questions du programme qui a donné lieu à la discussion la plus brillante et la plus approfondie a été celle-ci :

N'est-il pas utile que les Sociétés savantes s'occupent d'études hagiographiques plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici? Doivent-elles laisser, comme elles le font, avancer ou retarder de plusieurs siècles la venue des premiers apôtres de nos diocèses?

M. le commandeur d'Ozouville, de Laval, membre de notre Société française d'archéologie, homme aussi profondément catholique qu'il est savant et studieux, a soutenu avec un talent et une érudition qui a captivé l'Assemblée pendant près de deux heures, l'opinion déjà développée dans sa correspondance avec le bénédictin Dom Piolin, à savoir que ceux qui ont voulu faire remonter l'introduction du christianisme en Gaule, au temps des successeurs immédiats des apôtres,

se sont fait une grande illusion. M. le comte de Mellet a soutenu sur ce point la discussion avec M. d'Ozouville. Nous renonçons à reproduire la physionomie de cette belle séance, très-certainement une des plus intéressantes de la session.

M. le conseiller Tailliar a pris le dernier la parole :

« Si la discussion purement historique de cette question « pouvait, a-t-il dit, produire même indirectement une « controverse religieuse, il n'hésiterait pas, lui catholique « sincère, à s'abstenir d'y prendre part. Mais heureusement « c'est là un de ces problèmes chronologiques qui peuvent « sans inconvénient, qui doivent même avec utilité être livrés « à une libre appréciation. Loin de censurer, au surplus, « ceux qui professent une opinion contraire, il les félicite « d'une conviction qu'il respecte, mais à laquelle il a le regret « de ne pouvoir s'associer. Il rappelle la maxime adoptée « par l'illustre évêque d'Hermopolis : *In necessariis unitas*, « *in dubiis libertas*, *in omnibus caritas.*

« M. Tailliar n'entend point d'ailleurs traiter la question « dans toute son étendue, mais seulement en ce qu'elle a trait « à nos provinces du Nord, dont il a plus spécialement étudié « les institutions civiles et religieuses.

« Plusieurs causes, suivant lui, ont pu concourir à faire « attribuer à des temps plus anciens la venue des premiers « apôtres des Gaules :

« Le désir de rehausser la gloire de tel ou tel siége épiscopal; « un intérêt de préséance pour le prélat de tel diocèse; l'es- « poir d'ajouter à la célébrité de quelque chapelle vénérée « et de provoquer en sa faveur la libéralité des fidèles; enfin « l'intention d'édifier davantage de pieux lecteurs.......

« Pour ne parler que de la province de Reims, saint Sixte, « saint Sinice, saint Memmie, saint Firmin, ont-ils la haute

« antiquité qu'on leur attribue ? Sont-ils les contemporains « de saint Pierre et des autres apôtres ?

« Avant d'examiner leur histoire et de rechercher l'époque « de leur existence, il est essentiel de préciser quelques dates.

« La première, sur laquelle aucun doute ne peut s'élever, « est celle des martyrs de Lyon, de 177 à 202.

« La seconde, qui paraît également certaine, peut être « fixée aux années 245 et suivantes. C'est l'époque de la « grande mission dont saint Saturnin fut le chef, et après « laquelle divers prélats se rendirent successivement de l'Italie « dans les Gaules (1).

« La troisième date est celle de la persécution dirigée, vers « 287, par Maximien Hercule et son préfet du prétoire, « Rictius Varus.

« Ceci posé, à laquelle de ces trois époques faut-il rattacher « nos premiers évêques du Nord ?

« En ce qui touche saint Sixte, saint Sinice et saint « Memmie, on lit dans Frodoard, auteur justement estimé « d'une *Histoire de l'église de Reims :* « Il est certain que les « premiers propagateurs de l'Église de Dieu ont constamment « tenu en honneur les pontifes de ce siége, le premier de « cette province ; à un tel point que le bienheureux prince de « l'Église du Christ, l'apôtre saint Pierre, aurait cru devoir « déléguer (*censuerit delegandum*) pour l'église de Reims « le bienheureux Sixte en qualite d'archevêque, assisté de « suffragants, en lui adjoignant pour compagnons idoines et « nécessaires (*idoneos ac necessarios*) saint Sinice et saint « Memmie..... »

(1) Selon Grégoire de Tours, liv. I, ch. XXVIII, outre saint Saturnin, ce sont saint Gatien, envoyé pour prêcher à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Denis à Paris, Austremoine à Clermont, Martial à Limoges.

« Contre cette dernière énonciation de Frodoard se présentent trois observations :

« 1°. Le mode conditionnel et les termes dubitatifs (*censuerit delegandum*) indiquent plutôt une conjecture qu'une réalité.

« 2°. Les expressions d'*archevêque* et de *suffragants* ne prennent naissance que plus tard. Selon une tradition recueillie par Balderic (*Chroniques d'Arras et de Cambrai*, liv. I, chap. VII), c'est seulement le pape saint Denis, successeur de saint Sixte à Rome (de 259 à 269), qui, le premier, créa la hiérarchie épiscopale en établissant la supériorité des métropolitains sur les évêques leurs suffragants.

« Cette donnée importante fournie par Balderic s'accorde avec ce que dit Hincmar, que saint Sixte, premier évêque de Reims, fut envoyé par le pape saint Sixte, mort en 259.

« 3°. La confusion qui a égaré Frodoard semble être provenue de ce qu'on a mal à propos attribué à saint Pierre des actes ou des établissements émanés, non pas du prince des apôtres personnellement, mais de la chaire de saint Pierre sous les papes ses successeurs.

« Cette confusion est frappante dans le début de la *Vie de saint Memmie*, rédigée par un anonyme on ne sait à quelle époque, mais antérieurement au XIIIe. siècle. « Saint Memmie, y est-il dit, disciple de saint Pierre, d'une famille noble originaire de Rome, après avoir été sacré évêque par ordre de Dieu pour annoncer la parole divine dans les Gaules avec ses frères en Jésus-Christ, saint Denis, depuis évêque de Paris; saint Eucher, évêque de Trèves; saint Seminiac, depuis évêque de Sens; saint Sinice, évêque de Soissons, et six autres évêques. »

« Or, saint Denis, qui est indiqué ici comme l'un des compagnons de saint Memmie, n'a vécu, selon Grégoire

« de Tours, que du temps de saint Saturnin, c'est-à-dire « dans la seconde moitié du IIIe. siècle.

« En combinant ce passage avec l'énonciation d'Hincmar « rapportée plus haut, tout ce qu'on peut supposer, c'est que « saint Sixte, saint Sinice et saint Memmie auraient été en- « voyés de Rome, dans la seconde moitié du IIIe. siècle, « par le pape personnifiant saint Pierre, et qu'ils se ratta- « chent à la grande mission dont saint Saturnin fut le point « de départ.

« Les savants Bollandistes, dont l'autorité est si grave en « cette matière, pensent même, en se fondant sur les actes des « martyrs de 288, que ce fut seulement à cette dernière « époque que saint Sixte et saint Sinice vinrent dans les « Gaules. On peut lire leur savante dissertation en tête de « la *Vie de saint Sixte et de saint Sinice* au 5 septembre « (tome I du mois de septembre, p. 118).

« Quant à saint Firmin, on lit dans une chronique attri- « buée à un évêque du IVe. siècle, Flavius Lucius Dexter, « mais probablement fabriquée par le jésuite Higuera, que « saint Firmin, citoyen et évêque de Pampelune, disciple de « saint Saturne, qui était lui-même auditeur de saint Pierre « (*S. Petri similiter auditoris*), subit le martyre à Amiens « sous le président Julien, en l'an de Jésus-Christ 110.

« Cette assertion néanmoins ne repose sur aucune donnée « historique. Les Bollandistes estiment avec raison que saint « Firmin, né vers le milieu du IIIe. siècle, commença à prêcher « l'évangile vers l'an 280, et qu'il fut martyrisé vers 290 « sous Dioclétien, mais après la mort de Rictius Varus et « sous un autre préfet du prétoire.

« Une considération qui paraît décisive domine toute cette « discussion. C'est qu'avant la fin du IIIe. siècle on ne trouve « aucune liste suivie ni de métropolitains de Reims ni des « évêques leurs suffragants. S'ils avaient réellement existé,

« la série en eût été conservée au moins dans l'une ou dans « l'autre de nos cités. Mais il est probable que nos premiers « prélats apostoliques du IIIe. siècle ne furent que des évêques « régionnaires.

« A l'appui de l'opinion qu'il émet, M. Tailliar présente, « en terminant, un aperçu de la mission dont firent partie « saint Quentin, saints Fuscien et Victoris, saints Lucien « et Rieule ou Régulus, saints Crespin et Crespinien, saints « Piat et Eugène qui, tous, à l'exception de saint Rieule, « payèrent de leur vie leur dévouement à la foi. Soldat non « moins intrépide de la milice du Christ, saint Firmin eut « après eux le même sort. (V. Ghesquière, *Acta sanctorum* « *Belgii*, tome I). »

Nous nous arrêtons à regret dans ce coup-d'œil sur les discussions archéologiques du Congrès des délégués, car elles nous paraissent de nature à vivement intéresser tous les hommes studieux. Heureusement, l'*Annuaire* de l'Institut des provinces, qui prend chaque année plus d'importance et que déjà l'on imprime pour 1858, donnera *in extenso* tout ce qui s'est dit dans l'assemblée.



ORIGINES

DES

COMMUNES DU NORD DE LA FRANCE;

Par M. TAILLIAR,

Conseiller à la Cour Impériale de Douai, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie.

PREMIÈRE PÉRIODE. — ÈRE GALLO-ROMAINE.

SECTION Ire.

CITÉS DU NORD DE LA GAULE. — CLASSES DE PERSONNES QUI LES HABITENT.

I. Place considérable que tient la Gaule dans l'Empire romain au IVe. siècle sous Constance Chlore.

1. A dater de la fin du IIIe. siècle, la Gaule devient une des parties les plus vitales de l'Empire. Outre les ressources que présentent sa population, son territoire, ses richesses, elle est, du côté de l'Est, le boulevard de la domination romaine contre les invasions germaniques. Au Nord-Est, elle forme une barrière contre les irruptions maritimes des Saxons et des Francs.

Par suite de la division de l'Empire due à Dioclétien, elle

constitue même une sorte de domination distincte avec ses souverains à part sous le titre d'Auguste ou de César (1).

2. C'est d'abord de Maximien Hercule, collègue de Dioclétien, que la Gaule est le principal siége. C'est là qu'il défait les Bagaudes, paysans gaulois insurgés en 286. On sait quelles sont les causes de cette révolte. De malheureux campagnards poursuivis sans rémission par les agents du fisc, appauvris et tombés dans la misère, abandonnent leurs maisons et leurs champs, se retirent dans les bois, et s'y réunissent par troupes : « Ces rustres inexpérimentés affectent alors des airs militaires. Le laboureur devient fantassin ; le pâtre, cavalier » (2). Ils élisent deux chefs, Amandus et Ælianus, et des campagnes, se portent sur les villes ; la cité d'Autun tombe sous leurs coups. Pour mieux assurer leur révolte, ils construisent des retranchements ou s'approprient des châteaux forts. Mais sans discipline et sans ordre, ils ne peuvent résister aux forces supérieures habilement dirigées contre eux par Maximien Hercule, qui les défait, et dissipe ces réunions *tumultueuses* (3).

(1) De 286 à 388, l'histoire des princes qui ont régné dans la Gaule, pourrait être la matière d'un travail spécial qui aurait son intérêt comme introduction à l'histoire de France. Durant cet espace, les souverains qui y ont été investis de l'autorité sont : Maximien Hercule, de 286 à 292 ;—Constance Chlore, comme César de 292 à 305, comme Auguste, en 305 et 306 ;—Constantin Ier. (le Grand) de 306 à 312, époque où il quitte la Gaule ; Crispus, fils aîné de Constantin Ier., en qualité de César de 317 à 324 ;—Constantin II (le jeune) comme César de 324 à 337, avec le titre d'Auguste, de 337 à 340 ;—Constant de 340 à 350 ;—Constance de 350 à 361 (dans l'intervalle ; le tyran Magnence de 350 à 353 ; —Le césar Julien de 355 à 361) ;—Valentinien Ier., Auguste de 364 à 375 ;—Gratien, Auguste de 376 à 383 ; — l'empereur Maxime de 383 à 388.—Dans les quatre chapitres qui vont suivre nous nous bornons à indiquer les faits qui se rattachent à notre sujet.

(2) Mamertin, *Panégyr. de Maximien*, chap. iv. (Édition du père La Baume de 1676, in-4°. p. 114.)

(3) En celtique le mot *Bagad* signifie *tumulte*. Notre mot *Bagarre* a

3. C'est encore au sein de la Gaule, et à Trèves, sa métropole, que Maximien Hercule organise de formidables expéditions contre les Allemands, les Burgondes, les Hérules et d'autres barbares qu'il refoule au-delà du Rhin.

Parmi ces peuples remuants et redoutables figurent les Francs, race de plus en plus audacieuse et qui semble avoir le pressentiment de ses hautes destinées. Ici toutefois, les Francs ne sont signalés que par des revers. Contraints à la soumission, ils sont réduits avec leur chef ou roi, à venir solliciter la paix (1). Toujours impatients du repos, ils ne tardent pas à reprendre les armes.

Ces guerres continuelles, au milieu des calamités qu'elles enfantent, ont au moins pour résultat de tenir sans cesse en éveil la valeur des troupes et d'habituer les Gaulois à la présence de ces Germains avec lesquels ils doivent se fondre un jour. Dans les intervalles de paix, les points de contact se multiplient et produisent même des relations familières.

4. Dioclétien avait surtout choisi Maximien Hercule comme un instrument énergique, comme un bras vigoureux toujours prompt et fort lorsqu'il fallait frapper. Mais à ces qualités, Maximien, joignant de grands défauts, se montre violent, impitoyable, et inhumain jusqu'à la férocité. Sa cruauté sanguinaire

conservé un sens analogue. On sait du reste que le *tumultus gallicus* était, au plus haut point, redouté des Romains, qui désignaient par ces mots toute guerre contre les Gaulois. — Sous plus d'un rapport ces mouvements populaires des Bagaudes sont à remarquer. On en retrouve d'analogues au IXe. siècle, lors de l'invasion des Normands. Ils peuvent se comparer encore aux insurrections des paysans de Normandie du Xe. siècle, aux soulèvements de la *Jacquerie* en France au XIVe. siècle et à la *Chouannerie* de nos jours (V. au surplus sur les Bagaudes, Aurélius-Victor, Eutrope, Salvien, liv. V; les *Panegyrici veteres*, p. 114, 143; Duchesne, *Histor. Francor.*, tome I, p. 662; Tillemont, *Hist. des Emp.*, tome V; Gibbon, ch. xiii).

(1) Mamertin, *Genethliacus Maximiani Augusti*, ch. v, p. 129.

se manifeste surtout envers les chrétiens déjà nombreux dans nos contrées. Toutes nos légendes des Saints sont remplies des souvenirs de l'implacable intolérance qu'il déploie de concert avec son digne ministre Rictius Varus, préfet du prétoire. Saint Lucien, missionnaire et apôtre à Beauvais, saint Crespin et saint Crépinien à Soissons, saint Quentin à Vermand, saint Victorin et saint Fuscien à Térouanne, saint Piat et saint Chrysole dans le Tournesis subissent tour à tour le martyre et périssent par le fer des bourreaux (1). Mais la terre du Christ, arrosée de leur sang, n'en est que plus féconde en dévouements héroïques. Ces déplorables excès sont les derniers actes de Maximien dans la Gaule.

5. A partir de Constance Chlore, on peut dire qu'une sorte d'empire gaulois rajeuni et régénéré se constitue et commande aux destins de l'Occident. Ce prince régit d'abord la Gaule en qualité de César de 292 à 305. Il règne ensuite sous le titre d'Auguste en 305 et 306.

Plusieurs faits mémorables signalent son règne :

Il attaque le ménapien Carausius, ancien marin et constructeur de navires, qui, devenu chef de flotte, avait usurpé la pourpre dans la Grande-Bretagne ;

Par un merveilleux effort, il reprend sur ce tyran la ville inexpugnable de Boulogne dont il bloque le port au moyen de poutres énormes enfoncées dans le sable, et de quartiers de roches amoncelés à l'entrée du chenal ;

Il purge l'embouchure de l'Escaut et les marais d'alentour des pirates qui y trouvaient un repaire ; il remporte à Langres, dans la province de Sens, une victoire éclatante sur les Allemands. Il les poursuit au-delà du Rhin et rétablit la domination romaine sur les bords de l'Ems et du Weser.

(1) V. Ghesquières, *Acta sanctorum Belgii*, t. I ; — le P. Boucher, *Belgium romanum*, liv. VII, ch. IX et X.

6. Enfin, Constance, victorieux, transporte des barbares d'Outre-Rhin dans les territoires d'Amiens, de Beauvais, de Langres et de Troyes. Déjà Auguste, Probus et Maximien Hercule avaient ordonné des transplantations de ce genre. Ces races vigoureuses, remplies de sève et de vitalité, forment par suite au sein même de la Gaule, des centres de populations nouvelles qui doivent régénérer les anciennes et concourir à une rénovation nécessaire (1).

7. Heureux dans la paix comme dans la guerre, Constance se concilie l'amour et presque la vénération des Gaulois qu'il soustrait à la fois aux ombrageux soupçons de Dioclétien et aux emportements frénétiques de Maximien Hercule. Plein de mansuétude envers tous, animé des sentiments d'une tolérance équitable, il arrête les persécutions religieuses, admet les chrétiens dans sa garde, protège les prêtres contre leurs ennemis et laisse un libre essor au christianisme, qui chaque jour s'insinue davantage dans toutes les parties du corps social. Grâce à la diffusion des doctrines évangéliques, une grande rénovation morale doit ainsi marcher de pair avec la rénovation des races.

II. Gouvernement de Constantin et de ses fils.—Le César Julien (306-363).

1. Quoique reconnu seulement par Galère sous le simple titre de César, Constantin, après la mort de son père Constance

(1) Cantonnées séparément, accrues par des unions fécondes, ces races sont désignées sous le nom de *Gentes*, en anglo-saxon *Lad*, en tudesque *Leute* (de *Leuden*, croître), d'où le mot latinisé de Lètes (*Læti*). Les recrutements opérés parmi ces Lètes procurent à l'armée romaine d'excellents auxiliaires qui composent des légions. Long-temps idolâtres au milieu des provinces chrétiennes, ils sont aussi qualifiés de gentils (*Gentiles*). (V. Cod. Théodos., liv. III, tit. 14, liv. VII, tit. 15, liv. XI, tit. 30, loi 62, et ci-après chap. XIV, n°. 5.)

Chlore, n'en exerce pas moins dans la Gaule toutes les prérogatives de l'autorité souveraine.

Le souvenir des vertus de son père, les espérances qu'il fait naître lui-même, sa taille majestueuse, les grâces de sa personne, son expansive affabilité, la bravoure, le mérite supérieur qu'il déploie lui concilient facilement les esprits.

Sa première guerre est dirigée contre les indomptables Francs que le séjour de Constance Chlore dans la Grande-Bretagne avait enhardis à recommencer leurs incursions. Le jeune César les attaque, les culbute, fait prisonniers deux de leurs chefs ou rois, Ascaric et Gaïse. Sans pitié pour l'infortune de ces princes, il les fait périr par un supplice inhumain en les livrant aux animaux féroces, dans l'amphithéâtre de Trèves. Cette cruelle exécution vient tristement compléter un magnifique spectacle offert au peuple.

3. A part cette rigueur condamnable que le vain prétexte d'une intimidation nécessaire ne saurait justifier, cette période de l'administration de Constantin est sans contredit la plus glorieuse.

On le voit visiter les provinces, venir en aide à l'agriculture, rétablir l'ordre dans les cités, les libérer de dettes écrasantes et reconstituer les magistratures municipales (1).

La ville d'Autun, dont il restaure les écoles, a surtout à se louer de ses bienfaits. Organe de ses concitoyens, le rhéteur Eumène lui décerne solennellement à ce sujet (en 309) le témoignage flatteur de la reconnaissance publique (2).

(1) Cette sollicitude dont Constantin entoure les cités se manifeste pendant toute sa vie. De 312 à 336, on a de lui 22 lois concernant les curies (V. Code Théod. liv. XII, tit. 1, édit. de Bonn de 1840, in-4°.). Une autre loi de 318, par laquelle il reconnaît la juridiction épiscopale pour les affaires civiles, est aussi d'une grande portée (V. Code Théod. liv. I, tit. 27. *Ibid.*, col. 174).

(2) V. *Panegyrici veteres*, p. 140.

3. L'attitude de Constantin à l'égard des chrétiens ne lui attire pas moins de sympathies. Ne cachant plus désormais sa prédilection pour eux, il les autorise à reconstruire leurs églises et à pratiquer ouvertement leur culte, qu'il ne tarde pas à embrasser lui-même en 312. Dès ce moment le christianisme triomphant, devenu la religion de l'État, prédomine sans obstacles. De cette époque date aussi son organisation officielle en Occident. Les principales églises de la Gaule-Belgique sont celles de Trèves et de Reims. Dans les cités subordonnées à ces métropoles, la hiérarchie chrétienne se constitue progressivement, quoiqu'avec plus de lenteur et moins de régularité.

4. Crispus, fils aîné de Constantin, s'était distingué de bonne heure par d'éminentes qualités.

En 317, lorsque Constantin et Licinius suspendent momentanément leurs inimitiés par un traité de paix, ils créent césars les fils qu'ils voulaient de leur vivant associer à leur puissance.

Décoré de ce titre et mis à la tête des Gaules, Crispus se signale par des exploits guerriers. Il défend avec succès les abords du Rhin, et dans plusieurs combats triomphe des Francs et des Allemands.

Mais la réputation qu'il acquiert excite la jalousie de sa belle-mère Fausta. Desservi par elle auprès de son père, il est supplanté par son jeune frère Constantin II qui est investi à sa place du gouvernement des Gaules. On sait quelle fut bientôt la fin tragique de Crispus empoisonné, dit-on, à l'instigation de sa belle-mère.

5. Constantin le jeune, revêtu de la dignité de césar, l'exerce d'abord sous la tutelle d'un préfet du prétoire. Il règne ensuite comme auguste et successeur de son père de 337 à 340. Les batailles qu'il gagne sur les Francs et les Allemands rendent dès ses débuts son nom glorieux. Généreux autant que brave, sa munificence embellit les cités. Une inscription gravée en

son honneur, rappelle qu'il fit ériger à ses frais des bains publics ou thermes dans la cité de Reims, métropole de la seconde Belgique (1). Mais sa turbulente ambition amène sa catastrophe. Pour dépouiller son frère Constant, il marche en Italie. Surpris dans une embuscade, il est tué près d'Aquilée en 340.

6. Constant, héritier des États de son frère, lui succède dans la possession des Gaules. De 340 à 350, il passe la plus grande partie de son règne à lutter laborieusement contre les Francs et les autres barbares. Des abus de pouvoir, de criantes exactions, le scandale de ses déréglements, sa honteuse passion pour de jeunes et beaux captifs Germains, irritent les esprits. Détrôné tout à coup par Magnence, son chef des gardes, qui prend la pourpre à Autun, Constant fugitif est mis à mort au pied des Pyrénées.

Le tyran Magnence, d'une basse extraction, mais habile guerrier, ne peut, malgré son orgueilleuse confiance, soutenir le poids des forces de l'Orient auxquelles se joignent celles de l'Italie. Attaqué par Constance qui vient venger son frère, il est vaincu dans deux batailles et réduit à se percer de son épée. Son règne ne laisse aux cités gauloises d'autre souvenir que celui des extorsions qu'il leur fait subir pour ranimer son pouvoir expirant.

7. Sous Constance, dernier survivant des trois fils de Constantin, le christianisme achève d'entrer dans une nouvelle phase. Persécuté par Dioclétien, triomphant avec Constantin, il est bientôt livré aux agitations et aux discordes que produisent les hérésies. Une persévérance énergique contre les

(1) Toto orbe victoriis suis celebrandus, thermas, fisci sui sumptu, à fundamentis cœptas ac peractas civitati suæ Remorum pro solita liberalitate largitus est. (Sur cette inscription, découverte au commencement de ce siècle, V. CAMUS-DARAS, *Essais sur Reims*, p. 522).

obstacles, le succès qui couronne les efforts, la division après la victoire, telles sont malheureusement les trois péripéties par lesquelles passent toutes les grandes causes politiques ou religieuses, même les plus légitimes. Constance, prince médiocre, intolérant et cruel, sans cesse dominé par des eunuques et des favoris, se montre peu digne de son père. Presque toutes ses années se consument en discussions stériles, en persécutions odieuses contre les catholiques en faveur des Ariens. Mais l'Église, comme un chêne vigoureux, s'affermit au milieu des tempêtes.

Un autre défaut capital du gouvernement de Constance est le mauvais choix des fonctionnaires dont la rapacité, la corruption et la tyrannie deviennent dans les provinces de véritables fléaux. De là, pour les cités, des causes d'appauvrissement et de misère. Vingt sept lois émanées de Constance, quant aux curies, ont presque toutes pour but de ramener dans les cités les curiales fugitifs et de les y astreindre aux charges qu'ils s'efforcent d'éluder (V. Code Théod., liv. XII, titre 1, lois 23-49).

8. Malgré son ineptie, Constance a du moins le bon esprit de comprendre qu'il ne peut supporter seul le double fardeau de l'Orient et de l'Occident. Julien, son parent, qu'il décore du titre de césar, est investi du gouvernement des Gaules où il se signale avec éclat de 355 à 361.

Presque à son arrivée, en 356, il en vient aux mains avec les Allemands, les bat, les disperse ou les fait prisonniers. Puis il reprend Cologne que les barbares avaient envahie.

L'année suivante, en 357, Julien, assiégé à Sens par les Allemands, les rejette au loin et va les traquer dans les îles du Rhin où ils s'étaient retirés avec leur proie. Il gagne ensuite sur eux, près de Strasbourg, une bataille mémorable dans laquelle sont anéanties des bandes innombrables de ces peuples. Les années ultérieures sont marquées par de nouveaux

combats contre les Francs et les autres Germains. Grâce à ces brillants exploits, les barbares sont de toutes parts refoulés au-delà du Rhin et l'Empire semble un instant recouvrer son ancienne gloire.

9. Toujours infatigable, le césar marche ensuite contre les Francs-Saliens, qui depuis long-temps avaient osé fixer insolemment leur demeure sur les terres des Romains, près de la Toxandrie. Parvenu au territoire de Tongres, il y trouve des ambassadeurs de ce peuple. Sans s'arrêter à leurs demandes qu'il élude, il tombe comme la foudre sur les bourgades des Saliens. Le succès qui suit cette entreprise lui permet d'user de clémence. Il traite favorablement ces peuplades qui s'abandonnent à lui avec leurs familles et leurs biens.

Le premier, il forme une légion de ces Francs-Saliens qui deviennent ainsi d'utiles auxiliaires dans la Gaule, en attendant qu'ils en soient les maîtres.

10. Non content de ses victoires multipliées, Julien s'applique avec un soin assidu à faire refleurir la Gaule et à soulager ses habitants opprimés. Plein de bienveillance envers les cités, il s'attache surtout à restaurer leurs finances. L'arriéré écrasant, dont la plupart des villes sont obérées, a pour principales causes, d'une part, les subventions extraordinaires qu'elles sont fréquemment obligées de fournir à l'État, et de l'autre, les dépenses qui leur sont imposées pour les édifices ou bâtiments affectés aux fonctionnaires impériaux ou à des services publics, et surtout pour les remparts et les fortifications que les invasions des barbares rendent indispensables. Séjournant au sein même des cités, Julien tâche, autant qu'il le peut, d'alléger les charges qui les grèvent. Reims, Sens, Strasbourg, Paris, Vienne, lui servent tour à tour de résidence. Il assure en même temps à tous une prompte et impartiale justice, et fait rentrer dans le devoir les agents des subsistances dont la cupidité se donnait carrière.

III. Valentinien et Gratien (364-383).

1. Après la courte apparition de Jovien qui succède à Julien en 363, Valentinien Ier., prince dur, emporté, inflexible, mais dont les justes sévérités sont parfois utiles, est élevé au pouvoir. Il assigne aussitôt l'Orient à son frère Valens et se réserve l'empire d'Occident dont la Gaule devient le centre avec Trèves pour métropole. C'est dans la Gaule que s'écoule une grande partie de son règne de 364 à 375 (1).

Dans les années 365 et suivantes, Valentinien tient tête avec autant de bravoure que d'habileté à toutes ces races barbares, remuantes et opiniâtres, qui s'agitent sans repos sur les confins de la Germanie. Les Allemands, les Burgondes et d'autres peuples sont vaincus tour à tour. En 366, un de ses lieutenants les plus illustres, Théodose, plus tard empereur, libère la Batavie des pirates Francs et Saxons.

2. Parmi les généraux les plus distingués de Valentinien figure encore le célèbre Jovin que Reims est fière d'avoir vu naître. Maître général de la cavalerie, il surprend et défait les

(1) Dès la première année de son avènement, les plus importantes cités gauloises lui adressent des députations pour lui représenter les dangers dont la Gaule est menacée et le prier instamment d'y résider. « Legationes urbium accessère nobilium, precantes ne in rebus duris et dubiis impropugnaturas eas relinqueret, quas præsens eripere poterit discriminibus maximis, metu ambitiosi nominis sui Germanis incusso (Ammien, XXVI, 5). Valentinien accède à leur demande, mais ne leur accorde cette protection qu'au prix d'énormes sacrifices, ruineux pour les curies. Celles-ci, surchargées d'impôts, se dépeuplent rapidement et ne peuvent fournir les subventions exigées. Un jour, Valentinien furieux ordonne de faire mourir trois curiales dans plusieurs cités. « Et que « fera-t-on, lui répond hardiment Florentius, préfet du prétoire, s'il y a « des villes qui n'ont même pas ce nombre de curiales? Faudra-t-il « attendre qu'elles les possèdent pour les livrer au supplice? » (Ammien, liv. XXVII, p. 345.)

Allemands dans trois batailles successives dont la dernière est livrée près de Chalons-sur-Marne. Quand le général vainqueur revient à Paris, l'empereur, joyeux de ses succès, se porte au-devant de lui et le désigne pour être consul (1).

3. Dans sa judicieuse prévoyance, Valentinien, pour mieux préserver la Gaule d'irruptions soudaines et désastreuses, garnit l'est et le nord de cette contrée de nombreuses forteresses tenues constamment sur le pied de guerre. Toutes ces forteresses, jointes à celles qui existaient déjà, composent une ligne formidable de défense.

Dans nos contrées, ces châteaux forts se multiplient sur tous les points, à mesure que l'Empire fléchit et penche vers sa ruine. Ils ont surtout pour but d'empêcher les pirates Saxons et autres de pénétrer, par les cours d'eau, dans l'intérieur de nos cantons (2).

4. C'est de même, à dater de cette époque, que se multiplient, en faveur des vétérans ou des barbares au service de l'Empire (*Gentiles*), les concessions de terres sur les parties limitrophes. En leur abandonnant des terrains situés sur les frontières, le gouvernement impérial espère qu'ils les défendront avec d'autant plus d'ardeur que chez eux l'intérêt personnel excitera davantage encore l'élan de la bravoure. Dans ces concessions territoriales, dont l'origine remonte à l'empe-

(1) Ammien-Marcellin, liv. XXI ;—Valois, sur Ammien, p. 368 ;—Frodoard, *Hist. de Reims*, ch. VI ; —Tillemont, tome V ;—Marlot, *Hist. de Reims*, liv. IV, ch. III.

(2) Tels sont sur l'Escaut : *Castellum*, le Câtelet ; *Cameracum*, Cambrai ; *Valentianæ* , Valenciennes ; *Tornacum*, Tournai ; sur la Scarpe : *Nobiliacum*, contigu à la cité des Atrebates; *Victoriacum*, Vitri; *Duacum*, Douai ; sur la Lys : *Ariacum*, Aire ; *Minariacum* ou *Stagra*, Estaires, *Viroviacum* , Werwick ; *Cortoriacum*, Courtrai. Ces diverses localités doivent, au moyen-âge, jouer un rôle plus ou moins important dans l'histoire des institutions communales.

reur Alexandre Sevère, quelques écrivains ont cru voir un des éléments primitifs des bénéfices militaires et de la féodalité.

5. Au point de vue de la législation, le règne de Valentinien Ier. mérite aussi d'être remarqué. C'est à lui qu'est due l'institution officielle des défenseurs des cités dont la mission désormais permanente a pour but de protéger les citoyens, surtout le menu peuple, contre les injures et l'oppression des hommes puissants (V. Code Théodos., liv. I, tit. 29, édit. de Bonn).

Le gouvernement de ce prince se signale encore par d'autres mesures législatives que rendent, suivant lui, nécessaires, les besoins politiques et sociaux de l'époque (1).

Une apoplexie foudroyante termine, en 375, le règne conservateur de Valentinien Ier.

Déjà en 368, à la suite d'une grave maladie, cet empereur avait fait proclamer auguste, à Amiens, son jeune fils Gratien alors âgé de huit ans. Ausone, rhéteur habile, avait été chargé à la cour de Trèves de l'éducation du jeune prince.

Pendant que Valens continue de dominer en Orient, l'Occident se divise entre Gratien qui règne sur les Gaules, la Grande-Bretagne et l'Espagne, et le jeune Valentinien II, son frère consanguin qui, sous la tutelle de sa mère, Justine, a l'Italie en partage.

6. A peu près vers le même temps, une multitude innom-

(1) On a de lui douze lois concernant les curies et les devoirs de plus en plus étroits des curiales (V. Code Théod., XII, 1, lois 57-69). Nous devons indiquer en outre deux lois, datées de Reims du mois de juin 366, qui prescrivent de quelle manière doit s'effectuer dans les greniers publics la livraison des céréales ou des autres denrées. Tous ceux qui ont à s'acquitter de fournitures de ce genre sont tenus de le faire le plus tôt et du mieux qu'ils le peuvent. Ils doivent, dans tous les cas, amener leurs grains en trois fois et tous les quatre mois au plus. (V. Code Théod. liv. XI, tit. 1, loi 15, et liv. V, tit. 13, loi 20.)

brable d'Allemands vient fondre sur la Gaule. Le jeune empereur Gratien, dit Orose, se confie en la puissance du Christ, marche contre l'ennemi avec des forces très-inégales, et termine avec un incroyable bonheur, près de Strasbourg, une guerre des plus dangereuses. Plus de trente mille Allemands périssent, dit-on, dans cette bataille (V. OROSE, liv. VII, ch. XXXIII).

De son côté, l'Orient est mis en péril par d'autres agresseurs non moins redoutables. A la suite d'une sanglante bataille livrée aux Goths, Valens, blessé mortellement, est brûlé dans une cabane à laquelle ceux-ci mettent le feu.

Après ce cruel désastre, Gratien, voyant l'Empire accablé d'ennemis, s'associe l'illustre Théodose et lui assigne l'Orient.

2. Gratien était un prince recommandable, mais trop faible dans de telles conjonctures. Il composait agréablement des vers, s'exprimait avec élégance et soutenait des controverses comme l'eût fait un rhéteur. Il était sobre et tempérant; mais, au lieu de donner ses soins aux affaires, il consumait la majeure partie de son temps à s'exercer dans l'art de lancer des javelots.

Entouré d'un corps d'Alains qui formaient sa garde, il semblait les préférer aux troupes romaines et souvent même revêtait leur costume, grave imprudence qui eut pour lui les plus funestes résultats.

IV. L'empereur Maxime.—Son règne utile pour la Gaule (383-388).

1. Pendant que Gratien poursuit le cours de son règne paisible, mais insuffisant, on apprend tout à coup que Maxime, général des troupes romaines dans la Grande-Bretagne, vient d'être investi de la pourpre et proclamé empereur par les soldats. Cette usurpation ne tarde pas à devenir menaçante. Réunissant une armée nombreuse, Maxime s'embarque pour la Gaule, aborde à l'embouchure du Rhin et soulève rapidement les populations et les troupes contre Gratien. Ce malheu-

heureux prince, abandonné des siens, essaie de fuir vers l'Italie; mais il est arrêté à Lyon et mis à mort.

9. Cette catastrophe rend Maxime maître du pouvoir. A part le crime de sa déloyale insurrection, c'était un homme de tête et de cœur, aussi intelligent que brave. L'historien Sulpice Sévère, qui a pu le juger impartialement, affirme qu'il se distinguait par tous les mérites et qu'il eût été irréprochable s'il eût pu répudier le diadème illégitime que lui imposèrent des soldats révoltés, et s'abstenir des guerres civiles (1).

En possession de la toute-puissance, reconnu même avec le titre d'auguste par Théodose en 383, Maxime établit à Trèves le siége de son empire dont les deux ailes, au dire de Gildas, couvraient l'une l'Espagne et l'autre la Grande-Bretagne.

En habile politique, il réorganise le gouvernement, s'entoure d'un sénat et crée un consistoire ou conseil d'État.

Appliquant aux affaires toute sa sollicitude, il rend à l'Empire trois services immenses :

De sa puissante et victorieuse épée il contient au-delà du Rhin les barbares indomptés, qu'aucune main après la sienne ne peut plus arrêter ;

Justicier inflexible, il châtie impitoyablement les malfaiteurs et fait cesser les brigandages qui compromettaient la sûreté publique. Il est efficacement assisté dans cette tâche par son préfet du prétoire, Evodius, personnage rigide et sévère, mais dont la justice n'avait point d'égale.

Il comprime les désordres intérieurs, resserre le lien social relâché par la mollesse de Gratien et met un terme aux abus qui affligeaient les provinces. Les institutions municipales

(1) V. Dialog. II, *De virtutibus S. Martini*, cap. VII. Maxime, dit de son côté Orose, était un guerrier habile et vaillant, qui eût été digne du titre d'auguste, s'il ne se fût pas élevé à la tyrannie, au mépris de la foi du serment.

florissantes à Trèves reprennent leur force dans les cités, et les curies brillent encore d'un éclat passager.

8. Tranquillisé sur l'attitude de Théodose à son égard, Maxime travaille à se concilier le clergé.

Catholique plein de ferveur et d'une dévotion que l'impératrice sa femme excitait encore, il déploie un zèle qui eût été plus louable s'il fût resté constamment dans les limites de la modération.

Séduits par son dévouement à la religion, attirés par ses bienfaits, les évêques affluent à sa cour.

Deux des plus grandes illustrations de l'époque, saint Ambroise et saint Martin, viennent à plusieurs reprises le visiter, quoique pour des causes toutes différentes.

Deux fois, l'impératrice Justine, tutrice du jeune Valentinien II, députe auprès de lui saint Ambroise, dont les ambassades ont néanmoins peu de succès (1).

Le célèbre évêque métropolitain de Tours, saint Martin, est appelé de son côté à se rendre plusieurs fois à Trèves, notamment en 383 et 384. Maxime et l'impératrice, sa femme, s'attachent à lui faire une réception des plus gracieuses et l'invitent à s'asseoir à leur table avec les plus illustres personnages (2).

(1) Saint Ambroise en a lui-même adressé la relation à Valentinien II. V. *S. Ambrosii opera*, *Epistol.*, lib. V, cap. XXVII, tome III, p. 556 (Paris, 1589, in-folio).

(2) C'est, paraît-il, dans ses voyages à Trèves ou au moins dans l'un d'eux, que saint Martin aurait visité nos contrées. Dans une foule de localités, la tradition a long-temps conservé le pieux souvenir de son passage. Il n'y avait point, dans le nord de la France, parmi les saints, de nom plus vénéré et plus populaire que le sien. A la chute du paganisme, son culte paraît avoir remplacé le culte de Mars, qui, lui-même, avait été substitué à celui d'Hésus, jadis prédominant chez les Celto-Belges. A l'entrée de l'hiver, la saint Martin célébrée le 11 novembre avec tant de zèle et d'allégresse, surtout dans nos campagnes, pourrait bien avoir succédé à quelque ancienne fête païenne.

4. Les Priscillianistes, sectaires espagnols fanatiques et dangereux, étaient alors poursuivis rigoureusement et menacés du dernier supplice. Saint Martin, dont la tolérance pleine de mansuétude et les principes sainement religieux repoussent ces moyens violents, interpose son autorité pour leur sauver la vie; mais il ne peut y parvenir.

Les chefs de cette hérésie, amenés à Trèves et traduits devant la juridiction de l'inflexible Evodius, préfet du prétoire, sont condamnés à mort et exécutés au nombre de cinq (V. Sulpice Sévère, *Ibid.*).

Maxime qui jusque-là gouvernait avec succès l'Empire des Gaules, eût peut-être fini ses jours sur le trône, si une rupture n'eût éclaté entre lui et Valentinien II. Réunissant des forces considérables, il entreprit d'envahir l'Italie, soit qu'il ambitionnât de régner sur l'Occident tout entier, soit qu'il craignît de voir fondre sur lui Théodose et Valentinien II, coalisés pour venger Gratien. Aimant mieux porter la guerre dans les provinces étrangères que de la soutenir dans les siennes, il passe les Alpes vers la fin de 387, et sans rencontrer de résistance sérieuse, se dirige vers Milan, capitale de l'empire italien. Le jeune Valentinien, hors d'état de tenir tête à cette agression aussi redoutable qu'imprévue, prend la fuite. Réfugié d'abord à Aquilée, il se voit bientôt contraint de s'embarquer avec sa mère, Justine, et s'empresse d'aller à Thessalonique demander un asile à Théodose. L'empereur d'Orient l'accueille avec une tendresse toute paternelle, lui donne une splendide hospitalité et lui promet de le rétablir sur le trône d'Occident.

Dans l'intervalle, Maxime triomphant étend son autorité sur toute l'Italie et entre dans Rome en souverain. Il est ainsi investi d'une puissante domination dont la Gaule est en quelque sorte le cœur. Ce doit être pour les Gaulois un juste sujet d'orgueil de voir leur ascendant se déployer sur les contrées d'alentour. Les Celto-Belges surtout doivent être flattés de voir

leur province prédominante et Trèves, leur métropole, élevée au premier rang, devenir la capitale de tout l'Empire.

Mais cette domination de Maxime, comme un colosse aux pieds d'argile, ne tarde pas à s'écrouler. Après avoir équipé deux puissantes armées de terre et de mer, Théodose traversant tout d'un coup la Pannonie, franchit le défilé de l'Apennin, surprend Maxime dans Aquilée et le fait ou le laisse mettre à mort par ses soldats.

Certes, il y a sur le règne de l'empereur gaulois des taches de sang et des souillures de plus d'un genre. Mais il est juste de reconnaître les éminentes qualités dont ce prince était doué et de peser les immenses services par lui rendus à l'Empire. Il faut aussi convenir qu'après sa mort c'en est fait de la domination romaine dans la Gaule-Belgique, qui bientôt devient la proie des barbares (1).

V. Cités du Nord de la Gaule-Belgique au IVe. siècle. — Territoire de chacune d'elles. — Distribution de celui-ci en cantons ou *pagi*.

1. Avant la conquête des Gaules par les Romains, cinq grands peuples, de race celto-belge, occupaient le Nord de la Gaule ; c'étaient les Leuques, les Rémois, les Suessons, les Bellovaques, les Atrebates.

Chacun de ces peuples, en se subdivisant, avait produit d'autres peuplades ou cités, qui pour la plupart avaient em-

(1) On sait que Maxime, souverain des Gaules avec l'Espagne et la Grande-Bretagne pour annexes, a été, par dénigrement, qualifié d'empereur de Trèves (*imperator Trevericus*). Un évêque suffragant de Trèves au XVIIIe. siècle, Jean de Hontheim, dans son recueil intitulé *Prodromus historiæ Trevirensis*, a réuni les matériaux les plus importants pour l'histoire du règne de Maxime, dont nous ne présentons ici qu'un très-rapide aperçu. Ce sont ces documents que nous avons principalement étudiés. Fléchier, dans son *Histoire de Théodose*, Tillemont, dans son *Histoire des empereurs*, Gibbon lui-même, nous ont paru trop rigoureux envers Maxime.

prunté leur dénomination nouvelle à la configuration où à l'assiette des lieux qu'elles habitaient.

2. Ainsi les Leuques avaient fait éclore la belle et riante cité de *Divodurum* aux eaux sacrées (1) ;—*Toul*, la ville profonde ;—*Verdun*, la grande ou la haute colline (2).

Les Rémois avaient fondé : *Durocort* (le bourg des eaux) ; —*Châlons* (*Catalaunia*, bâtie sur la Marne, jadis nommée *Launia*) ;—*Laon* (*Laodunum*), colline du bois.

Les Suessons, outre *Noviodunum*, avaient créé : *Noviomagus*, la nouvelle ville ; —*Vermand*, la haute montagne (plus tard, St.-Quentin) (3).

Des Bellovaques étaient issues : *Beauvais* à l'enceinte spacieuse (*Bratuspantium*) ;—*Senlis* ou la ville des bois (*Silvanectes*) ;—*Ambiani*, la peuplade du *pourtour* (4).

Les Atrebates avaient produit : les *Adharctenses* ou hommes de la pointe, ainsi nommés parce qu'ils occupaient l'extrémité (*adharc*) du territoire gallo-belge ;—Les *Morini* ou hommes de la mer, cantonnés sur le rivage.

3. Chacune de ces quatorze cités, d'abord simple bourgade de rustique et grossière apparence, s'était progressivement façonnée et embellie. Grâce à la main des arts, des constructions plus élégantes, de nouveaux édifices, précieux monuments de l'architecture romaine, avaient remplacé en partie les agrestes chaumières des Celto-Belges.

Quelques villes, par un témoignage de haute faveur, avaient

(1) De *divo*, céleste, et *dur* ou *dour*, eau.—Plus tard, *Médiomatrix* ou Metz.

(2) De *ver*, grand, et *dun*, élévation, colline.

(3) De *ver*, grand, et *mand*, montagne.

(4) De *amb* autour, parce que les Ambiens s'étaient cantonnés vers le Nord, dans un rayon *demi-circulaire*, *autour* des Bellovaques dont ils étaient un essaim détaché. Ces cités, ainsi formées de la nation des Bellovaques (les Belges par excellence), composaient ce qu'on appelait le *Belgium*.

été autorisées à porter un nom illustre, symbole d'un patronage éminent. Telles étaient : *Cæsaromagus*, Beauvais; *Augusta Suessonum*, Soissons ; *Augusta Veromanduorum*, Vermand (aujourd'hui, St.-Quentin).

4. Au IVe. siècle, comme précédemment, chacune de nos peuplades celto-belges, constituée à part, a sa circonscription territoriale distincte, son centre politique et religieux et ses limites déterminées.

L'étendue de chaque petite domination est marquée par des bornes naturelles, telles qu'une rivière ou la mer, une forêt, une chaîne de montagnes ou de coteaux. Souvent même, afin d'éviter de meurtrières altercations, une zône, plus ou moins large de terrain demeure vide entre les voisins.

Le territoire de la peuplade avec les habitants qu'il comprend forme ce qu'on appelle une cité.

On sait qu'il faut entendre par là, dans les temps anciens, non pas comme de nos jours une simple ville, mais la circonscription politique de l'État avec l'ensemble des citoyens qui jouissent des mêmes droits, sont régis par la même loi, obéissent aux mêmes magistrats (1).

5. La cité, envisagée ainsi qu'il vient d'être dit comme circonscription politique ou district, comprend des subdivisions désignées sous le nom de pays ou cantons (*pagi*).

Ces cantons sont ordinairement au nombre de quatre.

Ainsi, pour ne rappeler que quelques exemples, la cité d'Amiens embrasse quatre cantons ou pays.

Ce sont l'Amiénois ou pays des Ambiens proprement dit (*Ambianensis pagus*) ;—le Ponthieu (*Pontivus pagus*) ou can-

(1) C'est dans le même sens que l'entend Jules César dans ses *Commentaires*, lorsqu'il parle des cités ou petits États de la Gaule (V. notre *Essai sur l'Histoire des Institutions du Nord de la France*. — Ire. partie.—Ère celtique, p. 69 et suiv.).

ton maritime;—le Vimeux (*Vimineus pagus*) ou pays des oseraies;—le Santerre, ou haut terrain (1).

La cité des Atrebates a de même ses quatre cantons.

Ce sont l'Artois (*Adharctisus*), du celto-belge *adharc*, qui signifie corne ou pointe;—l'Arouaise (*Arida gamantia*), courbure ou zône aride;—la Gohelle (*Goharia*) ou pays boisé;—le *Scirbiu* (ou Escrebieux), pays de joncs.

Dans la cité ou territoire des Morins on compte également quatre pays ou cantons, savoir :

Le pays de Térouane, dit aussi le Ternois;—le pays de Gessoriac (*Gessoriacus pagus*) ou Boulonnais, que Pline (liv. IV, ch. XVII) signale comme un territoire étendu, habité par une population assez nombreuse;—le pays d'Oye (*Auciensis pagus*), canton marécageux rempli de clairs ou plaines d'eau et qui produit une quantité d'oies;—le pays de l'Isère (*Isereticus pagus*), ainsi nommé de la rivière l'Isère qui le traverse dans toute sa largeur.

6. Outre les peuplades de race celto-belge, dont nous venons de parler, il en est deux, d'origine tudesque, qui tiennent dans nos contrées du Nord une assez large place, ce sont les Ménapiens et les Nerviens.

Les Ménapiens se divisent en deux tribus : les Ménapiens orientaux et les Ménapiens occidentaux. Les orientaux sont cantonnés entre la Meuse inférieure et les bouches de l'Escaut. Les occidentaux se fixent sur la rive gauche de l'Escaut et sur les bords de la Lys. Disséminés au milieu des campagnes ou sur les lisières des bois et des marais, ces derniers sont longtemps sans avoir de villes proprement dites. Sous le gouvernement impérial, Tournay (*Tornacum*), de fondation nouvelle, devient le chef-lieu des Ménapiens occidentaux.

Les Nerviens ont pour principal siége de leur domination

(1) Du celto-belge *san*, haut, et *ter* ou *touar*, terre.

le pays de Haynaut, ainsi nommé de la *Hayne*, petite rivière qui le traverse. Ils s'étendent sur la rive droite de l'Escaut et sur les bords de la Sambre jusqu'à la Meuse; leur chef-lieu est Bavray (*Bagacum*),

Les deux territoires des Ménapiens et des Nerviens se subdivisèrent pareillement en cantons (1).

VI. Chef-lieu de la cité ou cité proprement dite. — Son aspect intérieur. — Ses quartiers. — Ses édifices. — Son château fort.

1. Ainsi qu'on vient de le voir, chacune des peuplades celto-belges ou tudesques ci-dessus indiquées a sa capitale ou ville chef-lieu. On donne à celle-ci le nom de cité pris dans une acception plus restreinte.

En nous reportant par la pensée à ce que peut être une cité gallo-romaine du IVᵉ. siècle, essayons de nous représenter sa configuration, son aspect intérieur, sa distribution, ses monuments.

Voici d'abord son enceinte déterminée par des remparts (*mœnia publica*) qui décrivent un carré, ou une autre figure plus ou moins régulière.

Plusieurs genres de fortifications viennent prémunir ceux-ci contre les plus vives attaques (2).

Au-dehors, ils sont entourés de fossés profonds où les eaux d'alentour sont concentrées et retenues captives.

Sur son bord extérieur, le terre-plein du rempart est garni de massifs ou parapets (*parapetasia*) destinés à garantir des traits de l'ennemi les défenseurs de la place (Cod. Théod., XV, 1, l. 39).

(1) En tudesque, le canton s'appelle *gau*. De là le nom de *Hennegau*, canton de la Hayne ou Haynaut proprement dit.

(2) Au IVᵉ. siècle, par suite des continuelles irruptions des barbares, presque toutes nos cités du Nord sont fortifiées. A des époques assez récentes, on a trouvé des traces d'anciens remparts à Beauvais, à Amiens, à Arras, à Tournai.

De distance en distance, les murailles sont flanquées de tours ou de tourelles qui fournissent encore aux assiégés des points de résistance et d'appui.

Parfois même tout le système de défense est complété par quelque donjon formidable, ou tour supérieure, qui, outre qu'elle peut au besoin servir de dernier refuge contre les agressions de l'ennemi, contient la population urbaine sous le joug du gouvernement impérial (1).

Au Ve. siècle, après la grande invasion de 407, les places qui peuvent encore être défendues sont munies de remparts dans lesquels entrent des débris de monuments romains (2).

Chaque cité a plusieurs portes, ou grandes entrées, par lesquelles on pénètre dans l'intérieur. Quelques-unes de ces portes étaient primitivement de véritables arcs-de-triomphe, consacrés aux divinités prédominantes (3).

Mais plus tard, quand les villes sont fortifiées, des portes massives en bois et en fer, remplissant tout l'espace vide que laissent les ouvertures pratiquées dans les remparts, viennent opérer une clôture complète.

Vers le centre de la cité se dirigent de grandes rues, ou voies militaires, qui aboutissent comme autant de rayons à une sorte d'étoile, vaste emplacement sur lequel s'élève une colonne heptagone ou octogone où sont inscrites les dénominations de ces routes (4).

(1) C'est, dit-on, d'une tour considérable qui dominait la ville qu'est dérivé le nom de Tournay (*Tornacum*, en tudesque, *Doornik*).

(2) Il en est ainsi, notamment à Soissons, dernier siége de la domination romaine dans le Nord de la Gaule. M. de Caumont a publié le dessin d'une partie de ces murs de Soissons (V. Rapport verbal fait à la Société franc. des monum. historiq. le 21 nov. 1854, p. 128).

(3) Telles étaient, à Trèves, la porte de Mars ;—à Reims, les portes de Mars et de Cérès.

(4) A Reims et à Bavay existaient des colonnes de ce genre.

A défaut de rivières ou de fontaines suffisantes pour les besoins des habitants, les eaux sont amenées d'une distance plus ou moins éloignée, par des aqueducs dont quelques-uns sont de curieux monuments d'architecture.

Les rues ou autres voies de communication débouchent par intervalles soit sur des carrefours (*quadrivia*), soit sur des places publiques, généralement situées en face des grands édifices (1).

2. Parmi les monuments les plus importants se rangent naturellement les temples des dieux. Sous le polythéisme romain, qui admet à la fois plusieurs divinités, beaucoup de cités comptent probablement plusieurs temples. Toutefois le principal de ces édifices doit être consacré à la divinité prépondérante. Celle-ci, dans nos régions du Nord, est presque toujours le dieu Mars, l'ancien Hœsus (2).

Au second plan s'élève, sur un autre point de la cité, le palais du gouverneur romain (*palatium*). Dans les métropoles et grandes villes, ce palais, construit dans de vastes proportions se présente avec tout le grandiose d'une riche et splendide demeure.

A Trèves, métropole de l'empire gaulois ; à Reims, ancienne résidence des préfets romains ; à Soissons, dernier siége de la domination romaine dans le Nord, des palais de ce genre ont existé sans aucun doute (3).

3. A peu de distance du palais, s'offre le prétoire du juge,

(1) Ces espaces découverts sont désignés sous le nom d'*areæ*.

(2) A Trèves, à Reims, à Amiens, à Arras, à Bavay, on a cru découvrir les débris ou les traces de quelques anciens temples ; mais ce sont plutôt des conjectures que des certitudes.

(3) Après la grande invasion des barbares, en 407, lorsque la puissance romaine est contrainte à se replier des bords du Rhin et de la Meuse sur ceux de l'Escaut et de l'Aisne, c'est à Soissons que se fixe le gouverneur. Son palais devient alors une résidence considérable.

construction qui ne manque pas d'importance et à laquelle doit attenir une prison.

Près de là, probablement aussi, la maison de justice (*domus judiciaria*). C'est là que siégent les chefs ou prévôts de la paix (*præfecti præpositi pacis*). Le principal devoir de ces commissaires de police ou magistrats de sûreté, est de veiller au maintien de la tranquillité publique, de faire traduire devant eux ceux qui la troublent et d'apaiser les rixes et les querelles (1).

4. La curie, sur laquelle repose toute l'administration municipale, a nécessairement aussi son édifice ; ce palais ou hôtel de ville, c'est la basilique.

Quoiqu'elle soit, par sa destination, un des principaux monuments d'architecture de la cité, la basilique, néanmoins, est à l'extérieur d'une extrême simplicité. Elle n'a ni colonnades, ni frises sculptées, ni tympans ornés de figures. La surface unie de ses grands murs lisses n'est interrompue que par des fenêtres surmontées quelquefois, à leur sommet, par un demi-cercle. Un simple filet en guise de cordon, quelques modillons terminant les chevrons ou les pannes de la charpente du toit, voilà en général toute sa décoration.

A l'intérieur, une salle de forme oblongue est partagée, dans toute sa longueur, par deux rangées de colonnes qui lui donnent à peu près la division de nos églises en trois nefs, celle du milieu plus large, les deux autres latérales un peu plus étroites. Les jours d'audience, les magistrats siégent au fond de la salle sur une estrade plus élevée, dans une espèce d'hémicycle qui ressemble au chœur et au chevet de nos églises (2).

(1) La suppression de ces officiers de paix a été ordonnée par Honorius, en 409 (V. Code Théod., liv. XII, tit. 14). Mais cette utile institution n'a point été complètement abolie ; nous la retrouvons au moyen-âge dans les pacificateurs ou apaiseurs.

(2) Lors de la chute du paganisme, la basilique est appropriée au culte chrétien. De là le nom de basilique donné à nos anciennes églises.

En face de la basilique s'étend un portique, sorte de galerie ouverte soutenue par des colonnes ou des arcades, et décorée de statues (1).

5. En regard de la basilique s'étend un vaste emplacement désigné sous le nom de *forum*.

Primitivement le forum servait, tout à la fois : de place publique pour les réunions ou les solennités civiles, religieuses ou militaires ; — de lieu de justice pour les procès qui pouvaient être jugés en plein air ; — de marché pour la vente de toute espèce de marchandises.

Mais dans notre climat, souvent pluvieux, il devient indispensable qu'un bâtiment couvert soit érigé pour les besoins de la cité. A certains égards, la basilique remplace le forum.

6. Les thermes, ou bains publics, figurent encore parmi les monuments de la cité. On sait combien l'usage de se baigner entrait dans les habitudes des Romains. Aussi, dès leur établissement dans les Gaules, ont-ils soin d'ériger des bains publics dans les principales cités. Leur surveillance et le soin de les chauffer sont confiés à un membre de la curie (2).

7. Les autres bâtiments qui dépendent de l'autorité municipale, sont :

Les logements des esclaves publics (*ergasteria publica*). Ce sont des espèces de casernes où sont confinés, chaque soir,

(V. M. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. III, p. 268 et suiv. ; — M. Daniel Ramée, *Manuel de l'hist. de l'Architecture*, t. II, p. 21.)

(1) Désigné aussi sous le nom de porche, ce lieu couvert à l'entrée de l'édifice forme ce qu'on appelle l'*atrium*. Par extension l'*âtre* se dit encore du terrain, même découvert, dépendant de l'édifice. Tel est plus tard le cimetière. Au moyen-âge, l'*âtre* participe aux immunités et à l'inviolabilité de l'église substituée à la basilique.

(2) Presque toutes nos cités du Nord ont long-temps conservé des vestiges de ces thermes ou bains publics.

les serfs dont les travaux sont affectés à diverses branches de service public ;

Les écuries ou étables communes, dans lesquelles sont provisoirement placés les chevaux et les bestiaux fournis à la ville, ou achetés par elle pour le gouvernement ;

Les greniers publics, vastes dépôts où sont reçues les prestations en nature fournies à la cité pour la location de ses domaines, ou encore les approvisionnements que celle-ci est tenue de faire pour le gouvernement ou pour les troupes. Afin d'éviter les dangers du feu, les greniers publics doivent être isolés et placés à une assez grande distance des habitations, sous peine, pour le contrevenant, de voir ses biens confisqués.

8. Chargés par leurs fonctions de veiller aux besoins des habitants, les magistrats municipaux doivent aussi pourvoir à leurs plaisirs. De là les théâtres et les amphithéâtres dont les proportions sont parfois colossales ; de là le cirque ou les arènes qui, le plus souvent, s'étendent à l'extrémité de la ville.

9. Partant des divers points, soit du forum, soit des autres places publiques ou des carrefours, se prolongent, dans des directions différentes, les quartiers (*vici*) primitivement au nombre de quatre et qui par la suite sont beaucoup plus nombreux. Quelques-uns de ces quartiers sont affectés à des professions spéciales, à des corporations de métiers.

Ainsi, dans nos cités, on retrouve : le *vicus macellorum*, quartier des mazeaux ou boucheries ; le *vicus caldariorum*, quartier des chaudrons ; le *vicus malleorum*, quartier des marteaux, maillets ou maulx ; le *vicus tinctorum*, quartier des teinturiers ; le *vicus fullonum*, quartier des foulons ; le *vicus ferrariorum*, quartier des ferronniers.

Dans les plus belles parties de la cité, s'élèvent les habitations plus élégantes des principaux citoyens. Chacune d'elles a son enceinte à part avec ses spacieuses dépendances, ses vastes cours,

ses jardins verdoyants, clos de murailles, au-dessus desquelles s'élève la cîme de leurs grands arbres.

Mais ce serait une erreur de se figurer, comme dans nos villes modernes, de longues rues régulières et des habitations contiguës. Les principales maisons sont en général séparées les unes des autres. Chacune d'elles, dans son ensemble, forme un tout isolé, ce que les Latins appellent une île (*insula*).

Telle est à peu près au IVe. siècle l'aspect intérieur d'une cité celto-belge ou gallo-romaine.

Outre les fortifications et les moyens de défense dont nous avons parlé, sur l'un des côtés ou à l'un des bouts de la ville s'élève presque toujours un château fort avec son enceinte et ses murailles séparées. Cette forteresse a pour double destination de contenir les habitants et de les préserver des agressions de l'ennemi. Un tribun militaire en est le commandant habituel (1).

VIII. Autres villes et places fortes. — Bourgs fortifiés.

1. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, chap. V, le territoire ou district d'une cité se divisait en quatre cantons *(pagi)*.

A la tête de chacun de ces cantons se trouvait, du temps des Gaulois, une bourgade principale qui avait l'avantage d'en être le chef-lieu. Sous la domination romaine, cette bourgade conserve en général le même honneur et devient municipe. Parfois néanmoins, quand le gouvernement impérial le juge convenable à ses intérêts, le chef-lieu est transféré dans une autre localité.

Accru, dans son importance et dans sa population, par les familles romaines qui viennent s'y fixer, le chef-lieu

(1) Un château de ce genre a existé à Amiens, à Arras et à Tournay.

de canton constitue, à son tour, une ville proprement dite (*urbs*) (1).

Lors de la décadence de l'Empire, les villes secondaires comme les plus grandes cités sont entourées de remparts et de fortifications.

2. Indépendamment de leurs villes, les anciens Celto-Belges possédaient des lieux de refuge ou forteresses, où les habitants de la contrée pouvaient au besoin se retirer avec leurs familles et leur avoir. La guerre venait-elle à éclater, on voyait les vieillards impotents, les malades, les femmes, les enfants, prendre le chemin de la forteresse, traînant après eux leurs bestiaux et emportant leurs effets les plus précieux. César donne à cette espèce de place forte le nom d'*oppidum* (2).

Sous le gouvernement impérial, indépendamment des anciens *oppida* qui sont conservés, de nouvelles forteresses sont érigées en grand nombre près des frontières. On choisit à cet effet les endroits les plus favorables que recommande leur position ou leur assiette : soit sur le bord des fleuves et des rivières, afin d'arrêter les incursions par eau ; soit sur des proéminences ou des terrains élevés, pour dominer et protéger les campagnes d'alentour.

(1) Le mot *urbs* (ville) est dérivé de *urbum* ou *urvum* (courbure de charrue), parce que l'enceinte circulaire de la ville nouvellement fondée était décrite par un sillon que formait le soc de la charrue : « Urbs ab urbo appellata est ; urbare est aratro definire, et Varus ait urbum appellari curvaturam aratri quod in urbe condenda adhiberi solet. » (V. loi 239, § 6, au *Dig.*, *De verb. significat.*, liv. L, tit. 16.)

(2) La ville fortifiée ou place forte, *oppidum*, est ainsi nommée de *ops* (aide, secours), parce que les fortifications qui l'entourent ont pour résultat de pourvoir à la sûreté des habitants et à la conservation de leurs biens : « Oppidum dictum est quod opem præbet » (V. Pompeius Festus, liv. XIII).

Dans les derniers temps de l'Empire d'Occident, la ville secondaire et l'*oppidum* se confondent souvent et se rangent dans la même catégorie (1).

3. Après ces villes ou places fortes, prend place le *castrum* ou château fortifié.

Les Romains donnent le nom de *castrum* aux emplacements dans lesquels ils se retranchent en temps de guerre et qu'ils garnissent de levées de terre et de fossés, en combinant habilement les travaux de l'art avec les avantages de la position naturelle qu'ils s'approprient. Autour de ces camps se groupent progressivement des tavernes ou d'autres maisons habitées par des marchands ou des industriels.

Sous l'Empire, un certain nombre de ces anciens camps, transformés en lieux permanents d'habitation, deviennent des bourgades assez peuplées.

4. Comme diminutif du *castrum* surgit, à son tour, le *castellum*.

Ces châtelets, érigés dans le même but de défense que les autres forteresses, sont ordinairement assis à quelque distance en avant des villes comme pour leur servir d'avant-postes fortifiés, afin d'empêcher l'approche de l'ennemi.

5. Enfin parmi les lieux mis en état de défense ou sur le pied de guerre figure le bourg (*burgus*), sorte d'enceinte fortifiée dans laquelle se renferment au besoin, soit des colons auxquels des terres ont été concédées, soit même des habitants du pays (2).

(1) Elles sont organisées en municipes, en ce sens que leurs habitants participent aux droits et aux charges de la bourgeoisie romaine.

(2) A plusieurs reprises, il est fait mention, dans le Code Théodosien, des bourgs (*burgi*) et de leurs habitants (V. liv. VII, tit. 14. — liv. XII, tit. 18, loi 2, et liv. XV, tit. 1, loi 13).

Dans son commentaire sur cette dernière loi (tom. V, pag. 290-291), Godefroi cite deux inscriptions où il est question de la construction de

6. Dans tous ces lieux fortifiés, villes, places fortes, anciens camps métamorphosés en bourgades, châteaux et châtelets, est installée une garnison plus ou moins nombreuse, composée, soit de troupes romaines, soit de vétérans, soit de barbares au service de l'Empire.

Dans les places de guerre les plus importantes, commande un tribun ou un chef de cohorte, qui a sous ses ordres les officiers et les détachements disséminés dans les autres forteresses d'alentour.

Par les données qui précèdent, on peut juger combien se multiplient les lieux fortifiés vers la fin de l'Empire d'Occident, et quelle extension prend l'élément militaire.

Pour se soustraire aux désastres que produisent les invasions continuelles des barbares, la société presque tout entière est mise sur le pied de guerre.

VIII. Ports de mer.

1. A peu près sur la même ligne que les places fortes, apparaissent les ports de mer et les stations navales.

En premier ordre, dans cette catégorie, figure le port de Boulogne (*Gessoriacum*).

Dès le temps d'Auguste, le port de Gessoriacum est le plus considérable de tout le littoral du Nord. Agrippa, gendre de l'empereur et gouverneur des Gaules, y fait aboutir une des grandes voies militaires dont il sillonne nos provinces pour y porter à la fois la servitude et la civilisation. Caligula érige sur le bord de la haute falaise qui à droite domine et protège le port,

deux bourgs, l'un à Vienne, cité des Allobroges; l'autre à Commercy, au territoire de Toul.

Nous verrons, au moyen-âge, ces bourgs fortifiés jouer un grand rôle dans l'histoire des institutions communales.

un phare magnifique, l'un des plus beaux monuments de l'architecture romaine, connu sous le nom de tour d'*Odre*, ou tour du *Rivage* (1). C'est à Gessoriacum que Claude réunit sa flotte et s'embarque pour la Grande-Bretagne. C'est par là aussi que s'opèrent à toutes les époques les principales relations soit du gouvernement impérial, soit des provinces gauloises avec cette île. On a vu plus haut par quel prodigieux effort, Constance-Chlore vient à bout de reprendre sur Carausius, le port de Boulogne, dont il encombre l'entrée, à l'aide d'énormes pièces de bois et de quartiers de rochers.

Outre qu'il est protégé par une éminence d'une assiette formidable, ce port présente un canal large et commode, bordé, à droite et à gauche, de falaises et de montagnes, ce qui procure aux navigateurs un abri tutélaire contre les tempêtes.

Durant les grandes invasions des barbares, la ville de Boulogne, que sa position et ses fortifications escarpées rendent inabordable, devient par intervalles le chef-lieu de la cité des Morins, en remplacement de Térouane, plus accessible à l'ennemi.

2. Boulogne, sous les Romains, offre surtout le caractère d'un port militaire, d'un arsenal maritime. Voici à quelque distance un hâvre plus modeste. C'est le *Portus citerior*, ainsi nommé parce qu'il est en-deçà de Wissant (*Portus Itius*). Ici, au lieu d'expéditions guerrières, se disposent de plus paisibles embarcations pour la pêche. Sitôt que la marée monte, on y voit s'agiter des multitudes de barques à la voile tendue, sur lesquelles les gens de mer vont aux alentours capturer le poisson. La pêche est la principale ressource des habitants du canton. Là, point de verdoyantes prairies ni de riches campa-

(1) *Odr*, en celtique, signifie *bord* ou *rivage*. Sur ce monument qui a subsisté jusqu'en 1644, V. Henry, *Essai sur l'arrondissement de Boulogne*, p. 67-72.

gnes fertiles en abondantes moissons ; mais seulement de rudes et improductifs oyats croissant sur les dunes. Sur le revers d'une côte sablonneuse, aride et nue, s'élève la bourgade généralement peuplée de marins, de constructeurs de bateaux et de tisseurs de filets (1). Le *Portus citerior*, qui reçut tour à tour les noms d'*Amfleat* et d'*Amblitolium*, est aujourd'hui le petit port d'Ambleteuse.

3. Le *Portus Itius*, retiré dans une baie spacieuse et sûre, est renommé par la célèbre expédition que Jules César y prépara quand les Romains envahirent pour la première fois la Grande-Bretagne. C'est là que le conquérant des Gaules rassembla environ quatre-vingts navires de charge suffisants pour embarquer deux légions avec lesquelles il aborda le rivage ennemi et battit les Bretons. Avant de mettre à la voile, il avait laissé à son lieutenant Sulpicius Rufus, un corps de troupes destinées à garantir le port des agressions des Ménapiens et des Morins. Ces forces furent habilement réparties dans un certain nombre d'ouvrages défensifs, parmi lesquels on distinguait la motte Julienne décorée du nom même de Jules César (2). Sous le gouvernement impérial, les généraux et les commandants des flottes continuèrent de fréquenter le *Portus Itius*, quand les vents ou la saison leur étaient propices. Les habitants du pays se servaient également de sa rade dans leurs relations commerciales avec les Celto-Belges du Cantium, issus jadis de la même race qu'eux (3).

(1) Le voisinage de la mer, les habitudes, les professions qui en résultent, doivent amener dans les mœurs des villes maritimes des particularités qui réagiront plus tard sur les institutions communales et sur les coutumes.

(2) Ces ouvrages de défense ont long-temps subsisté aux environs de l'ancien port de Wissant et sont la meilleure preuve de son identité avec le *Portus Itius*.

(3) Les longues controverses sur la situation de *Gessoriacum* et celle

4. Sur le même littoral du *Fretum Gallicum* surgissent deux promontoires escarpés, sans cesse battus par les hautes marées. L'un est situé en-deçà de Wissant qu'il abrite en quelque sorte, c'est le blanc Nes (1). L'autre s'élève sur la partie abrupte du contour qui regarde vers la mer du Nord, c'est le gris Nes. Sur ce dernier promontoire se dresse la haute tour de Sangatte (2). Celle-ci, comme une sentinelle dont l'œil s'étend sur les flots, protège un petit port nommé par les Romains *Portus ulterior* parce qu'il est au-delà de Wissant.

5. A quelque distance, en suivant le même rivage, on rencontre un autre port celui de Mardick. Ce lieu qui n'est plus aujourd'hui qu'un simple village, était sous les Romains une localité importante à laquelle avait accès une des grandes voies qui parcouraient nos provinces.

Dans la *Notice de l'Empire*, il est fait mention en ces termes du port de Mardick : « Sous l'autorité de l'éminent personnage le duc de la seconde Belgique, les cavaliers Dalmates à Mardick sur le littoral saxon » (3).

Ce port de Mardick avait l'avantage de retenir constamment dans son bassin l'eau à une grande hauteur même pendant la

du *Portus Itius* peuvent être considérées comme terminées. Il est reconnu aujourd'hui que *Gessoriacum* est Boulogne, et le *Portus Itius* Wissant (V. HENRY, *Essai histor. sur l'arrondissement de Boulogne*, pages 12-62 et *Mém. de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Boulogne*, 1831-1832, p. 40). Au moyen-âge le port de Wissant était encore très-fréquenté. Peu à peu, les sables amoncelés par les vents rendirent son entrée moins accessible. Démantelé en 1347 par Edouard III, il fut presque abandonné au XVe. siècle.

(1) *Ness* en celtique signifie promontoire.

(2) En celtique, *san*, haute, et *gate*, tour.

(3) « Sub dispositione viri spectabilis ducis Belgicæ secundæ, equites Dalmatiæ *Marcis in littore saxonico.* » Quelques écrivains ont pensé, mais sans fondement, que par *Marcis*, la *Notice de l'Empire* désignait Marcq ou Merck, à deux lieues de Calais.

marée basse. De tout le littoral, c'était aussi le port qui pouvait commodément contenir le plus de vaisseaux. La chaussée romaine qui venait y aboutir permettait de transporter facilement les armes et les munitions de guerre.

6. Dès la fin du IV[e]. siècle, les Saxons maritimes sont en possession de cette partie du littoral qui porte leur nom (*littus Saxonicum*). Un assez grand nombre de bourgades y sont successivement fondées par eux. On reconnaît encore aujourd'hui ces villages à leur dénomination qui révèle l'origine de leurs fondateurs d'outre Rhin (1).

(1) Ce sont notamment, à partir du pays de *Gessoriacum* jusqu'à Sangatte : Audincthun, Verlincthun, Baincthun, Alincthun, Offrethun, Landrethun, Wadenthun, Frethun, etc.

(La suite au prochain numéro.)



CHRONIQUE.

Congrès archéologique de Rome. — M. l'abbé Barbier de Montault, de Poitiers, propose à la Société française d'archéologie de tenir à Rome un de ses congrès, quoique nous ne sachions pas si ce projet pourra jamais se réaliser. Le programme rédigé par M. de Montault nous paraît complet et fort bien fait et nous le publions avec empressement.

I. Histoire ecclésiastique.

1. Quels papes français ont habité Rome ? — Quelle a été leur influence pour le progrès des arts ? — Quels monuments attestent leur pontificat ?

2. Grégoire XIII doit-il être compté parmi les papes français ?

3. Quelles causes célèbres ont été portées en Cour de Rome ?

4. Existe-t-il des documents relatifs à la conversion du roi Henri IV ?

5. Pourquoi les rois de France étaient-ils chanoines de St.-Jean de Latran, et quand siégeaient-ils comme tels, eux ou leurs ambassadeurs ?

6. A-t-on pour chaque évêché suburbicaire, titre ou diaconie cardinalice, la liste des cardinaux français qui les ont occupés ? — Qu'ont-ils fait pour leurs églises ? — S'ils ont été enterrés à Rome, parler de leurs monuments funèbres.

7. Quels sont les Français qui ont été investis à Rome de quelque dignité ou charge ecclésiastique ? — Quels Italiens ont été investis en France des mêmes charges et dignités ?

8. Quels sont les établissements religieux fondés à Rome

par la France ? — Comment ont-ils été constitués ? — Quel est leur état actuel ? — Quel rang a tenu St.-Louis des Français ? — Quelles fêtes nationales s'y sont célébrées ? — Avons-nous eu, à l'exemple des autres nations, des hospices pour les pélerins, des hôpitaux pour les malades et des dots pour les jeunes filles ?

9. Y a-t-il des communautés religieuses exclusivement françaises ?

II. Liturgie.

10. Quelles fêtes et quelles dévotions, adoptées par le rite romain, ont pris naissance ou se sont développées en France ?

11. Quels emprunts la liturgie romaine a-t-elle faits à l'ancienne liturgie gallicane ?

12. Pourquoi dit-on en France que, pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, toutes les cloches vont à Rome ?

III. Hagiographie.

13. Quels sont les saints envoyés par Rome pour évangéliser les Gaules ? — Quelle est l'époque précise de leur mission ? Quels monuments attestent leur existence au Ier. siècle ?

14. Quels saints français sont venus édifier Rome de leurs vertus ? — S'ils y sont morts, où conserve-t-on leurs corps ? — Quelles sont leurs reliques ? — Ont-ils à Rome un culte spécial, une iconographie particulière ? — Sont-ils invoqués pour la guérison de quelque maladie ?

15. Quels Français ont été canonisés ou béatifiés à Rome ? — Connaît-on le récit des fêtes et des réjouissances publiques célébrées à cette occasion ?

IV. Diplomatie.

16. A-t-on la liste des ambassadeurs de France près le Saint-Siége ? — Quel fut le lieu de leur résidence ? — De

quelle considération jouirent-ils? — Quel fut leur rang parmi les ambassadeurs? — Ont-ils laissé quelques traces de leur passage? — Possède-t-on leurs portraits?

17. Quels cadeaux ont été échangés entre la France et le Saint-Siége?

18. Qu'a fait la France pour maintenir et faire respecter les droits du Saint-Siége?

19. Pourrait-on dresser la liste des nonces, internonces, légats et ablégats du Saint-Siége en France?

V. Beaux-Arts.

20. A quelle époque et sur quelles bases fut instituée l'Académie de France à Rome? — Quels artistes et quelles œuvres a-t-elle produits?

21. Quels artistes français se sont distingués à Rome? — Quels monuments ont-ils signés? — Connaît-on leur habitation?

22. Quels sont les Italiens que la France a adoptés pour la construction et la décoration de ses monuments?

23. En musique, cite-t-on des chanteurs et des maîtres distingués, soit à la chapelle Sixtine, soit dans les différentes basiliques et églises?

24. Les vitraux de Ste.-Marie-du-Peuple sont-ils incontestablement d'origine française?

25. Trouve-t-on dans les églises et les musées des émaux de Limoges?

26. Les Académies de Rome sont-elles en relation avec des Académies et Sociétés savantes de France? — Comptent-elles en France des membres honoraires et correspondants?

VI. Numismatique.

27. Quelles médailles ont été frappées pour ou par des Français?

VII. Épigraphie.

28. Quelles sont les inscriptions relatives à la France ? — Les partager en cinq séries : époque romaine, époque des catacombes, moyen-âge, renaissance, temps modernes.

29. Si quelques inscriptions ont disparu, peut-on les retrouver dans les recueils manuscrits ou imprimés ?

30. Est-il quelque fait historique qu'il importerait de perpétuer par une inscription ?

VIII. Paléographie.

31. Existe-t-il, dans les archives pontificales ou particulières des documents inédits relatifs à la France. — Quels seraient les plus utiles à publier ?

IX. Architecture.

32. L'architecture romane et l'architecture gothique empruntent-elles leurs motifs aux pays du Nord ?

33. La renaissance nous est-elle venue d'Italie ? — A quelle époque et comment ?

X. Linguistique.

34. Quels mots notre langue a-t-elle fournis à la langue italienne, et réciproquement ?

35. Comment les anciens prononçaient-ils la voyelle U ? — Disaient-ils *annom* comme les Français, ou *announ* comme les Italiens ?

XI. Bibliographie.

36. Existe-t-il des ouvrages italiens sur la France ?

37. Quels sont les auteurs français qui ont écrit sur Rome ? — Indiquer leur tendance.

38. Quels sont les ouvrages écrits en italien par des Français et *vice versa ?*

39. Quels sont les livres rares en France et communs en Italie, et réciproquement?

40. Quels ouvrages français ont été imprimés à Rome?

XII. Généalogie et blason.

41. Y a-t-il eu des alliances entre les grandes familles françaises et italiennes?

42. Quelles sont les familles d'origine française?

43. D'où provient l'emploi si fréquent de la fleur de lis héraldique dans les armoiries italiennes?

XIII. Costumes.

44. A quelle époque le costume national a-t-il commencé à disparaître, pour faire place à nos modes françaises? — Au point de vue artistique, ce changement n'est-il pas regrettable?

XIV. Statistique.

45. Quelle est en moyenne la population flottante de Rome? — Dans quelle proportion y sont les Français?

XV. Art militaire.

46. Quelle a été, à différentes époques, l'occasion et la durée de l'occupation française?

47. Existe-t-il des armes ayant appartenu à des personnages français de distinction, ou sorties des fabriques de France?

48. Quelle influence le système de Vauban a-t-il exercé sur l'état des fortifications?

49. Quels autres emprunts ont été faits à la France sur cette matière?

50. Existait-il des cartes des environs de Rome avant celles tracées par l'État-major français?

XVI. Agriculture.

51. La France a-t-elle tenté des améliorations de ce côté? — Quand et comment? — Ont-elles été maintenues?

XVII. Sciences.

52. Tient-on compte, dans l'enseignement et la pratique des sciences physiques, chimiques, médicales, naturelles, etc., des découvertes et des publications françaises? — Quelle part revient aux Italiens, dans le mouvement progressif de ces sciences?

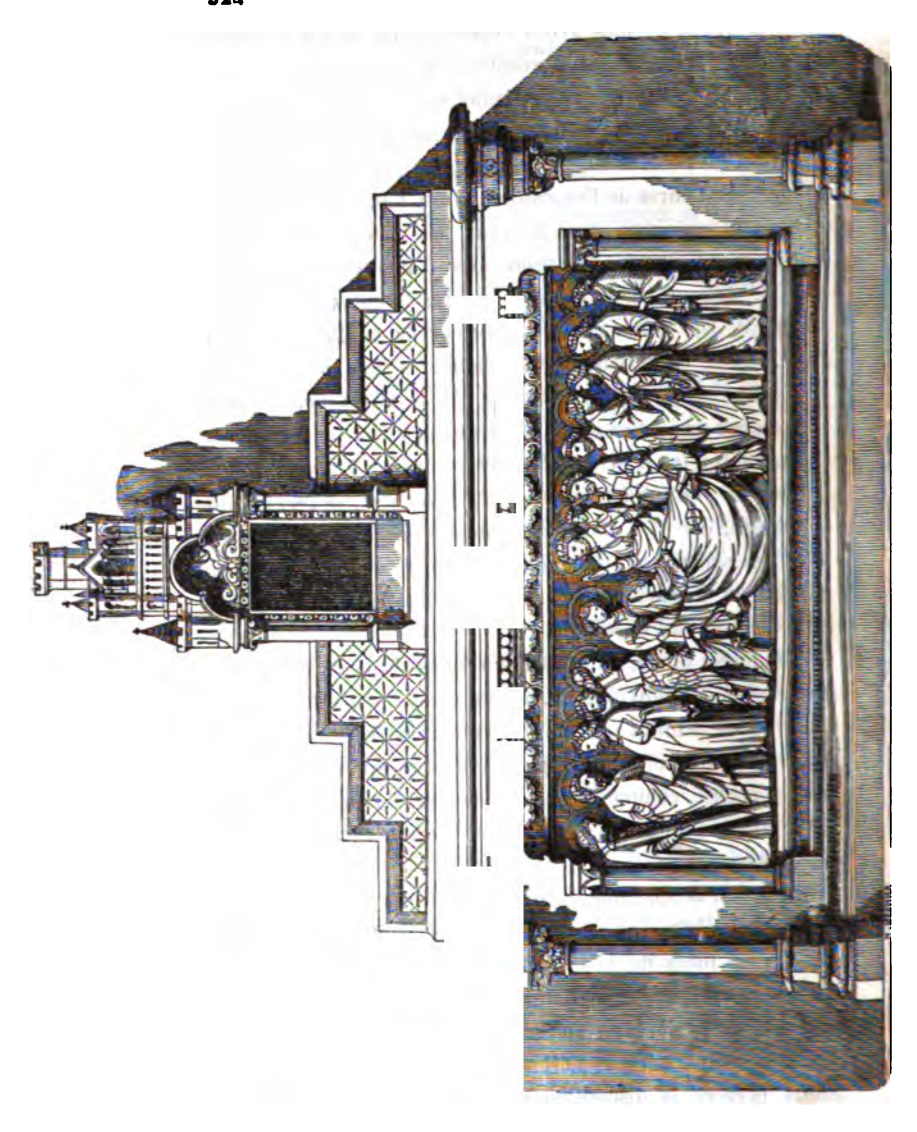
NOTA. — La langue française sera la seule langue parlée au Congrès: cette mesure est rendue indispensable par l'assistance des savants de toutes les nations qui seront convoqués indistinctement aux séances.

L'autel présenté à l'exposition universelle de 1855 *par M. Jabouin, membre de la Société française d'archéologie.* — Nous avons long-temps espéré pouvoir publier, dans le *Bulletin*, un article étendu sur la partie artistique de l'exposition universelle de 1855 : M. Raymond Bordeaux, dont le goût exquis et la finesse des aperçus artistiques sont connus des lecteurs du *Bulletin monumental*, nous avait promis de rédiger cet article; d'autres confrères devaient mettre la main à la plume et nous attendions d'eux une série de notes qu'il aurait suffi de coordonner pour produire une revue des plus intéressantes. Mais l'enthousiasme de nos amis s'est peu à peu ralenti, quand ils ont été de retour dans leurs foyers, et déjà l'exposition de 1855 est loin de nous. Le grand événement industriel et artistique a passé comme tant d'autres; il ne sera, sans doute, jamais oublié: l'histoire l'a buriné sur ses tablettes; mais *on ne s'en occupe plus*, et il serait maintenant trop tard pour placer dans le *Bulletin* les notes qui nous ont été promises et qui pourraient encore être obtenues de nos confrères, si nous faisions appel à leurs souvenirs et à

leurs promesses. Nous avons cependant un devoir à remplir envers M. Jabouin, de Bordeaux : M. Jabouin nous avait adressé une photographie de l'autel qu'il avait placé dans la grande nef du palais, et nous avons fait graver cette représentation de l'œuvre de notre collègue qui nous avait paru une des meilleures de l'exposition. Il est temps de mettre cet intéressant spécimen sous les yeux des lecteurs du *Bulletin monumental*, et nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que M. Jabouin a donné des preuves nombreuses de son talent. M. Du Sommerard, rapporteur de la 24e. classe du Jury, disait, en parlant de M. Jabouin : « *Les succès qu'il a* « *obtenus tiennent autant au bon choix de ses modèles et à* « *la bonne exécution de ses sculptures, qu'aux prix modérés* « *auxquels il les restreint. L'autel en marbre blanc est conçu* « *dans un bon style ; le bas-relief principal, la mort de la* « *Vierge, est bien dans le caractère de l'époque choisie,* « *et son exécution est habilement traitée* ». Le rapporteur conclut en demandant, pour M. Jabouin, une médaille qui lui a été votée à l'unanimité.

L'esquisse que nous présentons nous dispense de faire la description de l'œuvre de M. Jabouin. Cet autel appartient au style ogival primitif du commencement du XIIIe. siècle. Les colonnes qui décorent les angles de la table ont été appliquées sur les angles, comme les contreforts dans les monuments du XVe. siècle, disposition qui a été critiquée par quelques personnes.

Il est vrai de dire que, dans certains cas fort rares, dès le XIIIe. siècle, on a appliqué des contreforts sur les angles ; les tours de la cathédrale de Laon nous en offrent des exemples ; on a répondu aussi que, dans l'ameublement, on a pu se permettre, au XIIIe. siècle, certaines libertés que ne comportait pas l'architecture. Nous aurions néanmoins préféré la disposition normale pour les colonnettes



de l'autel de M. Jabouin. C'est la seule observation que nous ayons à faire sur ce travail très-satisfaisant.

DE CAUMONT.

Guetteurs des incendies, à Nancy. — Dans son intéressant *Rapport verbal* inséré dans le XXIIe. volume du *Bulletin*, année 1856, M. de Caumont, après avoir parlé de la fonction des guetteurs d'incendie, ajoute : « Nous ne comprenons plus aujourd'hui ce genre de surveillance. »

Il se peut que, dans certaines parties de la France, — en Normandie, par exemple, — la chose soit tombée en complète désuétude; mais il n'en est pas ainsi partout. En Lorraine notamment, elle est restée connue, et plus que connue, tout-à-fait conservée.

A Nancy, ville cependant dont les habitudes sont en général très-modernes, et où d'ailleurs les constructions en pierre sont d'usage immémorial, car jamais on n'y a su ce que c'est qu'une bâtisse en bois; à Nancy, la surveillance nocturne exercée du haut des tours est encore en pleine vigueur. Deux églises (St.-Epevre et St.-Sébastien) y ont des guetteurs permanents, qui habitent les beffrois et qui, de nuit comme de jour, annoncent les incendies. Le plus ou moins d'urgence du besoin des secours est exprimé par la rapidité plus ou moins grande de la sonnerie.

Ce n'est pas tout. Le branle de la cloche d'alarme n'a pas pour seule utilité de signaler le péril ni même d'en indiquer le degré : on distingue, par le tintement périodique d'un nombre déterminé de coups, quelle est, d'entre les sections de la ville, celle où le feu s'est manifesté. De cette façon, les compagnies de pompiers n'ont pas besoin de perdre en informations ni en marches et contre-marches un temps précieux; elles se portent sur-le-champ vers le quartier de la ville où le secours est nécessaire.

Aussi n'a-t-on garde là de vouloir renoncer à une coutume dont les avantages sont évidents. Quand elle ne serait pas un legs respectable du passé, on s'empresserait de l'accepter comme une invention précieuse, digne des lumières du présent.

Baron P.-G. DU MAST,
Membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie.

Réponse de M. Darcel aux opinions émises par M. Beulé, sur l'architecture ogivale. — Tout le monde connaît les principes du *Bulletin monumental :* toutes les belles choses y sont appréciées. L'architecture grecque, l'architecture romaine sont admirées par les hommes qui écrivent dans le *Bulletin*, comme ils admirent les édifices du moyen-âge qui méritent de l'être, n'importe à quelle époque ils appartiennent; qu'ils soient romans, gothiques ou de la renaissance.

La Société française d'archéologie, qui a pour but de propager les études archéologiques dans toute leur étendue, partage ces principes, puisque le *Bulletin monumental* est rédigé par ses membres.

Cette profession de foi suffit pour établir l'esprit de tolérance et d'impartialité qui anime la Société! — Elle a toujours porté autant d'intérêt à la conservation d'un monument d'une époque, qu'à celle d'un monument d'une école toute différente, *quand ces monuments étaient intéressants chacun dans leur style.*

La Compagnie se préoccupe donc très-peu des opinions dissidentes qui peuvent se produire : à notre époque, comme dans beaucoup d'autres, il y a des hommes qui se font *absolus à l'extrême* pour se faire remarquer : tant que ces gens-là ne jettent pas de pierres à ceux qui ont des idées plus larges, on n'a rien à leur reprocher. S'ils font leur chemin par l'esprit systématique qu'ils ont adopté, peu im-

porte; mais quand, non contents de leur position, ils attaquent *ceux qui ne leur disent rien* pour les forcer à s'occuper d'eux, ils sortent du droit commun et s'exposent à essuyer des réponses un peu dures, mais bien méritées.

C'est ce qui vient d'arriver à M. Beulé, de l'école d'Athènes qui, à l'ouverture de son cours, cette année, à la Bibliothèque impériale, lança l'*anathème contre le style ogival*. Chacun vit dans cette satire un désir extrême de rappeler à tout le monde les découvertes faites au Parthénon par M. Beulé, découvertes qui lui ont valu la chaire de M. Raoul Rochette et beaucoup de récompenses; on pensa généralement qu'il n'y avait rien à répondre, car il n'y avait rien de nouveau dans l'attaque : la sortie parut *inconvenante et voilà tout*.

Cependant M. Darcel, inspecteur des monuments de la Seine, n'a pas jugé la chose ainsi : il a publié, dans la *Revue française*, un article très-substantiel en réponse au discours de M. Beulé; cet article est trop long pour que nous puissions l'analyser, mais nous l'indiquons à nos lecteurs comme une chose excellente à lire; nous en citerons seulement un court passage :

« Jamais, jusqu'à aujourd'hui, dit M. Darcel, on n'avait refusé un certain caractère religieux aux églises gothiques, et tout le XVIIIe. siècle lui-même s'était incliné devant leur sublime majesté, tout en les trouvant barbares, grotesques, d'un *mode caverneux* (le mot est de M. Baltard) et de mauvais goût. Ce sont ces vieilles accusations que M. Beulé ramasse sans y ajouter rien de nouveau, et l'on croirait en vérité qu'il s'est servi de quelque ancien canevas de leçon oublié dans sa chaire par Raoul Rochette, son prédécesseur, lorsque, abordant l'iconographie des cathédrales, il interpelle ainsi ses adversaires :

« Enfin, réclamez-vous le caractère religieux pour les « sanctuaires du moyen-âge, parce qu'on y voit de saints « personnages qui s'allongent avec les colonnettes, se rac- « courcissent sur les frises, se renversent sur les cintres des « portes, se prêtent à tous les caprices de l'imagination « comme un tissu de lourdes arabesques? et oubliez-vous « comment s'y mêlent les légendes puériles, les facéties sati- « riques, tout un peuple de démons et de monstres gro- « tesques, les réminiscences païennes et même des tableaux « obscènes que les païens n'eussent point osé sculpter sur « leurs temples? » Après cette violente apostrophe aux églises que « le mauvais goût avait enfantées dans les régions bo- « réales de notre hémisphère », comme le disait M. Baltard, notre auteur ne trouve qu'à admirer dans les églises byzantines de Venise et de Palerme, comme si les mosaïques des unes n'étaient pas l'équivalent des sculptures des autres; comme si les Occidentaux n'avaient point sculpté ce que les Byzantins avaient peint, et rien autre chose. Ce que c'est, cependant, pour juger les choses, qu'un parti pris d'avance et qu'une trop grande confiance dans l'ignorance de l'auditoire à qui l'on s'adresse !!!!

« Je suppose que c'est pour les nécessités de sa période que M. Beulé a assoupli d'une plume si facile les statues qui décorent les portails de nos cathédrales, et qu'il est de trop bonne foi pour prétendre que ces personnages se plient à toutes les formes de l'architecture, comme un lierre incrusté à la pierre. Non : ces personnages ont tous leur position et leur mouvement naturels; grands ici, comme au fronton du Parthénon; petits là, comme aux métopes du Parthénon. Les légendes qu'ils représentent ne sont rien de moins que l'histoire de la création, celle de Jésus-Christ, celle de sa vie et de sa mort, la représentation du dernier jugement, l'histoire des saints que l'Église révère, le chœur des saints et des

anges, histoires sur lesquelles ont vécu tous les peintres de la renaissance, et ces légendes ne sont puériles ni pour un chrétien ni pour personne. Enfin, je mets M. Beulé au défi de prouver par un seul fait ce qu'il avance avec tant d'assurance, « qu'il s'y rencontre des tableaux « obscènes que les païens n'eussent point osé sculpter sur « leurs temples ». M. Beulé, en cherchant bien, trouvera quelques infimes détails un peu trop gaulois aux XIe. et XIIe. siècles, et quelques scènes de fabliaux et de galanterie au XIVe. siècle. Le XVe. siècle lui montrera quelques peintures un peu crues d'où l'intention morale se dégage avec peine. Quant à la renaissance, elle lui offrira tous les *obscena* qu'il pourra souhaiter; et les portes de St.-Pierre lui-même lui laisseront voir le martyre du premier pontife encadré dans ce que la fable antique a de plus monstrueux au monde, l'amour de l'homme pour la bête. Non-seulement rien de pareil ne se rencontre dans les statues ou les bas-reliefs du XIIIe. siècle; mais, de plus, j'affirmerai, avec une assurance mieux justifiée que n'est celle de M. Beulé, qu'aucun art n'est plus décent que celui de cette époque qu'il traite d'obscène.

« Le beau n'est d'aucun temps et d'aucun pays. » Cette pensée juste, que M. Beulé a prononcée dans la péroraison de son discours, il aurait dû la mettre dans son exorde; mais alors son discours n'eût point été ce qu'il est, une suite d'erreurs énoncées avec une incroyable légèreté. »

L. M. X.

Fragments sculptés trouvés près de Champdeniers (Deux-Sèvres).—Une découverte intéressante a eu lieu le 12 avril, dans les environs de Champdeniers. En creusant la terre, pour extraire des pierres, afin de construire un mur de clôture, les fermiers qui habitent la métairie des Plantis, commune de St.-Christophe, ont mis à découvert des restes

de monuments qui paraissent dater de la plus haute antiquité. Des fûts de colonnes, des fragments de pierres portant des inscriptions latines, dont il ne reste qu'un petit nombre de lettres ; des chapiteaux, des corniches. Ces débris ont été découverts dans un espace de 4 ou 5 mètres carrés.

On espère que des fouilles dirigées avec intelligence amèneront de nouvelles découvertes.

DE LA VERGNÉE,
Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Voyage de M. Parker en Périgord. — M. Parker, d'Oxford, vient de faire une nouvelle excursion en Périgord, pour visiter, avec M. de Verneilh, plusieurs monuments au sujet desquels les deux savants archéologues n'étaient pas d'accord. Le dévouement avec lequel ces deux honorables membres de la Société française d'archéologie cherchent la vérité mérite les plus grands éloges.

D. C.

PUBLICATIONS. — *Ancient Armour and Weapons in Europe : from the iron period of the northern nations to the end of the thirteenth century : with illustrations from cotemporary monuments*, by John Hewitt — Oxford, John Henry and James Parker, 1857. Un vol. in-8°. de XXV et 387 p., orné de 89 figures.

M. John Hewitt, membre de l'Institut archéologique de la Grande-Bretagne, est, nous le croyons, attaché à la garde des anciennes armes conservées à la Tour de Londres. Il était mieux placé qu'un autre pour mener à bonne fin le volume que nous annonçons ici, et qui est édité avec la perfection qui caractérise les publications de MM. Parker. Enveloppé dans un élégant cartonnage, comme les Anglais savent seuls en faire jusqu'ici, ce beau volume in-8°. contient sous sa couverture en percaline fleurdelisée, une série de fines vignettes

sur bois, gravées avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Ces gravures représentent tantôt des armes découvertes dans des fouilles, et conservées dans des collections, tantôt des armes figurées sur des sceaux, sur des vitraux, des statues ou sur des vignettes de manuscrits. En auteur consciencieux, M. Hewitt ne s'est pas contenté de croquis à peu près fidèles; il a exigé, avec le soin le plus méticuleux, des reproductions rigoureuses. Malheur au graveur qui se permettait la plus légère altération du dessin à lui confié: M. Hewitt était là pour le forcer à réparer sa faute, ne tolérant ni un trait trop renflé ni l'omission du plus léger détail.

Les amateurs de sphragistique trouveront dans cet ouvrage une série de sceaux des premiers rois d'Angleterre que M. Hewitt a représentés, afin de montrer leur accoutrement militaire. Deux sceaux de Richard Ier., duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou (Richard Cœur-de-Lion), figurent en tête du volume; le grand sceau de Guillaume-le-Conquérant, avec la légende : HOC NORMANNORVM WILLELMVM NOSCE PATRONVM SI(GNO); le grand sceau du roi Guillaume-le-Roux, celui d'Henry Ier., ceux du roi Étienne, d'Henry II, de Jean-sans-Terre, d'Henry III, d'Édouard Ier., continuent cette série qui se termine par deux sceaux de Roger de Quinci, second comte de Winchester. Nous signalerons aussi les belles statues tombales figurées également pour montrer l'arrangement des cottes de mailles, des heaumes, des boucliers, etc., entr'autres l'effigie sculptée de William Longespée, comte de Salisbury; celle de Jean d'Albernon, chevalier; la tombe d'un seigneur de Sulney, et la curieuse dalle tumulaire de Johan le Botiler.

M. Hewitt a composé son texte à l'aide d'un grand nombre de documents tirés des anciens historiens, des vieux poëtes, des coutumiers, des chartes, des romans de chevalerie, etc. Il a également puisé dans les ouvrages modernes d'archéologie,

et parmi les travaux français nous voyons cités les *Monuments inédits* de Willemin, la *Normandie souterraine* de M. l'abbé Cochet, l'*Architecture militaire* de M. Viollet-le-Duc, les *Peintures des manuscrits* de M. de Bastard, les écrits de M. Allou sur la panoplie du moyen-âge, la *Bibliothèque des croisades* de M. Reinaud, la *Monographie de St.-Denis* de M. de Guilhermy, le *Recueil des costumes du moyen-âge* de De Vigne, la *Bibliothèque de l'école des chartes, et le Bulletin monumental* de M. de Caumont. Mais nous ne savons pourquoi il a passé sous silence l'ouvrage de Meyrick, *Engraved illustrations of ancient arms and armour*, dont M. Granier de Cassagnac a fait tant usage pour ses chapitres sur l'histoire des armes de guerre, insérés dans le *Cabinet de l'amateur*, en 1842 (t. Ier.).

En résumé son livre, plein de recherches approfondies, nous paraît le traité le plus complet écrit jusqu'ici, sur les armes, le costume et les habitudes militaires des nations du nord-ouest de l'Europe avant le XIVe. siècle.

Raymond BORDEAUX.

Essai historique et archéologique sur le canton de Forges-les-Eaux, par M. l'abbé J.-E. DECORDE, curé de Bures. Un vol. in-8°. de 320 pages. Neufchâtel-en-Bray, Duval, 1856. (A Paris, chez Derache.)

M. l'abbé Decorde, membre de plusieurs académies, est l'un des ecclésiastiques laborieux du diocèse de Rouen. Ses précédents volumes sur les cantons de Neufchâtel, de Blangy, de Londinières, son *Dictionnaire du patois du pays de Bray*, et son *Étude sur le crucifiement de Jésus-Christ*, ont reçu un favorable accueil du public archéologique. Les lecteurs du *Bulletin monumental* apprendront donc avec plaisir l'apparition d'un nouveau travail de M. Decorde. L'*Essai sur le canton de Forges-les-Eaux* est exécuté sur le même plan que ses

aînés. Composé par un homme qui connaît parfaitement le pays, ce travail a le mérite important de l'exactitude, et il contient des anecdotes, des détails qui ne pouvaient être recueillis que dans la contrée même. Nous avons remarqué de curieux renseignements iconographiques sur plusieurs saints locaux, saint Vilmer, saint Wulgan, saint Dignefort, saint Mammès, saint Hélier, etc...... On voit, en lisant l'ouvrage de M. Decorde, que le vandalisme va son train dans le pays de Bray comme ailleurs, et que, sous prétexte de restaurer leurs églises, certains curés, d'un goût compromettant pour la gloire du clergé français, jettent bas les arcades romanes placées entre le chœur et la nef, répudient des statues respectées par les siècles, sacrifient tout ce qui est ancien, et dégradent les édifices religieux avec un empressement auquel il est grand temps que l'autorité ecclésiastique mette enfin un terme.

Raymond BORDEAUX.

Histoire des grands-panetiers de Normandie et du franc fief de la grande-paneterie ; par M. le marquis de Belbœuf, ancien pair de France, sénateur, président honoraire de la Cour impériale de Lyon; 1 vol. in-8°. de 169 pages, orné de planches. Paris, 1856. —Cet ouvrage est plein de recherches et révèle des faits nouveaux et très-intéressants sur les fonctions de grand-panetier en Normandie.

Z.

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. Jonquoy, membre de la Société française d'archéologie, et de M. Dureau de La Malle, membre de l'Institut.* — L'année 1857 sera comptée au nombre de celles où la Société française d'archéologie aura fait les pertes les plus sensibles. Nous avons à enregistrer d'abord deux morts bien regrettables : celle de M. Jonquoy, membre du Conseil général du Calvados et de la Société française d'archéologie; et celle de M. Dureau de La Malle, membre de l'Institut.

M. Jonquoy, possesseur d'une grande fortune dans le Calvados, avait généreusement contribué, dans toutes les occasions qui lui ont été offertes, aux entreprises qui pouvaient être utiles au pays : Mézidon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lisieux, lui doit beaucoup. M. Jonquoy appartenait à plusieurs Sociétés d'agriculture de Paris et de la province, il partageait son temps entre Paris et son château de Mondeville, près Caen, où il existe un parc magnifique.

M. Dureau de La Malle était assez connu pour qu'il n'y ait qu'à prononcer son nom, pour rappeler des travaux importants et variés. Long-temps (pendant plus de vingt ans) il a fait partie de la Commission chargée par l'Académie des inscriptions de récompenser, chaque année, les meilleurs mémoires publiés sur les antiquités de la France ; et on doit lui rendre cette justice qu'il a, avant presque tous ses confrères de l'ancienne Académie, apprécié l'utilité des études sur l'histoire de l'art au moyen-âge. Dès l'année 1825, il accueillait et faisait décerner une mention honorable à un premier essai sur la classification chronologique des monuments du XIe. siècle au XVIe. Plus tard, il fut du nombre de ceux qui accordèrent une médaille d'or à ce travail augmenté et devenu le quatrième volume de mon *Cours d'antiquités*. M. Dureau de La Malle, qui possédait un domaine à Arcis, commune de Mauves, département de l'Orne, y avait fait exécuter des fouilles, et découvert une construction gallo-romaine dont il fut alors question dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie. Plus tard, M. de La Malle s'associa par la pensée aux travaux du Congrès scientifique de France ; et, s'il ne put y assister, il fit parvenir son adhésion. Il prit part, en 1849, à Paris, aux travaux du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements et siégea au bureau.

M. Dureau de La Malle a été un des membres de l'Institut

les plus féconds : il a lu beaucoup de mémoires, non-seulement à l'Académie des inscriptions à laquelle il appartenait, mais encore à l'Académie des sciences. Il aimait à parler agriculture, géologie, zoologie, et l'on peut dire que tout ce qui se rattachait aux progrès des sciences et de l'esprit humain le touchait vivement.

M. Dureau de La Malle était officier de la Légion-d'Honneur ; il n'a pas laissé d'enfants.

DE CAUMONT.

Mort de M. Britton et de M. Orioli. — La Société française d'archéologie a perdu, en 1856, quelques-uns de ses membres étrangers : nous regrettons de n'avoir pas été informé assez tôt de leur mort pour l'annoncer. Parmi les pertes que nous avons faites, nous devons citer M. Britton, antiquaire anglais, mort dans un âge très-avancé (86 ans) ; et M. Orioli, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous avons vu souvent M. Orioli à Paris, pendant les années de son exil : il était rentré à Rome en 1846, et il y avait obtenu une chaire d'archéologie.

D. C.

Mort de M. Simart. — M. Simart, membre de l'Institut, de l'Académie des beaux-arts, officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir des suites d'une chute, à peine âgé de 50 ans. M. Simart s'était chargé de la statue d'Urbain IV, qui devait être érigée à Troyes, quand le Congrès scientifique de France y tiendra une session.

B.

Mort de M. Graves, ancien inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de l'Oise, directeur général de l'administration des forêts. — Les

journaux nous annoncent la mort de M. Graves, homme d'une supériorité incontestable comme savant et comme administrateur.

M. Graves, éminent botaniste, savant géologue, habile monumentaliste, était pour nous un ancien ami, car il y a trente années que nous étions en rapport. Pendant vingt ans, M. Graves a été secrétaire-général de la préfecture de l'Oise, et il a publié la statistique de ce département dans l'*Annuaire*, dont la rédaction lui avait été confiée. Chaque canton forme un petit volume in-8°. avec une carte. Cette statistique renferme des détails complets sur la nature du sol, ses produits, l'histoire, les monuments de chaque localité. La partie monumentale y est traitée avec une appréciation parfaitement juste des dates et des styles, qui a valu à l'auteur, il y a dix-huit ans, une médaille de la Société française d'archéologie.

Les collections formées par M. Graves (herbiers, fossiles, échantillons de roches) sont très-considérables.

M. Graves, dont on aurait dû faire un préfet, car il y avait peu de préfets qui connussent aussi bien l'administration, quitta le département de l'Oise, pour entrer au ministère de l'intérieur comme chef de division : quelque temps après, sa haute capacité appréciée du ministère le fit appeler à la direction générale de l'administration des forêts.

A son entrée au ministère des finances, il cessa de remplir les fonctions d'*inspecteur de la Société française d'archéologie* dans l'Oise ; mais il entretint toujours avec les Sociétés dont il avait été membre, des relations de sympathie et de confraternité. M. Graves était officier de la Légion-d'Honneur.

DE CAUMONT.

MARQUES

ET

SIGNATURES DE CÉRAMISTES

TROUVÉES

DANS LE BOURBONNAIS ;

Par M. E. TUDOT,

Membre de la Société française d'archéologie et conservateur du musée d'antiquités de l'Allier.

A M. de Caumont.

CHER MONSIEUR,

Vous avez bien voulu me demander un résumé de la description des fouilles qui a été publiée dans le sixième volume des travaux de la Société d'Émulation de l'Allier. Une circonstance heureuse m'a permis de mieux répondre à votre appel, j'ai fait tout récemment exécuter avec succès une fouille nouvelle dans le champ de nos fours à potiers romains ; les observations et les dessins qui se rapportent à cette dernière exploration pouvant se placer dans l'article des marques de céramistes, je les ai réunis à votre intention. . . . .

Agréez, je vous prie, etc.

Sur les ouvrages en terre cuite de l'époque gallo-romaine, on trouve fréquemment des marques imprimées dans l'argile ; depuis long-temps les archéologues avaient remarqué ces

22

empreintes, mais elles n'avaient pas été spécialement étudiées, Caylus pensait que certains mots pourraient bien se rapporter à la destination des vases. Grivaud, en décrivant ses antiquités du Luxembourg, donna une première liste de marques, et plus tard, lorsque M. de Caumont publia son *Cours d'archéologie*, l'attention des antiquaires se porta sur ce sujet de recherches ; des collections se formèrent bientôt, et, aujourd'hui, on est arrivé à constater plus de trois mille empreintes différentes, placées sur des produits céramiques. La collection de M. de Longpérier dépasse même ce chiffre.

Dès le début, un court examen avait suffi pour faire reconnaître dans les empreintes dont il s'agit, des noms propres de potiers; quelques exceptions, fort rares, indiquent seulement le lieu où était située la fabrique.

Le nombre considérable de marques déjà cataloguées a fait naître un vif intérêt de curiosité pour la découverte de noms nouveaux. Dans ce genre de recherches, la Société d'émulation de l'Allier a été particulièrement privilégiée. Un de ses membres lui ayant signalé un champ rempli de fragments de poterie, ce lieu a été exploré avec succès, et non-seulement une fouille a fourni des empreintes inédites, mais elle a encore fait découvrir sur des moules de figurines, vingt-trois signatures de céramistes, la plupart d'origine romaine (1). Le musée de Moulins possédait déjà des empreintes recueillies dans le département ; nous avons pensé qu'une liste de ces marques jointes aux autographes des antiques potiers de notre pays ne serait pas sans intérêt.

Notre premier paragraphe se composera d'une description de la fouille d'où proviennent les terres cuites, le second aura pour objet les marques estampillées, et le dernier, les signatures trouvées sur les moules de figurines.

(1) Au succès de la fouille qui nous occupe se rattachent, à plus d'un titre, les noms de MM. Bertrand et Esmonnot.

I.

Les argiles qui se trouvent dans toute l'étendue du bassin de l'Allier sont aussi remarquables par le nombre des dépôts, que par la variété de leur composition; le kaolin et les argiles réfractaires, ces belles pâtes où l'union de la silice et de l'alumine est presque sans mélange, se trouvent très-près de nous; depuis ces terres de qualités supérieures jusqu'aux argiles impures ou caillouteuses, employées dans la grosse poterie, il est rare de rencontrer une série aussi riche que la nôtre.

L'exploitation de ces argiles ne pouvait manquer de fixer l'attention des céramistes romains; tout concourt, d'ailleurs, à prouver qu'ils ont exercé leur art dans nos contrées dès les premiers temps de la conquête des Gaules, peut-être même n'ont-ils pas été les premiers.

Des archéologues de la Provence, les frères Bosq, en fouillant un établissement de poterie antique, ont découvert des sigles écrits en lettres grecques; à la partie supérieure des déblais, ils avaient trouvé des marques latines. D'autres faits analogues ont conduit ces antiquaires à penser que les Grecs avaient importé dans leurs colonies des Gaules l'art de la poterie.

On ne retrouve pas, il est vrai, de nos côtés, des traces évidentes de l'art grec; cependant parmi les vases en terre fine et mate provenant de notre fouille de Varennes (1), il en est dont l'ensemble élégant, la finesse de dessin, les moulures et une certaine disposition des anses rappellent la plus ancienne et la plus belle époque de l'art céramique. Quelques noms, parmi ceux que nous donnerons, paraissent se rattacher

(1) *Bulletin* de la Société d'émulation de l'Allier, t. IV, p. 336.

à la langue hellénique; mais ce ne sont encore que des indices incertains.

Il n'y a plus d'incertitude avec l'art romain ; il se révèle, de nos côtés, aussi bien par l'ampleur des formes et la richesse de l'ornementation, que par l'abondance des produits. C'est surtout dans la poterie lustrée que ces caractères sont plus prononcés ; aussi croyons-nous que les vases de ce genre, si communs chez nous, et qu'on nomme *vases samiens*, à cause sans doute de la couleur de la pâte, ne sont pas d'origine grecque ; par les formes et la fabrication, ils nous paraissent essentiellement romains. Toutes les pièces qu'on retrouve sur beaucoup de points du département, tels que Néris, Bourbon, Diou, Trezelle, Lapalisse, Vichy, Thiel, etc., ont un même caractère : ce ne sont plus les lignes souples et d'une exquise délicatesse des vases grecs, c'est un autre genre de beauté où la force et la grandeur dominent.

L'industrie des potiers romains paraît s'être long-temps perpétuée sur les rives de l'Allier; du moins, c'est là qu'on retrouve le plus de vestiges de leurs établissements. A Vichy, par exemple, il y a peu d'années, on a découvert des restes de fours situés près d'un ruisseau qui alimentait des bassins où l'on préparait l'argile. Ce fut ensuite au domaine de Laforêt qu'on reconnut les traces d'une autre poterie, et, récemment, c'est à 7 kilomètres au Sud de Moulins, dans un champ nommé Lary, que de petits fragments de vases ont mis sur la trace de plusieurs fours dont on a retrouvé les fondations.

Ces fours étaient situés sur le bord d'une voie romaine qui venait de Varennes et s'embranchait sur la voie militaire d'Autun à Bourbon-l'Archambault, à l'endroit où depuis s'est élevée la ville de Moulins. Les avantages réunis du moyen de transport, du bois abondant, d'un ruisseau voisin, et enfin d'un gisement d'argile dans une colline peu distante, expli-

quent le choix du lieu où nos céramistes avaient établi leurs fours.

Nous donnons ci-dessous le plan des constructions mises à découvert ; toutefois, il faut convenir que ces déblais, loin de répandre quelque lumière sur les premières conjectures qui avaient été formées, n'ont fait que multiplier les doutes.



Au point A se trouvait un four mieux conservé que les autres : c'était le plus rapproché d'une fosse contenant des rebuts de poterie rouge. Ce four pouvait avoir 3 mètres de longueur sur 1 de largeur ; il était formé de grandes briques dont les dimensions, souvent inégales, sont de 55 centimètres sur 30 ; l'épaisseur est de 20. L'ouverture de l'alandier marqué A sur le plan, avait une forme rectangulaire ; sa paroi et toute la surface du foyer étaient vitrifiées à près de 1 décimètre d'épaisseur. Tout porte à croire que le four n'avait qu'un seul alandier. On a trouvé, dans les deblais, des tuyaux d'isolement avec des supports, et beaucoup de cazettes ; néanmoins il nous a été impossible de reconnaître la disposition de la partie supérieure de ce four.

Il reste des vestiges de deux ou trois autres murs disposés parallèlement aux six premiers indiqués sur le plan.

Toutes les fouilles exécutées dans le champ de Lary n'ont produit que des objets en terre cuite ; une seule pierre fait exception, c'est la partie concave d'un moulin à bras : pas une parcelle de verre, pas de monnaies ni même de ces outils en

os ou en ivoire servant à former sur le tour les filets des vases ou à réparer les défectuosités des pièces moulées.

Généralement, c'est dans des fosses de 2 à 3 mètres de longueur sur moins de 1 mètre de largeur, avoisinant chaque four, que l'on avait jeté les débris des pièces non réussies. Cependant nous avons trouvé çà et là dans le champ, des trous formés probablement par des arbres abattus; les cailloux et les fragments d'objets en terre cuite qui se trouvaient alors à la surface du sol, ayant servi pour combler, nous avons rencontré constamment dans ces trous quelques produits exceptionnels.

Nous diviserons toutes les pièces recueillies dans cette exploration en deux sections principales : l'une composée de statuettes et de creux en terre blanche, l'autre formée de toutes nos espèces de vases.

Bien que nombreuse, la série des vases à couverte rouge ne présente cependant pas de types nouveaux. Les moulages des pièces à ornements sont rarement fins et le vernis de cette poterie a peu d'éclat; peut-être une opération spéciale de vernissage manquait-elle aux vases rejetés; car, en-dehors des amas de débris, nous avons recueilli des fragments dont le vernis est aussi beau que celui des pièces trouvées près d'Autun, de Clermont, de Nîmes, etc.

Nos spécimens réellement curieux font partie de la poterie à couverte métallique; dans cette espèce, les formes de vases sont très-pures, la pâte est fine et l'exécution décèle beaucoup d'habileté. Le mélange du rouge avec d'autres matières terreuses ayant un éclat métallique, produit souvent de très-heureux effets. Certaines poteries sont décorées de rayures rouges tracées sur un fond jaune ; d'autres vases ont des dessins formés avec de la *barbotine ;* enfin sur plusieurs pièces les ornements sont enlevés, comme avec un burin, dans l'épaisseur de la pâte du vase ; ils se composent souvent de palmettes aux arêtes vives et sont de beaux spé-

cimens de poterie dite *incuse*. En un mot, autant par l'adresse de l'exécution que par un sentiment d'art, la beauté de plusieurs de nos pièces peut être comparée à ce qu'il y a de mieux dans ce genre de poterie.

L'ornementation des vases rouges est, comme toujours, composée de festons ou de guirlandes de feuilles, entourant des sujets mythologiques ou des chasses. Cette décoration était obtenue à l'aide de moules d'*une seule pièce*, que l'on plaçait sur le tour et où l'on terminait la partie supérieure du vase.

Les moules servant à cet usage sont rares; nous avons été assez heureux pour en découvrir plusieurs entiers et nous possédons même des vases qui en étaient sortis.

La collection des figurines et des animaux représentés par des creux ou des reliefs, est fort étendue; parmi ces divers produits de la céramique des anciens, un grand nombre d'objets étaient consacrés au culte. On aime à se figurer un laraire garni de ces images si variées; la réunion des principaux dieux, des divinités symboliques, des bustes d'empereurs, d'impératrices et même des patrons adorés par leurs clients, forme un panthéon gallo-romain dont l'iconographie serait curieuse à retracer. Elle révèlerait l'absence de la plupart des grands dieux et nous montrerait leur place occupée par des personnages nouveaux. Jupiter, Neptune, Vulcain et bien d'autres n'y sont plus; à peine reste-t-il quelques-unes des



grandes déesses ; enfin il est évident que de simples mortels ont usurpé les honneurs du temple (1).



A partir du moment où Auguste fut élevé au rang des dieux, la théogonie gallo-romaine s'étendit fort loin ; et, si l'on songe à l'exemple de Caligula qui jetait par la fenêtre les dieux lares dont il était mécontent, on devra s'attendre à voir des dieux nouveaux prendre leur place et la foi s'affaiblir. Remarquons cependant que la vénération pour les anciennes déesses s'est long-temps conservée, du moins les débris épars des images de ces divinités retrouvés chez nos céramistes le font supposer.

Bien qu'une majeure partie des sujets de ces figures appartiennent au culte importé par les Romains dans les Gaules, nous ne retrouvons plus les dieux lares qui étaient revêtus de la peau d'un chien ; cependant nous avons rencontré,

(1) Toutes les figures sont réduites sur nos dessins à la moitié de la grandeur réelle.

armé d'une lance et d'un bouclier, tenant la tête droite et découverte, l'un de ces dieux *pénates* qui défendaient le domicile placé sous leur protection.

Beaucoup de fragments d'un Mercure ont permis de reconstituer cette statuette en entier; des portions d'armure paraissent appartenir à Mars et nous prouvent que tous les grands dieux n'étaient cependant pas complètement oubliés; mais toujours les déesses restent en plus grand nombre.

Cinq variétés d'une figure assise représentent Latone ou Isis, les unes allaitent un seul enfant et les autres



deux; elles diffèrent encore par la coiffure; entre les deux

qui n'ont qu'un enfant, celle qui a les cheveux lisses, est remarquable par sa similitude avec les vierges chrétiennes assises. Cette dernière terre cuite est extrêmement rare, nous l'avons dessinée ci-contre. Les autres statuettes sont modelées sur diverses dimensions, comprises entre 10 et 19 centimètres.

Si l'*Isis* des Gaules personnifiait la fécondité de la nature, une femme ayant aux mamelles deux enfants pouvait bien en être l'image; cependant, comme on voit sur des médailles d'Éphèse et de Tripoli une Latone portant Apollon et Diane sur ses bras, le nom de *Latone* paraît être le mieux établi:



c'est d'ailleurs celui que M. l'abbé Cochet a donné à des statuettes pareilles aux nôtres.

Nous n'avons trouvé qu'une seule image de Minerve.



La corne d'abondance et la patère étant les principaux attributs des *déesses-mères*, *matrones* ou *dames*, nous désignerons par le premier de ces noms les figures de la page suivante; elles appartiennent aux divinités champêtres.

Selon M. Grange (1), le culte à ces divinités va se confondre

(1) Voyez la XXIe. session du Congrès scientifique tenue à Dijon, p. 315, *Les déesses-mères*, par M. Grange.

avec celui de Cérès, de Junon, de Cybèle, de Rhéa et même de l'Astarté des Syriens; il pense que la dévotion aux *déesses-mères* a long-temps persisté dans les Gaules.





Enfin le culte qui paraît avoir été le plus général est celui de Vénus; saint Augustin a insisté sur ce qu'il y avait d'irréfléchi à remplir un laraire d'une foule de divinités parmi lesquelles Vénus présidait toujours. Au point de vue esthétique, la *Vénus Anadyomène* est une des figures les plus heureusement conçues, et l'on s'explique que cette œuvre

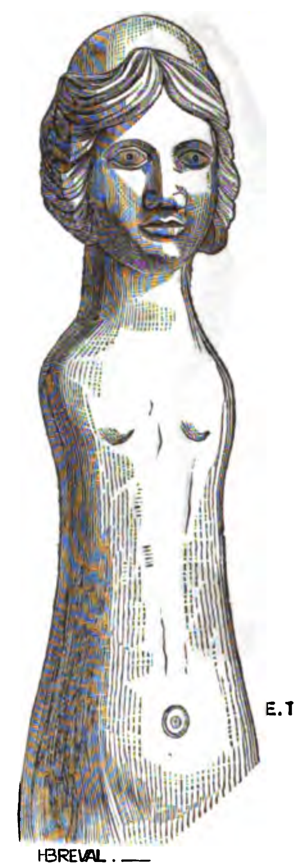
d'Apelles ait été, comme image de la beauté pure, l'objet d'un culte qui a duré pendant bien des siècles.



Avant de quitter les divinités du paganisme, remarquons encore qu'il ne s'est pas rencontré, dans toute notre exploration, une seule lampe, cet accessoire obligé des laraires.

Indépendamment des figures votives, nos céramistes fabriquaient aussi des sujets de fantaisie extrêmement intéressants, mais quelquefois un peu licencieux. Parmi ces curiosités, notre pièce la plus importante représente une femme nue, haute de 37 centimètres, et qui, par sa raideur des

pieds à la tête et sa physionomie, ressemble à une poupée. Les bras, moulés séparément, n'étaient sans doute attachés aux épaules qu'à l'aide d'un vêtement, du moins tout porte à le supposer.



Cette trouvaille nous a conduit à penser que les bras et les jambes, rencontrés isolément dans la fouille et dont la partie supérieure se termine par une forme arrondie,



n'étaient pas exclusivement des *ex-voto* consacrés à Esculape, et qu'ils servaient peut-être à des poupées ou à des marionnettes.

Citons aussi une petite statuette assez singulière, représentant un singe vêtu d'une espèce de caracalle; il appuie sa patte sur sa joue; son expression ne manque pas de finesse.

Le petit personnage qu'un dauphin porte sur son dos, est vêtu du même manteau à capuchon rabattu que porte le

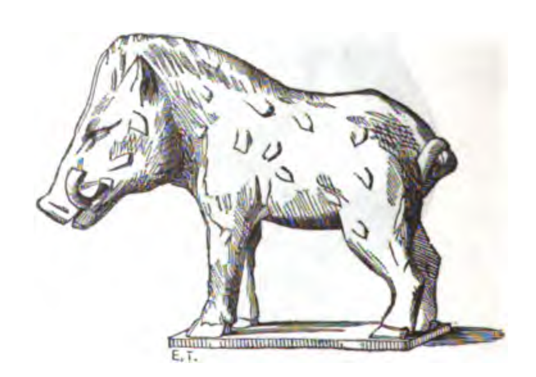


singe et qu'on retrouve encore sur la petite figure assise placée, entre nos deux premiers bustes (p. 344).

Si l'on ajoute à ces pièces une série d'animaux divers, assez bien représentés, tels, par exemple, que le paon de



Junon, le sanglier, si cher aux Gaulois, etc., on se fera une



idée de l'ensemble des figurines de tous genres découvertes au champ de Lary.

Sur un assez grand nombre de moules en terre blanche, on trouve des noms gravés à la pointe; nous avons aussi rencontré, sur plus d'une centaine de fragments de poterie ou de vases entiers, des légendes estampillées dans la pâte. L'étude de ces marques nous ramène enfin à notre principal sujet.

II.

Les lois romaines, selon d'Agincourt, obligeaient les fabricants d'ouvrages en terre cuite à marquer leurs produits, et les qualités requises pour un usage de longue durée étaient rigoureusement exigées. Toutefois on a reconnu, dans plusieurs constructions gallo-romaines, qu'un petit nombre de pièces (tuiles, briques ou carreaux) étaient seulement estampillées.

Dans le but d'abréger l'écriture, les céramistes ont fréquemment supprimé des lettres. La manière dont les mots ont été abrégés en formant ces légendes, varie beaucoup; souvent on n'a gardé que la première lettre de chaque mot : par exemple, L. S. M. pour LVCII SECVNDI MANV; ou encore la première lettre de chaque syllabe du même mot: QT pour QVINTVS. On trouve plus ordinairement les premières lettres d'un mot; quelquefois aussi les premières et les dernières, puis encore des combinaisons mixtes; ainsi: OF pour OFFICINA, FIT au lieu de FECIT, RMS pour ROMANVS, etc. En ajoutant l'emploi des lettres doubles ou accolées, c'est-à-dire celles où un jambage d'une première lettre sert à en former une seconde, on aura une idée générale des abréviations usitées dans les sigles de potiers.

Généralement la lettre M, placée à la suite d'un nom, est prise pour l'abréviation de *manu* (de la main de); toutefois Brongniart admet que cette lettre peut aussi exprimer *mag*-

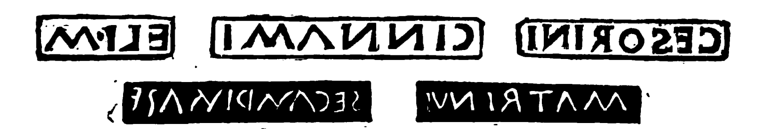
nario (du magasin d'un tel). FIC, selon M. de Longuemar, serait FICTILIS (inventé). Le même auteur dit que les marques imprimées sur la poterie indiquent : ou le nom du potier qui a moulé l'objet, ou celui de l'artiste qui a imaginé le modèle, ou le nom de l'établissement qui livrait au commerce le produit sigillé. Ces catégories, d'ailleurs motivées, sont néanmoins difficiles à déterminer, la dernière surtout. Cependant les antiquaires italiens, Passeri entr'autres, en ne s'attachant qu'à la description des lampes en terre cuite seulement, ont divisé les inscriptions qui s'y trouvent en catégories nombreuses, voici les principales :

Nom du fabricant, marque symbolique ou enseigne parlante, nom du lieu où se trouve l'officine, nom du propriétaire, désignation du consulat, consécration, enfin explication du sujet représenté sur le disque de la lampe. Assurément les pièces sigillées qu'on trouve de nos côtés ne comportent pas des divisions aussi multipliées.

Les estampilles ayant servi à imprimer des noms ne sont pas rares dans les collections d'antiquités. Ces cachets ou sceaux sont en bronze, en plomb ou en terre cuite. Ceux qu'on a recueillis de nos côtés étaient en pâte dure, et il est à remarquer qu'on a trouvé aussi des espèces de styles faits avec la même argile.

Les marques estampillées sont rares sur la petite poterie mate; on ne les rencontre guère que sur les grosses pièces, telles que les amphores. Si l'on divise en deux classes la poterie à couverte métallique, l'une renfermant les vases ornés et l'autre les vases unis, on ne trouvera d'estampille que sur cette dernière; la poterie rouge, au contraire, est généralement marquée. Aux pièces unies en terre rouge, l'estampille est presque toujours appliquée sur le fond intérieur du vase; mais si la pièce est à ornement en relief, le nom sera placé en-dehors; le plus ordinairement il est parmi

les sujets de l'ornementation. Cependant on trouve encore le nom imprimé dans la partie lisse externe et supérieure du vase; quelquefois aussi, après avoir moulé la portion ornée, le céramiste a appliqué au-dessous de l'ornement une petite bande en argile sur laquelle se trouve un nom; mais alors les lettres sont en creux et vont en sens inverse de l'écriture ordinaire, il semble qu'une marque déjà estampillée ait servi pour ces cas exceptionnels. Enfin les noms gravés dans le moule ont souvent été tracés de gauche à droite et se reproduisent ainsi en sens contraire. Les exemples qui suivent nous ont été fournis par nos fouilles :



L'estampille reproduit toujours ce mot en relief, mais les lettres vont de droite à gauche. Citons encore un sigle unique, représentant une petite figure en pied.

Les marques qui vont être examinées maintenant sont imprimées sur de la poterie mate :

Nos deux légendes les plus remarquables portent l'empreinte de la huitième légion augustale, elles sont imprimées en relief dans un cartouche sur le fond de grandes tuiles à rebords, trouvées à Néris. Déjà, en 1731, on avait rencontré

de ces mêmes tuiles dans le champ de la Palle ; elles formaient la paroi intérieure d'un tombeau (1).





La première de ces marques ne donne que le numéro de la légion ; la seconde indique le nom du légat. On a découvert dans la Côte-d'Or, près de Mirebeau, des tuiles marquées de ce dernier sigle ; M. Poupier (2), qui en a recueilli, a lu : « LEGIO VIII AVGVSTA LAPIO FECIT. » Sans regarder comme fautive cette interprétation, nous proposerons cependant de lire : LEGIO OCTAVA AVGVSTA LVCIO APPIO LEGATO. On sait que, si les attributions d'un légat étaient militaires, il commandait la légion, et le nom d'Appius est historique. Il n'en est pas de même de *Lapio ;* on ne le trouve pas même parmi les noms de potiers ; d'ailleurs, à ce titre, il n'est pas vraisemblable qu'on l'eût joint au nom d'une légion.

(1) *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. X, p. 457, article de Schepflin.

Une découverte du même genre vient d'être faite à Lambœsis (Afrique). Les briques portent la marque de la troisième légion augustale (page 711, XXII°. session du Congrès scientifique de France).

(2) T. IV des *Mémoires* de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 9 du compte-rendu.

Sur d'autres tuiles trouvées au-delà de Montluçon, on lit LVNARIS en lettres de 3 centimètres de hauteur et imprimées en creux ; une seconde marque porte la légende CELFS.

Les grands carreaux et les briques romaines du musée n'ont pas de marque. Une antefixe porte les initiales S. V. P. Parmi la grosse poterie mate, deux vases sont estampillés ; sur l'un on trouve le nom de SENILIS, l'autre a sur son bord deux marques, GRATUS et G. ATISIVS (1). La plupart des anses d'amphores ont également des légendes ; mais plusieurs sont composées de quelques lettres seulement, ce qui rend très-problématique la lecture de ces noms ; aussi préférons-nous, afin de ne pas trop augmenter nos listes, ne donner que les marques dont la lecture n'est pas douteuse. Telles sont les suivantes : L. G. FIRMINI, VIRGIN, COTIS CARRVS et MARTICVS. Nous avons encore à inscrire SAM┼VS et CRE┼CVS F, l'une trouvée à Dion, l'autre à Bourbon-l'Archambault. Le signe ┼, qui se trouve au milieu de ce dernier nom, est l'abréviation de TI, on lira donc CRETICVS, et pour le mot SAM┼VS, nous pouvons nous appuyer de l'autorité de M. A. de Longpérier ; ce savant antiquaire donne au sigle ┼ la valeur de TI ou IT ; ainsi on lira SAMITVS.

Quelques-unes de nos lampes sont sigillées. Deux d'entre elles, en terre blanche et mate, portent, l'une SVLPIC et l'autre IVSTVS. Sur une autre, en argile jaunâtre, on lit : NERI.

Parmi tous nos moules de figurines, un seul est estam-

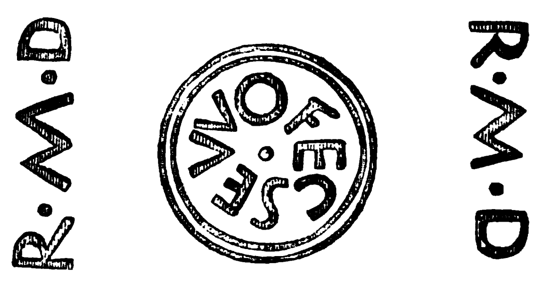
(1) Ce vase appartient au musée de Moulins, l'origine en est incertaine ; lorsqu'il était chez un amateur à Lyon, il a été décrit ; mais le point qui sépare la première lettre de la seconde du dernier nom, n'a pas été vu, et l'on a pris le G pour un C ; c'est ainsi que de G · ATISIVS on a fait CATISIVS.

pillé, voici ce nom dont nous aurons plus loin occasion de parler.



IMINI est estampillé en lettres peu régulières sur le fond intérieur d'une petite tasse en terre noire et mate.

Enfin, le musée possède une fiole trouvée à Vichy et qui a cela de particulier qu'elle présente trois marques à sa surface, deux sur la panse et une sur la partie extérieure du fond. Celle-ci est formée des mots SEVVO FEC. Sur la panse, R. M. D. se trouvent répétés deux fois. Un des membres correspondants de la Société d'émulation, M. Protat, émettait encore récemment l'opinion que tous les sigles estampillés sur les vases en terre cuite n'étaient pas des noms de potiers, et qu'il y avait eu de la poterie spécialement fabriquée pour les *Asclépiades*. Nous avons recueilli près de douze cents marques, et cependant la seule qui puisse être interprétée d'une manière favorable à l'hypothèse de notre correspondant est celle qui précède, car on peut voir dans le sigle R. M. D. *remedium*.

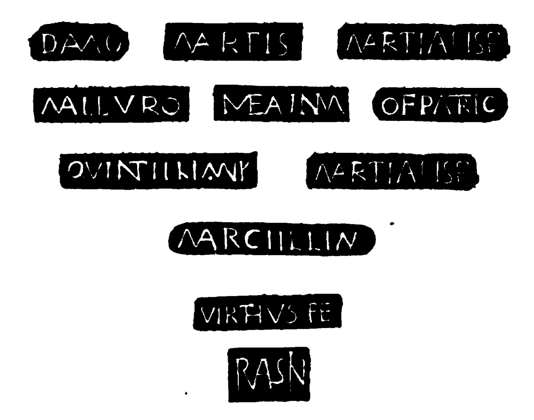


La liste de nos marques sur pâte et lustre rouges trouvées

dans le département de l'Allier est assez restreinte. Néanmoins, après avoir consulté plusieurs catalogues, le dictionnaire de Forcellini et celui de Quicherat sur les noms propres de la langue latine, nous avons reconnu qu'une partie de nos marques apparaissent pour la première fois dans le vocabulaire des noms latins.

Les légendes trouvées dans le champ de Lary sont marquées sur le tableau suivant d'un astérisque.

Les mots qui renferment des lettres accolées ont été réunis pour être reproduits en fac-simile :



Nous n'avons que rarement persisté à lire les marques dont les lettres sont douteuses; et pour les mots qui ne paraissent pas conformes à l'orthographe usuelle, nous les reproduisons tels qu'ils ont été estampillés; ainsi nous laissons AETERNI au lieu d'ÆTERNI, APOLINARIS pour APOLLINARIS, QINTILIANI en place de QVINTILIANI, et OFI pour OFFI. Dans SECVNDINVS les V sont renversés, enfin PASTORCE semblait devoir être lu PASTOR FE.

On sait que le signe II est une forme particulière de la lettre E; on trouve II entre D et F dans les alphabets anciens,

ce qui ne peut laisser aucun doute sur la valeur régulière de cette lettre (1). On lira donc DEVI au lieu de DIIVI, etc.

AETERNI
AFRICANI M*
ALBINVS
ALBVS FE
ALLIVS
APOLINARIS
APRONIOS
ARICI · MA
ATECLOM
ATEI
ATILIANI M*
ATINI
AVITVS*
BANNVI M*
BELINI OF
BIRRI M
BIRTIOLVS*
BORIO*
BORILLIO F
BVCCIVS F*
CAIVVS
CAMVLINVS*
CARINVS
CARVS
CATIANI*
CATIO M
CAVTERRA
DAGOMARVS F
DECANNI MAN*
DECIMANI · M*
DIIVI

DIVICATVS
DOCCIVS F*
DOMITVS
DOIICCI
DOVIICCVSF
ELI · M*
ELIVSF*
FVSCVS FEC
GENIVS*
HABILIS M
INGENV
OFI · IVLI
IANVARIS
OFIVLIAE M
LALI · MAN :
LAXTVCIS F
LEGIINVS
OFLIBERTI
LOTTI · M
OFIC · LVCI · COS · VIRIL
LVCIVS FE
OF · LVCO
OFI · MACCA
MACCARVS
MACRINI
MAE
MAHETIS
MARINVS
MARTIO M*
MASCVLVS
MASTVT*

MERCATO
PACATI M
PASTORCE
PATERCLVS F
PATERNVS
PAVLO F
PAVL · LI · M
PAVLLVS
PAVLVS*
PAVIVS F*
OFPRIMI
QINTıLIANI*
QvARTILLVS · F*
REGVLVS*
RIIGVLI M
SAMOGEN
SACRANTIVS*
SECANDINAS*
SEVERIO · F
SILLVANI M*
SOLANO*
OFSVRILLI
TETтVS F
VLIVVS
VTRINVS FE
VARVCIVS M
VENERANDI*
VIINIIRANDVS M*
VIINIIRMIDI M*

(1) Voyez à ce sujet la savante notice de M. de Longpérier, dans la *Revue numismatique*. 1856, t. I, p. 78.

Il est difficile, lorsqu'on a lu tous ces noms, d'écarter de sa pensée les questions qui se rattachent à leur origine. Si l'on connaissait mieux la langue parlée de nos côtés avant l'invasion romaine, une solution deviendrait peut-être possible. Sans doute, dans le vocabulaire d'une langue, les noms propres offrent moins de ressources pour l'étude que tous les autres mots; ils ne sont pas cependant sans importance, car les noms de famille, par exemple, persistent long-temps, malgré toutes les modifications que peut subir le langage : ils sont aux surnoms ce que, parmi les dénominations géographiques, les noms de rivières et de montagnes sont à ceux des villes; ils ont pour eux une stabilité qui laisse passer bien des siècles.

Sur le tableau de nos céramistes, il ne serait peut-être pas impossible de reconnaître quelques noms gaulois. Ces investigations philologiques sont, il est vrai, hérissées de difficultés; ainsi nous lisons dans plusieurs auteurs que, chez les Romains, les esclaves n'eurent d'abord d'autres noms que le prénom de leurs maîtres, et qu'ensuite on leur donna des noms latins, grecs ou autres, selon le caprice de celui qui nommait. Cependant des recherches de ce genre ont été faites avec succès dans d'autres localités; pourquoi n'essaierions-nous pas une étude semblable? Ne serait-il pas heureux de pouvoir restituer à l'histoire industrielle de notre pays, dans les temps anciens, quelques noms des céramistes dont nous possédons les œuvres! Et si les modestes artistes qui plaçaient des marques sur une matière si fragile, avaient cependant espéré perpétuer ainsi leur souvenir, il y aurait, pour la contrée à laquelle ils appartiennent, un sujet de vive satisfaction à inscrire ces noms parmi ceux qu'elle honore.

Une autre question succède naturellement à celle qui précède; on se demande quelle est l'époque où des potiers en si

grand nombre exerçaient leur industrie sur le sol que nous habitons ?

Et d'abord les différents genres de poteries dont nous avons eu occasion de parler appartiennent-ils à la même époque ? L'examen des moules de vases peut jeter quelque lumière sur cette question.

Il n'est pas probable que les potiers qui moulaient les vases rouges ornés aient été les auteurs des creux dons ils se servaient ; la similitude que l'on remarque dans la forme de ces vases et l'uniformité qui règne dans le goût de la composition des sujets qui les décorent, font supposer que ces creux étaient l'œuvre d'artistes spéciaux ; c'est d'ailleurs l'opinion de Grivaud ; il croit ces moules originaires d'Italie. Vraisemblablement les premiers creux sont partis de cette contrée et se sont répandus dans les provinces romaines ; mais ensuite plusieurs grands centres ont dû en fabriquer ; ainsi, de nos côtés, par exemple, nous retrouvons, à Lezoux, des poinçons qui ont servi à cet usage.

N'ayant presque rencontré dans nos fouilles que des moules non marqués, nous serions disposé à croire que les creux portant un nom d'auteur ajusté dans l'ornement sont beaucoup plus anciens que ceux qui n'ont pas de marque et dont chaque potier estampillait l'épreuve.

Nous ne pensons pas non plus que les pièces en terre blanche soient de la même époque que notre poterie rouge ; elles paraissent d'une exécution supérieure et plus ancienne.

Quant aux divers systèmes de décorations de poteries à converte métallique, il est difficile de leur assigner une date, même relative ; cependant certains vases ornés de guillochis appartiennent, par leur forme, à une époque de décadence.

Les historiens et les archéologues s'accordent à reporter au IVe. siècle de notre ère la date de la plus grande prospérité de l'art céramique dans les Gaules. On cite une loi de Cons-

tantin, promulguée en 337, qui place la profession de potier sur le même rang que celle des sculpteurs, des architectes et des autres professions privilégiées. L'examen des innombrables fragments de vases qu'on découvre journellement dans le bassin de l'Allier, permet d'établir clairement que l'exécution des pièces en terre rouge se composait d'une série de procédés qui en faisaient une industrie spéciale. Cette observation est générale. Effectivement, si variée que soit la nature de l'argile employée dans chaque localité, la confection et l'aspect des produits sont presque partout identiques (1). On le remarque en France aussi bien qu'en Angleterre, seuls pays où ces vases ont été communs. Ces observations conduisent à penser que l'époque où l'industrie qui nous occupe était le plus généralement répandue dans nos contrées est le IVe. siècle. Ce qui n'exclut pas l'opinion que l'art céramique s'est progressivement développé chez nous, depuis l'invasion romaine.

Nous placerons donc nos plus belles marques à l'époque de la fabrication la plus générale des vases à pâte et lustre rouges.

Quant aux produits qui portent les caractères d'une incontestable décadence, nous pensons devoir les reporter à une date bien postérieure à celle où l'art céramique était à son apogée; et la presque totalité des noms suivis d'un astérisque sur notre tableau des marques de potiers, se trouve dans ce cas. En effet, parmi nos divers fragments de vases estampillés, il en est qui présentent dans leur confection des différences très-notables : une pâte fine de peu d'épaisseur et d'un rose foncé; un enduit rouge vif avec lustrage brillant et des lettres très-purement dessinées, tels sont les principaux caractères de nos plus beaux échantillons; au contraire, les lettres sont

(1) Voyez le *Traité des arts céramiques* d'Alexandre Brongniart. Paris, Béchet jeune, 1854.

déformées, la pâte du vase est épaisse et le lustrage est sans éclat sur les pièces d'une mauvaise époque.



Ces derniers appartiennent peut-être à la période qui a précédé le moyen-âge; toutefois, pour adopter cette opinion, il faut se rappeler qu'à partir de la fin du Bas-Empire et dans les premiers temps de la domination mérovingienne, en ce qui regarde les institutions de tout genre, le passage n'eut pas lieu par une transition brusque, et que l'anéantissement de certaines industries dut être long (1). On commence seulement à étudier la poterie du moyen-âge; lorsqu'on aura recueilli des observations plus nombreuses, il est probable qu'on reconnaîtra aux procédés de la fabrication romaine une persistance beaucoup plus long-temps prolongée qu'on ne l'a pensé jusqu'à présent.

III.

Au-dessous du four à poterie rouge, dont nous avons donné la description page 341, on a trouvé un sol rempli

(1) Voyez ce qui a été si judicieusement dit par M. Bulliot, à ce sujet, dans son remarquable travail sur le *Système défensif des Romains dans le pays Eduen*. Autun, 1856.

d'objets en terre blanche : c'étaient des moulages de figurines et d'animaux avec beaucoup de leurs creux ou moules. La majeure partie de ces pièces était en morceaux ; quelques statuettes cependant ont été retrouvées à peu près intactes, les imperfections qui les avaient fait rejeter étant peu importantes.

La plupart des moules sont onctueux au toucher; la matière grasse dont ils étaient imprégnés pour fournir des épreuves, semble s'être encore conservée. Quelques statuettes reluisent aussi après qu'on les a frottées; mais, pour connaître la cause probable de l'enduit qu'elles ont reçu, il faut interpréter les textes de quelques auteurs latins; ainsi, Prudence, qui écrivait au IVe. siècle, plaisantait sur les laraires dont les figures de divinités, enduites de cire, brillaient à la lueur des lampes; et sans doute, c'était un devoir d'entretenir ces statuettes luisantes, car notre poète poursuit de ses sarcasmes les particuliers dont les pénates restaient enfumés.

D'autres figurines ont reçu une teinte ou couverte blanche, mais elles font exception.

Les sujets que représentent les moules et images en relief sont au moins au nombre de cinquante différents.

Sur l'une des deux pièces principales dont se compose généralement chaque moule, on voit à la surface extérieure un nom de céramiste, tracé avec la pointe et d'une main ferme; ce nom, écrit avant la cuisson de l'argile, est encore d'une conservation parfaite. Beaucoup de creux n'ont aucune marque.

Nous donnons ici un *fac-simile* de plusieurs de ces signatures, avec la liste de toutes les marques autographes découvertes dans la fouille du champ de Lary.

ABVDINVS
ARILIS
ATILANO (1)
ATILIANI (2)
COSSI.....
COSSIVS
FIBERARIS (3)
IVLI
LIBERARIS

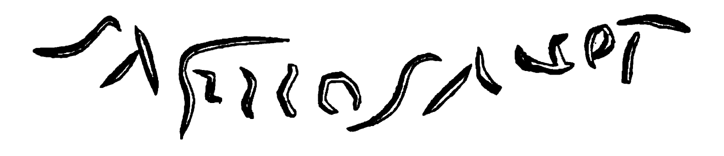
(1) Rappelons, au sujet de ce nom, un fait rapporté par Brongniart : c'est qu'un ATTILIANVS existait en Angleterre deux cents ans avant la conquête de Jules-César, et que cet Attilianus possédait, dans une île, à l'embouchure de la Tamise, une fabrique de poterie romaine.

(2) Nom écrit sur le fond extérieur d'un moule de vase orné. C'est la seule pièce ainsi marquée.

(3) Nous ne trouvons qu'un seul exemple de cette signature écrite avec un F ; sur les autres moules, c'est un L qui commence le nom.

LVCANI	SILVINI	VRBANVS
PRISCVS	STVBILIS	VRBICI
SACRILLOS	TACIRCIS	VIDI
SACRILLOS AVOT (1)	TIBERIVS	
SEVERINVS	TRITOGENO	

Sur vingt-trois noms différents, les signatures de NAITI-CORAM ou NAITIIORANVS et de CABILLITIVS laissent de l'incertitude. Il faut sans doute aussi lire ATILIANO, au lieu d'ATILANO ; les omissions de lettres sont fréquentes sur nos moules ; le nom de *Sacrillos*, par exemple, y est écrit bien des fois de la même main, et souvent il y manque un I.



Parmi les inscriptions tracées sur nos moules, plusieurs sont suivies d'un mot très-difficile à lire ; dans les noms que nous donnons sur la page suivante, celui de COSSI présente cette particularité.

Après le nom de Sacrillos on a cru lire le mot AVOT, mais cette interprétation est contestée ; cependant nous avons été assez heureux pour avoir, au sujet de l'inscription entière, l'opinion d'un savant du plus haut mérite : il a d'abord écarté l'idée d'un nom de fabricant, par cette raison que l'inscription placée à l'extérieur d'un moule, ne peut pas servir à faire reconnaître une officine et à propager la notoriété du marchand parmi les consommateurs ; *Sacrillos*

(1) Quelques personnes ont vu sur le *fac-simile* de cette marque un X à la première lettre du second mot, mais plus généralement on y voit un A.

est donc resté le nom d'un artiste. L'inscription sur un moule ayant ordinairement pour objet de le faire reconnaître sans l'ouvrir, lorsqu'il est sur les tablettes d'un magasin ; notre illustre antiquaire a pensé que le mouleur avait écrit à l'extérieur du creux, le nom d'un artiste à lui connu, en y ajoutant quelques caractères qui l'aidaient à distinguer le sujet du moule : ainsi, sur le creux dont il s'agit, on aurait voulu dire : « moule à faire les *ex-voto*, modelé par *Sacrillos.* »




369

Dans cette judicieuse hypothèse peut-être quelques points laissent-ils à désirer, mais assurément c'est beaucoup d'avoir indiqué le sens d'un mot douteux, et déjà cette opinion a suggéré l'idée d'une autre interprétation de la première lettre de AVOT : Ainsi, au lieu de *ex-voto*, on propose de lire *a voto* et traduire alors : *Sacrillos, d'après une figure votive.*

Nous ne pensons pas que les inscriptions écrites sur nos moules aient été mises par celui qui en faisait usage : les mêmes signatures plusieurs fois répétées sont évidemment tracées de la même main, et chaque nom différent a son écriture propre. Il est aussi douteux que les mots illisibles, pour nous, aient rapport au motif du moule ; car beaucoup de creux, représentant des sujets divers, portent une même marque, et les moules d'un même motif ont très-souvent des noms différents. Il est à remarquer que les artistes qui ont signé les creux des Latones et des Vénus Anadyomènes, tout en conservant le caractère principal de la figure, ont cependant apporté quelques légères modifications dans les accessoires, particulièrement dans la coiffure ; ne doit-on pas supposer que chaque sculpteur, tout en se conformant au type consacré, devait introduire dans son œuvre quelques changements qui en fissent, à ce titre, sa propriété ? Alors, pour livrer ses moules au commerce, il y traçait son nom (1).

Ce que nous avons dit des creux employés au moulage des vases ornés, nous paraît également applicable aux moules de figurines ; les premiers types seront partis d'un pays où les arts étaient avancés, et, lorsque la céramique a prospéré dans la Gaule centrale, les sculpteurs gallo-romains auront reproduit les types que nous trouvons, et qui, pendant un long espace de temps, ont servi à nos céramistes.

(1) On a pu voir, p. 234, qu'il existait des moules avec estampille ; nous-même avons retiré de terre celui qui porte le nom de MARTINI.

Quant à l'emploi des marques sur les figurines, on sait qu'il est extrêmement rare d'en rencontrer; nous doutons qu'il y ait des noms estampillés sur les *sigilles* ou petites statuettes consacrées dans les cérémonies religieuses et adorées dans les laraires des carrefours et des maisons; peut-être, pour les potiers qui faisaient le moulage des statuettes, suffisait-il de justifier de la possession d'un creux signé.

Remarquons encore que les noms des sculpteurs qui exécutaient les modèles des figurines en terre cuite, étaient jusqu'à présent restés à peu près inconnus; la découverte de vingt-trois signatures de ces artistes ne nous paraît pas sans importance pour l'histoire de la céramique.



ORIGINES

DES

COMMUNES DU NORD DE LA FRANCE;

Par M. TAILLIAR,

Conseiller à la Cour Impériale de Douai, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie.

(Suite et fin.)

IX. Bourgs ouverts et villages.

1. Indépendamment des places fortes, des lieux élevés ou retranchés, il existe déjà à cette époque, au milieu des campagnes, des localités rurales, plus ou moins importantes ; ce sont les gros bourgs ouverts (*vici*) et les villages (*villæ*).

Le bourg ouvert (*vicus*), dépourvu de fortifications et d'enceinte murée, comprend en général des habitations d'un aspect champêtre et des exploitations agricoles.

On peut y apercevoir, en effet :

Soit des maisons de campagne habitées par les propriétaires eux-mêmes, entourés de leurs colons et de leurs serfs dont le travail rend productives les terres qui composent le domaine;

Soit de grandes exploitations que font valoir des intendants ou des chefs de culture dans l'intérêt de leurs maîtres absents ou demeurant dans les villes d'alentour.

2. Quand le bourg, situé sur une voie militaire ou sur quelque grand chemin de communication, est un lieu de passage, il s'y établit naturellement des tavernes et des auberges. On

y remarque aussi parfois des logements militaires destinés à l'étape des troupes.

A ces premiers éléments de prospérité viennent ultérieurement s'en joindre d'autres. Le désir du gain, l'espoir du bien-être qui en est la suite, appelle ou retient dans la localité des marchands de plus d'un genre qui débitent des comestibles, des boissons, des denrées, des objets de consommation. Des industriels et des artisans complètent la population, que grossissent encore accidentellement les foires ou marchés (*fora*), qui se tiennent à certains jours indiqués, ou à des époques périodiques.

3. Le bourg comprenant ainsi un assez grand nombre d'habitants doit avoir à sa tête un officier chargé de la police et de l'administration.

Cet officier se nomme *magister vici.*

Il a probablement pour collaborateurs et pour auxiliaires les notables du bourg.

Cette localité, dont les habitants sont liés entre eux par des rapports quotidiens et par des intérêts communs, constitue de bonne heure un corps public, une communauté organisée (*communitas*) (1).

4. Dans nos contrées du Nord, le nom de plusieurs gros bourgs d'origine romaine, a long-temps rappelé et rappelle même encore leur physionomie primitive ; tels sont :

(1) Le grammairien philologue Festus attribue aux bourgs plébéiens ou marchands de l'Italie, des caractères qu'on retrouve dans ceux des Gaules au IVe. siècle :

« On donne, dit-il, le nom de *vici* à des localités de la campagne dont les habitants n'ont pas de domaines, mais forment au sein même de ces bourgs une sorte de communauté (*rempublicam*), où se rend aussi la justice ; parfois encore ils n'ont rien de ces droits, et pourtant il s'y tient des marchés pour y traiter d'affaires. Des maîtres du bourg ou des maîtres du canton y sont nommés tous les ans.

Vic sur Aisne (*Vicus ad Axonam)*, en Soissonnais ;

Vitz sur Authie (*Vicus ad Alteiam*), en Ponthieu ;

Quantovicus, bourg sur la Canche, aujourd'hui Étaples dans le Boulonnais ;

Vervicus (Werwick) dans la Flandre occidentale (1);

En Artois, Vis (*vicus*), aujourd'hui canton de Vitry;

Vicus Helenæ qu'on croit être Lens, dans le même pays d'Artois.

5. A un degré moins élevé que le *vicus*, ou bourg ouvert, apparaît le village ou la *villa*.

Dès les temps les plus reculés, les villages sont nombreux dans nos contrées. Les Celto-Belges qui aiment mieux vivre à l'aise dans la campagne, que d'être tenus resserrés dans les villes, s'éparpillent à leur fantaisie dans les lieux les plus agréables ou les plus commodes, soit pour leurs sites, soit pour les avantages qu'ils présentent.

La plupart des villages commencent par des domaines autour desquels se groupent progressivement des habitations de colons ou de serfs.

Suivant leur convenance, leur goût ou leur caprice, les Celto-Belges construisent les villages près d'un cours d'eau ou d'une fontaine, au milieu des marais, au bord de la mer, près d'un bois, au sein d'une forêt, sur une hauteur, sur le penchant d'une colline, dans une vallée ou un bas fond, dans une plaine ou une prairie...... (2).

6. Comme la bourgade celto-belge, la villa romaine n'a dû être primitivement qu'une maison de campagne, une habitation de plaisance parfois accompagnée d'une exploitation rurale. Placée dans un site pittoresque, elle se détache sur un fond de verdure au milieu de grands bouquets d'arbres. Ses bâti-

(1) En Celtique *ver* signifie grand ; Werwick veut dire grand bourg.

(2) V. notre *Essai sur l'histoire des Inst.*, 1re, part., p. 98.

ments parfois spacieux et richement décorés, avec de vastes jardins et des eaux jaillissantes, offrent tous les agréments du luxe, tous les raffinements que produit une civilisation avancée.

7. Une loi de Valentinien Ier. datée de Trèves du mois de mai 369, donne une idée de ce que peut être un domaine de ce genre. On y voit que l'officier du fisc chargé de l'inventaire, doit renseigner quelle est la qualité de l'héritage (*ruris ingenium*); s'il est ou peut être cultivé; ce qui s'y trouve de vignes, d'oliviers, de terres labourables, de prairies et de bois; quelle est l'importance des édifices et des possessions adjacentes, combien d'esclaves sont logés soit dans le corps d'habitation, soit dans les dépendances; combien de colons sont casés aux alentours, combien d'attelages de bœufs employés à la culture des terres et au labourage, combien il y a de troupeaux en brebis ou en grands bestiaux (1).

8. Souvent la *villa* acquiert de plus amples développements et devient le noyau d'un village.

Elle compte alors plusieurs manses ou métairies distinctes. A chacune de ces manses est annexée une assez grande quantité de terre pour constituer un corps de ferme, pour alimenter des chevaux, des bestiaux et des troupeaux.

En pareil cas, la *villa* purement agricole a surtout pour objet la culture et la récolte des céréales.

Les champs sont exploités tantôt par des colons ou censiers tenus d'acquitter chaque année certaines redevances en or ou en argent ; tantôt par des serfs qui sous l'œil même du maître travaillent pour le compte de celui-ci, et ont leurs chaumières groupées ou disséminées autour du principal manoir.

9. En d'autres circonstances, la villa d'un aspect plus sauvage se présente avec une plus rude physionomie. Sise au milieu de vastes pacages ou sur la lisière d'une forêt, elle

(1) V. Cod. Théod. liv. IX, tit. 42, *De bonis proscript.*, l. 7.

comprend les huttes ou les cabanes de pâtres ou de bergers, qui ont sous leur direction soit des haras, soit de grands troupeaux de bœufs ou de moutons ou de porcs à demi-sauvages (1).

10. L'établissement rural se réduit quelquefois aussi à des proportions plus restreintes. Ce n'est plus alors qu'une modeste habitation de colons, ou une simple ferme portant le nom de *colonica* ou de *villula* (2).

Après avoir ainsi parlé de la cité, de son territoire, des cantons et des localités qu'il renferme, voyons maintenant quels en sont les habitants.

X. Classes de personnes. — La noblesse. — Noblesse de race. — Noblesse produite par les honneurs impériaux et municipaux. — Les honorés et les honoraires (*honorati*, *honorarii*). — Les curiales.

1. Vers la fin de l'Empire d'Occident, la population des cités gallo-romaines continue d'offrir de merveilleux contrastes.

Une première grande division sépare d'abord les personnes libres ou ingénues de celles qui ne le sont pas.

Les ingénus à leur tour comprennent plusieurs classes. A cet égard, une ligne assez profonde de démarcation distingue les nobles des plébéiens.

(1) Parmi les noms de villages qui, dans nos contrées, rappellent une origine évidemment romaine figurent ceux d'Aix (*Aquis*), de Beni-fontaine (*Bono Fonte*), Contevil (*Comitis villa*), Fontes, Fontaine (Fontes), Genech (*Gynecæum*), Estrées (*Strata*), Etaing (*Stagnum*), Famars (*Fanum Martis*), Flaumont (*Flavus Mons*), Ligny (*Lignum*), Longueville (*Longa Villa*), Maisnil, Mesnil (*Mansus*), Neuville (*Nova villa*), Palluel (*Palus*), Pelves (*Pabula*), Pommiers (*Pomarium*), Ronville (*Rotonda Villa*), Saintes (*Sanctis*), Puiseus, Puzeau (*Puteus*), Templemars (*Templum Martis*).

(2) Dans notre pays d'Artois, les noms de Vieuvireul (*vetus villula*) et de Neuvireul (*nova villula*) retracent le souvenir de ces exploitations secondaires.

Dans les Gaules comme dans les autres parties de l'Empire, l'aristocratie au IVe. siècle se compose de la noblesse de race et de la nouvelle noblesse, produite par l'obtention des honneurs ou des fonctions honorifiques.

Cette noblesse plus récente, de création impériale ou d'origine municipale, comprend les fonctionnaires qui, dans l'état ou dans les cités, sont ou ont été revêtus des honneurs. Ceux qui sont actuellement en possession de grades ou d'offices honorifiques sont désignés sous le nom d'*honorati*, d'autres reçoivent la qualification d'*honoraires* (*honorarii*).

Au premier rang des supériorités sociales, voici d'abord la noblesse de race. A sa tête prennent rang les anciennes familles patriciennes ou gallo-romaines dont l'origine se perd dans la nuit des temps et qui peuvent étaler avec complaisance les images de leurs ancêtres.

La plupart de ces grandes lignées possèdent des fortunes immenses et leurs *latifundia* ou *larges fonds de terre* embrassent parfois des villages entiers.

D'autres tirent leur magnificence plutôt de leur antique extraction que de l'étendue de leurs biens.

D'autres au contraire compensent par leurs richesses ce qui leur manque du côté de leurs ayeux.

2. Auprès de cette noblesse de race apparaît en nombre beaucoup plus considérable la noblesse impériale ou municipale que produisent les fonctions conférées par le gouvernement ou par les villes. Les honneurs attachés aux dignités civiles et militaires font donner à ceux qui en sont investis la qualification d'honorés ou d'honoraires (*honorati*, *honorarii*).

Ces distinctions procèdent d'une haute et spendide origine.

Dans le principe, les honneurs ne sont rendus qu'aux dieux et sont assimilés aux sacrifices (*honores pro sacris*).

Mais comme les lois qui régissent les sociétés humaines sont une sorte d'émanation céleste et que le souverain qui les

promulgue est l'image de la divinité sur la terre, les souverains ont aussi droit aux honneurs. On sait que les empereurs romains adorés de leur vivant comme des dieux, ont leurs temples et leurs autels.

Par une nouvelle extension, les magistrats auxquels le monarque délègue une part de son autorité et communique un rayon de sa puissance, reçoivent à leur tour des honneurs.

Par voie de conséquence, on considère comme honneur, toute participation aux fonctions publiques, civiles ou militaires, et celui qui en est investi est décoré du titre d'honoré (*honoratus*).

3. Cette noblesse produite par les honneurs a pris depuis Dioclétien une large extension ; ce prince, dans la pensée de rehausser le prestige de l'autorité, s'était appliqué à entourer les dignités d'une sorte d'autorité dont l'éclat devait commander les respects et imposer la soumission.

Constantin complète l'œuvre de Dioclétien (1). Les deux empires d'Orient et d'Occident, constitués sur de nouvelles bases, ont désormais leur administration et leurs cours séparées. Chaque empire a ses hauts dignitaires, sa hiérarchie civile et militaire, ses fonctionnaires de tous rangs et de tous grades.

Dans cette immense distribution de charges et d'emplois, des qualifications ou distinctions nobiliaires de divers degrés sont attachées aux dignités et aux offices.

4. Parmi les nombreux personnages décorés de titres honorifiques, on remarque des illustres (*illustres*), des considérables (*spectabiles*), des clarissimes, des perfectissimes et des *egregii*.

Dans l'Empire d'Occident, les hauts fonctionnaires, parés de la qualification d'illustres, sont: le préfet du prétoire

(1) Constantinus ut plures extolleret multa honorum genera adinvenit (Euseb., lib. IV, cap. IV).

d'Italie, qui a vingt-neuf provinces sous ses ordres ; le préfet du prétoire des Gaules, résidant à Trèves, à qui obéissent également vingt-neuf provinces ; le préfet de Rome, le maître de l'infanterie, le maître de la cavalerie, le grand chambellan, le maître des offices, les deux comtes des largesses impériales et du domaine privé, les deux comtes des domestiques (gardes du corps) à cheval et à pied (1).

Sont rangés parmi les considérables (*spectabiles*), le primicier de la chambre, le maître de camp du palais, le primicier des scribes, trois maîtres des requêtes (*magistri scriniorum*), le proconsul d'Afrique, six vicaires, six comtes militaires parmi lesquels celui de la marche de Strasbourg (*tractus argentoratensis*), et celui du littoral saxon sur les côtes de Bretagne (*littoris saxonici per Britannias*), douze ducs militaires parmi lesquels ceux de la marche d'Armorique et Nervienne (*tractus Armoricani et Nervicani*), et de la seconde Belgique.

Le titre de clarissime distingue vingt-deux consulaires gouverneurs de provinces (au nombre desquels figurent les gouverneurs de la première et de la seconde Belgique) ; trois correcteurs de provinces ; trente et un présidents de provinces.

Les membres du sénat portent également le titre de clarissime (2).

(1) Ceux de ces grands officiers de l'Empire qui font partie du gouvernement central résident dans les Gaules tant qu'y demeurent le siége de l'Empire et la cour du souverain.

(2) En Occident, ce titre est sans doute principalement affecté aux sénateurs de Rome. Toutefois, quand Maxime règne à Trèves, il est probable que les membres du sénat qu'il organise sont aussi pourvus de cette distinction.—En ce qui touche les illustres, les considérables (*spectabiles*) et les clarissimes, V. le commentaire de Pancirole sur la notice des dignités de l'Empire : *Notitia dignitatum utriusque imperii*, première partie, ch. XII, p. 14, (Genève, 1623, in-f°.).

Dans un ordre plus secondaire vient la qualification de perfectissime donnée à des fonctionnaires moins élevés.

Enfin au dernier degré de la hiérarchie nobiliaire figurent les *egregii* (1).

Parmi ces catégories de dignitaires décorés de titres plus ou moins pompeux, il en est deux qui ont traversé les révolutions et les siècles et qui se sont maintenues jusqu'à nos jours : ce sont celles des ducs et des comtes.

La dignité de comte (*comitiva*) est du premier, du second ou du troisième degré.

Tels sont les fonctionnaires qui tiennent leur noblesse des honneurs que leur confère le gouvernement (2).

Indépendamment des fonctionnaires impériaux en activité de service, et qui, à ce titre, jouissent des honneurs, il en est d'autres qui, sans remplir actuellement les charges dont ils sont titulaires, possèdent néanmoins les prérogatives qui y sont attachées.

Dans cette catégorie figurent ceux qui sont en service extraordinaire, en disponibilité, en congé illimité (*vacantes*).

5. Après l'aristocratie dont nous venons de parler et qui constitue en quelque sorte la noblesse impériale, se range la noblesse municipale acquise par l'exercice des premières charges dans les cités (*honores civici*).

Quand le principal de la curie a, pendant le temps voulu,

(1) Sur les perfectissimes et les *egregii*, v. Pancirole, *ibid.* première partie, ch. III et IV, p. 16 et 17.

(2) Les guerres continues qui affligent l'Empire, la nécessité de multiplier les généraux et les officiers supérieurs, l'importance de leurs services donnent progressivement à la noblesse militaire une sorte de prééminence sur la noblesse de robe. Celle-ci, de son côté, a le pas sur la noblesse municipale, qu'on nomme aussi au moyen-âge noblesse de *cloche*, parce que les magistrats municipaux sont installés au son de la *cloche* communale.

rempli son office avec distinction, il devient comte du troisième ordre (V. Code Théod. liv. XII, tit. 1, loi 127). Le même titre lui est déféré lorsque ce sont uniquement ses infirmités et son grand âge qui l'empêchent d'arriver aux fonctions suprêmes de la curie (*Ibid.*, loi 171).

La noblesse municipale a donc aussi ses degrés. On y voit au premier rang les dignitaires municipaux ornés du titre de comtes du troisième ordre ; puis ceux qui ont obtenu les autres honneurs de la curie et qui, à ce titre, sont également qualifiés d'*honorati* (1).

6. Mais ce ne sont pas seulement les fonctionnaires, les magistrats, les officiers supérieurs actuellement en exercice qui jouissent des honneurs et des priviléges que comportent ceux-ci. Même alors que les fonctions ont cessé et que la puissance d'où procédaient les prérogatives s'est retirée, les honneurs sont maintenus comme la récompense d'éminents et de loyaux services. De là pour ceux qui continuent d'en jouir le titre d'honoraires (*honorarii, honorabiles*).

7. Ce n'est pas tout encore; une autre classe d'honoraires étendue beaucoup plus loin comprend ceux qui, sans jamais avoir exercé une dignité ou un office, en obtiennent le titre, les honneurs et les priviléges. A la vérité, comme le reconnaissent les législateurs, ces distinctions ne sont que des ombres et des apparences de dignités. Ceux qui les obtiennent

(1) La classe nombreuse des *honorati* comprend donc : 1°. ceux qui doivent cette distinction aux dignités dont ils ont été revêtus soit à la cour des empereurs ou près du gouvernement central, soit dans les provinces par suite de leur promotion à des fonctions ou à des grades de l'ordre civil ou militaire;—2°. ceux que les magistratures municipales font participer aux honneurs inhérents à ces offices. Nous retrouverons au moyen-âge et jusqu'au XIII°. siècle ces deux classes d'honorés (V. Ducange, *Glossar.*, verbis *Honor*, *Honorabiles* et *Honorati*.—Le *Livre de Jostise et de Plet*, liv. I, tit. 6, n°°. 19, 38, 43, 52, pages 34, 44, 46, 49).

en possèdent les avantages sans les avoir mérités. Ce ne sont pas leurs services, c'est la faveur seule qui les en a pourvus. Mais par cela même que ces vains simulacres, que ces titres en l'air et dénués de fonctions procurent des priviléges et des immunités, les lettres de noblesse (*codicilli honorarii*) qui les confèrent sont recherchés avec avidité (V. Code Théod. VI, 21).

Les intrigants, les solliciteurs éhontés, qui pullulent toujours sous les gouvernements corrompus, multiplient leurs démarches et emploient toutes les manœuvres pour les extorquer.

Les gens en crédit, les favoris impériaux, les eunuques de la cour vont même jusqu'à les vendre à prix d'argent. En vain, par intervalles, quelques empereurs essaient de remédier à cette lèpre en prononçant des peines sévères contre ce honteux trafic. Des maux de ce genre sont incurables, lorsqu'une fois la dépravation et la cupidité des gouvernants sont en harmonie avec la dégradation et la bassesse des gouvernés (1).

8. Ces distinctions nobiliaires conférées aux *honorati* et aux *honorarii* de tous les degrés sont ambitionnées avec d'autant plus de convoitise que les prérogatives qui en résultent ne sont pas sans importance. Ainsi les privilégiés qui les obtiennent ont pour avantages :

1°. De pouvoir être introduits dans le consistoire du prince par le maître des admissions (V. Valois, sur Ammien, pages 81, 86, 106).

(1) On peut juger par là combien de personnes, en possession des honneurs, acquièrent la noblesse impériale et municipale. Ainsi, pour ne parler que des comtes, on aperçoit : 1°. des comtes en activité de service (*in actu*) ; — 2°. des comtes purement titulaires, sans fonctions, présents au palais (*comites vacantes præsentes*) ; — 3°. des comtes sans fonctions absents du palais (*comites vacantes absentes*) ; — 4°. des comtes honoraires présents au palais (*comites honorarii præsentes*) ; — 5°. des comtes honoraires absents (*comites honorarii absentes*).

2°. De prendre dans la hiérarchie nobiliaire le rang déterminé par la loi (Code Théod. liv. VI, tit. 5-22);

3°. D'avoir le droit de se servir de chars attelés de deux chevaux de front (*bigis*) (Code Théod. liv. XIV, tit. 12, *de honoratorum vehiculis*);

4°. Dans les provinces, d'avoir accès auprès des proconsuls et des gouverneurs. Seulement ils doivent s'abstenir de paraître auprès d'eux lorsqu'ils ont des procès que ceux-ci doivent juger (Code Théod. liv. I, tit. 7, loi 1);

5°. D'être exempts de tous châtiments corporels, de toutes peines infamantes incompatibles avec les honneurs dont ils sont en possession (Code Théod. ibid);

6°. De faire partie du conseil public de la curie et de figurer à ce titre sur l'album (V. Digeste, liv. L, tit. 3, l. 2).

9. Un autre mobile non moins puissant porte la vanité à capter les honneurs. La considération, les prérogatives qu'ils procurent ne sont pas seulement personnelles. L'éclat dont rayonne la mari et le père s'étend sur la famille, rejaillit sur ses descendants. Un usage, que l'orgueil se hâte de propager, rend la noblesse héréditaire de telle sorte que les enfants participent à l'élévation de leur auteur. Les familles qui reçoivent de cette supériorité sociale une sorte d'illustration se maintiennent au premier rang. Leurs principaux membres sont presque constamment investis des dignités municipales et font partie du sénat de la cité. De là le nom de familles sénatoriales qui les distingue.

10. Ces glorieuses lignées qui constituent la classe la plus éminente, conservent long-temps dans les villes une prépondérance marquée. Malgré les guerres et les révolutions, malgré l'oisiveté, l'incurie, la dissipation, l'inconduite qui à toutes les époques détruisent l'aristocratie, elles gardent encore assez de consistance et de prestige pour tenir la haute main et donner l'impulsion. Outre les charges que gèrent ces sortes de sénateurs

provinciaux, beaucoup d'entre eux se consacrent à des services d'intérêt commun. Les uns donnent leurs soins à l'entretien ou à la construction des édifices de la cité, d'autres administrent des établissements municipaux, d'autres vont siéger dans les assemblées provinciales, d'autres délégués par les villes vont au pied du trône impérial exprimer des doléances, solliciter des allègements, signaler des malversations. C'est ainsi que les premières familles, se ménageant l'influence et le crédit, conservent la direction des affaires. Le menu peuple, les classes inférieures n'y prennent qu'une très-faible part.

11. Cette noblesse municipale qui se perpétue à travers les siècles trouve constamment, il faut le reconnaître, un élément fécond de rénovation dans l'ordre des curiales.

On sait qu'à l'imitation du sénat de Rome, il existe dans les villes municipales un corps de notables formant une sorte de sénat désigné sous le nom de curie. Celle-ci comprend les propriétaires de vingt-cinq arpents, inscrits sur l'album de la curie et résidant soit dans la ville chef-lieu, soit dans la circonscription territoriale de la cité.

Pour les délibérations ordinaires qu'exige la gestion des affaires, le sénat se restreint aux magistrats municipaux assistés des *honorati* et des curiales auxquels sont déléguées certaines charges ou commissions.

Mais envisagé dans son ensemble, le sénat dont les sessions sont périodiques, comprend le corps entier des curiales convoqués en assemblée générale à des époques déterminées et notamment chaque année au mois de mars.

Les simples curiales qui n'ont point encore été investis des honneurs ne sont pas des nobles proprement dits ; mais ils ont l'expectative, on peut même dire la chance assurée de le devenir, puisqu'ils doivent arriver successivement aux dignités municipales.

La classe intermédiaire, dont les curiales forment le noyau, compose une sorte d'aristocratie bourgeoise qui plus tard, au moyen-âge, doit être prédominante au sein des communes.

XI. Les plébéiens.— Classes moyennes.— Menu peuple.

1. A une assez large distance au-dessous des nobles prennent place les plébéiens, qu'une sorte de barrière assez élevée sépare de la noblesse.

Les plébéiens en effet diffèrent des nobles : 1°. Quant à la position sociale et aux honneurs ; — 2°. Quant au paiement de certains impôts ; — 3°. En ce qui touche l'application des peines ; — 4°. Quant à la faculté de faire le commerce.

Sous le rapport de la position sociale, les plébéiens n'ont ni la consistance, ni la considération, ni les prérogatives qui appartiennent à la noblesse. A peine admissibles aux fonctions publiques, ils ne parviennent que difficilement aux dignités. Ils ne peuvent même être promus aux honneurs municipaux, sans passer par les charges curiales (1). Dépourvus d'ancêtres et de généalogies, ils n'ont pas la satisfaction, dans les circonstances solennelles de leur vie, d'étaler aux regards les images de leurs ayeux et ne possèdent pas ce que les latins nomment le *jus imaginum* (2). Vivant généralement obscurs dans l'état où les a cachés la fortune, ils n'ont ni dans leur personne ni dans leur extraction, rien qui ne soit *peuple* (3). L'aisance

(1) Quia decurionum honoribus plebeii fungi prohibentur (V. Digeste, liv. L, tit. 2, loi 7).

(2) Nobiles eos dictos qui majorum suorum imagines haberent, id est, quorum majores magistratus curules gessissent (V. Rossinus, *Antiquit. roman.*).

(3) V. Sidoine Apollinaire en ses *Épîtres*, liv. I, lettre 11 : « *populi totus...... municipaliter natus* ».

dont ils peuvent jouir, ne les élèvent point au-dessus de cette condition modeste (1).

Livrés au dédain des classes supérieures, les plébéiens des villes sont par dénigrement qualifiés de *municipales*, désignation hautaine qui revient à celle qu'employaient nos anciens nobles, lorsqu'ils parlaient des bourgeois (2).

Les plébéiens des campagnes sont, de leur côté, ravalés par les épithètes de rustres ou d'hommes rustiques.

Toutefois les plébéiens des cités, comme ceux des champs, peuvent être appelés à faire partie de la curie, si leur patrimoine ou leur richesse mobilière leur permet de supporter les charges municipales (3). L'exercice des magistratures peut ensuite leur procurer la noblesse.

2. *Quant au paiement de certains impôts*, il est à remarquer que les plébéiens sont spécialement assujettis à une taxe personnelle, nommée capitation plébéienne, dont les curiales sont chargés d'opérer le recouvrement (V. Cod. Théod., XIII, 10, l. 4).

(1) Sidoine Apollinaire dit, en parlant d'une famille plébéienne médiocre, mais honorable : « Les parents d'Amantius, sans être d'une origine distinguée, sont d'une condition libre. S'ils ne peuvent étaler des ancêtres illustres, ils ne craignent pas du moins qu'on leur en trouve qui aient passé par quelque servitude. Ils savent se contenter d'une fortune modique, mais suffisante et dégagée de toutes dettes. Le père de famille, d'une économie sévère, s'attache plutôt à être utile à ses enfants qu'à satisfaire leurs caprices » (V. liv. VII, Épît. 2).

(2) De même qu'on dit dans notre langue, par une sorte de mépris : avoir l'air *bourgeois*, les manières *bourgeoises*, un nom bien *bourgeois*, on nomme poëtes *municipaux*, orateurs *municipaux*, professeurs *municipaux*, ceux qui sont médiocres et peu distingués (V. Sirmond, *Notes sur Sidoine*, p. 36).

(3) Quicumque ex numero plebeiorum, præsentibus singularum ordinibus civitatum, agro vel pecunià idonei comprobantur, muniis curialibus adgregentur (Code Théod., XII, 1. 133).

Les plébéiens qui font le commerce, sont en outre soumis à la contribution lustrale ou impôt des patentes, *lustralis conlatio* (Code Théod., liv. XIII, tit. 1).

Les cultivateurs et les paysans sont, de leur côté, astreints à des charges, à des prestations et à des corvées de divers genres.

3. *En ce qui concerne l'application des peines*, d'humiliantes inégalités apparaissent dans les lois au détriment des plébéiens, ainsi :

Celui qui recèle un déserteur, s'il est d'une condition plébéienne et subalterne, est puni du supplice des mines (*supplicio metalli*) ; s'il est d'un rang supérieur ou investi d'une dignité, il est passible d'une amende égale à la moitié de sa fortune (Code Théod., liv. VII, tit. 18).

Celui qui cache au fisc les biens d'un proscrit, est lui-même, s'il est riche, frappé de proscription ; mais la peine de mort lui est infligée, si sa condition abjecte le rejette dans la lie et la bassesse plébéienne (1).

4. *En ce qui a trait au négoce*, une loi des empereurs Honorius et Théodose II porte : « Nous défendons aux nobles que distinguent leur naissance, les honneurs et un riche patrimoine, de se livrer à un trafic dommageable pour les villes. Nous voulons qu'il en soit ainsi pour que la faculté de vendre et d'acheter soit plus facile entre les plébéiens et les commerçants (2). »

5. Dans leur condition légale, dans leur existence sociale et politique, tous les plébéiens, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas nobles, sont égaux entre eux.

Néanmoins selon leur fortune, leur état ou leur profession, on peut les ranger en diverses catégories. Un assez grand

(1) In fæcem vilitatemque plebeiam (Cod. Théod., IX, 42, l. 5).

(2) Inter plebeios et negotiatores.

nombre parmi eux tiennent une position honorable, et figureront au moyen-âge à la tête du tiers-état.

Au-dessus de la masse du commun peuple, on peut distinguer, en effet :

Les simples possesseurs habitants des villes ou des campagnes qui n'ont pas les vingt-cinq arpents de terre exigés pour être admis dans la curie. Les lois franques les confondront plus tard avec les curiales, sous le nom de Romains possesseurs ;

Les fonctionnaires ou employés dont les offices ne confèrent pas la noblesse ;

Les médecins et professeurs, auxquels des immunités sont assurées par des lois particulières ;

Les gens de loi, tels que les avocats, les praticiens et formalistes, les procureurs *ad lites*.

6. Dans un autre ordre, viennent ceux qui recherchent dans le négoce ou dans d'autres professions lucratives des bénéfices plus aléatoires, il est vrai, mais plus considérables; tels sont :

Les industriels qui exploitent des fabriques ou des usines (1) ;

Les commerçants ou marchands en gros (2) ;

(1) Dans nos contrées du Nord, on peut citer:

Les potiers dont quelques-uns possèdent d'assez grands établissements, et dont la marque est empreinte sur les poteries sorties de leurs ateliers ; — les fabricants de cervoise, plus tard les brasseurs. Dans nos cantons généralement dépourvus de vignobles, la boisson de grain fermenté est l'objet d'une fabrication considérable, qui occupe toute une branche d'industrie.

(2) De ces commerçants, les uns spéculent sur des produits de l'extérieur, tels que le plomb, l'étain, la cire, les épices, etc ; — d'autres trafiquent des produits indigènes, comme le bois, les grains, les lins, les laines, les suifs, les chevaux, les bestiaux de race bovine,

Les banquiers dont la caisse vient en aide à l'industrie et au commerce (1).

Telles sont les principales professions plébéiennes.

C'est dans le sein de ces classes moyennes que se recrutent les curiales, à mesure que ceux qui sont aptes à le devenir, acquièrent les conditions requises.

XIII. Artisans. — Manufactures impériales. — Corporations dans les cités.

1. Au-dessous des classes plébéiennes aisées, qui passent leur vie, soit à cultiver leurs terres, soit dans l'exercice du négoce, ou qui trouvent dans des professions libérales d'honorables émoluments, se meut pour ainsi dire tout un monde, qui se procure des moyens d'existence par le travail des mains. A mesure que les sociétés avancent en civilisation, ces professions laborieuses, primitivement restreintes aux arts les plus utiles, se multiplient en proportion des raffinements du luxe et des besoins d'un sensualisme effréné. Les perfectionnements progressifs, les recherches de chaque jour portées plus loin dans les habitations, dans les vêtements, dans les jouissances de la table, exigent nécessairement soit de nouvelles professions, soit des subdivisions et des branches distinctes, dans les anciens métiers.

ovine et porcine, et même les volailles. — Ausone, s'adressant à Théon, lui écrit : « Quelle vie mènes-tu sur les bords de la Gironde ? Fais-tu le commerce ? A la piste des bons marchés, achètes-tu, pour les revendre avec un bénéfice énorme, de blanches mottes de suif, de gras pains de cire, la poix de Narycie, le papyrus en feuilles et ces torches fumantes et infectes, éclairage des paysans ? »

(1) Comme les industriels et les commerçants, les banquiers sont soumis à la contribution lustrale, *lustralis conlatio*, espèce de droit de patentes (V. Cod. Théod., liv. XIII, tit. 1, l. 8).

Outre qu'elles deviennent plus nombreuses, ces classes subalternes, fortifiées par un travail continu, propagées par des unions fécondes, voient s'accroître les membres qu'elles possèdent et les familles qui en font partie. De là pour ces populations inférieures, une double cause simultanée d'augmentation résultant de l'accroissement du nombre des métiers et de la multiplicité des individus qui les pratiquent. Ces professions sont rendues plus prospères encore par la conservation des bonnes mœurs due à des lois de police qui, en les soumettant à une discipline sévère, empêchent la corruption de les envahir.

Aussi voit-on les classes ouvrières constituer une partie essentielle du corps social.

2. Au IVe. siècle, comme précédemment, les arts et métiers sont l'objet d'une double organisation. Parmi les professions qu'ils embrassent, les unes dépendent immédiatement du gouvernement impérial, et travaillent sous les ordres des fonctionnaires ; les autres, établies dans les cités sont placées sous la direction et la surveillance des autorités municipales.

Dans la première catégorie, se rangent les arts et métiers exercés dans les manufactures impériales.

De ces grandes fabriques, les unes, plus spécialement constituées en vue de l'intérêt public et de la défense de l'État, confectionnent tout ce qui est nécessaire à l'équipement des troupes, à l'armement des corps de cavalerie et d'infanterie.

Les armes sorties des manufactures impériales se distinguent en général, par la perfection du travail, quelquefois même par un art merveilleux. Lors de l'entrée solennelle d'Honorius dans Rome, Claudien, qui retrace en vers élégants cette pompeuse cérémonie, suppose que la jeune vierge romaine, le front couvert d'une modeste rougeur, interroge sa vieille nourrice sur les objets nouveaux qui frappent

ses regards : « Pourquoi ces dragons à la gueule béante flottent-ils au gré des vents, ou par des sifflements réels menacent-ils de dévorer la proie qu'ils ont fascinée ? » — Puis à la vue des cavaliers couverts d'une armure d'acier, et des chevaux emprisonnés dans un harnais d'airain : « De quelle contrée sont venus ces hommes ? Quelle terre a donné naissance à ces chevaux de bronze ? Le dieu de Lemnos s'est-il plu à douer du hennissement un métal insensible, ou à forger pour la guerre ces statues animées ? » A leur aspect la jeune fille ressent un plaisir mêlé de crainte et montre du doigt le cimier des casques orné des plumes de l'oiseau de Junon, ou encore les écharpes de soie écarlate qui flottent sur l'épaule des guerriers et descendent à plis nombreux sur leurs cuirasses dorées (1).

Les autres manufactures de l'État produisent soit des draps et des tissus pour les troupes, soit des étoffes plus ou moins précieuses pour l'empereur, sa famille et sa maison. Parmi celles-ci figurent la soie, la pourpre, le fin linge, les paragaudes ou riches bordures, le brocart, les broderies en soie, en or, en argent (2).

3. C'est surtout dans les gynécées, ou ateliers de femmes, que se fabriquent les tissus de tous genres.

Dans les uns se travaillent les gros tissus employés à l'habillement des troupes et des serviteurs de l'État.

Les autres confectionnent le linge, les vêtements, les broderies et autres ornements destinés à la famille du souverain.

On donne à ces établissements le nom de gynécées, parce qu'ils sont généralement composés de femmes.

(1) V. Claudien, *Sixième consulat d'Honorius*, t. II, p. 217, trad. de MM. de Guerle et Trognon.

(2) V. Cod. Théod., liv. X, titres 19 et suiv.

Claudien, dans ses *Invectives contre Eutrope*, liv. II, retrace ainsi l'intérieur d'un gynécée :

« Telle au milieu d'un cercle de pauvres jeunes filles siège une odieuse surveillante qui, de sa voix enrouée, les presse de gagner leur commune subsistance en faisant courir la navette : vainement, aux jours de fêtes, elles implorent quelques moments et demandent à déposer leur tâche pour aller visiter leurs compagnes ; irritées de ces refus, de leurs mains fatiguées elles embrouillent les fils et abreuvent le tissu de leurs larmes enfantines » (V. t. I, p. 401).

4. Dans le Nord de la Gaule, il existe tout à la fois des manufactures impériales pour l'armement des troupes et des ateliers de femmes, ou gynécées.

Ainsi outre qu'à Strasbourg (*Argentorati*) est placée une manufacture d'armes de toutes espèces, Trèves possède une fabrique de boucliers et de balistes ; Reims, une fabrique d'épées ; Soissons, une fabrique de boucliers et de balistes, de cuirasses ou cottes de mailles ; Amiens, une fabrique d'épées et de boucliers.

Quant aux gynécées, on croit qu'il y avait à Reims un atelier de femmes pour les fines toiles et d'autres tissus ; à Arras, une fabrique de draps, de birres ou vêtements pour les troupes, un atelier pour les tentures et la tapisserie ; dans le Tournaisis, un gynécée pour la confection de divers tissus.

5. Dans la classe des travailleurs, à côté des artisans des manufactures impériales se placent les corporations industrielles et mécaniques des villes municipales.

En ce qui touche ces corps *d'arts et métiers*, une observation essentielle doit d'abord fixer l'attention, c'est qu'ils comprennent tout à la fois des professions libérales, des professions mixtes qui participent du négoce et de

l'industrie, et, en troisième lieu, des arts mécaniques.

Ainsi, parmi les individus qui exercent des arts libéraux, figurent non pas seulement les professeurs et les médecins régis par des lois particulières, mais en outre, les ingénieurs-fontainiers, les vétérinaires, les peintres, les statuaires. Tous ces gens d'état, à la différence des simples ouvriers (*opifices*), exercent un art véritable. Ils sont, à ce titre, qualifiés d'artisans (*artifices*), et néanmoins ils sont englobés dans les corporations.

Parmi ceux dont la profession tient à la fois du négoce et de la confection, se rangent les orfèvres (*aurifices*), les *lecticarii*, faiseurs de lits et de litières, les potiers (*figuli*), les *arcarii*, faiseurs de coffrets et de cassettes (1).

Enfin parmi les arts purement mécaniques, prennent place les charpentiers, les chaudronniers, les cordiers, les ferronniers, les teinturiers, et beaucoup d'autres indiqués ci-après.

6. A un autre point de vue, les corporations municipales, par les artistes et les ouvriers qu'elles renferment, présentent une idée de ce qu'était la société romaine au IVe. siècle. Ce n'était plus le temps où les Romains austères de la république tenaient à honneur de se distinguer par la simplicité, on peut même dire par la rusticité de leurs mœurs que reflétaient à la fois leurs habitudes frugales, leurs vêtements et leurs demeures.

Le luxe, en pesant sur l'Empire, avait vengé l'univers vaincu (2).

(1) Dans le nombre de ces professions mixtes, nous retrouverons au sein des corporations du moyen-âge, les brasseurs, les chaussetiers, les étainiers, les orfèvres, les layetiers, les potiers, etc.

(2) On connaît le beau vers de Juvénal :

. . . . Sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.

Parmi les artisans que signalent les documents de l'époque, il en est sans doute qui s'occupent des arts utiles.

Ainsi outre les ouvriers mentionnés plus haut, on peut citer encore, comme pratiquant les métiers de première nécessité, les fondeurs de métaux (*fusores*), les foulons (*fullones*), les constructeurs ou maçons (*structores*), les équarrisseurs de pierres (*quadratarii*), les ouvriers en fer (*ferrarii*), les plombiers (*plumbarii*), les vitriers (*vitrarii*).

Ce sont là tous artisans dont les travaux sont en tout temps d'une incontestable utilité.

Mais combien d'autres, par la nature de leurs travaux, attestent la recherche, le raffinement et même la corruption!

Pour embellir les splendides palais impériaux, les somptueuses habitations, les riches et élégantes *villas* des Romains opulents, voici des artistes, des décorateurs dont la profession, moins nécessaire, révèle des habitudes de luxe et une civilisation portée à l'extrême. Outre les peintres, les sculpteurs, les statuaires, ce sont : des faiseurs de lambris ou de plafonds (*laquearii*), des ouvriers en stuc (*albarii*) des ornemanistes en bois tendre (*mediatici*), des menuisiers appliqués aux ouvrages d'intérieur (*intestinarii*), des artistes en mosaïque ou en pièces de rapport (*musivarii*), des marbriers (*marmorarii*), des ouvriers en marqueterie (*tessellarii*), des doreurs (*deauratores*).

7. Dans nos cités gallo-belges, renommées jadis par la simplicité et même par la rudesse de leurs mœurs, les corporations les plus anciennement connues sont :

Les bouchers (*macellarii*), au moyen-âge, les macheliers;

Les boulangers (*pistores*) successivement nommés *talemeliers* ou *presse-pâte*, *polentiarii*, fariniers (1);

(1) Quelques érudits pensent que le mot *boulanger* dérive non de *polentiarii*, mais de *bolengarii*, faiseurs de boules, à cause de la forme ronde donnée au pain (V. Ducange, *Gloss.*, t. 1, p. 716, édit. Didot).

Les brasseurs, tour à tour cervoisiers *(cerevisores)*, goudaliers ou faiseurs de goudale et *brasiatores*, nom dérivé de *brai*, grain fermenté et moulu ;

Les caucheteurs ou chaussiers (*calceatores*), faiseurs de chausses ;

Les charbonniers (*carbonarii*), parce qu'ils réduisent en charbon le bois de hêtre ou de faux *(fagus)* que produisent en abondance quelques forêts de nos contrées ;

Les charpentiers *(carpentarii)*, d'abord ouvriers charrons faisant des voitures et des charrues, puis taillant toutes espèces de pièces de bois pour les constructions ;

Les chaudronniers ou caudreliers *(caldararii)* ;

Les cordiers (*cordarii*), faisant toutes sortes de cordages pour l'agriculture, l'industrie, le commerce et les besoins domestiques ;

Les cordonniers (*sutores*, *cordubanarii*), corporation à laquelle s'affilièrent, dit-on, saint Crespin et saint Crespinien, afin de propager plus facilement la foi chrétienne, à Soissons ;

Les couturiers ou tailleurs (*codurarii*), confectionnant surtout les habillements d'hommes ou de femmes ;

Les étainiers (*stannarii*), façonnant l'étain, métal importé en quantité de la Grande-Bretagne ;

Les ferronniers (*ferrarii*) et autres ouvriers travaillant du marteau sur l'enclume ;

Les pelletiers (*pelliones*) et les fourreurs, préparant les peaux d'animaux du pays et les belles fourrures importées du Nord.

8. Au dernier degré de l'échelle plébéienne est relégué le menu peuple proprement dit. Là se confondent les trafiquants de bas étage, les monétaires, les simples préposés qui exercent des emplois subalternes ; les receveurs des barrières, les auxiliaires de la justice ; ou encore les proxénètes ou entre-

metteurs de relations coupables, les gens qui s'adonnent à de honteux trafics; la loi leur interdit de solliciter les dignités.

XIII. Affranchis.

1. Tous les citoyens dont nous venons de parler, les plébéiens les plus infimes comme les nobles les plus éminents, appartiennent à la grande classe des ingénus.

Voici maintenant des individus dont la liberté est limitée, par des restrictions plus ou moins rigoureuses et qui composent une sorte de condition intermédiaire entre les hommes libres et les esclaves: ce sont les affranchis, les colons et les lètes.

Les affranchis doivent leur libération de la servitude à divers modes d'émancipation ou de manumission (1). Ces modes se divisent en deux classes: les uns sont qualifiés de solennels, les autres de moins solennels (*minus solemnes*).

2. Le mode solennel, le plus anciennement connu, est celui qui s'opère par la baguette ou vindicte (*vindicta*). Cette forme d'affranchissement est ainsi appelée du nom de Vindicius ou Vindex, esclave du premier Brutus, qui découvrit la conjuration tramée en faveur des Tarquins, et auquel le Sénat, en récompense de cet éminent service, rendit la liberté par un acte public.

Le poëte Claudien, dans son *Quatrième consulat d'Honorius*, fait allusion à cette solennité par laquelle le magistrat, récemment installé, était heureux de débuter dans ses fonctions: « Bientôt, dit-il en s'adressant à Honorius, le tribunal retentit d'une joyeuse clameur; tu commences ton quatrième consulat et c'est un acte solennel de liberté qui en est le présage. Une

(1) La manumission (*manumissio*, dérivé de *manumittere*), est la mise hors de main, c'est-à-dire le don de la liberté (V. *Règles* d'Ulpien tit. 1; *Institut.* de Justinien, liv. I, tit. 5).

coutume transmise par Vindex revit au nom de la loi : un esclave affranchi du joug de son maître est amené et s'en retourne, rassuré par le coup de baguette qui le charme. De son front disparaissent les signes de sa triste condition, et grâce à un outrage désiré, son dos n'a plus à craindre le déchirement du fouet » (1).

Pour nous former une idée d'un acte du même genre dans nos provinces du Nord, reportons-nous par la pensée soit à Trèves, soit à Reims dans la vaste salle d'audience où le proconsul exerçait ses fonctions. Sitôt que le magistrat a pris séance et qu'un huissier a tiré le rideau qui dérobait son siége aux regards du public, un maître se présente avec son esclave et déclare à haute voix qu'il veut l'affranchir. L'éminent fonctionnaire frappe d'un coup de baguette le dos du serviteur et proclame qu'il est libre à toujours. Un acte est dressé en conséquence, et déposé aux archives du prétoire.

3. Deux autres modes d'affranchissement s'accomplissent : l'un par l'inscription sur le registre du cens, et l'autre en vertu d'une clause testamentaire. Quand un maître fait porter son esclave sur le registre au dénombrement qui ne comprend que des hommes libres, cet acte de sa part équivaut à une déclaration publique d'émancipation. Il en est de même, lorsqu'il lui confère la liberté par un testament. L'acte suprême par lequel un testateur disposait de ses biens intervenait jadis comme une sorte de loi en présence de la curie. Alors même que ces formalités sont tombées en désuétude, la manifestation de sa volonté en présence des témoins, est encore aux yeux de la loi romaine une espèce d'acte solennel.

4. Un dernier mode solennel d'affranchissement se produit, suivant une loi de Constantin, par une déclaration

(1) V. Claudien, traduit par MM. de Guerle et Trognon, t. I, p. 196.

publiquement faite dans l'église, en présence du clergé et du peuple.

« Celui, dit l'Empereur, qui, par une inspiration religieuse manifestée au sein de l'Église, aura concédé à ses esclaves une émancipation méritée, sera réputé l'avoir accordée au même titre que le droit de cité romaine, conféré suivant une ancienne coutume dans la célébration des solennités. Il nous a plu néanmoins d'ordonner que cette faculté ne fût attribuée qu'à ceux qui en feraient usage devant les prêtres. Mais quant aux clercs eux-mêmes, nous leur octroyons que, quand ils donneront la liberté à leurs serviteurs, ils ne seront pas seulement censés avoir concédé le fruit complet de l'affranchissement, lorsqu'ils l'auront fait en présence de l'Église et d'une pieuse population; mais de plus, quand ils auront accordé des libertés par une volonté dernière, en quelques termes qu'ils l'aient exprimée, nous voulons qu'une liberté entière soit acquise du jour où cette volonté aura été rendue publique, sans qu'il soit besoin de témoins juridiques ni d'officier public » (V. Code Théod., liv. IV, tit. 7, loi 321).

5. Les affranchissements réputés moins solennels sont ceux qui ont lieu : 1°. *par lettre*, lorsqu'un maître par une lettre dûment reconnue pour être émanée de lui, a qualifié son esclave d'homme libre ou lui a conféré l'émancipation; — 2°. *entre amis*, lorsqu'un maître en présence de ses amis, au moins au nombre de cinq, a déclaré libre son esclave; — 3°. *par l'admission à la table du maître*, quand celui-ci fait asseoir son esclave à ses côtés et partage son repas avec lui ; — 4°. *par le nom de fils donné en justice*, lorsqu'un maître dans un acte judiciaire a donné à son esclave cette qualification qui atteste de sa part une bienveillance paternelle (1).

6. Quoique nés à la vie civile par l'émancipation, les

(1) V. Heineccius, *Recitationes*, tit. 5, t. I, p. 128 (édit. de 1810, in-8°).

affranchis diffèrent sous plusieurs rapports des personnes libres :

1°. Ils ont pour patrons et, s'ils sont en âge de minorité, pour tuteurs ou pour curateurs leurs anciens maîtres ou les enfants de ceux-ci ;

2°. Ils sont tenus à leur égard à certains devoirs de soumission et à certaines obligations qu'ils ne peuvent enfreindre sous peine de retomber dans la servitude ;

3°. Il leur est interdit d'agir contre eux en justice ;

4°. Les biens qu'ils laissent en mourant leur sont dévolus en tout ou en partie, suivant les circonstances ;

5°. Enfin ils ne peuvent aspirer aux honneurs ou à la milice du palais (1).

Toutefois, ainsi qu'on l'a vu, les affranchis devant l'Église ont l'avantage de jouir immédiatement des droits complets de citoyen romain et d'être protégés par l'Église qui devient leur patronne (2).

7. Selon la doctrine de Jésus-Christ, Dieu qui appelle à lui tous les hommes, ne fait aucune acception ni du juif ni du gentil, ni de l'ingénu, ni de l'esclave. Réalisant cette pensée sublime, l'Église qui reconnaît tous les hommes égaux devant Dieu, exhorte sans cesse les maîtres à délivrer leurs esclaves. Tout en respectant les droits de ceux-ci, tout en se pliant à un ordre de choses qui ne pourrait être immédiatement détruit sans danger, elle favorise de tout son pouvoir les émancipations. Nous verrons, dans les siècles ultérieurs, cet admirable esprit de l'Église se déployer dans le même sens avec une inépuisable activité.

(1) *Sentences* de Paul, liv. II, tit. 32, liv. III, tit. 2. — Code Théodos., liv. IV, tit. II.

(2) Ainsi qu'on le voit par l'Appendice de Marculfe, *Formulæ veteres Senonenses*, cap. VII, ce mode d'affranchissement a subsisté au moins jusqu'au IXe. siècle.

Non-seulement elle aide à la liberté en provoquant les affranchissements, mais elle s'attache encore à leur donner l'effet le plus complet.

Suivant les lois romaines, les affranchis se divisaient précédemment en trois classes. Les uns obtenaient sur-le-champ la plénitude des droits de citoyen romain ; les autres ne partageaient que la condition des peuples latins ; les troisièmes devenaient seulement des *déditices* ou sujets. Le christianisme s'élève contre ces distinctions dont Justinien proclame l'abolition (1).

XIV. Colons, Lètes, races transplantées.

1. L'esprit du christianisme et la législation qui se développe sous ses inspirations, font disparaître progressivement les inégalités entre les affranchis et les personnes libres.

Mais voici d'autres conditions moins heureuses qui doivent encore, pendant de longs siècles, soutenir une vie d'amertume et d'abjection avant de conquérir la liberté civile et l'égalité sociale ; ce sont les colons, les lètes et les serfs.

Il semble toutefois que, par une compensation à leur avilissement, le sol auquel sont attachés ces enfants de la terre leur communique comme à des plantations vivaces une vigoureuse croissance.

De leur sein surgissent de nouvelles familles qui doivent se substituer aux anciennes races affaiblies, dégénérées ou frappées de mort, à peu près comme dans nos forêts séculaires les jeunes pousses, remplies de sève, viennent suppléer les vieux arbres desséchés, rabougris ou atteints par la foudre.

Attachés à la glèbe, privés du droit de disposer de leurs

(1) V. Code Justin., liv. VII, tit. 6, *De latinâ libertate tollendâ.*

biens, les colons dans lesquels les lètes finissent par se fondre, peuvent être assimilés à nos main-mortables du moyen-âge (1).

2. Le colonat, par les charges qu'il impose, par les liens dont il enlace ceux qui y sont sujets, forme une sorte d'état intermédiaire entre la liberté et la servitude (2).

Sans doute les colons sont libres en ce sens qu'ils ne sont point des esclaves proprement dits, qu'ils peuvent se marier légalement et qu'ils jouissent de quelques droits civils.

A la différence encore des serfs d'héritage qui travaillent dans l'intérêt exclusif de leurs maîtres et qui ne possèdent rien en propre, les colons ont un avoir qui leur appartient. Les produits du sol qu'ils exploitent leur sont dévolus au moins en partie, moyennant certaines charges plus ou moins arbitraires.

Mais, par une loi inexorable, ils demeurent enchaînés au sol sans pouvoir quitter le domaine dont ils dépendent, sous peine d'être poursuivis comme fugitifs, d'être réduits en servitude et mis aux fers.

Ils peuvent encore moins aliéner les champ qu'ils sont tenus de cultiver.

Dans aucun cas, il ne leur est permis de faire un testament. S'ils meurent sans enfants, ce qu'ils laissent appartient à leurs maîtres.

3. Les colons sont désignés dans la législation romaine sous

(1) V. Loisel, *Instit. coutumières*, t. I, p. 121 ; — *Diction.* de Ménage, au mot MAIN-MORTE.

(2) V. Code Théod., liv. V, tit. 9-11 ; Jacques Godefroi, *Comment.* t. I, p. 450 ; Code Justin., liv. XI, tit. 47 ; Perèze, *Prælectiones in hunc librum*, t. II, p. 407. — Dans la *Revue historique du droit*, t. II, p. 446, M. Revillout a publié une savante *Étude sur l'histoire du colonat chez les Romains.* Nous nous bornons à constater ici ce que pouvait être cette institution dans le Nord de la Gaule, au IVe. siècle.

les dénominations d'*adscriptitii*, de *censiti*, de *tributarii*.

Du rapprochement de diverses lois qui les concernent, il semble résulter que les colons indiqués sous ces trois noms sont d'une condition à peu près identique (1); s'ils diffèrent entre eux, ce n'est que par des nuances difficiles à préciser. Sur les distinctions qui les séparent voici peut-être les conjectures les plus spécieuses :

Les *adscriptitii* sont invariablement assignés à un domaine, eux et leur postérité. Sauf un pécule qui n'est même pas toujours à leur disposition, ils ne sont assurés de rien dans les produits qu'ils recueillent et ne tiennent de leurs maîtres que ce que ceux-ci jugent convenable de leur laisser. Ils sont, suivant l'expression du moyen-âge, *taillables et corvéables à merci*. Si jusqu'à un certain point ils vivent en hommes libres, ils meurent comme des serfs puisqu'ils ne peuvent disposer par testament (2).

Les *censiti* sont ainsi nommés, parce qu'ils sont astreints à payer un *cens*, ou inscrits sur un registre du *cens* pour une somme annuelle ou une quote-part de produits déterminée (3).

Les *tributarii* sont simplement assujettis à acquitter, à titre de tribut annuel, une redevance proportionnée à l'étendue des domaines qu'ils exploitent, sous leur direction personnelle.

De ces trois conditions la première est la plus rigoureuse, la seconde l'est moins, et la troisième est la plus favorable.

4. A un autre point de vue, on peut distinguer parmi ceux qui sont ainsi les annexes du sol, et s'identifient en quelque sorte avec lui :

(1) V. Code Théodos. et Code Justin., loco citato.

(2) Cette incapacité absolue de tester frappe au même degré les *adscriptitii* et les *main-mortables* ; c'est encore un trait qui leur est commun.

(3) Nous retrouvons ces *censiti* dans nos censiers du moyen-âge.

1°. Les colons du fisc, c'est-à-dire, ceux qui exploitent des terres appartenant à l'État ;

2°. Les colons du domaine privé de l'Empereur ;

3°. Les colons du domaine municipal des villes ;

4°. Les colons des églises, déjà investies à cette époque du droit de posséder des immeubles ;

5°. Les colons des particuliers.

Ceux des quatre premières catégories se trouvent dans une situation plus avantageuse, en ce sens qu'ils n'ont point à subir des exigences ou des fantaisies privées, et qu'ils sont presque assimilés à des redevables publics.

5. Les Lètes constituent, de leur côté, une classe importante de colons.

A différentes époques depuis Auguste, des races ou des populations barbares, contraintes par la victoire à se rendre à discrétion, avaient été transplantées dans l'intérieur des provinces de l'Empire.

Ainsi, Auguste transférait en-deçà du Rhin, dans les contrées voisines de ce fleuve, des Suèves et des Sicambres rendus à merci (1).

Ses successeurs employaient le même expédient, pour peupler les cantons inhabités.

Probus, après une grande victoire remportée sur les Germains en 277, écrivait aux sénateurs pour se féliciter avec eux, de ce que le barbare captif labourait les champs romains (2).

Par les ordres de Maximien Hercule, des Lètes et des Francs,

(1) Suevos et Sicambros dedentes se traduxit in Galliam atque in proximis Rheno agris collocavit (Sueton., *in Augusto*, 21).

(2) Omnes jam barbari vobis arant, vobis jam serunt et contrà interiores gentes militant (Flavius Vopiscus, *in Probo*, 5).

amenés sur les terres incultes des Nerviens et des Trévires, étaient astreints à les défricher (1).

A l'époque qui nous occupe, le césar Constance Chlore fait également transporter dans les Gaules des Chamaves et des Frisons, et aussi paraît-il des populations gauloises ou celtiques saisies au-delà du Rhin, et forcément rendues à leur ancienne patrie.

Il leur assigne des champs demeurés stériles sur les territoires d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres (2).

Julien, en annonçant à Constance que les légions des Gaules l'ont proclamé Auguste, lui écrit que, pour renforcer les Gentils et les scutaires, il lui fournira des jeunes gens Lètes, nés en-deçà du Rhin, de race barbare, ou choisis parmi les déditices qui se rangent sous les étendards de l'Empire (3).

(1) V. la note qui va suivre.

(2) On lit dans un panégyrique adressé au césar Constance : De même que, par la volonté de Maximien Auguste, les terres improductives des Nerviens et des Trévires furent cultivées par le Lète gaulois rendu à la vie civile et par le Franc admis à vivre sous nos lois; de même aujourd'hui, par l'effet de tes victoires, invincible César, ce qui restait désert sur les territoires d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres, reverdit par la culture du barbare. « Sicut tuo, *Maximiane* Auguste, nutu, Nerviorum et Treverorum arva jacentia, Lætus postliminio restitutus et receptus in leges Francus excoluit, ità nunc, per victorias tuas, Constanti Cæsar invicte, quidquid infrequens Ambiano et Bellovaco et Tricassino solo Lingonicoque restabat, barbaro cultore revirescit » (V. *Panegyrici veteres*, p. 180-181). Le mot Lète désigne ici un peuple barbare de race celtique, que la transplantation sur le sol gaulois rend à la vie civile, et assimile par une sorte de droit de retour à d'anciens compatriotes, ce qui n'a pas lieu pour les Francs nouvellement reçus dans la Gaule-Belgique. — D'un passage de Zozime concernant Magnence, il paraît aussi résulter que certains Lètes étaient de race gauloise : Μαγνέντιος ἕλκων μεν γένος ἀπὸ βαρβάρων, μετοικήσας δὲ εἰς Λἔτοὺς ἔθνος γαλατικὸν.

(3) V. Ammien Marcellin, liv. XX, chap. VIII.

De son côté, Ausone, dans une action de grâces adressée à l'empereur Gratien, glorifie ce prince d'une transplantation de barbares (1).

6. Ainsi, depuis Auguste jusqu'à Gratien, des populations étrangères, cantonnées sur divers points de l'Empire, sont venues y apporter la vie et la fertilité.

Toutefois confinées à l'écart, soit à l'intérieur des Gaules, soit sur le littoral, ces races conservent leur physionomie, leurs mœurs, leur langue et même leur idolâtrie primitive. (V. ci-dessus, chap. I, n°. 6).

Assimilés à des colons, ces nouveaux habitants sont, comme ceux-ci, astreints à des prestations et à des redevances.

Parqués en quelque sorte dans les cantons qui leur sont assignés, il leur est interdit de s'allier aux provinciaux. Aucun de ces derniers ne peut épouser une femme barbare, pas plus qu'il n'est permis à une provinciale de se marier avec un Lète (2).

7. Dans le principe, ces colons de race étrangère ne peuvent davantage servir dans les troupes romaines, ni porter sous les drapeaux des armes qu'il serait peut-être dangereux de leur confier.

Mais au IVe. siècle, quand les Romains dégénérés et épuisés ont besoin de robustes auxiliaires pour faire face à leurs ennemis nombreux, ils sont heureux de trouver un utile concours dans ces races neuves et vigoureuses, pleines d'énergie et de bravoure. Des corps armés tout entiers se composent de ces Lètes

(1) Possem ire per omnes appellationes tuas...... vocarem (te) Germanicum deditione Gentilium, Alemanicum traductione captorum....... (*Actio gratiarum pro consulatu*).

(2) V. Code Théod., liv. III, tit. 14, *De nuptiis Gentilium*. « Nulli provincialium cum barbarâ sit uxore conjugium, nec ulli Gentilium fœmina provincialis copuletur ».

que commandent des préfets militaires, disséminés en différentes provinces.

La *Notice des dignités de l'Empire d'Occident* détermine ainsi la résidence de ces préfets :

Dans la province Lyonnaise de Sens :

Le préfet des Lètes Teutoniciens (*Teutonitianorum*), à Chartres.

Dans la Lyonnaise seconde :

Le préfet des Lètes Bataves et des Suèves Gentils (*Gentilium Suevorum*), à Bayeux et à Coutances.

Dans la troisième Lyonnaise :

Le préfet des Lètes Suèves Gentils (*Lætorum Gentilium Suevorum*, au Mans ; — le préfet des Lètes Francs, à Rennes.

Dans la Belgique première et seconde :

Le préfet des Lètes Langrois (*Lætorum Lingonensium*), ceux-ci sont dispersés en divers lieux de la première Belgique ; —le préfet des Lètes Astores (*Lætorum Astorum*), à Epusum (Ivois, à 25 lieues de Trèves) ; — le préfet des Lètes Nerviens, à Famars, seconde Belgique (1) ; — le préfet des Lètes Bataves de Condren, à Noyon ; — le préfet des Lètes Gentils à Reims et à Senlis.

Dans la seconde Germanie :

Le préfet des Lètes Lagensiens près de Tongres.

XV. Serfs, Esclaves.

1. En dehors du cadre de la hiérarchie sociale, et comme un triste rebut de l'humanité, végètent les esclaves ou serfs. Dépouillés de toute participation aux droits civils, n'ayant

(1) Aujourd'hui arrondissement de Valenciennes. On croit qu'une partie de ces Lètes Nerviens était cantonnée à Liessies (*Lætiis*) aujourd'hui arrondissement d'Avesnes, et qu'ils ont donné leur nom à cette localité.

de la condition humaine que la conformation du corps et la vie physique, ils ne comptent pour rien dans l'État. Ce ne sont point des personnes, mais des choses (1).

2. Au IVe. siècle, comme dans les temps antérieurs, les esclaves naissent tels ou le deviennent (2).

Ils sont en servitude par leur naissance, lorsqu'ils ont pour mères des femmes esclaves.

Par un déplorable égarement de la raison humaine, résultat d'une barbare cupidité, ils sont la propriété du maître à titre d'accroissement, comme le seraient les produits d'une jument, d'une brebis ou de toute autre femelle d'animal.

3. La réduction ou la soumission à l'esclavage s'opère de plusieurs manières : 1°. en temps de guerre, par la captivité ; — 2°. lorsqu'un homme libre se vend lui-même ; — 3°. quand une femme libre se prostitue à un esclave dont elle est condamnée à partager le sort ; — 4°. lorsqu'un enfant, exposé ou abandonné dès sa naissance, est recueilli par un individu qui l'élève et en fait son esclave.

Le premier cas, celui de l'esclavage du prisonnier de guerre est le plus ancien. On donnait primitivement le nom de serfs ou de préservés (*servi*) à ceux qu'on aurait pu tuer sur le champ de bataille, et qu'on laissait vivre pour en tirer parti comme d'un butin (3). Les esclaves que font les invasions armées, les irruptions soudaines, les combats, la piraterie, sont innombrables. Saisis, liés et accouplés, ceux qui font partie de ces meutes humaines, sont livrés à des marchands qui les amènent dans des villes où ils les mettent publiquement en vente.

(1) *Non personæ, sed res* (V. Heineccius, *Recitationes*, tit. 3, pag. 117 et suiv.).

(2) *Servi nascuntur aut fiunt* (V. *Ibid.*, p. 120).

(3) V. Loi 4, §§ 2 et 3 au Digeste, *De statu hominum*, liv. I, tit. 5 ; saint Augustin, *De Civitate Dei*, liv. XIX, chap. XV.

4. Dès les temps les plus reculés, on voit des hommes libres, réduits à la détresse, se vendre eux-mêmes. Cette regrettable pratique, usitée chez les Romains, l'était aussi dans les Gaules. Jules César (*Comment.*, liv. VI, ch. XII) raconte que beaucoup de Gaulois du menu peuple, accablés de dettes, écrasés d'impôts, ou en butte aux violences des grands, se vouaient au service des nobles, qui exerçaient sur eux les mêmes droits que les maîtres sur leurs esclaves. Au IVe. siècle, cette usage qui forme en quelque sorte le droit commun de l'Europe, continue de subsister dans les Gaules comme en Italie (1).

5. La réduction en servitude de la femme non mariée qui s'abandonne à un esclave, date de l'empereur Claude. Cette peine infligée à la femme impudique, oublieuse à ce point de ses devoirs et de sa dignité, est encore en pleine vigueur au IVe. siècle. Par une loi de 366, datée de Trèves, l'empereur Valentinien, flétrissant la femme égarée, chez laquelle la concupiscence étouffe l'amour de la liberté, la soumet, elle et ses enfants, au joug dégradant d'un esclavage perpétuel (2).

6. Dans le quatrième cas, la loi, sacrifiant la liberté de l'enfant abandonné à l'intérêt de sa conservation, donne d'avance un salaire à la pitié de celui qui le recueille, en autorisant ce dernier à l'élever comme son esclave (3).

(1) *Servi fiunt* jure civili cum homo liber major viginti annis, ad pretium participandum sese venundari passus est (Digeste, *Ibid.*; loi 5).

(2) Si apud libidinosam mulierem plus valuit cupiditas quam libertas, ancilla facta est..... ita ut ejus filii jugo servitutis subjaceant (V. loi 7 au Code Théodos., ad senatuscons. Claudianum, liv. IV, tit. 11).

(3) V. au Code Théodos., liv. V, le tit. 7, *De expositis* et le titre 8, *De his qui sanguinolentos emptos vel nutriendos acceperunt.* — Les deux principales lois rapportées dans ces titres datent de 321 et 329, et sont l'œuvre de l'empereur Constantin, qui rappelle à ce sujet les statuts de ses prédécesseurs (*statuta priorum principum*).

7. Les serfs, au surplus, quelle que soit l'origine de leur servitude, continuent au IV[e]. siècle, mais d'une manière plus tranchée encore, à se diviser en deux classes.

Les uns, esclaves domestiques, sont attachés à la personne même du maître ; les autres, serfs d'héritage, sont héréditairement annexés à certains domaines dont ils forment les accessoires inséparables.

Si nous voulons avoir une idée du nombreux personnel des esclaves domestiques, pénétrons par la pensée dans l'intérieur de quelque riche maison romaine.

Voici d'abord, en entrant, les portiers (*janitores*) ; plus loin les concierges, d'un ordre un peu plus élevé, parce qu'ils sont chargés en même temps de la garde de la maison et de quelques-unes de ses relations habituelles avec le dehors ; puis se présentent les huissiers faisant l'office d'introducteurs.

Pour toute la partie qui concerne l'alimentation, la cuisine, la cave et le service de la table, on trouve des boulangers chargés de cuire le pain, des panetiers dont l'office est de le conserver et de le distribuer, des cuisiniers avec des marmitons pour auxiliaires, des cellériers ou garde-caves, des préparateurs de la table, des écuyers tranchants.

Quant aux vêtements et à leur confection, on recontre des foulons, des peigneurs de laine, des tisseurs, des faiseurs de tuniques, des tailleurs (1) ;

Puis, comme ouvriers attachés au service de la maison, des fabricants de vases ou de coupes (*cupiarii*), des ouvriers en métaux (*fabri*), des vitriers, des jardiniers, des balayeurs ou

(1) Le poëte Claudien rappelle la besogne du peigneur de laine : « Après avoir purgé la laine de toute souillure, il la dépose dans des corbeilles et, d'une main adroite, dirige la dépouille huileuse des brebis à travers les dents acérées de la carde » (*Invectives contre Eutrope*, liv. I, pag. 402).

frotteurs de marbre, des porteurs d'eau pour les bains, des hommes de peine de divers genres;

Pour le service et les besoins personnels du maître et de sa famille, des pédagogues, des médecins, des barbiers, des officiers-servants, des valets de chambre (1);

Pour les relations de société des nomenclateurs marquant les visites, des garçons de salle, des valets pour accompagner, des coureurs, des porteurs de litière, des muletiers;

Pour le secrétariat, les bureaux et la direction économique, des scribes ou teneurs de notes, des tachigraphes, des compteurs, des caissiers, des économes;

Pour intermédiaires avec le dehors, des courtiers, des commissionnaires;

Pour les divertissements et les menus plaisirs, des sauteurs, des histrions, des chefs de symphonies, des comiques ou comédiens.

Outre tous ces esclaves mâles, beaucoup de femmes ou de servantes sont encore employées dans les grandes maisons. Ce sont, pour les robes et la confection des tissus, des tailleuses, des couturières, des fileuses........; comme attachées à la personne, les nourrices, les femmes de chambre, les filles de compagnie......

8. Tandis que les esclaves domestiques remplissent ainsi leur office auprès de leurs maîtres, les serfs d'héritage s'acquittent de leur besogne dans les propriétés rurales.

Là, dans les vastes domaines qui doivent former plus tard des villages, se présentent des multitudes de serviteurs campagnards:

(1) Claudien retrace l'office du valet de chambre: « Tantôt il peigne la chevelure de sa maîtresse; tantôt, presque nu, il lui apporte l'eau du bain. Quand, fatiguée de l'excès de la chaleur, elle s'étend sur un siége, il l'évente avec les plumes d'un paon, aux ailes semées de roses (*Ibid.*, liv. I, p. 329).

Ce sont des préposés aux exploitations ou maîtres de labour, des surveillants ou contre-maîtres, des laboureurs ou valets de charrue, des gardes de haras, des palefreniers, des valets d'écurie, des bouviers, des bergers, des porchers;

Pour la culture des céréales, des semeurs, des sarcleurs, des moissonneurs, des batteurs en grange;

Pour la récolte des prairies, des faucheurs et des faneurs;

Pour le soin des plantations et le défrichement des bois, des bûcherons et des essarteurs;

Puis des manouvriers de tout genre, des terrassiers, des fossoyeurs, des faiseurs de fossés pour l'écoulement des eaux et le desséchement des marais (*paludum siccatio*).

Par une révolution remarquable, à mesure que le temps marche, les esclaves domestiques diminuent et les serfs d'héritage sont les plus nombreux.

[illegible]. Déjà la diffusion des lumières et les progrès de la raison publique, éclairée par la philosophie, avaient rendu moins rigoureux le sort des esclaves. Déjà le maître n'avait plus sur eux le droit de vie et de mort; et, sans un motif légalement reconnu, il n'était plus permis de les châtier au-delà de justes bornes.

A ces bienfaisantes dispositions, jadis émanées de Marc-Aurèle, le christianisme vient en ajouter d'autres non moins salutaires. En vertu d'une loi de Constantin, quand des domaines auxquels sont attachés des esclaves sont aliénés ou partagés, il est défendu de séparer les enfants de leurs parents, les sœurs des frères, les femmes de leurs maris (Code Théodos., liv. II, tit. 25).

Les généreuses doctrines répandues par l'Évangile et par les apôtres, ont sur la condition des esclaves une influence plus grande encore que les lois.

Membres de la Société chrétienne, les esclaves ont désormais la même foi et la même communion que les ingénus. Enfants

d'un même Dieu, frères en Jésus-Christ, ils participent aux mêmes sacrements. Leurs unions sont bénies par l'Église, leurs enfants régénérés par les eaux du baptême; au-delà du tombeau, les mêmes récompenses leur sont promises. Dans la vie sociale, un des premiers devoirs de tout chrétien est de respecter dans son semblable l'image de Dieu. S'il est prescrit aux serviteurs d'obéir fidèlement à leurs maîtres, il est expressément recommandé aux maîtres de témoigner de l'affection à leurs serviteurs, de les traiter avec mansuétude, de se rappeler sans cesse qu'ils ont dans le ciel un maître commun, dont la justice n'aura point d'égard à la condition des personnes (1).

C'est sous l'empire de ces saintes maximes, que les esclaves qui ne peuvent être immédiatement affranchis voient leur condition s'améliorer, qu'ils passent progressivement de l'esclavage au servage, du servage au colonat, du colonat à la liberté.

(1) V. *Épître de saint Paul aux Éphésiens*, chap. VI.



CHRONIQUE.

Congrès de Bienfaisance, session de 1857. — Le Congrès de Bienfaisance, qui était réuni à Bruxelles au mois de septembre 1856, tiendra sa session, cette année, à Francfort-sur-le-Mein, le 15 septembre. Le Congrès scientifique de France qui s'ouvrira le 3 septembre, à Grenoble, sera clos le 13 ; et les Membres qui voudraient se rendre au Congrès de Francfort, après la clôture du Congrès de France, pourront arriver le 15, en se rendant à Basle par Besançon, et de Basle à Francfort, par le chemin de fer Badois.

Concours et expositions du Mans. — La ville du Mans vient d'avoir plusieurs solennités qui laisseront un long souvenir dans la population : concours régional agricole, auquel quinze départements étaient conviés ; exposition de l'industrie, exhibition des Beaux-Arts et concours d'horticulture. Disons, en passant, que les animaux amenés au concours étaient nombreux et presque tous méritants. A la suite du concours, M. le Préfet a remis à M. de Charnasse, l'heureux lauréat, le prix de 8,000 fr. du Gouvernement, et à une foule d'agriculteurs et d'amateurs des *primes* d'une moindre importance.

L'Exposition de l'industrie s'est terminée aussi le 26 juin dernier, par la distribution solennelle des médailles. Les Beaux-Arts ont reçu en même temps leurs récompenses ; la nature de ce recueil nous fait un devoir de limiter nos appréciations à cette dernière section.

L'exposition des Beaux-Arts n'a offert que quelques mor-

ceaux saillants ; le reste était médiocre ; mais il y avait du très-bon.

La médaille d'honneur, la seule de cette classe, a été décernée à un très-remarquable vitrail envoyé par les Dames Carmélites du Mans, et exécuté dans leur atelier extérieur par les frères Karl et Frédéric Küchelbecker.

Ce vitrail, commandé par M. Pron, préfet de la Sarthe, qui sait apprécier et encourager les artistes, représente *saint Augustin écrivant une règle d'ordre religieux* ; le saint, vêtu de noir, est assis devant un pupitre ; derrière lui, on voit le tapis des Lions de la Couture du Mans, vénérable relique dont la représentation dans ce vitrail sera un souvenir permanent du pays qui l'a produit ; dans la partie supérieure, un religieux et une religieuse assistent à la scène ; enfin plus haut encore, une fenêtre ouverte laisse entrer un charmant rayon de soleil qui colore agréablement cette peinture un peu austère.

Disons de suite que la composition due à l'habile élève d'Overbelck, M. de Rohden, est des plus nobles et des plus importantes et que MM. Küchelbecker ont habilement vaincu toutes les difficultés d'un tel sujet ; ils sont arrivés à colorer une scène dont tous les personnages sont vêtus de noir.

Les Dames Carmélites ont rendu un vrai service à l'art chrétien, en élevant et soutenant une fabrique qui dote nos églises de magnifiques compositions, conçues et exécutées avec ce fin sentiment de l'art chrétien dont les Allemands semblent jusqu'ici avoir le secret. Que nos peintres se mettent courageusement à l'œuvre : les beaux modèles ne manquent pas ; seulement il est indispensable que les artistes français deviennent un peu archéologues ; qu'ils aiment la science à l'égal de l'art, et nous sommes sûr qu'ils arriveront à produire, eux aussi, des cartons méritants.

Un membre distingué du Jury a exposé, hors concours,

un fort beau projet de restauration de l'église du Pré, antique basilique du XIe. siècle menacée dans ses parties essentielles. Cet excellent dessin dénote chez son auteur une assez longue habitude du dessin archéologique : cela n'étonnera personne lorsqu'on trouve qu'il est dû à M. Darcy, architecte de la ville du Mans, et ancien dessinateur de M. Lassus, le savant architecte de la Ste.-Chapelle. Nous ne critiquerons qu'une chose, c'est le style du campanille qui surmonte l'édifice : nous aurions préféré dans l'espèce un couronnement à dôme, au genre de flèche XIIIe. siècle, adopté par l'auteur; mais c'est là un minime détail qui, du reste, a dû subir l'influence de nos budgets restreints et écourtés, avec lesquels on ne fait rien de beau ni de complet.

Un autre membre du Jury que connaissent d'ancienne date nos collègues, M. Hucher, a exposé deux réductions des magnifiques vitraux de la cathédrale du Mans, ainsi qu'un cadre renfermant des eaux-fortes. La Commission a été unanime pour décerner à M. Hucher les éloges que mérite son dévouement à l'art et à la science archéologique. Nos collègues connaissent tous, au moins de nom, le grand ouvrage que publie, à ses frais, M. Hucher sur les vitraux de la cathédrale du Mans; mais peu de personnes savent les difficultés qu'éprouve un éditeur en province, réduit à ses seules ressources, obligé de tout créer, d'imaginer les mille moyens d'exécution qui s'offrent d'eux-mêmes dans les grands ateliers de Paris.

Si le Gouvernement, qui consacre des sommes élevées à la magnifique publication des vitraux de Chartres, laissait tomber sur les ouvrages de la province un peu de cet intérêt bienveillant qui vivifie et soutient une publication, les travaux du genre de ceux de M. Hucher seraient moins rares et l'on utiliserait ainsi un nombre considérable de bonnes volontés qui languissent en province, et finissent par se fondre dans le gouffre de Paris.

Il n'est pas indifférent cependant, dans la vie des Empires, que l'activité intellectuelle soit également répartie dans tous les membres ; si le bien-être matériel finit par détrôner complètement le monde de la pensée, vous n'aurez plus qu'une société sans ressort, vouée au culte du veau d'or, et qui n'aura d'énergie et de vigueur que pour le luxe et le plaisir matériel.

Les eaux-fortes de M. Hucher font partie de l'ouvrage actuellement sous presse, intitulé *Histoire du jeton au moyen-âge,* qu'il publie en collaboration avec M. J. Rouyer. Nous ne pensons pas que ces obscurs et petits monuments aient jamais été interprétés de cette manière ; les trois planches exposées représentent des jetons de reines de France, de princes de la maison royale et d'officiers de la Cour des comptes ; la plupart de ces jetons sont inédits ; quelques-uns ont été publiés par les auteurs dans la *Revue numismatique ;* mais tous ont été dessinés à nouveau et gravés par M. Hucher lui-même.

M. Châtel, peintre au Mans et membre du Jury, a exposé une magnifique aquarelle représentant les peintures, du XIVe. siècle, de la voûte de la chapelle de la Ste.-Vierge de la cathédrale du Mans. C'est un fort remarquable travail dont toutes les parties sont traitées de main de maître ; M. Châtel s'occupe aussi, avec succès, de peinture sur verre ; des cartons de fort beau style et de petits vitraux d'appartement montrent assez ce que pourrait faire cet artiste, si nos compatriotes avaient un goût plus décidé pour l'ornementation.

Parmi les œuvres les plus méritantes, nous devons citer les jolies sculptures de M. Damiens : ce statuaire distingué, digne enfant de la Sarthe, avait exposé trois statuettes de la Vierge et d'évêques ; deux bustes : l'un, celui de M. l'abbé Furet, qui est d'une ressemblance extrêmement grande ; l'autre,

celui de Mlle. de N....... qui est est traité avec une exquise finesse, et un vif sentiment de la nature; enfin on remarquait encore, dans l'exposition de M. Damiens, deux chandeliers dans le style des XIIe. et XIIIe. siècles; mais ces derniers travaux dénotent encore quelques tâtonnements qu'une plus longue expérience fera disparaître.

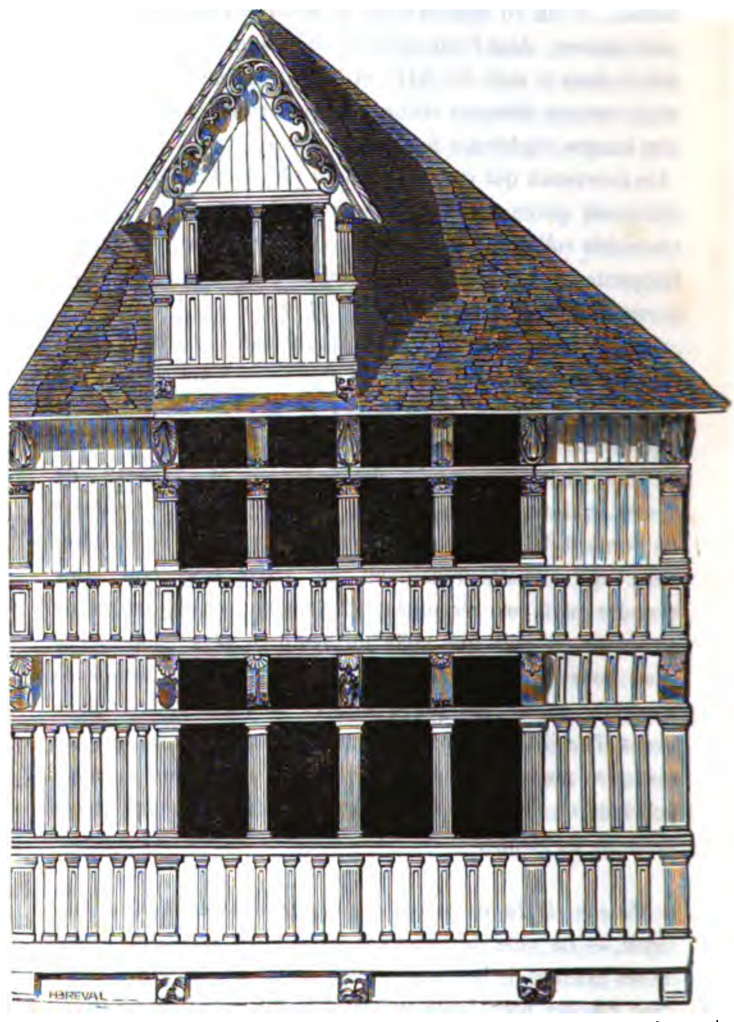
Les morceaux qui ont été jugés les plus parfaits étaient une délicieuse petite statue de Vierge, et le médaillon de notre vénérable collègue, M. Ch. Drouet, dont la ressemblance est frappante et qui offre dans le faire, plus d'ampleur et de gravité, que les autres travaux de M. Damiens.

Le talent très-souple de ce jeune statuaire se prête à tout: on remarquait encore, parmi les objets dus à son ciseau, des coupes géologiques intéressantes et des reproductions de voûtes biaises.

Vous parlerai-je ensuite des émaux de M. Avisseau, de Tours, qui est arrivé à imiter, à s'y méprendre, les poteries de Bernard de Palissy, et des sculptures sur bois de M. Blottière qui, malheureusement est arrivé trop tard pour prendre part aux récompenses? Nous ne connaissons pas de sculpteur en bois qui taille un feuillage plus habilement; mais nous pensons que cet artiste a néanmoins besoin de s'inspirer encore aux pures sources de l'art. Le style passe avant l'habileté de main. Nous pourrions encore ajouter quelques noms; mais nous arriverions bientôt aux derniers échelons de l'échelle, et il vaut mieux s'arrêter avant que la lassitude ne vienne. X.

Maison de la renaissance détruite dernièrement à Lisieux. — La ville de Lisieux a perdu tout récemment une de ses maisons de la renaissance. Comme le disait M. Bouet, dans un des précédents numéros du *Bulletin*, cette maison qui était une des mieux conservées de la ville, reposait sur

des substructions romaines. Nous sommes assurés de conserver



Bouet, sc.

MAISON DE LA RENAISSANCE RÉCEMMENT DÉTRUITE A LISIEUX.

un souvenir de cet édifice, car nous pouvons, grâce au dessin qu'en avait pris M. Bouet, au moment de la démolition, en présenter une esquisse dans laquelle les dispositions et les ornements de la façade sont exprimés avec la plus grande exactitude. D C.

Vandalisme des restaurateurs d'églises. — Nous trouvons dans le compte-rendu des réunions générales de la *Société française d'archéologie en* 1856, volume qui vient de paraître, des réflexions très-justes sur la mauvaise direction donnée trop souvent aux restaurations qui se font de nos jours. Nous allons les reproduire pour engager, une fois de plus, les hommes vraiment artistes, *et il y en a bien peu malheureusement, quoique tout le monde se pique de l'être*, à surveiller les travaux qui se font partout, et à donner des conseils pour arrêter le mal, quand il est possible encore de l'éviter :

« Les ressources, les aumônes, dit M. Bordeaux, qui « devraient servir à la splendeur des édifices sacrés et à la « considération de l'Église et du corps ecclésiastique, n'ont « trop souvent pour effet que de détruire les monuments de « la piété intelligente de nos pères et du savoir solide du clergé « d'autrefois. — Le mal est profond, et ce n'est pas ici le « lieu d'en révéler l'étendue. Ce serait à l'épiscopat de prendre « enfin des mesures sérieuses pour opposer une digue à ce « courant désastreux. Bientôt, dans certaines contrées, il ne « restera plus rien de l'ancienne ornementation des temples. « Les musées qui se forment de toutes parts attestent combien « de choses précieuses sont aliénées chaque jour. Le zèle vient « en aide aux progrès de la barbarie, et des novateurs bien « intentionnés font plus de ravages que les iconoclastes du « XVIe. siècle et de 1793. Au moins quand les démolisseurs « étaient dans les rangs ennemis, les actes de vandalisme « restaient un sujet de légitime reproche contre le protestan-

« tisme et les sectateurs de la déesse Raison. L'histoire enre-
« gistrera sans doute un jour cette rage de bouleversement
« comme un des malheurs dont la religion aura été affligée
« à notre époque ; et il faut constater du moins, comme une
« compensation consolante et comme une espérance pour
« l'avenir, que les ecclésiastiques les plus éclairés et les plus
« éminents combattent ce mal de tous leurs efforts. »

Y.

Restauration des vitraux. — A propos d'une discussion sur la restauration des vitraux, M. Bordeaux a posé dans une réunion de la Société tenue à Verneuil des principes que nous croyons devoir rappeler :

« M. Bordeaux convient que les vitraux de la Madeleine de
« Verneuil souffrent considérablement; mais il engage à ne les
« restaurer que peu à peu, et avec une grande prudence.
« Peut-être est-ce une chose heureuse, dit-il, que les ressources
« soient très-restreintes : si on avait de l'argent en abondance,
« on recevrait des offres d'une foule de verriers empressés,
« que l'amour du lucre rend éloquents et qui entraînent les
« fabriques dans de soi-disant restaurations mal surveillées.
« M. Bordeaux aime mieux voir les vitraux en question se
« perdre par l'effet du temps que de les voir confiés en masse
« à de prétendus artistes sans instruction et très-portés à
« faire du neuf : consolidés avec du mastic, avec quelques
« soudures çà et là, même avec du papier et de la colle, ils
« peuvent encore durer long-temps, et au moins on aura la
« satisfaction de posséder des objets d'art non altérés par des
« mains ignorantes, tandis que, restaurés comme on restaure
« trop souvent, même à Paris, les vitraux seraient presque
« refaits à neuf, c'est-à-dire altérés et gâtés, au point de vue
« de l'art et de l'histoire. M. Bordeaux conseille de ne res-
« taurer que quelques panneaux seulement chaque année,

« en commençant par les plus ébranlés. Il indique les mesures
« de prudence à prendre :

« Ne jamais laisser l'artiste, chargé de restaurer, emporter plus de deux ou trois sujets à la fois, afin qu'il y ait dans chaque fenêtre un certain nombre d'anciens panneaux comme moyen de contrôle et de comparaison pour juger ceux que l'on rapporte, et aussi pour pouvoir arrêter une restauration mal exécutée.

« Il faut enfin qu'avant de restaurer les panneaux, l'artiste en fasse un calque indiquant fidèlement l'état des verres, le dessin des pièces à conserver, et le nombre des pièces neuves à exécuter. A ce calque, qui doit rester dans les archives de la fabrique, doit être joint un état exact de toutes les anciennes pièces cassées, et de leur nombre, car souvent des pièces ont été transposées d'un panneau dans l'autre, et les fragments de peinture ancienne qu'il faut forcément retrancher, doivent être restitués fidèlement parce que souvent ils retrouvent leurs places dans d'autres verrières. Or, trop souvent les vitriers gardent pour eux ou vendent à des amateurs les pièces qu'ils jugent inutiles. Chaque pièce de verre doit donc être comptée et inventoriée avant la restauration. Enfin, une mesure sage est de peser chaque panneau au moment où il quitte la fenêtre et à celui où il reprend sa place, c'est un moyen de contrôle que les vitriers n'aiment guère. Il est cependant évident que, si la restauration est bien faite, le vitrail réparé pèsera beaucoup plus lourd qu'alors qu'il était en mauvais état, car des plombs neufs et forts auront pris la place de plombs oxydés et usés ; des verres solides et épais seront venus garnir les lacunes vides ou bouchées provisoirement avec du verre mince. Or, dans la plupart des réparations entreprises par nos faiseurs modernes, un panneau restauré ne pèse guère un poids plus élevé que le panneau avarié, parce qu'ils emploient des plombs trop faibles, qu'ils épar-

« gnent les soudures, et que les pièces neuves sont peintes « sur du verre sans solidité et sans épaisseur : souvent aussi « parce que les pièces anciennes ont été nettoyées d'une ma- « nière excessive.

« M. Bordeaux profite de la présence d'un grand nombre « d'ecclésiastiques pour entrer dans ces détails : en effet, une « restauration mal faite équivaut presque à la destruction d'un « vitrail, et on ne peut jamais se mettre assez en garde contre « les allures expéditives des entrepreneurs de vitraux. — « Une restauration doit être exécutée d'une façon méticu- « leuse; autant que possible dans le pays même, sous le « contrôle désintéressé d'un antiquaire. Sans doute un travail « de ce genre sera long et fastidieux, et l'ouvrier devra être « payé en proportion du temps qu'il dépense ; mais c'est un « grand tort de marchander en fait de restaurations : dût-on « payer aussi cher pour faire restaurer avec patience des « vitraux anciens que pour avoir des vitraux entièrement « neufs, on ne devrait pas hésiter, car un vitrail ancien aura « toujours, au point de vue de l'art, de l'histoire et même « de l'avenir, une valeur bien plus grande que les vitraux « exécutés de nos jours, qui, en général, laissent énormément « à désirer sous le rapport du style, du sentiment religieux « et de la solidité, et ne doivent en vérité être considérés que « comme des pis-aller. »

Z.

PUBLICATIONS. — *Sépultures gallo-romaines, découvertes à Beauvais*, par M. MATHON, de la Société des Antiquaires de Picardie. Beauvais, Desjardins, 1856. In-8°., avec deux planches. — Cette brochure dans laquelle on trouve décrits et figurés plusieurs objets intéressants, notamment une riche épingle à cheveux, ornée de grenats, de l'époque mérovingienne, trouve naturellement sa place à côté des écrits de M. l'abbé Cochet.

R. B.

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Nantes, en 1856, à Verneuil, au Neubourg et à Louviers, par la Société française d'archéologie. — La Société française d'archéologie vient de faire paraître le compte-rendu de son Congrès archéologique tenu à Nantes, en 1856, suivi des procès-verbaux de diverses séances générales qui avaient eu lieu dans plusieurs villes du département de l'Eure. Ce volume, composé de plus de 400 pages, est illustré comme les précédents et plein de détails intéressants. La collection des Congrès archéologiques de France est précieuse ; elle est fort recherchée depuis quelques années. Malheureusement il est absolument impossible de se procurer les premiers volumes, qui ont été d'abord tirés à 5 ou 600 exemplaires seulement, et pour les membres qui composaient alors la Société.

Nous avons entendu souvent exprimer le désir que la Société fît réimprimer ces volumes, et nous croyons que ce serait une chose utile.

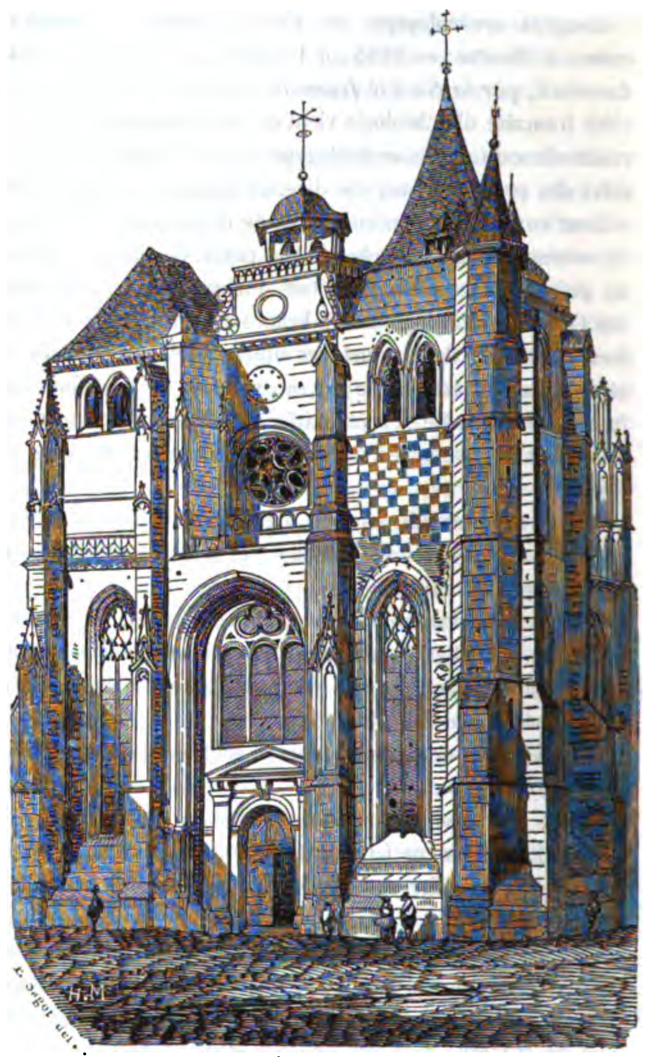
La Société française d'archéologie se compose, à l'heure qu'il est, de 1,077 membres français et d'environ 130 membres étrangers, en tête desquels figurent le roi de Saxe et le comte A. de Humboldt.

Les dépenses de la Compagnie se sont élevées, en 1856, à 10,716 fr. 15 c.

Elle a en caisse un fonds de réserve de 19,977 fr. 42 c.

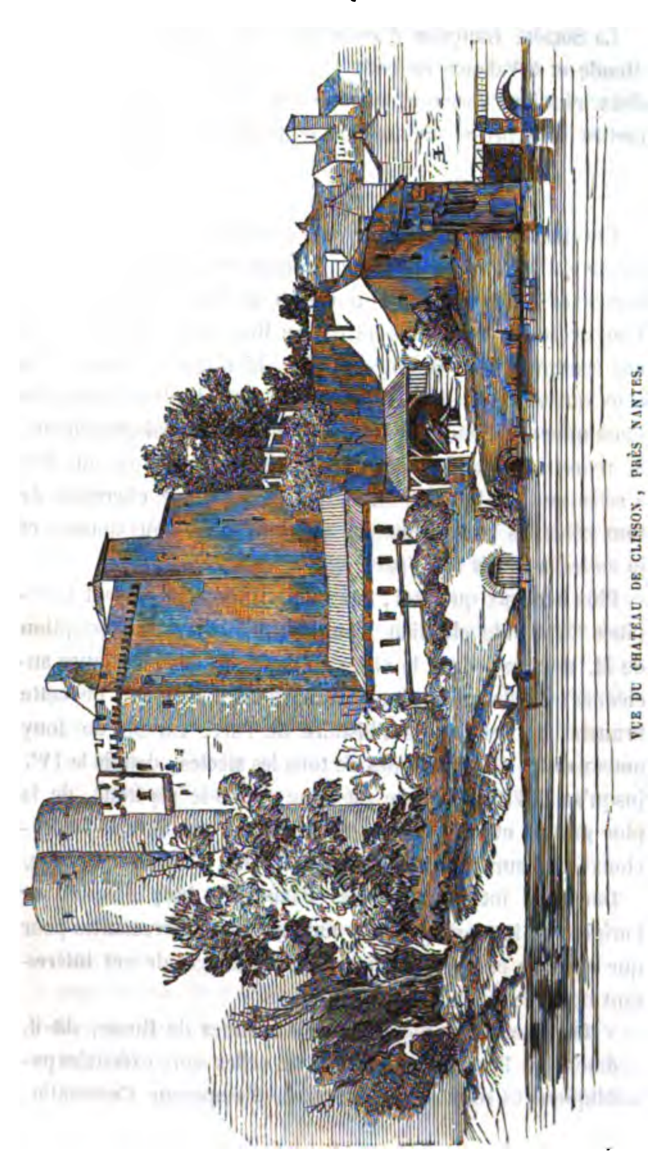
La Société est parfaitement administrée, comme on le voit: l'état financier des Sociétés donne toujours la mesure de leur prospérité.

Les procès-verbaux des séances tenues dans l'Eure réunissent des documents précieux, et parmi les illustrations qui ornent cette partie du volume, nous avons remarqué une vue de la façade de l'église du Neubourg, par M. Bouet.



FAÇADE DE L'ÉGLISE DU NEUBOURG.

Dans le compte-rendu des séances tenues à Nantes, le même auteur a donné une vue du château de Clisson.



VUE DU CHATEAU DE CLISSON, PRÈS NANTES.

La Société française d'archéologie ira planter sa tente à Mende et à Valence en août 1857. Le compte-rendu de ces deux réunions formera un nouveau volume que la Société mettra sous presse au mois de septembre prochain.

Y.

Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome. — M. Barbet de JOUY, conservateur-adjoint des antiques et de la sculpture moderne au Musée impérial du Louvre, vient de faire paraître un livre d'un grand intérêt qui épargnera bien des incertitudes, bien des tâtonnements à ceux qui visiteront la ville de Rome ; c'est la description des mosaïques chrétiennes de Rome, groupées chronologiquement. Je regrette beaucoup, pour ma part, de n'avoir pas eu, il y a seize ans, le livre de M. Barbet de Jouy : je cherchais de tous côtés les renseignements précieux qu'il nous donne, et je ne les trouvais nulle part.

Plus heureux que moi, ceux qui visiteront à présent la capitale du monde chrétien n'auront qu'à suivre la description de M. de Jouy, dans la visite qu'ils feront des mosaïques anciennes ; et ils auront une connaissance complète de cette branche importante de l'histoire de l'art, car M. de Jouy nous montre des mosaïques de tous les siècles, depuis le IVe. jusqu'au XVIe. Son livre est donc, nous le répétons, de la plus grande utilité pour les archéologues, et nous le remercions, en leur nom, d'avoir comblé une lacune importante.

Dans son introduction, M. Barbet de Jouy donne, sur l'origine de la mosaïque, des notions trop intéressantes pour que nous ne citions pas ici quelques passages de cet intéressant chapitre :

« Les premières mosaïques chrétiennes de Rome, dit-il,
« datent du IVe. siècle, je parle de celles qui, exécutées pu-
« bliquement sous la protection de l'empereur Constantin,

« ont toujours vu le jour, car assurément les cimetières « souterrains en possèdent d'antérieures, et l'on peut, dès « à présent, désigner la très-curieuse mosaïque du cimetière « de St.-Hermès, représentant la résurrection de Lazare et « le prophète Daniel. Ce point de contact entre les origines « de l'art chrétien, dont les catacombes renferment le mys- « tère, et les premières manifestations publiques de cet art « qui se transformait, n'a pas été le moindre attrait de mon « travail. Je crois que l'examen attentif des mosaïques exé- « cutées dans les églises de Rome, depuis le IVe. siècle « jusqu'au Xe., est l'une des études préliminaires qui per- « mettront de classer comparativement les divers âges des « peintures des catacombes. Il n'est pas douteux que beaucoup « ont été ajoutées successivement, lorsque la piété a fait « descendre les papes et les fidèles aux tombeaux des mar- « tyrs, et les a consacrés par de saintes images. L'intérêt sera « grand de dégager de ces mélanges posthumes la part qui « appartient au IIIe., peut-être au IIe. siècle de Jésus- « Christ, car ce n'est qu'alors qu'on saisira clairement le « caractère touchant de ces œuvres inspirées par une religion « naissante. Les courants divers de l'art n'ont toute leur « pureté que près de leurs sources; le type chrétien plus « qu'aucun autre, et son expression la plus délicate, produit « de l'union de la forme antique et des sentiments purs du « christianisme, a été promptement altérée. On la cher- « cherait en vain dans les monuments que je dois décrire : « les plus rapprochés des temps primitifs sont les mosaïques « du baptistère de Ste.-Constance, que Constantin créa à la « demande de sa sœur, et où celle-ci reçut le baptême « avec la fille de l'empereur; Jésus- Christ y est représen- « té deux fois, et l'une des deux compositions où, assis sur » le globe du monde, il remet les clefs à l'apôtre saint « Pierre, existe peinte dans la catacombe dite Platonia.

« Dans la mosaïque et la fresque, la disposition, l'action « et le mouvement sont semblables, la pose de saint Pierre « est identique; mais l'expression des têtes diffère complè- « tement, et tout l'avantage est du côté de la peinture em- « preinte d'une exquise douceur. Il semble que le mosaïste « de S[te].-Constance n'eût point encore perdu l'habitude de « faire la tête de Jupiter; son œuvre n'a de chrétien que « le sujet et le costume; elle accuse une main mal exercée « et une époque de décadence. Au IV[e]. siècle de notre « ère, la mosaïque, comme toutes les autres branches de « l'art antique, avait accompli ses destinées; ses origines « se confondent avec l'histoire des peuples de l'Asie : on lit « dans la Bible, au livre d'Esther, que dans le palais « d'Assuérus était « un pavé de porphyre et de marbre blanc, « embelli de plusieurs figures avec une admirable variété. » « L'on croit que l'usage s'en répandit de Perse en Assyrie, « et assurément les fouilles persévérantes que notre siècle a « vu commencer et poursuivre en Orient, nous apprendront « un jour ce qu'ont été les mosaïques assyriennes. Nous « savons ce que furent celles des Égyptiens, celles des Grecs « et des Romains; l'emploi que ces peuples en ont fait « d'abord pour la décoration des pavés, et le degré de per- « fection qu'y ont atteint leurs artistes. Lorsque le luxe des « Romains se développa dans les derniers temps de la Ré- « publique et sous les premiers empereurs, les mosaïques « s'étendirent du sol sur les murs, et en raison d'une desti- « nation nouvelle, les matières qui les composaient pouvant « être modifiées, des cubes de verre coloré furent substitués « aux diverses nuances de silex. Pline, décrivant le théâtre « que fit construire, pendant son édilité, Marcus Scaurus, « qui fut gendre de Sylla, dit : « La partie inférieure de la « scène était de marbre, l'intermédiaire de verre, genre de « luxe qui ne fut même pas répété; la partie supérieure

« dorée. » Et ailleurs, en parlant d'Agrippa : « Il eût fait « sans aucun doute des chambres de verre, si c'eût été déjà « inventé, ou que ce fût des parois de la scène de Scaurus, « parvenu dans les chambres. » Ce que Pline supposait, « Sénèque le signale : « Maintenant, a-t-il dit, l'on se croit « pauvre ou avare, si l'on n'a des murailles ornées de disques « étincelants, si la chambre n'est cachée sous le verre. » « L'historien Flavius Vopiscus, qui vivait au commencement « du IV°. siècle, détermine mieux encore les mosaïques de « verre, au sujet de Firmus, l'un des quatre tyrans qui « s'attaquèrent à l'empereur Gallien : « On parle beaucoup « de ses richesses, dit-il, et l'on prétend qu'il a revêtu sa « maison de carrés de verre enchâssés dans du bitume et « d'autres apprêts. » La définition est fort exacte. Ajoutons « que, mieux que tous les textes, les fouilles du royaume « de Naples nous ont rendu ces brillantes ornementations de « l'antiquité : le musée Bourbon conserve de grands pi- « lastres et des pans de murailles décorés en cube de verres « colorés, et des voûtes semblables, qui ont abrité des fontaines, « sont encore à leur place, dans la ville de Pompéi. Lorsque « Constantin appliqua à la décoration des églises, et à l'ex- « pression des idées nouvelles, le revêtement en mosaïques « dont l'emploi devint, à Constantinople comme à Rome, gé- « néral et bientôt exclusif, cette branche de l'art avait, je le « répète accompli une première carrière et subi la loi de « dépérissement commune à toutes les autres. L'empereur « chrétien qui fut le fondateur des basiliques de Latran, du « Vatican, de St.-Paul, n'avait point introduit une forme nou- « velle en architecture ; il adapta à un usage sacré la disposi- « tion de la basilique antique. »

Nous nous arrêtons à regret dans cette citation et nous formons, en terminant, un vœu que formeront avec nous tous

les lecteurs du livre de M. Barbet de Jouy : c'est qu'il nous donne la description des mosaïques chrétiennes de Ravenne, de Luques et des autres églises qui en renferment encore en Italie. Puisse-t-il accéder à ce vœu ! le monde archéologique en sera très-reconnaissant. DE CAUMONT.

Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, faisant suite à la Normandie souterraine, par M. l'abbé COCHET, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, correspondant du Ministère d'État et du Muséum d'histoire naturelle pour les travaux scientifiques. Un vol. grand in-8°., avec figures. Dieppe, Delevoye, 1857.

En publiant la seconde édition de la *Normandie souterraine*, M. l'abbé Cochet n'avait pas dit son dernier mot, ni renoncé désormais à poursuivre des recherches entreprises et continuées avec autant d'ardeur que de succès. Son sujet n'était pas épuisé. Les explorations de M. Cochet ont été fécondes, et, en deux années, ses nouveaux matériaux sont devenus si abondants, qu'il a pu ajouter dix-sept chapitres à ses premiers travaux. Ces dix-sept chapitres, pleins de recherches savantes et accompagnés de planches et de vignettes nombreuses, ont formé le volume que nous annonçons, et qui, malgré la différence de titre, forme à proprement parler le tome second de la *Normandie souterraine*. Le volume des *Sépultures*, imprimé sur le même format, avec les mêmes caractères, le même papier, le même arrangement typographique que la *Normandie souterraine* dont il est la continuation, et quelquefois le supplément, surtout pour les possesseurs de la première édition, est un livre qui doit indispensablement figurer sur les rayons d'une bibliothèque, à côté de la *Normandie souterraine*, et être revêtu de la même reliure qu'elle.

Les fouilles de M. l'abbé Cochet lui ont apporté comme d'ordinaire un riche contingent de découvertes sur la céra-

mique et sur l'art du bijoutier et de l'armurier chez les anciens habitants de la Haute-Normandie. Nous avons remarqué notamment l'importante dissertation sur les antiquités découvertes à Caudebec-les-Elbeuf, localité où le savant inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure fixe définitivement la situation de l'*Uggate* de l'itinéraire d'Antonin. D'autres chapitres jettent une vive lumière sur les arts à l'époque mérovingienne, et les dernières divisions du livre contiennent une foule de révélations curieuses sur nos antiquités liturgiques et les usages funéraires de l'église carlovingienne et normande. Les lecteurs du *Bulletin monumental* ont eu un avant-goût de cette portion du livre dans le *Mémoire sur la coutume de placer des vases dans les sépultures chrétiennes du XI*e*. au XVII*e*. siècle*, inséré dans le tome XXIIe. de ce bulletin, p. 329 et suivantes : car ce mémoire développé est aujourd'hui l'un des chapitres du nouveau volume de M. l'abbé Cochet.

Raymond BORDEAUX.

Esquisse sur l'Hôtel-de-Ville de St.-Quentin, par Ch. GOMART. St.-Quentin, Doloy, 1856; gravures sur bois. De brefs livrets sur les monuments les plus intéressants de chaque ville ont toujours un véritable intérêt pour les touristes. Malheureusement ces guides ne sont pas toujours bien faits. Il y a long-temps déjà que nous voulions signaler l'excellente brochure publiée l'an dernier par M. Gomart, sur l'Hôtel-de-Ville de St.-Quentin. Fatigué d'entendre les singuliers récits que les cicérones du pays faisaient aux étrangers, curieux de se renseigner sur le gothique hôtel-de-ville de la capitale du Vermandois, M. Gomart a pris la plume et a résumé en 15 pages in-8°. une foule de détails substantiels et exacts. Dans ce livret explicatif, M. Gomart donne des renseignements précis, sur l'origine et la destination des diverses parties de l'édifice, sur les événements qui s'y sont passés ; il signale à

l'attention du visiteur les sculptures, les statues, les décorations, les boiseries; il transcrit les inscriptions, il blasonne les armoiries des corporations peintes sur les vitraux. En un mot, M. Gomart s'est chargé de dresser pour les touristes d'excellentes notes de voyage, meilleures que celles que la plupart des étrangers pourraient inscrire eux-mêmes sur leur carnet. Cette brochure est un échantillon des consciencieuses publications que M. Gomart a consacrées à sa ville d'adoption, et en la lisant on trouvera, sous une forme abrégée, la science habituelle de l'auteur des *Etudes Saint-Quentinoises*, du patient éditeur des trois volumes de Quentin de La Fons, sur l'histoire de la ville et de l'église collégiale de St.-Quentin.

R. B.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le marquis de Pastoret, membre de l'Institut et de la Société française d'archéologie.* — M. le marquis de Pastoret, membre de l'Institut de France (académie des beaux-arts), ancien pair de France, sénateur, est mort dans le mois de mai : c'était un des plus anciens membres de la Société française d'archéologie. Nous l'avons vu assister, il y a vingt ans, aux premières réunions que tint la Compagnie à Paris. M. de Pastoret, qui appartenait à beaucoup d'autres corps savants, fut nommé, dans ces derniers temps, président du Comité historique, au ministère de l'Instruction publique; il en a dirigé les travaux avec autant de zèle que de talent. D. C.

ERRATA.

Page 205, *au lieu de* querri, *lisez :* querré.
— — cet abbé, *lisez :* cel abbé.
— — dernentière, *lisez :* de mentières.
Page 209, ligne 9, *au lieu de* Joye, *lisez :* Joyeuse.
Page 210, ligne 21, — des premiers ducs de Guise, *lisez :* du premier duc de Guise.
Page 212, ligne 10, *au lieu de* dix cercueils vénérables remplis de ces restes, *lisez :* 10 cercueils remplis de ces restes vénérables.
Page 213, ligne 14, *au lieu de* placé, *lisez :* placés.

ÉTUDE

SUR

LES ÉTABLISSEMENTS MONASTIQUES

DU DIOCÈSE D'ELNE

(PERPIGNAN);

Par M. Ed. de BARTHÉLEMY,

Membre de la Société française d'archéologie, inspecteur des monuments de la Meuse.

Rien ne peut être plus instructif pour l'histoire que l'étude sérieuse des annales des anciennes abbayes qui étaient, au moyen-âge, les véritables centres de la science, de l'art et de la civilisation : c'est à l'ombre des cloîtres qu'il faut aller chercher ceux qui avaient conservé les étincelles du brillant foyer scientifique et littéraire du grand siècle de Charlemagne; ceux qui avaient le courage de parler aux fiers barons, et qui seuls étaient assez heureux pour faire entendre leur voix en faisant trembler ces turbulents pécheurs sous la terreur de la colère divine; c'est à l'ombre des cloîtres que se formaient ces hardis colons qui partaient un matin pour aller défricher quelque solitude couverte de forêts, cultiver quelque marais, arroser quelques plaine désolée; c'est aux moines, en effet, que revient tout entier l'honneur d'avoir compris et développé l'agriculture au moyen-âge.

28

Le diocèse de Perpignan, anciennement d'Elne, semble être singulièrement demeuré en arrière de ce mouvement civilisateur qui s'est si fortement prononcé dans les pays catholiques après le XIe. siècle. Le peu de développement des institutions religieuses d'ailleurs est remarquable dans toute la province ecclésiastique de Narbonne dont dépendait l'évêché d'Elne. Quoique cette province renfermât onze diocèses, on n'y comptait en 1789 que quarante-huit abbayes, dont sept pour l'église de Perpignan (1). Dans le nord de la France un pareil chiffre semblerait incroyable; il faut sans doute attribuer ce petit nombre à la position périlleuse du Roussillon entre l'Espagne et la France, à la pauvreté des barons absorbés par les luttes et le besoin de conserver des ressources pour leur propre défense. Du reste, les guerres ont malheureusement rendu la tâche du chroniqueur trop facile en dispersant et détruisant les archives de ces monastères. J'essaierai cependant de retracer leurs annales, et je dirai ce qu'il reste encore debout de ces vieux asiles des siècles passés.

Le diocèse d'Elne (2) renfermait, comme je viens de

(1) Diocèses de *Narbonne* : Caunes, Asilhac, Lesignan, Fontfroide, les Quarante, Notre-Dame de Lec, St.-Paul, St.-Polycarpe ; *Béziers* : St.-Afroidize, St.-Jacques, Cassan, Jaucel, St.-Esprit, Villemagne, Ste.-Claire ; *St.-Pons :* St.-Chignan, Fontcaude ; *Nismes*: St.-Gilles, Ste.-Claire, Franquevaux, N.-D.-de-la-Font ; *Carcassonne :* N.-D.-de-la-Grasse, Montoliou, Rieunette, Villelongue, St.-Hilaire ; *Lodève :* Gorjau, St.-Guillaume-du-Désert, St.-Sauveur ; *Uzès :* Pont-St.-Esprit, Val Sauve de Bagnolles ; *Agde :* Vallemagne et N.-D. de *Nitido Loco*, St.-Thibère ; *Montpelliers :* Aniané, St.-Geniès, Gigean, Vignogue, Ste.-Claire ; *Alais :* Sauve, Sendras, N.-D.-des-Fontaines.

Soit en résumé : 21 abbayes de St.-Benoit, 8 de Citeaux, 6 de Ste.-Claire, 5 de St.-Augustin, 1 de Prémontré, non compris les monastères de l'église d'Elne.

(2) J'adopte ce nom moins généralement admis, parce qu'à l'époque

lé dire, sept abbayes : quatre de Bénédictins, à Arles, St.-Michel de Cucha, St.-Genys de Fontaines, St.-Martin du Canigou ; trois de Cisterciens, à la Réale, au Jau et à Vallebonne. En outre, l'histoire a conservé la mention du monastère de St.-Clément de Sorède réuni, au XVIe. siècle, à celui d'Arles (1).

I.

ABBAYES.

—

1. ABBAYE DE NOTRE-DAME D'ARLES.

(ORDRE DE SAINT-BENOÎT, HOMMES).

Le monastère d'Arles remonte à une haute antiquité, mais malheureusement les documents originaux manquent d'une manière absolue ; les archives départementales des Pyrénées-Orientales n'ont aucune pièce de ce fonds qui devait être d'une grande importance pour l'histoire de cette partie du Roussillon, et pour pouvoir dire quelques mots de l'existence de cette abbaye, il faut glaner de rares renseignements, insérés bien incomplètement dans le *Gallia Christiana* ou, plus incomplètement encore, dans les chroniqueurs du pays. Doit-on espérer qu'un jour un heureux hasard fera mettre la main sur ces précieuses archives, qui sont peut-être cachées près de nous, ainsi que, grâce

dont j'aurai à m'occuper, le siége épiscopal était à Elne : il ne fut transféré à Perpignan qu'en 1602.

(1) Toutes les pièces citées sans indications sont en originales aux archives des Pyrénées-Orientales. Je ferai remarquer que je laisse assez souvent de côté la description monumentale des monastères, pour ne pas répéter ce que j'ai dit dans ma précédente *Etude sur les monuments du Roussillon* (*Bulletin monumental*, tome XXII, page 44).

aux investigations modernes, cela est arrivé assez souvent depuis plusieurs années? En attendant, nous nous contenterons de réunir ce qui a été éparpillé ailleurs.

Arles est un beau village, plus espagnol que français, situé au pied des Pyrénées, au pied d'un versant du Canigou, sur la rive gauche de la Tech, dépendant de l'ancien comté du Vallespir. On ne peut établir, faute de renseignements suffisants, le moment précis où les enfants de saint Benoît vinrent élever leurs cellules dans cette gorge sauvage. Le monastère fut établi, dit-on, vers 778, par un comte du pays, qui appela à cet effet, comme abbé, *Castellanus*, originaire d'Espagne. Charlemagne le plaça sous sa protection spéciale; mais il ne dut pas cependant prendre à ce moment une bien grande extension, car ce fut en 832 seulement que Babylas, second abbé, s'occupa de régler définitivement les limites de l'abbaye qui portait alors le nom de *Monasterium Vallis asperi* (1).

Je ne crois pas cependant que l'abbaye d'Arles remonte à

(1) Voici les limites, telles que les énumère la charte de 812, donnée par Mgr. de Marca. Je dirai une fois pour toutes que ce savant chroniqueur a rapporté les textes avec une inexactitude qui en rend souvent l'interprétation impossible, surtout pour les noms propres; les lignes des limites passent « per loca ubi vocant subtus gurgite « quem vocant rudundo et vadit per ipsa serra ad ipsa parata, et inde « per Serra-Longa, et inde vadit per rigo Ferrario ad ipsum Palaciolum « à Castellano quondam ædificatum, et vadit in gurgite Cabular usque « ad ipsam rogam *quod* est super Castro Corbi. »

La bulle de confirmation accordée par le pape Serge, en 1011, énumère ainsi les biens des moines d'Arles : *Cellæ* Albaniani avec ses deux églises, Sancti Petri; métairies à Prats, *Bennato, Beceda, Balnea* (Banyuls), Rivo Negro, Ollarias, Cumquotus, alleux de Custoja, et église, Maures, *Castelli Curvi, Palandinus, Cassamalas*; vallée de *Rivo Ferrario*, pâturages sur le *Vesias*, dîmes de *Frenexo*, églises St.-Martin de Corsavy, de Montauriol, de *Fullonica*, de *Kasti*, de *Panessiares*, que devaient bâtir alors l'abbé et le comte Bernard; des biens à Cleran, Codalet, *Tordera*.

cette époque ; je la juge postérieure de quelques années au moins, car on voit Louis-le-Débonnaire la prendre sous sa protection à la prière du même abbé Castellanus, en 821, c'est-à-dire quarante-trois ans après sa fondation par ce même personnage; ces deux dates me semblent se contredire nécessairement. Il me paraît au contraire beaucoup plus naturel de penser que l'abbaye d'Arles ne fut fondée qu'au commencement du IXᵉ. siècle, sans révoquer en doute le diplôme de Charlemagne ; la charte de Louis-le-Débonnaire contient un passage extrêmement curieux, qui ferait penser que l'abbaye de Notre-Dame d'Arles avait été établie sur l'emplacement d'un édifice antique, peut-être d'un temple païen (1). Ce même document nous fait connaître ce que le nouveau monastère possédait : les églises St.-Pierre d'Arles, St.-Jean de Riard, St.-Julien de Bucy et leurs dépendances ; en même temps le roi défend à tout juge public ou tout autre officier de pénétrer dans les églises, cellules et maisons, faites ou à faire, des moines ou de leurs hommes. En 844, l'abbé Recesindus obtint un nouveau diplôme de Charles-le-Chauve, qui ajouta aux biens que je viens d'énumérer l'église St.-Martin de Felonières sur le chemin des Cluses.

Les invasions des Normands, qui poussèrent leurs dévastations jusque dans les parties les plus reculées de la France, se firent sentir à Arles ; en 860, l'abbé Hilpéric s'en plaignit dans une lettre adressée à Charles-le-Chauve (2) et le pria de l'aider dans les frais des réparations rendues nécessaires par les attaques des hommes du Nord. Wifrid, comte de Barcelonne, et son

(1) « Vir venerabilis Castellanus abbas monasterii sanctæ Mariæ, « veniens ad nos innotescit quod ipse cum fratribus suis in valle que « dicitur aspera monasterium in *edificia antiqua* construxerit. » (Edit. Marca. hispan., col. 766), 15 des calendes d'octobre 821.

(2) Mabillon, tome III, *Annal.*, Append., col. 672.

frère, contribuèrent largement à cette espèce de refondation.

Après ces malheureux événements, l'abbé implora le secours du comte Oliba, qui se rendit à Rome et obtint du pape Jean VII une bulle plaçant le monastère sous sa protection spéciale et énumérant les diverses espèces de biens que possédaient les moines d'Arles, églises, cellules, ornements, vases sacrés, ustensiles divers ; villages, maisons, cabanes, terres, esclaves, hommes libres, affranchis, eaux, rives de ruisseaux, prés, aqueducs, canaux, pêches, rentes, dîmes et tributs (878) (1). Peu après cependant, il faut croire que le nombre de religieux qui vinrent à Arles suivre la règle de saint Benoît s'accrut considérablement, car avant le commencement du X[e]. siècle, une colonie quitta le monastère pour aller fonder une maison à St.-Pierre *de Rivo*, à peu de distance du lieu qu'avait choisi Castellanus, sur un des points les plus sauvages de ces belles montagnes : il ne paraît pas qu'ils y soient demeurés longtemps.

Les guerres qui se renouvelèrent si fréquemment dans le Roussillon furent fatales à Notre-Dame d'Arles, comme, du reste, à tous les établissements religieux de la campagne : faible encore, l'abbaye ne pouvait traverser cette épreuve qu'au risque de se voir dépouillée de la plus grande partie de ses domaines ; il paraît en outre que la règle monastique y était

(1) En 878, l'abbé obtint un nouveau diplôme du roi de France, qui cite parmi les possessions de l'abbaye : les églises de Riard, de St.-Cyprien, *cellæ* de Cosso, de St.-Martin *supra Fellonica*, de St.-Pierre et de St.-Michel en Bésalu, de St.-Quentin, de *Casa Mauri sancti Romani*, et la vallée de Canalet.

« Confirmantes monasterio Arulensi omnes res jure et rationabiliter « sibi a principio pertinent, et usque in finem seculi pertinere debent in « cellis, ecclesiis et ornamentis, sacris vasis et utensilibus, in villis, casis, « casalibus, terris, ancillis, liberis et affrontitiis, aquis cum ripis aqua- « rum ex utraque parte riparum, verdigariis et circumjacentiis, terris

suivie d'une manière peu rigoureuse ; aussi voyons-nous, en 1078, Bernard, comte de Bésalu, après avoir racheté le monastère à Giffred, archevêque de Narbonne, au prix de cent onces d'or, se dépouiller de son droit de choisir l'abbé qui lui appartenait et le donner à l'abbé de Moissac (1).

Depuis ce temps le monastère grandit réellement ; les rois d'Aragon lui donnèrent de fréquents témoignages de bienveillance et ne cessèrent de favoriser les intérêts des moines. Le roi Alphonse, en 1178, défendit à tous seigneurs et autres d'élever aucune fortification à moins d'une lieue d'Arles ; puis bientôt les guerres se multipliant au point que, comme on le sait, il fallut la tenue d'un concile à Toulouse, près Perpignan, pour décréter la trêve de Dieu et amener ainsi bon gré mal gré un peu de calme au milieu des luttes incessantes, ce prince dut songer à fournir aux Bénédictins les moyens de défendre eux-mêmes leurs domaines, singulièrement dévastés au milieu de ces continuelles hostilités. Alphonse permit donc à l'abbé Robert de construire des fortifications dans la paroisse de St.-Martin de Fourques (août 1188) ; ce dernier se hâta d'élever le château de Fourques et d'entourer le village de remparts et de fossés (2). En même temps Josbert,

« et aquimolis, cum suis capdaquis, et ipsis aquæ ductibus, et piscatoriis, « omnibusque locis cultis et incultis, et cum universis usibus, reditibus, « seu decimationibus et tributis ». Dans cette pièce le Pape dit que l'abbaye fut élevée par les soins du frère de l'ayeul d'Oliba (*Gallia christiana*, d'après le *Chartrier d'Arles*).

(1) Marca hisp., col. 1168. — En avril 1225, l'abbé Bernard de Pinèdes fit sa soumission à Moissac : Arnald II agit de même en 1228.

(2) La charte du roi est assez curieuse : en voici la copie telle que la donnent les auteurs de la *Gallia christiana*, d'après l'original existant alors au chartrier de l'abbaye : « Clareat cunctis tam presentibus quam « futuris, quod ego Ildefonsus Dei gratia rex Aragonum comes Barchinonæ « et marchio Provinciæ dono licenciam tibi Rodberto, abbati et succes- « soribus tuis in perpetuum, quod possis facere et ædificare fortitudinem

vicomte de Châteauneuf, accordait une semblable permission pour le village de St.-Jean-de-Pla-Cors. Il est donc permis de croire que nos moines quittèrent quelquefois la solitude du cloître pour prendre l'épée des gens d'armes et se défendre contre les bandes qui parcouraient en tout sens le Vallespir, la Cardagne et le Conflent. Malgré cette attitude guerrière, l'abbaye eut à souffrir encore davantage des guerres qui remplirent le XIVe. siècle, quand parurent les *Compagnies blanches*; elle ne se releva plus jusqu'au moment où, à la prière de Philippe IV, roi d'Espagne, le pape Clément VIII réunit à Arles l'abbaye de St.-Clément de Sorède (août 1592).

Les donations cependant n'avaient pas fait défaut à la fondation de Castellanus ; voici celles dont j'ai pu retrouver çà et là la mention :

Vers 980, l'abbé Sintillus donne à Bérenger, évêque d'Elne, les églises St.-Étienne et St.-Martin de *Rivo-Ferrario*, en échange de divers biens, situés au *pagus* de Roussillon.

1119. Donation faite par le comte de Barcelonne.

1195 (octobre). Guillaume, évêque d'Elne, donne à l'abbaye l'église Ste.-Marie de Combred et ses dépendances.

« quam velis in parochia S. Martini de Forquis, ubicumque plus velis, « in alodo S. Mariæ, ubi homines tui stare possent et quæ voluerint « ædificare, salva tamen in omnibus nostra nostrorumque fidelitate per « secula cuncta. Recipio autem sub protectione et defensione nostra « predictum locum, et homines et feminas ibi cohabitantes et omnes res « eorum tam mobiles quam immobiles, ubicumque fuerint. Mando insu- « per omnibus vicariis et bajulis nostris, et precipue illis de Perpiniano « et de Tuir, quod predictum locum et omnes ibi cohabitantes, tam- « quam propria protegant et defendant. Si quis vero ausu temerario « istud in aliquo contradiceret vel impediret, iram meam incurret et « mille solidos, michi solveret. Actum apud Gerundum, mense augusto, « anno domini M.C.L.XXX.VIII. Signum regis Ildefonsi. Testibus, « Poncio Ugone, comite Empuriarum, Gaufredo de Rocabertino, « Arnaldo de Palatiolis et multis aliis ».

1296. Raymond IV, abbé, achète le château de Codalet, situé entre Arles et Balneol.

1307. Raymond Faleti, vicomte de Cardonne, constitue à l'abbaye une rente de douze charges de mulet de sel de Cardonne.

Le monastère ne relevait que du Pape, quant à l'autorité spirituelle, et avait le titre d'abbaye royale : l'abbé portait la crosse et la mitre et était seigneur d'Arles, *Balneolis* (Banyuls-del-Aspres), Codalet et Fourques (1). Au XIVe. siècle, Pierre, roi d'Aragon, voulut lui contester cette propriété, et l'abbé Raymond V lui paya 20,000 sols, monnaie de Barcelonne, pour conserver dans ces quatre localités l'exercice de la justice civile et criminelle, sauf pour les cas entraînant la peine de mort, la section d'un membre ou l'exil perpétuel (15 des calendes de décembre 1343) (2). Une donation consentie par le roi d'Aragon, le 24 septembre 1393, attribua à Notre-Dame d'Arles les eaux et les îles de St.-Laurent, Cos, Arles, Codalet, Banyuls, Fourques, *Torderias*, Riard ; je pense qu'il faut entendre par ces mots les cours d'eaux

(1) Raymond, roi de Mayorque, comte de Roussillon, confirma, le 8 des calendes de décembre 1280, à Raymond de *Bacco*, abbé, la possession de la justice d'Arles (*oppidum*), de la paroisse de Ste.-Marie de Custojas, et vallée St. Laurent-de-Cerdagne, se réservant seulement le pouvoir sur les hommes demeurant hors d'Arles, et quelques biens, tout en laissant la justice moyenne et basse à l'abbaye.

En 1326, Philippe de Mayorque, trésorier de l'église St.-Martin de Tours et régent du royaume de Mayorque, décida que l'abbé de Notre-Dame d'Arles ne serait plus cité devant la cour du roi pour affaire au-dessous de 20 livres.

(2) Le lendemain, l'abbaye recevait 12,000 sols, même monnaie, pour entretenir deux prêtres devant célébrer quatre messes par semaine au maître-autel, pour le repos des âmes de Bernard et Guillaume Desbac.

nécessaires aux irrigations agricoles et les alluvions causées par les changements des courants.

L'abbé de Notre-Dame d'Arles avait le droit de tenir des synodes, et dans ceux de 1416, 1418, 1423, on trouve que 61 bénéfices, dont 17 cures, relevaient de son autorité. J'ai pu trouver les dates de la construction d'une grande partie de ces églises.

957. L'abbé Aimeric fait consacrer par Arnaud, évêque de Girone, les églises Ste.-Marie et St.-Pierre et St.-Paul *in valle Albaniana* (1).

1021. L'abbé Gauzbert fait consacrer par Oliba, évêque d'Elne, les deux églises de Montauriol en Vallespir.

1061. L'abbé Bérenger fait consacrer par Amand, évêque d'Elne, l'église St.-Quentin *de Balneis*.

1116. Même cérémonie pour l'église St-Nazaire de Tordera.

1142. Idem, pour l'église de Notre-Dame de Custojas (2).

1148. Idem, pour l'église de St.-Martin de Corsavi.

1158. Idem, pour l'église de St.-Étienne d'Arles.

1158. Idem, pour l'église de Ste.-Cécile *in valle Cocio*.

1159. Idem, pour l'église de St.-Pierre de Rivo Ferrario.

1159. Idem, pour l'église de St.-Laurent de Custojas.

Si je joins à cette énumération les deux paroisses de St.-Sauveur d'Arles et de Ste.-Cécile au faubourg, j'atteindrai le chiffre de 14 : il ne me manque donc que le nom de 3 paroisses, qui sont probablement d'ailleurs Codalet, Fourques et Banyuls.

(1) Marca, col. 874. — De même pour plusieurs des suivantes.

(2) L'église de Custojas a été attribuée par M. Henry, dans son *Itinéraire du Roussillon*, à l'époque carlovingienne : je ne l'ai pas vu ; mais il m'est permis, je crois, de repousser cette date exclue naturellement par le fait de consécration, impliquant la construction de l'église à neuf.

Je dirai encore que le roi Pierre d'Aragon reconnut à l'abbaye, en 1196, la propriété de ses *fodinæ* et lui rendit en même temps sa *maneria* dans l'alleu d'Arles.

L'abbaye traversa tranquillement la fin du moyen-âge et les siècles suivants, sans atteindre un rang bien important, car au moment de la Révolution, les revenus de l'abbé ne dépassaient pas sept mille livres ; en mars 1285, l'abbé Raymond donna des statuts nouveaux à ses moines dont le nombre s'élevait à 20 ; il y ajouta, l'année suivante, deux prêtres ayant voix aux chapitres et stalles au chœur. Peu après, en 1308, l'abbé Bernard VII fit rédiger le livre du cens, dit *Cap breou* (caput breve) et fit prendre en 1309, par les 18 religieux de l'abbaye, une conclusion capitulaire affectant à la fabrique de l'église du monastère la première année du revenu des bénéfices vacants, plus la cape due par chaque moine entrant; en 1314, une nouvelle conclusion affecta à l'achat des ornements et aux travaux de l'église abbatiale l'or et l'argent monnayé possédé, au jour de leur décès, par l'abbé, les moines ou les deux prêtres récemment institués. Ce ne fut qu'en 1327 que les bénéficiaires de l'abbaye acquirent le droit de disposer, par testament, de leurs meubles à Arles.

Il me reste à parler des bâtiments du monastère demeurés debout. Ces bâtiments se réduisent à l'église et au cloître : l'église primitive s'écroula de bonne heure, sans doute à la suite du passage des Normands ; le 18 des calendes de décembre 1048 eut lieu la consécration de la nouvelle par Guifrid, archevêque de Narbonne, Bérenger, évêque d'Elne, et Wifrid, évêque de Carcassonne; en présence de l'abbé Bonifilius II. Cet édifice n'eut pas une longue durée, et le 3 des ides d'octobre 1157, Udalgerius, évêque d'Elne, procéda à une nouvelle consécration de l'église réédifiée par les soins de l'abbé Raymond Ier. ; le cloître est de cette époque.

L'église est située dans la partie élevée d'Arles; on y monte

par plusieurs marches et on arrive à un portail qui porte des détails architectoniques du style romano-byzantin ; l'intérieur ne présente aucun détail saillant, il y a trois nefs voûtées et soutenues par de fortes colonnes monostyles : sur les collatéraux s'ouvrent des chapelles, trois, je crois, de chaque côté, parmi lesquelles il faut citer celle des saints Abdon et Sennen dont les reliques existent dans l'église ; le fond de cette chapelle est occupé par un magnifique rétable en bois doré au commencement du XVIIe. siècle, retraçant les principales scènes de la vie de ces saints et dans lequel on renferme les bustes en vermeil de ces deux pieux martyrs. Le cloître, placé derrière l'église, est d'un beau roman ; les arcades sont soutenues par deux colonnettes accolées, mais dégagées l'une de l'autre ; tous les chapiteaux à crochet sont un peu trop uniformes : je crois devoir appeler l'attention de l'administration sur ces débris de l'antique abbaye d'Arles : un des côtés du cloître subit en ce moment une poussée inquiétante, qui exigerait une prompte démolition des bâtiments qui provoquent ce fâcheux mouvement. Les cloîtres deviennent assez rares en France pour qu'on s'attache à les conserver, et la commune d'Arles devrait attacher à honneur de sauver de la destruction ce dernier débris de son illustration passée.

Ce qu'il y a de plus intéressant à Arles est sans contredit le tombeau des saints, déposé derrière une grille et en-dehors, près du portail de l'église. Tout le monde connaît dans le pays la propriété miraculeuse de ce mausolée : quelle que soit la quantité d'eau qu'on en extrait, on en trouve toujours. Ce monument consiste en un sarcophage en pierre, surmonté d'un couvercle prismatique et isolé du sol par des supports en pierre. A une époque très-ancienne, les chroniqueurs de l'abbaye disent, vers 968 (1) le pays d'Arles était désolé par

(1) Cette date peut être admise, car il est évident que ces corps avaient été transportés à Arles très-anciennement : Guillaume, comte

une maladie terrible, par des bandes de voleurs et des troupeaux de bêtes féroces qui venaient prendre les enfants jusque dans leurs berceaux pour les dévorer (1) ; Arnald, désespéré de voir ses prières demeurer impuissantes pour ces divers ennemis, résolut de se rendre à Rome, afin d'y invoquer l'appui des saints apôtres Pierre et Paul et de solliciter la concession de reliques qui devaient purifier la vallée de l'abbaye. Notre pieux voyageur n'osa pas cependant se présenter directement au Pape ; mais ayant su que le Pontife se rendait souvent au cimetière de St.-Laurent, il fréquenta ce lieu et à la fin, en effet, le Pape remarquant Arnald qui semblait toujours abîmé dans ses méditations, l'interrogea, apprit de lui la cause de ce voyage, et lui promit telle relique qu'il voudrait, excepté de celles des saints Pierre, Paul, Étienne et Laurent. Arnald demanda à réfléchir et vit dans une apparition deux tombeaux dans cemême cimetière desquels sortait du sang comme d'une fontaine ; puis il entendit une voix qui lui disait que ces mausolées étaient ceux d'Abdon et de Sennen et que c'étaient leurs corps que Dieu accordait à l'abbaye d'Arles. Le Saint-Père se hâta de confirmer ce don et vint en faire la remise en grande pompe à l'abbé. Ce dernier, craignant les dangers du voyage, plaça les corps au milieu d'un tonneau rempli tout autour d'eau d'un côté, et de l'autre du vin ; avant de s'embarquer, Arnald eut le bonheur de voir une femme délivrée des démons en goûtant de ces

de Bésalu, donna à l'abbaye une rente pour entretenir une lampe ardente devant leur autel, l'an 6 du règne de Henry, roi de France. (Mabillon, *Anecd.*, t. 1, col. 156).

J'extrais ces détails du récit légendaire, copié par Mg^r^. de Marca, sur un manuscrit du XIe. siècle, conservé jadis à Arles.

(1) C'est sans doute pour rappeler ces animaux que chassèrent les deux saints martyrs persans, que l'on voit au portail de l'église et dans le cloître des bas-reliefs représentant des animaux mangeant des enfants.

ques esprits dits *forts*, que c'est la supercherie qui intervient: à cette accusation je ne tenterai même pas de répondre, car le clergé est bien trop au-dessus de pareilles incriminations pour qu'il soit nécessaire de m'y arrêter.

L'abbaye de Notre-Dame d'Arles a été réunie à l'évêché de Perpignan par bulle papale de 1722. On y comptait sept dignitaires, nommés par le pape pendant huit mois, et par l'abbé pendant quatre : le camérier, le cellérier, l'infirmier, l'aumônier, le sacristain, le chantre et le prieur de la Perche ; plus cinq bénéfices pensionnés et vingt-huit bénéfices simples; en relevaient : sept cures, deux vicaireries et la *commanderie* de l'hôpital des bains. L'abbé était seigneur, en 1789, de Custoja, Corsavi, des Bains, St.-André, Cabanès, St.-Laurent-de-Cerdans et Torderas.

2. ABBAYE DE NOTRE-DAME DE CUCHA (1).

(ORDRE DE St.-BENOIT, HOMMES.)

Une colonie de Bénédictins fut établie sous le vocable de St.-André à Exalata dans la vallée d'Engarra, par le comte Béra ; ce pieux seigneur lui attribua, par une charte de 846,

(1) J'adopte ici la version la plus ordinairement acceptée, en ce qui regarde l'abbaye de Cucha ; je dois dire cependant que quelques auteurs donnent une origine beaucoup plus ancienne au monastère d'Exalata. Pujade, dans sa *Cronica universal del principado de Cataluña* (t. V, p. 151), rapporte une charte qu'il déclare avoir vue en original dans le chartrier de St.-Michel : ce document est le récit du voyage que Protase aurait fait pour demander à Charlemagne la permission de rebâtir l'abbaye; ce prince consent à tout ce qui lui est demandé et la charte ajoute : « insuper firmavit fiscalia que pater ejus gloriosissimus « Pipinus antea donaverat ». Pujade donne également la charte de Charlemagne, sous la date de 775, qui mentionne aussi un diplôme

la propriété de ce lieu en lui donnant pour confins les territoires de Canavellas, Bataller, Canebellas, *Chervillar*, *Guardiolas*, *Cherescolat* et *Allen* (1), et en y joignant la jouissance des dîmes, oblations, prémices, rentes, etc. Ce monastère comptait alors six religieux, Protase, prêtre et abbé, Sancolius, Recosindus, Victor, prêtres, Atila et Baro, diacres; ils se réunirent, au mois d'août 855, pour donner leurs biens au nouvel établissement et lui constituer ainsi un patrimoine convenable; je citerai, d'après de Marca, quelques-uns des objets donnés comme renseignements vraiment curieux pour cette époque reculée; Protase donna un cheval, une mule, deux ânes, quatre vaches et leurs veaux, trente moutons ou chèvres, vingt-six porcs, quatre juments, deux bœufs, deux chiens; deux *vêtements*, deux capes, trois francisques, des outres, des sacs, quatre maisons de son alleu de Taurinia, six jardins, trente muids d'avoines; mais il conservait Cucha et 146 sols pour en disposer à sa mort. Ses compagnons étaient moins riches: Sancolius offrit vingt-trois brebis, un cheval et une jument; Recosindus, un cheval, un âne, un bœuf, deux pièces de vignes à la Croix d'Arriano, cinq livres, son lit, six porcs, vingt muids d'avoine, quarante *quinales* de vin; Victor, deux porcs, trois vaches, deux veaux, quatre livres, trois pièces de vignes à Cucha, son lit; Atila, trois juments, deux vaches, deux bœufs, deux mulets, trois livres son lit, une vigne à *Castrum Terraça* (Taurac) : tous apportèrent une certaine quantité de vêtements. L'abbaye

antérieur de Pépin. Je suis convaincu que Pujade est de bonne foi; mais je crois que les pièces qu'il a vues étaient fausses; il est à remarquer d'ailleurs que la date même du diplôme de Charlemagne ne concorde pas avec l'indiction 3 dont elle porte la date.

(1) De Marca. — Je répéterai encore qu'on ne doit trop regretter le peu de correction des noms de lieux cités par ce savant prélat.

cependant n'avait qu'une existence précaire, n'ayant encore été reconnue par aucun souverain; les seigneurs du pays ne semblent même pas lui avoir montré beaucoup de bienveillance, et nous voyons Salomon, comte de Roussillon (1), lui contester la possession de Canebellas en Conflent; cette affaire citée à un plaid fut jugée en faveur des moines (15 des calendes de septembre 868), mais leur prouva qu'ils devaient s'assurer d'un appui sérieux : quand ils apprirent que le roi Charles-le-Chauve se trouvait à Duzy, près d'Urgel, ils se transportèrent auprès de lui, au nombre de sept prêtres et trois diacres et obtinrent de lui un diplôme, leur permettant d'élire un abbé selon les règles Bénédictines et les prenant sous sa protection royale (mois d'août 871). St.-André d'Exalata cependant ne devait pas prospérer en son berceau primitif; une inondation de la Tet, survenue en 878, renversa les bâtiments, noya la plus grande partie du bétail, dévasta les plantations; mais un pareil malheur n'abattit pas le courage de ces hardis pionniers de la civilisation.

Les moines, d'abord pour éviter les fâcheuses conséquences qu'aurait pu entraîner la destruction de leur chartrier, firent certifier, en 878 et 879, leurs droits sur leurs diverses propriétés (2) au moyen de nombreux témoins, qui déclarèrent avoir vu les actes d'acquisition ou de donation; puis ils choisirent pour lieu de leur nouvelle retraite St.-Ger-

(1) Ce procès prouve que les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates* se sont trompés dans leurs listes des comtes de Roussillon : il faut y ajouter Bera, marié à Rotrude, père d'Anna (850), et Salomon, en 869.

(2) Les enquêtes fournissent des détails sur la manière dont les terres se vendaient alors : une femme, nommée Nonvolende, céda ses maisons et jardins de Lar et le moulin d'Olette pour 7 sols, une peau de 2 sols, un muid de seigle de 1 sol, deux chèvres et 20 deniers de vin (Voir de Marca, *Pièces justificatives*).

main de *Coxano* (Cucha), village bâti, par leur abbé Protase, dans une délicieuse et fraîche vallée au pied du Canigou et qu'il leur offrit généreusement. La charte de translation est du 13 des calendes de juillet, an premier du règne du roi Louis (878); les moines, au nombre de 4 prêtres et 30 diacres, sous-diacres et clercs, expliquent leur détermination causée par le *naufrage* auquel ils venaient d'échapper et énumèrent leurs biens, sis aux Trois-Vallées (St.-Jean, St.-Pierre, St.-Thomas). Tauriniac, Cucha, Codalet, *Fanganum*, *Cassanetum*, Orgarère, *Pommarium*, *Lech*, *Occeniæ* et Canebellas. Les donations affluèrent cette fois, et nous voyons en peu d'années la nouvelle abbaye, dédiée cette fois à saint Michel, arriver rapidement à un grand degré de prospérité; le testament de Protase nous apprend qu'alors le monastère comptait 50 moines, 20 domestiques et possédait 500 brebis, 100 *animalia*, 50 juments, 40 porcs, 2 étalons, 5 ânes, 20 bœufs et 30 volumes complets *(perfectos)* (1). Cet état ne fit que s'accroître; les comtes de Roussillon, de Bésalu et de Barcelonne ne cessèrent de prodiguer leurs libéralités à l'abbaye, qui s'enrichit encore de nombreuses donations constituées par les personnes qui y prenaient la robe. Parmi ces nouveaux acquêts, je citerai le

(1) La plupart de ces notes, incomplètement rapportées par la *Gallia christiana* et de Marca, sont extraites de copies existant à la Bibliothèque Impériale et aux archives de l'Empire.—Il est inutile de dire que les riches archives de Cucha n'existent plus qu'à l'état de souvenirs; une seule charte a survécu à ce désastre et je la donnerai un peu plus loin, à cause des renseignements très-curieux qu'elle contient. On ne saurait trop regretter la perte du cartulaire, dont de Marca cite de nombreux passages. Ce cartulaire, ceux d'Arles et de St.-Martin du Canigou, renfermaient véritablement l'histoire du Roussillon aux Xe., XIe., XIIe., et XIIIe. siècles, et laissent une lacune qui ne pourra jamais être comblée.

monastère de St.-Paul (1), Monisate en Fenouillet, appartenant à Bernard, comte de Bésalu et aumôné par ce prince le 8 des calendes de mars an 1000. La bulle de confirmation accordée par le pape Serge à St.-Michel de Cucha, en 1011, renferme l'énumération complète des propriétés du monastère : elle est trop longue pour que je veuille la rapporter ici, et de Marca d'ailleurs l'a publiée *in extenso* : le territoire de l'abbaye avait pour limites les monts *Bovaria*, Cleran, Lavarias, le sommet du Canigou, la roche *Clerinti*, le Puig de Parabère, la Tet, la route dite des Deux-Sœurs, Pierrefixe et la route où le comte Seniofrède avait érigé une croix; elle possédait les églises de St.-Fructueux, de Tauriniac, de Cleran, St.-Sauveur de Lech, St.-Vincent, St.-André et Notre-Dame de Castellan, Ste.-Eulalie de *Taresage*, St.-Adrien de Toregal, St.-Etienne de Talatic, St.-Thomas de Balaguer, St.-André de Gar, St.-Martin de Sallon, St.-Pierre d'Exalata, St.-Pierre d'Inforçatos, St.-Vincent de Lacuna, de *Sponda ;* en Cerdagne, celles d'Eragolise, St.-Thomas de Pallerialos, Ste.-Cécile, Ste.-Eugénie de Saganus, St.-Laurent de Tarteria, de Telone; celle de Bergitane dans le comté de ce nom; en Vallespir, celle de *Basoni ;* en Fenouillet, celles de Valleta, de Tabernulas, de Castellio; les trois églises St.-Michel, Ste.-Croix et St.-Jean en la vallée Blanche, le château et l'église de St.-Laurent; dans le Toulousain, les églises de Ste.-Marie-entre-deux-Eaux, de Algaras supérieur, St.-Martin de Texonerias, d'Artennayo, de Miliarias ; d'Ortomodario en Bésalu ; de Fluviano en Empourdan ; en outre l'abbaye possédait 234 villages, alleux et vallées ; elle en avait jusqu'à Ausone et Minorque. A ce moment, l'abbé

(1) Abbaye située à Fenouillèdes et où s'était introduit un relâchement déplorable. Elle fut convertie en collégiale par le pape Jean XXIII, en 1317.

de Cucha était Oliba, frère d'Oliba, comte de Cerdagne (1).

Peu après cependant les moines eurent une alerte assez rude (1075). Quelques chevaliers du parti de Raymond, comte de Cerdagne, envahirent le Roussillon dans une des nombreuses guerres qui signalèrent le moyen-âge; ils attaquèrent alors le monastère et s'en emparèrent; l'abbé Gerbert s'en plaignit vivement et il obtint de Raymond l'évacuation des lieux et une indemnité consistant en une rente de 40 sols, 10 muids de vin (mesure de Vallespir) et une vache; l'année suivante, l'auteur du méfait, Artaud, comte de Pallas, vint demander son pardon et restitua le village de Cazanove qu'il avait pris.

Deux siècles plus tard, la brillante position de St.-Michel était singulièrement amoindrie: l'abbé Arnald, qui prit la crosse vers 1188, laissa les religieux se relâcher peu à peu de toutes les règles de l'ordre, négligea les domaines du monastère, en aliéna un grand nombre et laissa même tomber une partie des bâtiments claustraux. Le roi Pierre d'Aragon appela, pour rétablir l'abbaye, Pierre, moine de St.-Martin du Canigou, et lui accorda une charte déclarant les ventes souscrites par son prédécesseur nulles, non avenues et remboursables à un prix fixé par des arbitres choisis par ce prince (dernier avril 1203). Quelques années auparavant, déjà le roi Alphonse s'était engagé à ne jamais aliéner aucun des châteaux ou lieux fortifiés, appartenant à l'abbaye et qui, comme points de défense, relevaient de sa juridiction directe (1194) (2). Après cette espèce de restauration, le monastère reprit une

(1) De nombreuses confirmations étaient déjà venues assurer l'état temporel de Cucha: 937, Louis d'Outre-Mer; 950, le même, mentionnant la *cella* de St.-Thomas; 950, bulle d'Agapet II.

La plupart de ces riches donations furent faites en 950 par le comte Seniofrède.

(2) En 1172, il avait permis aux moines de bâtir un château et une

certaine importance : en 1317, Sanche, roi de Mayorque, lui fit de riches donations. Vers 1346, Pierre IV, roi d'Aragon, vint passer quatorze jours à St.-Michel pour faire démolir la tour de l'abbaye et les fortifications de Prades, de Marquixanes et de Codalet, qui l'inquiétaient (1). Réunie un instant par le Pape, en 1460, à l'abbaye du Canigou, St.-Michel de Cucha en fut séparée peu de temps après. Depuis cette époque, rien de saillant ne figure dans les annales de Cucha : l'un de ses abbés fut Jean de Médicis (1516), archevêque de Narbonne et depuis pape, sous le nom de Clément VII ; en 1704, Cucha fut réunie à l'évêché de Perpignan.

Depuis ce moment l'abbaye n'eut plus une existence sérieuse, et le premier président de la Cour souveraine du Roussillon, M. de Copons, imagina, malgré les moines et les observations de l'évêque, de choisir St.-Michel pour servir de campagne à lui et à sa famille, et en 1728, les religieux durent adresser au roi un placet pour le prier de réprimer la conduite scandaleuse des femmes de chambre de Mme. de Copons « qui allait chaque année passer les mois les plus chauds « de l'été dans ce monastère, hébergée par son beau-frère « l'abbé de Copons, bien que l'entrée des monastères bénédictins fût interdite aux femmes par les lois canoniques. »

Comme ruine, St.-Michel de Cucha présente d'intéressants vestiges, l'abbaye embrassait une vaste enceinte placée sur une faible élévation au milieu de la plaine, et entourée de murs soutenus par des contreforts. Cette enceinte est percée de plusieurs portes, dont une a conservé de curieux débris ;

tour à Bason : ils possédaient déjà le fort d'Arriano, En 1180, il les autorisa de même à élever une tour pour défendre l'abbaye.

(1) Cronica del rey de Aragon escrita por el mismo monarca, traducida al castellano y anotada por Antonio de Bofarull, p. 257. Barcelona, 1850.

elle est entourée d'une épaisse et large bordure de marbre rose ; sur les montants, dans l'intérieur, sont sculptés saint Pierre et saint Paul ; à l'extérieur, à gauche, quatre larges médaillons entourés d'un greneté, engagés l'un dans l'autre et ayant à leur centre un hibou de face, un griffon se mordant l'aile, un lion ; à droite, un ruban sinueux et à greneté, entre lesquels on distingue un lion tirant la langue, un griffon se mordant l'aile, un autre lion tenant une branche entre ses griffes. Ces sculptures, notamment les deux saints que j'ai mentionnés, ont un singulier air de famille avec le style byzantin et me semblent remonter au moins au XIe. siècle ; on entre dans une vaste cour toute jonchée de débris, et on arrive au cloître, c'est-à-dire à son emplacement, car il n'en reste que neuf arcades, en plein-cintre, avec de magnifiques chapiteaux en marbre rose ; les autres ont été transportés à Prades où ils ornent un établissement de bains. Ceux qui sont demeurés sur place sont intéressants : l'un représente trois hommes bizarrement accroupis, les mains posées sur les genoux, supportant avec effort le poids de la corniche des chapiteaux ; les autres ne prêtent pas à la description et malheureusement je n'ai pas de place ici pour les dessins. Derrière le cloître est l'église, avec transept et trois nefs à *cinq* arcades ; le chœur est du style ogival, tout le reste en plein-cintre ; comme reste d'architecture travaillée, il n'y a rien qu'une clef de voûte figurant une main qui bénit avec deux doigts ; chacun des transepts est terminé par une tour carrée à trois étages, terminée également en carré ; au rez-de-chaussée, deux ouvertures romanes sur chaque face, surmontée d'un cordon festonné ; au premier étage, quatre ouvertures géminées ; deux seulement au second ; chaque face est divisée perpendiculairement par le milieu, au moyen d'une ligne de pierre saillante et étroite. Au bas, ces tours s'élargissent en contreforts, car de ce côté l'église servait de clôture au

monastère (1). En arrière du chœur est une chapelle carrée, à dôme, communiquant par une petite porte derrière le maître-autel, et éclairée par le haut : son état de dégradation ne permet pas de lui appliquer une date précise (2).

La première église fut dédiée en 953, et avait été bâtie aux frais du comte Seniofrède, qui trouvait insuffisante la chapelle existant alors : il ne paraît pas cependant qu'elle ait été si promptement achevée, car en 974, on en fit une nouvelle et plus solennelle consécration. Si nous en croyons un chroniqueur contemporain, c'était un magnifique monument où le marbre avait été prodigué : on y remarquait notamment une statue de saint Michel supportée par quatre colonnes ; les colonnes de l'église en marbre rouge, les chapiteaux en marbre blanc, représentant des fleurs ; les voûtes en bois, couvertes de peintures, entr'autres les apôtres, et les quatre évangélistes reproduits dans un tableau du chœur ; au-dessous du chœur régnait une crypte ; la chapelle de la Vierge était un chef-d'œuvre d'ornementation ; enfin l'abbé Ponce enrichit son trésor d'une quantité énorme de reliques parmi lesquelles je remarque un morceau de la vraie Croix, du Saint-Suaire, du voile qui entoura la tête de Notre-Seigneur, des pains miraculeux, de la robe de la Sainte Vierge (3). Il est probable, quoique les annales de l'abbaye n'en contiennent pas la preuve positive, qu'après la ruine causée par la mauvaise administration de l'abbé Arnald et lors de l'élection de Pierre, d'importants travaux durent être exécutés aux bâtiments du monastère et qu'une grande partie doit être

(1) L'une de ces tours s'est écroulée en 1839.

(2) On voyait jadis, dans l'église, les tombeaux du comte Seniofrède et du doge Urséolo, auquel était dédiée une chapelle.

(3) Lettre du moine Garsias à Oliva, évêque d'Ausone, sur le commencement de l'abbaye (De Marca, col. 1703).

attribuée à cette époque (1203) : les tours de l'église et la chapelle à dôme sous laquelle est la crypte effondrée, seules me semblent bien dater du temps où vivait l'abbé Ponce. A l'autre extrémité de l'enceinte était située la maison abbatiale, dont le portail en marbre, élevé sur un perron de plusieurs marches, présente encore un très-bel aspect : ce portail est excessivement curieux et couvert de sculptures du XIe. siècle, dont je vais tâcher de tracer une rapide esquisse : en haut, trois corniches avec gorges et soubassement représentant des fleurs dans des médaillons, des modillons saillants et des guirlandes perlées ; sur la dernière, des corbeaux largement espacés ; au-dessous, une porte à arcades en plein-cintre, sur la face extérieure de laquelle sont des loups, des ours, des lions, des dragons ; dans l'intérieur de l'arc, de petites feuilles lancéolées ; de chaque côté, un petit dais ; à gauche, un lion levant une patte et tenant de l'autre un livre ; à droite, un bœuf tenant une sorte de feuille sur laquelle on lit : LVE. HAS. Le reste du monument n'a rien conservé d'original : on descend derrière, par un bel escalier, à un vaste jardin et on peut voir des ruines de la cuisine et de belles caves voûtées. Toute la partie des terrains situés entre l'abbatiale et l'église est couverte de débris et de pans de murs à moitié écroulés ; c'est là qu'il faut chercher les logements des moines (1), le réfectoire, les magasins, les cuisines, les chambres des hôtes ; la salle capitulaire occupait probablement le premier étage de l'abbatiale, où devait se trouver aussi le chartrier dans un petit réduit voûté du rez-de-chaussée.

A peu de distance de l'abbaye, vers le Sud, se trouvait

(1) Je ne puis admettre, avec l'auteur du *Guide de Roussillon*, que chaque moine de St.-Michel avait sa maisonnette avec un petit jardin : outre que cette disposition ne peut aucunement se retrouver dans les constructions dont on peut encore se rendre compte, elle était sévèrement interdite par la règle de saint Benoît.

l'oratoire de saint Pierre Urséolo. Urséolo, doge de Venise, entraîné par l'éloquente parole de l'abbé Guarin, qui était venu à Venise à la fin du Xe. siècle, l'avait suivi malgré les prières de sa famille et du Sénat, et était mort en 977, à Cucha, en odeur de sainteté.

L'abbé de St.-Michel-de-Cucha était seul seigneur dans ses domaines, où l'évêque ne pouvait exercer aucun droit; il convoquait des synodes, conférait les quatre ordres mineurs, nommait à douze cures et trois vicairies; il nommait aussi à huit bénéfices pendant quatre mois de l'année; pendant les autres mois, le Pape les conférait; il était seigneur des Angles, Ballestavi, Clara, Caudelet, Er, Escaro, Fontpédrouse, Lavall, Matamale, Marians, Prats, Ria, Sirach, Thuès, Thuès-de-Llar, Taurinya, en Conflent et Capcir; St.-Pierre en Cerdagne et Baho en Roussillon; le camérier de l'abbaye avait les seigneuries de Catllar et Canabellas; le prévôt, celles de Fillols (1), de Llagonne; le prévôt de Fillols, celle d'Arbussols; parmi les autres officiers de l'abbaye figuraient le sacristain

(1) Voici la copie de la donation de ce domaine faite par le comte Seniofrède. C'est la seule pièce ancienne conservée dans le fonds de St.-Michel:

Hoc est textum ab originali fideliter scriptum verbo ad verbum neque addito neque diminuto quod sic incipit: In nomine sancte et individue Trinitatis Ego Seniofredus, gratia Dei comes, donator sum Domino Deo sanctoque Michaeli et beato Germano confessori Christi ipsum meum alodem quod habeo vel habere debeo in suburbio Elenense in valle Confluenti, in valle de Fullols vel in ejus fines et terminos, id est, casas casalibus, ortis ortalibus cum arboribus pomiferis vel in pomiferis, trias vineas cultas vel heremas, pratis, pascuis, sylvis, garricis, aquis aquarum, molendinis, molinendariis, vie ductibus vel reductibus cum exibus et regressibus suis et cum ferimanciis et justiciis omnium hominum in eis habitantes, et arsinas et homicidias et cucucias et placitor et cum omnibus serviciis, et adempramenta que ibi habebamus et cum aquis et boschis et cum omnibus his que de dominio et potestate nostra unquam fuerunt,

major, le chantre, l'aumônier, l'infirmier et le cellérier, l'hôtelier, le sous-sacristain, le marguillier, le prévôt de Cerdagne, les prieurs de Riguier et de Chalons. La mense abbatiale était censée rapporter 12,000 livres.

8. ABBAYE DE SAINT-MARTIN DU CANIGOU.

(ORDRE DE S[t].-BENOIT, HOMMES.)

Sur le sommet d'un des contreforts du mont Canigou, s'élevait, au X[e]. siècle, une église dédiée à saint Martin, qui devait être le but d'un de ces pélerinages si nombreux et si pieusement honorés en Roussillon; de riches donations furent faites dès cette époque reculée à ce temple solitaire : de 997 à 1055, des alleux à Maryans et à Soanyes, des vignes à Coma et à Saorre, une ferme à Moligt lui furent aumônés. Guifred II,

ut sint propria de sancto Michaeli et sancto Germano sine ullo contradictu et est hec omnia in valle Confluenti, in suburbio Elenensi in predicta villa Fullols. Et affrontant hec omnia de uno latere in aqua literano, et alio in monte Canigono, de tertia in loco qui vocatur Matres, de quarta in termino qui vocatur Guadel, qui vadit ad Cornilianum, de quinta in loco qui vocatur Rivus Merdarius. Quantum verò habeo vel habere debeo sive alodem sive feuum sive compra sive dono Domino Deo et sancto Michaeli et sancto Germano totum ab integrum omnia in omnibus sine ulla reservatione. Quod vero ego donavi aut ullus qui contra hanc donationem venerit ad in rumpendum non hoc valeat vindicare, sed componat in duplo quod superius resonat cum omni sua melioratione et ista donatio firmis sic et stabilis permaneat modo vel omnique tempore. Facta est hec donatio pridii Kalend., octobris anno v° regnante Leutario rege filio Leudevici.

Seniofredus comes. Signum Ennego, signum Rimallus, signum Audericus. Adrianus presbyter qui cartam hanc rogatus scripsit sub die et anno que supra.

Sumpta ex sentencia lata in favore prepositi de Fillol, 1267.

sixième comte de Cerdagne et de Conflent, et Guisla, sa femme, donnèrent, par acte du 2 des ides de juin 1005, à cette église leur alleu d'Algaded au Vernet; la mère de Guifred y ajouta en 1007 un autre fief à Llupia; mais le comte ne se contenta pas de ces riches libéralités : témoin des services rendus par les Bénédictins depuis un siècle et plus à St.-Michel de Cucha, il voulut doter son pays d'une nouvelle abbaye de ces illustres missionnaires de la foi et de la civilisation; il se plut sans doute à suivre les progrès de sa fondation, de son château de Cornella, voisin du Canigou et où il résidait souvent. En conséquence, Guifred et sa femme donnèrent à l'église St.-Martin (*ad sanctam domum S. Martini*) leurs alleux du Vernet, deux à Millas et à Llupia, afin qu'on pût construire en ce lieu un monastère sous la règle de saint Benoît (2 des ides de juillet 1007). Ce fut une colonie de Cucha qui se rendit au Canigou; les travaux commencèrent aussitôt et l'évêque d'Elne, Oliba, vint consacrer l'église du monastère le 4 des ides de novembre 1009 : la charte de cette cérémonie nous apprend que l'architecte fut un moine nommé Selua et que les vases sacrés et les ornements furent donnés par le comte Guifred; le même acte énumère *la dot* du nouvel établissement : elle se composait, outre les dons que j'ai cités plus haut, de deux métairies à Saorre et à Enveig et de seize pièces de vignes sises en diverses localités. L'évêque stipulait que l'abbaye demeurerait sous sa juridiction; mais le pape Serge IV, par sa bulle confirmative de novembre 1011, reconnut qu'elle ne relèverait que du Saint-Siége. Peu après les bâtiments étaient terminés, et la mense monacale suffisait aux besoins de la pieuse population qui était venue se fixer sur ce plateau sauvage; le comte Guifred cependant n'était pas encore satisfait : il voulait que St.-Martin du Canigou possédât des reliques, et à cet effet, en 1014, il dépêcha des émissaires qui enlevèrent à Toulouse presque tous les osse-

ments de saint Gaudérique, pour lequel une chapelle spéciale fut construite à côté de l'église abbatiale.

Guifred d'ailleurs ne cessa d'enrichir sa fondation : des chartes de 1009, 1018, 1025, 1029, constatent des donations de métairies, d'alleux à Targassona, Forba, Pardinella, Livia, Pollestres, Vernet, Mossol, Onzez et son église en Cerdagne, Odello, Ubach, Sola, Egued, Pla, Vall, Llobera, Marquixanes, Vincitell, Favars, Avellanet, l'église d'Eus. En mourant, la comtesse Guisla (1018) légua ses alleux d'Orella, de Guissa, de Celra, et deux des ses plus riches draps de lit; enfin, en 1035, Guifred à son tour qui s'était remarié avec Élisabeth, fit son testament, et en 1043 il prit la robe de moine au Canigou, où il mourut le 31 juillet 1049, événement qui fut annoncé à tous les monastères bénédictins de l'Europe par une lettre de Miron, alors abbé, et en l'honneur duquel les religieux célébrèrent tous les ans un service solennel : cette pièce, rapportée par de Marca, nous apprend que vingt-un frères, dont trois abbés, étaient déjà morts dans le monastère depuis sa fondation.

Le XIIe. siècle fut une époque de progrès pour St.-Martin du Canigou : les donations affluèrent : Guillaume Raymond, fils de Guifred, ne voulut pas traiter le monastère avec moins de bienveillance que son père : en 1091, il lui soumit le monastère de Notre-Dame de Serrateix en Bergadam, pour y rétablir l'ordre; les seigneurs du voisinage se plurent à imiter ce généreux exemple, c'est ainsi que furent acquis les alleux de Volo, Jonchères, Estavar, Bajande, l'église de Llupia; en 1114, Bernard-Guillaume, fils et successeur de Guillaume-Raymond, se dessaisit en faveur des moines des droits d'Albergue, Tolta, Homicides, Adultères, etc., qu'il exerçait à St.-Martin, Marquixanes et Cornella, dans la part seigneuriale de l'abbaye (mois de février 1114). Mais en même temps, et sans s'arrêter aux termes de la bulle de 1011, il

unit le monastère du Canigou à celui de la Grasse, diocèse de Carcassonne : une lutte curieuse s'engagea : les quinze moines de St.-Martin, forts de leurs priviléges et de l'appui de la reine d'Aragon, élurent, en 1159, un abbé étranger, et aussitôt Raymond Bérenger, comte de Barcelonne, écrivit à l'abbaye supérieure pour exhorter ses membres à la modération. L'abbé de la Grasse capta l'approbation du Pape, mit St.-Martin en interdit et vint en chasser les religieux, les armes à la main. Bérenger convoqua une assemblée de prélats à Barcelonne, qui donnèrent raison aux religieux du Canigou; les autres revinrent à la charge avec des soldats, saccagèrent les bâtiments, tuèrent plusieurs moines et pillèrent le mobilier (1262). Le roi Alphonse d'Aragon, fils de Raymond Bérenger, pria hautement alors le Saint-Père de faire cesser ce scandale. Le Pape data de Tours des bulles ordonnant le rétablissement immédiat de l'abbaye du Canigou, la rentrée des religieux, la restitution de leurs biens sis en quarante-cinq localités mentionnées exactement, et la remise en vigueur du privilége du pape Serge IV (18 des cal. de juin 1169). Les moines de la Grasse n'en continuèrent pas moins leurs vexations jusqu'à ce que l'abbé Pierre IV, allant à Rome, obtint d'Alexandre III une nouvelle bulle, conçue dans des termes qui ne laissaient plus de vague dans cette question (1172) (1).

En 1203, l'abbaye de St.-Michel de Cucha fut réunie à celle du Canigou pour être réformée; en 1233, l'abbé Bernard augmenta la portion de pain des frères d'un quarteron par jour

(1) A cette époque la ville de Prades formait un alleu possédé par l'abbaye de la Grasse qui y avait une maison habitée par quelques moines. — On conserve à la mairie un très-beau cartulaire dont la première charte date du IX[e]. siècle; il est scellé au mur par une chaîne de fer.

où on soupait et d'un œuf pour les dimanches, mardis et jeudis; de plus, il leur laissait des biens assez considérables pour le repas de son obit et pour améliorer la qualité du pain durant le carême et l'avent. Le monastère cependant croissait en importance: le roi Jacques d'Aragon permit aux moines de fortifier Casafavre (1245); le prieuré de St.-Estève del Monastir s'accroissait, et celui de St.-Romain de Llupia était uni à la mense priorale. Les abbés étaient entrés largement alors dans le mouvement suivi par les seigneurs du pays et renoncèrent successivement à certains droits abusifs, sans être le moins du monde odieux, en faveur de leurs gens de Marquixanes (mars 1240), du Vernet (août 1262), d'Odello, de Villalta, Pardinellas, Targassona, Egued, Pla (29 juillet 1366), et encore de Marquixanes (juin 1370). En même temps, ils allodiaient la plupart des biens et s'assuraient ainsi des revenus fixes et certains.

A l'intérieur cependant, le couvent paraît avoir été moins paisible: Pierre VII, abbé, se fit autoriser par le pénitencier pontifical à absoudre des religieux qui en avaient frappé d'autres et s'emparaient de leurs biens propres (juin 1270); une bulle du pape Boniface VIII nous fait connaître plus positivement un désordre plus grave: les moines, divisés en deux camps, accusaient l'abbé Guillaume II de simonie ou l'en défendaient, la bulle ne laisse aucun doute sur les conséquences de cette discussion, car elle dit: « propter violentam manuum injectionem in se ipsos religiosos. » Le pape frappa les moines d'interdit depuis octobre 1300 jusqu'en mars suivant.

Les guerres du XIVe. siècle vinrent arrêter cette ère de prospérité: les bandes armées détruisirent les châteaux de Marquixanes et de Codalet et pillèrent les métairies: en 1374, l'infant de Mayorque vint avec une compagnie surprendre l'abbaye, blessa l'abbé Raymond IV, emmena plusieurs

moines, emporta le trésor et saccagea le château et le village du Vernet. Au siècle suivant, il fallut que l'évêque d'Elne accordât une indulgence de 40 jours à ceux qui, d'une manière quelconque aideraient à la restauration du monastère dont le clocher venait de s'écrouler (17 juillet 1433) (1); en 1440, l'abbé dut refuser de payer le décime de guerre prescrit par le concile de Bâle, et le commissaire chargé de vérifier les allégations des moines constata qu'à la guerre s'étaient jointes deux autres causes de dévastation pour St.-Martin du Canigou, la peste et le tremblement de terre de 1428; de sorte qu'il fallait environ, dit le procès-verbal, 1,200 florins d'or pour remettre les bâtiments en état, plus 500 pour le château du Vernet où l'on emmagasinait les produits en nature; en résumé, les revenus du monastère devaient être absorbés pendant quinze ans. Ce document établit en outre que, dans les onze villages dépendant de St.-Martin : — Vernet, Castell, Selra, Bardoll, Guissa, Marquixanes, Targassona, Avellanet, Joncet, Odello, Eguet; — on ne comptait en 1440 que 74 hommes « dont un très-vieux » au lieu de 200 qui y étaient habituellement au siècle précédent. Les revenus des offices claustraux étaient diminués dans une même proportion : la grande prévôté donnait 50 livres au lieu de 100, la chambrerie 30 au lieu de 80, l'aumônerie 12 au lieu de 30, l'infirmerie 2 au lieu de 20; l'oparius (majordome) n'avait plus rien. Le commissaire réduisit donc la taxe à 80 livres au lieu de 387 (28 février 1440).

Peu après l'abbaye de Cucha fut encore réunie au Canigou de 1460 à 1471; la misère était aussi grande, et en 1467, Martin, roi d'Aragon, dut permettre à l'abbé de frapper les denrées pendant dix ans d'une taxe destinée à fournir aux

(1) Une quittance de Guill. Carmefron, tailleur de pierres, du 9 octobre 1433, constate que sa réédification coûta 14 livres.

travaux des fortifications du couvent. En 1519, l'évêque d'Elne permit aux moines de faire quêter dans le pays.

Faute de mieux, le Pape donna, en 1523, aux abbés le droit de porter la mitre, de conférer les ordres mineurs, réconcilier les églises, etc. ; à la fin du siècle, on réunit à leur mense les petits prieurés de St.-Estève et de Mudagone (1592).

L'abbaye ne fit plus que languir et n'attendit pas la Révolution pour disparaître : l'abbé Pierre Pouderoux essaya vainement d'une réforme sévère à la fin du XVIIe. siècle : le 4 novembre 1779, les cinq derniers moines, — Sicard, prieur ; Cavaillon, prieur d'Orella ; Terratz, prévôt ; Ay, infirmier ; et de Collarès, infirmier, — se décidèrent à demander la sécularisation : l'abbé Grumet de Montpie y consentit, et la bulle du 11 des calendes de février 1781 fut homologuée par arrêt du Conseil souverain du 8 avril 1785.

Au XVIIIe. siècle, l'abbaye possédait les seigneuries de sept villages sus-nommés, plus de Villalta, Montet, Orella, Royre, Lluna, les prieurés de Llupia, St.-Pierre-de-Belloc en Villefranche, de St.-Estève (1), de Notre-Dame de la Garrigue (2), de Mudagone (3), la prévôté d'Orella, la

(1) Monastère bénédictin que dirigeait l'abbé Fromdalde en 955 et auquel l'évêque d'Elne donna l'église de Cavenach en 991. Au XIe. siècle le comte de Bésalu s'en empara, le donna à l'abbaye de la Grasse : ce ne fut plus ensuite qu'un prieuré, dévasté plusieurs fois, notamment par les Compagnies blanches (V. de Marca).

(2) Prieuré de l'abbaye de Villelongue (diocèse de Carcassonne) et dont dépendait la *cella* du Mas-Vieil : les moines s'y livraient principalement à l'élève des bestiaux.

(3) St.-Sébastien de Mudagone, grange acquise par l'abbé de Villelongue sur Arnaud de Mosset, en 1205, et unie au prieuré de la Garrigue. Ce ne fut qu'après qu'elle devint prieuré. Au XVe. siècle, il n'y avait plus qu'un garde laïque ; les moines y étaient pareillement occupés de l'élève des bestiaux.

cure du Vernet ; le chambrier était seigneur de Casafavre ; l'abbé avait 7 à 8,000 livres de rente, et les moines 5 à 6,000.

Je ne crois pas sans intérêt de donner ici le sommaire des documents antérieurs au XIVe. siècle et relatifs au Canigou, qui existent encore aux archives des Pyrénées-Orientales : malgré sa pauvreté, c'est le seul fonds qui ait quelqu'importance. Il faut citer, en première ligne, un cahier du XIIe. siècle, seul débris d'un magnifique cartulaire, dont les fragments reposent peut-être dans quelque obscure paroisse des montagnes de la Cerdagne et qui comprend : la charte de donation des comtes Guifred de Cerdagne et d'Élisabeth, sa femme, an 1035, quatrième du règne du roi Robert de France ; la charte communicative de la bulle du pape Serge par Guifred, archevêque de Narbonne, au nom du synode, et revêtue des signes des prélats d'Arles, Girone, Elne, Ausone, Urgel, Alby, Carcassonne, Béziers, Lodève, Agde; la bulle de Serge ; la plainte du roi d'Aragon au pape sur les entreprises de l'abbé de la Grasse, en 1161 ; la bulle d'affranchissement de St.-Martin, de mai 1163.

Ensuite on trouve : bulle énumérative des biens de l'abbaye (1163) ; — bulle confirmant le don fait au sacristain du monastère de la chapellenie St.-Saturnin-du-Vernet.. ;— huit donations du XIe. siècle, quatre du règne de Robert, deux de celui de Henry Ier., deux du règne de Philippe Ier. ; — deux chartes de la fin du même siècle ;— une liasse de petites bandes de parchemin de la même époque, relatant des échanges, dons, etc., et neuf chartes d'inféodation de 1189 à 1197, en faveur des habitants d'Odello et du Vernet ; — soixante-huit pièces du XIIIe. siècle, presque toutes baux et inféodations ; parmi ces pièces, je citerai la reconnaissance de Raymond Pascal, d'Eguer, qu'il doit chaque an une livre de cire de 15 deniers comme homme de l'abbaye (décembre 1258) ; — celle de Pierre de Portes qu'il doit chaque année un fer à

cheval à la St.-Michel, pour une terre à lui cédée sous le château du Vernet (1258); — celle par laquelle Simon de Fonte de Mayoll donne aux moines un marc d'argent fin ou 62 sols 6 deniers barcelonnais, en réparation de dommages par lui causés (1265).

Je finirai en citant un document seulement, c'est une charte royale de 1173, comme seule pièce de donation émanée du roi d'Aragon et conservée dans le chartrier du Canigou; la bulle du pape Serge est trop connue pour pouvoir être rapportée ici:

Sit notum cunctis quod Ego Petrus abbas Sancti Martini Canigonensis et conventus ejusdem loci subditus, damus tibi domino Ildefonso regi Aragonensi comiti barchinonensi et marchionis provincie illum campum nostrum quem habemus juxta ipsam villam de Ix cum omnibus suis terminis et *affroniacionibus* et cum redditibus et exitibus suis. Supraditum autem campum damus tibi et tuis in perpetuum ad tuum proprium alodium liberum et franchum et ingenuum ad faciendum quidquid inde facere volueris. Quapropter Ego Ildefonsus rex jamdictus dono in concambium supradicti campi Domino Deo et ecclesie S. Martini de Canegou, et tibi Petro abbati et conventui ejusdem loci presenti atque futuro quidquid habeo vel ulla voce vel racione habere debeo in manso de Cla, et in manso de Saorra, et in mansis de Purcisans, et in manso de Jonset, et in manso de Set, et in illis duabus Bordis de Combis, qui mansi et borde sunt Sancti Martini de Canigone. Ea videlicet racione ut nec ego nec aliquis successorum meorum aliquem censum vel usaticum in supradictis mansis vel bordis demandet, sed ab ista hora in antea habeat et accipiat. Jamdictum monasterium perpetuò quidquid ego ulla voce vel racione ibi habeo vel habere debeo, absque ullo meo meorumque retentu. Actum est hoc apud Ix, III. nonis augusti anno Domini, M°. C°. LXX°. III°. Signum Ildefonsi regis Aragonensis, comitis Barchinonensis,

S. Petri abbatis, S. Berengerii, abbatis montis Aragonis.

Je ne parle pas des ruines du Canigou, les ayant déjà décrites dans ce recueil, en en donnant le plan : je signalerai seulement les étoffes anciennes conservées à la mairie de Castell, étoffes brodées, dit-on, par les comtesses de Cerdagne, et que j'ai malheureusement trop peu vues pour prétendre les juger.

Une des dépendances de l'abbaye est devenue célèbre, c'est le Vernet, beau village qui s'étage autour du vieux donjon éventré de son château et où est aujourd'hui un établissement thermal de premier ordre : un des titres que je viens d'examiner, de 1181, cite un terrain sis *ad rupes de calidis* ; en 1309, l'abbé Arnaud permit à Guillaume de Novellas de construire des baignoires en ce lieu et de posséder une source chaude *hors des grands bains* : dès-lors, il y eut toujours des maisons de bains; en 1690, l'abbé Ponderoux fonda un hôpital, brûlé peu après. Lors de la sécularisation, l'établissement fut vendu pour 400^tt^ 6^s^ de rente et le droit, pour les pauvres de Castell et du Vernet, de prendre des bains gratuitement, droit qui subsiste encore (12 avril 1778).

4. ABBAYE SAINT-GENYS DE FONTAINES

(ORDRE DE S^t.-BENOIT, HOMMES.)

J'en suis arrivé à la partie la plus ingrate de mon travail, jusqu'ici j'avais pu disposer, sinon d'un grand nombre de titres originaux, au moins de quelques-uns, et d'ouvrages imprimés d'une assez grande valeur; il me faut maintenant me contenter d'assez vagues indications et renoncer à continuer ces monographies d'abbayes, avec lesquelles cependant on fouille mieux que de toute autre manière l'histoire et la topographie d'une contrée.

L'abbaye bénédictine de St.-Genys remonte au commencement du IXe. siècle et était située à Fontaines, village peu

éloigné d'Elne : un diplôme de Louis-le-Débonnaire, de l'année 819, nous apprend que le monastère venait d'être établi depuis peu par un pieux personnage nommé Santimirius (1); il nous faut ensuite nous reporter à la charte octroyée, en 981, par Lothaire, pour savoir que les Normands dévastèrent l'abbaye, et avoir quelques renseignements sur les domaines dont elle était dotée : le roi y déclare que de l'abbaye relevaient les *cellæ* de St.-Jean avec son étang, de St.-Laurent (2), de St.-Martin, de St.-Cucufat, de St.-Martin et St.-André de Catafabricis, de St.-Etienne en Bésalu (3), presque toutes, comme on le voit, situées dans la plaine au pied des Albères et dans une magnifique position pour l'agriculture et l'élève des bestiaux ; le monastère lui-même avait une assez grande inportance, et ses terres s'étendaient dans les territoires de tous les villages environnants, jusqu'à Argelès, Ortafa, Banyuls, etc. Peu de temps après, un seigneur nommé Asenarius et sa femme, Dacholina, aumonèrent à St.-Genys leurs alleux de Soanès, etc. (990) (4) ; au XIe. siècle, Gaufred, comte de Roussillon, restitua au monastère l'alleu d'Argelès-del-Mare avec les églises de St.-Pierre et de St.-Jacques dont il s'était violemment emparé (1068) (5). Je n'ai rien pu trouver ensuite sur les annales de l'abbaye qui cependant eut certainement à souffrir des guerres qui, pendant les XIIIe., XIVe. et XVe. siècles, ne cessèrent d'ensanglanter la riche vallée des Albères : seul l'abbé Septe de Polestris nous a laissé quelques renseignements par la longue épitaphe qui était placée à l'entrée du chœur : pour 10,000 sols, il

(1) Marca hisp., 347.

(2) Elle était à Torrent-d'Amont, sa chapelle existait encore au XVe. siècle.

(3) Marca hisp., 925.

(4) *Gall. christ.*, tome VI, col. 982.

(5) *Ibid.*, col. 984.

acheta le château et la seigneurie de Brouilla au comte d'Ampourdan, la dîme des poissons de mer, le fief de Villelongue, et bâtit une *nouvelle* maison sur le Buat; enfin il améliora le régime de la pitance, en acccordant à chacun de ses *quatre moines* le moyen de manger des œufs les mercredis et vendredis, plus aux jours de son obit, de ceux de ses parents et de son frère (octobre 1281) (1).

Le cardinal de Caravajal était abbé quand le monastère fut placé sous l'obédience réformée de la congrégation de Valladolid, et réuni à l'abbaye de Montserrat (bulle de mai 1504). Depuis ce moment, il ne fut plus administré que par des abbés nommés tous les trois ans par celui de Montserrat.

En 1789, l'abbé de St.-Genys était seulement seigneur de St.-Genys, de Brouilla, de St.-Jean-Lateille et patron de la cure de Fontaines, desservie ordinairement par un moine du couvent.

Je ne m'arrêterai pas ici sur la description des ruines de ce monastère; j'en ai dit moi-même quelques mots suffisants dans mon *Essai sur les monuments du Roussillon*; et d'ailleurs M. de Bonnefoy en a fait une très-bonne étude dans le tome VIII du *Bulletin* de la Société scientifique du département des Pyrénées-Orientales; cependant il n'a pas remarqué un fait avancé par les auteurs de la *Gallia christiana* et qui fixe l'époque de la construction de l'église à l'abbatiat d'Arnald Pons (1114-1153); tandis que le bas-relief du portail porte la date 1021, an 24 du règne du roi Robert; le texte de la *Gallia* dit positivement que l'église fut consacrée sous Arnald (2), preuve qu'elle ne fut complète-

(1) *Gall. christ.*, tome VI, col. 1106.

(2) *Ibid.* : « Sub quo (Arnaldo) fuit basilica consecrata die VI octobris a Petro Helenensi et Arnaldo Carcassonensis episcopis, assistentibus Arulensi et S. Andreæ abbatibus. »

ment terminée qu'à ce moment; on s'explique aisément le long intervalle entre ces deux dates par le peu de ressources dont disposaient les moines. L'abbé Septe de Polestris nous apprend, par son épitaphe, que ce fut lui qui *cooperuit* définitivement cette église; on a souvent vu au moyen-âge des exemples d'églises non achevées et bénites provisoirement d'abord.

5. ABBAYE DE SAINT-ANDRÉ ET DE NOTRE-DAME DE JAU.

(ORDRE DE CITEAUX, HOMMES.)

De Marca ne fait même pas mention de cette abbaye qui existait cependant au XIIe. siècle, sur le mont de Mosset, au-dessus de la vallée de Corbère; en 1162, Artald, évêque d'Elne, la rattacha à l'abbaye d'Ardorelle, sous la filiation de Pontigny; les auteurs de la *Gallia* ne citent eux-mêmes que trois abbés et ajoutent que, de leur temps, les bâtiments n'étaient déjà plus qu'un amas de ruines inhabitées; on y va encore quand on est aux eaux de Moligt, mais elles ne méritent pas d'être décrites. Les archives ne nous apprendront guère davantage; elles ne conservent que onze chartes qui prouvent que l'abbaye possédait des biens seigneuriaux à Mosset, Moligt, Ria, Ille, les dîmes de Naffiach, de Mosset, d'Ille, de Cuscullet et la cure de Mosset: l'une d'elles nous apprend qu'en juillet 1313, il y avait à Jau, un abbé, un prieur, un cellérier et un sacristain, ce qui ferait croire qu'alors le monastère avait une certaine importance.

Le titre seul abbatial subsistait en 1789, et valait 500 livres au titulaire nommé par le roi de France.

6. ABBAYE DE NOTRE-DAME DE VAL BONNE.

(ORDRE DE CITEAUX, HOMMES.)

Une colonie quitta Fontfroide vers le mois de juillet 1242, et vint, sous la direction de Guitard, établir une maison cister-

cienne au-dessus d'Argelès-del-Mare, sur les premières rampes de la chaîne des Albères : la charte de fondation souscrite par P. R., abbé de Fontfroide, est très-curieuse par le détail de la dot du nouveau monastère : le fief de Turnebut (1), près Girone, acheté 4000 sols par G. de Perellos, déclaré patron de Vallbona, et l'église ; deux champs, 50 mines de froment, 100 brebis, 1 mule, 1 calice d'argent, 1 plus petit, 300 sols, 18 vêtements de chœur, un assez grand nombre de robes, manteaux, capuchons, etc., toujours par quantité de six, ce qui nous fait connaître le personnel de la colonie, 2 sonnettes en fer, 1 christ en bois, 1 encensoir, des parements pour trois autels, 60 volumes de choix (2). Comme dans tous les établissements religieux de la plaine des Albères, les moines de Vallbona se livrèrent avec succès à l'élève des bestiaux : le roi de Mayorque leur accorda dans ce but de nombreux privilèges (avril 1293), en même temps, ils acquirent plusieurs métairies et la chapelle de Notre-Dame de la Royra à Tallet ; en 1317, l'abbé acheta pour 700ᵗᵗ un domaine à Montolieu, près de Narbonne ; de plus les moines avaient un hôpital de quatre lits, fondé en 1399, à Elne, par B. Pagana, chanoine de Barcelonne, pour les pauvres cisterciens voyageurs.

Les seigneurs des environs se montrèrent assez libéraux envers Notre-Dame de Vallbonne : Pierre de Tasto, en y prenant la robe, lui donna son château et tous ses biens à condition qu'à l'avenir ses confrères auraient le même pain blanc que ceux de Fontfroide, le même vin ; tous les deux ans, une tunique avec chausse et chaussures ; tous les quatre ans, une coule, cape et scapulaire (octobre 1258). Les moines durent

(1) Tor-Neulas : un acte d'hommage à l'abbé Arnaud porte le nombre des vassaux de ce fief à 30 (1263).

(2) Voir, dans la *Gallia christiana*, le catalogue de ces volumes, c'est un document très-précieux.

abandonner le monastère lors de l'invasion des troupes de Louis XI en Roussillon, et se retirèrent à l'hôpital St.-Guillaume de Perpignan, qui leur appartenait depuis le commencement du XIVe. siècle.

Le titre abbatial seul subsistait en 1789 et valait 800 livres de rente.

7. ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA RÉALE.

(ORDRE DE S^t.-AUGUSTIN, HOMMES.)

En 1130, Udalgaire, évêque d'Elne, bénit une église que venait de construire à Espira de l'Agli le chevalier Bérenger, fils d'Yzarn, et qui, dédiée à la Vierge, appartint à l'abbaye de St.-Michel. Six ans plus tard, le même prélat l'échangea avec les Bénédictins contre l'église d'Arriano, et institua à Espira un prieuré de chanoines réguliers de St.-Augustin qui ne s'agrandit jamais beaucoup, quoiqu'au XIIIe. siècle, il acquit l'église de Comana et le château de Penna (1269); en 1203, Bernard, évêque d'Urgel, renonçant au monde et à ses dignités, s'y retira.

Ce fut Raymond, évêque d'Elne, qui, en 1384, érigea ce prieuré en abbaye; mais déjà le monastère avait été transporté à Perpignan (1321), et l'église de Notre-Dame de la Réale qui venait d'être consacrée, lui fut affectée.

L'abbé jouissait de 2000 ₶ de rente et était seigneur d'Espira, des Casas-de-Princ et de Villeneuve-de-la-Rivière.

8. ABBAYE DE SAINT-ANDRÉ DE SORRÈDE.

(ORDRE DE S^t.-BENOIT, HOMMES.)

Le monastère fut établi, non loin de celui de St.-Genys, dans le vallon boisé de Sorrède, au milieu des bouquets de micocouliers et au pied des roches qui portent encore fière-

ment les débris du vieux château d'Ultréra : moins heureuse que le castel, la demeure des Bénédictins n'a laissé aucune trace.

Un pieux personnage, nommé Miron, se construisit une cellule sous le vocable de St.-Martin, non loin du Tech : quelques religieux se joignirent bientôt à lui et bâtirent une chapelle en l'honneur de saint Vincent, puis fondèrent définitivement une abbaye dédiée cette fois à saint André (1) (814). Le comte Gaucelin seconda efficacement Miron : les biens du monastère consistaient alors en la cellule et vallée de St.-Martin, la cellule et le village de Garrigue, et les maisons construites par l'abbé Sisegatus par ordre du roi et franches de tous droits au fisc.

L'invasion normande se fit probablement sentir à Sorrède comme dans tous les environs, et l'abbaye tomba à un tel état de pauvreté et de dégradation que Agnès, comtesse régente du Roussillon, la donna à l'abbaye de la Grasse pour la réformer sous la règle de saint Benoît (octobre 1109) ; quelques années après, le comte Gaufred renouvelait cette concession en ajoutant que c'était cette fois une restitution, — preuve qu'il s'était emparé violemment de Sorrède, — et qu'à l'avenir les moines de St.-André ne pourraient choisir leur abbé que parmi ceux de la Grasse, et que, si ce choix tombait sur l'abbé ou le prieur de la Grasse, il faudrait en référer à l'évêque d'Elne.

L'abbaye réformée ne s'agrandit pas ; en 1128, l'abbé Bernard se vit obligé de céder au roi de France la moitié de la seigneurie même de Sorrède contre une rente annuelle et en 1288, quatre religieux seulement, dont le prieur, prirent part à l'élection de l'abbé Pons du Puy. Une bulle du mois d'août 1592 unit définitivement Sorrède à Arles.

(1) Voir ces faits dans la charte confirmative de Louis-le-Débonnaire, en 836, et dans celle de Charles-le-Chauve (Marc. *Hisp.*)

L'église de St.-André avait été consacrée par Pierre, évêque d'Elne, en novembre 1121 (1).

II.

PRIEURÉS.

Le diocèse d'Elne comprenait de nombreux prieurés : la plupart malheureusement n'ont plus d'histoire, les autres ont à peine laissé quelques souvenirs : il est utile cependant, je crois, de fixer ces dernières traces pour que leur mémoire ne s'efface pas complètement.

Les prieurés dont je ne puis que donner les noms sont ceux de Notre-Dame de Panissa, Notre-Dame de Claira, St.-Pierre de Castellnou, Ste.-Marie, St.-Félix-d'Amont, Notre-Dame de Serrabona.

Le prieuré de Cornella del Conflent était le plus important de ces établissements monastiques secondaires. Guillaume Raymond, comte de Cerdagne, avait recommandé à son fils, en mourant, de fonder à Cornella, bourg où s'élevait son château principal, un couvent de chanoines de St.-Augustin et avait déjà légué à l'église la franchise pour tous ses biens et cinq de ses chevaux de combat (1095) ; le comte Guil-

(1) Marca indique encore trois siéges monastiques sur lesquels je n'ai rien pu retrouver : *cella* de St.-Clément, établie sur la Tet par Sintromundus, prévôt, et il cite la charte d'approbation de Charles-le-chauve ; — *cella* de St.-Félix de Tanya, près de la Roque, donnée par Louis-le-Débonnaire à l'évêché d'Elne, en 836 ; — *cella* de St.-Julien, au même lieu, et dont la chapelle existait au XIV[e]. siècle.

En revanche, j'ai trouvé mention d'une abbaye de Notre-Dame d'Eula, monastère cistercien de femmes sous la filiation de Fontfroide : il fut visité en 1338 par Antoine, abbé de ce dernier monastère, et dégénéra bientôt après en un prieuré ultérieurement uni à l'hôpital de Perpignan ; un moine de Fontfroide fut constamment entretenu sur les revenus, avec le titre de prieur.

laume Jourdain exécuta ces ordres et donna au nouveau prieuré l'église de Villefranche del Conflent, une métairie à Fillols, le droit de faire travailler les hommes de Cornella aux jardins des chanoines, la dîme pascale des pâturages, celles du Conflent, des cabarets, des grains à Paravols, Terres, etc. ; enfin il constitua une rente pour fournir au prêtre semainier le vin, une ration de pain et une de viande (mars 1097) : il lui légua plus tard une chapellenie à Livia (1). Cornella ne cessa d'attirer l'attention des souverains du pays ; c'est ainsi que nous voyons le prieuré acquérir des biens dans 80 localités du Roussillon, du Capcir, de la Cerdagne et jusqu'à Puycerda ; enfin le roi Pierre IV d'Aragon donna aux chanoines, le 16 septembre 1351, son château de Cornella où ils s'installèrent. De cette maison relevaient les prévôtés de St.-Pierre de la Roque à Fulla, et l'hermitage de Notre-Dame-de-Vie, les prieurés de St.-Jacques de Camarola, près du Vernet-les-Bains, de Marinyans et d'Olette ; on y comptait au XIIIe. siècle un prieur, un camérier, un sacristain, un infirmier, un prévôt, dix chanoines, six bénéficiers, trois oblats : bouvier, cuisinier et jardinier, quatre domestiques ; le sous-prieur ne paraît qu'en 1368.

Réuni aux Jésuites en 1712, le prieuré de Cornella retrouva sa sécularité après la suppression de l'ordre et M. de Monfterrat en fut pourvu ; à ce titre, il touchait 5,000 livres et était seigneur de Cornella et d'Eguet. On peut encore visiter les débris de ce monastère dont une tour fortifiée occupait un des angles ; un vaste jardin l'entourait ; mais tout a presque disparu dans les travaux nécessités par un aménagement agricole ; je ne parle pas de l'église, l'ayant décrite dans mon *Essai* sur les monuments de cette province.

(1) Livia, petite ville de la Cerdagne, actuellement enclave espagnole au milieu de notre territoire.

Le prieuré de Ste.-Madeleine-de-Fontclaire était fortifié et existait au XIII[e]. siècle, d'après un acte intervenu entre l'abbé de St.-Genys et Bernard de Banyuls, et passé « in « rochâ seu forsâ Beate Marie Magdalene Fontis Claræ » ; il était situé près de Banyuls-del-Aspre, et habité encore en 1334, par des chanoines réguliers de St.-Augustin.

Le prieuré de St.-Sauveur de Sira était probablement un de ces monastères doubles, comme il en existait quelques-uns au moyen-âge : du moins nous voyons, le 12 des calendes de juillet 1202, Raymond de Toluges, procureur de la Communauté, accepter une donation à Vimalaça, au nom des frères et sœurs présents et futurs : on ignore du reste de quel ordre relevait cette maison dirigée, en 1186 par un « gubernador » ; en 1196, par un « minister », et dont le prieur résidait en 1238, à St.-Sauveur, au diocèse de Breda. Sira fut vendu en 1270 (d'autres disent 1373), à la commanderie du Mas-Deu.

Le Monastir del Camp fut d'abord une église bâtie, dit-on, par la famille des Rocaberti, et donnée par Guillaume de Rocaberti à l'église d'Elne, qui en disposa aussitôt en faveur du clerc Henry (1087-1096); ce dernier y établit une communauté qui adopta bientôt après la règle de Cîteaux. Le prieuré avait, dès avant 1163, plusieurs églises (1), et toutes les terres que les religieux avaient pu défricher ; dans la suite, il acquit d'autres domaines à Villamolaça, Sira, Banyuls et Trullas. Il y avait trois dignitaires : camérier, infirmier et prieur élu, plus six religieux ; il rapportait 1500[tt] au cardinal Lenti, dernier titulaire, et procurait les seigneuries de Passa et de Villamolaça en partie et du Monastir. L'église fut bénite le 18 septembre 1488.

Les chanoines réguliers de St.-Augustin étaient encore établis, dès le mois de novembre 1117, à Notre-Dame-de-Vilar

(1) Passa. *Vénei*, Llauro, Vilar, Vilas-Melas.

près de Villelongue-des-Monts, sous la direction d'un prévôt, et en avril 1142, Udalgaire, évêque d'Elne, consacra l'église de cette maison à laquelle, quatre ans plus tard, il donna la paroisse de Ste.-Colombe-des-Allemands, à charge d'y entretenir un chanoine. Un village se forma autour de Notre-Dame-de-Vilar, qui eut bailliage seigneurial en ce lieu. Le prieur avait : sacristain, camérier, aumônier et infirmier. Après la guerre du XVe. siècle, ce prieuré fut uni à celui de Llado (diocèse de Girone), sous la dépendance duquel Udalgaire, l'avait placé dès 1142 ; le prieur de Llado vendit, en 1802, la chapelle de Vilar et la métairie qui y était attachée.

Pour compléter ce tableau, je citerai encore avant de finir les *granges* de Pujols et de Canamala, dépendances de l'abbaye cistercienne de Fontfroide (diocèse de Carcassonne), qui possédait assez de biens en Roussillon. La grange de Pujols, près d'Argèles-del-Mare, était un bâtiment fortifié, qui fut assiégé en 1343, par Pierre IV d'Aragon, et qui remontait à l'année 1136 au moins. De vastes domaines dépendaient de cette colonie cistercienne ; le château de Villeneuve de la Raho (1286) ; l'étang de Canohes, desséché par les moines en 1332 ; la bergerie de Tautavel (1176) ; les étables de Vespelles, de Pérellos (1187), de Roja, du Pla-Guilhem, à mi-côte du Canigou, de Costabona et de Garavella ; elle fut vendue au XVIe. siècle à la famille d'Oms, l'une des premières de la noblesse du pays.

La grange de Canamala demeura à l'abbaye jusqu'à 1565, qu'elle fut vendue à l'hôpital St.-Jean de Perpignan, avec ses autres biens de Roussillon, pour 172 écus d'or de rente, et 420 écus, plus 10 écus à chaque changement d'abbé, et un gîte de trois jours pour chaque fois que des frères de Fontfroide passeraient dans la ville. La grange paraît avec sa chapelle St.-Sauveur, dès 1203, et les archives départementales en conservent une vingtaine de chartes du XIIIe. siècle ; l'une

d'elles, de janvier 1221, prouve qu'il y avait un granger, frère Amallus de Texènes, et trois moines; parmi les biens de la grange, figuraient Notre-Dame de Labéja (1206), Notre-Dame de Palol (1234), le moulin de Pia, etc.

L'abbaye St.-Hilaire de Bazez posséda aussi en Roussillon les quatre granges suivantes, toutes situées dans la vallée des Albères : St.-Martin-au-col-Forçat (855), et Vall-Vidrera, qui disparurent au XIVe. siècle; Nidoleras sur le Tech, avec l'église St.-Étienne (876), à laquelle fut réuni le village par vente de 1271; et la prévôté de Garrius, dont le village et le château furent achetés de Raymond de Pasols, en 1260, pour 5200 sols : Nidoleras y fut réuni; ces deux maisons furent abandonnées au XVe. siècle.

III.

1. ÉTABLISSEMENTS DES TEMPLIERS.

Les Templiers vinrent de Catalogne en Roussillon (1) : une première charte, du 5 des nones d'octobre 1132, nous fait connaître une donation faite à leur ordre par le seigneur de Banyuls-del-Aspre, et un autre document de l'année 1138 nous apprend que, dès ce moment, la grande commanderie du Roussillon, le *Mas-Deu*, existait; cette dernière pièce est la donation faite aux Templiers par Guillaume de Villamolaça et Orgollosa, sa femme, de la dîme qu'ils percevaient « in ipso « campo in quo est jam ædificatus et constructus mansus « supra dictæ militiæ hierosolomitanæ qui appellatur à militibus « *mansio Dei.* » Les aumônes affluaient déjà depuis plusieurs années (2) : en août 1133, dame Azalaïdis avait donné l'alleu

(1) Le comte Bérenger de Barcelonne avait reçu les premiers Templiers; il leur donna le château de Granyena et mourut parmi eux (*Archives de Barcelonne*, liv. du Temple, f°. 84).

(2) Tous ces documents sont extraits du cartulaire du Temple, *El libre de la Creu*, aux archives départementales des Pyrénées-Orientales.

de Cira à Villamolaça, et c'est sur cet alleu que fut construite la commanderie ; en même temps l'Ordre héritait de biens à Nille et à Palau-del-Vidre ; Bernard Bérenger, vicomte de *Terrasiis*, cédait ses biens de Premane dans le Fenouillet (1136), et l'alleu de St.-Cernau, en 1137, pour être enseveli au Mas-Deu. Le précepteur de ces biens, qui semble être encore le frère Hugues Rigold, le même qui avait emmené la première colonie de Barcelonne, acquérait de l'abbé de St.-Sauveur-de-Bréda, près de Girone, le prieuré de Cira pour 12,000 sols melgoriens, et vit dès-lors les domaines de la maison s'étendre à Toluges, Canohès, Trullas, Anyils, Pla-de-Cors, etc.

Peu après la fondation du Mas-Deu, des préceptories secondaires se formèrent en Roussillon : d'abord au Mas-de-la-Garrigue, au Pont-Couvert-sur-Réart, don de Gaufred, comte de Roussillon (1149) ; puis à Palau-del-Vidre, où les Templiers héritèrent du château par la libéralité du comte Gérard (1172), et les chartes nous ont conservé les noms de deux précepteurs, Guillaume de Rocafort (1198) et Bernard de Belcaire (1199). Ce ne fut que plus tard que se fondèrent les maisons de Perpignan et de St.-Hippolyte; les Templiers avaient déjà quelques propriétés, dans cette dernière localité, provenant de la générosité de Bérenger de Palazol (1207), quand Pons de Vernet leur céda le château (1246) (1); cinq ans après, on trouve un frère Cabot, précepteur de ce manoir. Les précepteurs du Mas-Deu avaient acquis une grande partie des terrains qui environnaient Perpignan ; ils avaient acquis, par legs du comte Gérard de Roussillon, les fours bannaux (1172) qui donnèrent lieu à toutes sortes de discussions

(1) Les Templiers furent assez long-temps à acquérir entièrement ce beau domaine ; mais ils firent preuve d'une persistance soutenue ; en 1207, Bérenger de Pallol (ou Palazof) leur lègue ce qu'il possédait en ce lieu ; Pons de Vernet ajoute à ces biens quelques terres (1209),

jusqu'à ce qu'enfin le comte Nuno Sanchez reconnût solennellement cette propriété (1227), et que le conseil de la ville se fût définitivement soumis à cette décision, en novembre 1267 ; dès avant 1187, l'Ordre avait une *maison* à Perpignan dans laquelle Jacques Ier., roi de Majorque, déposa son trésor, ce qui indique que ce devait être une maison forte, et un acte de 1211 nous fait connaître qu'un frère Balaguer en était précepteur. Quand le roi Jacques voulut faire agrandir la ville, il eut recours aux Templiers qui possédaient tous les alentours, et de 1241 à 1282, on ne comptait pas moins de trois cents inféodations de terrain souscrites par eux. En 1207, le roi Pierre d'Aragon avait donné à l'Ordre un terrain à Collioure pour y faire construire une maison qui subsista jusqu'en 1310.

La position des Templiers en Roussillon avait démesurément grandi ; je vais donner une rapide indication de leurs acquêts gratuits d'après le texte du cartulaire : Alleu à Ceret, du seigneur du lieu (1143); terres aux Clusas, de Raymond de Montesquieu (1144); fief à Toluges, d'Arnaud de Montescot (1153) ; terres à St.-Félix-d'Aval, du vicomte de Castelnon (1153) ; métairie, à Bompas, du comte Gaufred (1153) ; autre du même à Pollestres près Malloles (1155) ; terres à Brulla, de Bernard de La Roche (1178) ; à Palau, du même (1172) ; un fief à St.-Félix-d'Aval, d'Arnaud de Cabestany (1174); alleu de

puis bientôt tout le village (1211) ; Pierre de Sainte Marie cède un fief, moitié par vente, moitié par aumône (1222) ; Pierre de Castel délaisse ce qu'il y tient en terres, serfs, etc. (1236) ; Pons de Vernet enfin se dessaisit par vente du château (1246), ce que Armangard, son fils, se hâta d'approuver ; mais le précepteur du Mas-Deu voulait si bien tout posséder qu'en 1256, il achète une rente d'*une oie* et se fait donner, (1264) un sixième de la dîme par Villa de Mar. Les Templiers commencèrent, la même année, à inféoder le château. Les deux premiers gentilshommes qui le détinrent à ce titre furent Raymond de Castell et Guillaume de Saint-Hippolyte, frères.

Berges, de Pons d'Ortaffa (1174) ; alleu de Mosset, d'Adhemar de Mosset (1176); l'étang de Bages, de Bérenger de Bages (1181) ; fief de Finestret, de Hugues de Nava (1182) ; le village d'Anyls, par Guillaume de Montesquieu (1182) ; fief d'Urbanya, par Guillaume de Paracoles (1186); des terres à Pratz, de Mollo, (1187) ; alleu de Pontella, par Béranger de Couma (1195) ; fief de Villeneuve de la Raho, par Raymond de Castel-Rossello (1194) ; une métairie à Villefranche de Conflent (1196) ; fief à Ste.-Marie, par Bertrand de las Clusas (1198) ; les dîmes de Palau, Sorrède et Villaclare, par Raymond de Castel-Rossello (1205) ; le château de Granollet, par Pierre de Granollet (1210) (1) ; un fief à Théza, par Hersende Rifardis, pour être inhumée dans le cimetière du Mas-Deu (1215) ; des terres et des serfs à Baixas, par Bérenger de Malloles (1216) ; le village de Terrats (1228) ; deux fermes à Vilar, par Guillaume d'Oms (1228) ; le marché *de la Gèlinerie* à Perpignan, par le comte Nuno Sanchez (1237) ; en 1271, Bernard d'Oms, frère d'Arnaud de Montesquieu, vendit au Mas-Deu le village et le château d'Orle (1271) ; d'autres avaient fait des legs divers aux Templiers : Curbo de Brouilla leur laissa son palefroi et ses armes (1169) ; Bernard de Brouilla, le quart de sa récolte d'olives pour entretenir perpétuellement un cierge allumé dans la chapelle du Mas-Deu (1172) ; Bernard de La Rocque, ses biens de Palau et son cheval qui était engagé pour 100 sols à Perpignan (1172) ; Raymond d'Orle, ses armes (1185) ; Guillaume de Montesquieu ses armes et son palefroi (1214) ; Pierre de Llupia fit de même en y ajoutant des terres « *timens pœnas inferi et cupiens pervenire ad gaudia Paradisi* » (1214) ; Bérenger de Céret

(1) Cette donation, en catalan, porte avec la date l'indication des règnes du roi de France et du roi d'Angleterre.

et sa femme léguèrent leur fief de Maurellas, à condition de pouvoir se retirer au Mas-Deu, s'il voulaient (1233). Comme on le voit, toute la noblesse du Roussillon voulut figurer parmi les bienfaiteurs de l'Ordre. Le précepteur du Mas-Deu comptait aussi de nombreux hommes liges dont plusieurs appartenaient à la noblesse, comme Pons d'Ortaffa (1174), Bérenger de Baixas (1161). Les souverains même ne demeurèrent pas en arrière dans ce mouvement : en 1194, le roi Alphonse d'Aragon complète la donation de l'étang de Bages pour que les religieux puissent le dessécher et le cultiver; Pierre confirme cette générosité en 1204; le roi Jacques voulut qu'aucun de ses officiers ne pût entrer dans l'une des maisons du Temple pour poursuivre un des religieux et de leurs hommes, sans observer un délai de dix jours à partir de la signification de la plainte (1259). Mais aussi ces priviléges, joints aux larges concessions de Jacques-le-Grand, portèrent à ce point l'orgueil des frères que, lors de l'érection du royaume de Majorque, ils ne craignirent pas de réclamer souveraineté absolue, pour les villages et châteaux possédés par eux en Roussillon, Cerdagne, Valespir, et Conflent; l'infant Jacques, *héritier* de Majorque, Conflent, Roussillon et Vallespir, s'en rapporta à l'arbitrage de *Gérald*, abbé de St.-Paul de Narbonne, et de Gauzbert de Voconaco, abbé de St.-Félix de Girone, qui conclurent simplement à ce que les Templiers conserveraient toute juridiction sur Orles, St.-Hippolyte, Nyls et Terratz, sauf encore pour les crimes emportant peine de mort, perte d'un membre ou bannissement, qui demeuraient aux officiers royaux (6 des ides de décembre 1271).

Le précepteur du Mas-Deu avait la haute direction des précepteurs secondaires du Roussillon auxquels il devait cependant en référer, car une charte de 1263, par laquelle il inféodait le domaine de St.-Hippolyte, est faite après que les

autres précepteurs eurent été consultés ; il se trouvait lui-même sous la dépendance du maître du Temple en Catalogne et son principal officier était le bailli forain du Mas-Deu. Comme on le voit par la donation de l'étang de Bages, les Templiers étaient agriculteurs ; ils employaient des esclaves et jusques à la fin eurent des Sarrasins. Le cartulaire que j'ai déjà cité contient l'acte d'une vente de ce genre, accomplie à Perpignan le 1er. des calendes de mars 1286. Jacques de *Oleriis*, précepteur du Mas-Deu, acheta un Sarrasin, nommé Azmet, de Pierre Floris, procureur de Pons de *Castelario*, chevalier, moyennant une somme de 11 liv. 10 sols, bonne monnaie de Montpellier.

Les Templiers ne furent pas plus heureux en Roussillon que dans les autres parties de la France, lors du grand drame qui mit fin à l'existence de leur ordre : ils furent pris et enfermés au nombre de vingt-cinq dans le château de Trullas : Raymond de La Garde, était alors précepteur du Mas-Deu : l'information dirigée contre eux par l'évêque d'Elne, en vertu d'une délégation de l'archevêque de Narbonne, commença en février 1309, et se termina le 11 des calendes de septembre 1310. Tous protestèrent de leur innocence et la soutinrent énergiquement.

Il ne reste plus aucun souvenir matériel de cette milice fameuse, de cette fière *caballaria*, comme on peut le lire, dans quelques-uns des titres que nous venons de parcourir : les manoirs de Perpignan, de Collioure, de la Garrigue, de Palau, de St.-Hippolyte, d'Orles n'existent même plus à l'état de ruines : seul, le Mas-Deu se montre encore sur le haut d'une colline qui domine à la fois les plaines et la mer ; c'est aujourd'hui une ferme : quelques pans de murs annonçent par l'appareil de la maçonnerie le XIIe. siècle ; mais les deux ou trois fragments architectoniques qui subsistent, comme l'écusson du pigeonnier, ne remontent pas au-delà du XVIe. siècle.

Voici la liste des localités où les Templiers et, après eux pour la plupart, les Hospitaliers exercèrent des droits ou possédèrent des biens :

Arrondissement de Perpignan. — Préceptorie principale du Mas-Deu : Alenya, Bonpas, Cabestany, Canet, Canohès, Castel Roussillo, Cornella del Vercol, Mailloles, Perpignan, St.-Mamert, Orles, Toluges, Théza, Vernet près Perpignan, Villeneuve-de-la-Raho, Villeneuve-de-la-Rivière, Garrius, Juegues, St.-Hippolyte, St.-Laurent-de-la-Salanque, Salses, Toreillas, Corbere, St.-Féliu-d'Avall, Anyils, Bages, Brulla, Camelas, Candell, Forques, Llauro, Llupia, El Camp, Ortafa, Passa, Pollestres, Pontella, Trullas, Terratz, Trasserra, Villamolaça, Vilarmila, Auxonis, Borrat, Calmes, Jonquerolles, Prugnanes, St.-Arnald, St.-Étienne de Derg, Mateperuste (bois donné en 1143, par Udalgarius, *proconsul Feniolotensis*), Tournefort.

Arrondissement de Prades. — Même préceptorie principale : Mosset, Orbanya, Villefranche, Belpuig, Fenestret, Rebollet, Carensa.

Arrondissement de Ceret. — Préceptorie de Palau : Ceret, las Clusas, las Illas, Vilar-d'Amont, Maurellas (plus de douze métairies), Placorte, St.-Martin, Villaclara, Viviers, Albara, Argèles-del-Mare, Palau, Palol, Pujols, Sorrède, Tatzo-d'Avall, Vallbona, Montbolo, St.-Marsal, le Mas-Tallet à Pratz-de-Mollo.

2. ÉTABLISSEMENTS DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.

Je ne crois pas que les Hospitaliers soient venus beaucoup plus tard que les Templiers en Roussillon ; mais, comme dans toutes les provinces où ces chevaliers se trouvèrent en présence, les Templiers prévalurent en puissance et en richesses.

Le comte Guifred cependant sembla vouloir établir une similitude parfaite entre les deux ordres, quand, dans son testament du mois de juillet 1172, il légua aux Templiers le château de Palau; les fours de Perpignan, les terrains qu'il possédait aux alentours de la ville et les moulins de la porte Malloles, et aux Hospitaliers, le château de Malpas, le marais desséché *(de quo ejeci aquam)*, situé près de l'église St.-Jean de Perpignan et les moulins voisins de la Léproserie de cette ville. Le premier titre qui fasse mention ensuite de ces derniers religieux-militaires, est un échange entre ces deux ordres de terrains situés à Ste.-Marie-la-Mer et Cabestany (1230). La commanderie était située à Bajoles, près du rivage et je serais tenté de croire que les Hospitaliers s'occupaient beaucoup du commerce maritime et peut-être de la fabrication du sel; on les voit en effet ne posséder de biens qu'à Collioure, à St.-Nazaire et à Villarase jusqu'en 1312; c'est en 1268 qu'ils achetèrent le château et le village de St.-Nazaire et en 1296, ils conclurent un arrangement très-avantageux pour eux avec le seigneur de Canet au sujet de la pêche des étangs de ce village et de St.-Nazaire. Le privilége accordé aux Hospitaliers de Roussillon, en 1233, par le roi Jacques de Majorque nous apprend qu'ils avaient alors indifféremment à leur service des Chrétiens, des Juifs et des Sarrasins (1). Un document de 1395 nous fait connaître qu'un « enfant « mineur avait droit de réclamer la protection des religieux « quand ses père et mère étaient homme et femme propres « de l'Ordre. »

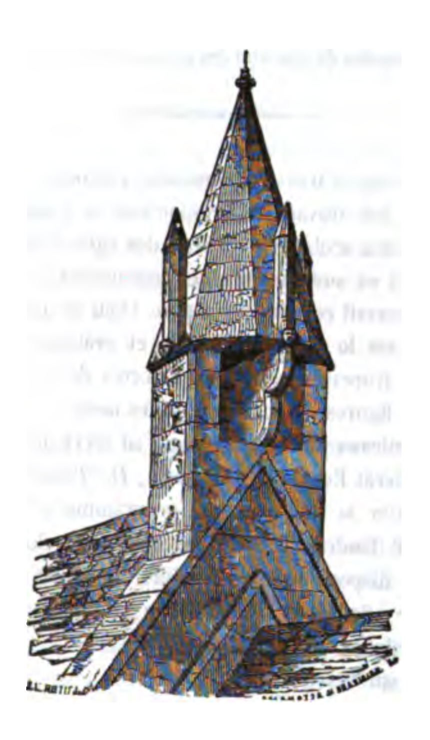
En 1312, les Hospitaliers héritèrent des Templiers et occupèrent Palau, St.-Hippolyte, Terratz, Anyils, etc. Vers

(1) En 1381 l'Évêque de Valence déclare que les serviteurs catholiques de l'Ordre ne sont pas de juridiction ordinaire, preuve qu'il y en avait alors d'autres qui n'appartenaient pas à la religion chrétienne.

la fin du siècle précédent, ils avaient établi une maison à Banyuls-del-Mare, et c'est dans l'une des salles que fut rédigée, en présence de Philippe, fils du roi de Majorque, la charte ordonnant la perception de la gabelle en Roussillon; parmi les témoins figurent : frères Arnaud de *Villagravata* · chevalier, Bérenger de Alenya, prêtre, et Pierre Fusterii (calendes d'octobre 1303).

Dès lors, deux commanderies principales se partagèrent le Roussillon : celle de Bajoles à laquelle Charles-Quint accorda une charte spéciale de protection en 1545, et celle du Mas-Deu qui fut toujours en définitive la première. Soigneusement fortifié et vaillamment défendu par les chevaliers Pierre d'Oms et Pierre Arnaud de Peirestortes, fidèles au roi de Marjorque quand Pierre d'Aragon envahit le Roussillon et en déposséda son faible ennemi, le Mas-Deu résista jusqu'à ce que le grand prieur de Catalogne en eût enlevé les deux défenseurs pour le faire rendre aux Aragonnais. Palau, St.-Hippolyte et les autres châteaux furent abandonnés de même (1343). Depuis cette époque il y a peu à dire sur les annales des chevaliers de St.-Jean en Roussillon; ils firent fréquemment confirmer les larges priviléges antérieurement concédés au Mas-Deu, notamment en 1348, par le roi Pierre d'Aragon; en 1407, par le roi Ferdinand; en 1537, par l'Archevêque de Saragosse, lieutenant-général en Catalogne, Roussillon et Cerdagne; l'année suivante, par le roi Philippe; en 1586, par D. Manrique de Lara, également lieutenant-général dans ces provinces; enfin, en 1574, pour les principales dépendances de la commanderie, St.-Hippolyte, Terratz, Ste.-Colombe, Palau et Anyils. Ils acquirent peu de nouveaux biens; en 1400 cependant, ils achetèrent à l'abbaye de Ladone ce qu'elle possédait à Terratz; en 1428, un chevalier nommé Bernard Albert avait racheté le village et le château de St.-Hippolyte, mais l'avait revendu onze ans plus tard à ses anciens propriétaires.

J'enregistrerai, comme dernier document, la confirmation des droits de juridiction accordés sur les biens compris en la charte de décembre 1271, par Louis XIV, au prieur-général de l'ordre de Malte en Roussillon; cette charte est rédigée en catalan et datée de l'année 1678.



SUR LA
REPRÉSENTATION DES ZODIAQUES,

Par M. l'abbé BARBIER DE MONTAULT,

Membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Le moyen-âge a très-fréquemment reproduit les signes du zodiaque et les travaux correspondant à chaque mois de l'année. Il les a sculptés au portail des églises (1), peint aux verrières (2) et sur le vélin des manuscrits, afin de faire accepter le travail comme venant de Dieu et méritoire à ses yeux ; tel est le sens allégorique et pratique qu'au XIIe. siècle l'abbé Rupert attachait à ces sortes de représentations. « Quas (ces figures du zodiaque et des mois de l'année), cum observet rusticana plebecula, magis ad serviendum Deo religiosa considerat Ecclesia. » Rupert, *De Trinitate*, c. XLV.

Pour traiter la question du programme d'une manière complète, il faudrait répartir les nombreux documents qui sont à notre disposition sous ces différents chefs :

Sculpture (Souvigny, V. *Bulletin monumental*, t. XXI, p. 379 et suiv.) ;

Peinture sur verre ;

Id. sur vélin ;

Id. en émail (service de table, en émaux de Limoges, chez le prince Soltikoff, à Paris, et chez M. Callaud, à Angoulême) ;

(1) St.-Denis, Notre-Dame de Paris, Reims, etc.

(2) Notre-Dame de Paris, rose occidentale.

Gravure (livres d'Heures du XVIe. siècle) ;

Tapisserie (XVIe. siècle, à Rome) ;

Textes (V. calendriers des Missels et des livres d'Heures).

Malheureusement le temps nous manque, et nous ne pourrons qu'effleurer une seule des sept sections que nous venons d'indiquer. C'est sur des notes prises en 1850 que nous parlerons des manuscrits.

I. Bréviaire de saint Louis (Bibl. de l'Arsenal).

Janvier. Un homme, le Janus des anciens, à deux figures d'âges différents et opposés, tend les mains vers deux portes : l'une s'ouvre pour l'adolescent et l'autre se referme devant le vieillard. Cet emblême, à la fois de la vie et de la mort, du temps qui s'est écoulé et de l'année qui commence, a été sculpté, au XIIe. siècle, au portail de St.-Denis, d'une manière analogue.

Février. Un moine encapuchonné ôte sa chaussure pour mieux se chauffer.

Il manque *Mars* et *Avril.*

Mai. Un jouvenceau part pour la chasse, à cheval et le faucon au poing.

Juin. Fauche.

Juillet. Ramasse le foin vert avec un instrument à deux branches croisées et terminées d'un côté en crochet et de l'autre en fourche.

Aout. Coupe le blé. — La *Vierge* tient un lis fleuri dans chaque main, car, dès le VIe. siècle, saint Grégoire-le-Grand disait, dans son *Homélie VI* sur Ézéchiel :

« Olet flos rosæ quia mira est fragrantia quæ rutilat et redolet ex cruore martyrum : aliter flos lilii, quod candida vita est incorruptione virginitatis. »

Septembre. Un vendangeur coupe le raisin et le met dans un panier.

Octobre. On foule le raisin dans une cuve, tandis qu'un homme verse dans une barrique, au moyen d'un entonnoir, le vin qui remplit sa cruche.

Novembre. Assomme deux porcs.

Décembre. Un mari, la bouteille à la main, boit à une coupe et verse à boire à sa femme.

II. Liber precum (Bibl. Impériale, n°. 180). [illegible].

Janvier. Debout, devant une table ronde, porte à sa bouche une coupe pleine de vin. — Le *Verseau*, enfoncé jusqu'à mi-jambes dans un ruisseau qu'il a formé, répand, à la manière des fleuves antiques, les flots abondants de son urne.

Février. Un bon gros bourgeois se chauffe et présente ses mains au feu pétillant d'une haute cheminée. — Deux poissons nagent dans l'eau.

Mars. Un vigneron, armé de sa serpe, taille la vigne. Autour de chaque cep, il a déjà bêché la terre et creusé un petit fossé qui recevra l'eau pluviale et entretiendra la fraîcheur.

Avril. Un jeune homme, coiffé d'une toque à plume, appuie son bâton sur son épaule et s'arrête à contempler la fleur nouvelle qu'il a cueillie sur son chemin.

Mai. Chevauche, un rameau vert en main. — Les deux *Gémeaux*, fille et garçon, se baignent et se donnent la main.

Juin. Une femme, assise à l'ombre d'un berceau, au treillis duquel serpentent des tiges fleuries, coupe avec des ciseaux la laine d'un agneau qu'elle a couché sur ses genoux. — L'*Ecrevisse* marche à reculons sur l'herbe d'une prairie que traverse et rafraîchit un ruisseau.

Juillet. Un paysan, à chapeau de paille, s'apprête à faucher.

Août. Le blé tombe sous la faucille, une gerbe est déjà liée. — La *Vierge*, nu-tête et assise sous une tonnelle fleurie, tresse une couronne de roses.

Septembre. Le semeur s'est passé une toile au cou ; il la ramène en avant, la relève de la main droite et y prend le grain qu'il jette à poignées sur les sillons (1).

Octobre. Jambes nues, chemise retroussée sur les bras, foule la vendange dans une cuve et mange du raisin.

Novembre. Le porc est étendu sur la paille. Le charcutier lui pose les deux genoux sur le ventre et de son couteau lui perce la gorge.

Décembre. Le boulanger cherche à se garantir de l'ardeur du feu pendant qu'il enfourne son pain sur une longue et large pelle de bois. — La *Chèvre* grimpe le long d'un arbre dont elle broute les feuilles desséchées.

III. Missel Poitevin (Bibl. Impériale), Ms. du XVe. s.

Janvier. Mange à une table couverte de mets.

Février. Se chauffe et veille à la marmite qui bout au feu.

Mars. Taille la vigne.

Avril. Un jeune homme et une jeune fille se tiennent par la main sous un berceau dont le feuillage commence à verdir.

Mai. Court joyeux à la chasse sur un cheval blanc, le faucon au poing et un bouquet de fleurs à la main.

Juin. Fauche.

Juillet. Coupe le blé et le met en gerbes. — Accablés sous le poids de la chaleur et du travail, les moissonneurs se reposent ou se rafraîchissent.

Août. Bat le blé.

Septembre. Foule dans une large cuve les raisins que les

(1) Les semailles qui se pratiquent ainsi en Poitou ne se faisaient pas autrement en Italie sur la fin du XIIIe. siècle, à en juger par la *Parabole du semeur*, brodée sur une chasuble, offerte à la cathédrale d'Anagni (État pontifical), par le pape Boniface VIII.

vendangeurs apportent à pleines hottes ; tel est encore l'usage du Poitou.

Octobre. Bat les chênes et donne à manger aux pourceaux que *Novembre* égorge. La femme du boucher s'empresse d'offrir un vase pour recueillir le sang qui coule en abondance de la blessure de l'animal couché.

Décembre manque.

IV. Heures (Bibl. de l'Arsenal, n°. 290), XVe. siècle.

Janvier Assis devant une table oblongue et servi par un valet, boit et mange, le dos au feu. — Un petit enfant nu porte deux seaux aux extrémités d'un bâton ; il en verse un dans une rivière.

Février. Le mari et la femme, assis sur un même banc, le dos tourné à une table longue, se chauffent ; la femme cherche, en étendant les mains, à se préserver du feu ; l'homme, au contraire, les dispose de manière à mieux recevoir la chaleur.

Mars. Deux vignerons taillent la vigne.

Avril. Sous une tonnelle garnie de feuillage et de fleurs, un jouvenceau et une jouvencelle, assis, causent d'amour. La jeune fille présente à son fiancé une couronne qu'elle a tressée pour lui.

Mai. Chevauche, le faucon au poing. La femme du jeune chasseur, assise en croupe, tient à la main une branche d'arbre verte. — Les deux *Gémeaux*, fille et garçon, se baignent.

Juin. Deux hommes fauchent, simplement vêtus de leur chemise.

Juillet. Des moissonneurs, hommes et femmes, coupent le blé avec des faucilles à dents (1).

(1) Ces faucilles sont celles dont se servent, de nos jours, les paysans poitevins.

Août. Bat le blé. Dans une cavité du mur, pot avec verre pour se rafraîchir. — La *Vierge* tient une palme.

Septembre. On fait le vin ; trois cuves sont pleines de raisins, une seule est foulée. Un vigneron apporte la vendange dans sa hotte.

Octobre. Sème.

Novembre. Bat les chênes pour nourrir les pourceaux.

Décembre. Enfourne le pain. Pains ronds sur une table à côté du four.

V. Missale Romanum (Bibl. Impér., fds. Lavallière). 1472.

Janvier. Repas et feu allumé dans une vaste cheminée. Un vieillard, vêtu d'une robe rose, à camail bleu et chaperon d'hermine, bonnet rose sur la tête, se chauffe le dos. Il pose une main sur la table et de l'autre bras enlace sa petite fille qui le serre aussi, joyeuse des caresses du grand-père. La table ronde, montée sur un pied, est servie et couverte de mets. Chaque convive a son petit pain rond. Un grand pot, à une seule anse, contient le vin. Une femme, assise devant le vieillard et comme lui sur un banc, lui fait les honneurs d'un plat dont elle lui offre le premier morceau. Pour égayer le repas, un troubadour chante, accompagné par le violon d'un ménestrel. — Deux enfants nus versent de leurs urnes une eau limpide qui, tombant sur le rocher, se divise en deux ruisseaux.

Février. Des pains sont préparés sur une table ; la ménagère les y prend, les met sur une large pelle et laisse à son mari le soin de les enfourner.

Mars. On taille la vigne dans un enclos fermé de murs. Un paysan, monté dans une échelle, arrange une treille. — Un petit berger, portant une houlette, présente un morceau de pain à son bélier.

Avril. La prairie est émaillée de fleurs. Trois jeunes filles,

leurs paniers pleins de fleurs, assises sur l'herbe, tressent, en causant, des couronnes. — Deux enfants, le frère et la sœur, cueillent des fleurs et les déposent dans une corbeille d'osier.

Mai. Un cavalier, cravache en main, les pieds dans l'étrier, tient les rênes d'un cheval blanc, harnaché de rouge. Sa femme monte en croupe, le faucon au poing.

Juin. Un bélier couché sur une table est tondu par un villageois, dont le chapeau de paille, les bras nus et la chemise relevée indiquent une saison de chaleur. Son petit garçon tient la queue du patient et sa femme regarde.

Juillet. Faucheurs : l'un s'appuie sur sa faux; l'autre, coiffé d'un chapeau de paille, assis, pose sa faux sur un fer fiché en terre et avec un marteau en redresse le tranchant (1). Une femme passe devant eux, tenant de la main droite un panier sur sa tête et de la gauche une longue fourche.

Août. Deux batteurs, en chapeau de paille, bras nus, chaussure aux pieds. Des gerbes sont placées devant la maison, liées et debout. — La *Vierge*, les cheveux retenus par une couronne de fleurs, une robe rose couverte d'un surcot d'hermine et d'une écharpe jaune, tient une palme et lit dans un livre.

Septembre. On sème; la toile, où sont les semailles, est passée en sautoir. Plus loin, les chevaux sont dételés et le laboureur raccommode sa charrue. — La *Balance.* Un singe, déguisé en moine, habillé d'une robe violette à ceinture, d'un camail et d'un capuchon rouges, pèse deux singes nus et grimaçants.

Octobre. Un vigneron foule le raisin dans une cuve. Ses deux petits enfants veulent y monter et font pour cela des

(1) Opération qu'ont continué de faire les habitants du Loudunais pour *aiguiser leurs dards* pendant la fenaison.

efforts, il le leur défend du doigt. Deux vendangeurs apportent sur leurs épaules un panier rempli de raisins.—*Scorpion*. Prairie arrosée par une rivière ; de l'autre côté de l'eau, près d'une ville, des coupables sont pendus à une potence.

Novembre. Un charcutier, coiffé d'un bonnet rouge pointu, sa chemise relevée sur les bras, un tablier attaché à la ceinture, un coutelas aux pieds, tient un porc par l'oreille et de l'autre main le saisit à l'échine : sa femme lui vient en aide, en prenant l'animal peu docile par les pattes et les reins.

Décembre. On refait une haie. Dans le chemin passe un malheureux, chargé d'un fagot de bûchettes. — Un paysan tient une chèvre en laisse et joue devant elle du hautbois.

VI. Heures (Musée de Cluny, n°. 786), XV°. siècle.

Janvier. Est assis à une table servie devant le feu.

Février. Se promène, une lettre d'une main, et une clef de l'autre.

Mars. Taille la vigne.

Avril. Sent avec plaisir un bouquet de fleurs.

Mai. Va à la chasse sur un cheval blanc fringant, le faucon au poing. — Les deux têtes des *Gémeaux* sont réunies sur un même corps.

Juin. Fauche.

Juillet. Se repose sur l'herbe, sa faux à côté de lui ; il boit.

Août. Coupe le blé.—La *Vierge* a pour attributs une palme et un bouquet.

Septembre. Sème.

Octobre. Cueille et mange des raisins.

Novembre. Assomme un porc.

Décembre. Se chauffe à un feu bien entretenu.

VII. Heures (Musée de Cluny, n°. 805), XV°. siècle.

Janvier. Assis devant une table, se chauffe à un grand feu : un varlet lui apporte à manger.

Février. Un moine, assis sur un banc, se chauffe aussi en étendant les mains au feu, où bout une marmite.

Mars. Se couvre parce qu'il fait encore froid ; taille une vigne à haute tige.

Avril. Cueille des fleurs dans un jardin enclos d'une palissade d'osier.

Mai. Un jeune cavalier fait une promenade, une fleur à la main. — Les deux *Gémeaux* n'ont qu'un seul corps pour deux têtes.

Juin. Une femme assise tient un mouton sur ses genoux ; elle le tond avec des ciseaux. A ses pieds, un panier d'osier reçoit la laine.

Juillet. Fauche.

Août. Coupe le blé. — La *Vierge* se distingue par une palme.

Septembre. Fait le vin dans des cuves et goûte aux raisins.

Octobre. Sème, éclairé par un brillant soleil, tout étonné de se trouver là en compagnie des étoiles.

Novembre. Fend la tête d'un porc, à l'aide d'une hache.

Décembre. Fait cuire le pain au four.

VIII. Livre d'Heures (Bibl. de l'Arsenal, n°. 290), XV°. siècle.

Janvier. Assis près d'une table ronde, sur laquelle est un pot à vin, se détourne pour se chauffer les pieds à une vaste cheminée. — Une femme remplit avec deux urnes l'office du *Verseau* classique.

Février. Bêche la terre.

Mars. Taille une vigne disposée en treille.

Avril. Tresse sur des pieux fichés en terre une claie d'osier.

Mai. Un jouvenceau, faucon au poing, bâton à la main, toque à plume sur l'oreille, part pour la chasse.

Juin. Une femme tond une brebis avec des ciseaux.

Juillet. Fauche.

Août. Bat le blé. — La *Vierge* se pare de son symbole habituel, le lis.

Septembre. Deux hommes portent, suspendu à un bâton, un panier plein de raisins qu'*Octobre* écrase dans une cuve.

Novembre. Bat dans les chênes les glands que deux cochons attendent.

Décembre. Tue le porc qu'il tient entre ses jambes, en lui fendant la tête avec un énorme maillet.

IX. Calendrier incomplet (Musée de l'hôtel de Cluny, n°. 790), fin du XV°. siècle.

Mai. Monte un palefroi blanc, le faucon au poing. — Les *Gémeaux*, fille et garçon, se tiennent par le bras.

Juin. Fauche. Le foin est disposé dans la prairie en meules pyramidales.

Juillet. Coupe le blé.

Août. Le bat : les gerbes sont debout le long d'un mur. — La *Vierge* a pour insignes le livre et la palme.

Septembre. Foule le raisin dans une cuve. Les tonnes sont disposées de chaque côté du cellier, sur des pièces de bois, selon l'usage traditionnel du Poitou.

Octobre. Sème. Au milieu du champ, sac plein de blé.

X. Livre d'Heures (Bibl. de l'Arsenal, n°. 255), fin du XVe. siècle.

Janvier. Un vieillard assis, la tête couverte, étend ses mains au feu. Son lit l'attend après son repas qui est servi devant lui sur une table ronde.

Février. Emonde les arbres avec un hachereau.

Mars. Bêche la terre.

Avril. Un jouvenceau, coiffé d'une toque et vêtu d'une longue robe, se promène dans de vertes prairies, jouant avec une baguette et une branche d'arbre.

Mai. Monte un cheval blanc dont il tient les rênes, et qu'il émouche avec une branche feuillée.

Juin. Fauche une prairie, entourée d'une palissade d'osier fixée de distance en distance à des arbres.

Juillet. Coupe le blé.

Août. Le bat dans une grange, pour se soustraire sans doute, aux plus fortes chaleurs.

Septembre. Fait le vin dans une cuve posée au cellier sur deux poutres couchées à terre; il s'appuie sur les bords de la cuve pour fouler plus à son aise.

Octobre. Sème, la nappe passée au cou. Le sac de blé est ouvert et posé au milieu du champ.

Novembre. Bat les chênes. Au bas des arbres, des pourceaux se précipitent avec avidité sur les glands qui tombent et les mangent.

Décembre. Tue, avec un hachereau, un porc étendu sur une table à quatre pieds.

XI. Heures (1) (Collection de M. Mordret, à Angers), XVe. siècle.

Janvier. Se chauffe.

(1) C'est à l'aide du calendrier de ce livre d'Heures, que j'ai pu

Février. Mange.
Mars. Taille la vigne.
Avril. Des jeunes filles cueillent des fleurs dans un pré.
Mai. Chevauche, faucon au poing (1).
Juin. Fauche.
Juillet. Moissonne.
Août. Bat le blé.
Septembre. Foule la vendange.
Octobre. Sème.
Novembre. Engraisse les porcs.
Décembre. Les tue.

CONCLUSION. — De ces représentations peintes sur le vélin des manuscrits, je conclus comme il suit pour l'histoire des pratiques agricoles, du XIIIe. au XVe. siècle :

En Janvier, il fait froid. On ne sort pas de chez soi et l'on s'attable gaiement auprès d'un bon feu.

En Février, les oisifs continuent à se chauffer et même commencent à se promener ; tandis que le paysan, profitant

restituer, d'une manière certaine, les médaillons intervertis de la rose septentrionale de la cathédrale d'Angers, exécutée, en 1442, par *Robin André, vitrier.*

(1) Voici, d'après deux charmants vitraux de la collection de M. Mordret (XVIIe. siècle), l'aspect de la nature pendant les mois de mai et de juin, et les conseils hygiéniques que l'on regardait comme indispensables à cette époque :

« MAIVS. Rident prata floresque. Lava caput ; seca hepatica ; utere feniculo. »

« IVNIVS. Æstas. Sol in Cancro. Tondentur oves. Vescere lactucis aceto imbutis. »

Deux autres vitraux de la même collection, mais datant du XVIe. siècle, ne nous offrent que deux mois dépareillés.

Mars. Taille la vigne.
Novembre. Fait paître les pourceaux.

des beaux jours d'un froid sec, taille les arbres, bêche la serre et cuit son pain.

Les travaux de culture et la taille de la vigne ne se font qu'en Mars.

Avec Avril viennent les tièdes journées du printemps. Les jeunes gens vont à la promenade, cueillent des fleurs et causent d'amour; puis, quand la sève qui monte a rendu l'osier flexible, le cultivateur entoure son champ d'une palissade.

Le mois de Mai est entièrement consacré à la chasse et aux chevauchées (1).

Juin fauche et s'enrichit de la laine des brebis.

Juillet est employé à la fenaison et à la moisson que des retardataires reculent jusqu'au mois d'Août, plus ordinairement affecté aux batteries.

Dès Septembre, commencent la vendange et les semailles.

Octobre se livre aux mêmes travaux et de plus bat les chênes.

En Novembre, les porcs s'engraissent; on les tue.

Enfin Décembre ramasse le bois mort, avec lequel il se chauffe, cuit son pain, tue quelquefois le porc, aussi il est tout prêt pour le festin de Noël qui clôt agréablement la série de ses labeurs.

(1) « En may, per une matyne s'en ala juer
En vert bois rame ung jeune chivaler. »
(Ms. du XIVe. siècle.)

CHRONIQUE.

Séances de la Société française d'archéologie, à Alençon, sous la présidence de M. le comte de Mailly, ancien pair de France. — Nous avons annoncé précédemment que la Société française d'archéologie se réunirait à Alençon, le 15 juillet, sous la présidence de M. l'Inspecteur-divisionnaire du Maine et de l'Anjou (M. le comte de Mailly). Cette réunion a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, le jour de l'ouverture du Congrès de l'Association normande; elle a été très-nombreuse. Parmi les membres de la Société française présents, nous citerons : MM. *de Caumont*, directeur-général; *Deville*, membre de l'Institut; *David*, inspecteur de la Sarthe; *Gaugain*, trésorier en chef; *Hucher*, du Mans, membre du Conseil; *de Glanville*, inspecteur de la Seine-Inférieure; *de La Sicotière*, inspecteur de l'Orne; *Raymond Bordeaux*, inspecteur de l'Eure; *Monnoyer*, du Mans; *Chasles*, de la Ferté-Bernard; vicomte *de Pomereu*, de Paris; *Morière*, secrétaire-général de l'Association normande; *Bourdin*, de Rouen; comte *d'Estaintot*, de la Seine-Inférieure; comte *de Vigneral*, de l'Orne; *Ponsard*, de la Marne; *Mabire*, maire de Neufchâtel; comte *de Seraincourt*, de Paris; *de Prétavoine*, maire de Louviers; *de Jancigny*, sous-préfet de Louviers; *Du Ferrage*, de Caen; *de Morissure*, de Nogent-le-Rotrou; *Le Harivel-du-Rocher*, de Paris; marquis *de Chennevières*, membre de l'Institut des provinces; baron *de Sainte-Suzanne*, sous-préfet de Mortagne; *de Guercheville*, membre du Conseil général de l'Orne; l'abbé *Poirier*, de Séez; *de Liesville*, de Pierrefitte; *Périgot*,

professeur d'histoire au collége d'Alençon ; comte *du Mesnil du Buisson*, de Falaise.

M. Deville, de l'Institut, a lu un mémoire sur Lillebonne.

M. David a lu un rapport des plus intéressants sur les travaux de la Société dans la Sarthe, depuis le mois de juin 1856. M. de La Sicotière, après avoir présenté un aperçu des travaux archéologiques publiés dans l'Orne, a fait connaître l'importance des fresques nouvellement découvertes dans l'église de St.-Cénery-sur-Sarthe, à 4 lieues d'Alençon, et a parlé d'un grand nombre d'autres communes.

Nous devons indiquer les excursions faites par la Compagnie : le 17, la Société, gracieusement reçue par M. Premelé à son château d'Aulnou, près de Séez, visitait, dans l'église de la commune, un magnifique rétable en pierre qui a été incrusté dans le mur septentrional du sanctuaire, après avoir été apporté de la chapelle détruite d'un château voisin, et donné par M. le marquis de Briges, dont nous annonçâmes la mort il y a quelques mois.

Les bas-reliefs de ce rétable offrent trois scènes principales, savoir : le Mariage de la Vierge, la Nativité, l'Adoration des Mages.

Il a été décrit dans *L'Orne pittoresque*, par M. de La Sicotière.

A Séez, une séance s'est tenue dans le salon de Mgr. Rousselet. M. l'abbé Poirier et M. le baron de Sainte-Suzanne ont lu des mémoires. Une discussion à laquelle ont pris part MM. Raymond Bordeaux, de La Sicotière, de Caumont, s'est ouverte sous la présidence de Mgr. Rousselet. A l'issue de la séance, les membres de la Société ont visité la cathédrale.

Après les fêtes brillantes du Concours provincial agricole et industriel organisé par l'Association normande, une commission de la Société française d'archéologie composée de :

MM. de Caumont, David, vicomte de Pomereu, Gaugain, de Liesville, Raymond Bordeaux, Le Harivel-du-Rocher, de Prévotière, de La Garenne, le curé de St.-Patern, est allée visiter la jolie église de St.-Céuery, à 12 kilomètres d'Alençon, et les fresques murales qu'on y a découvertes l'an dernier.

Ces fresques que M. Chadaigne, peintre, à Alencon, vient de restaurer en partie, par ordre de l'Administration, et sur lesquelles M. de La Sicotière avait lu un Mémoire très-détaillé à l'une des séances, sont extrêmement curieuses; et l'on doit désirer que la réparation puisse s'en achever bientôt.

Le 15 juillet, avait été inauguré, sous les auspices de l'Association, le musée d'Alençon, dont nous avons déjà parlé, et dont la richesse improvisée et l'excellente tenue ont frappé tous les visiteurs.

Il comprend, indépendamment des tableaux appartenant à la ville et d'une collection, déjà fort intéressante, d'objets d'histoire naturelle, une centaine de bons tableaux prêtés par divers amateurs, et de nombreux dessins dont M. de Chennevière a bien voulu faire le prêt pour un temps indéterminé. Les tableaux des amateurs ne seront exposés que jusqu'au 1er. août.

(Extrait des journaux d'Alençon.)

Correspondance allemande. — Je me propose de rendre compte, de temps en temps, dans le *Bulletin*, de l'état des études archéologiques en Allemagne, et de faire hommage des copies fidèles de quelques ouvrages de sculpture du dôme de Wetzlar.

Sous ce dernier rapport, j'ai principalement en vue deux têtes d'expression du Christ fort remarquables. L'une est celle d'un crucifix colossal de la fin du XIIIe. siècle ou du commencement du XIVe., qui était autrefois pendu, entre la Vierge et saint Jean, au-dessus du jubé. C'est une sculp-

ture en bois, qui, devenue vermoulue, menaçait d'écraser les passants, de sorte qu'on fut obligé de le descendre.

Il n'en reste plus que la tête et la partie inférieure du corps, qui gisent dans une chapelle devenue depuis longtemps un lieu de débarras, et dans laquelle pourrissent aussi les archives de l'ancien chapitre. La seconde tête d'expression est celle d'un Christ portant la croix, et plus grand que nature, de la première moitié du XVe. siècle, et également sculpté en bois. Sur ce visage, la douleur, la fatigue, sont supérieurement bien rendues, sans exagération, mais aussi sans beauté, car, comme vous le savez fort bien, Monsieur, l'Homme des douleurs n'avait ni beauté, ni éclat *(Non est species ei neque decor*, Isaïe, 53, 2); il était laid, et c'est à tort que Raphaël, dans son célèbre Portement de croix, lui a donné, pour ainsi dire, l'idéal de la beauté. C'est presque une hérésie artistique que de représenter Jesus-Christ beau à sa passion. En se conformant à cette tradition, les artistes du moyen-âge l'ont souvent dépassée, et ont outré la laideur jusqu'à la rendre horrible : témoin, le Christ d'une Notre-Dame-de-Pitié renfermée dans une grande armoire au dôme de Wetzlar, et dont j'ai envoyé une copie à notre ami commun, M. de Cussy, et un crucifix, de grandeur naturelle, de l'église de Ste.-Marie au Capitole, à Cologne, que vous avez bien certainement remarqué.

Il est inutile, Monsieur, que je vous parle du dôme de Wetzlar, comme monument d'architecture ; dans vos voyages vous avez sans doute vu son ancien portail du XIe. siècle, et sa tour en basalte contemporaine ; son chœur de transition du XIIIe. siècle, ses trois nefs d'égale hauteur de la première moitié du XIVe., son nouveau portail inachevé de la deuxième moitié du XIVe., ainsi que son nouveau clocher du XVe. Si, par impossible, vous n'aviez pas vu cela, je serais heureux si, à un nouveau voyage en Allemagne, vous quittiez les voies

de fer pour visiter cette ville ; je serais heureux de l'honneur de vous revoir, et de pouvoir rectifier mes erreurs d'après vos décisions.

STINGEL,
De l'Institut des provinces.

Visite de M. Bouet à l'église de Crépon, à Sommervieu et à Bayeux. — L'église de Crépon (diocèse de Bayeux), dont M. de Caumont a parlé dans son rapport verbal de l'année dernière (tome XXIIe. du *Bulletin)*, présente une disposition fort rare dans notre contrée. Le chœur est placé en arrière de l'autel qui se trouve ainsi placé sous l'arc triomphal entre les deux petits autels qui occupent le haut de la nef. Tout cet ensemble : autels, stalles, banc seigneurial et lambris, est en chêne richement sculpté dans le style contourné en vogue sous le règne de Louis XV.

Pour expliquer cette disposition, on raconte que M. le marquis de Saint-Sulpice, qui avait le patronage de l'église de Crépon, aurait placé cet autel comme le lutrin de Boileau, de manière à dérober son curé à la vue des fidèles et n'aurait admis dans le chœur que le clergé et les chantres. Le curé, à son tour, aurait trouvé moyen de placer ses paroissiens dans le chœur en les habillant en chantres. Il est peu probable cependant que si M. le marquis de Saint-Sulpice eût été guidé par ce sentiment, il eût élevé de quatre marches au-dessus de son banc seigneurial, la stalle du curé, à laquelle cette élévation donne un petit air épiscopal. Je crois plutôt, comme le pensent d'autres personnes, qu'il a voulu imiter ce qu'il avait vu ailleurs, que son seul but en faisant exécuter ces riches travaux de menuiserie, était son zèle pour la beauté de la maison de Dieu, et qu'en réservant le chœur pour le clergé, il résistait à l'envahissement si inconvenant, quoique maintenant général, du chœur par les laïques.

M. le curé de Crépon, désirant faire construire une table de communion, M. de Caumont m'a chargé, sur sa demande, de revoir ces boiseries et d'indiquer ce qu'il y avait de mieux à faire. On avait le projet de faire une clôture en balustres, ce que j'ai admis, sauf quelques modifications de forme, mais en plaçant dans les angles des pilastres qui, semblables à ceux du banc seigneurial voisin, raccorderaient le nouveau travail avec l'ancien.

En passant par Courseulles, j'ai dessiné un colombier et un puits surmonté d'un dôme carré porté sur quatre pilastres et qui, comme les autres dépendances du château, ont été construits vers le milieu du XVIIe. siècle.

J'ai revu, en revenant, la belle chapelle du séminaire de Sommervieu, dont la construction a placé d'un seul coup M. l'abbé Noget au niveau de nos premiers architectes. Et de là je suis revenu à Caen, après avoir visité la cathédrale de Bayeux, dont deux piliers sont maintenant refaits entièrement, et il est probable qu'à la fin de l'année, notre vieille cathédrale sera plus solide qu'elle ait jamais été. La démolition des anciens piliers a permis de faire des dessins très-précis des piliers normands qui leur servaient de noyau et par suite de se faire une idée assez nette de l'inter-transept au XIe. siècle. Toutes les pierres offrant quelque intérêt sont conservées avec le plus grand soin dans un petit musée formé au pied même de la cathédrale.

BOUET.

Fer à hosties du XVe. siècle. — L'Église de Béthines, au diocèse de Poitiers, possède un fer à hosties de la seconde moitié du XVe. siècle.

Ce fer est disposé, suivant l'habitude, à l'extrémité de deux bras croisés, de manière à donner à la fois l'empreinte de quatre hosties, deux petites et deux grandes.

Des deux petites, destinées à la communion des fidèles, l'une représente l'Agneau de Dieu, au-dessus d'une étoile, et tenant l'étendard de la résurrection ; son nimbe crucifère est vu en perspective. Sur l'autre est gravée la sainte face du Sauveur, à nimbe elliptique, imprimée sur le voile de la Vierge ; des fleurs de lis garnissent l'espace laissé entre le carré du voile et le contour de l'hostie.

Les deux grandes sont réservées à la communion du prêtre et à l'exposition du Saint-Sacrement dans l'ostensoir. A gauche, Jésus-Christ meurt, percé de trois clous, sur une croix plate, dont le titre porte INRI, et qui est fichée entre deux collines où pousse une végétation maigre. Son nimbe crucifère est légèrement surhaussé, et le linge qui couvre sa nudité est droit et noué du côté gauche. Deux anges ailés, nimbés et vêtus de longues tuniques, recueillent dans des calices hauts de tiges et portés sur trois pieds, le sang qui coule des mains du Sauveur. Il n'y a pas de plaie à son côté.

A la droite du fer, la résurrection : Jésus-Christ sort du tombeau, bénissant et tenant à la main un étendard à croix pommetée. Un ange, derrière le tombeau, regarde le miracle qui s'opère, car c'est de lui que l'Église chante : *Angelicos testes*. Le sarcophage est sans couvercle, et sa partie antérieure ornée d'une arcature ogivale qui repose sur des colonnettes.

On remarquera, au-dessous de cette dernière hostie, la lettre F, initiale du nom du graveur.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés, la conservation de ces petits meubles de sacristie, encore fort nombreux dans les paroisses de campagne. Nous les prions aussi d'adresser à la Société française des estampages, en papier, de ces monuments qui intéressent à la fois l'art, l'iconographie et l'épigraphie.

A. Barbier de Montault,
de l'Institut des provinces.

Nouvelle décoration accordée à M. Roux. — M. Roux, de Marseille, sous-directeur de l'Institut des provinces, a reçu du Gouvernement de Tunis la décoration de *commandeur de l'ordre du Nikan.* Cette nouvelle récompense a été bien méritée par le dévouement que montre depuis longtemps, dans toutes les occasions, notre courageux confrère quand il s'agit du service de santé du lazaret de Marseille. De pareils services ne peuvent jamais être assez honorés. D. C.

PUBLICATIONS. — *Un dernier mot à M. Henri Martin*, par M. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT. Paris, Durand, 1857.

La nouvelle édition de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin montre, à chaque volume qui paraît, les tendances de l'auteur. Ces tendances devaient naturellement soulever des contradicteurs. Un ancien élève de l'école des Chartes, M. d'Arbois de Jubainville, a déjà attaqué les récits parfois étrangement systématiques de l'historien démocrate. M. du Fresne de Beaucourt a, de son côté, demandé compte à M. Henri Martin de la manière dont il présente l'histoire du règne de Charles VII, et en particulier certains faits de la vie de Jeanne-d'Arc. Après un assez long silence, M. Martin s'est décidé à répondre, car l'attaque était vive. M. de Beaucourt a répliqué dans la brochure dont nous venons de transcrire le titre.

Si l'érudition se met à discuter les récits de M. Martin, il est évident que plus d'une page de son livre aura fort à souffrir. En feuilletant les chapitres où cet écrivain juge à sa manière l'art du moyen-âge, et en particulier l'architecture religieuse, nous avons entrevu bien des assertions hasardées, bien des appréciations inadmissibles. On pourrait faire un piquant mémoire rien qu'en discutant, au point de vue archéologique, les gros volumes de M. Henri Martin.

Raymond BORDEAUX.

Journal des amateurs d'objets d'art et de curiosité, par M. LE HIR. Bureau : boulevard des Italiens, 27. Neuf cahiers par an, 5 francs.

La passion du bric-à-brac et des collections de vieux meubles et d'antiquailles touche de près à l'archéologie, ou plutôt c'est le goût de l'archéologie s'étendant jusqu'aux époques voisines de notre temps, et s'appliquant aux menus objets plutôt qu'aux grands monuments historiques. Le haut prix où les curiosités sont montées depuis quelques années fait qu'aujourd'hui les journaux cotent parfois les enchères de l'hôtel des commissaires-priseurs comme ils coteraient les fluctuations de la Bourse.

Voici un nouveau journal qui se charge de tenir ses lecteurs au courant de tous ces incidents du commerce de la curiosité, et qui promet des articles et des catalogues sur les objets d'art anciens et nouveaux, sur les tableaux, les sculptures, les mosaïques, les émaux, les tapisseries, les pierres gravées, ainsi que des détails sur les curiosités de toutes sortes que se disputent les amateurs : livres avec reliures de prix, porcelaines, verreries, tissus historiés, guipûres, soieries, bijoux, médailles, armes, etc. L'objet principal de ce nouveau recueil est de faire connaître aux amateurs, aux experts, aux commissaires-priseurs, les prix auxquels ont été adjugés dans les principales ventes ces objets souvent si intéressants pour l'histoire des arts, des mœurs et de l'industrie.

R. B.

Histoire de Châlons et de ses monuments, par M. BARBAT. 1 vol. in-4°., et album de 100 planches. — Châlons, chez l'Auteur. — La Société française d'archéologie a déjà rendu hommage à l'ouvrage que nous signalons aujourd'hui et qui touche à sa fin. La Société académique de la Marne avait mis au concours l'histoire de la vieille cité châlonnaise, et deux

auteurs ont mérité alors *ex-æquo* les suffrages de la Compagnie: M. Barbat, avec l'histoire de la ville et de ses monuments; M. de Barthélemy, avec l'histoire de la ville et de ses institutions. L'ouvrage de M. Barbat a une grande valeur artistique; mais avec lui nous demeurerons sur ce terrain où il a fait honorablement connaître son nom, et nous ne le suivrons pas dans sa rédaction pour ne pas avoir à la juger.

Cet album est un trésor pour une ville, et on doit être heureux de pouvoir posséder ainsi chez soi une série de bons dessins, qui vous représentent la cité de vos pères, les églises où ils ont prié, les monuments qu'ils ont fréquentés, les rues où ils ont passé; qui fixent ainsi quelques-uns de ces *souvenirs* toujours prêts à trop vite disparaître. C'est de plus un document précieux pour l'archéologie et qui devait, à ce *titre*, attirer tout spécialement les suffrages de la Société française. M. Barbat a réuni chez lui une collection unique de tous les dessins concernant Châlons, et son album n'est qu'un choix intelligent: monuments, vitraux, pierres tombales, fragments divers, sceaux, vues, tout y est réuni pour flatter le goût de chacun, et former un ensemble charmant et intéressant. Nous souhaitons aux principales villes de province la même bonne fortune et saisissons cette occasion de féliciter la Champagne des bons exemples qu'elle donne: Troyes, Châlons, le département de Seine-et-Marne, voient publier leurs richesses monumentales. Espérons que ce mouvement ne s'arrêtera pas là.

D. H.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. de Lassus, architecte.* — Une mort précoce, et bien inattendue, est venue frapper le monde archéologique. M. de Lassus, architecte de la S^te.-Chapelle de Paris, l'auteur de plusieurs grandes églises construites, depuis quelques années, dans le style du XIIIe. siècle, a succombé aux eaux où il était allé, dans l'espoir

de se guérir d'une affection qui avait récemment donné des inquiétudes. Les obsèques de cet habile architecte ont eu lieu dernièrement à Paris, où son corps a été rapporté.

M. de Lassus laisse encore beaucoup d'ouvrages inachevés, mais c'est peut-être celui, de tous les architectes de notre école moderne d'archéologie, qui a le plus entrepris et le plus terminé. Sa mémoire ne saurait périr, et son nom restera dans l'histoire de l'art au XIXe. siècle, en France.

Le vide que va laisser la perte de M. de Lassus ne sera pas comblé sans difficulté. Toutefois, il a fait des élèves, et déjà on cite des noms qui seront appelés à continuer son œuvre. On annonce aussi que la cathédrale de Chartres sera confiée à M. Boisvilwald, déjà chargé de travaux de la plus haute importance, et qui a fait ses preuves.

DE CAUMONT.

Mort du prince Ch. Lucien Bonaparte (prince de Canino), membre de l'Institut des provinces, fondateur du Congrès scientifique italien. — Le prince de Canino (Ch. Bonaparte), qui avait long-temps habité Rome et qui avait épousé sa cousine, la fille du roi d'Espagne Joseph, vient de mourir à Paris. Correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, le prince de Canino avait conquis ce titre par des travaux considérables sur l'anatomie comparée, notamment sur l'ornithologie.

Nous avons, comme on le sait, fondé, en 1833, le Congrès scientifique de France; le prince de Canino voulut, six ans après, 1839, établir un Congrès semblable pour l'Italie, et il le convoqua à Pise. Nous avons dit, dans le *Bulletin monumental*, en quoi le Congrès italien différait du nôtre, quant au mécanisme et à la division des sections. Nous eûmes le regret de ne pouvoir nous rendre, en 1839, à la première session du Congrès italien, mais nous assistâmes à la seconde à Turin, en 1840, et nous commençâmes alors avec le prince

des rapports qui n'ont pas cessé d'exister. Quelque temps après la tenue de ce Congrès, pendant mon séjour à Rome, il me combla de politesses. Plus tard, il me pria de demander pour lui, au gouvernement français, la permission d'assister à la septième session du Congrès scientifique de France, qui devait se tenir à Lyon. J'écrivis au ministre, mais la réponse se fit attendre et l'on finit par refuser. Le prince, qui n'aimait guère la contrariété, m'écrivit alors : *Puisque vos ministres ne veulent pas me permettre d'assister au Congrès de Lyon, je m'y rendrai sans permission, mes chevaux de poste sont commandés et j'y arriverai en même temps que vous.* Le prince exécuta ce qu'il avait dit et passa à Lyon tout le temps du Congrès(1). En 1846 j'assistai, en qualité de délégué du Congrès scientifique de France, à Gênes, au Congrès scientifique italien; le prince de Canino en était toujours un des membres influents et me reçut de la manière la plus cordiale. On sait quel rôle le prince a joué dans la révolution romaine; nous ne l'avons retrouvé qu'après son entrée en France. Alors il se mit tout entier à l'étude et fut un des membres les plus assidus des séances hebdomadaires de l'Académie des sciences; il vint au Congrès scientifique de France, à Nancy, en 1850, et y présida la section des sciences physiques; il assista régulièrement aussi aux séances du Congrès des délégués des Sociétés savantes, à Paris. Dernièrement M. le prince de Canino avait visité les collections de la Faculté de Caen, celle de M. Leprêtre et celle de M. de La Fresnaye, à Falaise : à cette époque, sa santé était déplorable et sa mort, arrivée en juillet 1857, n'a étonné personne.

DE CAUMONT.

(1) Il vint me voir, peu de temps après son arrivée, à l'hôtel du Parc où j'étais descendu et me dit : « Vous voyez que je tiens parole; *ma première visite a été pour le préfet et la seconde est pour vous.* » M. Jaïr, qui plus tard est devenu ministre des travaux publics, était alors préfet du Rhône.

RAPPORT VERBAL

SUR

UNE EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

Faite en Mars 1857,

AU MANS, EN TOURAINE ET EN POITOU,

ET SUR

D'AUTRES INSPECTIONS FAITES DANS LE COURS DE LA MÊME ANNÉE,

Par M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société française d'archéologie.

J'entends souvent répéter, en parlant de certaines contrées : *Tout a été décrit; il n'y a plus rien de nouveau à dire sur nos monuments, ils sont parfaitement connus.* D'autres s'inquiètent de ce que pourront faire bientôt les archéologues, *persuadés que la mine s'épuise et qu'il n'y a plus rien à glaner.* Je crois qu'on peut rassurer les hommes qui se laissent aller à de pareilles craintes et ceux qui croient que le pays, même le mieux exploré, n'offre plus rien à examiner. On peut dire, sans blesser l'amour-propre de ceux qui ont écrit, que les monuments, n'importe de quelle contrée, ont encore besoin d'être vus, revus, dessinés et réexaminés sous diverses faces avant d'être parfaitement connus.

Chacun a son point de vue, ce qui fait que l'observateur qui suivra, remarquera des faits qui ont été négligés et sont restés inaperçus de ses devanciers.

Qui ne sait d'ailleurs que ce sont presque toujours les mêmes édifices qui sont visités successivement par les voyageurs antiquaires? On s'obstine presque toujours à croire que ce qui est signalé dans les itinéraires ou même dans les recueils locaux, est tout ce que le pays renferme de plus curieux et bien souvent, au contraire, les choses les plus rares, les plus précieuses sous ce rapport, au point de vue de l'étude, sont généralement regardées comme insignifiantes.

Quand j'ai trouvé quelque chose d'important dans mes excursions, c'est souvent quand, livré à mes propres inspirations, je ne tenais aucun compte des observations ni des indications des autres, et que j'allais là où le hasard me conduisait.

Mais un autre motif doit déterminer à revoir de temps à autre des localités déjà visitées : c'est qu'il s'opère des changements tellement rapides, des destructions, reconstructions ou restaurations tellement considérables, qu'il est bon de suivre ces modifications capitales, de les noter, de les signaler à ceux qui s'occupent de la *statistique monumentale* du pays.

Ce préambule a pour but de justifier l'excursion que j'ai entreprise, il y a peu de temps, dans le Maine, la Touraine et le Poitou, accompagné de notre confrère, M. Bouet, dont l'habile crayon n'est pas resté oisif pendant que je prenais rapidement les notes qui feront la base de ce rapport.

Pourquoi, me dira-t-on, aller au Mans, en Touraine et en Poitou? Ce sont les contrées de la France le plus souvent visitées peut-être, les mieux décrites et celles qui ont le moins besoin d'être inspectées. Eh bien! je crois, par les motifs que j'indiquais tout à l'heure, que ces pays si intéressants peuvent toujours être vus avec beaucoup de fruit; qu'il y a encore bien des choses à dire de leurs monuments,

et, qu'en tout cas, il y en a bon nombre *qui n'ont pas encore été décrits du tout*, ce qui justifiera ceux qui entreprendront des excursions archéologiques dans ces belles contrées, si fréquentées par les touristes.

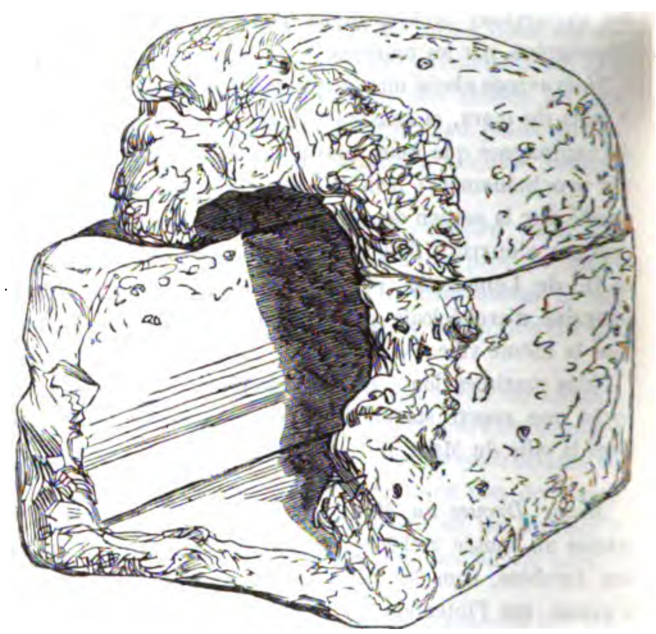
Nous avions choisi une époque peu favorable pour voyager, le mois de mars, et conséquemment nous n'avons pu visiter des campagnes que nous nous promettons bien de retourner voir prochainement ; mais le jour de notre départ était commandé par la session des assises scientifiques du Poitou, qui devaient s'ouvrir à Poitiers, le 23 mars, sous la présidence de M. de Longuemar, et par deux séances de notre Société française d'archéologie qui devaient se tenir à cette époque, dans la même ville.

Nous partîmes donc, malgré le froid, M. Bouet et moi ; et, après une courte station dans l'Orne, nous nous rendîmes dans la ville du Mans.

Musée Drouet au Mans. — A notre arrivée, nous entrâmes au musée archéologique formé par M. Drouet, place des Jacobins, dans les salles voûtées sous le théâtre : nous n'avions pas l'intention d'y dessiner autre chose que quelques fragments, persuadés qu'il y aura tôt ou tard un catalogue raisonné des objets qui s'y trouvent, et qu'alors il sera temps de publier ceux qui mériteraient de l'être et qui ne l'auraient pas encore été.

Nous examinâmes d'abord un fragment d'aqueduc antique en blocage avec enduit de ciment à l'intérieur, absolument semblable à tous les aqueducs que nous connaissions déjà et qui montre une fois de plus que les principes des ingénieurs hydrauliques étaient parfaitement arrêtés et invariables : il est identiquement semblable à ceux que nous avons vus partout ailleurs, notamment à Bayeux, à Évreux, à Lisieux, à Larcey et dans une multitude d'autres localités ; il se compose d'un blocage à bain de ciment offrant un canal rectangulaire à la

partie inférieure, cintré à la partie supérieure et revêtu intérieurement d'un enduit parfaitement uni.



FRAGMENT D'AQUEDUC ANTIQUE, AU MANS.

C'est toujours avec un nouveau plaisir qu'on examine, dans le *musée Drouet*, le fac-simile de grande proportion de bains découverts à Allonc, il y a vingt ans. C'est une idée heureuse et dont on ne saura jamais assez féliciter M. Drouet et ceux qui l'ont eue avec lui, que d'avoir conservé un souvenir précieux d'un monument gallo-romain aussi important. Ce plan en relief occupe une partie notable de la grande salle. Voici une vue que M. Hucher avait bien voulu en dessiner, à ma demande, il y a plusieurs années.

Une chose est à remarquer dans ce plan : c'est qu'on y trouve deux édifices similaires accolés l'un à l'autre, ce qui avait fait penser à feu M. Richelet, qui suivit assidûment la



PLAN EN RELIEF DES BAINS ROMAINS D'ALLONE AU MUSÉE DU MANS.

fouille, que deux corps de bâtiments avaient une destination pareille; que c'étaient des bains dont l'un était destiné aux hommes, et l'autre aux femmes.

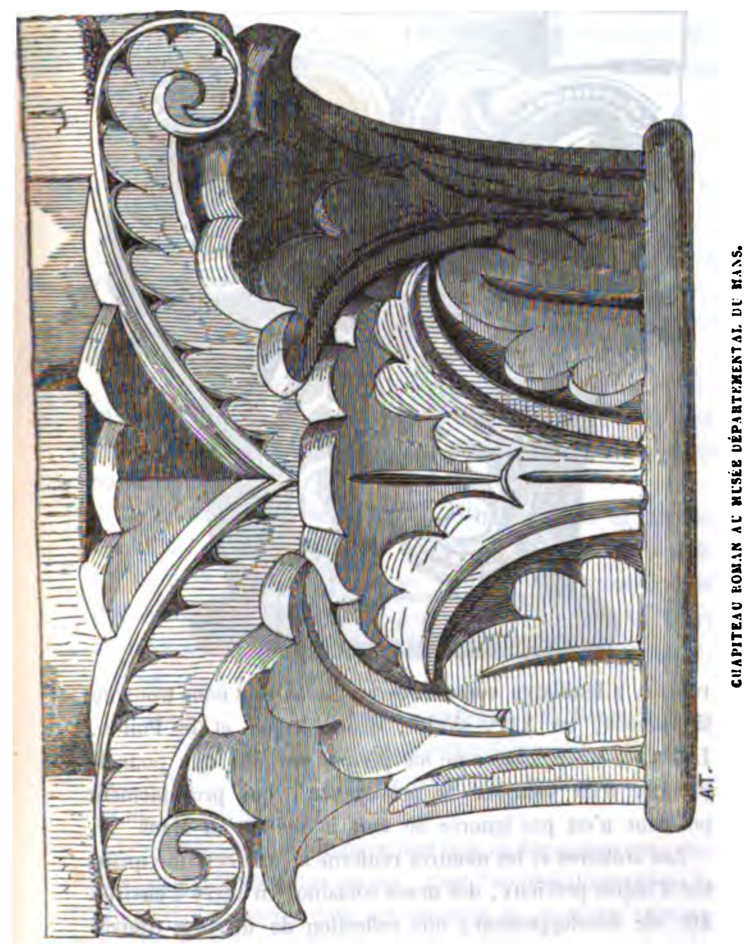
En voyant comme les pièces se succèdent et sont disposées, j'ai toujours été frappé de l'identité de cette distribution avec celle des bains de Landunum, de Lillebonne, de Verdes (Loir-et-Cher), et plusieurs autres; il me suffit d'indiquer ces analogies, parce que j'y reviendrai dans un travail spécial sur les monuments romains, travail qui paraîtra bientôt dans le *Bulletin monumental.*


COUVERCLE DE SARCOPHAGE AU MUSÉE DROUET.

M. Bouet a dessiné encore, dans le musée Drouet, un couvercle de sarcophage que voici et qui avait, à ce qu'il paraît, servi de borne dans une commune rurale.

Musée départemental. — Le musée de peinture et d'histoire naturelle, dans les bâtiments de l'abbaye de la Couture, maintenant préfecture de la Sarthe, est toujours très-curieux au point de vue archéologique. Malheureusement il n'y a pas de catalogue, et l'on répond ici comme ailleurs, quand on le demande : *On s'en occupe.* Je fais des vœux pour qu'on le finisse le plus tôt possible, et qu'on ne fasse pas au Mans comme dans certaines villes que je connais, où l'on répond la même chose depuis trente

ans. Évidemment, en disant *on s'en occupe*, on veut dire *qu'on s'en occupera*, ce qui n'est pas la même chose. En attendant que le catalogue du musée départemental du Mans soit imprimé, j'ai engagé M. Bouet à dessiner deux chapiteaux



CHAPITEAU ROMAN AU MUSÉE DÉPARTEMENTAL DU MANS.

romans que j'avais, il y a déjà long-temps, remarqués dans une des galeries : le premier présente l'ornementation co-

rinthienne très-largement conçue. Ce chapiteau, d'un grand diamètre, devait surmonter une colonne monocylindrique dans une église qui n'existe plus; c'est un morceau intéressant. Le second appartient à un style plus avancé, au style



roman, à feuillages contournés et perlés que nous trouvons si souvent, au XIIe. siècle, dans l'Anjou et le Poitou. L'absence de catalogue ne me permet pas plus que pour le premier d'en indiquer la provenance, qui probablement pourtant n'est pas ignorée de tout le monde au Mans.

Les armoires et les montres renferment une certaine quantité d'objets précieux, des urnes romaines en verre d'environ 30^{c}. de développement; une collection de marbres trouvés dans les ruines d'Allone et un certain nombre d'objets précieux. On y voit toujours les nombreuses poteries gallo-

romaines, dont j'ai décrit et figuré quelques-unes, il y a vingt-cinq ans, d'après les dessins de M. le colonel Daudin, et le tableau en émail représentant Geoffroy Plantagenet et décrit par M. Hucher.

Il est à regretter que les objets d'antiquités du musée départemental ne soient pas rangés à part, et disposés dans une galerie spéciale.

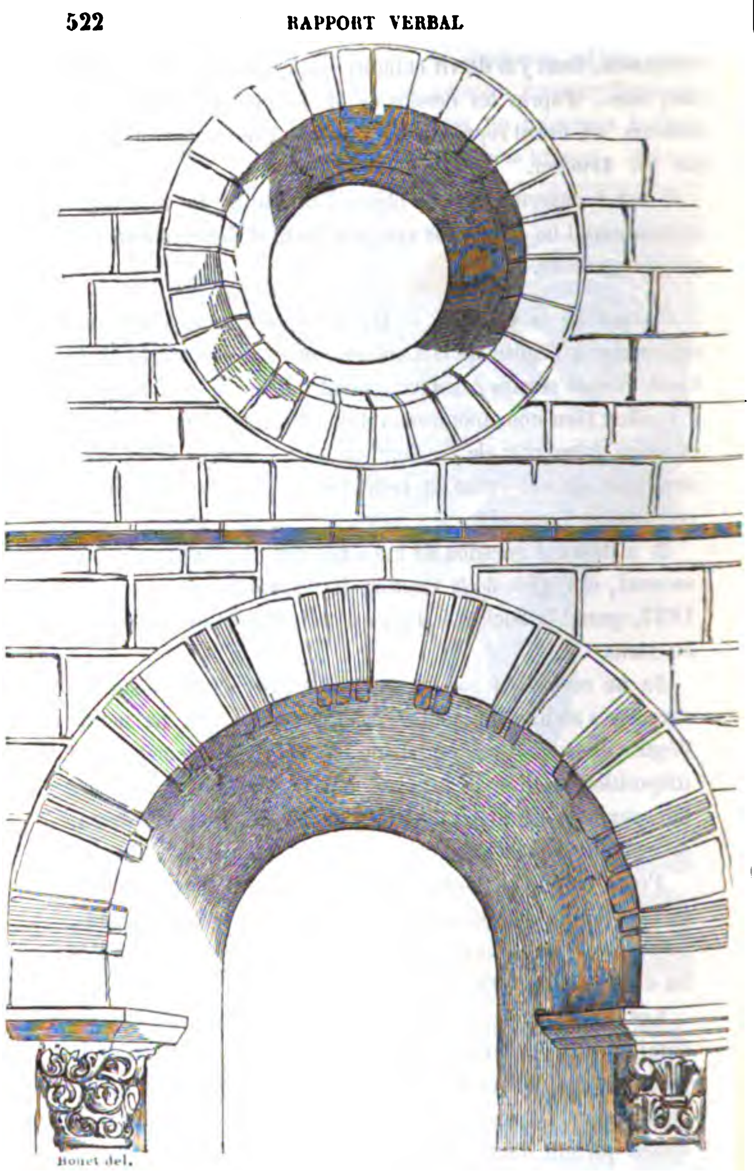
Église de la Couture. — On fait des travaux assez considérables à l'église de la Couture, et nous trouvâmes M. le Curé monté sur les échafaudages au milieu de ses ouvriers; il voulut bien nous montrer tout ce qu'il a fait dans le chœur et nous faire part de ses opinions sur l'époque de la construction de son église et celle des diverses parties qui en constituent l'ensemble.

Il a déjà été question de ces dates dans le *Bulletin monumental*, et l'église de la Couture fut examinée avec soin, en 1837, quand la Société française d'archéologie tint son congrès au Mans.

Je ne reviendrai pas sur ces différentes dates ni sur les caractères architectoniques de ces diverses parties. La nef de l'église de la Couture appartient au style Plantagenet, et la disposition des grands arcs bouchés pratiqués dans les murs latéraux sont semblables à ceux de la cathédrale d'Angers, qui est aussi *mononave.*

J'étais entré à la Couture pour indiquer à M. Bouet diverses parties qui m'intéressaient tout particulièrement : c'étaient, au pourtour du chœur, les bas-côtés dont on fixe la date à la fin du Xe. siècle (995).

Les chapiteaux des colonnes, leur base ne démentent pas cette date; ce qui la confirme encore, c'est l'emploi alternatif de la brique et des pierres dans les claveaux de plusieurs cintres, continuation du système romain. M. Bouet a donc pris l'esquisse qui suit d'une portion de la construction dont je parle.



ARCADES AVEC CLAVEAUX DE BRIQUES DANS LES BAS-CÔTÉS DE L'ÉGLISE DE LA COUTURE.

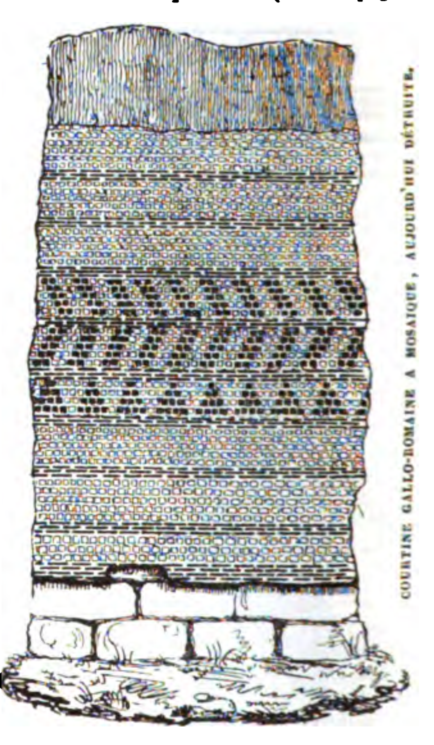
Bouet del.

CHAPITEAUX, BASES ET APPAREILS A ÉPAISSES COUCHES DE CIMENT

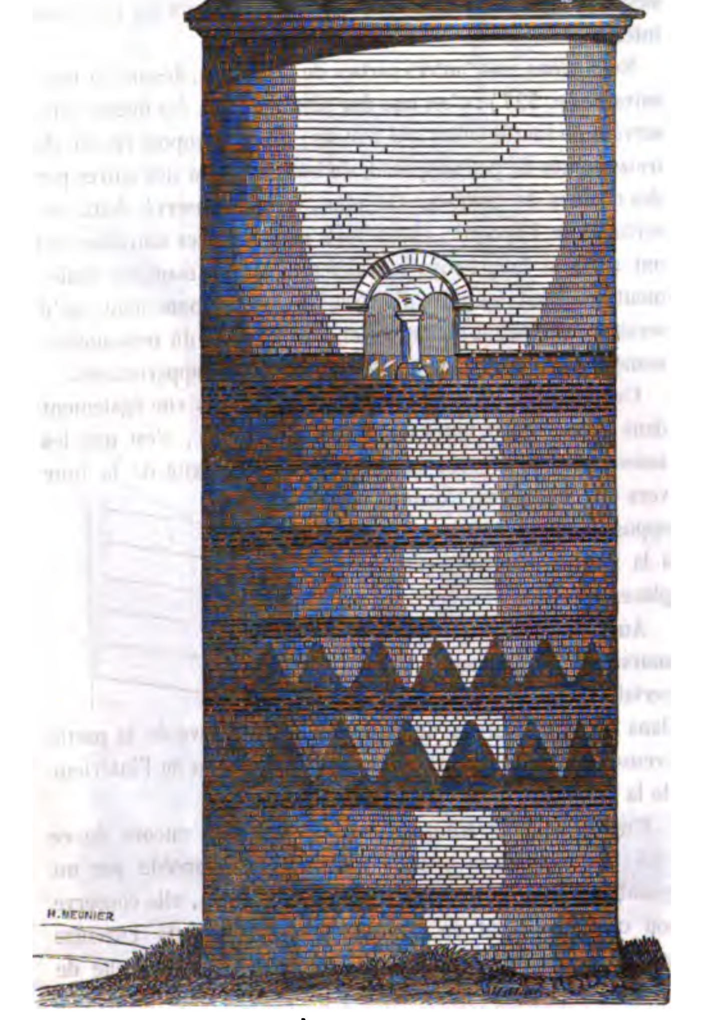
(Présumés de la fin du Xe. siècle, dans les bas-côtés du chœur).

C'est encore un spécimen qui montre quelques-uns des caractères qui peuvent conduire à distinguer les IXe. et Xe. siècles du XIe. et du XIIe.

Murailles gallo-romaines au Mans. — Le but principal de ma station au Mans était de faire dessiner quelques parties des murailles romaines, que je n'ai jamais manqué de visiter toutes les fois que je suis allé dans cette ville. J'ai donné, en 1830, quelques dessins de ces murailles dans l'atlas de mon *Cours d'antiquités.* J'avais, à la même époque, dessiné une tour qui a disparu depuis, qui n'a jamais été publiée et dont je possède seul un souvenir que voici (voir la page suivante). Elle était remarquable surtout par la parfaite conservation des chaînes en briques et de l'appareil, de couleurs différentes, qui présentait, à une certaine hauteur, deux rangs de festons dessinés par des pierres noires : déjà j'ai figuré, dans l'atlas de mon *Cours d'antiquités*, une partie de muraille dans laquelle des mosaïques de ce genre avaient été formées et qui n'existe plus à présent. La disposition de cette belle tour et



COURTINE GALLO-ROMAINE A MOSAIQUE, AUJOURD'HUI DÉTRUITE.

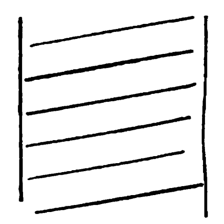


UNE DES TOURS DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE DU MANS.
(Aujourd'hui détruite.)

de la courtine dont je parle doit faire craindre que d'autres parties de l'enceinte ne disparaissent, et j'ai profité de la présence de M. Bouet pour prendre des esquisses de plusieurs parties de ces murailles qui ont pour moi un immense intérêt.

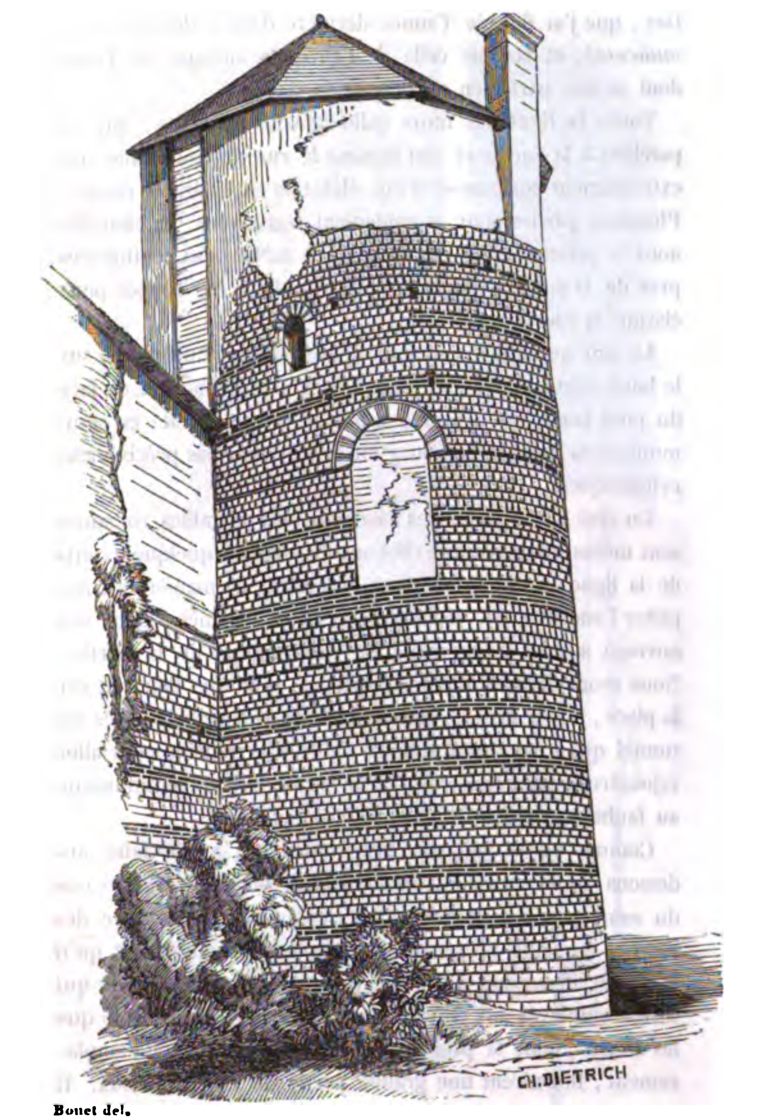
Nous avons, entr'autres parties de l'enceinte, dessiné la tour suivante (p. 527) : c'est une des plus hautes et des mieux conservées de toutes celles qui restent ; elle se compose encore de treize zônes de petit appareil, divisées les unes des autres par des chaînes de briques. De plus, elle a conservé deux ouvertures de l'époque, chose fort rare dans ces murailles qui ont servi si long-temps à la défense. Il doit manquer seulement un petit nombre d'assises et le couronnement qu'il serait si intéressant de retrouver, mais qui a dû très-anciennement être détruit par l'établissement d'un appartement.

Une chose à remarquer et que nous avons vue également dans deux autres tours de la même enceinte, c'est que les assises d'appareil sont inclinées de la convexité de la tour vers les courtines, comme pour opposer une plus grande résistance à la poussée du terre-plein de la place.



Au Mans, comme à Dax, les tours étaient pleines jusqu'à une certaine hauteur (18 à 20 pieds dans quelques parties de l'enceinte), et le pavé de la partie creuse devait être de niveau avec le terre-plein de l'intérieur de la place.

Une des portes antiques de la ville existe encore de ce côté ; on l'appelle la *grande poterne :* on y accède par un grand escalier, et, quoiqu'elle ait été retaillée, elle conserve son caractère : tôt ou tard je ferai graver cette curieuse entrée. La porte d'ailleurs est construite comme celle de



Bonet del.

UNE DES TOURS DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE DU MANS.

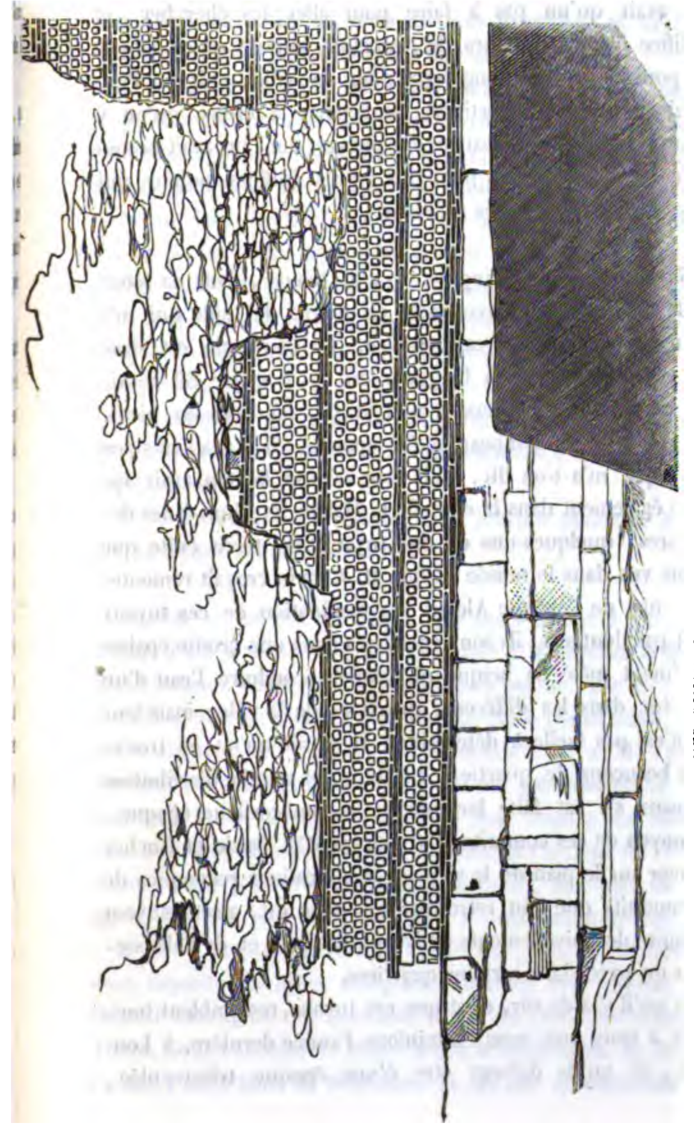
Dax, que j'ai figurée l'année dernière dans le *Bulletin monumental*, et comme celle de l'enceinte antique de Tours dont je vais parler en continuant ce Rapport.

Toute la ligne des murs gallo-romains du Mans, qui est parallèle à la Sarthe et qui domine la rue de Gourdaine, est extrêmement curieuse et d'une élévation considérable encore. Plusieurs parties sont passablement conservées. La muraille nous a présenté une épaisseur de 3 mètres 50 centimètres près de la poterne de Gourdaine où elle a été coupée pour élargir la rue.

La tour que nous venons de figurer et une autre placée sur le bord même du tunnel que l'on a fait déboucher en face du pont Isoir, qui traverse la Sarthe et met la cité en communication avec le faubourg du Pré ne sont pas précisément cylindriques.

Du côté de la place des Jacobins, les murailles romaines sont moins intéressantes; elles ont disparu sur quelques points de la ligne; on peut les suivre cependant de manière à compléter l'enceinte. M. Hucher a décrit ce périmètre dans son ouvrage sur les monuments du département de la Sarthe. Nous avons dessiné une de ces parties, celle que l'on voit sur la place, à peu près en face de la salle de spectacle, près du tunnel qui a été creusé sous la vieille ville romaine pour aller rejoindre le pont construit sur la Sarthe, et qui communique au faubourg du Pré.

Comme on le voit par l'excavation qui a été faite au-dessous de la muraille, les fondations ou premières assises du mur romain sont construites, comme toujours, avec des pierres de taille provenant de monuments antérieurs qu'il fallut sacrifier pour y prendre une partie des matériaux qui furent employés aux travaux de défense : il est probable que les arènes, dont la promenade des Jacobins occupe l'emplacement, fournirent une grande partie de ces matériaux. Il



MUR ROMAIN DEVANT LA PLACE DES JACOBINS.

n'y avait qu'un pas à faire pour aller les chercher, et l'édifice étant en dehors de l'enceinte murale qu'on élevait ne pouvait qu'être dangereux pour la ville, puisque l'ennemi aurait pu s'y fortifier. Tout porte à croire qu'on y aura pris une grande partie des pierres dont on avait besoin pour les murailles et pour les autres édifices publics qui purent alors être élevés au Mans.

Sarcophage mérovingien. — J'ai trouvé, dans la cour de la Mairie, un sarcophage en pierre de taille qui m'a paru mérovingien ou carlovingien. Le couvercle est orné d'une double croix. La longueur est de 1 mètre 60 centimètres sur 0^{m}. 82 vers la tête et 0^{m}. 54 vers les pieds. J'ignore d'où ce tombeau a été apporté : il y avait très-peu de temps, m'a-t-on dit, qu'il était déposé là. On avait apporté également dans la cour de la Mairie, et réuni à des décombres, quelques-uns de ces tuyaux en terre cuite que j'avais vus dans le musée et que M. Cauvin croyait remonter au temps de l'évêque Aldric. La destination de ces tuyaux n'est pas douteuse; ils sont enchâssés dans une croûte épaisse de ciment mêlé de brique et devaient conduire l'eau d'un aquéduc dans les différents quartiers de la ville; mais leur âge n'est pas facile à déterminer. Il paraît qu'on en trouve dans beaucoup de quartiers du Mans, et que la distribution des eaux s'y est faite largement, à une certaine époque, au moyen de ces conduits. J'ai engagé MM. David et Hucher à tracer sur le plan de la ville les ramifications reconnues de ces conduits que l'on retrouve, m'a-t-on dit, assez souvent par suite des nivellements nouveaux des rues et de l'abaissement du pavé dans certains quartiers.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces tuyaux ressemblent tout-à-fait à ceux que nous examinions l'année dernière, à Louviers, et qu'ils doivent être d'une époque très-reculée,

puisqu'on n'a aucun souvenir de leur existence, ni de leur direction, ni des fontaines qu'ils ont dû alimenter.

Après avoir examiné quelques parties de l'ancien palais et parcouru l'ancienne ville, nous avons fait une visite à la cathédrale; je ne vous en parlerai pas, parce que je n'aurais rien de nouveau à vous en dire, et qu'il en a été bien souvent question dans le *Bulletin*. M. R. Bordeaux se propose, d'ailleurs, de vous faire part de ses impressions après le voyage qu'il fera prochainement au Mans. Je m'arrêterai seulement à une porte de l'ancien évêché accolée au transept nord de la cathédrale, et dont l'architecture romane n'est pas sans intérêt.

Les arcatures qui ornent cette porte de l'ancien évêché et les chapiteaux des colonnes ont été dessinées, à ma demande, par M. Bouet.

Nous avons terminé l'emploi de la journée passée au Mans par une visite à l'église du Pré.

TOURS. — Le peu de temps que nous avions à passer à Tours a été consacré à visiter le musée et à dessiner la belle porte romaine déblayée, il y a quelques années, par les soins de la Société archéologique de Touraine. Nous pûmes aussi faire notre visite à M. le comte de Galembert et à M. l'abbé Bourassé; nous eûmes le regret de ne pas rencontrer M. Bourassé. M. le comte de Galembert nous montra son album avec beaucoup d'empressement; il était fort occupé de l'exécution d'une peinture murale considérable, au sujet de laquelle il aura, plus tard, une note à vous communiquer.

Il nous engagea à visiter, à l'évêché, une construction dans laquelle quelques antiquaires avaient cru pouvoir retrouver une église des premiers temps de l'ère chrétienne à Tours. Nous y allâmes de bonne heure le lendemain, M. Bouet et moi; mais nous ne trouvâmes là qu'une construction du

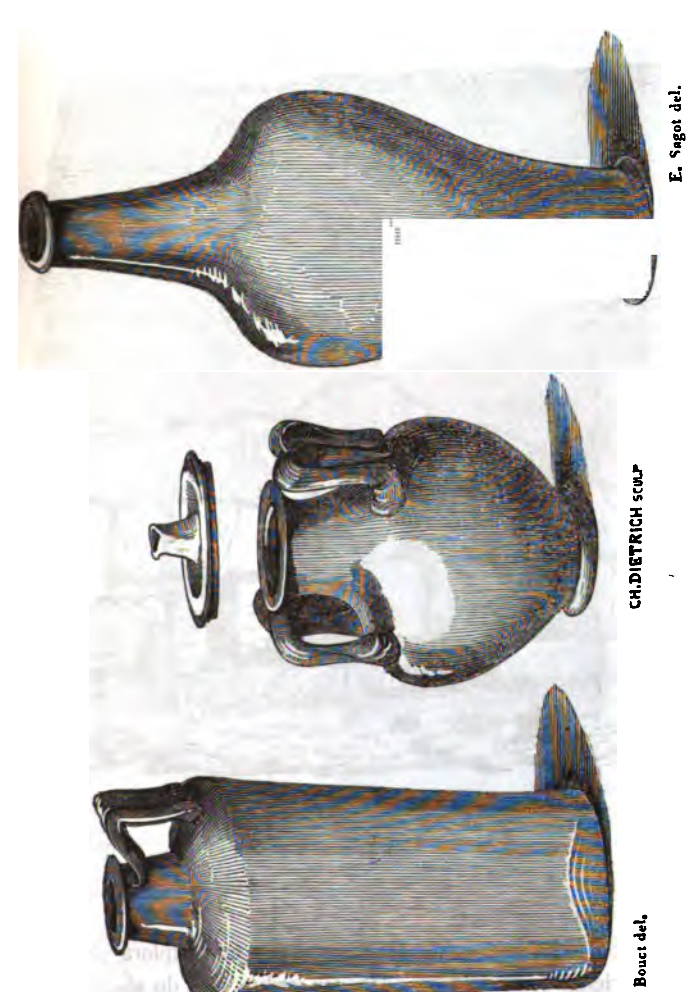
XIe. siècle, avec des caractères tellement précis que rien absolument ne peut autoriser les conjectures qui avaient été faites.

Au musée, nous fûmes reçus avec une amabilité dont nous avons été infiniment touchés, par M. de La Ponce, qui a bien voulu se charger des fonctions de conservateur et qui apporte à ces fonctions tout le zèle et le dévouement qu'on peut attendre d'un homme instruit comme lui, qui veut consacrer son temps et sa fortune aux œuvres utiles à son pays. M. de La Ponce a fait un catalogue, très-détaillé et admirablement ordonné, de tous les objets qui composent le musée : ce catalogue est un modèle à suivre; j'espère qu'il sera bientôt imprimé.

J'avais, dans mes précédents voyages, remarqué des urnes fort belles en verre au musée de Tours; M. Bouet en a dessiné trois que je lui désignai et dont voici les figures (V. la page 533).

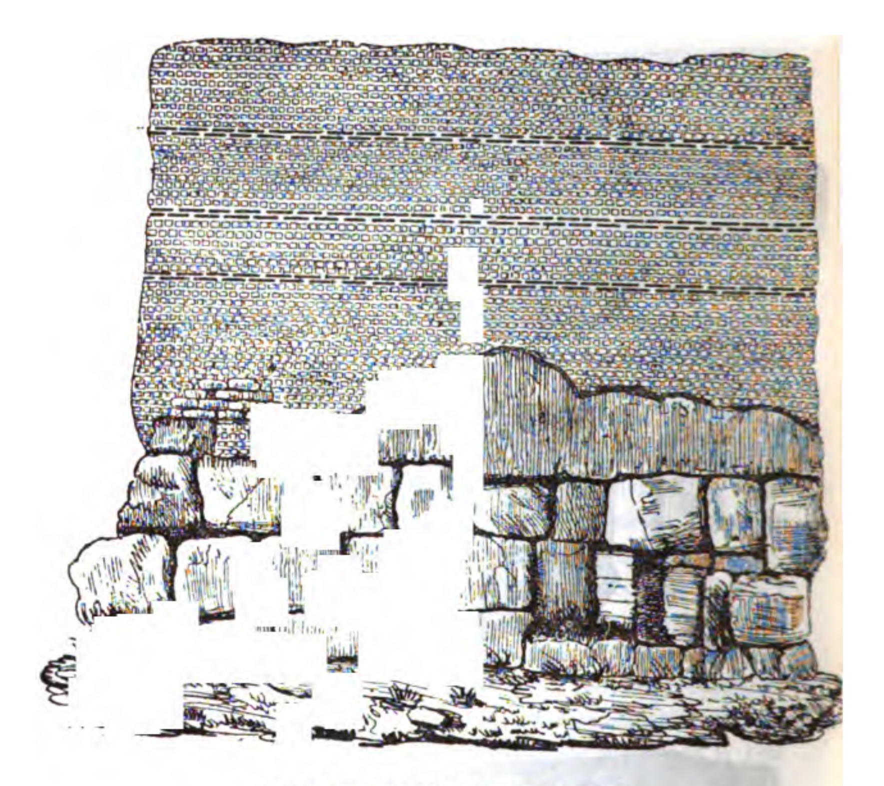
Ces urnes et plusieurs autres, également en verre, ont été trouvées à St.-Genoux, localité située aux environs de Langeais, et qui a fourni au musée plusieurs objets gallo-romains remarquables. Ce fait me paraît mériter une note particulière, car il montre qu'à une certaine époque la contrée de St.-Genoux était habitée par des familles riches, et que près de là était une localité importante. C'est au moyen d'observations semblables qu'on reconstituera la géographie de la Gaule romaine : que de documents on trouverait si l'on consultait seulement les étiquettes des objets déposés dans les musées et si l'on portait sur une carte géographique les indications acquises par ces étiquettes! On aurait bientôt un réseau de localités inconnues et incontestablement antiques à signaler.

J'avais, il y a vingt-cinq ans, étudié les murs gallo-romains de Tours, accompagné de M. Noël Champoiseau, et j'en ai publié des fragments dans l'atlas de mon *Cours d'antiquités*. Je crois pouvoir me flatter d'avoir contribué autant



VASES ANTIQUES EN VERRE TROUVÉS A SAINT-GENOUX (Indre-et-Loire).

qu'aucun autre à attirer sur eux l'attention des antiquaires, surtout à une époque à laquelle on n'y faisait encore aucune

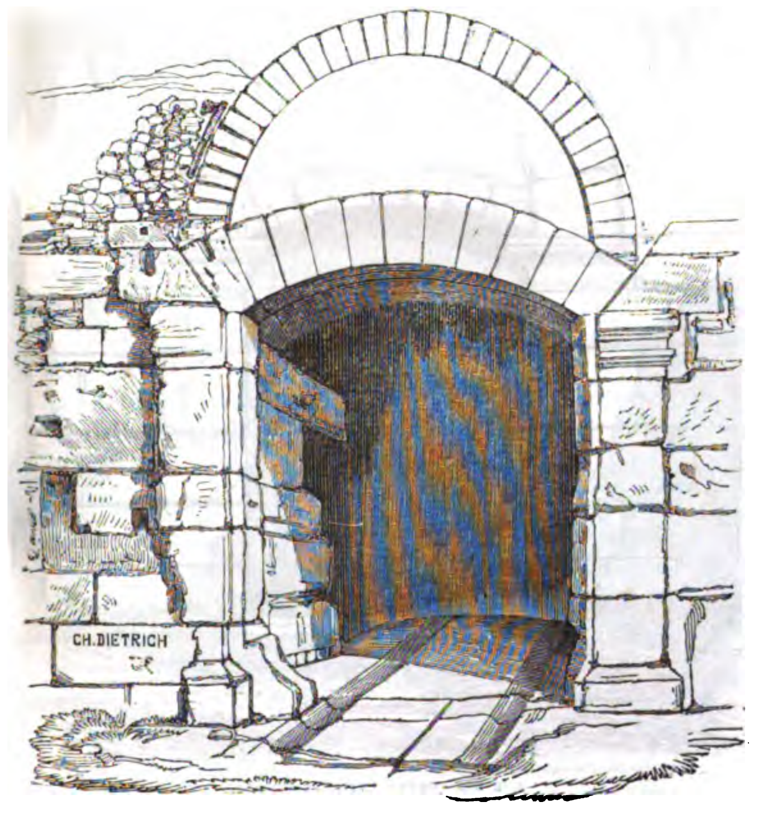


PARTIE DES MURS GALLO-ROMAINS DE TOURS.

attention : c'est donc avec plaisir que je les revois toutes les fois que je passe par Tours.

La Société archéologique de Touraine a fait une exploration très-curieuse de la muraille, dans les jardins près du séminaire, jardins dans lesquels j'avais dessiné les principaux fragments que j'ai décrits dans mon *Cours d'antiquités monu-*

mentales. Elle a pu dégager plusieurs inscriptions des terres et des herbes qui les dérobaient à la vue, et, de plus, elle a fait des fouilles pour dégager aussi une porte de ville des plus intéressantes et qui ressemble tout-à-fait à celle du Mans, dont je parlais il y a un instant : cette porte se trouve aujourd'hui en contre-bas du sol, mais on a maintenu les terres après les fouilles, au moyen d'un mur, comme on le fait à Rome pour tous les monuments à moitié engagés dans le sol.



PORTE ANTIQUE DANS LES MURS DE TOURS.

Voici le dessin qu'a fait M. Bouet de la porte de Tours :

vous serez frappés comme moi de l'analogie que présente cette porte avec celle de Dax que je vous présentais l'année dernière



UNE DES PORTES ANTIQUES DE DAX.

l'archivolte n'existait plus qu'en partie à Tours. La Société

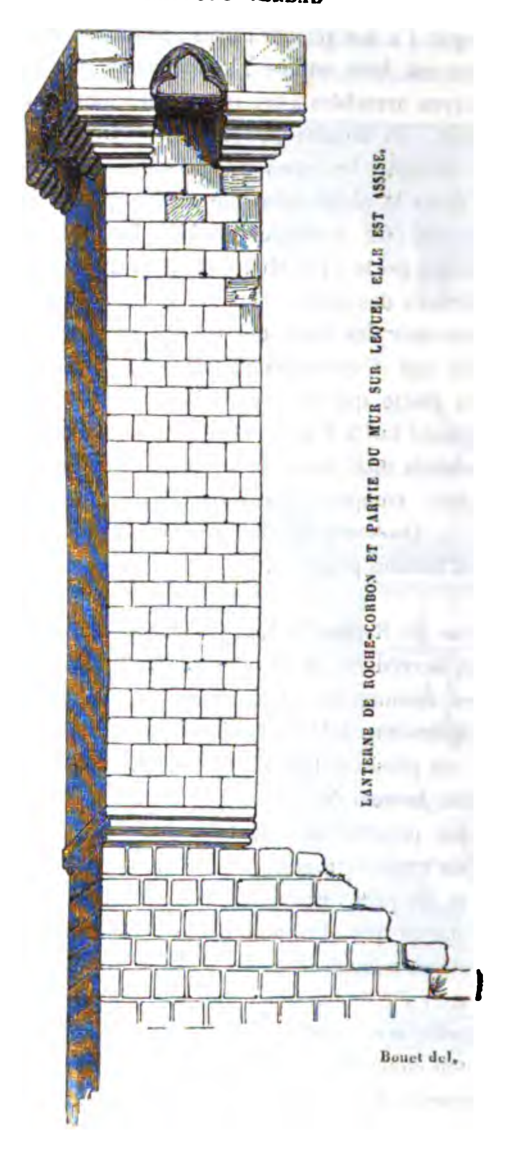
archéologique l'a fait rétablir ; mais , jusqu'à la naissance du cintre, tout est bien antique, les montants sont formés de grosses pierres arrachées à des monuments antérieurs. Chose remarquable, ici comme je l'ai observé ailleurs, la borne destinée à éloigner les roues des chars des parois de la porte est taillée dans la pierre même de l'assise qui correspond au niveau du sol. On distingue très-bien les ornières dans le pavé de cette porte : j'ai trouvé 1 mètre 26 à 1 mètre 30 entre ces traces des roues.

Quelques-uns des blocs qui entrent dans la construction de la porte ont 1 mètre 45, 1 mètre 58, 1 mètre 69. Le pavé de la porte qui correspondait à une rue de la ville se trouve aujourd'hui à 1 mètre 60 au-dessous du sol.

Je reproduis mon dessin de la porte antique de Dax pour qu'on puisse comparer ces deux portes ensemble (V. la page 536). On verra qu'elles sont construites absolument d'après les mêmes principes.

Lanterne de Roche-Corbon, près de Tours.—Quand une erreur est accréditée, il est très-utile de la réfuter. Or, il y a bien des monuments auxquels on attribue encore des dates ou des origines impossibles, et qu'il est bon d'examiner.

J'avais vu plusieurs fois, de la grande route, l'observatoire connu sous le nom de *lanterne de la Roche-Corbon ;* il ne m'avait pas présenté de caractères d'ancienneté, mais il ne m'avait pas encore été possible de monter sur la falaise pour l'examiner de près : cependant, comme je voyais répéter, sans hésitation par les antiquaires , l'assertion consignée dans plusieurs mémoires, à savoir que la lanterne de Roche-Corbon avait été établie du temps de Foulques Nerra pour correspondre avec Amboise et observer ce qui se passait à Tours, mon étonnement et mon incrédulité redoublèrent, et je ne pus remettre à une autre époque la vérification que je voulais



LANTERNE DE ROCHE-CORBON ET PARTIE DU MUR SUR LEQUEL ELLE EST ASSISE.

Bouet del.

faire depuis tantôt vingt ans. Nous partîmes par un temps de neige et nous allâmes à Roche-Corbon, M. Bouet et moi. Mes conjectures se réalisèrent complètement.

La lanterne de Roche-Corbon est l'accessoire d'une enceinte murée assez régulière.

Cette enceinte peut remonter à une époque antérieure au XIIIe. siècle : je n'oserais en indiquer la date par les caractères de l'appareil assez régulier des murs; mais je doute fort qu'elle remonte au temps de Foulques Nerra. Peut-être ce rempart a-t-il succédé à une redoute en terre, vers le XIIe. siècle. Ces murs ont 1 mètre 25 centimètres d'épaisseur. Ce qu'il m'importe de dire ici, c'est que la lanterne ou tour quadrangulaire en encorbellement sur le mur, que l'on affirme avoir été construite par Foulques pour surveiller les deux villes que j'ai citées, est d'une date très-postérieure à la muraille qui la supporte; c'est ce que prouve du reste l'ouverture par laquelle on y monte, et le machicoulis tréflé qui paraît défendre chaque face de la colonne carrée. Cette espèce de pilier creux dont la destination a été très-certainement de pouvoir observer les environs, se rapporte bien plutôt, par ses caractères architectoniques, à l'époque de Louis XI qu'à celle de Foulques Nerra, comme on se plaît à le répéter sans l'avoir examinée.

En revenant à Tours, nous jetâmes un coup-d'œil sur l'entrée de l'abbaye de Marmoutiers, d'une forme si intéressante et si originale, et nous pûmes reconnaître dans l'enceinte quelques-unes des parties indiquées dans la vue à vol d'oiseau du *Monasticon*, publiée dans mon *Abécédaire d'archéologie*.

Les prétendus greniers antiques d'Amboise. — Nous avions, le lendemain, une autre expédition à faire à Amboise : il s'agissait de détruire une assertion ridicule, relative

à certaines caves très-anciennes creusées dans la craie et qui ont été, au XVIe. siècle tout au plus, et peut-être au XVIIe., l'objet de quelques travaux que certains antiquaires ont eu l'audace d'attribuer aux Romains.

Ces excavations considérables, d'anciennes carrières peut-être dont je ne conteste nullement l'ancienneté , ont été séparées en deux étages par des voûtes en briques dont on voit encore les traces ; de plus, on a construit avec les mêmes briques des réservoirs coniques isolés qui pourraient très-bien avoir contenu du blé, mais qui, à coup sûr, n'ont jamais renfermé rien que les Romains aient pu consommer. J'avais vu ces espèces de silos en 1833 , et je fus dès-lors péniblement impressionné en entendant attribuer hardiment aux Romains des constructions qui n'avaient aucun caractère d'ancienneté. Cette visite me pesait encore en 1857 , et j'ai voulu revoir avec soin ces constructions en briques et les silos : nous avons pris un marteau, nous avons examiné les briques, leur forme, la nature des mortiers, et nous sommes revenu tout-à-fait convaincu que l'attribution des greniers d'Amboise aux Romains est la plus grosse plaisanterie qu'un antiquaire de l'ancienne école ait pu faire. J'ignore à quelle époque cette fable a été mise en circulation ; mais il faut absolument en signaler l'absurdité.

Peu importe que l'on puisse correspondre de ces caves avec le plateau supérieur où existent, dit-on, les vestiges d'un camp. Est-ce que cela prouve la moindre chose? Est-ce que ce camp n'est pas cultivé à l'heure qu'il est, aussi bien que les champs voisins? Qui empêche donc qu'au XVIIe. siècle (c'est l'époque que les briques annoncent) ou au XVIe., on ait mis les caves creusées dans la craie en communication avec le plateau supérieur?

D'ailleurs, nous n'avons pas à expliquer les motifs qui ont déterminé les propriétaires à faire ces travaux ; que nous im-

porte ? Ce qu'il importe, c'est de constater que les constructions en briques dont je parle ont tout au plus trois cents ans d'existence, et on ne peut laisser plus long-temps répéter des contes absurdes sans protester.

J'apporte, du reste, une de ces briques et des échantillons de ciment que je mets sous les yeux du Conseil de la Société.

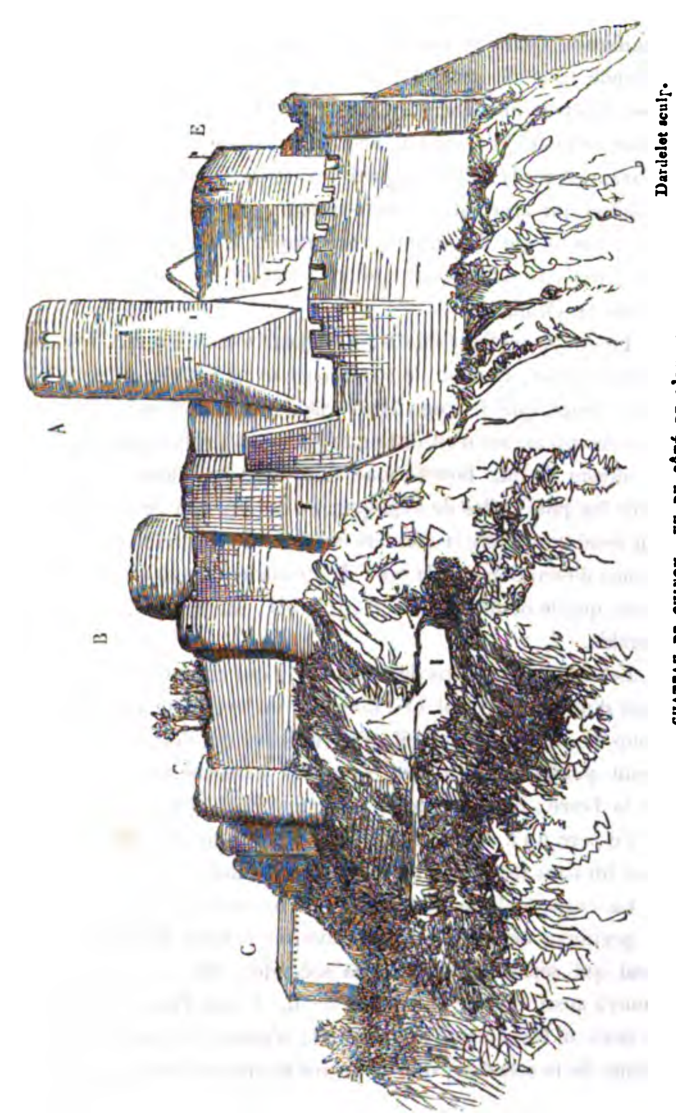
CHINON. —Je désirais revoir le château de Chinon et faire dessiner l'église de Cravan, connue de quelques archéologues et citée, à bon droit, par M. l'abbé Bourassé comme une des plus curieuses de la contrée.

Le château de Chinon offre un ensemble de murailles et de tours des plus complets et des plus imposants. Vu des bords de la rivière, on saisit le développement de la forteresse en longueur, et on voit la ville au pied des remparts; c'est de ce côté que les dessinateurs paysagistes ont toujours pris leurs dessins. Cette vue (V. page 542) fait très-bien comprendre le plan du château, et l'on voit l'entrée A avec sa tour, la première enceinte comprise depuis A jusqu'à B, puis en C la deuxième enceinte, la plus intéressante par son magnifique donjon cylindrique du XIIIe. siècle et par son élégante tour, également du XIIIe. siècle ou de la fin du XIIe., que l'on appelle *tour du moulin*, parce qu'elle renfermait le moulin à vent qui confectionnait la farine nécessaire pour le pain de la garnison.

M. Bouet a fait une autre vue (page 543) qu'il a prise du côté de l'Ouest et qui montre l'extrémité du château de ce côté, savoir : les remparts, la tour du moulin, la tour du donjon et la tour qui renfermait la chapelle. Cette vue offre ainsi groupées les parties du château les plus belles et les plus homogènes : les tours qui garnissent la place du côté opposé à la ville sont aussi bien conservées. En avant est la belle tour du moulin A avec ses différents étages; elle est faite avec



VUE GÉNÉRALE DU CHATEAU ET DE LA VILLE DE CHINON.



Dardelet sculp.

CHATEAU DE CHINON, VU DU CÔTÉ DE L'OUEST.

un soin très-remarquable, et les voûtes intérieures sont magnifiques. Qu'on se figure un toit conique, en plomb, et une grande roue de moulin à vent avec l'arbre sortant par une des fenêtres de l'étage supérieur, et l'on aura l'image de la tour telle qu'elle existait au XIIIe. siècle. Un épi crénelé s'avançait sur la vallée, au pied de cette tour, et supportait un chemin qui accédait à une ouverture par où le blé pouvait être monté de l'extérieur, au moyen d'engins. C'était par des moyens identiques qu'on montait les provisions au Mont-St.-Michel.

Le donjon cylindrique B, qui porte tous les caractères du XIIIe. siècle, et dont l'étage inférieur est voûté, est un des plus beaux que je connaisse. Placé à une certaine distance des remparts, on n'en distingue que la partie supérieure dans le dessin de M. Bouet; mais c'est une tour allant de pair avec les plus belles de l'époque, et qui ne doit pas, du côté du fossé qui sépare la dernière enceinte de la première, avoir moins d'élévation que la tour de Constance à Aigues-Mortes, bien que le diamètre en soit, je crois, un peu moins considérable.

Les remparts garnis de tours C C, qui entourent la place, sont d'un bel appareil et l'intérieur en est traité avec beaucoup de soin. J'ai prié M. Victor Petit, qui doit prochainement publier une série de vues des monuments des bords de la Loire, d'en consacrer plusieurs au château de Chinon, et j'espère qu'il accédera à ce vœu : personne n'étudie mieux que lui dans les détails l'architecture militaire.

La chapelle E se trouve dans un bastion qui appartient à la première enceinte, et se trouve sur le bord du fossé profond qui sépare celle-ci de la seconde; elle est voûtée et pourra aussi mériter un dessin de M. Victor Petit. C'est sur le bord même de ce fossé profond, séparant la première enceinte de la seconde, que se trouve le donjon dont je parlais

tout à l'heure ; il occupe à peu près le centre de cette ligne de fossés et les belles assises de la base en talus descendent jusqu'au fond de la tranchée.

La place de Chinon est, je crois, une des plus vastes qui nous restent en France et une de celles qui conservent les plus belles tours et les plus beaux murs : M. Joly Le Terme a été chargé des réparations à faire dans quelques parties de ces murailles, et nous avons vu avec satisfaction ce qui a été fait déjà par cet habile architecte.

Le Conseil général a voté une somme annuelle pour l'entretien du château de Chinon. Nous l'en félicitons bien sincèrement, car c'est une des ruines les plus belles et les plus historiques que nous ayons en France, et le département d'Indre-et-Loire doit être fier de la posséder.

Dans une intéressante excursion faite à Chinon par plusieurs membres de la Société archéologique de Touraine, dont le compte-rendu a été fait par M. l'abbé Bourassé avec l'habileté dont il a donné tant de preuves dans ses importantes publications, nous trouvons une citation qui explique très-bien comment les ruines d'habitation comprises dans la première enceinte, notamment toutes les pièces du palais qui dominent les remparts parallèlement à la ville, paraissent du XVe. siècle et beaucoup moins anciennes que les tours de la seconde enceinte. Il y a aussi dans le pourtour de la place des tours à larges escaliers qui peuvent avoir été retouchées ou refaites au XVe. siècle.

La citation dont je parle est tirée d'un manuscrit intitulé : *Particularités de la vie de Commine, par Daguindeau*, mentionné dans la notice qui précède la nouvelle édition des mémoires de Commine, publiée par la Société de l'histoire de France. La voici :

« Philippe de Commine fit rebâtir, par ordre de Louis XI, les châteaux de Chinon, dont ce prince l'avoit nommé capi-

taine ; ces châteaux étoient au nombre de trois, et séparés par fossés profonds et ponts-levis ; ce qu'il fit avec tant de soing et de diligence qu'il les rendit, en huit mois de temps, meilleurs et plus forts qu'ils n'étoient auparavant. Mais ce qu'il a fait de plus beau à Chinon, c'est l'église de Saint-Estienne qu'il a fait rebastir en mesme temps dans l'espace de dix mois, et qui est une des belles chapelles de France. »

On voit par ce passage que les châteaux étaient au nombre de trois. Le fort St.-Georges forme effectivement un château séparé, à l'Est de la porte A (V. la planche, p. 543). Je ne l'ai pas figuré parce que les murs en sont moins bien conservés, et que cette enceinte est indépendante de l'autre, quoiqu'elle en soit toute voisine.

Nous venons de voir aussi que l'église St.-Étienne de Chinon fut construite par Commine au XVe. siècle. Le style de l'église s'accorde tout-à-fait avec ce document. L'autre paroisse de Chinon, l'église St.-Maurice, fut fondée par Henry II, roi d'Angleterre, vers 1160. Une nef latérale a été ajoutée au XVe. siècle, et les voûtes de cette partie n'ont été terminées qu'en 1543, ainsi que l'atteste une inscription gravée sur une des clefs. J'ai parlé de cette église dans le t. III du *Bulletin monumental*, p. 264.

CRAVAN.—Cravan n'est qu'à deux lieues de Chinon. Je vais produire tout d'abord le dessin, extrêmement exact qu'a fait M. Bouet, d'un des côtés de la partie ancienne de l'église (V. la page 547).

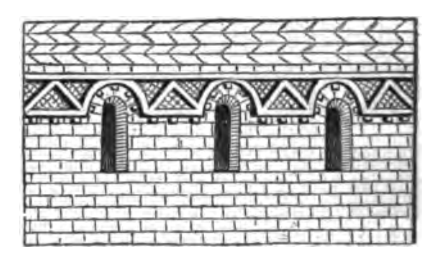
Les fenêtres sont garnies d'un cintre orné de billettes et alternant avec des frontons dont les rampants et la base portent le même ornement. Les fenêtres et les frontons se continuent sur la face occidentale de l'édifice, mais le centre

Bouet del.

MUR MÉRIDIONAL DE LA NEF DE L'ÉGLISE DE CRAVAN.

Dardelet sculp.

de cette façade ayant été reconstruit, les frontons n'existent plus qu'en partie, près des deux angles qui joignent le mur occidental aux murs latéraux du Nord et du Sud. Je crois qu'il y avait au-dessus du portail occidental deux fenêtres et trois frontons; s'il y avait trois fenêtres, il y a eu quatre frontons. J'ai décrit, il y a long-temps, l'église de St.-Généroux (Deux-Sèvres); elle offre des rapports incontestables avec celle de Cravan, soit dans les fenêtres et les frontons de ses murs latéraux, soit dans l'ordonnance de son abside.



PORTION DES MURS LATÉRAUX DE SAINT-GÉNÉROUX.

A Cravan, l'abside est d'une autre époque que la nef; elle ne peut remonter au-delà du XIe. ou du XIIe. siècle; elle est voûtée en pierre, mais le dessous de la tour appartient encore à la construction primitive. Je ne serais pas surpris qu'il y eût eu une crypte sous le chœur.

Croirait-on qu'une commune, qui serait inconnue sans le monument que je viens de décrire, n'y attache pas la moindre importance; croirait-on que le curé lui-même, homme instruit, désire que cette église soit abandonnée et qu'on en construise une nouvelle plus près de la route de grande communication !! Voilà de ces faits que l'on signale avec éton-

nement et qui n'en sont pas moins des faits très-certains, car je les ai constatés moi-même. Je ne saurais trop engager M. l'Inspecteur des monuments d'Indre-et-Loire (M. de Galembert), M. Bourassé et les membres de la Société de Touraine à prendre sous leur protection l'église de Cravan : elle court des dangers d'autant plus grands, que la commune est riche, que ses biens communaux lui procurent un revenu d'une certaine importance, et que l'idée de reconstruire l'église près du centre de la population a trouvé des partisans assez nombreux.

Les objections que j'ai présentées à M. le Curé n'ont pas paru l'ébranler beaucoup ; seulement il avait l'air, quand nous l'avons quitté, persuadé que son église est plus intéressante qu'il ne l'avait pensé d'abord. Maintenant c'est un devoir pour Mg^{r}. l'Archevêque de Tours de parler en faveur de ce monument : nous avons *rempli notre tâche*, l'autorité ecclésiastique doit remplir la sienne ; elle peut très-bien s'opposer à la translation qui, je le crains, entraînerait la ruine de l'église ancienne ; car, en supposant qu'on ne la démolît pas pour en utiliser les matériaux dans la construction de la nouvelle église, on finirait par cesser de l'entretenir, et les murs, quoique d'une extrême solidité, finiraient par se détériorer à la longue.

Je sais bien ce qu'on dira pour obtenir ce qu'on désire : on dira que l'église actuelle n'est pas solide et qu'elle menace ruine : ce sera le plus grossier mensonge qu'on ait pu faire ; mais qu'importe, pour peu qu'on obtienne ce que l'on veut. N'avons-nous pas vu détruire les cuisines du palais de Dijon, malgré les réclamations de l'Inspecteur-général des monuments, sous prétexte que ceux qui en réclamaient la conservation étaient *légitimistes !!* Tous les moyens paraissent bons à ceux qui veulent arriver à leurs fins.

Je déclare que l'église de Cravan est d'une solidité à toute

épreuve, hormis la tour de l'agent-voyer (1) : et si on prend ce prétexte pour tromper l'administration, je la conjure de ne tenir aucun compte de ces assertions absurdes et d'une insigne mauvaise foi.

Les analogies que nous avons signalées entre l'église de Cravan et celle de St.-Généroux se retrouvent encore dans quelques églises qui ne datent que du XIe. siècle. Ainsi, l'église de St.-Mesme de Chinon présente encore dans ses



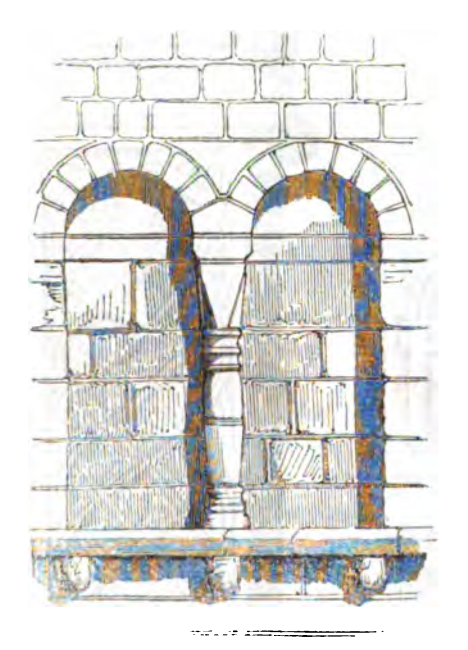
Bonet del.

FENÊTRES LATÉRALES DE SAINT-MESME, A CHINON.

fenêtres latérales et dans ses appareils quelques-unes des dispositions que l'on remarque à Cravan et à St.-Généroux.

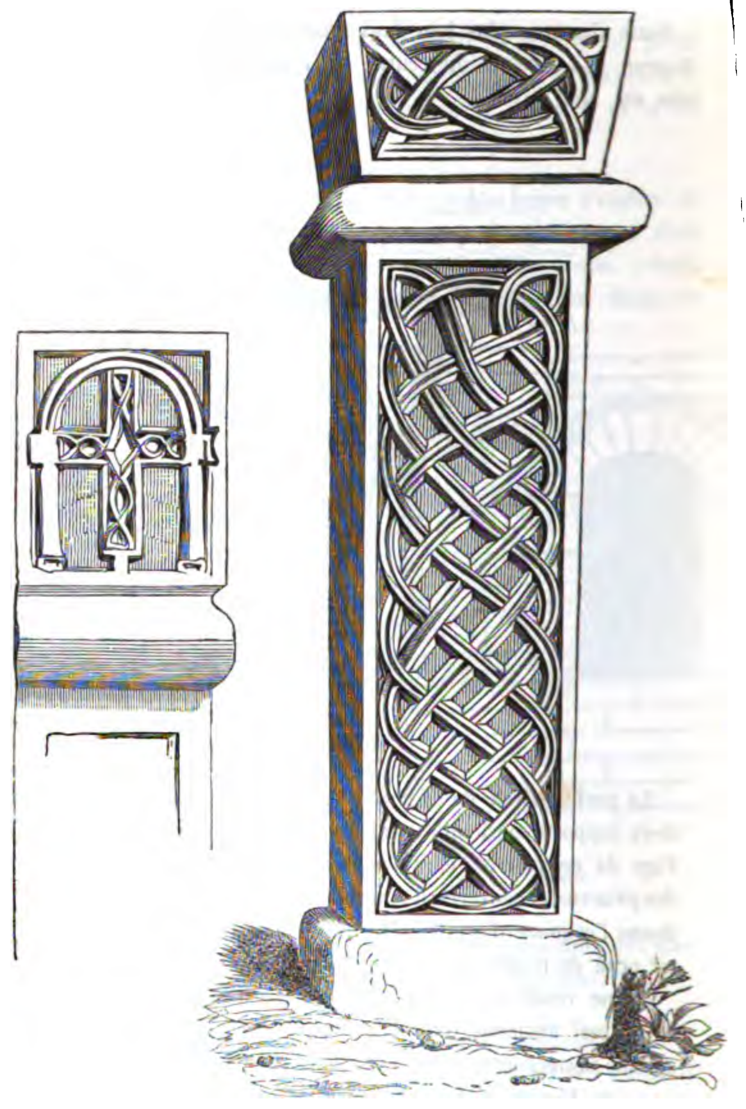
(1) Un ignoble clocher pseudo-ogival et d'une effroyable pesanteur a été élevé, il y a quelques années, entre chœur et nef par un agent-voyer : c'est une des tours les plus détestables qu'on puisse voir.

Nous donnons plus loin deux arcatures du clocher de St.-Mesme. La colonne du centre est renflée et nous a paru faite au tour.



La porte latérale de Cravan est précédée d'un porche dont deux supports méritent l'attention. Nous ne pouvons apprécier l'âge de ces pierres, elles sont d'un seul morceau, simulant des pilastres, et couvertes d'entrelacs. Le dessin ci-joint (p. 552) donne l'esquisse d'un des côtés de ces pilastres. Le petit côté est orné de même et porte une croix sur le chapiteau.

Je ne voudrais pas du tout attribuer à ces pilastres une date aussi ancienne que celle de l'église : je les crois d'une époque postérieure ; seulement, je fais remarquer que les ornements formés de bandelettes entrelacées sont fort anciens.



Bouet del.

UN DES PILIERS DU PORCHE DE CRAVAN.

D'abord, on les trouve fréquemment dans les mosaïques romaines, puis dans les monuments des premiers siècles. Ainsi, il existe dans l'abside de l'église cathédrale de Trieste, dédiée à saint Justin, un plateau de marbre recouvrant le tombeau de ce saint et qui, soit qu'il ait appartenu dans l'origine au tombeau ou à l'autel qui avait été érigé au-dessus, doit être très-ancien : là, ce sont des bandelettes entrelacées de manière à former un réseau de petits cadres au milieu desquels sont des colombes. Ce travail m'a paru remonter à peu près à la même époque que l'ambon de Ravenne, décrit dans le *Bulletin monumental* et figuré dans mon *Histoire de l'architecture*, édition de 1842.

On pourrait trouver une multitude d'exemples de l'emploi ancien des bandelettes enlacées, et j'en ai cité des exemples dans mon *Abécédaire d'archéologie*. M. Bouet se rappelle aussi qu'en Angleterre on a publié des pierres-pilastres ornées comme celles de Cravan, et qui ont été attribuées à la période saxonne, c'est-à-dire aux temps antérieurs à la conquête de l'Angleterre par les Normands.



A St.-Ambroise de Milan, on voit dans les archivoltes du grand portail, des bandelettes enlacées dont voici la combinaison. On sait que la cathédrale St.-Ambroise est regardée comme étant, en grande partie, de la fin du IXe. siècle.

Orme de Cravan.—On montre, près de l'église de Cravan, en dehors du cimetière, un orme qui est très-vieux et dont le diamètre extérieur est de 2 mètres 58. il est creux, peu élevé, et sa tête se termine par un certain nombre de branches épanouies dans diverses directions; il est bien difficile

d'apprécier l'âge de ce vieil arbre qui est, toutefois, une des antiquités du pays.

RIVIÈRE. — L'église de Rivière, à 3 kilomètres au Sud de Chinon, est une église romane très-intéressante avec une crypte, sur laquelle M. le comte de Galembert a fait un curieux mémoire publié dans le tome V de la Société archéologique de Touraine.

« Dès le IVe. siècle, dit M. Galembert, Rivière est nommé dans la vie de saint Martin et dans la légende de saint Mesme. En 1045, le prieuré de Rivière est donné à l'abbaye de Vendôme par Geoffroy Martel, comte d'Anjou. Vers 1060 ou 1061, Bouchard de l'Isle donne la moitié du prieuré de Rivière à l'abbaye de Marmoutier, et la seconde moitié, à sa mort arrivée en 1071. En 1061, les moines de Rivière (probablement ceux que l'abbaye de Vendôme y avait placés) sont chassés par Geoffroy Fuel, oncle et tuteur du jeune comte de l'Isle.

« Enfin, des contestations s'élèvent entre l'abbaye de Vendôme et celle de Marmoutier au sujet de Rivière, jusqu'au moment où Peloquin, seigneur de l'Isle-Bouchard, rend une partie du prieuré à Marmoutier en 1080, et la totalité, à sa mort, vers 1100. »

On voit, par ce passage du mémoire de M. de Galembert, combien de souvenirs se rattachent à la localité de Rivière. L'église actuelle, intéressante au point de vue architectonique, est encore couverte de peintures à l'intérieur, et voici ce qu'en a dit M. de Galembert dans le mémoire que je viens de citer :

« L'église de Rivière peut se diviser, en ce qui regarde les peintures, en deux parties distinctes : 1°. le chœur et la crypte ; 2°. la nef, en comprenant dans celle-ci les fresques du porche, sur un mur autrefois renfermé dans

l'intérieur de l'église, dont la longueur était originairement de 10 mètres environ plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

« Il y a peu de chose à dire sur la première partie. La voûte du chœur, qui menace ruine, n'a conservé aucune trace de peinture, et les chapelles absidales sont tellement ravagées, qu'il n'y a pas d'espoir d'y rien trouver d'intact. Il en est de même de la crypte, où je n'ai pu reconnaître qu'un fragment d'inscription en lettres gothiques, et les restes d'une figure d'évêque, dont le dessin accuse le XVe. siècle.

« Dans le chœur, les chapiteaux, très-curieux par la représentation variée de figures d'hommes et d'animaux, étaient peints complètement, et les couleurs, bien que probablement étendues à la détrempe, se retrouvent partout sous le badigeon, ayant encore gardé une certaine fraîcheur. Quant aux fûts des colonnes, je crois, sans l'affirmer, qu'ils étaient peints en imitation de marbre et d'agate, comme on le voit à St.-Savin et ailleurs.

« Partout sur les deux murailles latérales de la nef, le badigeon, enlevé par écailles, nous a révélé des restes de peintures, peu visibles et confuses, du côté septentrional, mais plus distinctes du côté opposé. A première vue, cette partie de la décoration, quelque dégradée et pleine de lacunes qu'elle soit, suffit pour faire reconnaître que deux systèmes différents ont été mis en œuvre. Le premier, et le plus près du mur occidental, est d'un coloris plus vif, où chaque ton conserve sa valeur. Le bleu, le rouge, le blanc sont franchement distincts, et accusent nettement les contours. Dans l'autre, au contraire, plus rapproché du chœur, les couleurs semblent fondues dans un glacis général d'une teinte jaune d'ocre, en sorte que les bleus ont passé au vert, les rouges à l'orangé, et le blanc, ainsi que les tons de chair, ont presque totalement disparu.

« Cette première remarque conduit à une seconde qui

confirme mon assertion et lui donne un caractère évident de certitude. Les ornements qui encadrent les sujets historiques sont d'un genre complètement différent, et par la couleur et par le dessin.

« Les parois latérales sont divisées, dans le sens de la longueur, en deux grandes surfaces parallèles où se développent deux séries de sujets historiques, superposés et séparés par des bandes de couleur variée ; or, ces bandes diffèrent en tous points : elles ne sont pas placées à la même hauteur, elles sont diversement coloriées ; les légendes explicatives du sujet sont écrites, dans l'une avec des caractères noirs sur un fond blanc, dans l'autre avec des caractères blancs sur un fond noir. Enfin, ces caractères eux-mêmes assignent à chacune d'elles une époque différente : les uns sont latins et accusent le XIe. ou le XIIe. siècle, les autres sont gothiques et ne peuvent se rapporter qu'à la fin du XIIIe. ou au commencement du XIVe. siècle. Cette surabondance de preuves, lesquelles sont encore fortifiées par l'examen, au point de vue du dessin, des sujets historiques de chaque série, nous permet non-seulement d'affirmer, dès maintenant, leur divergence complète, mais encore de fixer l'époque de leur exécution. La première doit être contemporaine de l'édifice, et la seconde, qui recouvre l'autre en plusieurs endroits, est venue bien postérieurement, et, très-probablement, dans les premières années du XIVe. siècle. Il n'était point inutile de donner à ce fait un caractère de certitude aussi incontestable, car la comparaison des deux œuvres, considérées dans leur ensemble, prouverait que, contrairement au progrès du temps, la plus ancienne est aussi la plus parfaite.

« Ainsi, dans celle que je présume exécutée vers 1100, on voit que toutes les parties de l'ornementation sont dans de justes mesures entre elles, et avec les sujets qu'elles encadrent. Composées d'éléments fort simples, leur arrange-

ment présente cependant une agréable variété, sobre sans pauvreté, riche sans surcharge. Quant à la couleur, on peut être surpris, avec raison, de voir un tel effet produit avec des moyens si restreints; car, à part le charmant enroulement de la bordure inférieure, c'est avec quatre couleurs seulement, y compris le blanc et le noir, que le peintre a pu varier ses combinaisons au point d'éviter la monotonie, et même de jouer la prodigalité.

« On ne peut faire le même éloge de la décoration opposée, faite deux siècles après. Le jugement à porter sur elle conduirait à prendre presque partout le contre-pied des qualités de la première. Ainsi, les proportions entre les diverses parties sont loin d'être satisfaisantes; les ornements sont recherchés d'invention, bien que maigres et pauvres d'effet; les couleurs n'ont ni l'harmonie ni l'éclat de la fresque du XIe. siècle. Le blanc y domine et *fait des trous*. Bref, la répétition fréquente des ornements les moins heureux, leur emploi dans le champ réservé aux peintures à personnages, la confusion générale qui en résulte, en opposition avec la précision harmonieuse de la décoration romane, sont autant de symptômes non équivoques de l'affaiblissement du goût et de la décadence de la peinture murale au XIVe. siècle. »

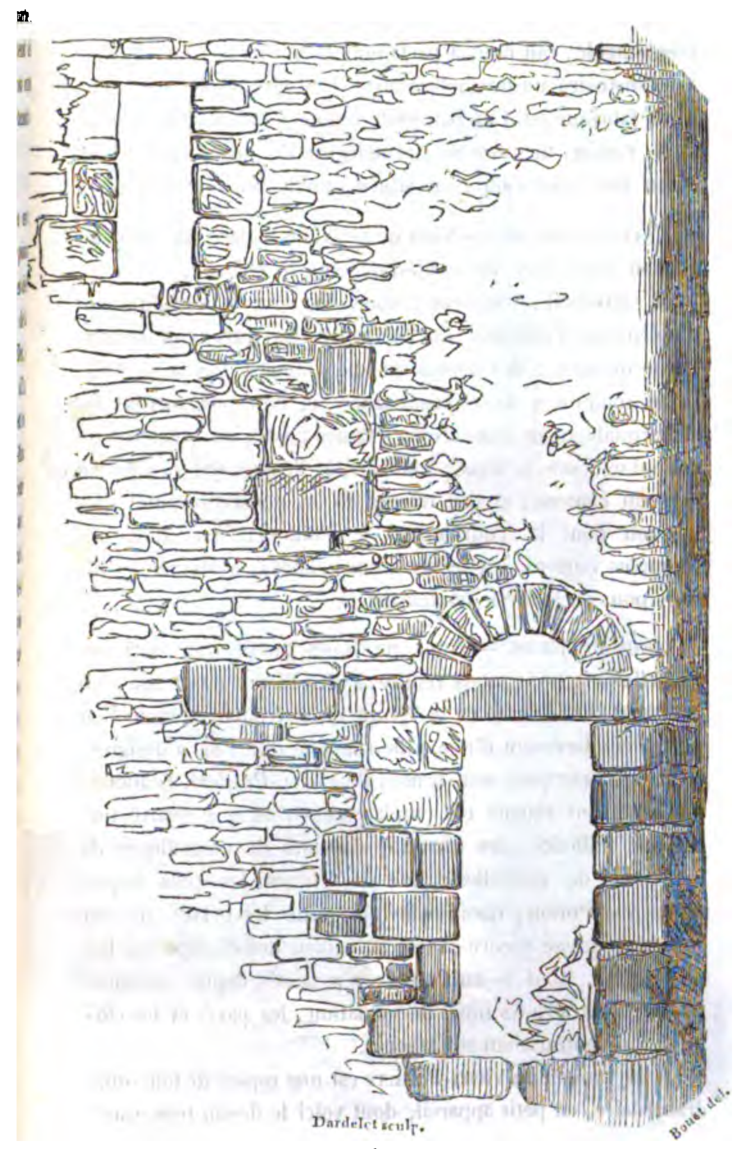
J'ai cru devoir rapporter textuellement ce passage du mémoire de M. de Galembert, parce qu'il indique, à Rivière, des faits que j'ai constatés souvent ailleurs et que l'on vient de constater encore dans l'église de St.-Cénery près d'Alençon; à savoir que l'on a, durant le moyen-âge, appliqué successivement diverses peintures les unes sur les autres dans la décoration des églises, et qu'on peut quelquefois retrouver des peintures murales, de différents siècles, superposées les unes aux autres.

Je n'ai pu faire dessiner et graver qu'une partie des monuments des environs de Chinon qui méritent de l'être; mais j'y reviendrai bientôt pour compléter mon exploration de ce pays, et j'aurai, je crois, un rapport étendu à vous présenter à leur sujet.

PONT-DE-RUAN. — L'église de Pont-de-Ruan est une de celles que signale M. l'abbé Bourassé comme pouvant remonter à une époque très-ancienne : nous partîmes de Chinon pour Tours, avec l'intention de nous détourner de la route pour la visiter. Pont-de-Ruan n'est pas, en effet, sur la route de Chinon à Tours, mais bien sur celle d'Azay-le-Rideau à Montbazon : cette route, fort agréable, est conduite sur la rive gauche de l'Indre jusqu'à Pont-de-Ruan. Le lieu tire son nom du pont qui a dû exister très-anciennement sur cette rivière, comme on l'y voit aujourd'hui, au milieu du village. Quoi qu'il en soit, nous visitâmes chemin faisant l'église de Saché, et bientôt nous arrivâmes à Pont-de-Ruan.

Je dois dire que nous fûmes immédiatement désappointés: l'église que nous espérions trouver peut-être carlovingienne en partie, sinon mérovingienne, ne nous a pas paru aussi ancienne, bien que l'appareil soit remarquable par son irrégularité et l'épaisseur du mortier. M. Bouet a pris un croquis du côté Nord, qui montre bien le caractère de la maçonnerie (V. la p. 559). Mais ce qui nous parut remarquable, c'est que les fenêtres étaient toutes rectangulaires dans la partie ancienne et ressemblaient à ce que nous appelons *meurtrières* dans les châteaux.

L'église a, du reste, été retouchée à diverses époques, du côté du Sud; et le chœur, moins large que la nef et rectangulaire, appartient au style ogival. C'est donc la nef qui peut attirer l'attention, et nous devons dire que nous ne la croyons guère antérieure au XIe. siècle.



FRAGMENT DES MURS DE L'ÉGLISE DE PONT-DE-RUAN.

M. le Curé de Pont-de-Ruan est un homme instruit, très-aimable, qui nous a parfaitement accueillis : on vient de lui construire un presbytère avec tourelles, épis, etc., etc. Cette fabrique est d'un bon effet, et nous félicitons l'architecte.

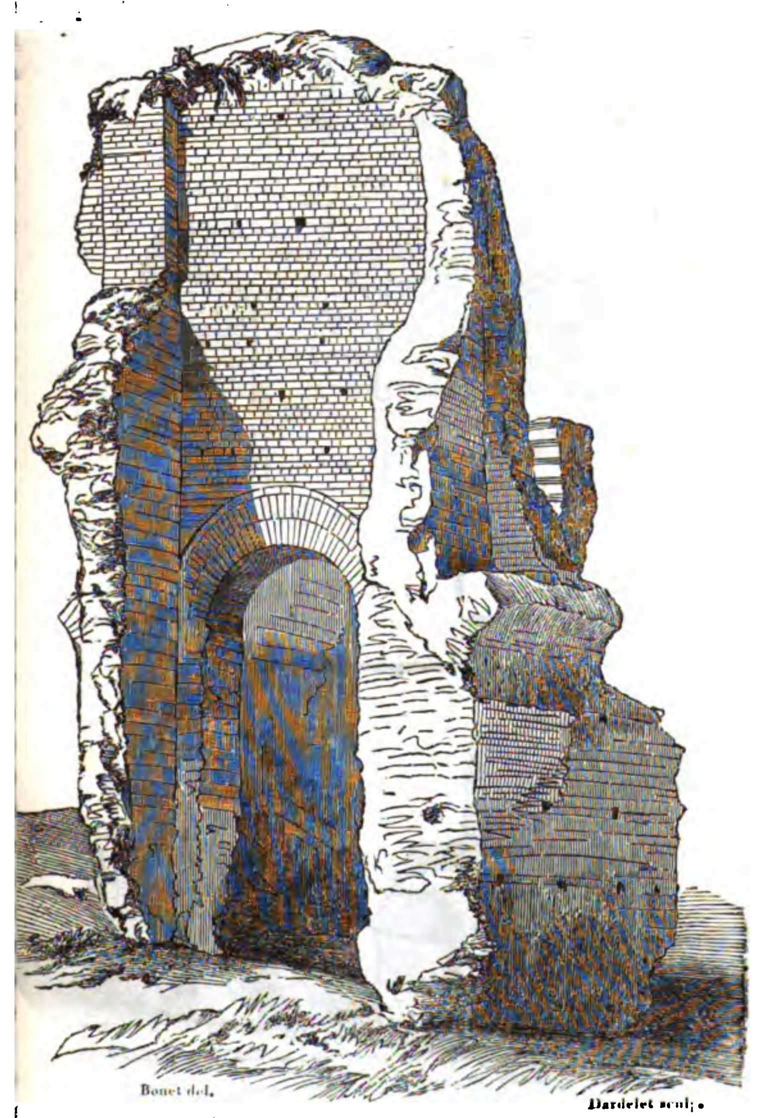
M. Gouin, membre du Corps législatif, possède à Pont-de-Ruan une habitation bien située, sur le bord de l'Indre.

AZAY-LE-RIDEAU. —Nous ne pouvions passer par Azay-le-Rideau sans jeter un coup-d'œil sur le château.

M. Rivolant, régisseur, nous fit voir avec infiniment d'obligeance l'intérieur du château et les travaux de restauration qu'on y a fait depuis quelques années. Il y a de très-belles sculptures de la renaissance, et l'escalier surtout est remarquablement beau. Nous jetâmes aussi, en passant, un coup-d'œil sur la façade romane de l'église qui touche au parc du château, et qui offre dans sa décoration une disposition dont la Touraine et le Poitou offrent quelques exemples curieux : nous rentrions à Tours, à 10 heures du soir, pour en sortir le lendemain.

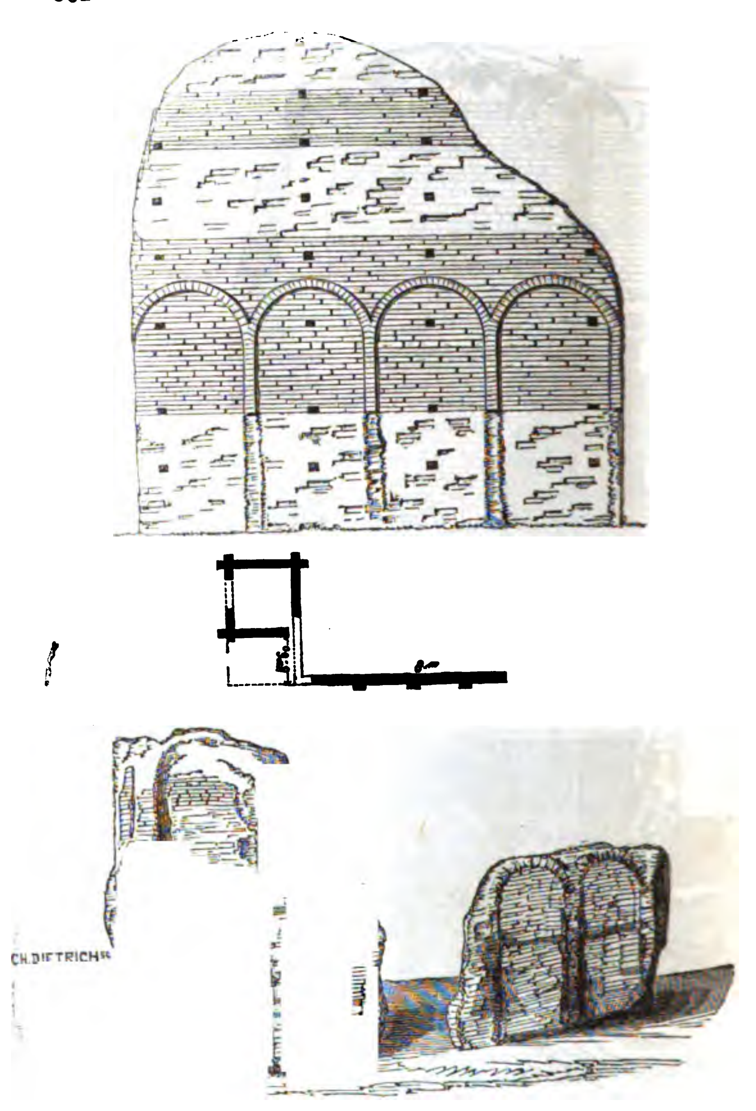
VIEUX-POITIERS. — Nous ne fîmes guère que traverser Châtellerault pour nous rendre à St.-Pierre-de-Cenon, au confluent du Clain et de la Vienne où se trouve, comme l'on sait, l'emplacement d'une ville romaine que l'on a désigné, je ne sais pourquoi, sous le nom de *Vieux-Poitiers*. Beaucoup d'auteurs ont signalé cet emplacement : on y a trouvé une colonne milliaire, des quantités énormes de médailles et de fondations de murailles ; une des ruines les plus imposantes du Poitou, quoiqu'elle ait perdu les 9/10es. de son étendue, dresse encore sa tête au milieu des champs jonchés de briques, dont le cultivateur n'a cessé, depuis quatorze siècles, d'extraire les murs de fondation, les pavés et les clôtures qui contrariaient ses labours.

Ce monument du Vieux-Poitiers est une espèce de tour quadrangulaire, en petit appareil, dont voici le dessin très-exact.



Bonet del. Dardelet sculp.

RUINE ROMAINE AU VIEUX-POITIERS.



MONUMENT DU VIEUX-POITIERS
Dessiné par M. Thiollet, il y a quarante ans.

Mais cette imposante masse n'est évidemment que le dernier fragment d'un grand édifice, sur la destination duquel on ne peut faire que des conjectures.

Plusieurs habitants nous ont affirmé avoir vu un autre pan de mur fort élevé et se liant à celui-ci, dont la destruction n'aurait eu lieu que depuis trente ou quarante ans ; et M. Thiollet qui, dans sa jeunesse, a dessiné le monument du Vieux-Poitiers, est venu confirmer ce témoignage en nous présentant le dessin que nous donnons page 562.

Du reste, sans se reporter au-delà de l'hiver dernier, nous avons vu que les fondations d'un mur d'enceinte considérable ont été exploitées pour obtenir du moëllon, et en suivant la trace, visible encore, des fondations, nous avons reconnu que ce mur, dont il ne reste rien, se reliait à la tour : du côté du coteau, ce mur pouvait avoir 30 mètres de longueur. Un autre mur, de 80 mètres environ, formait un autre côté de l'enceinte. D'autres murs joignant les premiers devaient terminer la clôture. On pouvait reconnaître au centre une espèce de cour ou d'*atrium* qui devait être ornée de colonnes, car nous avons trouvé une base qui paraissait en place, et d'autres fragments jetés çà et là.

Il n'est pas inutile de faire observer que l'édifice devait se trouver à l'entrée même de la ville et près d'un chemin creux qui communiquait avec les plateaux voisins, sur lesquels il n'y a plus de briques romaines. Seraient-ce les restes d'un palais, d'un château de défense, ou bien un relais de poste? Je ne sais; mais, à coup sûr, ce n'était pas un temple comme quelques-uns l'ont avancé.

Il serait à désirer qu'on levât un plan de l'édifice pendant qu'on peut encore apercevoir la trace des fondations. Dans un an ou deux, il sera trop tard.

Quant à la plaine fertile sur laquelle la ville était assise,

Dauvet del.

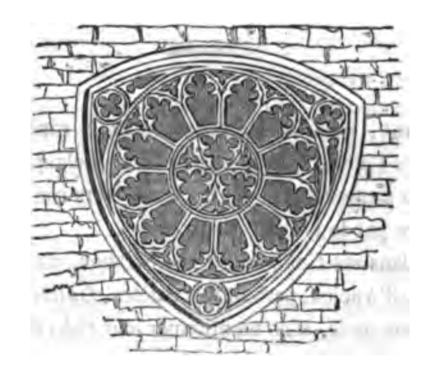
ANTÉFIXE EN TERRE CUITE TROUVÉ AU VIEUX-POITIERS.

PROFIL DE L'ANTÉFIXE.

entre les deux fleuves, il n'y a pas d'emplacement plus chargé de tuiles et de briques, et les habitations devaient s'y trouver très-condensées.

M. Tourchois, docteur-médecin, à Châtellerault, a bien voulu nous montrer divers objets recueillis sur le sol du Vieux-Poitiers ; nous y avons remarqué, entr'autres choses, un antéfixe en terre cuite dont nous avons pris une esquisse (V. la page 564).

(Ce rapport sera continué.)



NOTICE

SUR

LILLEBONNE,

Par M. A. DEVILLE,

Membre de l'Institut de France et de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments.

Lillebonne, sous les Romains, était la capitale, la cité, *civitas*, des Calètes, peuple de la Gaule-Belgique, qui occupait la rive septentrionale de la Seine, vers son embouchure, représentée par le pays de Caux actuel.

César, dans ses *Commentaires*, Strabon, dans sa *Géographie*, Pline-l'Ancien, parlent des Calètes, *Caleti*, *Caleti usque ad Sequanæ ostia*, sans mentionner leur cité ; ils ne nomment pas Lillebonne.

Le géographe Ptolomée, qui écrivait sous l'empereur Hadrien (125-129 de J.-C.), est le premier qui nous ait révélé le nom de cette ville :

« Latus septentrionalis littorale Sequana fluvio tenent « CALETAE, quorum civitas IVLIOBONA. »

Le nom de Lillebonne, IVLIOBONA, est tout romain. Tout porte à croire qu'il fut donné, si ce n'est imposé, à la capitale des Calètes par Auguste, qui baptisa un grand nombre de villes du nom de JVLIA, en l'honneur de la famille Julia, à laquelle il se faisait gloire d'appartenir. Jules-César fut plus

occupé à combattre les peuples de la Gaule et à assiéger et détruire leurs villes qu'à les gratifier de son nom. Il n'en fut pas de même d'Auguste.

Quel nom portait la cité des Calètes à l'époque de l'invasion romaine par Jules-César? On l'ignore.

Les Calètes avaient-ils emprunté ou donné leur nom à leur ville principale? Doit-on retrouver ce nom sur les médailles gauloises, à la légende de KAL, KAΛET, de CALEDV, CALETV, que nous n'hésitons pas à attribuer, avec Bouteroue, Lelewel, de Lagoy, Édouard Lambert, au pays des Calètes? Peut-être n'y aurait-il pas trop de témérité à en faire ressortir le nom gaulois de *Calet*, *Caled*, pour la ville de Lillebonne (1).

Il serait impossible de dire quelle était l'étendue et l'importance de cette ville, lors de la conquête de Jules-César; mais il est certain, à ne considérer que les ruines dont elle est semée et le théâtre romain qui la décorait, qu'elle tenait un rang assez considérable au temps du Haut-Empire.

Nous disons au temps du Haut-Empire, car il est permis d'attribuer la construction de ce théâtre au règne d'Hadrien, ainsi que semble l'indiquer le médaillon, à l'effigie de cet empereur, découvert sous les premières assises de l'édifice, où il avait été placé, seul, avec soin. On sait qu'Hadrien avait embelli un nombre immense de villes d'édifices publics: *in omnibus pene urbibus et aliquid ædificavit et ludos edidit*, dit son historien (2). Il ne serait pas étonnant qu'il eût doté la ville de Lillebonne d'un théâtre.

Pour retrouver le nom de Lillebonne à partir du géographe Ptolémée, il faut franchir deux siècles et demi et descendre

(1) « Ipsum castrum Caletus antea vocabatur, » dit la Chronique de Fontenelle, au témoignage de laquelle il ne faudrait pourtant pas attacher trop d'importance.

(2) Spartiani *Hadrianus*, § XVIII.

à l'*Itinéraire* dit *d'Antonin*, dont l'auteur écrivait dans la seconde moitié du IVe. siècle. A défaut des historiens, qui se taisent sur cette ville reléguée aux confins de la Gaule et hors du passage des Romains, force nous est de recourir aux géographes.

La carte, dite de Peutinger, qu'on suppose appartenir au règne de Théodose-le-Grand (années de J.-C. 379-395), nous montre la position et le nom de Lillebonne, IVLIOBONA.

Ce nom disparaît quelques années après. Honorius, empereur en Occident, de 395 à 423, fait dresser une notice géographique des Gaules. Le nom de Lillebonne n'y figure pas.

Pourquoi ce silence ? Pourquoi le nom de Lillebonne effacé ? Que s'est-il passé dans les Gaules, sous le règne d'Honorius, qui puisse l'expliquer ?

Dans tout le cours du IVe. siècle, les Gaules furent insultées par les barbares; mais leurs ravages se bornèrent aux bords du Rhin et aux contrées avoisinantes; la portion occidentale de la Gaule, les rives de la Seine, furent respectées. Le Ve. siècle s'ouvre : une épouvantable invasion couvre toute la Gaule de ruines et de désolation. En 406-407, des hordes de barbares se précipitent comme un torrent sur les Gaules: « *Diversarum gentium rabies Gallias dilacerare exorta*, s'écrie un contemporain. Écoutons saint Jérôme, dans son énergique langage :

« Des nations féroces, innombrables, ont envahi toutes les « Gaules; tout ce qui se trouve entre les Alpes et les Py« rénées, entre le Rhin et l'Océan est dévasté par le Guade, « le Vandale, le Sarmate, l'Alain, le Gépide, l'Hérule, le « Saxon, le Bourguignon, le Germain..... Tout est ravagé « dans les Aquitaines, dans la Novempopulanie, dans les « *Lyonnaises*, dans les Narbonnaises, à l'exception d'un « petit nombre de villes, que le glaive menace au dehors,

« que la famine déchire au dedans... Je ne puis en parler « sans verser des larmes. »

Lillebonne dut succomber dans ce cataclysme. Le torrent passé, Honorius fait un relevé des villes de la Gaule; le nom de Lillebonne n'y paraît point.

Cependant, au bruit de ces épouvantables désastres, un soldat de fortune, homme de cœur non moins que d'ambition, se fait déclarer empereur, dans la Grande-Bretagne, sous le nom de Constantin III; il traverse le détroit, pose le pied près du pays des Calètes, à Boulogne, repousse les hordes envahissantes, relève les fortifications de la Gaule, et, aux acclamations des populations décimées par le fer et le feu, refoule vers le Rhin les barbares (1).

Les ruines du théâtre antique de Lillebonne, que j'ai dégagées, fouillées, étudiées durant dix années, portent l'empreinte de ces grands événements; elles permettent de tracer l'histoire de *Juliobona* à cette époque.

J'avais remarqué que toutes les ouvertures extérieures du théâtre de Lillebonne avaient été murées, au moyen de fortes pierres. Bien que ces pierres eussent été assemblées à sec, elles offraient cependant les traces d'un travail régulier et fait avec soin. Un bandeau formant cordon se faisait même remarquer sur une de ces clôtures. En dégageant la muraille extérieure du théâtre, du côté du Couchant, je ne fus pas peu étonné de rencontrer, s'appuyant sur un des contreforts en saillie de cette muraille, un mur, également en fortes pierres, à sec, de l'épaisseur du contrefort lui-même, et qui se dirigeait, par une courbe assez prononcée, dans la direction du Nord, après avoir coupé en deux des bains d'une construction plus ancienne.

Ce mur était composé de pierres ayant appartenu à des

(1) Zozim., lib. VI.

tombeaux et à des édifices antiques, arcs-de-triomphe et autres, et plus ou moins ornés de sculptures (1).

Il devenait évident pour moi qu'on avait voulu relier le théâtre à la colline formant le *castellum* de Lillebonne, dont la ligne se dessine, vers le Nord-Est, par un mur où je trouvais également des pierres tumulaires et des fragments sculptés. Ces travaux avaient marché de pair et dénotaient un plan arrêté, celui de fortifier cette colline, d'abandonner tout le reste de la ville probablement en ruines et déserte, pour resserrer dans un faible espace, à l'abri de nouvelles attaques, la malheureuse cité des Calètes, et défendre ainsi ses rares habitants. Le théâtre se trouvait compris dans cette enceinte, qui embrassait une circonférence de 950 mètres seulement.

Il fallait que Lillebonne eût été frappée d'une grande calamité, que ses habitants eussent péri ou eussent été dispersés, ou que le souvenir d'une affreuse catastrophe fût bien profond et bien récent, pour que le respect des morts, si enraciné dans l'antiquité, n'eût pas arrêté les mains qui brisaient, dépouillaient les tombeaux, pour en bâtir des murailles; il fallait que les monuments publics eussent été renversés ou abandonnés, pour qu'on en jetât ainsi les débris dans les fondations de la nouvelle enceinte.

Nous n'hésitons pas à croire que c'est à Constantin III que l'on doit l'érection de la nouvelle enceinte militaire de Juliobona. Les considérations historiques que nous avons

(1) J'ai fait transporter au Musée des antiquités de Rouen les plus remarquables de ces débris précieux.

La même particularité, due, sans nul doute, aux mêmes circonstances, se remarque dans les enceintes antiques d'Orléans, de Tours, d'Angers, du Mans, de Poitiers, de Saintes, de Périgueux, de Bordeaux, d'Auxerre, etc.

développées, nous semblent militer bien puissamment en faveur de cette opinion.

Tout porte à croire que c'est à la même époque que Rouen, Évreux, placés dans les mêmes circonstances que Lillebonne, et où nous trouvons également une nouvelle enceinte construite en pierres arrachées à des tombeaux et autres monuments, furent fortifiés dans le même but, et par le même empereur.

Déjà, peu d'années auparavant, Honorius, pressentant la formidable invasion qui menaçait l'Empire, avait prescrit aux gouverneurs des provinces d'engager les habitants des villes à réparer leurs murailles ou en faire des neuves, et de les autoriser à se servir des matériaux des bâtiments en ruine ou de peu d'utilité :

« *Incolas urbium singularium muros vel novos debere* « *facere vel veteres firmius renovare..... ad opus publicum* « *sibi præberi nonnisi diruta penitusque destructa et quæ* « *parum sunt in usu civitatum.* » Ces rescrits datent des années 396-398. S'ils reçurent leur exécution dans la Gaule, ce qui est peut-être douteux, l'épouvantable invasion de 407 devait la couvrir de nouvelles ruines. Constantin III se vit dans la nécessité de reprendre, à nouveaux frais et sur une plus vaste échelle, la mesure prescrite par Honorius.

A partir de la construction du castellum de *Juliobona*, le théâtre de cette ville, devenu inutile pour une population si rare, si malheureuse, perdit sa destination et fut abandonné à ses habitants.

Nous ne fûmes donc pas surpris, en achevant de déblayer l'enceinte du théâtre, de trouver, au milieu de la scène, sur l'aire antique même, un petit bâtiment de construction romaine, avec son étuve et ses conduits de chaleur, ayant servi d'habitation particulière ; auprès, on avait creusé un puits. Un peu plus loin, apparaissaient les débris d'un atelier de forgeron.

Cet état de choses dura long-temps, plusieurs siècles même, ainsi que le dénotait le gisement des immenses couches de terre amoncelées dans l'excavation du théâtre. Il devint évident pour moi, à leur examen attentif, que ces terres avaient été apportées en masse et qu'elles provenaient des énormes fossés que Guillaume-le-Conquérant, au XI[e]. siècle, avait creusés tout auprès, sur le castellum de la colline, pour enceindre le château-fort qu'il venait d'y édifier. Le théâtre se trouvait à quelques pas de là pour recevoir ces déblais; il en fut comblé (1).

Lillebonne, moins heureuse que Rouen, qu'Évreux, ne se releva pas du désastre qui l'avait frappée.

On sait que, lorsque le christianisme eut jeté de profondes racines dans les Gaules, les circonscriptions ecclésiastiques s'élevèrent et se calquèrent sur les circonscriptions administratives. Les premiers évêques s'assirent là où *siégeaient* les chefs des cités. C'est ainsi, pour nous renfermer dans la Normandie et sans parler de Rouen, capitale des Vélocasses, qui précéda les autres cités dans le mouvement religieux, que Bayeux, Avranches, Coutances, Lisieux, Séez, chefs-lieux de cités, eurent leur évêque. La cité des Calètes, Lillebonne, n'en reçut point (2). Cette ville détruite, amoindrie, réduite à un simple castellum, avait vu son territoire annexé à celui de Rouen; les Calètes s'étaient fondus dans les Vélocasses. Le territoire n'hérita que du nom de pays de *Caux*.

(1) Le théâtre antique présente un développement, en circonférence, de 350 mètres environ.

(2) Il règne une assez grande incertitude sur l'époque de l'érection des évêchés en Normandie. Il paraît à peu près certain, toutefois, que la plupart d'entre eux datent de la fin du IV[e]. siècle ou des premières années du V[e]. siècle : *Vix quidquam de prioribus asserere licet*, dit le savant auteur du *Gallia christiana.*

Nous trouvons, il est vrai, au VIIe. siècle, un Betto qui figure au concile de Châlons, tenu en 650, sous la désignation de *episcopus ecclesiæ de Juliobona* (1), mais le siége n'existait pas. On peut considérer ce personnage comme, ce que nous dirions aujourd'hui, un évêque *in partibus*. S'il y eut tentative, par souvenir de son ancienne importance, d'ériger un évêché à Lillebonne, cette tentative n'eut aucune suite.

Lillebonne ne s'était pas relevée. 80 ans plus tard, en 737, son castellum lui-même était comme abandonné. Les moines de St.-Wandrille, nous apprend la chronique de ce monastère, en venaient enlever les pierres pour bâtir leur église : *Allatis videlicet petris politis de Juliobona, castro quondam nobilissimo ac firmissimo.* On dépouillait Lillebonne, sa renommée lui avait survécu.

Un voile épais couvre la vieille cité romaine à partir de cette époque. Il nous faut franchir trois siècles pour retrouver son nom dans celui d'un certain Richard de *Lillebonne*, sous le duc de Normandie Robert, en 1034.

Guillaume-le-Conquérant devait lui rendre une tardive célébrité. Ce fut au milieu de l'ancien castellum, près du théâtre antique, que Guillaume, dans la grande salle, aujourd'hui détruite à son tour, du château-fort qu'il venait de construire, dévoila aux barons normands étonnés son projet de conquérir l'Angleterre.

Ce souvenir n'est pas le moins glorieux de ceux qui planent sur l'antique *Juliobona*.

(1) « Cette formule d'*episcopus de Juliobona*, la seule qui se rencontre dans les souscriptions de ce concile, dit Théod. Licquet (*Rouen, son Histoire*, etc.), indique assez que Betto n'était point évêque titulaire, mais né ou en mission à Lillebonne. » Sans partager entièrement l'explication proposée par Théod. Licquet, principalement en ce qui concerne le lieu de naissance, nous ne différons pas pour le fond.

DÉCOUVERTE

D'UN COIN ROMAIN

POUR LA FRAPPE D'UNE MÉDAILLE DE FAUSTINE JEUNE,

TROUVÉ A LYON,

en avril 1857,

SUR LE VERSANT DU COTEAU DE FOURVIÈRE;

Par M. COMMARMOND,

Membre de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, conservateur du musée lapidaire de Lyon.

Au mois d'avril 1857, des ouvriers occupés au tracé d'un chemin qui conduit à la chapelle de Fourvière, ont découvert un coin romain, destiné à la frappe d'une médaille de Faustine jeune, femme de l'empereur Marc-Aurèle.

Ce coin est composé de deux pièces : celle du bas, en forme de cippe carré, présente un canal vertical de même forme, à la base duquel on a enclavé la matrice où est gravé le buste de Faustine, coiffée en cheveux, portant cette légende :

FAVSTINA AVGVSTA.

La seconde est une espèce de piston, grossièrement équarri et à pans coupés dans le haut ; on a soudé, dans le bas, une matrice carrée, destinée à entrer dans le canal de la première pièce ; à la surface de la base de cette matrice, est gravé le

revers de cette médaille qui représente Cybèle, assise entre deux lions; elle est drapée et sa tête est tonnelée, avec cette légende :

MATRI MAGNAE (1).

Les pièces de ce coin nous donnent une idée parfaite du système de monnayage des Romains. La pièce de métal brut était placée dans le fond du canal et reposait sur la gravure de l'effigie de cette princesse; on introduisait le piston dans le canal, la gravure du revers se trouvait appliquée sur la face supérieure de la pièce brute déposée au fond de cette gaîne. Les choses étant ainsi disposées, un ouvrier, armé d'une masse, en donnait un grand coup sur le sommet du piston, et la pièce était frappée; l'opération achevée, on retirait le piston de sa gaîne et l'on renversait la première pièce pour en faire sortir la médaille. Ce travail obligé, pour la frappe de chacune d'elles, nous explique la lenteur de ce procédé pour arriver à produire un nombre considérable de ces monnaies qui avaient un cours légal à cette époque.

Nous ferons remarquer que la gravure, du droit et du revers de cette médaille, est placée au centre de la surface carrée que présentent les deux matrices, et qu'il existe un vide de 4 millimètres sur chaque face du carré, et de 9 aux angles; pour que la pièce fût régulièrement frappée, il fallait qu'elle fût soigneusement placée, de manière à recouvrir complètement l'entier de la gravure; le manque de précision de cette pose, et le moindre mouvement du coin, avant la frappe, pouvaient déplacer la pièce brute : ce qui nous explique la difformité d'un grand nombre de médailles antiques, qui, dans

(1) Mionet, dans son *Traité sur le prix et la rareté des médailles romaines*, p. 235, cite ce revers en or et en argent (module ordinaire).

leur contour, ne nous montrent souvent que la base des lettres de leur légende, d'un côté des bords de la médaille, et de l'autre une portion non gravée en dehors du cordon de la même pièce frappée d'une manière plus ou moins irrégulière. A en juger par la frappe des monnaies gauloises, qui représentent une pose encore bien moins précise, on voit que déjà, chez les Romains, le système de monnayage, quoique très-imparfait, était loin d'être aussi irrégulier.

Le coin dont nous parlons était destiné à la frappe de monnaies d'or et d'argent, de module ordinaire.

Il a été découvert à Lyon, en avril 1857, sur le versant Est de la colline de Fourvière, dans les travaux exécutés pour l'ouverture du chemin qui traverse le clos de Mme. Roquefort pour aller de la montée St.-Barthélemy à la chapelle de Fourvière. Dans les creusements faits pour cette nouvelle voie de communication, on a découvert de nombreux débris de constructions gallo-romaines, des fragments de corniches et de colonnes; et, en se rapprochant du haut de ce versant, des pans de murailles dont les parois étaient revêtues en stuc rouge.

Ces travaux étant exécutés sous la direction de la Commission de l'Œuvre de Fourvière, elle est devenue propriétaire de ce coin.

Il est heureux que cet instrument, dont le fer est ruginé, décomposé à l'extérieur, offrant un triste spectacle à la vue, ait reçu un coup de pioche qui a séparé les deux pièces, et que les deux matrices, moins endommagées par l'oxydation, aient permis d'apercevoir des traces des gravures.

La Commission s'est empressée de remettre ce rare monument à M. Penin, graveur distingué de notre ville, qui a mis le plus grand soin au nettoyage difficile de ces deux gravures; avec le temps et de la persévérance, il est parvenu à enlever l'oxyde ferrugineux qui comblait les traits les plus fins de

la gravure, et il est arrivé à reproduire des médailles en plomb où l'effigie, le revers et les légendes sont très-reconnaissables; nous disons même que les lettres du mot AVGVSTA sont aussi bien conservées que si elles sortaient des mains de leur ancien graveur.

On reconnaît très-bien, du reste, les traits de Faustine jeune; sa chevelure, par derrière, laisse à désirer pour la conservation; mais le revers est très-bien conservé, et les deux légendes très-lisibles.

Cette antiquité nous montre combien est plus active l'oxydation du fer que celle de l'acier trempé, dont la densité et le poli se sont opposés à l'acte de décomposition des deux matrices qui n'offraient qu'une très-faible altération de leur surface, tandis que la grande, où se trouve enclavé le coin du droit de la médaille, et le haut du piston auquel est soudée la matrice du revers, sont rocailleux et dévorés profondément par l'oxydation.

Nous devons peut-être aussi la belle conservation de ces deux matrices à ce qu'elles ont été jointes et étroitement fermées dans la gaîne au fond de laquelle se trouve le droit de la médaille, et, qu'ainsi close, une argile très-fine, entraînée par les eaux pluviales, a bouché hermétiquement tous les joints et s'est opposée aussi à l'action des agents destructeurs.

On ne peut mettre en doute l'authenticité de ce coin : s'il était l'œuvre d'un faussaire, il ne pourrait guère remonter qu'à la fin du XVIIe. siècle; avant cette époque, le goût pour les antiquités était peu développé, et la numismatique peu en honneur.

Si cette opinion pouvait être avancée, nous répondrions qu'un faussaire ne se serait point donné la peine d'ajouter une gaîne en fer à la matrice du bas, chose parfaitement inutile pour lui; qu'ensuite il eût été sans aucun intérêt pour

lui de l'enfouir au milieu de débris de l'âge de ce coin : et qu'enfin, si ce coin était l'œuvre d'un faussaire, il en aurait frappé de nombreux exemplaires qui nous seraient parvenus, et nous n'en connaissons aucun de ce genre.

Nous ajouterons, pour combattre cette opinion, si elle venait à surgir, que, dans le terrain diluvien qui couvre le côteau de Fourvière et ses environs, il existe une argile plastique au milieu des cailloux roulés qui entrent dans sa composition, où des objets en fer, qui s'y trouvent emprisonnés, ont victorieusement résisté à la décomposition du métal. Nous possédons plusieurs outils, en fer, trouvés dans cette argile, qui sont faiblement oxydés : il existe, au musée de la ville, un ciseau, à pointe carrée, nommé *broche* par nos tailleurs de pierre qui a été trouvé à la Montée-du-Gourguillon, sous la mosaïque qui se trouve au centre de la grande salle des tableaux. Depuis plus de dix-sept siècles, cet outil est resté *enfoui* dans cette terre argileuse. Ce ciseau est de même forme que ceux dont se servent nos tailleurs de pierre actuels ; son milieu est faiblement oxydé ; mais la pointe et la tête, qui sont en acier trempé, sont d'une parfaite conservation. Cette *broche*, qui serait encore d'un très-bon usage, figure dans la salle des antiques, série des fers, où il porte le n°. 6.

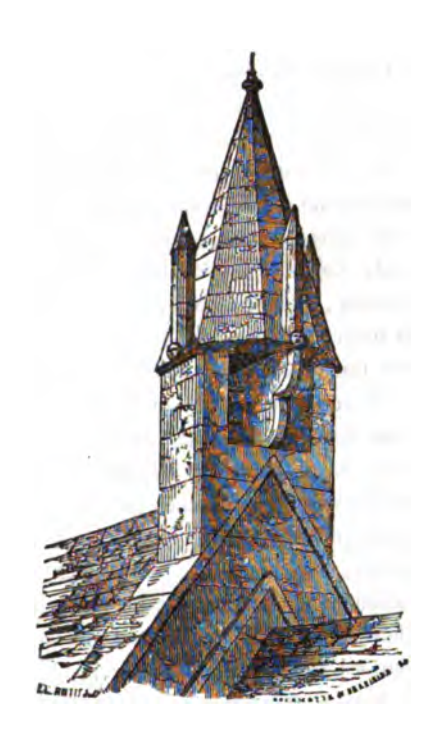
Nous ignorons s'il existe, dans les collections publiques et privées, des coins complets ou incomplets de cette époque ; mais nous doutons qu'il en existe d'une aussi belle conservation.

Le musée de Lyon est redevable de ce don, rare et précieux, à MM. les membres de la Commission de l'Œuvre de Fourvière.

DIMENSION :

Diamètre de la gravure de la médaille. .	19 mill.
Largeur du coin.	25 mill.

Hauteur du coin à gaîne. . . . . 95 mill.
Hauteur du piston. . . . . 11 cent. 1 mill.
Largeur de la gaîne ou canal. . . . . . 37 mill.
Poids de la pièce du droit de la médaille. 610 gram.
Poids du piston où se trouve le revers. . 780 gram.



CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France. Session de 1857. — Le 24 août, le Congrès archéologique de France (1re. partie) s'est réuni, à Mende, en présence du Conseil général, de M. le baron de Chappelain, de M. Hippolyte Roussel, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, et d'un grand nombre de notabilités, au palais de la Préfecture. Les membres du bureau central, composé de MM. *de Caumont*, directeur; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général, et *Gaugain*, archiviste-trésorier, étaient arrivés, le 22 au soir, à Mende où ils avaient trouvé, à son poste, M. *de Moré*, secrétaire de la session. Par une coïncidence fort heureuse pour le Congrès, Mgr. l'Évêque du Puy était arrivé, le même jour, pour passer une semaine chez Mgr. de Mende, et le Congrès a été honoré de la présence de ces deux prélats. Mgr. de Mende a témoigné de sa sympathie pour les travaux de la Société française d'archéologie, et le clergé du diocèse a été très-nombreux aux séances.

Après la discussion des questions du programme, les 24 et 25 août, le Congrès n'a pas voulu procéder à la répartition des fonds pour les fouilles, sans visiter Javols où, l'année dernière, la Société française d'archéologie avait fait pratiquer des travaux d'exploration assez considérables, dont il a été rendu compte dans le *Bulletin monumental*.

En conséquence, le 26, à cinq heures du matin, une diligence transportait à Javols MM. de Caumont, Le Petit, Gaugain, l'abbé de Vinas et de Moré. MM. de Rouville et

le docteur *** étaient partis de veille, pour recevoir la Commission du Congrès.

Javols est à sept lieues de Mende, au milieu des montagnes granitiques : la ville romaine *Anderitum* était assise là où se trouve le centre du village actuel, et dans des prairies voisines.

M. de Rouville, dont le château est à peu de distance de Javols, avait engagé la Commission à descendre chez lui : elle y trouva le plus aimable accueil de Mmes. de Rouville, et un déjeûner excellent qui fit bien vite disparaître les fatigues de la route.

Après avoir pris congé de ses aimables hôtes, la Commission du Congrès a visité, dans le plus grand détail, non-seulement l'emplacement des excavations exécutées sous la direction de MM. de Rouville et de Moré, mais encore celui des fouilles faites, à des époques plus anciennes, aux frais du département. Les fouilles exécutées aux frais de la Société française d'archéologie ont produit la découverte d'un énorme crypto-portique, et, à l'extrémité opposée, vers le presbytère, celle de salles très-probablement destinées à des bains. Outre qu'un aquéduc de décharge se voit sous plusieurs pièces, on a recueilli de magnifiques tuyaux de plomb qui devaient, à un niveau supérieur, amener dans les appartements et dans les baignoires cette eau que l'aquéduc souterrain devait porter à la rivière après qu'on en avait fait usage. La Commission a reconnu, dans tous les murs en pierres qui divisent les propriétés, des bases de colonnes en marbre, des fûts, des chapiteaux, des fragments d'entablements. M. de Caumont a pu, dans ces fragments, constater la présence de deux ordres corinthiens : l'un avec colonnes cannelées, l'autre avec colonnes lisses, et d'un ordre dorique, que l'on trouve toujours dans les constructions romaines de la France ; d'autres fûts et d'autres chapiteaux, d'un module très-inférieur, prove-

naient évidemment de la décoration intérieure des édifices.

Chez M. le docteur ***, la Commission a vu une belle colonne milliaire, haute de 2 mètres 20 centimètres, et de 48 centimètres de diamètre. On y a vu aussi un cippe portant l'inscription suivante :

D. M.
ALBINI · SE
NATORIS

M. le docteur *** conserve un grand nombre de fragments de faïence, de poteries et d'objets divers provenant des fouilles, ou trouvés accidentellement à Javols.

Chez M. Portal, la Commission a trouvé de magnifiques chapiteaux en marbre blanc, qui n'ont pas encore été dessinés exactement et qui pourraient être moulés, s'il y avait à Mende un mouleur suffisamment habile, ce qui est très-douteux.

On a montré à la Compagnie une table carrée, en pierre, ayant 95 centimètres d'un côté, et 83 de l'autre. Cette table est entourée d'une moulure, dessinant une bordure ou encadrement en relief; on y lit ces mots: *Peregrinus fecit.*

Après avoir vu ces choses et beaucoup d'autres, notamment des fûts de colonnes antiques, dans l'église, et un autre fût, près de la boutique du maréchal, la Commission a pris congé de MM. de Rouville et le docteur ***, après s'être entendue, avec eux et avec M. le Curé, sur les points où de nouvelles fouilles pourraient être faites en 1857 et en 1858.

La Commission est revenue par la petite ville de Serverette, où elle a visité les collections de M. de Moré; elle est rentrée à Mende, à dix heures du soir, après avoir rempli consciencieusement son mandat.

Le 27, une Commission composée de MM. de Caumont,

Gaugain et de Moré, partie, à quatre heures et demie du matin, s'est transportée, à pied, au monument romain de Lanuejols : c'est un des plus beaux monuments romains de grand appareil que nous ayons en France : il porte une longue inscription et a été de nouveau dégagé et protégé, par un mur contre la descente des pierres et des graviers que les grosses pluies apportent des montagnes voisines. Ce travail a été fait aux frais du département, sur le vœu qu'avait émis la Société française, au Puy, en 1855, vœu qu'elle avait chargé M. le baron de Chappelain de transmettre à l'autorité. M. Roussel, président de la Société d'agriculture de Mende, a lu, sur le monument de Lanuejols, un mémoire qui sera imprimé dans le compte-rendu. La visite de la Commission avait pour but, d'abord, de voir les travaux faits; ensuite, de savoir sur quels points des environs on pourrait pratiquer des fouilles. Il est prouvé effectivement que le beau tombeau de Lanuejols n'était que l'accessoire d'une vaste *villa* appartenant à une riche famille romaine, qui fit élever le monument à la mémoire de plusieurs de ses parents. M. de Caumont a transmis ses vues sur ce point à M. de Moré.

De midi à quatre heures, le 27 août, a eu lieu la séance de clôture. Un grand nombre de mémoires ont été lus ou présentés : on a fait ensuite le rapport sur les allocations demandées, et une somme de 1,000 fr. a été votée pour des fouilles et des restaurations d'église dans la région de Mende.

La seconde partie de la session devant s'ouvrir à Valence le 29, le Bureau, accompagné de M. de Vinas, membre du Conseil administratif pour le département de l'Hérault, est parti de Mende, le soir même : il arrivait, le lendemain 28, à Alais, à 6 heures du matin, et à 9 heures, il était à Nîmes, où, après avoir fait sa visite à M. Pelet, il a inspecté tous les musées lapidaires et les monuments de Nîmes; puis il a repris, dans l'après-midi, la voie de fer et est arrivé à Valence, à 9 heures du soir.

Deuxième partie du Congrès, à Valence. — Valence, sur une ligne de fer, devait offrir aux étrangers plus de facilité d'accès que Mende. Aussi, MM. le commandeur *Roux*, de Marseille, sous-directeur de l'Institut des provinces; *Bouillet*, inspecteur-divisionnaire de l'Auvergne; *Martin de Cavaillon*, inspecteur de Vaucluse; le chevalier *de Pérussis*, inspecteur des Basses-Alpes; *Ricard*, inspecteur de l'Hérault; *Thibault*, inspecteur du Puy-de-Dôme; *de Leutre*, inspecteur de Tarn-et-Garonne; *Poncer*, d'Annonay; *Séguin*, id.; *Begouen*, sous-préfet de Montélimart; *Valentin*, juge d'instruction, id.; marquis *de Syès*, comte *de Montrond*, de la Drôme, et plus de cent membres assistaient à la séance d'ouverture. Ce succès était dû au zèle actif de M. le chanoine Jouve, inspecteur de la Drôme et membre de l'Institut des provinces. M. le Préfet, M. le Maire de la ville, plusieurs membres du Conseil général, alors assemblé, ont suivi avec infiniment d'intérêt les travaux du Congrès dont M. le Préfet a présidé une des séances. Ces séances ont été très-nourries, grâce surtout à l'abondante moisson de documents réunis par M. l'abbé Jouve, aux communications pleines d'intérêt de M. Valentin, de Montélimart; de M. Martin, de Vauclùse; de M. de Pérussis, de M. l'Architecte de l'Ardèche, etc., etc.

Le compte-rendu seul peut exprimer l'intérêt de ces séances; le but de cette chronique est seulement d'annoncer le succès avec lequel elles ont été tenues. M. Thibault, de Clermont, inspecteur du Puy-de-Dôme, a fait un intéressant rapport sur la visite des monuments et des établissements de Valence. Au bout de quatre jours, la seconde partie de la session a été close à Valence, comme elle l'avait été à Mende, par diverses allocations dont le chiffre s'est élevé à 1,300 fr. environ, non comprises les allocations faites pour des contrées éloignées, la division du Mans, par exemple.

Le Conseil général administratif s'est constitué pour élire de nouveaux inspecteurs et des membres du Conseil :

M. de Moré a été proclamé inspecteur des monuments de la Lozère, fonction qui lui avait été confiée, dès l'année dernière, à titre provisoire.

M. le baron de Chappelain a été proclamé membre du Conseil général administratif.

M. l'abbé de Vinas a obtenu le même titre, pour le département de l'Hérault.

M. Henry Talon, avocat à Aix, a été proclamé *inspecteur des Bouches-du-Rhône.*

*Congrès scientifique de France, XXIV*e. *session à Grenoble.* — La XXIVe. session du Congrès s'est ouverte à Grenoble le jour indiqué (3 septembre), dans les splendides locaux de la Cour impériale. M. le secrétaire-général *A. Du Boys*, assisté de MM. *Lory*, *Pillot* et *Massé*, secrétaires-généraux adjoints, a prononcé le discours d'ouverture. M. le Maire de Grenoble, qui siégeait au bureau, en a prononcé un autre, au nom de la ville de Grenoble, dont l'hospitalité a été parfaite pendant tout le temps du Congrès.

Voici quelle a été la composition du bureau général et des bureaux de section :

BUREAU GÉNÉRAL.

Président-général : Mgr. *de Genouillac* ☼, évêque de Grenoble. Vice-présidents : MM. *de Caumont*, ☼ C ☼, membre correspondant de l'Institut de France ; *P.-M. Roux* C ☼☼, docteur-médecin, etc., à Marseille ; *Bally*, O ☼, ancien président de l'Académie de médecine de Paris ; *Giraud* ☼, ancien député, à Romans (Drôme). Secrétaire-général : M. *Albert Du Boys*, ancien magistrat, membre de l'Institut

des provinces, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Secrétaires-adjoints : MM. *Charles Lory*, professeur de géologie et de botanique à la Faculté des sciences de Grenoble; *Pilot*, conservateur des archives du département de l'Isère. Trésorier-général : M. *Antonin Macé*, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Ordonnateur général des fêtes, etc. : M. *Charbonnel-Salle*, juge au tribunal de 1re. instance de Grenoble.

BUREAUX DES SECTIONS.

SCIENCES NATURELLES ET MATHÉMATIQUES. — 1re. *et* 6e. *sections réunies.* — Président : M. *Gueymard*, O ✻, ingénieur en chef des mines en retraite, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Grenoble. Vice-présidents : MM. *Bonjean*, chevalier de plusieurs ordres, chimiste, secrétaire et délégué de la Société d'agriculture de Chambéry; *Michaud* ✻, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon, membre de plusieurs Sociétés savantes; *Bouillet* ✻, inspecteur-divisionnaire pour les monuments historiques, à Clermont-Ferrand; *Baruffi* ✻, professeur de philosophie et de physique à l'Université royale de Turin. Secrétaires : MM. *Séguin*, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble; *H. Breton*, pharmacien, à Grenoble; *Bos*, professeur de mathématiques supérieures au Lycée d'Orléans.

AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE. — 2e. *section.* — Président : MM. *Albert de Brives* ✻, membre du Conseil général de l'agriculture, secrétaire-général de la XXIIe. session du Congrès scientifique. Vice-présidents : MM. *Gaugain* ✻, trésorier de l'Institut des provinces, à Caen;

Charles de Ribbe, avocat, à Aix (Bouches-du-Rhône); *Robiou de La Tréhonnais*, propriétaire, à Falmouth (Angleterre); *Segond-Cresp*, avocat, à Marseille. Secrétaires : MM. *Arvet* ✻, ancien conseiller de préfecture, à St.-Martin d'Uriage (Isère); *Auguste Laforte*, membre du Conseil général, à Villard-Bonnot (Isère); *Paul Gariel*, avocat, à Grenoble.

SCIENCES MÉDICALES. — 3ᵉ. *section.* — Président : M. *Leroy* ✻, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble. Vice-présidents : MM. *Ancelon*, docteur en médecine, à Dieuze (Meurthe); *Riboli*, docteur-médecin ; à Turin ; *Herpin*, de Metz, docteur-médecin, à Paris; *Bonjean*, chevalier de plusieurs ordres et chimiste, à Chambéry. Secrétaires : *Armand Rey*, docteur en médecine, directeur de l'établissement hydrothérapeutique de Bouquéron; *Baptiste Charvet*, docteur-médecin, à Grenoble.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE. — 4ᵉ. *section.* — Président : M. *de Terrebasse*, ancien député, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Vice-présidents : MM. *Ricard*, secrétaire de la Société d'archéologie, sciences et belles-lettres de Montpellier (Hérault); *Challe* ✻, membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre; l'abbé *Le Petit*, chanoine, doyen de Tilly (Calvados); le vicomte *de Genouillac*, membre de l'Institut des provinces, à la Chapelle-Chaussée (Ille-et-Vilaine). Secrétaires : MM. *H. Gariel*, bibliothécaire de la ville de Grenoble; *Revillout*, professeur d'histoire au Lycée impérial de Grenoble; *Jules Leblanc*, bibliothécaire de la ville de Brioude (Haute-Loire).

PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS. — 5ᵉ. *section.* — Président : M. *Dubeux*, O ✻, C ✻, procureur-général à la Cour impériale d'Aix (Bouches-du-Rhône). Vice-pré-

sidents : MM. l'abbé *Hugonin*, professeur de philosophie à l'École des Carmes, à Paris; *Cousin*, ancien magistrat, président de la Société dunkerquoise, à Dunkerque (Nord); vicomte *Charles de Cumont*, avocat à Crissé, près Sillé-le-Guillaume (Sarthe); *Maignien*, doyen de la Faculté des lettres, à Grenoble. Secrétaires : MM. *Léon Auzias*, avocat, à Grenoble; *Maurel de Rochebelle*, fils, membre de l'Académie delphinale, à Grenoble; l'abbé *Corblet*, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, à Amiens (Somme); *Hatzfeld*, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble; *Émile Lacour*, avocat, à Grenoble.

Le nombre des membres inscrits sur la liste du Congrès était de 361. Nous croyons qu'il n'y a jamais eu plus de 250 membres présents.

On voyait figurer sur la liste 1 membre titulaire de l'Institut de France (M. *de La Saussaye*, recteur de l'Académie de Lyon); 4 membres correspondants du même corps : MM. *Fournet*, de Lyon; *Deslongchamps* et *de Caumont*, de Caen; *Vicat*, inspecteur-divisionnaire des ponts-et-chaussées, de Grenoble. Les membres de l'Institut des provinces figuraient sur la liste au nombre de 32. Parmi eux : MM. *Challes*, d'Auxerre, secrétaire-général du Congrès de 1858; *Albert de Brives*, secrétaire-général de la session de 1855; *Bally*, de l'Yonne; *Albert Du Boys*, secrétaire-général de la XXIVe. session; l'abbé *Jouve*, de Valence; *Baruffi*, de Turin; *Bouillet*, de Clermont; *de Caumont*, l'abbé *Le Petit et Gaugain*, de Caen; vicomte *de Genouillac*, de Rennes; *P.-M. Roux*, de Marseille, ont rempli des fonctions dans les bureaux et ont pris une part active aux discussions.

Les membres de la Société française d'archéologie figurant sur la liste générale du Congrès étaient au nombre de 59. Parmi ceux-ci nous citerons : MM. *La Croix*, de Mâcon, qui diri-

geait, il y a quelques années dans sa ville, les travaux de la Société française d'archéologie; *Valentin Smith*, conseiller à la Cour impériale de Lyon; *Émile Thibaut*, inspecteur des monuments du Puy-de-Dôme, et l'abbé *Corblet*, d'Amiens, qui avaient assisté, l'un et l'autre, aux réunions de Mende et de Valence; *Rostan*, de St.-Maximin, inspecteur des monuments du Var; *Robert de Liéville*, du Calvados; *de Ribbe*, d'Aix, qui a présenté de lumineuses considérations sur le déboisement; *Ricard*, inspecteur des monuments de l'Hérault; le chevalier *Radulphe de Gournay*, de Grenoble, ancien conservateur du musée lapidaire; *de Saint-Andéol*, de Moirans (Isère); *Séguin*, d'Annonay; marquis *de Syès*, de la Drôme; le comte *E. de Pina*, de l'Hérault; le docteur *Pailloux*, de Saône-et-Loire, et Mme. *Pailloux;* l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société; *Gaugain*, trésorier de la même Compagnie; *de Leutre*, président du Tribunal de Gayac, inspecteur de Tarn-et-Garonne; l'abbé *Guedy*, curé de Veserons (Isère); le vicomte *Paul de Genouillac*, d'Ille-et-Vilaine; *Gariel*, bibliothécaire de la ville de Grenoble; *Dupuis*, président du Tribunal civil d'Orléans; *Dardelet*, graveur, de Grenoble; le vicomte *de Cumont*, de la Sarthe; *Cousin*, président de la Société dunkerquoise; *Le Blanc*, de Brioude (Haute-Loire); *Bouillet*, de Clermont; *Dumas*, professeur de mathématiques, à Valence; *Mouflet*, de la Charente-Inférieure, proviseur du Lycée impérial de Grenoble, l'un des plus anciens membres de la Société française; *Gustave Vallier*, banquier, à Grenoble.

Parmi les autres notabilités non encore citées qui ont pris part au Congrès, nous citerons : M. le 1er. Président de la Cour impériale de Grenoble, officier de la Légion d'Honneur; MM. *Bailly de Merlieux*, de Paris; secrétaire-général de la Société impériale d'horticulture; *Almeras de Latour*, premier avocat-général à la Cour impériale de Grenoble; l'abbé

Chambon, vicaire-général du diocèse; *Champollion-Figeac*, bibliothécaire de l'Empereur; *Amédée Faure*, ancien magistrat; le comte *de Galbert*, propriétaire, à La Buisse (Isère); le marquis *de Béranger*, de Sassenage; *Félix Faure*, ancien député; l'abbé *Hugonin*, supérieur de l'École des Carmes, à Paris; l'abbé *Trépied*, de Chambéry; *Sénéclause*, de Bourg-Argental; le comte *de Saint-Ferréol*, propriétaire des bains d'Uriage; *Soupé*, professeur de rhétorique au Lycée impérial de Grenoble; *Simon*, membre de plusieurs académies, à Nantes; *Félix Réal*, O ✻, ancien conseiller d'État; *A. Périer*, membre du Conseil général, conseiller à la Cour des comptes; l'abbé *Ouel*, directeur du grand-séminaire d'Orléans; *Evrat*, directeur de l'Asile des aliénés de l'Isère.

Nous ne pouvons rendre compte des travaux du Congrès; ils ont été parfaitement dirigés, et jamais les bureaux n'avaient mieux fonctionné. La session de Grenoble sera comptée parmi les meilleures qui aient eu lieu.

Une exposition de peinture avait été organisée à l'occasion du Congrès; si elle n'a pas produit tout ce qu'on en avait d'abord espéré, elle a pourtant donné une certaine émulation dans le pays. Elle se composait de 259 numéros, savoir : 207 peintures, 34 morceaux de sculpture, 7 cadres d'architecture, 10 de photographies et de lithographies.

L'exposition de légumes, fruits, etc., etc., a été remarquable; celle des fleurs l'était peu, et ce n'est jamais sans quelque surprise que nous voyons toujours dans le Midi les expositions florales inférieures à celles du Nord.

La ville de Grenoble renferme une Société d'acclimatation qui a fait de bonnes choses, et qui, sous ce rapport, nous paraît avoir rendu plus de services qu'aucune autre. La Société, administrée avec beaucoup de dévouement par une commission, a bien voulu exhiber ses produits le jour de l'exposition maraîchère.

Enfin, un concours agricole a eu lieu le dimanche 13; la Société d'agriculture avait voulu ainsi offrir au Congrès une de ces réunions intéressantes qu'il aime toujours à retrouver. M. Albert de Brives, président de la section d'agriculture du Congrès, a été chargé de présider la députation qui a représenté le Congrès à cette fête.

Le jour de la clôture du Congrès, M. Challe, d'Auxerre, secrétaire-général de la session de 1858, a prononcé un discours plein d'à-propos dans lequel il a invité tous les membres à se réunir à Auxerre au mois de septembre prochain. Ce discours a été couvert d'applaudissements.

M. Du Boys a présenté un rapide résumé des travaux de la session, puis Mg^{r}. de Genouillac a prononcé le discours final et annoncé la clôture de la 24e. session.

C'est à Auxerre que la session de 1858 aura lieu. Le Congrès a choisi Limoges pour siége de la session de 1859.

Les congrès en Allemagne, en 1857. — L'Allemagne, où les congrès ont pris naissance, est toujours le pays où ils sont le plus populaires et le plus nombreux.

En 1857, le Congrès scientifique, le plus ancien de tous, celui dans lequel on s'occupe exclusivement de sciences physiques *(physique, chimie, médecine, histoire naturelle générale, géologie)*, tenait sa XXXIIIe. session à Bonne; l'année dernière, il siégeait à Vienne en Autriche, et l'an prochain (1858) ce sera à Carlsruhe, capitale du duché de Bade, que la docte Assemblée se réunira.

Les séances générales se tenaient, à Bonne, dans une vaste salle décorée aux frais de S. M. le Roi de Prusse, ami des arts et des sciences, qui a toujours témoigné beaucoup de sympathie pour ces réunions, et dont les savants ont toujours reçu le plus honorable accueil. Dans l'origine, ce congrès fut présidé par l'illustre comte A. de Humboldt,

et il avait écrit, cette année encore, pour s'excuser de ne pouvoir assister à la réunion. MM. Killiau et Hooggerath, présidaient la session; M. Helmholtz en était le secrétaire-général. En dehors des séances qui ont été très-nourries, des excursions géologiques, pleines d'intérêt, ont été faites à *Cologne*, à *Coblentz*, à *Drachenfels* et ailleurs.

Notre illustre et savant confrère, le Prince de Furstemberg, a voulu aussi fêter le Congrès chez lui, à son palais d'Apollinarisberg. Après un souper des plus splendides, offert au Congrès, il lui a donné le spectacle unique d'une illumination de son église d'Apollinarisberg, en feux de Bengale, dont les flammes allaient se réfléchir dans le grand miroir qui se trouve au pied de sa féerique et pittoresque demeure (le Rhin).

Parmi les savants français qui assistaient à la réunion, nous citerons: MM. *Élie de Beaumont*, *Leroy d'Étiolles*, *Sédillot*, *Hébert*, *Verrier* (d'Uzès).

Le 15 septembre, s'ouvrait, à Ratisbonne, le congrès des architectes allemands: M. le conseiller de Reichensperger, de Cologne, un des principaux membres et président de ce congrès, avait bien voulu m'inviter à y assister, et j'ai bien regretté de n'avoir pu accepter cette invitation; mais il n'était pas possible de se rendre, en deux jours, de Grenoble à Ratisbonne; et le Congrès scientifique de France ne terminait ses travaux que le 13: je n'aurais pu arriver à Ratisbonne que le dernier jour du congrès dont la durée n'est que de quatre jours seulement; il m'a fallu renoncer au plaisir de voir de près l'immense mouvement donné, en Allemagne, à l'étude de l'architecture chrétienne. 150 ecclésiastiques ont siégé au congrès de Ratisbonne.

Le Congrès archéologique allemand, dont M. le baron de Quast, de Berlin, est le principal organisateur, a dû se réunir, quelques jours après, sur un autre point de l'Allemagne.

Le *Congrès international de statistique* s'était tenu précédemment à Vienne, avec beaucoup d'apparat, et nous avons pu en apprendre de bonnes nouvelles, à Milan où nous avons eu l'avantage de rencontrer, le 19 septembre, M. *Le Gouet*, directeur des travaux de statistique au ministère de commerce, lequel revenait de ce congrès où il avait été délégué par le gouvernement français.

Le *Congrès de bienfaisance* s'est tenu à Francfort, comme nous l'avions annoncé. Nous ne parlerons pas des autres congrès qui sortent du cadre de nos études; il en existe cinq ou six en Allemagne.

On voit que les Congrès, loin de ralentir leur zèle, ne font que se développer de plus en plus au-delà du Rhin.

DE CAUMONT.

Accroissement du musée germanique à Nuremberg.—On sait que, lors de la session du Congrès archéologique allemand, tenu à Nuremberg en 1853, sous la présidence de S. M. le Roi de Saxe, il fut décidé qu'un musée serait formé dans cette ville où déjà M. le baron d'Autesesse avait réuni bon nombre d'objets précieux, et qu'il serait destiné à centraliser tout ce que l'Allemagne pourrait fournir d'objets intéressants. Une société fut immédiatement constituée pour donner suite à cette pensée, et elle a soigneusement enregistré dans une feuille périodique, tous les dons qui ont été faits à l'établissement depuis 1853 : ces hommages ont été si considérables que le local primitif ne pouvait plus les contenir. On annonce que S. M. le Roi de Bavière vient d'acheter, à Nuremberg, un couvent qui offrira pour les collections présentes et futures tout l'espace que l'on peut désirer.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette bonne nouvelle; elle fait honneur au Souverain, ami des arts, qui vient d'en-

courager par sa généreuse coopération les efforts tentés dans son royaume : elle atteste en même temps que les hommes dévoués qui ont travaillé sans relâche à la création du musée germanique ont bien mérité de leur pays.

DE CAUMONT.

Société des Antiquaires de Vienne. — La Société des Antiquaires de Vienne a fait parvenir, l'année dernière, à la Société française d'archéologie ses premières publications; celle-ci lui a, en retour, adressé plusieurs des siennes. La Société de Vienne est appelée à rendre de grands services en Autriche. B.

Service de la Ste.-Chapelle, des cathédrales de Chartres et du Mans attribué à M. Boiswilwald. — M. Boiswilwald, architecte du Gouvernement, bien connu par d'importants travaux, vient d'être chargé de la Ste.-Chapelle de Paris et des cathédrales de Chartres et du Mans, par suite de la mort de M. de Lassus. A.

Le prince de Soltikof acquéreur de la collection de M. d'Espaulard, du Mans. — La riche collection d'émaux et d'objets d'antiquités de M. d'Espaulard, membre de la Société française d'archéologie et adjoint de la ville du Mans, a été vendue à un prix fort élevé à M. le prince de Soltikof, qui possède, à Paris, une magnifique collection d'objets du moyen-âge. On se rappelle que les plus belles pièces de la collection de M. d'Espaulard avaient figuré à l'exposition artistique qui a eu lieu à Caen en 1855.

D. C.

Incendie du toit de la Glyptothèque à Munich. — Dans la nuit du 13 au 14 juillet, le feu a pris au toit de la Glyptothèque de Munich, magnifique collection de statues et de

sculptures antiques, formée par le roi Louis de Bavière ; heureusement aucune des statues n'a souffert du feu, mais l'eau lancée sur les toits pour éteindre le feu est retombée le long des murs et a maculé quelques parties des fresques de Cornélius, représentant des scènes de l'Odyssée et de l'Iliade.

Z.

Ruines du château de Neuilly à Beuzeville. — Chaque année voit disparaître quelques restes des monuments de l'antiquité qui sont la propriété des particuliers.

« A Neuilly, territoire de Beuzeville, il existe des vestiges d'un château fort qui, en 1592, étant au pouvoir des protestants, fut emporté d'assaut par les catholiques, et incendié de fond en comble. Une chapelle, dédiée à sainte Marguerite, est le seul reste qui soit en parfait état de conservation de cette ancienne demeure du baron de Neuilly. Les autres vestiges se composent des murs d'enceinte renversés et recouverts d'herbe, ayant plusieurs centaines de mètres de développement, au centre desquels est l'emplacement du château fort. En ce moment, le propriétaire, qui ne paraît pas attacher d'intérêt à la conservation de ces ruines, fait niveler le terrain et enlever toutes les éminences où se trouvent les débris des murs d'enceinte. On y voit une quantité immense de tuiles et des ardoises vertes d'une épaisseur considérable, et telles qu'il n'en existe pas de semblables dans la contrée.

L'emplacement du château ne paraît pas avoir été complètement fouillé, et peut-être reste-t-il quelque cave ou souterrain inexploré. Mais tout annonce que les derniers remblais des mottes seront achevés sans que des recherches suffisantes soient faites. On pourrait pourtant y trouver la compensation des frais qu'il y aurait à faire ; car il y a à peine douze ans, un terrassier, en y extrayant des pierres, y trouva plusieurs pièces d'argent de saint Louis et une belle pièce d'or

de Philippe-le-Bel, qui font partie du médaillier d'une personne de la localité.

Le château de Neuilly est mentionné dans une charte de 1234, et la tradition a conservé le souvenir de plusieurs faits assez fameux, se rattachant à son histoire et à celle de son châtelain. Mais il ne paraît pas qu'aucun historien en ait parlé avant M. Canel, dans son *Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer* et dans la traduction qu'il a faite d'une notice écrite en espagnol par un officier de l'armée auxiliaire du duc de Parme, qui annonce avoir été témoin des faits qu'il raconte sur l'expédition du duc de Mayenne contre la ville de Pont-Audemer et quelques châteaux environnants, et en particulier sur la destruction du château de Neuilly, dans la nuit du 15 août 1592.

L. BRASSY.
(Courrier de l'Eure.)

Ruines de St.-Pierre-du-Val. — Il existe à St.-Pierre-du-Val, au hameau du Grand-Beaucher, un terrain d'environ 30 ares, couvert de broussailles, de buis et de gros pieds d'arbres, connu sous le nom de Bois-des-Buis. Il est dans une situation qui domine la contrée et fait contraste avec les terres voisines, par sa forme montueuse et accidentée. De temps immémorial, on l'a vu dans cet état; des histoires de revenants s'y rattachent, et nul n'avait songé, jusqu'à ce jour, à y faire des fouilles.

Au mois de mars dernier, des terrassiers, chargés par le propriétaire de le fouiller et niveler, reconnurent qu'il était formé de débris d'antiques constructions, et trouvèrent, avec des restes de maçonnerie en silex, quantité de grandes tuiles plates à rebord de chaque côté, et d'autres très-courbées; des débris de poteries, des vases, des fioles vernies en rouge, des pierres taillées en rond, des fûts de colonnes et deux chapi-

teaux de l'ordre dorique ; neuf à dix crânes et divers ossements humains ; de larges fragments de mortier, les uns peints en beau rouge, avec filets, d'autres en brun, également avec filets, pouvant être des parties de mosaïques murales ; divers objets en fer, des couteaux, etc.

Ces débris furent amoncelés et laissés sur place à la disposition de tout le monde ; les enfants du voisinage en ont cassé sur place en jouant et enlevé ce qui leur a plu.

On se demande quel a été l'établissement dont ces débris constatent l'existence, et dont aucun souvenir n'est resté dans le pays.

Si on examine bien leur caractère, offrant un cachet d'antiquité évidente, la situation et la forme du terrain, on est porté à croire qu'il y a eu là une habitation *gallo-romaine*, détruite du VIIIe. au Xe. siècle par les ravageurs du pays ; peut-être même un grand établissement, car on trouve des débris de maçonnerie sur une grande superficie.

Les travaux de nivellement du terrain seront continués prochainement, *sans intention de recherches.* Toutefois, le propriétaire, M. Vallée, marchand drapier à Beuzeville, laisserait volontiers l'Administration, ou la Société française d'archéologie, y faire pratiquer des recherches méthodiques si elle les jugeait utiles, et peut-être y trouverait-on certains objets curieux pour l'histoire, qui courraient grand risque d'être laissés en place ou brisés, si les fouilles n'étaient pas surveillées avec intérêt et dirigées avec intelligence.

L. BRASSY.
(Courrier de l'Eure.)

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. Boissonnade et de M. Étienne Quatremère, membres de l'Académie des Inscriptions.* — La mort frappe à coups redoublés aux portes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; depuis que nous annoncions

la perte de M. Dureau de La Malle, nous avons à déplorer celle du célèbre helléniste Boissonnade, un des doyens de l'Académie, mort à l'âge de 85 ans, et celle de M. Etienne Quatremère, âgé de 75 ans, que l'on a trouvé mort dernièrement dans son cabinet, sans que rien eût annoncé préalablement un état de souffrance. Ces notabilités, dont la réputation et la science profonde jetaient tant d'éclat sur l'Académie, ont rempli l'un et l'autre leur carrière académique de la manière la plus honorable et la plus complète.

DE CAUMONT.

Mort de M. Holandre, membre de la Société française d'archéologie, à Metz. — La ville de Metz vient de perdre un de ses citoyens les plus honorables, M. Holandre, ancien bibliothécaire de la ville, fondateur de la Société d'Horticulture de la Moselle, membre d'un grand nombre d'académies.

M. Holandre était un de ces hommes rares dans notre siècle, qui semblent nés pour faire le bien, et qui le font simplement, longuement et sans recherche. M. Holandre concourait, dans une large mesure, au soutien de toutes les œuvres charitables de sa ville; quant aux aumônes privées, elles étaient innombrables, et Dieu seul en sait le secret; aussi, par la mort de M. Holandre, les malheureux le savent bien, ils perdent plus qu'un homme compatissant, ils perdent un bienfaiteur!

Son esprit curieux et observateur embrassait à la fois la botanique, la zoologie, l'ornithologie, l'entomologie, la minéralogie, et il fit faire à ces sciences des progrès hautement appréciés. Entr'autres ouvrages précieux, sa *Flore mosellane* restera comme un monument achevé de la botanique locale.

Fils et neveu de savants distingués, M. Holandre continua ainsi dignement le renom de sa famille. Tout jeune encore, il partit pour la Styrie avec M. Payssé, savant chimiste, et son mérite le fit nommer, pendant l'occupation française, directeur

des forêts et des mines d'Idria, en Carniole. Les événements de 1814 le ramenèrent à Metz, où il se fixa pour toujours.

Quand le Congrès scientifique de France tint à Metz sa cinquième session, en 1837, M. Holandre fut un des membres les plus actifs de cette assemblée; membre de la Société française d'archéologie, le Congrès archéologique de France le trouvait, dix ans après, aussi dévoué que par le passé à tout ce qui pouvait intéresser le progrès des sciences, des lettres et des arts.

M. Holandre est mort, à l'âge de 79 ans.

Une foule immense et désolée assiégeait les portes de l'église Ste.-Ségolène, trop étroite pour la contenir. Toute la ville, enfin, était représentée derrière le cercueil de cet homme de bien, escorté encore par le souvenir de ces innombrables bonnes œuvres qui, suivant une parole sublime, « font sortir des tombeaux pour ressusciter à la vie !... »

VAILLANT.

Mort de M. le baron Chaillou-des-Barres. — L'Institut des provinces a fait une grande perte dans la personne de M. le baron Chaillou-des-Barres, officier de la Légion-d'Honneur et grand-croix de l'ordre du Mérite de Bavière. Il était né en Nivernais, dans l'année 1784, et avait long-temps occupé de hauts emplois dans l'administration. Il avait été, dès l'année 1805, auditeur au Conseil d'État; puis, en 1807, intendant de la Silésie; en 1809, préfet de l'Ardèche; et en 1815, préfet de la Creuse. Rendu plus tard à la vie privée, il put se livrer à l'aise à son goût pour les sciences et les lettres. Il publia, en 1821, un *Essai sur la législation des grains*, œuvre dans laquelle sont retracées toutes les vicissitudes de la réglementation de cette matière, en même temps que sont mises en lumière les doctrines les plus irréprochables d'une saine économie politique. Un peu plus tard, il fit représen-

ter, à l'Académie royale de Musique, l'opéra de *Lasthénie*, dont Hérold avait fait la musique, et qui eut vingt-cinq représentations. Il fut, en 1828, l'un des fondateurs d'un journal politique pour le département de l'Yonne, sous le titre du *Mémorial*, qui eut, pendant quatre ou cinq ans, un très-grand succès. Après cette époque, ses études se tournèrent exclusivement vers l'histoire et l'archéologie. Un recueil annuel, l'*Annuaire de l'Yonne*, qu'il contribua a créer, publia, à partir de 1837, plusieurs notices de lui sur l'abbaye de Pontigny et sur quelques résidences seigneuriales de cette contrée. Il les a depuis réunies et publiées à part. Membre du Conseil général de l'Yonne, depuis 1831, il a été longtemps le secrétaire de cette Assemblée. Il fut nommé membre de l'Institut des provinces, en 1851, et assista, en cette qualité, à plusieurs congrès scientifiques, notamment à celui de Dijon, aux congrès archéologiques de Sens, Nevers et Auxerre, et à Paris à plusieurs des congrès des délégués des Sociétés savantes. Plein de dévouement pour les intérêts de la science et de l'art, il était, depuis plusieurs années, président de la Société des sciences de l'Yonne, et venait d'être nommé président de la Société centrale d'agriculture de ce département. Il est mort à Paris, le 22 août dernier, à l'âge de 73 ans. CHALLE, d'Auxerre.

Mort de M. Léchaudé-d'Anisy. — M. Léchaudé-d'Anisy, un des membres fondateurs de la Société des Antiquaires de Normandie et auteur des volumes 7 et 8 de la collection de cette Compagnie, est mort dernièrement à Paris, dans sa 85e. année.

Mort de M. le comte de Pradelles, membre de l'Académie des Beaux-Arts. — M. le comte de Pradelles, élu membre libre de l'Académie des Beaux-Arts, sous la Restauration, vient de mourir dans un âge avancé.

SÉANCES

TENUES A POITIERS,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

LES 24 ET 25 MARS 1857.

Séance du 24 mars.

Présidence de M. l'abbé AUBER, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

La Société française d'archéologie s'est réunie en séance extraordinaire dans la grande salle de la Faculté de Droit de Poitiers, sous la présidence de M. l'abbé Auber, inspecteur divisionnaire de la Société pour le département de la Vienne et des Deux-Sèvres. Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de l'Institut des provinces ; *de Longuemar*, président des Assises scientifiques du Poitou ; *Jolly-le-Terne*, architecte du Gouvernement, à Saumur ; *Ségretain*, inspecteur des monuments des Deux-Sèvres, *Reidet*, archiviste de la Vienne ; *Mauduyt*, membre de plusieurs Sociétés savantes, et *de La Marsonnière*, avocat-général près la Cour impériale de Poitiers, secrétaire-général des Assises scientifiques du Poitou.

Me. *Arnault-Ménardière*, avocat, docteur en Droit, secrétaire des Assises scientifiques du Poitou, tient la plume.

La séance est ouverte par un discours de M. le Président. Ce discours est en même temps un rapport sur l'état des

monuments de la Vienne, sur les travaux et les études dont ils ont été l'objet dans ces dernières années.

RAPPORT DE M. L'ABBÉ AUBER.

« MESSIEURS,

« Il y a quatorze ans, quand la Société française vint siéger dans notre cité pour y recueillir les renseignements locaux dont chaque jour s'enrichissent ses *Mémoires*, elle entendit, sur l'état où se trouvaient alors nos monuments, divers rapports et d'intéressantes discussions qui lui donnèrent une haute idée de nos magnificences archéologiques. Au dire de quelques-uns, parmi nos savants et illustres visiteurs, peu de provinces du centre de la France possédaient autant de grandes et belles choses. Notre architecture séduisait par la majesté sévère de ses formes générales; on admirait ses nobles et gracieuses sculptures, variées à l'infini dans leurs mille détails; on y aimait ces teintes chaudes des vieilles pierres qui déjà font pressentir la riante coloration qu'ont donnée aux leurs nos provinces plus méridionales; enfin, on y cherchait la clef de ce mystérieux symbolisme, alors contesté par tant d'imaginations rebelles, et devenu, après de sérieuses études, une réalité de plus pour ses antagonistes d'alors. Aujourd'hui, les mêmes édifices vous saluent encore comme d'anciens amis qui n'ont pas cessé de leur rester fidèles, et qu'ils remercient d'une nouvelle preuve d'intérêt. Heureux moi-même d'avoir à vous dire, sur quelques-uns d'entre eux, certains détails qui se rattachent à l'étude et à la surveillance constante que nous en avons faite, au nom de la Société française d'archéologie, dont nous sommes, grâce à un privilége qui ne rajeunit point ceux qui en jouissent, l'un des membres et des inspecteurs divisionnaires les plus anciens. C'est à ce titre, Messieurs, que je dois

d'avoir été chargé, par notre honorable Directeur, M. de Caumont, de présider cette séance ; mieux placé peut-être ici, où je dois m'éclipser bientôt, que je ne l'eusse été, il y a un an, dans la direction de ces Assises scientifiques auxquelles ma santé fatiguée m'interdisait de donner mes soins, et qui, cette année, ont été préparées avec beaucoup plus de succès que je n'eusse pu le faire, par le savant et actif Président qui les dirige si bien.

« Pour remplir, Messieurs, la tâche qui m'est imposée, je partagerai le sujet que j'aborde en deux portions très-distinctes qui vous donneront une idée exacte, je l'espère, de l'état actuel de nos monuments historiques, sinon dans le Poitou, dont une revue générale dépasserait les courts instants qui nous sont donnés, du moins dans le département de la Vienne, auquel je bornerai mes remarques, en attendant qu'un travail d'ensemble régularise et complète ce que je ne puis qu'ébaucher ici.

« Comme partout, et plus peut-être qu'un certain nombre d'autres départements, le nôtre s'abandonne à l'élan qui signale la renaissance architecturale de notre siècle. Cette réapparition de l'art se remarque, il est vrai, aux époques historiques où la tranquillité des esprits succède aux longues agitations qui les troublèrent. Ainsi en fut-il au moyen-âge : l'Europe, fouillant les ruines accumulées, soit par les Normands, soit par les guerres de la féodalité, renouvela ses monuments religieux en leur donnant des formes plus vastes et plus gracieuses ; ainsi, lorsque après la pacification de la France, au XVIIe. siècle, on se prit à relever les sanctuaires catholiques, victimes des révoltes contre la foi ; ainsi, encore, sous nos yeux, quand les fureurs et les égarements de 93 ont renversé ou mutilé nos chefs-d'œuvre de construction romane ou gothique, on s'efforce de toutes parts de réparer ces malheurs. Une différence remarquable

doit être indiquée, toutefois, entre ces époques si diverses en elles-mêmes. Leur caractère propre agit sur l'œuvre de restauration qu'elles entreprennent, et la Religion revendique, au nom des édifices qui en résultent, le droit de se réjouir ou de se plaindre, selon qu'on s'est soumis plus ou moins à ses judicieuses inspirations. Nous avons compris ses gémissements trop légitimes, lorsqu'après les sanglantes catastrophes qui signalèrent le passage des huguenots armés dans nos villes et nos campagnes, elle vit les restes de ses temples raccommodés, en grande hâte, et au meilleur marché possible, ou remplacés en entier, après une ruine complète, par des constructions dégoûtantes, dont les conditions n'étaient pas autres que celles de granges ou de hangars. Et, dernièrement encore, au-delà de trente années qui nous séparent à peine de celles où M. de Caumont ouvrit, par son *Cours d'antiquités*, l'ère nouvelle de notre architecture nationale, comment bâtissait-on les églises? quelles études faisait-on de leur plan général et de leur distribution? Nous le savons trop, en regard des trop nombreux spécimens qui nous en restent, et dont l'existence sur notre sol attestera bien long-temps, peut-être, cette déplorable ignorance qui présida à leur fabrication. Soyons justes cependant, Messieurs, et reconnaissons dans cette ignorance, que je déplore avec vous, une blessure incurable qu'il ne faut pas trop accuser nos contemporains de n'avoir pas su guérir. La Renaissance que l'art païen et sa littérature toute profane, inspiraient si mal à l'endroit du Christianisme; cette phase malheureuse qui avait si activement protégé le développement des tendances anti-artistiques de la prétendue réforme religieuse de Luther et de ses complices, avait fini, avec son amour du grec et du latin, par envahir le légitime domaine de la foi primitive jusque sur le sol même de ses plus saintes manifestations architecturales. Près de trois siècles s'étaient

écoulés jusqu'au règne de cette convention qui méconnut en tout l'esprit national de la France, et, depuis lors, quelles causes pouvaient amener une régénération des saines idées et des vrais principes, sinon la marche lente du temps, et, avec elle, le retour à de paisibles études, à de sérieuses méditations qui seules, précédées du flambeau de l'histoire, devaient dissiper les épaisses ténèbres accumulées devant les dignes objets de nos regrets et de nos désirs?... En face de telles impossibilités, mieux comprises depuis qu'on sait mieux apprécier l'importance de la renaissance actuelle, on se sent moins disposé à condamner le vandalisme qui laissa périr, il y a quarante ans, les restes de nos chères basiliques indignement dégradées; ou qui les répara sans goût; ou qui les reconstruisit en dépit des exigences les plus élémentaires de l'art chrétien. On n'était vandale, en ce temps-là, que parce qu'il fallait se presser, qu'on n'avait pas d'argent, qu'après tout on ne naît pas archéologue et qu'on n'avait pas le temps de le devenir. Si de telles raisons ne consolent point de tant de pertes, elles les expliquent du moins, elles les excusent même, tout en nous laissant une plus étroite obligation de les réparer.

« Cette nécessité n'a pas été méconnue. Partout on l'accueille, on l'écoute, on cède à son influence réparatrice; l'opposition tantôt stupide, tantôt orgueilleuse d'autrefois, a disparu, et les adversaires de ce progrès se sont confondus, peu à peu, dans la foule des adhérents pour y faire, bon gré malgré, la meilleure contenance du monde.

« Chez nous, comme ailleurs, cette déférence s'est généralisée; elle est devenue une règle; elle règne maitenant sur toutes les conceptions qui se rapportent à des travaux d'architecture; elle y produit ses heureux effets... autant toutefois qu'elle est laissée libre d'agir par elle-même, sans entraves, sans contrôle par trop intéressé. J'expliquerai bientôt cette restriction importante.

« En Poitou donc, Messieurs, de vieilles églises ont été, en grand nombre, restaurées assez convenablement ; d'autres, en grand nombre aussi, se sont élevées sur les ruines de monuments dont les dégradations n'étaient point réparables ; quelques-unes enfin, se sont complétées par l'adjonction de certaines parties qui leur avaient manqué, et en faveur desquelles a puissamment plaidé le goût rénovateur qui triomphe. Si nous ajoutons à ces diverses catégories celles des églises entièrement neuves, bâties au milieu des villes ou des campagnes, sur des emplacements qui n'en avaient jamais vu, nous pourrons offrir à nos collègues du dehors d'intéressants sujets d'observations. Ils verront, en effet, que le mouvement, une fois donné, ne s'arrête pas dans cette contrée où se fonda, dès les premières années du moyen-âge, une si remarquable école d'architecture religieuse. Mais aussi je les entendrai formuler des regrets, que je signale déjà comme étant les miens, sur les grosses fautes dont nos plus belles œuvres sont empreintes. Entrer dans les détails serait ici d'une longueur démesurée ; et puis, n'aurais-je pas à soulever des susceptibilités incorrigibles si je disais aujourd'hui trop franchement votre avis et le mien sur des choses que vous aurez vues et jugées comme moi ?... Epargnons, à force de prudente charité, ces larmoyantes délicatesses d'un amour-propre qu'on n'aurait pas cru blesser en l'avertissant, et gardons, pour un temps opportun, et pour une histoire plus longue, une inévitable série d'appréciations plus larges et plus inexorables. Mais, jusque-là, plaignons, en leur donnant un avis utile, les artistes qui se mettent au service de telles œuvres ; plaignons-les de rapetisser les règles de l'art au niveau de caprices mesquins et individuels. Demandons-leur de ne pas plus décomposer les règles faites, par les grands siècles, au style des constructions gothiques et romanes, que celles d'après lesquelles on coupe,

on ornemente une colonne, une frise, un chapiteau des ordres anciens. En dehors de ce principe, on jette la confusion dans le domaine de l'art ; on consacre des innovations dangereuses, toujours profitables à l'ignorance qui augmentera le désordre en s'appuyant de ces mauvais exemples, et qui s'avancera bientôt, tête levée, contre les austères et judicieux conservateurs des meilleures traditions. L'art tombera, pour mourir bientôt quand il aura déserté son principe fondamental, qui est l'unité ; lorsqu'à la place de cet élément vital, la volonté privée de chacun pourra accumuler toutes les bizarreries inventées par une tête en délire. Alors, on verra ces grands docteurs de l'école nouvelle parer une église, soi-disant du XIIIe. siècle, de verrières hasardées sur des modèles inouïs ; un portail du temps de saint Louis terminera une chapelle bâtie sous Louis XII ou François Ier. ; des voûtes écrasées comme au XVIe. siècle, de vastes baies du XIVe. ou du XVe. surmonteront des détails que le XIIIe. seul peut avouer ; et la foule des amateurs, en applaudissant à ce qui flatte son regard inexpérimenté dans ces chefs-d'œuvre équivoques, formera bientôt comme une sorte d'opinion publique, dont l'égide protégera contre les efforts de la plus savante critique ces bienheureux fauteurs de la malfaçon. Ne nous le dissimulons pas, Messieurs, cette marche nous conduirait à la perte du goût. L'architecture chrétienne que nous aimons, et à laquelle nous avons consacré tous nos efforts depuis vingt ans et plus, deviendrait la pâture d'un éclectisme mortel ; elle serait bientôt, hélas ! au niveau de la littérature française qui, attaquée il y a trente ans, et battue en brèche par un essaim d'audacieux et inhabiles novateurs, remplaça la finesse des sentiments par la grossièreté des images, barbouilla ses sujets de hideuses peintures, sous prétexte de les colorer, prétendit enrichir la langue en l'avilissant, fit de la poésie en vers barbares, hérissa la

prose de néologismes inouïs, prodigua l'exagération pour du sublime, et ne réussit qu'à empiler, au bas de tous les journaux, les romans indignes qu'on lit trop, ou chez les libraires d'inutiles compositions qu'on ne lit plus.

« En face de ces égarements, qu'il faut déplorer et combattre, je ne dois pas oublier, Messieurs, d'indiquer un progrès auquel vous serez sensibles, et qu'il faut nous efforcer de généraliser, en faveur de la piété publique non moins que de l'art en lui-même. Le clergé poitevin est éclairé; il aime tout ce qui élève la pensée, et le sentiment de la foi le porte à saisir vite et à adopter tout ce qui peut développer, dans la population qu'il gouverne, un amour instinctif du culte extérieur. C'est surtout à cette pieuse disposition qu'est dû le développement de la peinture murale et de la statuaire peinte dans nos églises rurales, églises qui rivalisent de zèle, pour se décorer de la sorte, avec les plus riches basiliques de nos cités. La découverte de quelques pages anciennes de peinture murale, plus ou moins remarquables en ce genre, et qui long-temps cachées sous le badigeon de plusieurs siècles, furent d'abord signalées par moi, et restaurées sous ma direction, a réveillé le goût de cette ornementation si convenable. Nos églises de Poitiers vous en offrent quelques spécimens intéressants, soit à Ste.-Radégonde où la sacristie, œuvre délicieuse de la transition, fut entièrement repeinte, en 1846, d'après ses données primitives; soit à Montierneuf où la chapelle de St.-Fiacre fut décorée, en 1853, par M. Honoré Hivonnait, d'après mes indications. L'honorable artiste, que je cite devant vous avec plaisir, a laissé, dans beaucoup d'autres édifices, des traces durables de son talent. Demandons-lui de persévérer dans la voie, qu'il sent et comprend si bien, des pures traditions du moyen-âge, et faisons des vœux pour qu'il ne rencontre plus, comme il lui est malheureusement arrivé

quelquefois, des guides sans études suffisantes, sans expérience acquise par une pratique longue et réfléchie, dont les exigences personnelles l'obligent à déserter des règles du goût artistique, et à faire de tristes accommodements entre le style du XIIIe. siècle et le nôtre. Si déjà vous avez inspecté, comme je le fis il y a quelques jours, la chapelle de la Sainte Vierge, dans cette belle basilique de Montierneuf, que je mentionnais tout à l'heure, vous vous serez convaincus, Messieurs, de la justesse de cette observation, et votre jugement aura devancé le mien.

« En m'efforçant de populariser la statuaire peinte, je suis entré certainement dans vos vues, Messieurs, et j'ai donné en même temps aux âmes religieuses la double impression de la religion servie par les nobles empressements de la science et de l'art. Le vulgaire est peu artiste dans l'acception ordinaire de ce mot. Il ne juge point par le raisonnement les choses qui lui plaisent dans la sphère élevée de l'esthétique ; mais il sent, il éprouve des préférences, il les manifeste par une sorte d'enthousiasme à lui, et, ces impressions, il ne les éprouve jamais plus que devant une représentation, aussi belle que possible, de notre Dieu et de nos Saints. Comme elles sont froides et inanimées ces statues de marbre, de bois, ou de plâtre, trop long-temps bornées dans nos temples au mérite, si peu compris par la foule, des formes irréprochables et des poses naturelles, qui encore leur manquent souvent ! Comparez leur effet sur l'intelligence et le cœur du chrétien à celui qu'y produisent infailliblement les diverses et éloquentes expressions de la peinture. D'un côté, c'est un objet sec et inanimé, ne parlant qu'avec le secours de l'intelligence, ou de la mémoire, à celui qui rappelle à ses souvenirs un trait historique, ou un dogme à sa pensée; de l'autre, c'est le même fond de réflexions sérieuses, embelli de tout ce qui s'y rattache de vif, de gra-

cieux, de terrible ou de touchant. Comme l'âme et l'esprit aiment ces beaux costumes historiques, ces amples draperies, dont les clairs et les ombres, naturellement distribués, font si énergiquement ressortir la pose, avec tous les sentiments qu'elle doit rendre ! Quelle vérité dans ses détails, soigneusement étudiés, qui distinguent à la fois, par des attributs et des symboles, la condition de la fille du peuple et de la grande dame, du prêtre et du chevalier, du pauvre esclave et du riche seigneur, et qui les réunit tous dans une même catégorie éternelle sous l'auréole d'or qui en fait des saints ! Ces immenses avantages sont maintenant appréciés autour de nous, et il m'a suffi d'éparpiller en diverses églises, cinq ou six statues ainsi ornées, pour exciter l'intelligente émulation de beaucoup d'autres. La chapelle des Carmélites de Poitiers, et St.-Pierre-des-Églises, près Chauvigny, possèdent, en ce genre, des exemplaires qui ne font pas moins d'honneur au bon goût qui les rechercha, qu'à la palette du peintre poitevin qui leur donna la vie, et presque la parole.

« Un autre moyen de décoration, que convoitent à l'envi les sanctuaires, et les nefs de nos églises, même les plus modestes, ce sont les vitraux peints, et déjà il en est peu qui n'aient essayé de garnir leurs fenêtres des vives couleurs de verrières nouvelles, ne fussent-elles que de simples mosaïques. Sur ce point encore, il faut regretter que des préférences peu éclairées se portent trop souvent sur des fabriques dont les principes archéologiques ne guident pas assez sûrement les efforts. C'est pourquoi on peut voir, dans la plupart de nos églises, des sujets de ce genre qui ne ressemblent en rien à ce qu'il faudrait faire. Ce sont d'éclatantes tapisseries, sans doute, des tableaux transparents qui attirent le regard et l'étonnent ; mais cet étonnement descend, pour les connaisseurs qui jugent en archéologues, jusqu'au

déplaisir; car ils reconnaissent l'oubli, et peut-être le dédain systématique des véritables règles suivies par nos immortels verriers des époques normales. Il n'en sera pas toujours ainsi, nous l'espérons; bientôt seront achevées, à Poitiers même, trois grandes pages destinées à faire comprendre ce qu'on peut gagner à suivre les maîtres. L'une couronnera Marie dans la chapelle absidale de Montierneuf; l'autre, en développant les branches de l'arbre de Jessé, dira la gloire de sa maternité divine, à Colombiers, près Châtellerault; l'autre ira dans la vieille abbatiale de Fontgombaud, qui renaît de ses ruines sous les saintes et laborieuses mains des enfants de saint Benoît et de Rancé, rappeler, avec la vie de notre saint Hilaire, la part glorieuse qu'auront prise le clergé et les fidèles du Poitou à la restauration du monastère enfin ressuscité.

« Tel est, Messieurs, non pas tout-à-fait l'état de nos affaires, mais l'esprit qui les dirige, et, à défaut des détails étendus que ne me permet pas le peu de temps dont nous pouvons disposer, je vous montre nos espérances fondées sur la juste appréciation que chacun commence à se faire de l'importance de nos études, et de leurs droits à modérer les travaux qui en ressortent. Que ne m'est-il donné d'en rester là, et de m'arrêter, après vous avoir fait part de nos conquêtes et de nos jouissances! En ce monde, malheureusement, et il paraît que les antiquaires doivent le savoir plus que d'autres, toute médaille a son revers, tous les monuments ont leurs ruines. Maintenant donc, voyez nos déceptions, et dites-nous si l'on devait s'y attendre.

« Vous avez tous visité, jusques dans ses recoins les plus obscurs, jusques dans ses caves antiques, la cité des Pictons où vivra toujours, pour les hommes instruits, la glorieuse et intéressante mémoire de Duratius et de Jules César. Quand vous vous sépariez de nous pour regagner vos de-

meures entourées d'autres richesses; quand vous reveniez pour nous voir encore, et recueillir les témoignages si justes, si bien motivés, de notre cordiale sympathie, vous songeâtes, plus d'une fois, aux restes précieux des monuments romains que notre vieille capitale gardait comme autant de joyaux dont elle était fière. Ce souvenir vous plaisait comme terme de comparaison avec d'autres villes non moins illustres dans les annales de la dernière période romaine. Notre église St.-Jean représentait le IV°. siècle de l'ère chrétienne, comme à Saintes, à Orange et ailleurs; des arcs-de-triomphe remontaient, plus haut encore, les traces de nos magnifiques vainqueurs. Nos arènes, plus vieilles d'un siècle, rappelaient celles de Nîmes, de Lillebonne, de Doubé, de Bordeaux. Partout, ces vénérables débris vous semblaient, à vous, comme autant de pages d'une antique histoire, pages déchirées, il est vrai, par les mains impitoyables du temps, mais dont les hommes devaient garder, avec soin, les moindres fragments, les dernières lettres; témoignages authentiques d'une existence qui ne fut pas sans honneur; derniers vestiges d'une civilisation qui prépara la nôtre; pièces justificatives enfin, qui disent seules à une ville du XIX°. siècle ses honorables titres historiques, et attestent combien furent puissantes les pulsations de sa vie primitive... Et pourtant, Messieurs, ces nobles ruines n'existent déjà plus; la photographie recueille, à l'heure qu'il est, leur dernier soupir; la pioche de l'industrialisme s'en empare, les frappe, disperse leurs dernières pierres noircies par quinze siècles, qui furent des siècles de tant d'admirations et de respects; et bientôt il ne restera plus pour le citoyen, l'étranger, l'antiquaire, le curieux, un mince lambeau de cette charte où l'une des plus anciennes villes des Gaules retrouvait ses titres de noblesse qu'avait peut-être signés la main de Dèce ou de Valérien!

« C'est-à-dire qu'en 1857, dans l'enceinte et sous les yeux d'une cité où s'agitent encore, comme toujours, les grands intérêts de l'intelligence ; en présence de toutes les Facultés qui se groupent autour d'un centre académique ; en dépit des instances et des démarches de deux ou trois Sociétés savantes, nous voyons s'achever, sous le marteau de démolisseurs patentés (que nous n'avons pas envie de blâmer le moins du monde), ce qu'avaient commencé sans pouvoir le finir, les torches et l'épée des plus renommés barbares de l'antiquité, des Francs, des Vandales, des Alains, des Huns, des Suèves et des Goths !

« Messieurs, on doit des égards aux vivants ; mais on ne doit aux morts que la vérité. Si nous n'ajoutons rien à ces trop légitimes plaintes, l'histoire viendra un jour, et moins soucieuse des convenances que je respecte, elle saura bien placer de plus sévères documents sur les pages où seront inscrites les pertes que nous regrettons tous.

« Jusque-là, souhaitons que les lauriers de Miltiade *n'empêchent pas* Thémistocle *de dormir!...* Pour moi, je me permets de croire qu'un moyen simple, et peu dispendieux, était possible pour conserver nos arènes. La Ville, qui les abandonne, se fût fait représenter le plan que M. Réneaume a si gracieusement offert à la Société des Antiquaires de l'Ouest. Elle eût tracé, au milieu de cette vaste ceinture de pierres *précieuses*, l'emplacement du marché qu'on y va construire ; elle eût protégé le pourtour romain qui se fût ainsi développé d'une façon permanente aux regards de tous ; le péage de cinquante ans, au lieu d'être concédé aux honorables adjudicataires, serait devenu un dédommagement pour l'Administration à qui les terrains adjacents eussent largement restitué ses avances. Il faut donc avouer que l'édilité poitevine a laissé échapper une occasion importante d'ajouter un titre de plus aux titres nombreux qu'elle s'efforce, chaque

jour, et par des moyens plus matériels, d'acquérir à l'estime et à la reconnaissance de ses administrés.

« Il y a, Messieurs, à signaler ici une triste analogie avec d'autres ruines, tout récemment abandonnées par le pouvoir et qui cependant étaient *classées* comme *monument historique.* M. de Caumont raconte, avec la ferme sévérité que méritent de pareils actes, dans l'*Annuaire de l'Institut des provinces*, dernièrement publié (1), comment le mur d'enceinte, *entièrement romain*, de la ville de Dax a péri naguère, sur le rapport d'un homme abusant, de la « naïve bonne foi archéologique d'un préfet » ; *et tout cela* autorisé par le ministre de l'intérieur qu'on avait trompé ; et *tout cela* pallié à peine, dans le sein d'un comité fort compétent, par un membre qui s'efforçait d'en consoler ses confrères, en demandant au Conseil municipal de la petite ville gasconne un extrait mortuaire en règle, et un inventaire des murailles architectoniques trouvées dans la défroque du défunt.

« Cet exploit d'architecte peut hélas! se renforcer de beaucoup d'autres, Messieurs, et nous ménage une transition très-naturelle à des observations que je dois aussi vous soumettre. Poitiers, comme toutes les villes de France, comme les moindres bourgades qui ont le triste avantage de posséder ce qu'on est convenu d'appeler un *monument historique*, Poitiers connaît ces honorables artistes à qui une malheureuse inspiration d'un gouvernement éphémère, et bien intentionné sans doute, confia, il y a huit ans, le privilége d'exploiter les édifices diocésains et autres encore. Antérieurement, il y en avait déjà qui, sous quelques autres titres, dont ils savaient parfaitement se parer, manipulaient, à l'exclusion de tous, nos grandes et nos petites églises. Nous pouvons donc compter une quin-

(1) *Annuaire pour* 1857, p. 508 et suiv.

zaine d'années et plus, pendant lesquelles ces graves autorités ont séquestré, gouverné, administré, rançonné les églises et autres monuments de Poitiers ; je ne parle que de nous.... Or, je vais très-succinctement, et en vous épargnant des détails que je ne voudrais pas rendre trop durs pour qui s'y reconnaîtrait, vous établir le bilan de nos infortunes.

« Après plus de dix ans pendant lesquels notre église de Notre-Dame, avec sa belle façade et sa porte principale, furent obstruées, cinq ans au moins, par des échafaudages qu'on eût pu croire éternels ; après des encombrements de matériaux et d'engins de toutes sortes, sur le sol même de l'église intérieure ; après des peintures dites du moyen-âge, sous prétexte desquelles on a déplacé des armoiries retrouvées sous le badigeon, au risque d'effacer des renseignements historiques, précieux à quelques-unes de nos plus honorables familles de l'Echevinage ; après ces dix années, ai-je dit, nous attendons encore la restauration du sanctuaire dont la coupole possède de magnifiques fresques, si habilement copiées par le véridique pinceau de M. de Longuemar ; nous attendons encore, malgré vingt demandes réitérées, et autant de promesses, les mesures officielles de la fenêtre absidale sans lesquelles on ne peut exécuter un vitrail que doit accorder une main généreuse et bien connue.

« A la cathédrale, une ruine vous frappe, que surmonte un échafaudage gigantesque, d'autant plus coûteux qu'il se pourrit, depuis sept ans, sans que les travaux avancent. Cette forêt d'arbres décortiqués, s'entoure sur une surface de plusieurs centiares, d'une enceinte en planche, dont les derniers lambeaux succèdent à mille autres renversés par les ouragans, et enlevés par les voleurs qui s'en chauffent. Là, se trouvent aussi, réduits en masures ignobles, les bureaux *provisoires* des entrepreneurs, des plans et de la comptabilité ; plus,

une écurie et une remise au service de la voiture et du cheval de l'état-major ; tout cela construit, usé, détruit aux frais du trésor, bien entendu, et sur les fonds alloués à la restauration du monument, qui, non content de cette épreuve, est encore diminué, à l'intérieur, de ses deux premières travées, condamnées à ne servir de rien derrière une autre enceinte pleine d'instruments et d'outils divers. L'orgue a perdu son aplomb et nécessite de fréquentes visites de l'accordeur, ce qui ne l'empêche pas de donner des sons faux ; et le dommage qu'il a souffert, des oublis de M. l'Architecte, lui a nécessité des réparations qui n'iront pas à moins de 20,000 fr. Enfin, en 1854, l'honorable artiste a laissé périmer un crédit de 7,000 fr., accordé par le ministre, pour les réparations les plus urgentes de l'intérieur ; et, durant cette année-là, on a laissé les voûtes, pénétrées par les pluies, inonder les fidèles pendant les offices ; on a remplacé, par des verres blancs, les vitres coloriées qui manquaient aux vitraux du déambulatoire, lesquels, au lieu d'une réparation en recherche, qui leur aurait suffi, recevront, personne ne sait quand, ni à quel prix, des raccommodages plus coûteux.

« Je veux encore vous inviter, Messieurs, à faire avec moi une visite de condoléance à notre fameux temple St.-Jean. Comme les arènes, et plus qu'elles, car il gêne un peu, ce dont il est fort innocent et nous aussi, la ligne droite si chère à tant d'honnêtes gens, qui n'en jugent pas moins de travers; comme les arènes, dis-je, le célèbre contemporain de notre première époque chrétienne, est tombé aux mains de ses médecins naturels, comme il arrive toujours, hélas ! à quiconque atteint un vieil âge... Donc, depuis trois ans, et plus, il subit l'opération d'une refonte générale ; on l'étudie, on lui rend ses membres paralysés; mais aussi, on le défigure en lui en donnant plus que certainement il n'en avait jamais eu , et qu'il n'en exigeait dans sa détresse. J'ai

beau chercher dans mes souvenirs, fouiller dans mes cartons, interroger les plus savants modèles, les plans les plus authentiques, nulle part je ne rencontre cette forme inattendue que vont donner à ces vénérables restes de notre baptistère les contreforts dont on flanque son abside au Nord, au Midi, et à l'Orient. Sans doute, il y avait des empattements destinés à soutenir la portée des murs là où l'on a cru voir des appendices grimpant le long des murs jusqu'à la toiture; mais, jusqu'à preuve contraire, que personne ici ne doit redouter, nous soutiendrons que le type adopté pour cette restauration n'existe pas encore. Je pourrais parler ici de notre église de St.-Hilaire, où se sont faites, tout récemment, des restaurations passablement singulières, ne fût-ce qu'en cachant les bases de plusieurs colonnes par des escaliers qui n'ont jamais eu de précédents, comme moyen de communication entre les nefs latérales et la partie supérieure, où se trouvent le sanctuaire et le chœur; mais, on nous a dit que ce n'était là qu'un travail provisoire... Reste toujours à s'expliquer pourquoi de si inutiles dépenses se font ainsi, avec la certitude d'une démolition qu'on espère prochaine.

« Et maintenant, Messieurs, que vous venez d'entendre ce que déjà vous aviez vu, ne vous semble-t-il pas comme à moi, depuis long-temps, qu'il y a singulièrement à redire sur le gouvernement de la chose monumentale? Croiriez-vous que, lorsqu'on est partout unanime contre de tels abus, dont notre pays n'a pas seul à gémir, mais qui se renouvellent partout, — j'en atteste tous ceux d'entre vous qui voyagent, — il n'y ait pas à se méfier des beaux résultats qu'on s'était promis d'abord de ce *classement* des monuments historiques, de cette institution des architectes *diocésains*, double mesure dont on recueille trop souvent de si tristes déceptions? Déclarer un monument historique et le classer, c'est le réserver à l'exploitation exclusive de mains sans lesquelles on n'y pourra tou-

cher, dût-il tomber pierre à pierre, et malgré toutes les ressources locales et les sacrifices personnels que s'imposeraient dans ce but les fabriques, les municipalités et les départements. — Nouaillé et sa magnifique abbatiale sont à quelques pas d'ici, et ratifient ce jugement. — Chauvigny sait aussi qu'en penser avec sa charmante succursale de Notre-Dame, et son St.-Pierre, dont le pavé a été recommencé trois fois. — Quant aux architectes, ils négligeront de toute nécessité leurs entreprises tant qu'ils seront autorisés à les accaparer à la fois dans deux ou trois départements, que certains d'entre eux appellent sérieusement *leurs diocèses*, allant de l'un à l'autre, selon qu'il leur en prend, demandant au ministère des fractions de crédit alternativement alloués aux édifices qu'ils ont plus ou moins de raison de favoriser; tenant domicile à Paris ou ailleurs, où l'on ne sait quand les trouver au besoin, même dans le cas urgent d'un accident à réparer, d'une voûte écroulée ou d'une toiture enlevée par un ouragan.

« Autant qu'il a été en moi, depuis que ces inconvénients m'apparaissent aussi nombreux qu'inévitables, j'ai voulu y parer de la seule façon qui me fût possible, et j'ai dissuadé MM. les Curés de chercher à faire classer leurs églises. Bien m'en a pris : certaines d'entre elles jouissent aujourd'hui d'un ensemble de restaurations qu'elles eussent attendu jusqu'à la fin du monde. Vous jugerez, sans doute, Messieurs, qu'il est opportun de généraliser cette mesure, que je prenais sur moi à l'occasion. On y gagnera beaucoup d'argent, on arrivera plus vite à son but, nous annulerons ainsi les déplorables effets d'une institution devenue vicieuse, et qui, par cela même, doit avoir fait son temps. Mais cette mesure ne serait encore que fort incomplète : il nous appartient, à nous, la plus ancienne des *Sociétés françaises d'archéologie*, d'aller plus loin, dans l'intérêt, bien compris, de l'art religieux.

Maintes fois, les Congrès scientifiques ont émis des vœux que l'administration supérieure a écoutés. Cette administration, qui ne doit pas être trompée et qui ne peut tout voir par elle-même, sera convenablement éclairée par nous si nous lui demandons, dans une de nos grandes assises de la science : 1°. de rayer des mesures relatives aux monuments historiques le classement de tous ceux destinés au culte; — 2°. de remplacer les architectes voyageurs ou étrangers aux localités qui les occupent, par des architectes y résidant et qui soient tenus de s'entourer soit pour la restauration, soit pour la construction d'édifices publics, des conseils d'une des Sociétés archéologiques le plus rapprochée du chef-lieu de leur ressort.

« Messieurs, je crois avoir rempli un devoir en vous révélant toutes ces choses, en vous soumettant les deux propositions par lesquelles je termine. Puissé-je, en retenant plus longtemps que je ne l'aurais voulu une attention bienveillante et qui m'était nécessaire, vous avoir donné une preuve nouvelle du zèle et du dévouement que votre inspecteur du Poitou partage avec ses honorables collègues pour la belle science qui nous unit ! »

M. Jolly-le-Terne, l'un des architectes du Gouvernement qui ait le plus habilement travaillé à la restauration de nos monuments du Poitou, a pris ensuite la parole pour combattre la critique du rapport et ses conclusions.

« Il a attaché beaucoup de prix aux travaux de St.-Jean et il les a suivis avec le plus grand soin S'il a construit les contreforts tant blâmés, c'est qu'à son avis il en existait aux fondations et sur les flancs de l'édifice des traces certaines. Cinq d'entre eux avaient conservé plusieurs assises de leurs fondations, et, jusqu'au point où ils ont été élevés, on a constaté les arrachements de pierres qui formaient crochet et reliaient les murs du monument aux contreforts d'autrefois.

Dans Montfaucon, à la vérité, il n'y à pas de modèle de monuments romains dans le genre de la réparation entreprise; mais elle n'a été décidée qu'après des études approfondies et les avis les plus éclairés (1). »

M. de Caumont rend hommage aux services rendus par plusieurs architectes habiles, et M. Pilotelle au talent dont M. Jolly a fait preuve dans la réparation de la charpente et dans plusieurs autres travaux.

M. Faucart croit résumer l'opinion de la réunion et de la majorité de la Société des Antiquaires de l'Ouest, dans les observations suivantes :

« Je ne puis laisser passer, sans observations, les critiques trop absolues, selon moi, qui viennent d'être faites par l'honorable président.

« Je crois être l'organe d'un grand nombre de nos collègues de la Société des Antiquaires, en disant qu'il n'a pas tenu assez compte et des restaurations entreprises par le Gouvernement dans nos contrées, et des allocations consi-

(1) Les arrachements qui constataient, dit-on, la présence des contreforts que remplaceraient les nouveaux critiqués par le président de cette réunion, n'ont été constatés que par les architectes qui les invoquent : cependant, s'il faut accorder qu'ils aient pu exister, ce n'est certainement pas jusqu'au point infiniment trop élevé qu'ils atteignent, c'est-à-dire, jusqu'au niveau, à très-peu de chose près, de la toiture de l'abside. Les monuments *romains* n'offrant rien d'analogue, les connaisseurs sont fondés à rejeter l'emploi disgracieux de ces masses de pierres qui dissimulent désagréablement les formes nettes et pures de l'édifice, et cachent l'ornementation des corniches. Il est très-regrettable que l'empressement des architectes et l'éloignement forcé où ils se trouvent des monuments qu'ils restaurent, ne leur aient pas permis de reconnaître que les contreforts prétendus primitifs, qu'ils prétextent, n'étaient, autant qu'il en fut, que des réparations inintelligentes faites à quelque époque bien postérieure, pour préserver l'église d'un renversement qui la menaçait. (*Note de M. l'abbé Auber.*)

dérables qu'il a fournies. Plus de 350,000 fr., le plus souvent sur la demande de la Société des Antiquaires, ont été consacrés aux grands travaux des églises de St.-Savin, Chauvigny, Lusignan et de Civray, comme à ceux de St.-Porchaire, Ste.-Radégonde, St.-Pierre, Notre-Dame et St.-Jean, à Poitiers. Le Gouvernement a droit à notre reconnaissance pour la conservation de ces précieux édifices que ni les communes, ni les fabriques, n'étaient en état de réparer.

« Le reproche qu'on formule contre la direction des travaux de Notre-Dame, en disant que des armoiries ont été effacées, s'est élevé déjà contre elle. Mais, au sein de la Société des Antiquaires, plusieurs membres très-éclairés ont soutenu que les prétendues armoiries, sur le fût de la colonne repeinte, n'étaient que des ornements et des décorations sans importance historique. Lorsque l'administration avait décidé de faire démolir et numéroter les pierres de la façade de Notre-Dame, pour la faire reconstruire plus tard, n'avons-nous pas été heureux de rencontrer, dans M. Jolly, un architecte assez habile pour nous garantir contre ces espérances trop éloignées et trop douteuses; assez habile aussi pour restaurer la noble église, et la remettre dans l'état où nous la voyons aujourd'hui ?

« Lorsque la tour de St.-Porchaire était condamnée par les architectes du pays, que la démolition en devait commencer le jour même où se réunissait, à Poitiers, un congrès archéologique, MM. Jolly et Ségretain affirmèrent la solidité de la tour, et obtinrent du Gouvernement la restauration pour bien des siècles.

« On parle de lenteurs, comme si elles n'étaient pas inséparables de toute administration. Le Gouvernement, qui a beaucoup fait pour nous, doit répartir les fonds peu considérables dont il dispose entre un grand nombre d'édifices, et provoquer partout le concours pécuniaire des autorités locales.

Voilà pourquoi les travaux vont moins vite, que si les allocations pouvaient être accordées d'un seul coup. Parfois aussi des difficultés accidentelles, comme il est arrivé à St.-Pierre, des procès entre les architectes et les entrepreneurs, retardent l'achèvement des réparations entreprises. Peu importe, la nécessité des travaux une fois constatée, le concours de l'État peut seul le plus souvent en assurer l'exécution.

« Le manque de suite dans les travaux commencés, voilà l'inconvénient qu'il faut chercher à faire disparaître. C'est aussi la seule restriction à la reconnaissance que nous devons au Gouvernement pour le concours si utile qu'il nous a prêté. »

M. l'abbé Auber explique que son discours n'a pas eu pour but de nier les services rendus par les architectes et par le Gouvernement qui leur confie la restauration des monuments historiques, mais seulement de chercher à ce que les travaux surveillés par les Sociétés savantes, soient exécutés avec plus d'entente et de convenance. Puis, après avoir fait remarquer, en passant, que, dans cette séance, personne n'a plus été spécialement que lui chargé de représenter la Société des Antiquaires, il reprend les allégations de M. Faucard, et y répond : « Je ne puis accepter, dit l'honorable président, l'espèce de reproche que semble m'adresser notre collègue; il est possible que, lui et moi, nous ayons des motifs différents de juger autrement les questions qu'il a soulevées; mais je n'ai, pour ma part, aucun intérêt personnel à ne pas tenir compte du bien fait à notre pays. Je prétends seulement que ce bien n'a pas été aussi parfaitement exécuté qu'on paraît se plaire à le croire, et que les travaux ont été souvent mal dirigés, les fonds employés sans discernement. Je trouve peu étonnant qu'on ait dépensé 350,000 fr. pour les monuments indiqués par M. Faucard : il les a vus d'un peu loin et n'a connu aucun des détails de ces restaurations

si vantées. Je les ai vues de plus près que personne ; j'ai été chargé personnellement d'en surveiller quelques-uns, et, j'ai des notes qui prouveraient, au besoin, que j'y mettais autant de conscience que qui que ce soit. La Société des Antiquaires en a aussi....

« Quant aux armoiries dénaturées à Notre-Dame, il importe peu qu'une discussion ait été soulevée dans une séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest, sur la valeur armoriale des pièces que j'apporterai en preuve, si on l'exige. Ces pièces, que j'avais dessinées sur place, ce jour-là même, sont encore visibles à qui voudra les consulter (1) : mes arguments furent d'ailleurs assez bien reçus pour qu'il fût décidé qu'on écrirait à M. Jolly, qui peignait en effet, peu de jours après, ce dernier enjoignit à l'ouvrier sous ses ordres les murs de Notre-Dame, d'avoir à écouter les observations que pourraient lui faire les membres de la Société. Plus tard, il désavoua encore d'autres peintures non moins malheureuses.

« A Dieu ne plaise que je nie en rien les aptitudes de l'honorable architecte. Je crois me rappeler qu'en 1842, je fus un des plus heureux promoteurs de la mesure qui lui fit confier la tour menacée de St.-Porchaire. Mais, est-on infaillible, parce qu'on a du talent ? Peut-on surveiller aussi bien des travaux difficiles de loin que de près ? Personne ne le soutiendra, et c'est pourquoi j'aurais toujours voulu, je voudrais encore, et je demanderai toujours qu'une mesure générale,

(1) Au deuxième pilier de gauche, en entrant dans la nef par la porte occidentale, on voyait, avant 1851, époque de la prétendue restauration actuelle, des écussons en losange *gironnés de gueules et d'azur*. Non loin de là étaient d'autres écussons en losange *coupés d'or et de gueules* et *chargés d'une fleur de lis, nourris de...* — Le peintre a effacé les premiers que remplacent les seconds sur un pilier qui n'est pas le leur ; de sorte que voilà deux renseignements historiques pour toujours intervertis ou perdus.

émanée des ministères compétents, ne plaçât nos monuments historiques, qu'aux mains d'hommes locaux, s'identifiant avec une contrée, y portant sans partage tout l'intérêt qu'elle mérite, et s'entourant, au besoin, des lumières de la science archéologique maintenant répandue à profusion autour de chaque édifice. Croyez-le, Messieurs, il y aurait alors beaucoup moins de lenteurs, dont on a tant à se plaindre et qu'ici on excuse ; de ces lenteurs que la Société des Antiquaires de l'Ouest s'est crue, en 1852, obligée de signaler officiellement, aussi bien que le mauvais emploi de sommes considérables (1). Enfin, on ne verrait pas une cathédrale qui manque de tout, encombrée pendant sept ans de décombres de matériaux ; on ne prendrait pas pour prétexte de l'abandon où elle est jetée le refus nécessité des crédits impossibles, quand, cette année même, l'architecte oublie d'employer une forte somme accordée, comme je l'ai dit, pour les réparations les plus urgentes de l'intérieur.

« Je ne dis rien de ce *concours des autorités locales* dont on vous parle. Le Gouvernement a, sans doute, grandement raison de le provoquer. Mais, quand on répond à cet appel, quand des communes comme Nouaillé et Chauvigny, qu'on nous objecte, s'épuisent à voter le tiers d'une somme officiellement convenue, pourquoi un architecte (qui n'est pas M. Jolly), change-t-il, de son seul mouvement, les plans et devis arrêtés en commission départementale ? pourquoi, demandant, par suite de ces déplorables variantes, une somme trois fois plus forte, dégoûte-t-il les Conseils municipaux et les notables d'une restauration devenue impossible ?

« Messieurs, je vous ferais une longue histoire de pareils faits, et je la produirais à qui voudrait l'entendre. J'en conclus que mes observations demeurent, qu'on n'a pas pu les

(1) Voir *Bulletin de la Société*, t. VI, p. 211 et 373.

infirmer par celles auxquelles je me suis vu forcé de répondre, et vous concluez peut-être vous-même que, si j'ai parlé ainsi, je devais peu m'attendre à être aussi mal compris, pour avoir défendu des intérêts qui sont ceux de l'art chrétien, de la science archéologique et de l'histoire de notre pays. »

La parole est à M. Jolly-le-Terne, pour une communication.

M. Jolly-le-Terne expose les démarches qu'il a faites auprès du Comité des monuments historiques, tendant au dégagement de St.-Jean, à la réparation définitive de St.-Hilaire et de celle de l'église de Lusignan. M. Jolly rend aussi compte de ses démarches relativement aux arènes. A ce propos, M. de Caumont rappelle l'attention de la réunion sur la démolition prochaine de ce vaste amphithéâtre. Les restes imposants de la grande entrée pourront-ils être conservés? Quelques-unes des arcades qui existent à droite masqueront-elles encore la vaste ellipse décrite par l'édifice?

MM. Pilotelle et de Longuemar indiquent quelques idées sur la conservation possible de la grande entrée. M. Arnault-Ménardière rappelle que plusieurs des arcades de gauche, encastrées dans des propriétés particulières, ne sont pas encore menacées.—MM. Pilotelle, Chemioux, Arnault-Ménardière et Ségretain sont chargés d'examiner les lieux à nouveau.

Au moment où s'exposaient ces plans pour conserver à grande peine quelque morceau des vieilles ruines; à ce moment, où paraît inévitable la destruction de ces monuments, que les invasions barbares n'avaient pu renverser et que les siècles avaient respectés, le même regret unissait tous les cœurs. Il y a quelque chose de pénible à voir la vieille cité, distinguée par son amour pour l'histoire, fière des monuments qui la rendaient curieuse aux étrangers, perdre pour toujours l'un des fleurons de sa noble couronne! Ceux qui apprendront ce que les savants qui l'habitent ont fait pour

son histoire, se consoleront par l'étude que renferment les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* Ils y verront comment, par la pensée et par un grand labeur, un homme éminent a reconstruit l'antique édifice. Ce travail de l'intelligence vivra plus long-temps que les derniers restes du monument romain. La date de la destruction des arènes, rapprochée de celle de l'œuvre de feu M. Bourgnon de Layre, nous apprend à tous que la meilleure manière d'aimer nos vieux monuments, c'est de les étudier et de les décrire, avant qu'ils ne soient compris à leur tour dans des embellissements et des projets inattendus.

Le Président, L'abbé AUBER.

Le Secrétaire, J. ARNAULT-MÉNARDIÈRE.

Séance du 25 mars.

Présidence de M. de LONGUEMAR.

En l'absence de M. l'abbé Auber, empêché par des affaires urgentes, la seconde séance de la Société française d'archéologie a été présidée par M. de Longuemar, président des Assises scientifiques du Poitou. A ses côtés prennent place au bureau : MM. de Caumont, Bouet et Ménard.

M. Arnault-Ménardière remplit les fonctions de secrétaire.

Aux membres de la Société française d'archéologie, se sont réunis les membres des Sociétés savantes de Poitiers et plusieurs personnes distinguées par leur position et leur talent.

Le procès-verbal de la séance du mardi 24 mars est lu et adopté.

MM. *de La Ponce*, membre de la Société archéologique de Tours; *de La Brosse*, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest; *Pilotelle*, conseiller à la Cour impériale de Poitiers et membre de la Société des Antiquaires, sont proclamés membres de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments.

M. Pilotelle fait un rapport verbal, au nom de la Commission chargée d'étudier le plan des rues nouvelles qui vont sillonner l'ancien emplacement des arènes. De ce rapport, il résulte que les grandes voûtes de l'entrée vont disparaître, ainsi que les arcades du côté gauche de l'ellipse. Un projet qui inclinerait la rue partant de la place d'Armes et dirigerait son axe entre les grandes voûtes et les arcades de gauche, conserverait tous les restes de l'amphithéâtre, pour indemniser les acquéreurs, s'il en était besoin, des immeubles qui le renferment. M. Chemioux, membre de la Société des Antiquaires, propose une souscription volontaire destinée à provoquer le concours des autorités locales et du Gouvernement. M. de Caumont, au nom de la Société française d'archéologie, souscrit pour une somme de 200 fr.

S'il fallait abandonner quelque partie des anciennes arènes, ce serait la conservation des arcades occidentales qu'il faudrait particulièrement assurer.

Ces diverses résolutions de la Société française d'archéologie seront transmises à la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui sera priée de concourir à la conservation des restes imposants de l'amphithéâtre romain.

M. de Caumont expose que l'une des préoccupations principales de la Société française d'archéologie, c'est le développement de l'enseignement archéologique. Il regrette que cet enseignement, qui avait été créé en 1843, sous la direction de Mgr. Guitton, alors évêque de Poitiers, paraisse abandonné au grand séminaire de cette ville.

Au contraire, l'enseignement de la sculpture a pris une grande importance artistique dans les ateliers de la cité. Plusieurs jeunes gens ont déjà fait leurs preuves dans la sculpture et l'ornementation. Les chapelles de Zarnon et du Jésus, à Poitiers, construites dans ces derniers temps, ont ressenti l'influence de ces progrès.

M. de Caumont indique, comme le moyen principal de propager le double enseignement de l'archéologie et de la sculpture, les moulures en plâtre distribuées à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

La Société des Antiquaires sera priée de faire des démarches pour obtenir, de M. le Ministre d'Etat, l'envoi d'un certain nombre de ces modèles. M. de Caumont accepte de la Société la mission de dresser la liste des modèles les plus remarquables et qu'il importerait le plus d'obtenir.

Il est désirable que la Société des Antiquaires de l'Ouest puisse faire modeler les frises et les sculptures les plus remarquables des monuments du Poitou, et qu'elle complète le catalogue du beau musée lapidaire qu'elle a déjà formé.

Après quelques observations de M. de Caumont sur l'avantage des catalogues raisonnés, accompagnés, dans chaque division, de quelques indications théoriques et initiant ainsi l'étranger à l'étude du monument qu'il visite, la séance est levée à 5 heures.

Le Président, DE LONGUEMAR.

Le Secrétaire, J. ARNAULT-MÉNARDIÈRE.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE S[T].-SAUVEUR DE CASTEL-SARRASIN,

Par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Correspondant de l'Institut et des Ministères d'État et de l'Instruction publique, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, etc., etc.

Une bulle du pape Alexandre III, de l'an 1162, fait mention de l'église de Castel-Sarrasin, comme déjà édifiée, ou, du moins, en voie de construction à cette époque.

En effet, cette église (1), comme un grand nombre de monuments religieux existant dans les départements méridionaux de la France, appartient à la période comprise entre le XIe. et le XIIIe. siècle, c'est-à-dire, à l'ère de transition de l'architecture romane ou à plein-cintre, à l'architecture ogivale, appelée si improprement gothique, puisque les Goths n'ont certes rien à y voir.

(1) Nous devons faire connaître ici les dimensions *intérieures* ou *en œuvre* de cette église :

Elle mesure, en longueur, 43^{m}. ;

En largeur, sans y comprendre les chapelles latérales, 20^{m}- 60^{c}. ;

Les chapelles comprises, 32^{m}. 40^{c}. ;

Hauteur de la voûte, 12^{m}.

— du toit au faîtage, 17^{m}.

— du clocher, à partir du pavé de l'église, 30^{m}.

— de la flèche, 32^{m}. 30^{c}.

L'église de St.-Sauveur de Castel-Sarrasin, dont nous nous occupons, doit être classée dans cette catégorie, et les deux systèmes d'architecture mentionnés plus haut, l'un expirant et l'autre à sa naissance, s'y font également remarquer; mais le premier toujours hardi dans ses formes arrondies, et le second encore timide; ce qui est, du reste, dans nos contrées, le caractère distinctif des monuments de cette époque, l'une des plus intéressantes, sans contredit, de l'art chrétien au moyen-âge. C'est une observation déjà faite plusieurs fois par les artistes et les archéologues, que, dans nos régions méridionales, et plus particulièrement en Languedoc, l'ogive, à de rares exceptions près, eut dans tout le temps de sa durée, des formes moins sveltes, moins élancées que dans les autres parties de la France, et que celle dite *flamboyante* ne s'acclimata point chez les habitants de l'ancienne province romaine, qui ne passa qu'imparfaitement et avec bien de la difficulté du style roman à ce qu'on est convenu d'appeler le gothique, analogie de plus qu'elle offre avec l'Italie.

La principale porte d'entrée de St.-Sauveur, vis-à-vis du chœur, et de l'abside, destinée à servir de façade à l'église, à l'Ouest, et qui accuse cette ogive peu prononcée dont nous parlions tout à l'heure, a été murée à une époque sans doute déjà ancienne, circonstance qui naguère se faisait également remarquer à l'église ci-devant abbatiale, et aujourd'hui paroissiale, de St.-Pierre de Moissac, avant que la proposition faite par nous, en ces derniers temps, de rétablir l'issue principale de ce monument (1) n'ait été adoptée et mise à exécution. Ces deux grandes portes étaient construites dans le même style et sur la même ordonnance.

(1) Voyez notre *Lettre*, à M. de Caumont, sur une inscription commémorative de la dédicace de l'église des Bénédictins de Moissac, sous le vocable de St.-Pierre, etc. (*Bulletin monumental*, 1852).

Le public n'entre plus à St.-Sauveur que par une seule porte latérale de la nef, au Nord, et s'ouvrant sur la principale place publique de la ville, place à laquelle cette église a donné son nom. Cette entrée qui offre également la forme d'une ogive peu élevée, et n'étant qu'à peine indiquée, appelle l'attention par ses détails architectoniques et ornementaires. Elle présente deux ouvertures parallèles et homogènes, séparées par un montant. Les diverses sculptures dont il est enrichi, ainsi que le grand arceau servant d'encadrement au portail, ont disparu, ou du moins sont comme empâtés sous plusieurs couches successives de chaux et de plâtre, lorsqu'elles n'ont pas été mutilées par un marteau iconoclaste et sacrilége. Une statue très-ancienne, selon l'opinion de M. du Mège (1), mais dont je n'oserais garantir avec lui l'antiquité, et qui représente la Sainte Vierge tenant dans ses bras le Sauveur du monde auquel l'église a été dédiée, est placée dans une niche, au-dessus de ce même montant qui forme et sépare les deux sections du portail que nous venons de décrire, et qui, ainsi qu'on l'observe dans plusieurs autres édifices du même temps, est précédé d'un porche ou péristyle assez spacieux, mais dont la construction est infailliblement d'une date postérieure à celle d'un monument auquel elle est adaptée.

Nous rappellerons à ce sujet que, dans plusieurs églises du midi de la France, l'entrée principale en face du maître-autel a été supprimée, comme à Ste.-Cécile d'Alby, à St.-Caprais d'Agen, à St.-Fuleran de Lodève, à St.-Jacques de Montauban, etc., etc., etc., et qu'on n'y pénètre que par une porte de côté, située dans la nef et quelquefois à l'un des transepts.

(1) *Voyage littéraire et archéologique dans le département de Tarn-et-Garonne,* à l'article CASTEL-SARRASIN.

La façade, aujourd'hui masquée, de St.-Sauveur de Castel-Sarrasin est surmontée d'une tour de clocher de forme octogone, à deux étages séparés par un cordon extérieur et offrant trente-deux fenêtres géminées et à plein-cintre; savoir: seize à chaque étage, et deux à chaque face de l'octogone, mais une partie a été murée. L'ordonnance de cette tour, terminée par une plate-forme dont les murs sont crénelés, et qui, comme tant d'autres monuments du même genre, dans le moyen-âge et postérieurement, a pu servir d'ouvrage de défense, ainsi que semble l'indiquer sa position dans le système, et au centre de l'ancienne ceinture des fortifications de Castel-Sarrasin, est très-élégante et d'un effet tout-à-fait pittoresque, vue, surtout, de la plaine de la Garonne qu'elle domine. Il ne paraît pas, d'après ce qu'on vient de dire, que cette tour ait jamais été plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui, ni terminée par une flèche ou aiguille, renversée par la foudre ou par quelqu'autre accident, bien que quelques personnes aient paru disposées à le croire.

Lorsque vous entrez dans cette église dont la forme est celle d'une basilique latine, la première impression que vous y éprouvez, en levant les yeux vers la voûte, est celle que produit l'aspect de l'intérieur de la coupole ou de la lanterne formée par la tour du clocher, et qui, suspendue au-dessus de votre tête, est éclairée par les fenêtres géminées dont on a déjà parlé.

L'ensemble de l'édifice présente la figure ordinaire d'une croix latine dont les transepts forment les branches; la voûte, accusant la forme de l'ogive naissante, est soutenue par dix piliers originairement semblables, et composés chacun d'un groupe ou faisceau de douze pilastres et de quatre demi-colonnes, liés ensemble et couronnés d'autant de chapiteaux rappelant le corinthien. Cinq de ces piliers appartiennent à la nef, et la séparent, à droite et à gauche, de ses ailes ou bas-

côtés. L'effet de ce faisceau est gracieux, et le travail n'en est pas sans élégance ni même sans une certaine légèreté. Les cinq arcs des voûtes en plein-cintre des ailes qui sont d'une égale élévation à celles à ogives de la nef, s'appuient, d'un côté, sur les piliers dont on vient de donner la description, et de l'autre parallèlement sur une colonne à demi-engagée dans le mur latéral. Les chapiteaux de ces colonnes et les fûts qu'ils surmontent, rappellent, comme ceux des piliers, l'ordre corinthien, bien que d'autres ornements, en feuillages et plantes de diverses natures, remplacent l'acanthe classique sur les premiers.

Ce n'est pas sans intérêt qu'on observe, dans la construction de ce monument, cette opposition et ce rapprochement continuels, cet antagonisme de deux architectures rivales (la romane et la gothique) qui offrent, dans le style des édifices où on les remarque, quelque chose de varié, en même temps que d'indécis, propre à caractériser cette ère de transition, et qui la fait désigner par M. de Caumont, dans son *Cours d'architecture monumentale*, sous le nom d'*ogive romane*, genre mixte et qui n'a pas encore la légèreté et la grâce qui, un peu plus tard, caractériseront l'architecture ogivale proprement dite, et entièrement dégagée de son alliance momentanée avec le plein-cintre auquel elle doit succéder.

L'architecte intelligent et l'ami des arts, qui visitent la basilique de St.-Sauveur, à l'aspect de ces élégants faisceaux de colonnes et de pilastres, ont à déplorer les restaurations maladroites et les modifications barbares, d'une date assez récente, dont quatre des piliers précédemment décrits ont été les victimes dans la nef de notre monument : deux ont disparu dans l'épaisseur des constructions du jubé des orgues et de ses accessoires, et les deux suivants dans un énorme empâtement de maçonnerie qui gêne et étrangle, particulièrement aux deux ailes, l'issue de cette partie de l'édifice :

elle détruit et bouleverse l'ordonnance première, en brisant ses lignes, orginairement pures et gracieuses, c'est une construction additionnelle du plus fâcheux effet, dont le motif a été de fortifier ces quatre mêmes piliers, destinés à soutenir la tour du clocher, à résister à l'effort de la masse de sa coupole et à arrêter le mouvement qui, peut-être, s'était déjà opéré en partie, par suite de leur surcharge, sur leurs tambours ou assises; moyen barbare sous le rapport de l'art, lors même qu'il eût été reconnu efficace et suffisant pour atteindre le but de consolidation que se proposaient ses auteurs, se croyant autorisés à en faire usage par l'expérience de son emploi, en de pareilles circonstances, sur d'autres monuments semblables (1); mais qui, nonobstant doit être remplacé ici, dans une nouvelle restauration, par d'autres procédés indiqués et usités journellement, de notre temps, dans ce cas, par les architectes.

Dans l'église dont nous nous occupons, comme dans presque toutes celles dont la construction remonte à la même époque, les bas-côtés de la nef se prolongent, parallèlement au chœur, au-delà des transepts et s'arrêtent au commencement de la courbure de l'abside. Ici, leur prolongement forme à droite du chœur, la belle chapelle de la Vierge, et, à gauche, celle de saint Alpinien, compagnon et coopérateur, au IIIe. siècle, de l'apôtre de l'Aquitaine, saint Martial, et protecteur et patron de Castel-Sarrasin; ayant, selon les légendaires, converti au christianisme les habitants du territoire où fut bâtie plus tard cette ville.

Les deux transepts de St.-Sauveur (Nord et Midi), se terminent carrément et sont surmontés extérieurement d'un fronton percé d'une rose.

Il est facile de reconnaître que le chœur avait, dans l'origine

(1) Particulièrement à l'église de St.-Saturnin, à Toulouse.

moins d'étendue et de longueur qu'on ne lui en voit aujourd'hui, et qu'il se terminait carrément, comme les transepts : ce n'est que postérieurement à sa construction primitive et en le prolongeant, qu'on lui a donné la forme semi-circulaire de l'abside et la figure de l'hémicycle, par une construction additionnelle que l'on remarque facilement à l'extérieur du monument, ainsi que la première forme carrée du chœur auquel cette adjonction moins élevée que le reste des voûtes principales dont elle est la continuation, mais dans un autre style architectural, bien qu'on ait suivi toujours le mode de construction en briques adopté pour tout l'édifice; différence de style également observée dans la forme des cinq croisées pratiquées dans cette partie de l'édifice, et qui se distinguent aussi de celles du reste du chœur, l'ogive y ayant succédé au plein-cintre.

Nous avons, du reste, remarqué, en Languedoc et en Guienne, plusieurs églises de l'époque romane dont le chœur avait cette forme carrée, telle que l'ancienne collégiale de St.-Caprais d'Agen devenue plus tard cathédrale, à la place de la basilique de St.-Étienne, et bien d'autres à notre connaissance; ce qui n'empêche pas que, dès l'époque de saint Grégoire de Tours, selon que nous l'apprend ce premier historien de nos antiquités ecclésiastiques, le chevet de plusieurs basiliques chrétiennes ne se terminât circulairement, à l'imitation de la basilique romaine au temps du paganisme.

On trouve, dit M. de Caumont, dans le XIIIe. siècle, comme dans les précédents, beaucoup d'églises sans abside, et qui se terminent, c'est-à-dire le chœur, par une muraille plate percée ordinairement de deux ou trois fenêtres.

Il est de même aisé de reconnaître à l'époque de notre monument que les chapelles des bas-côtés de la nef, au nombre de huit, ont été, ainsi que l'abside, ajoutées postérieurement, et offrent des constructions plus récentes que le corps principal

de l'édifice; observation sensible à l'œil le moins exercé. Elles ne remontent pas plus haut que le XIVe. siècle; il est même possible qu'elles n'appartiennent qu'au XVe.

Sur les dix piliers auxquels les voûtes de la nef et du chœur sont suspendues, les quatre appartenant à cette dernière division n'ont guère été moins épargnés que ceux dont il a déjà été question, car ils se trouvent aussi engagés dans la maçonnerie du mur de séparation de cette partie de l'église avec ses deux chapelles latérales dont on vient de parler; les deux premiers de droite et de gauche, en entrant dans le chœur, ont été privés, après coup, de leur base et comme suspendus dans le vide, ne touchant plus la terre; mutilation et espèce de non-sens que nous avons trouvé repétés dans plusieurs églises, et dont le seul motif paraît ici avoir été d'agrandir l'espace compris entre le chœur et la nef, et de faciliter la circulation de l'un à l'autre transept et les abords de ce même chœur, remarquable, du reste, par l'élégance et la richesse des ornements modernes qui le décorent, tels que son magnifique autel à la romaine en marbre de diverses couleurs; son rétable avec ses anges adorateurs; ses belles stalles provenant de l'église de l'abbaye de Belleperche et où le bon goût rivalise avec l'abondance et la variéte de détails des sculptures. L'attention des visiteurs y est aussi appelée et se repose avec intérêt sur les peintures dont les murailles sont couvertes et qui, entr'autres copies exactes et intelligentes des chefs-d'œuvre de nos grands statuaires et de nos peintres célèbres, nous offrent l'image symbolique des vertus théologales et une fidèle représentation de la *Sainte-Cène* de Léonard de Vinci.

Nous donnerons les mêmes éloges aux décorations de la chapelle de la Vierge et de celle de St.-Alpinien avec lesquels les lecteurs de cette notice ont déjà fait connaissance, et dont la récente et complète restauration fait le plus grand honneur au bon goût et au sentiment de convenances dans les arts,

comme à la piété éclairée de son ordonnateur et de celui qui l'a dirigée et fait exécuter sous son inspiration.

On remarque surtout, dans ces deux chapelles, les vitraux peints de leurs trois croisées sur lesquels sont figurés, en pied et de grandeur naturelle, la divine Mère du Sauveur, saint Martial et son disciple Alpinien. Ces belles verrières sont l'ouvrage de M. Bordieu, de Toulouse.

A l'aspect de l'entrée de la dernière de ces chapelles, nous n'éprouvons qu'un regret, de voir son ogive masquée par un placage en marbre de diverses couleurs figurant des pilastres et un entablement d'ordre corinthien, disparate choquant avec le style et l'ordonnance du reste de l'édifice, mais qui appartient à une restauration antérieure à celle que nous signalons ici et où ces sortes d'anachronismes et de bigarrures avaient souvent lieu de la part des architectes.

Après avoir décrit d'une manière à peu près complète, sous le rapport de l'art, l'intérieur de la basilique de St.-Sauveur de Castel-Sarrasin, pour ne pas laisser de lacune dans notre travail, nous la considérerons maintenant sous son aspect extérieur.

Comme nous l'avons déjà dit, le mode de construction de cet édifice, ainsi que celui adopté pour plusieurs autres villes du midi de la France dans le moyen-âge, et particulièrement dans les villes du Quercy et du Haut-Languedoc, où la pierre est très-rare et amenée de loin, telles que Montauban, Toulouse, Castel-Sarrasin, etc., est en briques (1), appareil qui

(1) La brique, souvent employée dans les constructions religieuses, civiles et militaires des premiers siècles du moyen-âge, y compris le XIe., disparaît dans les édifices du XIIe., du XIIIe. et dans le XIVe., mais pour se montrer de nouveau dans le siècle suivant. Ces briques, moins cuites que celles des Romains, ressemblaient beaucoup à celles de nos jours, seulement elles étaient quelquefois plus grandes et plus minces.

flatte peu la vue, et plus susceptible d'altération et de dégradation que tout autre (pierre, marbre, etc.), par l'action corrosive de l'air et l'effet de l'intempérie des saisons, particulièrement dans les parties nord et ouest des édifices construits avec cette espèce de matériaux, et surtout lorsque cette brique fabriquée dans le pays a été mal cuite et n'offre pas la résistance et la dureté de celle des Romains; circonstance qu'on n'observe que trop souvent dans les monuments élevés postérieurement à l'époque gallo-romaine, dans nos contrées.

Nous avons parlé, plus haut, du porche remarquable de l'édifice religieux que nous décrivons, existant en dehors de la porte latérale Nord, la seule issue ouverte au public pour entrer dans cette église, et présentant deux ouvertures géminées et semblables, de forme carrée, et séparées par un pilier (1), au-dessus desquelles on distingue encore les traces d'un bas-relief mutilé en 1793 et du sujet duquel il est aujourd'hui impossible de se rendre compte. Ces portes géminées, ainsi qu'on le remarque à celles-ci, étaient ordinairement réunies par une arcade d'un plus grand diamètre, mais seulement indiquées dans notre église, et y ayant reçu la forme légèrement ogivale: ce porche n'est point voûté, le toit en est construit en charpente s'élevant vers le faîte et incliné aux deux extrémités. Ici, nous signalerons encore pour aider à préciser la date de notre monument, qu'au XI[e]. siècle, les portes latérales étaient, comme à St.-Sauveur de Castel-Sarrasin, pratiquées dans les murs de la nef (2); tandis qu'à partir du XII[e]. siècle leur place est

(1) L'ornement de sculptures qui décore ce pilier d'un bout à l'autre est ce qu'on nomme, en terme d'art, un *cable*, plutôt qu'une *torsade*.

(2) Quelquefois, cependant, cette porte latérale avait une issue, dans le chœur de l'église, et non dans la nef, à cette même époque.

presqu'invariablement fixée à l'extrémité des bras de la croix formée par les transepts.

La forme du toit des églises est encore une circonstance à remarquer dans les constructions religieuses du moyen-âge, et recommandée à l'attention de ceux qui sont chargés de les observer et de les décrire. Le faîte du toit de St.-Sauveur est légèrement aigu, disposition favorable à l'écoulement des eaux. Cette toiture est en tuiles à canal.

On a déjà vu que le chœur, dans le principe plus court que la nef, au lieu de s'arrondir en hémicycle, était terminé carrément par un mur surmonté d'un fronton en triangle, qui a été conservé lors de l'addition de l'abside. C'est aussi par ce même ornement architectonique que se terminent les murs des deux transepts.

Les murs de notre basilique sont soutenus extérieurement de distance en distance, par des contreforts de forme carrée, simples, sans aucun ornement de sculpture, comme on les construisait au XIe. siècle, et ils sont de la hauteur des murailles auxquelles ils sont liés. Les contreforts de l'hémicycle, plus rapprochés les uns des autres, et surtout ceux des chapelles latérales percées plus tardivement dans les murs des collatéraux de la nef, sont moins élevés que les premiers, de même que les constructions sur lesquelles ils s'appuient. Ces contreforts sont adhérents aux murs auxquels ils sont destinés à servir de soutènement, au lieu d'en être éloignés, et de ne les soutenir qu'au moyen d'arcs-boutants, comme dans les constructions des âges suivants : procédé ingénieux pour consolider le sommet des édifices auxquels ils étaient adaptés. Ces sortes d'*arcades aériennes* n'étaient pas encore connues des architectes contemporains de notre monument dans l'ordonnance duquel règne la simplicité de l'époque. Mais cette simplicité, ou si l'on veut, cette sévérité dans le

style architectonique de notre St.-Sauveur, n'en exclut point l'élégance ; elle est même un mérite et un à-propos dans un monument de ce genre et dont on s'est trop souvent écarté dans les temps postérieurs à sa construction, et surtout à l'époque de la Renaissance et depuis.

A gauche et dans l'angle de la façade de l'Ouest et du grand portail aujourd'hui condamné et muré, on voit une petite porte par où l'on pénètre dans la tourelle adossée à la tour du clocher, et dans laquelle est pratiqué l'escalier de cette dernière. Cette tourelle se termine en flèche, surmontée d'une croix en fer servant de support à une girouette, et non en plate-forme, comme la tour principale qu'elle domine et dépasse de la hauteur de sa pyramide. Ces tourelles faisant corps avec les clochers, et destinées à l'usage que nous indiquons, se trouvent fréquemment dans les églises appartenant à la même époque de l'art et au même système de construction que celle dont nous nous occupons.

Ce fait n'a point échappé à l'observation de notre savant confrère, M. de Caumont. Dans son *Histoire de l'architecture religieuse du moyen-âge*, après avoir signalé la place qu'occupe dans les tours du clocher, l'escalier par lequel on y monte, et qui forme presque toujours, à l'un des angles de cette tour, la saillie en tourelle dont il vient d'être fait mention, cet habile historien de l'art chrétien ajoute : « Je suppose qu'on « plaçait ainsi l'escalier en dehors, pour ne pas interrompre « les voûtes qui séparent ordinairement les tours en plusieurs « étages. »

En nous résumant, nous pensons que la restauration artistique de l'ensemble de St.-Sauveur de Castel-Sarrasin doit avoir avant tout pour objet principal et spécial, mais sans que subsidiairement aucun autre intérêt soit négligé, le *déblai* et la *restitution*, dans leur premier état, des piliers de la nef dont nous avons fait connaître plus haut l'enfouissement

total (1) et de la grande entrée (Ouest), telle qu'elle est indiquée et qu'elle a existé comme principale issue de notre basilique ; on la surmonterait d'une riche et élégante rosace si on voulait en diminuer la hauteur. Le jubé d'orgues adossé tardivement et après coup au faîte de cette porte démasquée, peut être supprimé sans inconvénient, étant devenu inutile et *un hors-d'œuvre* , depuis que les orgues de St.-Sauveur ont été placées dans l'hémicycle du chœur, derrière le maître-autel, ainsi que la chose a été pratiquée dans plusieurs autres églises.

Nous croyons avoir posé dans cette notice tout ce qu'il y avait à dire sous le rapport historique, artistique et descriptif, sur un monument peu connu, bien qu'il mérite de l'être , et qui n'avait pas encore été décrit ; c'est cette lacune que nous avons voulu combler ici autant que nous l'avons pu.

Nous pensons que l'église de Castel-Sarrasin, sous le vocable de St.-Sauveur, appartenant à une époque intéressante de l'art chrétien dans le moyen-âge, celle de transition du XIe. au XIIIe. siècle, mérite d'appeler sur elle les bienfaits d'un gouvernement aussi éclairé, religieux et ami des arts que celui de l'Empereur Napoléon III, et qu'il est spécialement dans les attributions et le mandat de MM. les Membres de la Commission des monuments historiques et du Comité de l'histoire et des arts de France de fixer sur ce monument, l'attention de MM. les Ministres d'État et de l'Instruction publique et des Cultes.

(1) Il ne nous paraît pas possible de toucher à ceux du chœur.

COUP-D'ŒIL

SUR LES

ANCIENNES ENSEIGNES

DE SAINT-QUENTIN;

Par M. Ch. GOMART,

Membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie pour la conservation des Monuments.

Avant l'usage de numéroter les maisons, usage qui ne remonte pas à St.-Quentin, au-delà de 1780, on se servait, pour indiquer chaque habitation, d'une désignation particulière, empruntée assez souvent à la forme, à la situation, à la décoration de la maison. Ainsi, l'on disait: *la Grande maison*, *la Verte maison*, *la maison de la Vigne*, *le Touquet*, c'est-à-dire la maison du Coin, *la maison du Wé*, ou abreuvoir, *la maison aux quatre Vents*, *le Grand-Comble*, *le Blanc-Pignon*. Les maisons des marchands empruntaient le plus souvent leur nom à l'enseigne symbolique de leur commerce, sculptée dans le bois ou dans la pierre du pignon. Quant aux hôtelleries, elles étalaient une grande enseigne, peinte ou figurée sur une feuille de tôle, pendante à une potence fixée à la façade, au-dessus de la rue, au grand péril des passants.

L'étude des vieilles enseignes d'une ville, et des noms de ses anciennes maisons, est un retour vers le passé, qui

fournit de précieux enseignements sur les mœurs des bourgeois d'autrefois. En consultant, à St.-Quentin, la curieuse énumération des anciennes enseignes, on peut étudier les institutions des temps, l'industrie, le commerce de la ville, et s'initier aux plaisirs, aux usages, aux occupations et à la manière de vivre de l'époque.

Ainsi le détroit d'Aouste, *Districus Augustæ* (paroisse St.-Thomas de la ville actuelle), fait connaître l'emplacement de l'ancienne *Augusta Veromanduorum*. L'importance de cette ville, considérable sous la domination romaine, est constatée par les cinq voies romaines qui y aboutissaient, par les vestiges d'anciens édifices et par les nombreuses antiquités, tombeaux, armes, médailles, mosaïques qu'on y a découverts en 1634 (1), en 1846, et qu'on y découvre encore aujourd'hui.

La maison de la Paix ou des Plaids, *domus pacis* ou *placiti* (aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville), indique le siége primitif de l'association communale; c'est là qu'on rendait la justice, dans une salle appelée *Auditoire*. La grosse tour en grès qui en dépendait, nommée, dans les anciens actes, la *tour aux Archives*, servait à conserver les chartes, titres et parchemins de la Commune, ainsi que les objets précieux confiés à la garde de l'échevinage.

Non loin de là s'élevait le *Beffroi*, tour carrée surmontée d'une charpente énorme, dont le toit abritait la grosse cloche de la Commune. La voix de cet organe de l'association communale ne se faisait entendre que dans les grandes occasions, soit pour appeler les citoyens à quelque assemblée, soit pour les avertir d'un grand danger.

Au-dessus de la cloche, le guetteur veillait, l'œil ouvert,

(1) *Antiquités de St.-Quentin*, par Lenin.

toujours prêt à signaler soit l'incendie, soit l'approche de l'ennemi. Sous le beffroi étaient les prisons de la ville.

La maison des *États*, où se sont tenues les assemblées extraordinaires pour les affaires importantes de la province.

La maison du *Roy*, achetée par la Commune à Philippe-le-Bel, en 1271, convertie ensuite en halle aux poids.

La tour du *Carolus*, où fut enfermé, en 923, le roi de France, Charles-le-Simple, par son ambitieux vassal Héribert, comte de Vermandois.

La maison du *Temple* et de *St.-Jean-de-Jérusalem*, que les Templiers possédaient, à St.-Quentin, avant 1200, qui passa, lors de leur suppression en 1311, aux Hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, qui s'en emparèrent ainsi que des biens des Templiers. Plus tard, la maison du Temple devint la maison de la *Monnaie*, atelier monétaire de St.-Quentin. Cet établissement, dont l'importance aux XIIIe., XIVe. et XVe. siècles, est constatée dans les ordonnances mêmes des rois de France, a été converti, au XIVe. siècle, en un magnifique hôtel pour le gouverneur de la ville. C'est dans cet hôtel qu'ont logé les rois Louis XIII, en 1619, 1621, 1632, 1635, 1639; Louis XIV, en 1654, 1657, 1670, 1671, 1672, 1676, 1677, 1691, 1692, lorsqu'ils sont venus à St.-Quentin.

La maison de l'*Official* rappelle, avec la rue de l'Évêché, l'ancienne splendeur épiscopale de la ville de St.-Quentin, siége de l'évêché du Vermandois jusqu'à saint Médard, qui le transporta à Noyon.

Le collégè des *bons enfants Capets* (COLLEGIUM BONORUM PUERORUM), qui existait dès le XIIIe. siècle. Les écoliers tiraient le nom de *Capets* d'une petite cape qui leur couvrait la tête; cette cape était assez semblable an caban d'aujourd'hui. Il y avait aussi des Capets à Cambrai et dans plusieurs autres villes.

La maison du *Grenier à sel*, magasin important où 236 villes, villages ou bourgs, étaient obligés de venir prendre le sel.

Les *Maisiaux* (de *macellum*, halle, marché). C'était le marché où se tenait la boucherie.

Le *Caupekat*, maison qui, au XIIIe. siècle, a donné son nom à un quartier de la ville.

La maison de l'*Étape* ou magasin aux vivres, aux fourrages en réserve pour être distribués aux troupes, lors de leur passage à St.-Quentin.

La maison du *Four du Temple*, du *four du Camberlan*, du *four Lambin*, du *four à Fromages*, *Boutefour*, sont des maisons où se trouvaient les fours banaux qui existèrent long-temps à St.-Quentin, quoiqu'il semblerait que, par la charte de la Commune, les fours et moulins banaux avaient été abolis par ces mots : *Homines villæ ubicumque voluerint molire et coquire poterunt.*

La maison du *Mont-St.-Martin*, du *Petit-Origny*, d'*Hombliéres*, de *Vermand*, de *Royaumont*, d'*Honnecourt*, de *Long-Pont*, d'*Ourscamp*, nous indiquent les maisons de refuge que ces abbayes, situées à peu de distance de St.-Quentin, avaient dans la ville pour se retirer pendant les guerres et les invasions.

La maison d'*Épargnemaille*, chapelle établie en 1140 par les Dames de Notre-Dame de Soissons, tirait le nom d'Épargnemaille du peu de valeur des (mailles), menues pièces de monnaies que mettaient, dans le trésor de cette chapelle, les pélerins qui venaient en grand nombre la visiter.

La maison des *Enfants de chœur* ou maîtrise, une des meilleures écoles de chant du nord de la France et le berceau de plusieurs musiciens célèbres de l'époque des XVe. et XVIe. siècles. Cette maison porte encore aujourd'hui, au-dessus de l'ancienne porte d'entrée, des attributs de musique.

L'hôtel de *Sissy*, l'hôtel *St.-Simon*, l'hôtel de *Nampcelles*, de *Marteville*, de *Gibercourt*, de *Villecholles*, de *Fayel*, de *Royaumont*, de *Moy*, de *Jeancourt*, de *Fonsomme*, de *Thenelles*, de *Marcy*, de *Coucy*, nous font connaître les familles de gentilshommes qui, possesseurs de fiefs et de seigneuries dans les environs de St.-Quentin, avaient en ville leur hôtel où ils venaient passer une partie de l'année.

La halle aux *Laines*, aux *Draps*, aux *Lins*, aux *Cuirs*, aux *Cauches*, aux *Poids*, aux *Grains*, au *Pain*, aux *Poissons*, à la *Graisse*, etc., etc., indiquent les principaux centres du commerce et de la consommation de St.-Quentin.

La chambre des *Charbonniers* était le lieu de réunion d'une corporation importante à St.-Quentin, puisqu'il y avait un *marché au Charbon* et la croix des *Charbonniers*.

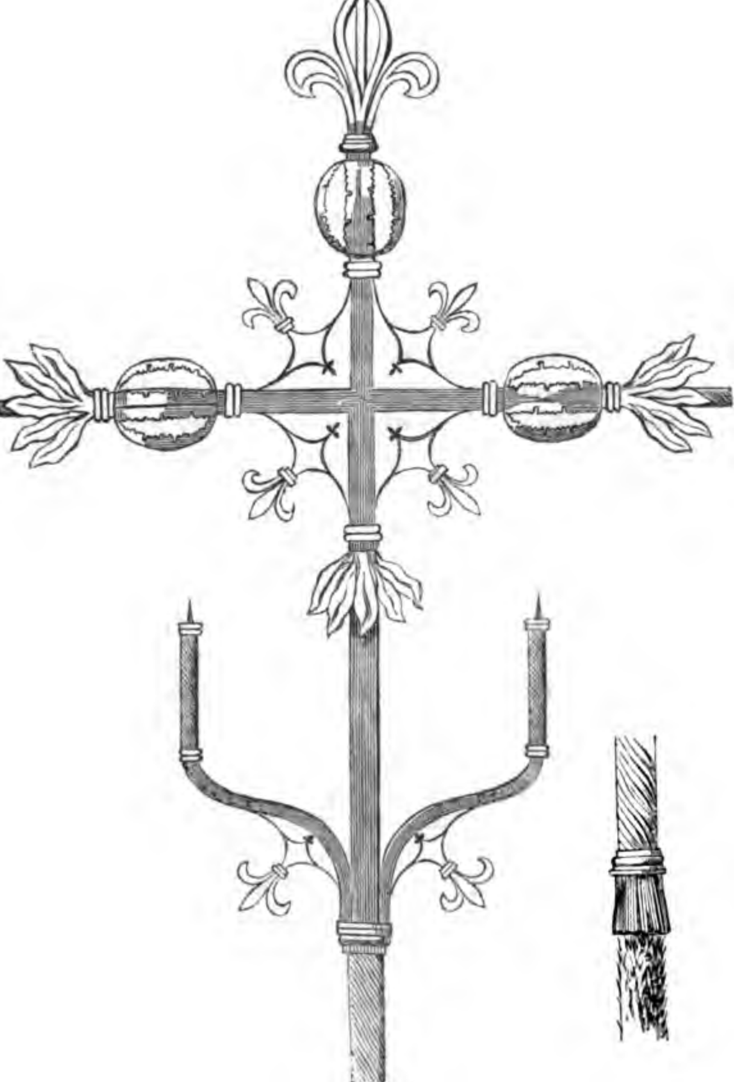
Le pressoir à *Verjus* fut, sans doute, ainsi nommé par allusion au mauvais vin qu'on récoltait sur la côte d'Épargnemaille, à St.-Quentin.

Outre les hôpitaux, fort nombreux à St.-Quentin, la bienfaisance de nos ancêtres était encore largement représentée par :

Les béguinages de *Gibercourt*, de *Villecholles* et d'*Étreillers*, fondés pour y donner asile aux vieilles femmes. On appelait ces maisons charitables béguinages, parce que les femmes qui y étaient admises portaient le béguin ou voile des religieuses appelées *Béguines*.

La maison de la *Grange-St.-Laurent*, bâtie pour y recevoir les personnes atteintes de la peste, fléau qui revenait assez souvent décimer les populations.

La maison des *Enflés*, fondée pour y loger les pauvres malades incommodés d'enflure et d'hydropisie, venus en pélerinage pour implorer l'assistance de saint Quentin. Les eaux du puits de l'abbaye d'Isle avaient la propriété de guérir la maladie.



LA CROIX DES CHARBONNIERS, 1857, A St.-QUENTIN.

La maison de *St.-Lazare*, pour y recevoir et panser les lépreux.

Le *Grenier des Pauvres*, la *Charité des Pauvres*, l'*Aumône commune*, fondés pour le soulagement des misères et des nécessités des indigents, montrent que la piété et la charité de nos ancêtres étaient inépuisables.

Les enseignes de la *Petite-Notre-Dame*, du *Petit-St.-Quentin*, de *Ste.-Marguerite*, du *Dieu-de-Pitié*, de l'*Annonciation*, de *St.-Georges*, du *Sacrifice-d'Abraham*, de l'*Archange-St.-Michel*, tiraient leur origine de statues ou sujets sculptés en pierre ou en bois, placés dans des niches incrustées dans les maisons à chaque coin de rue, comme on en retrouve encore un si grand nombre dans la ville d'Anvers; une chandelle y brûlait le soir; c'était alors à peu près le seul mode d'éclairage public.

La maison des *Estakes* était celle des piliers, des colonnes; celle du *Papegai* avait pris pour enseigne un oiseau, but ordinaire des archers et des arbalétriers dans les tirs à l'arc, à l'arbalète ou à l'arquebuse, sous Louis XIII.

La place des *Campions* désigne, sans doute, le lieu où se tenaient les champions dans les duels judiciaires, au XIIIe. siècle, et dont l'usage s'est maintenu si long-temps dans le Nord (1).

L'*Écu-de-France*, l'*Écu-de-Bourbon*, l'*Écu-de-Vendosme*, le *Dauphin-Couronné*, le *Croissant*, la *Couronne*, la maison du *Duc-d'Orléans* avaient, sans doute, logé de grands personnages.

Les enseignes de l'*Homme-d'Armes*, de l'*Espée*, du *Hau-*

(1) La charte de la ville de St.-Quentin porte (art. 41) que le duel aura lieu toutes les fois qu'un vassal ou un serf soutiendra par caution ne pas devoir la somme réclamée par un bourgeois. Le combat ne pouvait se livrer à plus de deux lieues de la ville.

bert, du *Heaume*, du *Bassinet*, de l'*Esperon*, indiquent assez de quelle importance était, du temps de la chevalerie, la fabrication des différentes pièces d'une armure et le nombre d'ateliers qui devaient les fournir.

Les enseignes du *Cheval-Bayard*, des *Quatre-Fils-Aymon*, du *Vert-Chevalier*, montrent quels souvenirs restaient encore, dans le pays, de la lecture des romans de chevalerie les plus populaires.

Le maison de la *Syrène* avait trait à l'histoire si dramatique de la fée Mélusine.

La maison des *Pèlerins*, des *Trois-Bourdons*, auberges pour les voyageurs qui faisaient de pieux pélerinages pour implorer l'assistance de saint Quentin.

L'hôtellerie de l'*Image-St.-Louis* tirait son enseigne du séjour que le roi saint Louis y avait fait en 1257, lorsqu'il vint à St.-Quentin avec ses deux fils, pour l'élévation des reliques de saint Quentin.

Celle du *Griffon* devait son nom aux voyages de Henri IV en 1590, 1594 et 1596.

Les *Trois-Rois-Mores*, par allusion aux rois Mages, quoique le Nouveau-Testament ne parle que d'un seul roi éthiopien parmi ces monarques.

Parmi les nombreuses enseignes empruntées au règne animal, nous citerons: l'*Ane-Rayé* (1593), dont nous donnons ici le dessin, l'*Aigle-Noir*, la *Rouge-Oie*, la *Licorne*, la *Salamandre*, le *Lion-*



L'ANE RAYÉ.

Noir, l'*Écrevisse*, le *Singe*, le *Renard*, le *Porc-épic*, le *Mouton-Blanc*, la *Chèvre*, les *Coquelets*, le *Blanc-Pigeon*.

Les maisons des *Étuves* ou bains publics, de l'*Arbalète*, de l'*Arquebuse*, des *Canonniers*, du *Jeu-de-Battoir*, du *Jeu-de-Paume*, des *Bouloirs*, montrent que les exercices qui tendent à développer la vigueur, l'adresse, étaient nombreux à St.-Quentin.

Les jeux de calcul et de hasard sont représentés par l'enseigne de l'*Échiquier*, le *Tripot*, les *Bordeaux*, la *Roue-de-la-Fortune*.

Les enseignes de l'*A-de-vingt-nez*, de la *Truie-qui-file*, du *Chat-qui-vielle* (représentant un chat qui pince de la harpe à sept cordes), le *Cygne-de-la-Croix*, nous apprennent que le rébus de Picardie n'est pas d'invention moderne. Nous voyons encore aujourd'hui cette dernière enseigne au-dessus de la porte de plus d'un cabaret.

Les enseignes du *Chapeau-Rouge*, du *Moulinet*, de la *Chaise*, du *Chapelet*, du *Petit-Chapeau-orné-de-Fleurs*, de la *Cloche*, de la *Nef-d'Or* (vaisseau), du *Plat-d'Argent*, de l'*Hermine*, du *Mortier*, de la *Perruque*, de la *Barbe-d'Or*, des *Trois-Maillets*, du *Chaudron*, de la *Balance*, du *Marteau-d'Or*, de la *Clef*, de la *Coignée*, du *Gant-Doré*, de la *Fontaine-de-Jouvence*, étaient, sans doute, des enseignes symboliques de la profession.

Enfin, les maisons du *Pot-d'Étain*, du *Cornet-d'Or*, des *Grands* et des *Petits-Écots*, de la *Rôtisserie*, désignaient des lieux où les voyageurs étaient appelés à se restaurer et où on les hébergeait, moyennant finance.


LE CORNET D'OR.

De toutes ces enseignes, il reste encore aujourd'hui :

1°. Le *Petit-St.-Quentin*, rue St.-Martin, n°. 16; bas-relief sculpté en bois, dans une niche de pierre, portant la



LE PETIT-SAINT-QUENTIN.

date de 1732, enclavé dans la muraille au-dessus de la porte d'entrée, représentant une des scènes du martyre de saint Quentin : celle où Rictiovare fait enfoncer à Quentin de longs clous (taringues) dans les épaules. On remarquait, il y a peu d'années, dans la cave de cette maison, les traces d'une fontaine dont la tradition reporte l'origine miraculeuse à saint Quentin. Les voûtes de la cave, refaites en 1751, ont fait disparaître les vestiges de la construction primitive.

Suivant un vieil usage, consacré par le temps et qui a subsisté jusqu'en 1790, le clergé, lors de la procession des Rogations, s'arrêtait devant cette maison pour y chanter des antiennes. Pendant ces chants, une jeune fille, vêtue de

blanc, parée comme une épousée, venait déposer une couronne sur la châsse contenant les reliques de saint Quentin portées processionnellement.

2°. *Ste.-Madeleine*, la *Petite-Notre-Dame*, *St.-Éloi*, statues en pierre, placées dans des niches qui se trouvent au rond-point St.-Jean, n°. 3; rue du Collége, n°. 1; et faubourg d'Isle, n°. 30.

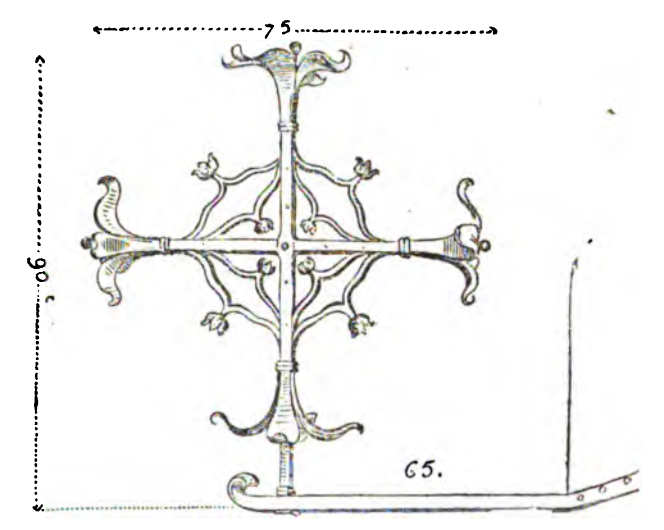
3°. L'*Annonciation*, bas-relief représentant la Vierge à genoux et un ange debout, dans la façade de la maison, rue Ste.-Anne, n°. 13.

4°. La *Chaise* qui est une enseigne sculptée en relief au-dessus de la grande porte n°. 13 de la rue de la Prison.

5°. Trois maisons en bois, du XVI°. siècle, rue de la Sellerie, ayant encore aujourd'hui leurs enseignes sculptées dans le cœur du plein bois de l'éperon de la partie saillante sur la rue. — La première, n°. 8, montre un plat rond avec cette inscription, en lettres gothiques : Au-Plat-d'Argent. La seconde, n°. 10, Au-Cœur-Royal, montre un cœur surmonté d'une couronne. Sur la troisième, n°. 12, A-l'Écu-de-Vendosme, on voit au milieu un écusson dont les armes ont été enlevées; puis, sur le côté gauche, un miroir en écusson surmonté d'un coq, et, dans le champ, le millésime de 1574.

6°. La maison de la *Croix-de-Fer*, portant la date de 1582 : c'est une maison en bois, située à l'angle des rues St.-Jean et Croix-Belle-Porte, n°. 35. Les étaux, les potelures et les linteaux de ce curieux spécimen de l'architecture bourgeoise du XVI°. siècle, représentent des feuillages, des grappes de raisin, des ornements, des figures, sculptés dans le bois. Avant la Révolution il pendait, à l'angle de la maison, un peu au-dessus de l'auvent, une croix en fer

très-curieuse, datant au moins de l'époque de la construc-



tion de la maison. Cette croix est conservée précieusement par le propriétaire.

7°. La porte du collége des *Bons-Enfants* ou maison des



Capets, dont la façade curieuse montre encore cette inscription : COLLEGIUM BONORUM PUERORUM.

8°. L'ancien hôtel de l'*Arquebuse ;* la porte d'entrée existe encore aujourd'hui : elle présente, de chaque côté de la fa-



PORTE DE L'ANCIEN HÔTEL DES CANONNIERS, A St.-QUENTIN.

çade, des trophées de guerre qui, par leur style, sont bien d'accord avec l'époque de sa construction, 1604.

Nous ne parlerons pas ici de la maison de l'*Ange*, maison en bois du XVIe. siècle, quelque curieuse qu'elle puisse être, car nous en avons donné une vue dans le tome XII, 2e. série, p. 572, du *Bulletin monumental*.

L'étude des anciennes maisons et enseignes de St.-Quentin n'a pas été stérile pour nous, elle nous a fourni de précieux renseignements sur bien des faits de l'histoire locale. Nous ne ferons ici ressortir que les principaux :

Le détroit d'*Aouste* montre l'emplacement de la ville romaine *Augusta Veromanduorum*. La maison du *Roy* nous fait connaître le palais des comtes de Vermandois : on sait que ce comté fit retour à la couronne de France au XIIIe. siècle, lors de l'extinction de la maison des Vermandois. La tour du *Carolus* rappelle l'emprisonnement du roi Charles-le-Simple, détenu à St.-Quentin par son vassal Héribert, comte de Vermandois. La maison de la *Monnaie* indique l'un des plus importants ateliers monétaires des rois de France aux XIIIe., XIVe. et XVe. siècles. Les noms des hôtels nous donnent ceux des gentilshommes qui habitaient la ville. Il en est de même de la maison des *Templiers*, de celle des chevaliers de *St.-Jean-de-Jérusalem* et des maisons de refuge que les abbayes des environs possédaient à St.-Quentin.

Nous pouvons assister, dans la maison de la *Paix*, à la grande révolution communale du XIIe. siècle. Nous voyons les jurés de la paix conserver précieusement, dans la tour aux *Archives*, les chartes et franchises municipales conquises au prix de leur sang. Nous retrouvons les attributs spéciaux de la Commune dans le *beffroi*, la cloche, les plaids, l'auditoire et jusqu'à la place où avaient lieu les duels judiciaires, prévus dans la charte de 1195.

Nous apprenons la sollicitude des magistrats chargés de la tâche difficile d'administrer la Commune appauvrie, tantôt par la création de la maison des *Lépreux*, de la maison des *Enflés*, de la grange des *Pestiférés*, tantôt par l'établissement des hôpitaux, des béguinages et de la maison et grenier des *Pauvres*.

Les jeux, les exercices, les habitudes de l'époque, ne nous sont pas inconnus, et nous retrouvons même le *rébus* picard.

Quant au commerce, on peut apprécier ses branches les plus importantes par les halles et les enseignes. Au premier rang on doit placer la fabrication des *draps*, des *serges* et des *toiles*, qui y prospéra jusqu'en 1557, époque fatale où

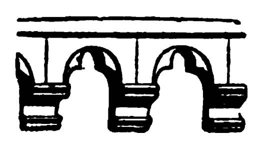
la ruine de la ville amena la ruine de ces établissements. Le commerce des *lins*, des *linons* et *batistes*, qui a eu une importance telle qu'il occupait, dans un rayon rapproché de la ville, plus de 80,000 ouvriers et ouvrières. La *pelleterie* et chamoiserie ; on sait que tous les bourgeois ayant un peu d'aisance ont long-temps porté des vêtements bordés de vair et de gris, c'est-à-dire de fourrures d'écureuils et d'animaux sauvages de nos contrées ou d'amphibies de nos mers.

La halle aux *Pains* comprenait alors toutes les professions ayant rapport au commerce des grains, farines ou pains. La grande quantité de moulins à vent, placés sur les remparts de la ville de St.-Quentin, rendait ce commerce considérable.

La *graisse* entrait dans l'alimentation, dans une proportion assez notable, et le *poisson* d'eau douce fournissait une nourriture abondante et recherchée. Enfin, le commerce de *bois* et de *charbon de bois* était si important que la Corporation des charbonniers avait sa *Chambre* à St.-Quentin.

Nous ne parlerons pas ici des chapeliers, fripiers, cordonniers, merciers, vanniers, chaudronniers, corroyeurs, etc., dont les corporations nombreuses indiquent l'importance.

On voit, par ces considérations fort abrégées, que ce retour vers le passé peut fournir tout à la fois de précieux renseignements sur l'histoire locale et sur les institutions, le commerce, les mœurs, les plaisirs, et les habitudes des anciens bourgeois.



CHRONIQUE.

Séance tenue à Caen par la Société française d'archéologie. — La Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques a tenu, à Caen, le 7 novembre dernier, sous la présidence de M. Guy, architecte, membre du Conseil administratif, une séance dans laquelle elle a voté un supplément de 300 fr. pour les fouilles de Javols (Lozère), sur le rapport de M. de Moré, inspecteur des monuments de ce département.

La Société a reçu divers mémoires et entendu des communications verbales : notamment une communication de M. de Caumont *Sur les pavés en mosaïque du moyen-âge en France et en Italie.*

Les lettres adressées à la Compagnie étaient très-nombreuses.

L'Assemblée a reçu, du Bureau, communication des principaux articles qui entreront, en 1858, dans la composition du *Bulletin monumental.* Ce recueil périodique, le plus ancien et le plus varié de ceux qui paraissent en France, sera imprimé avec un caractère neuf et recevra diverses améliorations.

La Société a appris, avec un vif regret, la mort de M. Salmon, de Tours, un de ses membres, ancien élève de l'École des Chartes et auteur de travaux historiques importants.

M. Reichensperger, de Cologne, a annoncé à la Société que 150 ecclésiastiques ont pris part au Congrès des architectes catholiques qu'il a présidé à Ratisbonne, et donné quelques détails sur les travaux de cette réunion.

M. Namur, membre de la Société, à Luxembourg, a écrit

qu'il va faire paraître en français une revue des publications archéologiques faites en Allemagne, ce qui sera d'une utilité incontestable et mettra plus en rapport les savants des deux pays. Peu de Français, en effet, savent assez l'allemand pour lire les ouvrages qui paraissent au-delà du Rhin, et ce recueil est destiné à les leur faire connaître.

M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Compagnie, a présenté quatorze nouveaux membres, au nom de M. Léon Vinas, du diocèse de Montpellier. Ces quatorze membres ont été élus.

Assises scientifiques du nord de la France. — C'était une grande pensée que celle de porter sur tous les points de la France, en même temps, les réunions auxquelles, en les proposant, M. de Caumont a donné le nom d'*Assises scientifiques.* Elles ont eu lieu, en 1857, avec un éclat très-grand dans plusieurs de nos provinces, et dernièrement encore la ville d'Arras était le siége des Assises scientifiques du Nord, organisées par les soins du savant comte A. d'Héricourt, membre de l'Institut des provinces, le secrétaire-général de la session du Congrès scientifique de France, tenu à Arras, en 1853.

Pendant deux jours, les Assises ont reçu d'importantes communications.

A la suite des séances de section, une brillante séance générale a eu lieu.

On remarquait, sur le bureau, de magnifiques bijoux mérovingiens, des médailles précieuses ; des imitations de sceaux présentées par M. Dancoisne ; des échantillons géologiques, des empreintes de palmiers découvertes dans les carrières de Mont-St.-Éloy, qu'avait communiquées M. le docteur Brémart ; enfin, l'attention était fixée sur deux voitures réduites, exécutées avec beaucoup de soin ; elles devaient servir

de démonstration pour le chemin de fer à traction, appelé Loubat, du nom de l'ingénieur qui a créé ce système.

A trois heures, Mgr. Parisis, membre de l'Institut des provinces, a ouvert la séance par un éloquent discours sur les services que rendent les études historiques et archéologiques.

M. d'Héricourt a pris ensuite la parole; il a montré combien s'était élargi le cercle des études, il a parlé des découvertes géologiques ou scientifiques, des progrès de l'agriculture, des nouveaux aperçus que l'histoire a mis en lumière. Après avoir constaté l'utilité des assises, l'orateur les a rattachées aux chambres de rhétorique du moyen-âge, aux colloques des universités, aux sociétés savantes et aux académies des XVIIe. et XVIIIe. siècles, et il a payé un juste tribut d'éloges à M. le Directeur de l'Institut des provinces, M. de Caumont, qui a centralisé les efforts tentés sur des points si divers. M. d'Héricourt a trouvé de chaleureuses paroles pour remercier les autorités judiciaires et universitaires du concours qu'elles lui avaient prêté, les savants étrangers, les dames; il a terminé, en rappelant ce qu'avait fait Mgr. Parisis pour activer et développer le mouvement archéologique dans son vaste diocèse. Ce discours a été accueilli par d'unanimes applaudissements.

M. Gossart, secrétaire de la section des sciences, et M. Van-Drival, de la section des lettres, ont résumé les mémoires qui avaient été communiqués dans la séance du matin.

La séance a été terminée par deux pièces de vers, lues par M. Derbigny et par Mme. Denoix des Vergnes; elles ont été accueillies avec la plus vive sympathie.

Les Assises scientifiques du nord de la France sont à peine terminées, et déjà on peut en constater l'heureux résultat. M. Loubat, mis en rapport avec des ingénieurs et

des hommes haut placés, a consenti à appliquer le système qu'il a décrit. Deux bourgs importants du Nord et du Pas-de-Calais seraient reliés par un rail-way à traction; deux importantes concessions de houille, des distilleries et des fabriques en grand nombre vont aussi profiter de cette invention nouvelle. *(Courrier du Pas-de-Calais.)*

Nouvelles cloches et nouveaux ornements, à Tilly-sur-Seulles. — L'église de Tilly-sur-Seulles (Calvados) vient de se procurer trois cloches d'un poids assez considérable, qui ont été fondues au Mans, par M. Ernest Bollée. Ces cloches forment une *tierce-majeure* d'une pureté de son et d'une harmonie remarquables, et sont une preuve de plus en faveur de l'habileté de l'artiste auquel plusieurs de nos cathédrales doivent leurs belles sonneries. A l'occasion de la bénédiction de ces cloches, les parrains et marraines les avaient revêtues de six chapes du meilleur goût, faites par M. Hubert-Ménage, de Paris, et dont une surtout se faisait remarquer par une agrafe en pierreries de style moyen-âge. Tout donc, dans l'église de Tilly, décoration et ornementation, continue à s'harmoniser d'une manière artistique, nous désirons qu'un si bon exemple soit imité.

Ces notables améliorations sont dues, à Tilly, à l'initiative de M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie et doyen du canton. On a pu, il y a deux ans, voir à l'exposition artistique de Caen, les chandeliers gothiques et la belle croix de procession, émaillée, style du XIIIe. siècle, fabriquée par M. Poussielgue pour cette église. La Société française d'archéologie doit des félicitations à son secrétaire-général, et elle les lui a adressées déjà dans plusieurs occasions solennelles.

DE CAUMONT.

Un musée d'antiquités nationales en Angleterre. — La

ville de Liverpool va posséder, dans un très-prochain avenir, le premier musée d'antiquités nationales du Royaume-Uni.

La curieuse collection d'objets anglo-saxons recueillie, dans les *tumuli* du Kent, par le Révérend Faussett, et repoussée, chose presque incroyable, par les trésoriers du *British Museum*, est devenue, par la générosité de M. Mayer, la propriété municipale de Liverpool. A cette réunion, à peu près unique en son genre, la patriotique inspiration de M. Rolfe, de Sandwich, vient d'ajouter un trésor presque égal. Ce gentilhomme, descendant du chroniqueur Boys, l'un des historiens du Kent, est connu depuis long-temps pour ses recherches archéologiques. C'est à lui que M. Roach-Smith a dédié son savant ouvrage intitulé : *Antiquities of Richborough, Reculver and Lymne.* Cette publication, si richement illustrée par son auteur, reproduit les plus beaux objets de la collection Rolfe devenue aussi la propriété de Liverpool, toujours grâce à la générosité de M. Mayer, le Mécène de sa ville natale. C.

Cathédrale d'Angers. —Les lecteurs du *Bulletin* apprendront avec plaisir que M. Barbier de Montault a été chargé, par Mgr. l'Évêque d'Angers, d'écrire la monographie de sa cathédrale. Le travail de M. de Montault ne peut manquer de présenter un grand intérêt. C.

Découverte d'antiquités près de Briare (Loiret).—M. Marchand, correspondant du ministère de l'Instruction publique et membre de la Société française d'archéologie, a fait exécuter dans sa terre du Rochoir, à 3 kilomètres environ de Briare, des fouilles qui ont mis à découvert les vestiges d'une ville romaine qui aurait occupé une superficie de plus de 100 hectares. Il pense, avec le Comité historique de Paris et la Société archéologique de l'Orléanais, que ces ruines appar-

tiennent à l'ancienne station romaine de *Brivodurum*, située, d'après l'*Itinéraire* d'Antonin et la carte de Peutinger, sur la route de *Nevirnum* à *Lutèce*. Le voisinage de Briare, la coïncidence parfaite des distances fournies par les itinéraires, l'étendue de la ville, les médailles qui ont été recueillies, au nombre de cinq mille, la direction des voies romaines aboutissant à cet endroit, sont autant de circonstances qui paraissent justifier l'opinion de M. Marchand.

Nous reviendrons sur cet intéressant sujet quand le mémoire, dont la publication est annoncée, nous sera parvenu.

A. C.

Fouilles à Serquigny.—M. Léon Métayer a entrepris, dans la commune de Serquigny (Eure), des fouilles qui paraissent avoir amené déjà des découvertes assez intéressantes. Nous rendrons compte des résultats de ces explorations. R. B.

Eglise de Notre-Dame de Rugles. — Il existe à Rugles une petite église, aujourd'hui abandonnée, qui était sous l'invocation de la Sainte-Vierge. M. Charles Vasseur, qui a visité dernièrement ce monument, a constaté que l'abside et tout le côté septentrional de la nef sont bâtis en petit appareil de moëllon, avec chaînes horizontales de briques; le tout lié par un mortier à larges joints. Les briques sont romaines et semblent provenir de ruines antiques. Ces murs sont percés d'espèces de boulins, comme les anciens murs romains. Notre confrère pense, avec raison, que l'édifice est antérieur au Xe. siècle. R. B.

Sépultures découvertes au Sablon, près de Metz. — Dans une lettre adressée à M. de Caumont, M. Simon, de Metz, a fait connaître les résultats de fouilles faites, près de cette ville, dans un lieu dit le *Sablon*. On a trouvé un sarcophage long de 2 mèt. 08 c., large de 0,73 c. et haut de 0,55 c.

L'épaisseur des bords est de 0,70 c. Il est aussi large à la tête qu'à la partie opposée. Le couvercle monolithe présente une table surmontée d'une surface bombée, dont la partie supérieure est recouverte par une bande, de forme carrée, qui se prolonge sur toute sa longueur. Les bouts de cette surface bombée sont rabattus, et le dessus du sarcophage est orné de lignes imitant des draperies; le squelette, trouvé à l'intérieur, avait au-dessus de chaque épaule une bouteille ; une troisième bouteille, en verre comme les autres, remplie en grande partie d'un liquide incolore, était placée aux pieds du mort.

D'autres squelettes, qui occupaient un are de terrain environ, ont été trouvés près du sarcophage ; ils n'étaient pas enfermés dans des cercueils. L'un d'eux avait un sabre placé contre la hanche droite ; des vases, les uns en terre et d'autres en verre, avaient été enterrés avec eux.

Non loin de là, on a découvert un autre sarcophage qui avait à peu près les mêmes dimensions que le premier ; il était décoré extérieurement de stries imitant des écailles de poisson. Plusieurs tombeaux mérovingiens ont offert ce caractère dans diverses localités. A. CAMPION.

Histoire du jeton, au moyen-âge, par MM. Jules ROUYER et Eugène HUCHER, membres de plusieurs Sociétés archéologiques (1). — Tel est le titre d'un ouvrage qui vient de paraître au Mans, et dont l'un des auteurs est bien connu par plusieurs publications importantes. Celle-ci n'est pas moins digne de fixer l'attention que les précédentes.

La matière est neuve, et le titre même de l'ouvrage a besoin d'être expliqué. Il est permis d'avoir sur le mot *jeton* des idées un peu confuses, et d'ignorer ce que doit être son histoire : car

(1) *Histoire du Jeton au moyen-âge*, par MM. Rouyer et Hucher : — in-8°., orné de 17 planches gravées sur cuivre. — 1re. partie, en vente : prix : 6 fr. — 2e. partie, sous presse. — Le Mans, Monnoyer, imprimeur-libraire.

le jeton appartient au passé, et même à un passé assez reculé; *il a vécu*, et c'est ce qui permet de donner sa *biographie* complète.

Aux temps anciens, on calculait sur une tablette à l'aide de marques mobiles, dont la valeur, comme celle de nos chiffres, dépendait de leur position. Petits cailloux, d'abord, comme l'indique l'étymologie *(calculus)*, ces marques devinrent des disques d'os ou de corne; et c'est avec des objets de cette nature, véritables jetons, si l'on veut, quoique le mot soit comparativement moderne, français, et qu'il appartienne au moyen âge, c'est avec ces disques, disions-nous, qu'ont compté les Pythagore, les Archimède, et beaucoup d'autres auxquels les sciences exactes doivent plus d'un progrès. Mais si ces marques, de vénérable mémoire, existaient encore, à part le droit qu'elles auraient au respect, elles ne pourraient exciter aujourd'hui qu'un fort médiocre intérêt, parce qu'elles n'offraient aucune représentation figurée. C'est à la France, et, selon toute apparence, au XIIIe. siècle, que revient l'innovation des jetons de métal, couverts de types et de légendes, comme les monnaies, à l'aide desquels nos pères *jetaient*, c'est-à-dire comptaient et faisaient toutes les opérations de l'arithmétique, même les plus complexes. Les jetons furent d'abord en cuivre, et en plomb pour les classes les moins aisées; pour les plus hautes on en fit en argent, quelquefois même en or. C'est avec des pièces de cette espèce que calculait le grand-duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, lorsqu'il prenait place « en la chambre de ses finances » (Olivier de La Marche, *Estat du duc de Bourgogne*, 1474). Les rois de France, à partir de saint Louis; les reines, les princes du sang royal, *les offices de leurs hostels*, les barons, les villes et le peuple lui-même, eurent des jetons spéciaux, dont plusieurs milliers ont passé sous les yeux des auteurs; pièces curieuses, à

plus d'un titre, pour l'art dont elles signalent la marche, et pour l'étude de la langue et des mœurs que leurs naïves légendes concourent à nous faire connaître.

Cependant l'emploi des chiffres arabes, devenu commun à la fin du XVe. siècle, tendait à faire disparaître la vieille manière de compter. Les deux systèmes furent néanmoins employés concurremment pendant cent ans et plus ; et, en 1608, on imprimait encore, à Lyon, l'*Art de calculer aux jetons.* Mais à l'époque de Molière, ce procédé, s'il n'était pas complètement abandonné, était du moins tombé dans le domaine du ridicule : témoin la première scène du *Malade imaginaire*, où le héros de la pièce est occupé à supputer le mémoire de son apothicaire :

Argan *assis, ayant une table devant lui, comptant avec des jetons les parties de son apothicaire :*

« Trois et deux font cinq, et cinq font dix, et dix font vingt, etc. »

Au XVIIIe. siècle, les jetons, dépourvus de tout rôle sérieux, n'ont plus servi qu'à compter les points dans les jeux de cartes. Depuis long-temps ils n'avaient plus qu'une utilité très-secondaire ; ils étaient devenus de petites médailles d'une exécution soignée, propres à satisfaire, par leurs devises, la vanité des uns ou la curiosité des autres.

On comprend maintenant, par les détails incomplets qui précèdent, et que nous avons puisés dans le livre de MM. Rouyer et Hucher, combien cet usage du jeton, si habituel et si persistant, a dû fournir de monuments. Qu'il nous suffise de dire, à cet égard, que les auteurs sont parvenus à en réunir plus de mille, choisis parmi une quantité beaucoup plus considérable. Nous ne parlons point des riches séries, du Cabinet des médailles, qu'ils ont consultées, ainsi que de plusieurs collections particulières d'un haut intérêt.

C'est grâce à cette abondance de matériaux qu'ils doivent d'avoir pu concevoir et mener à fin leur travail d'ensemble, le premier qui paraît sur cette matière. Ce sera une curieuse page, ou, pour mieux dire, un épisode de plus dans l'*Histoire des Français.*

Et qu'on ne croie pas que l'ouvrage, dont nous nous occupons, ne s'adresse qu'à peu de personnes ; qu'il puisse être apprécié par les seuls numismatistes, et qu'il soit plein de cette érudition fatigante pour tous ceux qui n'ont pas l'honneur d'appartenir à la classe infiniment respectable, mais peu nombreuse, des savants : il est vraiment curieux et intéressant pour tout le monde ; il sera compris et apprécié de tous ceux qui aiment les études historiques, et qui souhaitent de pénétrer plus avant dans la connaissance de cette époque encore si peu *connue*, le moyen-âge. La moitié du volume, au moins, est consacrée à des aperçus sur des personnages historiques, sur l'ancien esprit français, les proverbes nationaux ou de vieux usages.

Quant à la description des monuments eux-mêmes, les jetons, qui jouent là le rôle de pièces justificatives, elle est si claire, et si facile à saisir, grâce aux dix-sept planches contenant près de trois cents figures, qu'elle ne peut effrayer ni arrêter personne. Les planches ajoutent à l'ouvrage un puissant intérêt de curiosité, au point de vue de l'art et de la science. Elles sont toutes de la main d'un des auteurs, M. Hucher, qui les a dessinées et gravées à l'eau-forte. Sa patiente habileté a été couronnée d'un plein succès, et l'on a déjà reconnu, par un charmant spécimen qui figurait à la dernière exposition du Mans, que son œuvre joint la finesse de la gravure au charme du dessin. Aux yeux des hommes spéciaux, le nom qui signe ces planches offre une garantie de plus et leur donne un nouveau caractère d'authenticité. Il ne peut leur être indifférent que les

monuments, objets de leurs dissertations ou de leurs études, soient reproduits avec soin par l'auteur qui les a vus et décrits; ou mal traités par des graveurs peu archéologues, qui défigurent trop souvent ce qu'ils ne connaissent point.

Il est encore un autre mérite, que l'on appréciera vite à la seule inspection de l'ouvrage, c'est la beauté typographique. Il est difficile de trouver une impression plus nette, plus élégante, et en même temps plus compacte. Nous compléterons notre pensée, en disant qu'ici la forme vaut le fond. Aussi nous sommes-nous empressé de signaler l'*Histoire du Jeton* comme une de ces publications remarquables, dont la province peut tirer quelque vanité. Il est toujours bon, pour elle, de prendre date, et de prouver, une fois de plus, que l'initiative ne vient pas toujours de Paris, quoique les bons habitants des bords de la Seine soient portés à le croire.

L. CHARLES,
Membre de la Société française d'archéologie.

Essai historique sur la meûnerie et la boulangerie en Touraine, par M. G. CHARLOT. — La brochure dont nous venons de reproduire le texte, renferme, outre des détails historiques sur l'art de la meûnerie, et celui de la boulangerie en Touraine, quelques aperçus intéressants sur les progrès que ces deux industries ont reçus de nos jours, et sur les améliorations dont elles sont encore susceptibles. Nous ne nous occuperons pas de cette dernière partie du travail de M. Charlot, qui n'est pas de notre domaine, et nous nous bornerons à résumer les notices historiques que l'auteur a consignées dans sa brochure.

Il rappelle qu'au berceau de la civilisation, on pilait le blé dans des mortiers, après l'avoir torréfié; qu'à ce procédé primitif succéda l'usage des moulins à bras qui sont encore employés aujourd'hui dans quelques pays où le progrès se fait

jour lentement; que, plus tard, on établit des moulins à moteur hydraulique, dont l'introduction, en Touraine, remonte à la fin du Ve. siècle, et dont on usa long-temps concurremment avec les moulins à bras. Puis, les moulins à bateau, qui étaient connus du temps des Romains, vinrent prendre place auprès des deux autres systèmes ; ils se multiplièrent tellement sur la Loire et les autres cours d'eau navigables de la Touraine, qu'en 1570, Charles IX fut obligé de rendre une ordonnance pour faire cesser les obstacles qu'ils apportaient à la navigation. Ces moulins ont complètement disparu. Quant aux moulins à vent, qui ont été inventés, dit-on, par les Orientaux, et dont l'établissement en France serait dû aux Croisades, les annales de la Touraine n'en font mention qu'à la fin du XIIIe. siècle, et on en rencontre fort peu aujourd'hui dans cette province: là seulement où les chutes d'eau font défaut. M. Charlot parle encore des moulins à manége, application toute moderne qui ne date, en Touraine, que de la fin du dernier siècle, et dont on ne retrouve plus de trace aujourd'hui.

L'auteur examine ensuite rapidement les dispositions de la coutume locale, en matière de banalité. Il est à regretter qu'il ne se soit pas étendu davantage sur ce sujet.

La banalité s'est établie, en Touraine, avec les mêmes caractères, dans les mêmes intérêts et les mêmes conditions que partout ailleurs. On était fatigué des moulins à bras; les moulins à moteur hydraulique étaient fort rares; d'ailleurs, le bois et l'argent manquaient au peuple pour en construire ; enfin, les cours d'eau étaient dans le domaine des seigneurs. Ceux-ci, tant pour se créer des revenus que dans un but d'humanité, firent les frais de l'établissement de moulins; mais, comme dédommagement des dépenses de construction et d'entretien, ils interdirent à leurs vassaux d'aller faire moudre leur blé ailleurs, et ils leur imposèrent une rétribution. Telle est l'origine de la banalité.

La banalité était légale ou conventionnelle : légale quand elle était établie par la coutume, comme en Touraine ; conventionnelle quand le seigneur, en donnant un domaine à cens, imposait la banalité au preneur comme l'une des conditions de la concession ; ou quand les habitants, dépourvus de moyens pour construire des moulins, avaient composé avec leur seigneur, qui s'était chargé de la construction et de l'entretien, à la double condition qu'ils ne pourraient porter leur grain ailleurs, et qu'ils lui paieraient une redevance.

D'après la coutume de Touraine, le moulin banal devait avoir *eau perpétuelle*, ne devait être ni *à vent*, ni *à bras*, ni *à chevaux*.

Chaque moulin *banier* avait, dans sa dépendance, un territoire d'une étendue dite *lieue de moulin*, de deux mille pas, à partir de la roue ; c'était ce qu'on appelait le *ban* ou *bancage*. Nul ne pouvait, dans ce rayon, établir un moulin sans la permission du seigneur, qui avait d'ailleurs le droit de contraindre ses vassaux à venir au moulin banal.

Quelles étaient les peines attachées aux contraventions ? M. Charlot ne le dit pas. Or, les coutumes se partageaient, à cet égard, en trois classes : les unes autorisaient le seigneur à saisir et confisquer les chevaux, les charrettes, les harnais et les grains ; d'autres, comme la coutume de Normandie, ne prononçaient que la confiscation des grains ; les autres, enfin, étaient muettes. Dans ce dernier cas, qui paraît être celui de la coutume de la Touraine, on décidait que les peines prononcées par les coutumes les moins sévères devaient être appliquées.

En Normandie, on admettait que, lorsque la distance ou la difficulté des communications rendaient, pour le vassal, la fréquentation du moulin banal trop onéreuse, il était dispensé d'y faire moudre son blé (Voir Basnage, sur la *Coutume de Normandie*, art. 210). Cette dispense existait-elle égale-

ment en Touraine? M. Charlot ne s'explique pas sur ce point. La seule dispense qu'il énonce avait été introduite en faveur des boulangers, qui n'étaient pas astreints à la banalité quand le moulin banal n'était pas propre à faire, comme le disait la coutume, farine *à pain blanc*, *fouaces et gâteaux*.

Le droit imposé au vassal, pour faire moudre son grain, s'appelait *moute* ou *moulage;* il s'acquittait en nature. L'auteur ne fait pas connaître la quantité de grain que les habitants du bancage étaient tenus de fournir. Elle variait, sans doute, suivant la volonté des seigneurs.

Dans beaucoup de seigneuries, les hommes du bancage n'étaient pas seulement tenus de faire moudre leur grain au moulin banal et de payer le droit de *moulage*, ils devaient encore contribuer, pour une forte part, aux réparations du moulin : ils apportaient les meules, les pierres et les bois de construction ; curaient les étangs, les biez ; entretenaient les écluses, les chaussées, etc.

De leur côté, les propriétaires des moulins banaux devaient les tenir en bon état ; et, s'ils manquaient à cette obligation, les habitants du bancage pouvaient impunément aller faire moudre leur grain ailleurs. Il en était de même dans les temps d'étiage.

Les meûniers étaient généralement tenus d'aller chercher le blé et de rendre la farine ; mais, sur certains points de la province, la règle contraire s'était établie.

M. Charlot nous fait connaître un usage curieux qui existait dans quelques localités de la Touraine. Les seigneurs avaient obligé les meûniers à courir les chances et les dangers d'une joûte sur l'eau, appelée *quintaine*, qui avait été imaginée pour l'amusement du pays. Cette joûte avait lieu à certains jours déterminés : le jour de la St.-Jean, dans certaines localités ; le jour de la Trinité, dans d'autres ; ailleurs, le lundi de la Pentecôte, etc. Il fallait que chaque

meûnier, debout dans un bateau conduit rapidement par quatre rameurs, en passant devant un poteau dans lequel un trou était pratiqué, pût introduire dans ce trou et y rompre une perche. S'il ne réussissait pas, il était bafoué par les spectateurs, et condamné à l'amende.

Enfin, notre auteur nous apprend que des vestiges de la banalité ont survécu, en Touraine, au régime féodal. Des châtelains imposent encore, dans les baux, à leurs fermiers l'obligation de faire moudre leur blé au moulin du château, et de souffrir, au profit du meûnier, un prélèvement du douzième.

Tels sont les principaux renseignements qu'il nous a paru utile d'extraire de la brochure de M. Charlot, sur la banalité des moulins.

Il existait aussi, en Touraine, des fours banaux. On nommait *fournier* celui qui tenait à ferme le four banal du seigneur. Les vassaux étaient tenus de lui donner leur pain à cuire, et de lui payer une redevance qui paraît avoir varié beaucoup, selon les lieux et les époques.

Comme nous l'avons dit en commençant cet article, M. Charlot, dans le reste de sa brochure, expose les changements utiles qui ont été apportés dans le système des moulins à blé, en Touraine, depuis 1790, et dans les procédés de fabrication du pain, qui ont reçu à Tours, notamment, des perfectionnements remarquables ; il indique aussi les améliorations qu'il y aurait lieu d'introduire dans les opérations de la meûnerie et de la boulangerie. Nous laissons à d'autres le soin de mettre en lumière et d'apprécier son travail, sous ce rapport.

A. Campion,
De la Société française d'archéologie.

L'Echo archéologique de l'Allemagne. — L'Allemagne, la France et les pays limitrophes produisent un nombre de

plus en plus considérable de publications, de monographies, dans lesquelles on essaie d'interpréter et de faire connaître les souvenirs de l'antiquité que l'on parvient à dévoiler; partout nous voyons se former des associations dans le but de rechercher, de conserver et d'étudier ces souvenirs, pour les utiliser dans les travaux généraux d'histoire. Ces associations ont bien compris qu'elles ne peuvent pas rester isolées; qu'il doit se former entr'elles des relations qui leur permettent de travailler d'un commun accord, et d'après les mêmes bases, à une œuvre commune.

Certes, les congrès archéologiques de l'Allemagne et de la France contribuent efficacement à consolider ces relations internationales; mais, malgré tous les efforts qui sont faits, nous voyons à regret que les nombreux savants, qui sont appelés à éclairer les différentes questions générales de l'archéologie des Gaules, ne tiennent pas assez compte de ce que font leurs voisins.

Bien que l'archéologie soit cosmopolite et ne se trouve restreinte dans aucune autre limite que dans celle de la science, nous voyons que bien des productions intéressantes de l'Allemagne restent presqu'entièrement ignorées en France, et que les publications françaises ont presque autant de peine à passer les frontières de l'Allemagne. L'unique motif nous semble en être l'ignorance des langues respectives.

Pour aider à populariser les écrits de l'Allemagne qui peuvent intéresser les archéologues de la France, nous croyons rendre service à la science et à ses adeptes, en résumant dans des livraisons périodiques les travaux qui concernent l'Allemagne aux époques celtique, gallo-romaine et gallo-franque.

L'Echo archéologique, qui nous servira d'organe, comprendra :

1°. Des résumés, des traductions des travaux les plus importants ;

2°. Une analyse plus ou moins détaillée des publications des sociétés archéologiques et historiques allemandes ;

3°. Une notice sur les sociétés savantes qui nous fourniront les matériaux ;

4°. Des planches lithographiées, reproduisant les principaux monuments dont il sera fait mention ;

5°. Un catalogue des nouvelles productions de l'Allemagne dans les différentes parties du domaine de l'archéologie, aux trois époques sus-mentionnées.

L'Echo archéologique paraîtra en quatre livraisons d'un nombre indéterminé de feuilles, formant par an un volume *d'au moins vingt-quatre feuilles in-*8°.

Il commencera à paraître dès que les souscriptions couvriront les frais de publication.

Le prix de souscription par an est de 12 fr. pour le Grand-Duché, et de 15 fr. pour l'étranger, port compris. Si le nombre des souscripteurs s'élève à 150 ou au-delà, ce prix sera réduit à 10 et 13 fr.

NAMUR,
Membre de la Société française d'archéologie, à Luxembourg.

NÉCROLOGIE. —*Mort de M. Salmon, de Tours, membre de la Société française d'archéologie.* — M. Salmon, de Tours, dont la santé inspirait à ses amis de vives inquiétudes depuis dix-huit mois, a succombé il y a quelques semaines. M. Salmon avait été un des élèves les plus distingués de l'École des Chartes ; il avait, depuis plus de dix ans, recueilli de précieux documents sur l'histoire de la Touraine, et publié quelques notices importantes. Il était éditeur, avec M. Marcheguay, des *Chroniques d'Anjou.* Nous avons vu M. Salmon prendre part à plusieurs congrès scientifiques ; il prêta aussi son concours aux congrès archéologiques de la Société française dont il était membre ; à Bourges, en 1849, il assista au

Congrès archéologique de la Société et aux assises que l'Institut des provinces tint dans cette ville, à la même époque.

D. C.

Mort de M. Le Carpentier, d'Honfleur. — M. Le Carpentier, membre de la Société française d'archéologie, vient de mourir, jeune encore, dans la ville d'Honfleur où sa famille était entourée de l'estime générale. M. Le Carpentier s'occupait particulièrement de numismatique; il possédait une belle collection de médailles.

D. C.

Mort de M. le comte de Pennautier, de Clermont. — M. le comte de Pennautier, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme et du Corps législatif, avait siégé constamment au Congrès central d'agriculture tant qu'il a existé à Paris; il siégea aussi, en 1850, à Clermont, aux Assises scientifiques de l'Institut des provinces, et il a fait dernièrement partie du Conseil général de l'agriculture : il représentait le département du Puy-de-Dôme au sein de cette éminente Assemblée, dans laquelle chaque département compte un seul député.

M. le comte de Pennautier, possesseur d'une grande fortune, pensait que les gens riches doivent jouir de leur bien de manière à en augmenter la valeur dans l'intérêt de tous, et donner l'exemple des perfectionnements.

Ces idées que M. de Pennautier se plaisait à développer, il en avait fait la règle de sa conduite; et, de cet accord des actes avec les principes, sortit la juste considération qui s'est attachée à son nom dans le Puy-de-Dôme.

Il débuta par la carrière des armes. Il appartenait au corps si distingué de l'état-major, et fit, en qualité de capitaine aide de camp, la campagne de Belgique, en 1831. Il pouvait prétendre à de hauts grades, car il possédait les qualités qui font l'officier de mérite; mais, après avoir payé de sa personne au siége d'Anvers, il crut pouvoir déposer son épée.

Depuis lors, en même temps qu'il cultivait les arts, ce fut surtout à l'*agriculture* qu'il voua son activité. Dans cette carrière plus pacifique, de nouveaux succès l'attendaient aussi. Ste.-Marcelle et Domaize, deux domaines profondément modifiés par lui, peuvent être considérés comme des créations de sa science agricole éclairant deux grandes entreprises. Il y consacra des soins assidus et des capitaux qui durent être considérables, mais dont l'emploi, sagement dirigé et profitable, fut pour lui, en même temps qu'une occasion de succès, celle d'appliquer un moyen qu'il aimait de répandre le bien autour de lui, c'est-à-dire d'aider en donnant du travail. Sous ce rapport, il n'était pas possible d'user plus noblement qu'il le sut faire, des avantages de sa position. Sa bienfaisance d'ailleurs savait prendre des formes variées pour s'exercer, suivant les besoins de son cœur.

BAUDET-LAFARGE,
Membre de l'Institut des provinces.

Mort de M. Auguste de Gasparin, de Vaucluse. — Nous venons de perdre M. Auguste de Gasparin, ancien maire d'Orange, savant agriculteur et archéologue judicieux. M. de Gasparin a toujours été à la tête du progrès dans son département; les ouvrages qu'il a publiés et le bon exemple qu'il a donné, ont produit les plus heureux résultats dans ce pays : on sait tout le parti qu'il a tiré des eaux de source pour l'irrigation de ses terres, les instructions qu'il a données à ce sujet pour que les propriétaires situés dans les mêmes conditions puissent utiliser des eaux auparavant négligées.

En 1841, M. Auguste de Gasparin fut appelé en même temps que moi, ainsi que son frère, le comte de Gasparin, pair de France, au Conseil général de l'agriculture : je pus apprécier ses connaissances et tout son dévouement pour les progrès agricoles. Ce fut lui qui défendit le plus

chaleureusement la proposition que j'avais faite au Conseil, d'émettre un vœu sur la confection des cartes agronomiques, conformément au plan que j'avais développé.

Plus tard, en 1844, M. Auguste de Gasparin assistait au Congrès scientifique de France à Nîmes.

En 1846, nous avons eu l'avantage de le retrouver au Conseil général d'agriculture et d'y siéger avec lui, pendant un mois.

Il y a long-temps, M. de Gasparin a décrit les monuments romains d'Orange et son ouvrage, devenu rare, est un excellent guide pour les voyageurs qui visitent cette ville si intéressante. Il avait fait, pendant dix ans, diverses communications écrites au Comité historique des arts et monuments, et nous avions nous-même reçu de lui d'intéressantes communications verbales ; il avait été délégué une fois au Congrès des Sociétés savantes, qui se réunit chaque année à Paris, sous les auspices de l'Institut des provinces.

DE CAUMONT.

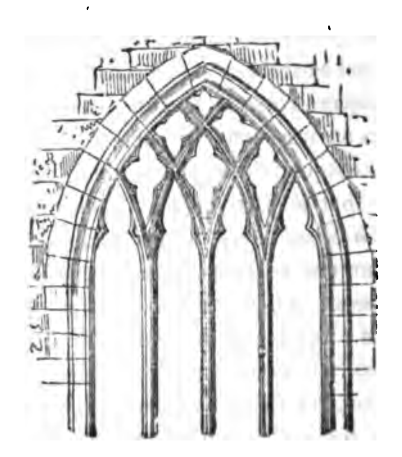


TABLE DES MATIÈRES.

Caen, typ. de A. HARDEL.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

(SESSION DE 1858.)

Les membres de la Société française d'archéologie sont convoqués à Cambrai (Nord), pour le 16 avril 1858, et à Périgueux (Dordogne), pour le 26 mai. M. A. Wilbert, à Cambrai, et M. Eugène Massourbe, à Périgueux, recevront les notices qui seront destinées au Congrès.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

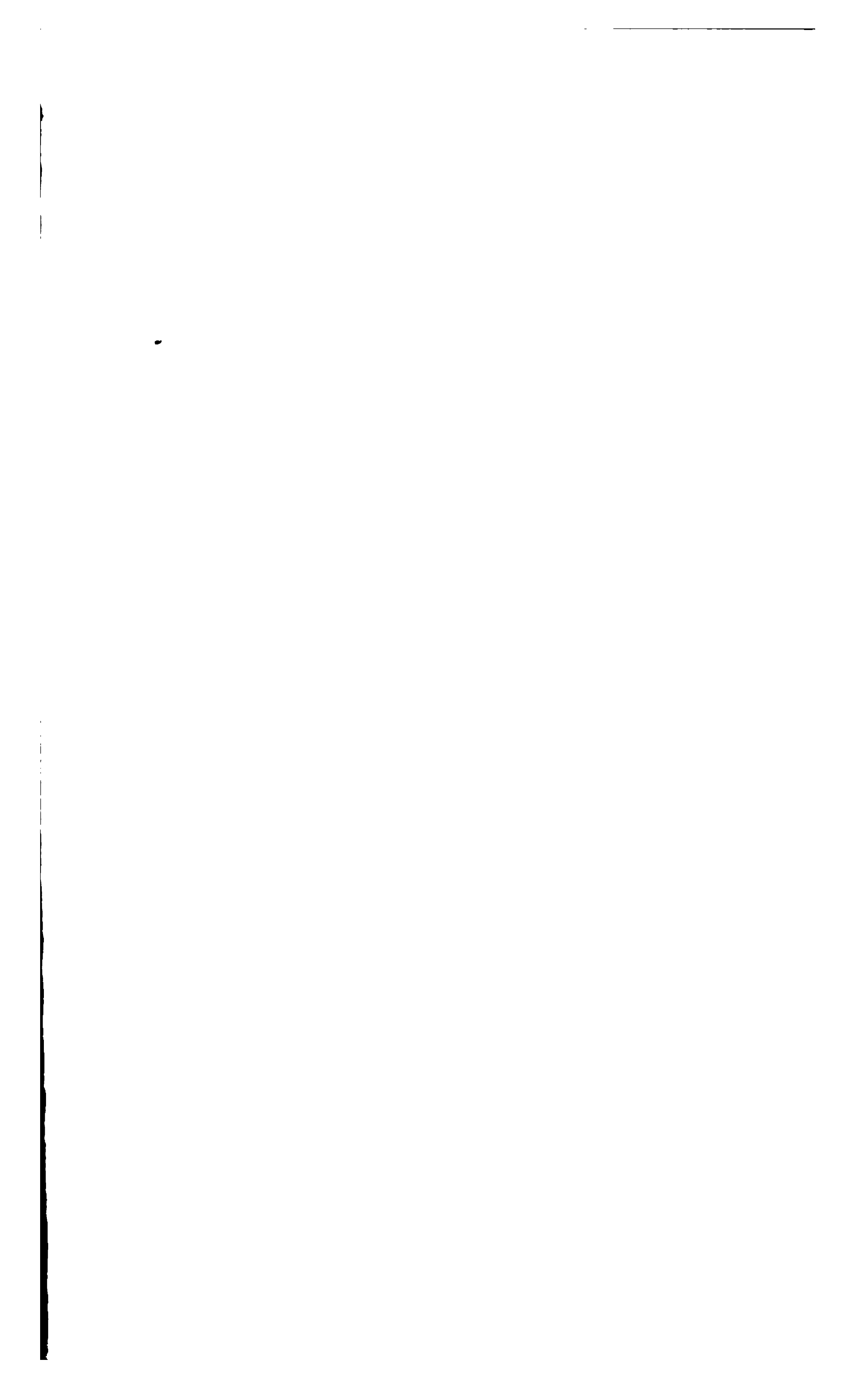
1834 — Caen.	1842 — Bordeaux.	1851 — Nevers.
1835 — Douai.	1843 — Poitiers.	1852 — Dijon.
1836 — Blois.	1844 — Saintes.	1853 — Troyes.
1837 — Le Mans.	1845 — Lille.	1854 — Moulins.
1838 — Tours.	1846 — Metz.	1855 — Châlons.
1839 — Amiens.	1847 — Sens.	1856 — Nantes.
1840 — Niort.	1849 — Bourges.	1857 { Mende.
1841 — Angers.	1850 — Auxerre.	Valence.

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St.-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchâtel*, à *Reims*, à *Evreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Châlon-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *C*[illegible]*onne*, à *Bernay*, au *Neubourg*, à *Beaune*, à *Arras*, à *Toulouse*, à *La Rochelle* et à *Grenoble*.

Statistique Monumentale du Calvados; par M. de Caumont. Trois volumes in-8°. de chacun 600 pages, ornés de 200 vignettes. — Le 3ᵉ. volume comprend les arrondissements de Vire et de Bayeux.

Le 4ᵉ. volume, qui complètera l'ouvrage, sera consacré aux arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque.

Caen, Typ. de A. Hardel.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05524 4480